العراق

BERNARD VERNIER

l'irak d'aujourd'hui

ARMAND COLIN

BERNARD VERNIER

Photo Harcourt

Né en 1903, à Vesoul.

Entré à l'École spéciale militaire en 1923.

Licencié ès lettres, licencié en droit.

1927-1930 : méhariste à la compagnie de Palmyre.

Bureau politique du Haut-Commissariat à Beyrouth. Membre correspondant de l'Institut français de Damas.

École supérieure de Guerre, 1935-1937. Diplômé du centre d'Études Germaniques de Strasbourg.

En 1938, publie chez Plon, *Quédar, carnets d'un méhariste syrien,* tableau de la vie arabe au désert qu'André Thérive salue dans *Le Temps* comme " une œuvre remarquable..... d'une richesse merveilleuse ".

En 1939, après avoir traduit *Les Enjeux politiques en Méditerranée* de miss E. Monroë, témoigne de sa profonde connaissance des rivalités internationales en pays d'Islam, en donnant au Centre d'études de politique étrangère *La Politique islamique de l'Allemagne.*

Mission en Orient (Syrie, Turquie, Irak). Suit le stage du Centre des Hautes Etudes d'administration musulmane à Alger, dont il devient directeur-adjoint, 1942. Attaché au gouvernement général de l'Algérie. Mission au Fezzan.

Campagne de Rhin-Danube aux Thabors marocains.

Président des experts militaires de la Commission des Nations Unies pour les Balkans, 1947-1950.

En 1950, traduction de M.A.R. Gibb *Les Tendances de l'Islam moderne.*

Auditeur au Collège de défense de l'O.T.A.N. 1953. Professeur au Staff college de Camberly.

Collabore à la Revue *Politique Étrangère* et à la Revue *Orient.*

REVIEW COPY
AMERICAN SOCIOLOGICAL REVIEW

L'IRAK D'AUJOURD'HUI

DU MÊME AUTEUR

Qédar, carnets d'un méhariste syrien, Plon, 1938, Grand prix littéraire de l'Empire, 1939 (épuisé).

La Politique islamique de l'Allemagne, Centre d'Etudes de politique étrangère, Paul Hartmann, 1939.

Le Fezzan, Alger, Office français d'édition, 1942 (épuisé).

Monographies sur les tribus bédouines, Institut français de Damas.

TRADUCTIONS :

E. Monroe, *Les Enjeux politiques en Méditerranée*, Armand Colin, 1939.

H.A.R. Gibb, *Les Tendances de l'Islam moderne*, Maisonneuve, 1950.

A. Musil, *Mœurs et coutumes des Bédouins Rwala*, Bibliothèque du C.H.E.A.M.

A. Musil, *Histoire de la maison des Iben Rachid et de la maison des Iben Séoud*, Bibliothèque du C.H.E.A.M.

Le présent ouvrage est publié sous le patronage de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

28/07/2016
1210 VER IRA
GEN. 2481

BERNARD VERNIER

INSTITUT KURDE de PARIS
BIBLIOTHÈQUE

L'IRAK
D'AUJOURD'HUI

Préface de
PIERRE RONDOT

LIBRAIRIE ARMAND COLIN
103, boulevard Saint-Michel — Paris V^e^
1963

A PIERRE JOXE

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays.
© 1962 Max Leclerc et Cie, proprietors of librairie Armand Colin.

PRÉFACE

Etat indépendant depuis près d'un tiers de siècle, membre fondateur de la Ligue Arabe, gros producteur de pétrole, République de fraîche date, l'Irak est entré dans les perspectives de notre information quotidienne sans que nous nous soyons jusqu'à présent beaucoup souciés, en dehors des cercles de spécialistes, de bien connaître ses caractères nationaux et les éléments de son destin.

Cependant, même à vues très rapides, l'Irak frappe par des singularités qui sollicitent l'observation et la réflexion. L'enchevêtrement de ses aspects exige de patients efforts d'analyse; la réalité se dérobe ici, tout spécialement, aux tentatives de quiconque prétend l'enfermer en des formules simples, et elle suggère bien plutôt des propositions contrastées. Sans nous attarder aux ambiguïtés géographiques et aux contradictions d'une très longue histoire, relevons seulement quelques traits de l'état social et politique présent : cette terre musulmane *se situe à la jointure du domaine sunnite et du domaine chiite; ce pays* arabe *inclut, sans préjudice d'autres éléments mineurs, un peuplement kurde massif; cette branche orientale du « Croissant Fertile » constitue aussi la pointe occidentale de l'arc pétrolier arabo-persique, en sorte que Badgad couve une double ambition; et l'Irak aura pu successivement se concevoir, ou être conçu, entre autres, comme l'élément majeur d'une grande politique anglo-arabe, le pilier central du système défensif du* Northern Tier, *le défi lancé à l'impérialisme nassérien, le pôle de l'arabisme septentrional...*

Si le politique chargé des destins de l'Irak peut, devant cette complexité, éventuellement préférer à de laborieux compromis quelque choix énergique et arbitraire, l'observateur appelé à retracer un tableau de cet État ne saurait se soustraire à la règle des dénombrements entiers. Sa tâche exige la familiarité de nombreuses disciplines, une curiosité sans cesse en éveil, une aptitude aux ouvertures les plus variées, enfin une scrupuleuse conscience.

Il faut être reconnaissant à Bernard Vernier de n'avoir pas reculé devant les difficultés et les risques de pareille entreprise. Plus que

beaucoup d'autres, il était qualifié pour la mener à bien, et nous donner enfin cet indispensable manuel de l'Irak moderne. Son sens aigu de l'archéologie vivante lui permet de reconnaître les racines profondes et toujours actives de ce pays plusieurs fois millénaire. Sa connaissance personnelle des sociétés orientales, des nomades de la steppe aux citadins levantins, ses réflexions prolongées sur l'évolution du Maghreb et de l'Orient, sa familiarité avec les hommes et les institutions du monde arabe, éclairent à ses yeux les détours, souvent déconcertants, de la sociologie et de la politique iraquiennes.

Sans nullement négliger le substrat du passé, lointain ou proche, qui affleure toujours à la base de cet inventaire, Bernard Vernier a fait porter l'essentiel de son étude sur les quatre années de la République. Il s'agit là, dans une large mesure, d'un travail de pionnier. La relative abondance des sources ne saurait en effet faire illusion : leur rassemblement, leur dépouillement, leur critique surtout offraient de grandes difficultés. L'exposé devait tenir compte, à la fois, de la complexité du donné, et de la mouvante variété des solutions que lui aura appliquées la maître actuel de l'Irak, le général Abdelkérim Kassem. Plus secret peut-être que son rival Gamal Abdel Nasser, moins clairement expliqué en tout cas par une carrière moins chargée, adaptant au jour le jour son action à une réalité complexe et changeante, qu'il semble d'ailleurs de plus en plus enclin à modifier par sa propre pesée, le zaïm *de l'Irak n'est pas un personnage dont la mesure est aisée à prendre. Un jugement définitif sur l'homme et l'œuvre serait assurément prématuré, car l'avenir reste ouvert : mais il est précieux de pouvoir disposer désormais de ces éléments, qui permettront de situer l'évolution dans son cadre et d'en apprécier avec sureté les développements.*

Au moment où les circonstances rouvrent à notre diplomatie l'accès officiel de l'Orient arabe, l'opinion française doit s'attacher à mieux connaître ces pays, et surtout ceux d'entre eux qui paradoxalement, comme l'Irak, croient encore devoir se soustraire à ce mouvement général. De notre clairvoyance et de notre perspicacité dépendent nos chances de présence efficace. Par sa contribution décisive à notre information orientale, l'ouvrage de Bernard Vernier jouera un rôle considérable dans ce renouveau du rayonnement français.

PIERRE RONDOT,

Directeur du Centre des Hautes Études administratives sur l'Afrique et l'Asie modernes.

AVANT-PROPOS

En juillet 1958, *on peut croire revenus en Orient les jours de Suez. Une partie du Liban est en rebellion. En Jordanie le trône du roi hachémite Hussein est menacé. Brusquement, le* 14 *de ce mois, date à résonance révolutionnaire, voici que le cyclone s'élargit à l'Est, jusqu'au Tigre. L'armée irakienne, sous la conduite d'un officier, la veille inconnu, le brigadier Abdelkérim Kassem, a en effet, au petit jour, renversé la monarchie hachémite qui régnait sur cet État depuis sa création en* 1921, *et la foule bagdadine a massacré le roi Faysal II et le prince héritier Abdulillah. Le soir même, la République irakienne est proclamée.*

Coup sur coup on apprend, le 15, *que* 5 000 *marines ont débarqué à Beyrouth, et, le* 17, *que la nuit précédente Londres a fait occuper Amman par des parachutistes.*

Cependant la catastrophe universelle, dont Khrouchtchev montrait là les prodromes, ne se produit pas. Au Liban et en Jordanie, l'ordre menacé par les visées de Nasser est rétabli. Quant à l'Irak, où aucune puissance étrangère n'est intervenue, un nouveau régime s'installe, et le monde arabe salue l'événement comme la libération d'un État-frère.

Le coup d'État militaire de Bagdad du 14 *juillet* 1958 *avait abouti à deux résultats : il avait transformé la structure politique d'un pays de Proche-Orient et l'avait fait accéder à la pleine indépendance.*

Indépendant, dira-t-on, l'Irak ne l'était-il pas depuis dix-huit ans, c'est-à-dire depuis que la Grande-Bretagne avait renoncé au mandat qu'elle exerçait sur lui en vertu d'une décision de la Société des Nations? N'était-il pas, même, le premier état d'Orient à avoir été libéré de la tutelle d'une puissance occidentale?

A vrai dire, alors que l'indépendance reçue au lendemain de la deuxième guerre mondiale par les derniers pays arabes assujettis fut d'emblée parfaite, la souveraineté des pays arabes que la première

guerre mondiale arracha à la domination ottomane fut progressive. Tel fut le cas des royaumes d'Égypte et d'Irak, car la Grande-Bretagne ne les reconnut comme États indépendants que sous réserve du maintien d'une occupation militaire. L'Égypte devenue république en 1952 *se dégagea de cette hypothèque deux ans après, cependant que l'Irak entre temps avait refusé de rester lié à Londres par un traité. A ce lien il en avait substitué un autre : celui que constituait pour lui son adhésion au pacte de Bagdad. Ainsi, après avoir précédé la Syrie, le Liban, la Libye, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie*[1] *dans la voie de l'indépendance, l'Irak en juillet* 1958 *se trouvait distancé par eux, mais la seule arrivée au pouvoir de Kassem signifie que le pacte de Bagdad a vécu et qu'il faut compter avec un nouveau champion de l'arabisme.*

D'autre part, en abolissant une monarchie instaurée par la Grande-Bretagne, en même temps qu'une politique pro-britannique, l'Irak s'est dégagé d'une forme ancienne et conservatrice de gouvernement. Il a suivi un mouvement d'évolution générale des États arabes vers la démocratie. Il a rejoint le Liban, la Tunisie, la Syrie, l'Égypte et le Soudan dans le peloton des républiques. Mais quatre ans n'ont pas suffi pour qu'il adopte une constitution définitive. Sollicité par différentes formes de démocratie, l'Irak hésite encore à choisir entre trois voies : un régime libéral et parlementaire tel que le connaît le Liban et que la Syrie le connut naguère, une structure progressiste analogue à celle des républiques populaires prêtes à l'accueillir dans leur camp, et enfin un système original du type que certains États du tiers monde, comme Cuba, essaient de définir.

Au sein de ce tiers monde cependant, l'arabisme a créé chez les peuples arabes un sentiment de solidarité qui les incite à unir leurs destinées. Nasser fait miroiter à leurs yeux une charte qu'il élabore, et il se prévaut de la popularité de son nom devenu un symbole pour les attirer sous sa loi et bénéficier des richesses de leur sol et de leur sous-sol.

A ces prétentions d'hégémonie dont il conteste la légitimité, Kassem oppose les liens que la géographie et l'histoire ont tissés entre les peuples authentiquement arabes du Croissant fertile. A tout le moins, il entend défendre le particularisme irakien et les ressources naturelles de l'Irak.

Mais il lui faut aussi triompher des divers particularismes intérieurs

1. L'Égypte, dont l'indépendance a été reconnue par les Britanniques le 28 février 1922 sous réserve du maintien de leur occupation militaire et de leurs responsabilités en matière de communications impériales et de défense en particulier, n'a été admise à la Société des Nations que le 26 mars 1937, cinq ans après l'Irak.

INSTITUT KURDE de PARIS BIBLIOTHÈQUE

légués à ce jeune État par un des plus longs passés du monde, qui risquent d'étouffer son sens national.

Il est nécessaire aussi d'assurer son avenir par un développement complet de son économie, en sauvegardant son indépendance si fraîchement conquise contre les impérialismes qui cherchent à tirer parti de l'instabilité actuelle de l'Orient.

Problème des institutions, problème des relations extérieures et de l'arabisme, problème de la cohésion nationale, problèmes économiques et sociologiques, telles sont en effet les quatre catégories de problèmes majeurs qui se posent à l'Irak d'aujourd'hui.

Avant d'en aborder l'étude, il est sans doute opportun pour les éclairer d'esquisser d'abord, ne serait-ce qu'à larges traits, comment le territoire, comment le passé de ce pays se découpent, l'un dans cet ensemble géographique qu'est le Proche-Orient, l'autre dans l'histoire des grandes constructions politiques et des grands mouvements religieux dont il a été successivement le berceau et le théâtre.

Ce retour en arrière nous permettra d'assister à l'apparition à côté des « communautés traditionnelles », de forces nouvelles c'est-à-dire : les partis, les groupements appelés en Irak « institutions démocratiques », et l'armée dont l'époque moderne a en effet renouvelé les caractères et le rôle dans la vie de l'État.

Nous retracerons ensuite le déroulement, par phases, des événements qui ont marqué la vie intérieure de l'Irak depuis la révolution. Nous y verrons à l'œuvre, à la fois, ces diverses forces qui conditionnent le fonctionnement du régime et l'action de Kassem, son chef.

Après quoi, nous passerons en revue les rapports que l'Irak, État arabe, successeur de l'Empire ottoman, entretient avec l'étranger, en particulier avec les États-frères, en raison de ses multiples appartenances historiques ou actuelles et compte tenu de la conjoncture internationale.

Enfin, après avoir analysé comment les dirigeants de Bagdad s'appliquent à assurer la cohésion nationale de la population et à résoudre en particulier le problème kurde, nous examinerons leurs efforts pour faire sortir leur pays de son état de sous-développement en ajoutant aux ressources du pétrole celles d'une industrie naissante et d'une agriculture rénovée par une réforme agraire et des techniques à jour, et en améliorant en même temps la « condition humaine » [1].

B. V.

1. Comme il n'exite pas de système à la fois exact et commode pour transcrire les caractères arabes, on a adopté l'orthographe courante et approximative des journaux. Les arabisants rétabliront l'orthographe réelle des noms transcrits.

L'Irak et le Proche-Orient

INTRODUCTION

LE CADRE GÉOGRAPHIQUE

Position et climat

L'Irak, étiré du nord au sud le long des deux fleuves jumeaux, le Tigre et l'Euphrate, puis du Chatt-al-Arab où leurs eaux finissent par se confondre, se trouve situé au contact de deux grandes zones tectoniques du globe, là où les plissements alpins de l'Asie mineure et centrale se dressent au-dessus du socle tabulaire arabo-africain [1].

Si l'on fait abstraction du puissant système fluvial qui s'est établi en gouttière à la jonction de ces deux régions, on constate que le territoire irakien participe aux caractères de celles-ci et qu'il se décompose lui-même, d'une part en une zone montagneuse arrosée, le Kurdistan, qui le raccorde aux rebords escarpés de l'Anatolie, et aux chaînes hautes environ de 3 000 m du Zagros iranien; d'autre part en une zone basse, plate et sèche, qui s'incline doucement vers le golfe Persique et se prolonge sans accident en Syrie, en Jordanie, en Arabie séoudite.

Moins varié que le relief, méditerranéen par sa chaleur, continental par l'ampleur des écarts qui séparent les températures de l'hiver

---

1. Raoul BLANCHARD, *L'Asie occidentale*, Paris, Armand Colin, 1929, p. 216 sqq. — Jacques WEULERSSE, « Les problèmes de l'Irak », *Annales de Géographie*, n° 241, 15-1-1934. — Boris Goodrich ADAMS, *Iraq's people and ressources*, Univ. of California Public. in Economics (vol. 18), Berkeley et Los Angeles, 1958. — Seton LLOYD, *Twin Rivers*, Oxford Univ. Press, 1943. — LES GUIDES BLEUS, *Syrie, Palestine, Irak, Transjordanie*, Paris, Hachette, 1932. — P. ROUDOT, " L'Irak " dans DEFFONTAINES, *Géographie universelle*, Paris, Larousse, 1960.

et des nuits, de celles de l'été et des jours, le climat de l'Irak ressort de ces moyennes :

	Janvier	*Août*
Bagdad	10°	34°
Mossoul	8°	29°
Bassorah	15°	32°5
Routbah	7°	30°
Bagdad en été : midi	50°	
fin de la nuit	23°	

Les montagnes du Kurdistan

La zone montagneuse forme un piémont en arc de cercle sous-tendu par une ligne de hauteurs discontinues qui s'échelonnent du Djebel Abdelaziz syrien à Khanikin.

A l'ouest de Mossoul, le dôme étroit du Sinjar qui s'allonge sur 50 km et culmine à 1 500 m, commande au nord et au sud deux passages entre la haute Syrie et le haut Irak. A l'est de Mossoul les crêtes squelettiques et tourmentées du Djebel Makhloul tombent en oblique sur le Tigre, au défilé d'Al-Fatah. Il est relayé au-delà par la muraille du Djebel Hamrin aux grès rougeâtres. Pays rébarbatifs, accueillants seulement aux bandits.

Entre cet alignement et les premiers plissements de la grande montagne, une des contrées les plus sauvages de l'Asie, s'insèrent les plaines de Mossoul et de Kirkouk, au sol profond et riche, que traversent le Tigre et ses affluents principaux aux rives bordées de peupliers et que le printemps fleurit de narcisses. Son relief vaut à l'ensemble de la région d'être bien arrosé. Elle reçoit en effet plus de 500 mm de précipitations atmosphériques par an en quatre-vingt-dix jours en moyenne. Aussi les cultures (céréales, vignes, vergers et jardins) s'y pratiquent-elles sans irrigation, et les pâturages n'y sont-ils pas éphémères. Jadis la forêt, dont il n'existe plus que des vestiges magnifiques au-dessous des alpages, couvrait les pentes des grandes chaînes auxquelles la région s'adosse.

Ces hautes terres furent le berceau du royaume d'Assur. Par la suite, elles servirent pendant des siècles de réduits et de refuges à maintes populations, comme l'attestent encore des couvents fortifiés juchés sur leurs pitons. Par leurs sources, leurs champs, leurs villages de pierres et aussi par leur population de Kurdes, elles forment un contraste frappant, dont le Maghreb offre d'autres exemples, avec la steppe aride qui commence aux pieds du Sinjar, du Djebel Makhloul et du Djebel Hamrin.

Les steppes de la Djezireh et du Hamad

Dans cette zone basse, domaine des tribus bédouines aux tentes noires, rien ne distingue à vrai dire l'« île » de la Djezireh, comprise entre le Tigre et l'Euphrate au nord de l'« isthme » de Bagdad, du Hamad qui lui fait suite à l'ouest et au sud-ouest. Ce sont de vastes étendues horizontales et calcaires qui ne connaissent que deux saisons. L'été torride dure d'avril à la fin d'octobre, avec des vents de sable et des mirages. Encore le niveau des pluies n'atteint-il 100 mm, répartis sur une trentaine de jours par an, qu'à l'approche de la zone montagneuse. La saison humide est le temps béni de l'abondance. Le désert verdoie alors et même fleurit. Les creux des vallons retiennent de loin en loin quelques mares ou *khedirs* qui rapidement s'assèchent, envahies par une auréole de boue piétinée par les troupeaux. Bientôt ceux-ci n'ont plus à paître qu'un semis très lâche de touffes épineuses et n'ont plus pour s'abreuver que l'eau de puits souvent saumâtres et distants les uns des autres de plusieurs journées de marche, que le bétail partage avec les hommes.

Dans la zone montagneuse, les vallées ne constituent pas un monde à part. Il n'en va pas de même dans la zone basse. Les mornes falaises de marne blanchâtre du Tigre atteignent en effet en Djezireh jusqu'à 60 m, mais les rives moins hautes de l'Euphrate permettent l'installation de ces manèges ou *tchirds*, mus par des animaux, qui hâlent l'eau dans des seaux de cuir ou, plus rarement, celle de norias actionnées par le courant. Ainsi une frange mince et très discontinue de cultures borde-t-elle le plateau de chaque côté du fleuve. Quelques gués livrent passage aux Bédouins qui circulent entre le Hamad et la Djezireh sans guère se mêler à la population des fellahs. Les ruines parthes de Hatra et de nombreuses buttes artificielles ou *tells* montrent que jadis une population sédentaire plus étendue colonisa la Djezireh. Aujourd'hui les cultures se confinent au fond des vallées et à leurs abords immédiats.

Les vallées et le delta

Les palmeraies commencent à Anah sur l'Euphrate et à Tékrit sur le Tigre, et peu à peu forment deux rubans d'oasis.

Au sud de ces villes, d'ailleurs, les deux fleuves dont les vallées s'élargissent entre leurs falaises qui s'abaissent en s'écartant, se mettent à divaguer et à tracer des méandres. On pénètre dans l'antique Babylonie de pente presque insensible. Le Tigre longe de près le Zagros, et ses affluents, d'une grande force érosive, dévallés de cette chaîne le chargent de plus d'alluvions que l'Euphrate. C'est pourquoi,

poussé vers l'ouest, il a poussé lui-même son jumeau dans la même direction.

A la hauteur de Bassorah, le delta combiné de la Kherkha et du Karoun (qui, à l'époque quaternaire, allaient au-devant d'un fleuve issu du plateau arabique et aujourd'hui disparu), opposa conjointement avec le delta de celui-ci un puissant obstacle aux eaux du Tigre et de l'Euphrate. Ainsi s'explique la formation de l'immense marais d'Amara, dont les crues modifient chaque année capricieusement les chenaux entre des roselières de « phragmites communis » géants, et aux marges duquel on cultive du riz.

Le Chatt-al-Arab lui sert d'émissaire et prolonge ce delta fossile d'un second delta, qui lui-même avance dans le golfe Persique à raison de trois kilomètres par siècle. La marée d'une amplitude de trois mètres, y refoule deux fois par jour l'eau douce et limoneuse du Chatt dans les séguias des palmeraies qu'elle fertilise, leur faisant produire jusqu'à trois récoltes de dattes par an. Quelque importantes que soient les masses d'eau et de limon débitées et charriées par les deux fleuves mésopotamiens, et quelque appréciable que soit déjà leur rôle fertilisateur, celui-ci est loin d'égaler les services rendus à l'Égypte par le Nil qui, lui, coule au niveau de la plaine. D'autre part, les crues ont lieu en Égypte pendant la saison sèche, alors que celles de l'Euphrate et du Tigre se produisent de mars à avril pour celui-ci, et de février à mai pour celui-là, à un moment et avec une violence qui les rendent souvent désastreuses à l'égal des fleuves d'Extrême-Orient. Depuis la plus haute antiquité, la nécessité d'organiser des centres de régulation et de connexion de canaux a fixé les villes en des « points stratégiques ». Ce sont eux qui ont déterminé les sièges du pouvoir politique. Les conquérants arabes, ont fait comme leurs prédécesseurs, d'où le caractère de leurs cités, non moins administratives [1] que militaire, religieux et commercial.

La « grande navigation » ne remonte sur le Tigre que jusqu'à Bagdad, véritable port fluvial, et jusqu'à Felouja, sur l'Euphrate. Malheureusement les inondations des crues et les maigres de l'étiage découvrant des bancs de sable l'entravent ou la paralysent périodiquement. De tout temps, elle s'est faite par de grosses felouques à voiles, auxquelles leurs proues relevées donnent des allures de jonques. Mais les navires à moteurs se font de plus en plus nombreux.

---

1. Débit par an du Tigre en m^3 :
liquide : entre 15 et 55 milliards;
solide : 20 millions, soit quatre fois celui de l'Euphrate et du Nil.
Débit par an de l'Euphrate en m^3 :
liquide : entre 10 et 37 milliards;
solide : 30 millions.

Il existe aussi, deux genres d'embarcations traditionnelles, les *kelleks* et les *kouffahs*. On se sert des kelleks, radeaux faits d'un assemblage de poutres, de roseaux et d'outres, que d'amont en aval d'Altun Kopru à Bagdad. Parvenus à destination, les mariniers les démontent, vendent la cargaison et les poutres et s'en retournent avec leurs outres vers le nord pour recommencer. Quant aux *kouffahs*, ce sont des grosses corbeilles de joncs à fond plat enduits de bitume, pareilles à celles qu'on voit aux bas-reliefs assyriens. On ne les utilise que pour de courts déplacements à l'intérieur des villes, ou d'une rive à l'autre en les manœuvrant à la gaffe.

Ainsi la nature composa l'Irak de régions dissemblables. Cependant l'histoire, plus que la géographie, est responsable du manque d'unité du pays. Le système des fleuves y avait tracé l'axe d'une construction politique dont il restait aux hommes à définir les limites, mais ce n'est que de nos jours que l'Irak enferme dans ses frontières tout son territoire actuel et rien que lui [1].

1. Les villes d'Égypte ont eu à l'origine une fonction hydraulicienne analogue à celle des premières villes de la Mésopotamie, qui furent des centres de régulation des canaux autant que des places fortes, des points de passage, des marchés et des centres administratifs. Cela était vrai dans la haute antiquité et le fut aussi, au temps de la conquête arabe. Cf. ce qui est dit plus loin, p. 82, de la fondation de la ville de Nassirié par le chef des Mountéfiks.

PREMIÈRE PARTIE

Le legs du passé

1

L'HISTOIRE DE L'IRAK JUSQU'À LA RÉVOLUTION DE 1958

1. LES APPARTENANCES HISTORIQUES DE L'IRAK

Sauf aux temps extrêmement lointains de Sumer et d'Akkad, puis de Babylone et d'Assur, où il était partagé en royaumes juxtaposés, le territoire de l'actuel Irak fit toujours partie d'empires dont les limites l'excédaient et dont la capitale n'y fut sise que durant les règnes des Séleucides et des Parthes. Le reste du temps, les circonscriptions irakiennes dépendaient d'un pouvoir central extérieur, installé soit en Perse, soit à Byzance, soit à La Mecque, soit à Damas, soit en Turquie.

Loin d'être indifférents au passé le plus antique de leur pays sous prétexte qu'il se déroula dans les ténèbres du paganisme abhorré de l'Islam, les intellectuels irakiens d'aujourd'hui en nourrissent leur patriotisme, comme les intellectuels turcs et les intellectuels iraniens, qui s'apprêtent à fêter le vingt-cinquième centenaire de Darius, trouvent dans leur passé hittite ou persan les origines de leur patrie. Le même orgueil entoure à Bagdad les merveilles du trésor d'Our et au Caire celles de Tout-ank-Ammon.

Ainsi s'explique qu'un décret du ministre irakien de l'Instruction publique de 1930 ait prescrit aux maîtres de montrer à la jeunesse irakienne « combien leur pays, dans l'antiquité et au moyen âge, a contribué aux progrès de l'humanité » [1]. La manière dont le pavillon de l'Irak à l'Exposition de Paris en 1937 fut conçu, procédait de cet esprit : il évoquait en effet par ses terrasses la tour de Babel et les jardins suspendus de Babylone; la porte monumentale était surmontée des armoiries du royaume flanquées du lion babylonien et du cheval arabe. La statue d'Haroun-al-Rachid se dressait dans le hall en face de celle de Charlemagne, et une horloge y rappelait le fameux présent que le calife de Bagdad avait offert à l'empereur d'Occident, cependant qu'aux étages supérieurs « toutes les créations modernes d'un peuple qui a confiance dans l'avenir étaient exposées ». La République suit ces errements. Son service des antiquités fouille huit sites archéologiques et en a confié trois autres à des missions étrangères [2]. Ses musées sont visités assidûment. La revue *Sumer*, que dirige le professeur Alaousi, publie les travaux de ses archéologues. L'Académie d'Irak vient d'éditer le huitième volume du grand ouvrage du Dr Jawal Ali sur *Les Arabes avant l'Islam* et le monument aux morts de l'Irak, conçu par le fils du leader Chaderji, s'inspire de la grande arche de Ctésiphon. Avec l'aide de l'Unesco, enfin, le gouvernement a élaboré un plan de sauvegarde des antiquités nationales et lui a attribué un crédit d'un million de dinars. En effet, que la dévotion des Irakiens cultivés et de la jeunesse des écoles s'adresse à tout le monde arabe et considère avec Winckler, Caetani ou P.K. Hitti[3], « tous les groupes sémitiques comme de simples tribus d'une même nation », ou bien qu'elle se concentre particulièrement sur les civilisations qui se sont succédé au « pays des deux fleuves », ils tiennent la population actuelle comme l'héritière directe des Akkadiens, des Amorrhéens, des Araméens et des Assyriens, et voient dans Sargon d'Akkad, (Sargon l'Ancien), Hammourabi le Législateur, Nabuchodonosor et Sargon II, des prédécesseurs de leurs califes; tandis que, parallèlement, certains Égyptiens, certains Libanais et certains Moghrébins professent des thèses « phénicianistes » et « berbéristes ».

Le comité culturel de la Ligue arabe, cependant, afin de ne point porter atteinte aux principes de l'accord culturel souscrit par les divers États sous son égide, ne s'est jamais prononcé sur le bien-

1. Anwar G. CHEJNE, "The use of history by modern Arab writers", *Middle East Journal*, vol. 14, n° 4, automne 1960.

2. *The Iraqi Revolution in its third year*, Bagdad, Rabita Press, 1961, p. 397 sqq.

3. P. K. HITTI, *The History of the Arabs*, Londres, 1956. — S.D. GOITEIN, *Jews and Arabs*, New York, 1955 (qui réfute les théories du précédent). — S.H. LONGRIGG, *Iraq*, 1900 *to* 1950, Londres, oxford university Press, 2e éd., 1956 — Seton LLOYD, Twin Rivers, Londres, oxford university Press, 2e éd., 1947.

fondé de l'une ou de l'autre, tout en recommandant de coordonner les études entreprises dans chaque État sur les origines de la communauté arabe.

Des penseurs de l'Irak contemporain, — pour revenir à ce pays, — se demandent si un retour aux sources antiques ne peut pas vivifier, non seulement le patriotisme mais aussi l'art national; et Jabra Ibrahim Jabra estime que les artistes irakiens « peuvent trouver dans les découvertes des hommes des cités d'autrefois, comme dans les sculptures assyriennes, babyloniennnes et sumériennes, cette force qui a toujours été, semble-t-il, la vocation de leur art depuis l'antiquité », comme le montre l'exemple du peintre-sculpteur Djaouad Salim, qui de tous les artistes irakiens a le plus conscience de tirer son inspiration de la terre d'Irak, creuset des civilisations qui se sont succédé de Sumer à nos jours [1].

2. MÉSOPOTAMIE ANTIQUE

Les empires sémitiques

Dans une grotte du mont Zagros, à 400 km au nord de Bagdad, une mission de l'Université de Columbia a découvert en 1960, plusieurs couches de débris qui attestent l'existence, vers le début de l'ère glaciaire, il y a environ 400 000 ans, de l'homme de Néanderthal; puis celle de l'*homo sapiens* qui vivait il y a une trentaine de millénaires; puis celle d'une civilisation qui remonte à 10 500 ans; enfin celle d'une autre encore, dont le début date de 60 siècles [2]. Ainsi l'Irak apparaît comme un des plus anciens séjours de l'homme. Venant en tête dans les archives non écrites de la préhistoire, le nom de la Mésopotamie se lit dès la première ligne de la première page des chronologies, accompagné de la mention précisant que les Sémites arrivent dans la contrée au commencement du IIIe millénaire.

Ces hommes y ont été attirés par l'orge et le froment qui eurent là leur habitat primitif au milieu des clairières fertilisées par le Tigre et l'Euphrate, entre des fourrés de tamaris, de saules et de dattiers sauvages, au bord de marais pleins d'oiseaux et de poissons. A la hauteur du 32e parallèle, les deux fleuves, en se rapprochant à la

1. Jabra Ibrahim JABRA, « L'art moderne en Irak », *Orient*, Paris nº 17, 1961.
2. On avait auparavant découvert des silex paléolithiques dans la région de Suleimanié, et en Mésopotamie centrale où ils avaient été apportés des régions montagneuses. Svend Aage PASSIS, *The antiquity of Iraq*, Copenhague ,1956, p. 385, 390, 393.

manière de deux jambes cagneuses, déterminent une région de passage favorable à l'installation d'une ville. En effet, les routes qu'ils tracent entre l'Asie Mineure et le golfe Persique s'y croisent avec celle qui, de la Méditerranée, mène vers la Perse par les cols du Zagros. Babylone y est déjà sise à l'aube de l'histoire. Une inscription qui remonte à 2700 environ la nomme. Elle ne fut d'abord qu'un des nombreux relais caravaniers de la Mésopotamie, que des princes locaux se partageaient.

Les Sémites détiennent la plus large part dans le peuplement du pays. On s'accorde en général pour situer leur berceau en Arabie. A l'origine pasteurs nomades et caravaniers, ils vinrent déferler par vagues successives sur la Mésopotamie, et s'y fixer : Akkadiens, Amorrhéens apparentés aux Hébreux d'Abraham, Araméens, Arabes enfin [1].

Au cours des âges, ces Sémites se heurtèrent à des peuples d'origines différentes qui provenaient des montagnes de l'Est et du Nord : les Sumériens et les Élamites dont le berceau est mal connu, et, en attendant l'apparition des Mèdes, trois peuples de langue indo-européenne comme eux, les Hittites d'Anatolie, les Kassites et les Mitanniens.

Akkad et Sumer. Le royaume Amorrhéen (IIe millénaire, début du Ier)

Quand l'éclairage de l'histoire les saisit pour la première fois, les Sumériens occupent la Basse-Mésopotamie, au sud de Babylone, autour d'Our, et le royaume d'Elam s'étend autour de Suse, au bord du plateau de l'Iran. Les Kassites et les Mitanniens, eux, ont pour habitats les contre-forts du plateau d'Anatolie. A part les Sumériens qui se fondirent avec les Kassites, ces divers peuples bloquèrent pendant plus de trois millénaires l'expansion des Sémites, qui ne devait reprendre qu'avec l'Islam.

La région de Babylone, au sud du confluent du Tigre et de l'Adhem, fut conquise par les Akkadiens vers le XXVIe siècle. Ils en firent le royaume d'Akkad. Leur roi le plus fameux, le premier Sargon, lui adjoignit pour un temps le royaume de Sumer. Mais Akkad et Sumer ne furent vraiment unis sous une autorité commune que par les

1. L. DELAPORTE, *La Mésopotamie*, Paris, Albin Michel, 1923. — Georges CONTENEAU, *La civilisation d'Assur et Babylone*, Payot, nouvelle édi. 1951. — André PARROT, *Archéologie mésopotamienne*, Paris, Albin Michel, 1946; — *Sumer*, Gallimard, 1960; — *Assur*, Gallimard, 1961. — Marguerite RUTTEN, *La Babylonie*, Paris P.U.F., 3e éd. 1958.

Amorrhéens, ces gens venus du Sud-Est, armés d'arcs et « qui ignoraient les maisons », après une longue période d'infiltration. Leurs souverains fixèrent leur capitale à Babylone dont ils firent le centre de la vie religieuse de la nation, et, de son dieu Mardouk, un dieu national. D'autres villes-sanctuaires d'Irak devaient par la suite jouer pareillement un rôle à la fois religieux et politique.

Les rois amorrhéens imprimèrent dans les molles alluvions des deux vallées une marque indélébile. Les canaux de drainage, d'irrigation et de navigation des cités naguères rivales de Sumer et d'Akkad furent coordonnés par les dynasties suivantes en un réseau perfectionné qui reste perceptible, vu d'avion. De même, les taches des palmeraies quadrillées par ces canaux s'étendirent jusqu'à n'en plus former qu'une. Une civilisation originale naquit du brassage de ces peuples, somptueuse, sensuelle et colossale, attestée par les ruines de ses zigourats, dont la grande tour abbasside de Samarra rappelle le souvenir, par celles de ses palais aux briques vernissées dont l'émail revit aux coupoles des mosquées, et par les célèbres « tapis babyloniens » figurés sur les bas-reliefs, ancêtres des tapis d'Orient.

Loin d'être pour nous une simple curiosité exotique, cet art mésopotamien a exercé une influence sur celui de la Grèce à travers la Phénicie, la Palestine, la Lydie et les îles de la mer Égée. L'humanité doit encore à cette civilisation le calcul, l'écriture et les premières cosmogonies, filles des radieuses nuits babyloniennes. Mais le legs le plus caractéristique qu'elle en reçut est peut-être le code d'Hammourabi (1792-1750) qui, gravé sur une stèle, est exposé au Louvre. Dans ce recueil, le plus important de lois antiques découvert à ce jour, on reconnaît le génie législateur de ces autres grands Sémites : Moïse et Mohammed.

Ébranlé par les incursion des Hittites descendus de leurs montagnes par la vallée de l'Euphrate, le royaume amorrhéen fut remplacé par celui des Kassites, qui amenèrent dans la plaine « l'âne de la montagne », autrement dit le cheval. Les nouveaux venus grâce à leurs chars de guerre conquirent la Mésopotamie qu'ils occupèrent cinq cents ans, jusqu'au XXII^e siècle, et installèrent leur capitale à 12 km de l'actuel Bagdad, à Akar-Ouf. Les premières assises d'une tour gigantesque édifiée par eux, s'y dressent encore, qui sert de repère aux voyageurs.

Au nord de la Babylonie, cependant, un autre empire sémite était né au XXI^e siècle, semble-t-il à cheval sur le Tigre dans la région où le fleuve débouche de la montagne. Il eut successivement pour capitales Assur, Kalah et Ninive. Rivale de la Babylonie, l'Assyrie l'assujettit à plusieurs reprises, tout en acceptant sa civilisation, avant d'être finalement anéantie par elle.

Rivalité d'Assur et Babylone (XII^e-VI^e siècle avant J.-C.)

L'histoire des empires mésopotamiens ne se déroula pas en vase clos. Leurs dynasties ne se contentèrent pas de régner sur la corne orientale du « Croissant fertile », qui, du golfe Persique en remontant les Deux fleuves, s'étend jusqu'à la côte méditerranéenne, après s'être incurvé au pied du plateau d'Anatolie. Ils avaient besoin des bois d'essences diverses qui croissent sur les monts Liban, de l'argent du Taurus et des produits qu'apportait la Grande mer. Au début du II^e millénaire, les caravanes d'Akkad commerçaient avec la Syrie et la Palestine, et les armées de Sargon l'Ancien atteignirent les chaînes côtières du Couchant. Il en allait de même pour l'Égypte, et le couloir syro-palestinien fut un enjeu que l'empire du Nil et celui des Deux fleuves se disputèrent tout au long de l'antiquité, Après s'être emparé de la Phénicie, entraîné par sa conquête, le pharaon Thoutmès III (1504-1450), pousse jusqu'à la Mésopotamie et fait boire ses chevaux dans l'Euphrate, ce « Nil à l'envers », comme disent ses soldats. Sous les Aménophis, l'Égypte intrigue au Mitanni contre Assur.

A ces offensives et menaces, les rois assyriens répondirent par une série de campagnes.

Téglatphalasar I^er (1146-1123), marchant sur les traces de Sargon l'Ancien, exécuta un raid au Liban, au pied duquel il chassa le buffle, et gagna même l'île de Rouad sur les rivages de laquelle il tua un requin de sa main. Assournadinapli alla laver ses armes dans la Grande mer du Couchant suivant le rite antique. Son fils Salmanazar III, descendant plus au sud, soumit Tyr et Sidon, après avoir érigé en passant à l'embouchure du Fleuve du chien, près de Beyrouth, une stèle qu'on y voit encore.

Les Arabes qui apparurent au VIII^e siècle dans l'histoire de la Mésopotamie pour la première fois, permirent alors aux rois d'Assur de dominer les déserts, car, ayant accepté d'être leurs tributaires, ils mirent à la disposition des rois assyriens la marine terrestre que constituaient leurs chameaux. Jusque-là, les Assyriens s'étaient contentés de simples incursions de va-et-vient. Dès lors, ils menèrent au loin des opérations de plus longue durée. Salmanazar V put ainsi prendre pied en Palestine, où il établit un vassal sur le trône d'Israel. Mais cet Osée s'étant révolté à l'instigation de l'Égypte, Sargon II le renversa. De l'île de Chypre, sept princes adressèrent des présents à ce monarque qui consacra chez eux, à Larnaka, une stèle à son image qu'accompagnaient les symboles des grands dieus d'Assur et de Babylone.

Cependant l'Égypte jalouse entretient des troubles contre son rival, pousse Tyr, Sidon et la Judée à la révolte, tandis que les tribus

araméennes mêlées de tribus arabes s'infiltrent en Mésopotamie. En vain, Sennachérib triomphe de tous ces ennemis.

Assarhaddon, lui, doit faire face à une coalition d'Aryens constituée de Mèdes et de Scythes. Ce problème réglé, il fait demi-tour, marche contre l'Égypte où, pour la première fois pénètre une armée assyrienne, et remonte le Nil jusqu'à Memphis. Son successeur, Assourbanipal, va plus avant encore, jusqu'à Thèbes, d'où il rapporte deux obélisques. L'Égypte, la Palestine, la Syrie sont désormais sous le joug. A sa mort, en 626, l'Assyrie est à son apogée.

Elle y est pour peu de temps, car à la fin du VII^e siècle, les Babyloniens s'étant révoltés contre la domination d'Assur, avec l'aide des Mèdes qui anéantissent Ninive en 612, l'empire néo-babylonien remplace celui des Assyriens, et Babylone redevient la capitale de la Mésopotamie.

En même temps l'Égypte reprenait elle aussi son indépendance avec l'aide de mercenaires grecs. Elle pensa même profiter des troubles qui avaient secoué la Mésopotamie pour s'en venger. En conséquence, le pharaon Néchao, après avoir battu le roi de Juda, soumit la Palestine et la Syrie et avança jusqu'à l'Euphrate. Mais parvenu à ce fleuve il eut affaire au roi de Babylone, Nabuchodonosor II, qui le vainquit à Karkémich, sur la boucle de l'Euphrate, poursuivit sa route, s'empara de Jérusalem en 586, déporta les Juifs et réduisit Tyr. L'empire néo-babylonien avait donc marché sur les brisées d'Assur, la millénaire rivalité de l'Égypte et de la Mésopotamie se perpétuant.

3. LES EMPIRES INDO-EUROPÉENS

L'Empire achéménide (586-334 avant J.-C.)

Tandis que la dernière lutte de la Mésopotamie et de l'Égypte se déroulait, nous avons vu apparaître aux flancs orientaux de ce pays le peuple aryen des Mèdes. L'alliance mèdo-babylonienne n'empêcha pas Nabuchodonosor d'édifier une muraille pour protéger sa capitale contre un revirement possible de ses alliés. Il fut bien avisé. Au moment qu'il jugea opportun, en effet, en 539, Cyrus l'Achéménide, qui s'était entre temps proclamé roi des Perses et des Mèdes, arracha le sceptre royal au successeur de Nabuchodonosor. Assur et la Babylonie furent alors rattachés à l'empire perse. Cyrus cependant, par mansuétude et sagesse, épargnant Babylone en fit une de ses trois capitales, avec Suse et Persépolis. Sa mansuétude s'étendit même aux Juifs. On sait que c'est lui qui mit un terme à la captivité de Babylone. Mais malgré l'humanité de Cyrus, Babylone, fière de sa

gloire millénaire, ne put se résoudre à supporter un joug étranger. Elle se révolta en vain, car Xerxès la démantela sans merci. De par la volonté de ses nouveaux vainqueurs, la Mésopotamie fut encore une fois réunie à l'Égypte, mais sous la domination des Achéménides.

L'empire d'Alexandre (334-323 avant J.-C.)

Les jours de l'empire perse étaient comptés. En 334 Alexandre l'anéantit. Avec ce nouveau conquérant issu de la Macédoine, l'histoire de l'Occident conflue pour la première fois avec celle de la Mésopotamie. Malgré ses ruines, le prestige de Babylone avait attiré Alexandre. Il désirait en faire la capitale d'un empire d'Orient. Son fabuleux destin voulut que ce fût dans cette ville que l'âme de ce héros, héritier d'Achille et de Gilgamech tout ensemble, quittât cette terre où il avait jeté des semences d'hellénisme. Il ne lui avait pas permis de ressusciter la ville « qui était dans la main de l'Éternel une coupe d'or où l'univers s'enivrait, et qui semblait née pour lui commander ». Le site de Babylone ne fut plus dès lors qu'un désert, d'où la mission française dirigée par Fresnel devait exhumer en 1852 le fameux lion terrassant un dragon, prémices de fouilles que l'Allemand Koldewey devait poursuivre.

Le royaume des Séleucides (301-249 avant J.-C.)

L'empire où Alexandre avait rêvé de fondre l'Orient et l'Occident ne lui survécut pas, car ses lieutenants, après s'être fait la guerre les uns aux autres, se le partagèrent. Hors d'Europe, l'Égypte échut à Ptolémée, à Séleucus la « Syrie », c'est-à-dire l'Asie, de la mer Égée à l'Indus. A son tour, ce royaume encore immense, fut presque aussitôt amputé de la Bactriane, puis de la Perse; et la Mésopotamie, qui d'abord en occupait le milieu, devint une marche sous l'autorité d'un vice-roi résidant à Séleucie du Tigre, non loin de Babylone, en butte, à l'est, au peuple iranien des Parthes.

Mais ce n'est pas de ce côté que les Séleucides dirigeaient surtout leur regard. Ils étaient attirés de préférence par la Méditerranée, au point qu'ils transportèrent leur capitale de Séleucie du Tigre à Antioche sur l'Oronte. Successeurs des rois d'Assur, comme aux temps où ceux-ci disputaient aux pharaons la Syrie propre et la Palestine, leur principale activité consista à disputer ces provinces aux Ptolémées.

L'Orient cependant avait imprimé à leur monarchie le caractère divin qui avait été celui des monarques babyloniens. Deux d'entre eux portèrent des surnoms araméens : Alexandre I^er^ celui de Bala,

et Alexandre II celui de Zabina. Sous leur règne, les savants grecs recueillirent la science des astronomes de la Mésopotamie.

D'autre part, ce pays reçut, bien qu'avec moins de force que la Syrie, l'empreinte des Grecs. L'ère des Séleucides devait rester plusieurs siècles en usage ches les Nestoriens, et les Abbassides devaient fonder à Bagdad une *Bayt al Hikma*, la « Maison de la Sagesse », où de nombreuses équipes de savants traduiraient les œuvres scientifiques et philosophiques de la Grèce [1]. C'est à travers la Mésopotamie que pendant quelques siècles put se maintenir le contact établi par Alexandre entre les foyers de l'hellénisme et la profonde Asie où les images de Bouddha retiennent quelque chose du sourire d'Apollon. La création au sein de l'Asie moyenne d'états hellénistiques, tels que le lointain royaume de Bactriane, eut aussi des conséquences économiques, car elle suscita les courants durables que symbolise la « route de la soie » et qui firent de la région de Bagdad la « place » commerciale qu'elle est restée

Le royaume parthe des Arsacides (249 avant J.-C. - 226 après J.-C.)

Après une longue suite d'incursions, les Parthes finirent par arracher aux Séleucides la marche de Mésopotamie, dès lors rattachée à l'Iran, où elle joua, inversé, le même rôle.

Les Séleucides éliminés de la contrée, les Parthes y organisèrent un royaume qu'ils dotèrent d'une nouvelle capitale Vologésias, fondée face à Séleucie sur l'autre rive du Tigre dans l'isthme mésopotamien.

S'étant rapprochés de l'Occident, les Parthes n'en poursuivirent que de plus belle leurs attaques contre lui. Comme ils s'étaient heurtés aus Séleucides, ils se heurtèrent, à Rome qui avait pris en mains les destinées de la Syrie. Leur cavalerie, sous le général Suréna, vainquit Crassus, dont la tête fut envoyée au roi parthe. Crassus venant de l'Ouest avait traversé l'Euphrate; Trajan. qui reçut le surnom de Parthicus, s'y prit par le nord et descendit le Tigre. Il parvint bien jusqu'à Séleucie et s'en empara, ainsi que de Ctésiphon. Il articula sa conquête en deux provinces, Assyrie et Mésopotamie [2],

1. Hartwig DERENBOURG, *Mélanges Weil* : « Les traductions d'auteurs grecs », Paris, Fontemoing, 1898. D. SOURDEL, « Bayt al Hekma », *Encyclop. Isl.*, 2e éd. — Daniel SCHLUMBERGER, « Descendants non-méditerranéens de l'art grec », *Syria*, 1960.

2. Celle-ci ne s'étendait pas sur la basse Mésopotamie, territoire du royaume de Mésène, dont le roi se rallia à Rome pour quelques années.

mais fut contraint de l'abandonner. Jamais plus les Romains ne devaient prendre pied d'une façon durable en Mésopotamie. Ils ne conservèrent que quelques fortins détachés en avant du *limes* syrien, qui gardaient leurs derniers gîtes d'étape sur la route de la soie. Ce furent en effet des raisons commerciales, le besoin croissant que Rome avait des produits de l'Orient et de l'Extrême-Orient et le désir de contrôler les emporiums mésopotamiens ainsi que les routes descendant vers le golfe Persique, qui avaient entraîné les légions vers ces parages. Les humbles ruines de ces postes attestent donc pour l'époque romaine le rôle de liaison entre la Méditerranée et l'Asie que l'Irak n'a cessé de jouer tout au long de son histoire.

Marc-Aurèle eut à faire face à une contre-offensive d'envergure. Sa rispote amena ses généraux sur le Tigre à deux reprises, mais les Parthes les en chassèrent. Il en fut de même pour l'empereur Carus dont la défaite provoqua l'assassinat par son lieutenant. Descendant cette fois par la vallée de l'Euphrate, Septime Sévère atteignit aussi Ctésiphon sans pouvoir non plus s'y maintenir. La diplomatie de Caracalla qui rêvait de restaurer l'empire d'Alexandre, ne fut pas plus heureuse que les armes de ses prédécesseurs. Outré qu'Artaban lui eût refusé la main de sa fille, il fit détruire par un raid lancé d'Anatolie sur Arbelles (l'actuel Erbil) les mausolées des rois parthes qui s'y trouvaient.

Le royaume des Sassanides (226-651 après J.-C.)

Le remplacement de ces Arsacides par la dynastie des Sassanides fondée par un général parthe qui appartenait à une famille de mages, ne retourna point le mauvais sort de Rome au pays des Deux fleuves. C'est près de Samarra que, réduit à la retraite par le manque de vivres, l'empereur Julien l'Apostat tomba mortellement blessé par un archer de Sapor. Mais cette suite de désastres échelonnés sur trois siècles avait découragé Rome. Par la paix désastreuse que Jovien conclut avec les Sassanides, elle finit par renoncer à ranger la Mésopotamie sous sa loi et se replia définitivement derrière le *limes* syrien.

L'ère des Sassanides chère à Malraux, fut une ère brillante pour la Mésopotamie. La civilisation hellénique mariée à l'iranienne y porta des fruits délicats. La splendeur de leur cour, dont s'inspira celle de Byzance, se devine encore aux ruines du palais d'hiver édifié à Ctésiphon, l'Antioche de Chosroès. Il en reste l'arche médiane, haute de plus de 30 mètres, qui abritait le divan du Roi des Rois. Le sol en était recouvert d'un tapis gigantesque qu'il devait falloir aux conquérants arabes mille chameaux pour emporter par fragments.

Des émirs araméens, tels que celui de Hatra[1], dans la région de Mossoul, ou arabes, tels que celui de Hira[2] aux environs de Nedjef, régnaient aux lisières du désert syrien sous la suzeraineté des rois sassanides. Jaloux de leur autorité, ces monarques se défirent par la guerre des émirs de Hatra et imposèrent des gouverneurs perses aux Lakhmides de Hira. Impatients de ce joug, ceux-ci bien qu'en majorité nestoriens, devaient accueillir en frère les premiers méharistes d'Allah.

L'avènement des Sassanides correspondit à une recrudescence du Mazdéisme, dont ils firent la religion de l'État. Les Mazdéens reconnaissaient l'existence, révélée par le mage Zoroastre, d'un dieu créateur et bon, Ahoura-Mazda, assisté de six divinités astrales[3], qu'ils honoraient par un culte du feu, et celle d'un dieu du mal, Ahriman, symétriquement assisté de démons[4]. Les Mazdéens croyaient encore qu'une série de trois prophètes naîtrait de la race du fondateur mythique, et qu'un messie viendrait à la fin des temps sauver le monde. Ces croyances mêlées à d'autres plus primitives empreignirent le milieu spirituel où les religions ultérieures du pays se développèrent. On en retrouve des traces chez les Sabéens, les Nosaïris, dans une certaine mesure dans le Chiisme, et moins directement qu'on ne le dit d'ordinaire, chez les Yézidis.

Quant au Christianisme, c'est alors qu'il pénétra en Mésopotamie sous les formes hérétiques du nestorianisme et du monophisisme jacobite. Par opposition aux empereurs de Byzance qui en persécutaient les adeptes, les Sassanides entourèrent d'une grande tolérance les Jacobites et surtout les Nestoriens, et leur concédèrent une sorte de statut concordataire. Sous leur règne, les Juifs jouirent de la même quiétude. En revanche, le Christianisme orthodoxe eut à subir plusieurs persécutions.

La guerre éteinte entre Rome et les Sassanides reprit entre ceux-ci et l'empire byzantin que sa nature et sa capitale rapprochaient pour ainsi dire de la Mésopotamie. Anastase le Silentiaire guerroya contre

1. Où subsistent les ruines de leur palais et d'un temple dont les ruines ont été fouillées par le Dr. Fouad Safar. André MARICQ, « Classica et orientalia », *Syria*, Paris, 1959, p. 254 sqq.

2. L'émirat arabe des Ghassanides, qui régnaient dans le Hauran, servait pareillement de marche aux empereurs de Byzance.

3. Anahita et Mithra, dont le culte engendra le Mithraïsme répandu par les armées romaines en Occident jusqu'en Germanie et à Londres, figuraient au nombre de ces divinités secondaires du Mazdéisme. Tous deux eurent des temples en Mésopotamie.

4. C'est à Ctésiphon que, d'une mère parthique, naquit en 214, Manès, le fondateur du manichéisme. Du Mazdéisme procéda encore l'hérésie Mazdak qui prêchait la mise en commun des biens, et sur laquelle le roi Kawad 1er s'appuya pour mettre au pas les grands du royaume, au début du VIe siècle.

Kawad II, Justinien, contre Chosroès Ier, Maurice contre Hormisdas IV, Héraclius contre Chosroès le Grand. Ce dernier poussa même jusqu'à Jérusalem d'où il emporta la vraie croix. Mais à l'opposite, l'avant-garde des tribus turques en marche vers le Couchant contraignit les Sassanides à se retourner vers l'Est, et le petit-fils de Chosroès rendit à l'empereur de Byzance la très précieuse relique [1]. L'alerte passée, la trêve fut rompue à l'ouest. L'épuisement causé par ces guerres aux deux antagonistes facilita les défaites que le calife Abou Baker, le premier successeur du Prophète, leur infligea à tous les deux.

Ainsi, commes les Parthes, les Sassanides avaient empêché que la Mésopotamie où l'Orient commençait à devenir continental, appartint jamais à l'empire romain ni à celui de Byzance, à la différence de la Syrie, De même, sous l'Islam, il devait échapper aux atteintes des Croisés.

4. LA CONQUÊTE ARABE ET L'EMPIRE ABBASSIDE

Avant que le Prophète ne parût, des Arabes appartenant aux tribus dites Kaisites [2], originaires de l'Arabie septentrionale, étaient mêlés aux autres populations sémitiques de l'Irak. En certaines régions du territoire ils formaient des royaumes vassaux des souverains sassanides. Tel était celui de Kinda aux environs de Koufa en Basse Mésopotamie. Très peu de temps après la mort de Mohammed, le calife Omar, à la tête des tribus arabes, en majorité originaires de l'Arabie méridionale et dites Yéménites, après avoir arraché la Syrie aux Byzantins, entreprit de pousser plus à l'est. L'empire sassanide, épuisé par ses luttes contre Byzance, contre les Khazares du Caucase et contre les Turcs de Bactriane, ne put résister à ses coups. Omar l'anéantit à la bataille de Kadésya, en 637, où le chef de tribu Al-Mouthana-Iben-Haritha, dont les clubs nationalistes de Bagdad et de Damas portent le nom avec orgueil, trouva une mort héroïque. Cette victoire lui livra l'Irak-al-Arabi, autrement dit le pays de Koufa et de Bassorah, où il installa des colonies militaires. Omar conquit ensuite l'Irak-al-Ajami, c'est à dire le Kurdistan et la Médie, à la bataille de Néhavend, en 642. Il fit aussitôt de ces territoires des bases d'opération et l'année même de Néhavend, il lança de Mossoul une expédition contre l'Arménie dont il ravaga la capitale. Quant

1. L'Église commémore cet événement le 14 septembre, fête de la Sainte-Croix.
2. Voir plus loin, p. 25.

au reste de l'empire sassanide, il tomba rapidement aux mains des Arabes et dut attendre quatre siècles sa renaissance politique [1].

La plupart des Irakiens, comme les autres habitants des territoires du nouvel empire, se convertirent à l'Islam, d'autant plus facilement qu'ils supportaient mal la domination de Byzance. Ils entrèrent ainsi dans une communauté religieuse privilégiée qui est aussi un État, à l'image du Coran, livre saint révélé par Allah au Prophète et en même temps code religieux, politique et civil. Pour les autres croyants, les pouvoirs publics tolérèrent qu'ils vécussent dans leurs communautés respectives, mais il les exclurent du service militaire et les assujettirent en contre-partie à des impôts spéciaux et à des servitudes discriminatoires.

Bien qu'acquis définitivement à l'Islam, l'Irak fut cependant le théâtre d'une crise, elle aussi religieuse et politique, due à l'extension des conquêtes et dont les effets subsistent. A la mort du troisième calife, Othman, le califat échut à Ali, cousin et gendre du Prophète et comme lui de la branche aînée de la tribu de Koraïch. Le gouverneur de la Syrie, Moawiya, de la famille des Omeyyades qui appartenait à la branche cadette de Koraïch, se rebella contre le nouvel élu. Ali occupa avec ses troupes Koufa et Ctésiphon, l'ancienne capitale des Sassanides, et marcha contre son rival. Mais, après avoir traversé l'Euphrate et affronté les troupes omeyyades à Siffin, au lieu de recourir aux armes, il accepta un arbitrage entre Moawiya et lui. Outrée de cette faiblesse, une partie des partisans d'Ali se retourna contre lui et élut un anti-calife. Cette dissidence, compliquée d'hérésie, a donné naissance au schisme des Kharedjites (autrement dit « ceux qui sortent »), dont on trouve aujourd'hui des essaims très séparés du Sahara à Mascate. Ali ayant essayé de les réduire, ils l'assassinèrent dans la mosquée de Koufa en 661.

Un deuxième schisme, le plus important de l'Islam, surgit alors, auquel la plupart des tribus kaisites d'Irak adhérèrent, celui des Chiites, ou « partisans » d'Ali. Le principe en est que seuls des descendants du Prophète sont habilités à lui succéder par primogéniture, et que le nouveau calife, ou imam, est investi directement par Allah, en vertu d'une mystérieuse désignation divine; que, par conséquent, la simple élection humaine, adoptée par les Sunnites, est une pratique

1. Clément HUART, *Histoire des Arabes*, Paris, 1912. — G. LESTRANGE, *Baghdad during the Abbassid Caliphate*, Oxford, 1924 — ENCYCLOPÉDIE DE L'ISLAM, articles divers, Paris, Maisonneuve, nouvelle éd. 1960. — Seton LLOYD, *Twin Rivers*, Londres, Oxford University Press, 2e éd. 1947.

abominable. Conformément à cette règle, les Chiites refusèrent de reconnaître Moawiya comme calife après Ali, et se rallièrent au fils aîné de celui ci, Hassan, puis, après que Hassan eut renoncé à ses droits, à son cadet Hussein. Mais les Omeyyades ayant défait et massacré Hussein à Kerbela en 680, l'Irak passa sous leur domination. L'Islam sunnite, ou, si l'on veut orthodoxe, y devint, comme ailleurs, sauf dans la Perse où le Chiisme se répandit, la religion officielle.

La communauté chiite resta fidèle à ses imams, qui se succédèrent au vu et au su de tous jusqu'au IXe siècle. Outre Ali et Hassan enterrés à Nedjef, et Hussein enterré à Kerbela, les plus célèbres des imams sont le septième, Moussa-al-Kazim, le neuvième Mohammed-al-Jawad, le onzième, Mohammed-al-Hassan, tous les trois enterrés à la mosquée de Kazimayn près de Bagdad, et le dernier, Mohammed-al-Mahdi, le premier « imam caché », qui a mystérieusement disparu en 878 dans un souterrain de Samara, d'où il reparaîtra à la consommation des siècles[1].

Entre temps le Kurde Marwan Ier, né dans le nord de l'Irak, succéda en 684 à Moawiya II dont il épousa la veuve. Sous son règne la capitale de l'empire arabe fut transportée à Harran au nord-est de la Syrie, mais non loin de l'Irak. Parfaitement orthodoxes, les Marwanides, ces « ânes de Mésopotamie », comme on les appelait à Damas, s'acharnèrent, sans succés, à extirper les hérésies de l'Islam irakien.

C'est au contraire avec le concours des Chiites et des tribus kaisites qu'une nouvelle dynastie, également orthodoxe, celle des Abbassides, supplanta les Omeyyades en 750. Une haine commune de Damas était la base de cette alliance. Le nouveau calife fixa sa capitale aux environs de Ctésiphon sur l'autre rive du Tigre, à Bagdad, en 762, il y a donc douze cents ans. Et pour célébrer ce douzième centenaire, le conseil des ministres d'Irak a décidé d'organiser de grandes fêtes à Bagdad en automne 1962, ainsi qu'un congrès d'orientalistes qui étudieront l'histoire de sa fondation.

Le centre de gravité de l'empire musulman, et donc de l'Irak, se déplace ainsi vers l'Asie. Les raffinements des cours persanes fleurissent au bord des « Deux Fleuves ». Une dynastie de vizirs, parallèle à celle des califes et qui se dit héritière des rois sassanides, celle de Barmékides, donne à l'administration un tour conciliant envers les éléments divers de la population. Les califes adoptent la couleur noire des Alides. Sous les Abbassides, « Bagdad est probablement la

1. Seuls les *imams* zeidites du Yémen sont restés de bout en bout patents. Voir Annexe II.

plus grande métropole du monde civilisé »[1], et l'empire arabe connaît une période brillante et prospère qui rappelle les fastes jours des Antonins. Renan dira que « le monde en devait rêver éternellement ». Haroun-al-Rachid, immortalisé par les *Mille et une nuits*, en est resté le symbole légendaire.

Le Chiisme cependant aspirait à la domination politique, comme un soulèvement dirigé par Tabataba en faveur des Alides l'avait révélé en 815. Mais la dynastie des vizirs Bouyides, nommés « émirs des émirs » par les califes, assurèrent l'ordre et la suprématie de l'orthodoxie en Mésopotamie et en Médie pendant un siècle, de 945 à 1055.

Les couleurs verte, blanche, et noire, communes aux drapeaux de l'Irak, de la Jordanie, de la Syrie et, depuis octobre 1961, de Koweit, rappellent le passé arabe et musulman de ces trois pays, le vert étant la couleur du Prophète, le blanc celle des Omeyyades et le noir celle des Abbassides.

5. L'IRAK ET L'EMPIRE OTTOMAN

L'Irak, marche ottomane

L'étendue de l'empire arabe le condamnait au morcellement. L'Égypte, la Syrie, le Maghreb, l'Espagne avaient fait sécession. La dynastie des Turcs seljoukides remplaça les Bouyides et exerça le pouvoir, sous l'autorité nominale des Abbassides (sauf pendant l'année 1059 où ils reconnurent celle du calife fatimite, mais l'Irak était trop loin du Caire et les Seljouks trop orthodoxes pour que cette allégeance pût durer). En Sunnites intolérants qu'ils étaient, ces nouveaux convertis persécutèrent les Chiites. Quant au siège de leur gouvernement ils le transportèrent bientôt des bords du Tigre où ils laissèrent agoniser la dynastie d'Abbas, à Hamadan, puis à Ispahan en Perse[2].

Cependant les hordes de l'Extrême-Orient relayaient celles de l'Asie centrale dans leur marche vers les plaines de l'Ouest. Voici

1. Louis MASSIGNON, *Introduction au Diwân d'Hocein Mansûr Hallaj*, Marseille, Cahier du Sud, 1955, p. XXVII.

2. Gabriel CHARMES, *L'avenir de la Turquie, le panislamisme*, Paris, Calmann-Lévy, 1882, p. 181. — Négib AZOURY, *Le réveil de la nation arabe dans l'Asie turque*, Paris, Plon, 1905. — Ali Haydar MIDHAT PACHA, *Midhat Pacha, sa vie son œuvre, par son fils*, Paris, 1908, p. 14 sqq. — S.H. LONGRIGG, *Four centuries of modern Iraq*, Oxford, 1925, et *Iraq* 1900 *to* 1950, *op. cit.* — Seton LLOYD, *Twin Rivers*.

que derrière les Turcs apparurent les Mongols. En 1258, le petit-fils de Gengis-khan, Houlagou, descendant des hauts plateaux, s'empara de Bagdad. Il en passa les habitants au fil de l'épée, anéantit les trésors qui s'y étaient accumulés pendant cinq cents ans et fit de l'Irak un désert. C'est d'alors que date la ruine des canaux. Par le même coup, il mettait définitivement fin à l'existence du califat abbasside. Pour cinq siècles l'Irak allait être soustrait à la domination des Arabes.

En 1509 les chahs séfévides de Perse firent passer l'Irak dans leur empire. Mais vingt-cinq ans plus tard, les Ottomans survenant, l'Irak cessa de graviter dans l'orbite persane pour dépendre d'Istanbul avec le reste de l'Orient arabe. L'Irak-al-Arabi, à l'ouest des monts Zagros, constitua la marche orientale de l'empire turc face à l'Irak-al-Adjami et au reste de l'empire persan. Son sort dépendit dès lors de l'entente ou de la rivalité de ces deux souverains non arabes : le nouveau calife turc et sunnite et le chah chiite de Perse. En 1623, afin de recoudre l'Irak-al-Arabi à l'Irak-al-Adjami, le chah se saisit de Bagdad. Mais Mourad IV, l'Amurat de notre Racine, la reprit en 1638, reconquête sanctionnée par le traité de Zohab en 1639. Quelque cent ans plus tard, l'Irak fut derechef envahi, en 1730, par Nadir-Chah qui avait mis à profit les troubles et les intrigues suscités par lui aux frontières turques et au Grand Sérail. Cette nouvelle occupation persane dura peu, car Nadir dut rendre ses conquêtes par le traité de Kourdan en 1746. L'histoire de ces vicissitudes n'a pas disparu de la mémoire des hommes; Téhéran y puise encore des arguments pour sa polémique avec Bagdad.

Aux marges de son empire, la Sublime Porte n'exerça jamais son autorité d'une façon continue et précise. Les Turcs considéraient l'Irak comme un pays excentrique et lointain, ce qu'indiquent leurs proverbes : « Les amoureux sont capables d'aller jusqu'à Bagdad », « Cela se sait, même à Bagdad. » D'une façon générale, pour les émirs et tribus des confins, le Sultan était un suzerain plutôt qu'un souverain. Leurs rapports avec lui étaient plus diplomatiques qu'administratifs et s'exerçaient par l'entremise des pachas des marches, du Caire ou de Tripoli pour l'Afrique[1], de Bagdad ou de Bassorah pour l'Irak et la péninsule arabique.

La grande affaire, et même la seule, était la perception du tribut dû à la Porte, mais qui faisait l'objet de négociations perpétuelles, interrompues par des révoltes et des alliances. Ainsi, en 1752, pour contenir l'expansion persane dans le golfe Persique, la Porte installa au Koweit la maison des Al-Sabah dont elle reconnut le chef comme émir.

1. Bernard VERNIER, « Histoire d'un pays saharien : le Fezzan », *Orient*, n° 14, 1960, p. 63.

A partir de 1801, les gouvernements de Bagdad furent non seulement en butte aux incursions des bandes persanes, mais encore à celles beaucoup plus importantes de la maison bédouine des Iben Séoud, adepte du puritanisme wahabite et dont les tribus, au nom du Dieu unique, eurent l'audace de monter jusqu'à la sainte ville de Kerbela pour y profaner le mausolée de Hussein et en piller les trésors (20 avril 1801). Depuis longtemps d'ailleurs la Porte avait perdu le contrôle direct du Hassa, la région au sud du Koweit. Elle s'était déchargée du soin de la défendre sur le chef de la tribu bédouine des Beni Khaled, qui, de concert avec les troupes turco-égyptiennes du fameux Méhémet Ali d'Égypte et les troupes du gouverneur turc de Bagdad, contint vaille que vaille les Wahabites de 1818 à 1847.

En 1869, pour assurer la sécurité du golfe Persique contre ceux-ci et contre les Persans, la Porte organisa la région de Bagdad en vilayet et la confia à l'énergique Midhat Pacha vali et commandant du VI[e] corps d'armée. Midhat s'appliqua à replacer plus étroitement sous son autorité les territoires arabiques qui avaient autrefois dépendus de Bagdad. Il agit avec prudence, en s'appuyant sur l'émir de Koweit, les Beni Khaled et d'autres tribus bédouines pour recouvrer le Hassa et même Bahrein, sur les Wahabites. Mais la Sublime Porte craignait peut-être que l'ambitieux Midhat Pacha ne fût tenté de faire comme Méhémet Ali d'Égypte, elle le rappela en 1872, et détacha du vilayet de Bagdad confié au médiocre Raouaf Pacha, la région de Bassorah[1]. Elle fit de celle-ci un nouveau vilayet et plaça à sa tête le chef des Bédouins Mountéfiks.

Les successeurs de Midhat ne poursuivirent pas son œuvre et ne surent pas tirer parti des guerres civiles qui partageaient la pénin-

1. On ne peut assurer que Midhat ait alors songé à une sécession dans le genre de celle de Méhémet Ali. Mais après qu'il eut été nommé gouverneur de la Syrie en 1878, il semble bien que, encouragé par Disraëli, il conçut un tel projet. « Soit par ambition, soit par conviction que... le salut de l'Empire ottoman était à tout jamais à désespérer... [il fut en effet] un des grands promoteurs de l'émancipation arabe » (CHARMES, *op. cit.*, p. 181).

Un prédécesseur de Midhat, Namik Pacha, avait déjà pensé à annexer Koweit au vilayet de Bagdad. Midhat, esprit entreprenant et novateur s'il en fût, créa une Société ottomane de Navigation du golfe Persique, qu'il substitua à une compagnie anglaise, et une flottille de guerre. Il approfondit le port de Bassorah, fit construire le chemin de fer de l'Euphrate, des digues; il créa une école de tissage, une caisse d'épargne, des banques. Il organisa la conscription et un système de taxes, s'entendit avec le Chah pour faire régner l'ordre au Kurdistan, et entreprit de sédentariser les nomades (il y réussit en partie avec les Mountéfiks; cf. ci-dessous p. 84).

Par son mémorandum de mars 1876, il fut l'inspirateur de la première constitution turque, celle du 27 décembre 1876.

Grand vizir en 1876, il mourut étranglé en prison en 1883, à l'âge de soixante et un ans. Cf. Ali Haydar MIDHAT PACHA, *op. cit.*, p. 15.

sule Arabique. La Porte se borna en 1891 à conférer à l'émir de Koweit le titre de *kaïmakam*, qui équivaut à peu près à celui de préfet, sous l'autorité du vali de Bassorah. Elle manifestait ainsi qu'elle considérait son émirat comme parti intégrante de l'empire ottoman.

Cependant les souverains d'Orient avaient cessé d'être les seuls protagonistes de la politique dans cette région du monde et l'Europe avait commencé d'y infléchir le cours des événements en greffant ses ambitions et ses rivalités propres sur celles des puissances locales. La Grande-Bretagne, désireuse en effet de transformer la Mésopotamie en un glacis qui protégeât la route des Indes, avait obtenu du Chah le monopole du commerce dans le golfe Persique, et, de la Sublime Porte, l'ouverture d'un consulat britannique à Bassorah en 1764, puis le droit d'installer un résident britannique permanent à Bagdad avec une garde de soldats indiens en 1798, et enfin en 1834 le droit d'entretenir une flottille de quatre cannonières sur le Chatt-al-Arab. D'autre part ses agents nouaient des intelligences avec les émirs, sultans et cheikhs de la Péninsule. En 1899, malgré les protestations de la Porte, elle se fit confier par l'émir de Koweit le soin de sa représentation diplomatique et lui fit promettre de ne rien aliéner de son territoire sans le consentement de Londres. Le 4 novembre 1913, par le protocole de Constantinople, dont la première guerre mondiale empêcha la ratification, les Turcs ottomans reconnurent le protectorat anglais sur Koweit, dont, aussi bien, aucune tierce puissance ni aucun organisme international ne devait jamais faire état. Le drapeau de Koweit resta jusqu'à ces tout derniers temps le drapeau turc, à ceci près que les Anglais y firent ajouter en 1914 l'inscription « Koweit » en lettres blanches [1].

La Grande-Bretagne n'était d'ailleurs pas la seule à s'intéresser à l'isthme qui s'étend de la Caspienne au golfe Persique. Les Russes avaient poussé entre temps leurs conquêtes sur la Perse et, à partir de 1832, s'en étaient pris à l'« homme malade ». La défiance que Constantinople et Téhéran s'inspiraient l'un à l'autre fournit à Londres et à Saint-Pétersbourg l'occasion d'intervenir dans leurs affaires.

Il sembla d'abord qu'elles dussent les règler sans tiers. En effet le besoin commun que le Sultan et le Chah éprouvèrent en 1847 de mater chacun leurs Kurdes les inclina à faire taire leurs discordes et à conclure le traité d'Erzeroum (31 mai). Les deux parties convinrent que la région de Suleimanié et la plaine de Zohab appartiendraient aux Ottomans. En revanche, dans le Chatt-al-Arab, ceux-ci reconnais-

1. DOCUMENTATION FRANÇAISE, *Aperçu sur l'évolution politique de l'Iraq*, *N.E.D.* nº 1499, 5 juillet 1951. — P. RONDOT « Koweit, origine et perspective d'une crise arabe », *Revue de la Défense nationale*, déc., 1961, fév. 1962.

saient aux Persans la possession de Mohammerah, de l'îlot de Khiz, devenu Abadan, et du territoire que les tribus d'obédience persane occupaient sur la rive gauche du Chatt-al-Arab, ainsi que le droit de naviguer en toute liberté sur le fleuve. Le ministre des Affaires Étrangères turc souhaita cependant que des précisions supplémentaires fussent apportées au texte du traité, touchant notamment la possibilité de fortifier certains points du rivage et les droits des tribus persanes installées en territoire turc. Mais — et l'on mesure ici la position que Londres et Saint-Pétersbourg s'étaient assurée en Orient — ce n'est pas à Téhéran que le ministre turc s'adressa : ce furent les ambassadeurs de Grande-Bretagne et de Russie qu'il saisit, et ceux-ci tranchèrent la question dans un sens favorable à la Turquie, par une note explicative restée secrète.

Le Chah, entre temps, avait prescrit à son ambassadeur à Paris de revenir à Téhéran et de ratifier le traité d'Erzeroum à son passage à Constantinople. Ce n'est que là que l'ambassadeur prit connaissance et du texte du traité — qu'il signa — et de la « note explicative », qu'il accepta sans en référer à son maître. Le Chah informé après coup désavoua son plénipotentiaire. Aussi la commission mixte de délimitation ne put-elle aboutir, et la question du Chott-al-Arab resta en suspens.

Au début du XX^e siècle, l'intrusion de l'Allemagne suivant le fameux axe Berlin-Bagdad-Bassorah[1] et l'intention de la Sublime Porte de soumettre le différend turco-persan à la Cour de la Haye alarmèrent soudain la Grande-Bretagne et la Russie. Elles firent pression sur les deux parties pour qu'elles convinssent qu'au sud du Nahr-Nazayl le Chott-al-Arab avec ses îles appartiendrait aux Ottomans. Par le protocole du 4 novembre 1913, la Porte s'engagea en outre à garantir à l'Anglo-Persian Company, en territoire ottoman, tous les droits que la Perse avait concédés en 1901 à Knox d'Arcy, sur le pétrole persan, et de ne pas prolonger la Bagdadbahn au delà de Bassorah. En sus, elle reconnut le protectorat britannique sur les émirats du golfe Persique. La première guerre mondiale devait empêcher d'ailleurs la ratification de cet accord. Cependant, au sud du Koweit, l'émir wahabite Abdalaziz-Iben-Séoud, s'autorisant des nominations du cheikh des Mountéfiks comme vali de Bassorah et de l'émir de Koweit comme kaïmakam, chercha à obtenir de la Sublime Porte qu'elle reconnût son autorité sur l'Arabie centrale. Il espérait que, par surcroît, cette reconnaissance le garantirait contre les préten-

1. P. RUHZACH, *Die Bagdadbahn*, Berlin, 1902. — Paul IMBERT, « Le chemin de fer de Bagdad », *Revue des Deux Mondes*, 1^er avril 1907, p. 655 sqq.

tions du chérif hachémite de la Mecque sur ces mêmes territoires. Le 15 mai 1914, il réussit à se faire concéder le titre de *Sahab ed daouleh* et le droit de gouverner le Nejd et le Hassa au nom du Calife et du gouvernement ottoman. Cela n'empêcha pas la Porte de soutenir aussitôt contre lui la maison des chefs Bédouins Chammars, les Iben Rachid, que celle des Iben Séoud avait naguère réduite en vasselage. Aussi Abdalaziz-Iben-Séoud n'eut-il aucun scrupule à razzier le vilayet de Bassorah.

Sur ces entrefaites, la première guerre mondiale éclata. La Turquie s'étant déclarée contre la Grande-Bretagne, Londres se rapprocha d'Iben Séoud insurgé contre la Sublime Porte. Le 26 décembre 1915 elle lui reconnut des droits souverains sur le « vilayet » turc d'Arabie centrale. La guerre terminée, elle le reconnut lui-même comme sultan, en juin 1921, à condition qu'il ne s'opposât pas à l'accession au trône d'Irak du fils de son ennemi le chérif, Faysal Ier, malgré l'hospitalité que ce prince avait accordée à la tribu des Chammars et à leur émir Iben Rachid, son autre ennemi. Les subsides anglais et la haine que les Chiites de Basse-Mésopotamie nourrissaient contre les puritains wahabites, profanateurs de Kerbela, inclinèrent Iben Séoud à accepter [1].

L'éveil des nationalités

En même temps que se posent ces problèmes de voisinage, que l'Empire ottoman lèguera au futur Irak, la situation se trouble à l'intérieur de toute les provinces de cet empire, notamment dans la marche irakienne. A l'image des nationalismes européens, un nationalisme turc s'éveille qui s'alarme de la structure archaïque de l'État et de la décadence qui en résulte, ainsi que des nationalismes divers qui pareillement s'éveillent chez les peuples allogènes soumis à la Sublime Porte [2]. Le Sultan essaie de désarmer les esprits par les réformes du Tanzimat (1839) qui accordent l'égalité à tous ses sujets indifféremment, mais qu'il refuse presque aussitôt d'appliquer. Loin de se laisser intimider, l'intelligentsia musulmane et chrétienne ne s'en émeut que plus à travers l'empire. La défaite, qui termina pour la Turquie la guerre des Balkans en ébranlant l'autocratie d'Abdul-Hamid, enhardit les réformistes turcs et les patriotes minoritaires arabes et même kurdes ou arméniens.

Les trois vilayets de Mésopotamie, malgré leur éloignement,

1. Alois Musil, *Northern Negd* (Appendix : The house of Eben Sawd), New York, American Geographical Society, 1928, p. 286.
2. Voir plus haut, p. 29, n. 1.

sont eux aussi touchés par ce mouvement d'opposition, mais il y apparaît avec retard et s'y développe avec plus de lenteur. Ils vivent en effet à l'écart des courants de pensée nationalistes, démocratiques et réformistes d'origine européenne. Beyrouth, Le Caire et Damas possèdent une classe moyenne sensible aux nouveautés. Ce n'est le cas ni de Mossoul, ni de Bagdad, ni de Bassorah. Les grands propriétaires terriens, les cheikhs et les marchands ne s'y intéressent qu'à leurs domaines, à leurs tribus, à leur négoce et s'accommodent de la stabilité que le régime des pachas leur assure. En outre, l'Islam sunnite voit dans le calife d'Istanbul un protecteur contre l'Islam chiite. Les chefs religieux de celui-ci sont inféodés par leur « Église » à la Perse, et leur audience auprès des Arabes en est diminuée. L'armée, où les officiers irakiens sont très nombreux, est à peu près le seul milieu qui accueille les idées de réformes chères à beaucoup de leurs camarades turcs et le nationalisme arabe prêché par les intellectuels libanais ou syriens. Cependant c'est un Bagdadin, Mahmoud Chaoukat-Pacha, qui prend à Salonique la tête d'une insurrection contre le sultan Abdul-Hamid, en avril 1909; et c'est un Mossouliote, Sami Omari-Pacha, qui soulève les Druses de Syrie en septembre 1910.

A partir de 1911, les « Jeunes Turcs » ayant orienté leur programme dans un sens spécifiquement turc et parfois anti-religieux, les « Jeunes Arabes » réagissent également dans un sens nationaliste, mais de sens opposé. Le Syrien Jamil Mardam Bey fonde en 1913 à Paris la société secrète *Al-Fatat* (c'est-à-dire « de la Jeunesse ») à laquelle adhère l'Irakien Hamdi-al-Pachachi. Arabe, sinon irakienne, mais en tout cas constituée surtout par des officiers irakiens, est la société *Al-Ahd* (c'est-à-dire du « Serment ») à laquelle appartiennent le capitaine Nouri Saïd, Jafar Askari et Taha Hachimi. Ces deux sociétés s'ignorent d'ailleurs et ce ne sera qu'en 1915 qu'elles uniront leurs efforts. *Al Ahd* conservera son caractère militaire et irakien, et sera renforcé par l'adhésion d'éminents officiers tel que Yassin Hachimi, Jamil Midfaï et Ali Jaoudat. Ces conjurés deviendront ministres irakiens par la suite.

D'autre part, les concessions arrachées à la Porte par l'Albanie, l'Égypte, le Liban, le Hedjaz incitent quelques grands personnages d'Irak, tels que Cheikh Rachid, chef du clan Omari de Mossoul, à aspirer à l'autonomie. L'ouverture enfin d'une Chambre des Députés à Istanbul encourage les élus mésopotamiens à fonder dans leurs vilayets deux filiales locales des deux grands partis arabes de l'Empire, le Parti libéral et le Parti de la coalition (1911-1912).

Un désir commun de se libérer du joug turc était le seul lien des nationalistes mésopotamiens. Même au sein de leurs organisations et de leurs partis, leurs buts divergeaient : certains par exemple étaient partisans d'une direction égyptienne, les autres souhaitaient

une Mésopotamie indépendante. Tel était le cas de Sayid Talib Pacha qui en 1913 tenta de rassembler les militants dans une « société patriotique secrète » autour d'un programme minimum, mais il se heurta à l'hostilité de la bourgeoisie des villes et des chefs bédouins [1].

6. L'INSTITUTION DU MANDAT

La grande guerre émancipa ce que les patriotes arabes et les puissances européennes désignaient sous le nom d'« Arabie turque » ou de « territoires non-turcs de la Turquie d'Asie » [2]. Les Alliés et les sociétés secrètes qui coopérèrent avec eux étaient entrés en guerre sans s'être entendus sur la structure politique à donner aux territoires qui allaient être arrachés à la domination d'Istanbul. Les dirigeants britanniques eux-mêmes ne visaient pas des buts identiques. Les services des Indes répugnaient à soulever les populations musulmanes sujettes du Calife, par crainte de répercussions fâcheuses dans la péninsule indienne et en Afghanistan, et misaient sur Iben Séoud d'Arabie, à qui ils faisaient miroiter la possession du Hedjaz avec La Mecque et Médine. Les services britanniques d'Égypte au contraire s'appuyaient sur Hussein, le chérif des deux Villes saintes. Celui-ci, après avoir envoyé son troisième fils, l'émir Faysal, ds'entenre avec les dirigeants d'*Al-Fatat* et d'*Al-Ahd* à Damas, proposa à Sir Henry Mac-Mahon, haut commissaire anglais au Caire, de substituer, avec l'aide de Londres, un califat arabe au califat ottoman au profit de sa maison.

Finalement on convint, le 1er janvier 1916, que la Grande-Bretagne aiderait les Arabes « à établir dans les différentes contrées les formes de gouvernement qui paraîtraient les plus adéquates », qu'elle « serait seule à fournir les fonctionnaires nécessaires à la constitution d'une forme administrative solide » et que « la situation et les intérêts acquis par elle dans les vilayets de Bassorah et de Bagdad nécessitaient des mesures spéciales de contrôle administratif ». Après quoi, le 27 juin, Hussein se lança dans la révolte dans le désert aux côtés des Alliés contre les puissances centrales. Le 6 novembre il se proclama « roi des Arabes ».

---

1. CHARMES, *op. cit.* — George ANTONIUS, *Arab awakening*, Londres, Hanish-Hamilton, 2e éd. 1945. — E. KEDOURIE, *England and the Middle-Eest. The destruction of the Ottoman Empire*, 1914-1921, Londres, 1956.

2. DOCUMENTATION FRANÇAISE, *N.E.D.*, nos 1501 et 1502, juillet 1951. — Sir A. T. WILSON, *Loyalties : Mesopotamia*, 1914-1917, Londres, 1930; et *Mesopotamia*, 1914-1920, *Clash of loyalties*, Londres, 1933. — S.H. LONGRIGG, et F. STOAKES, *Iraq*, Londres, Benn, 1958. — Lord BIRDWOOD, *Nuri as-Said*, Londres, Cassel, 1959. — Majid KHADDURI, *Independant Iraq*, Oxford Univ. Press, 2e éd., 1960.

Entre temps, à la mi-mars, Londres et Paris avaient entamé des pourparlers qui aboutirent à l'accord secret Sykes-Picot du 16 mai. Ce document, inconciliable en grande partie avec les promesses de Sir Henry au Chérif, distinguait plusieurs zones. La côte, d'Acre à Mersine, avec la Cilicie et la région de Marache, formaient une « zone bleue ». Les vilayets de Bagdad et de Bassorah formaient une « zone rouge ». La « zone A » s'étendait de l'Anti-Liban à Mossoul. La « zone B », de l'isthme d'Akaba à Kirkouk. La Palestine formait une « zone brune ». La France et la Grande-Bretagne se déclaraient disposées à reconnaître un État arabe ou une confédération d'États arabes indépendante sous la suzeraineté d'un chef arabe, dans les zones A et B, la France et la Grande-Bretagne ayant « un droit de priorité sur les entreprises et les emprunts locaux » et le droit exclusif de fournir des conseillers et des fonctionnaires, la première dans la « zone A », la seconde dans la « zone B ». Ces

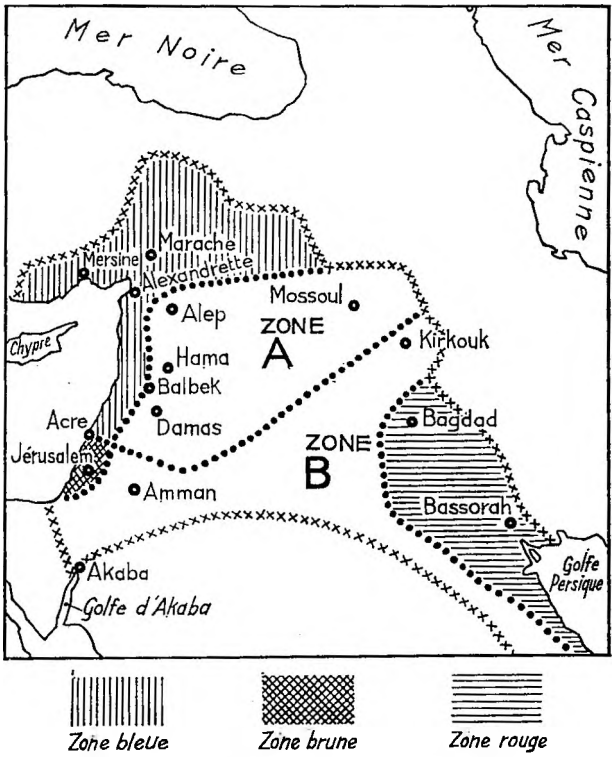

Accords Sykes-Picot (9 mai 1916)

mêmes puissances avaient en sus le droit d'établir « tel contrôle qu'elles jugeraient approprié », en accord avec l'État ou la Confédération, la France dans la « zone bleue », la Grande-Bretagne dans la « zone rouge ».

Cependant, le 19 mars 1917, après être entré à Bagdad à la tête du corps expéditionnaire britannique de Mésopotamie, le général Sir Stanley Maude, de l'India Service, répandit une proclamation aux Bagdadins. Ce texte, malgré son imprécision, devint pour les nationalistes mésopotamiens « une des chartes de leur existence nationale ». Il se terminait par ces mots : « J'ai donc reçu l'ordre de vous inviter à participer, par vos nobles, vos anciens et vos représentants, à la conduite des affaires civiles, en collaboration avec les représentants politiques de la Grande-Bretagne... afin que vous soyez unis à ceux de votre race, au nord, à l'est, au sud et à l'ouest pour réaliser les aspirations de celle-ci. »

Dans la partie occidentale du théâtre des opérations arabes, l'armée Allenby remontant la côte de la Palestine, au début d'octobre 1918, parvint à Damas, où Faysal à la tête de contigents bédouins la rejoignit. Le 30, l'armistice imposé par les Alliés à l'Empire ottoman à Moudros, en consacrait la dislocation. Après avoir beaucoup hésité entre une annexion de la « zone rouge » à leur empire des Indes et l'établissement d'un contrôle indirect sur toute la Mésopotamie, Londres choisit la deuxième solution, et demanda aux Irakiens par référendum s'ils étaient favorables à la constitution d'un État arabe sous contrôle britannique comprenant les trois vilayets mésopotamiens. A la presque unanimité, les réponses furent affirmatives, mais extrêmement variées quant au choix du chef. La grande tribu des Bédouins Amarats était hostile à un émir arabe, alors que les nationalistes de Bagdad, non plus que les grands personnages des villes saintes, ne voulaient des Anglais, mais souhaitaient un émir hachémite, c'est-à-dire de la famille du chérif Hussein. Quant aux Kurdes, ils se refusaient à entrer dans un État arabe [1].

Le questionnaire britannique préjugeait de toute façon que l'Irak serait séparé du reste du monde arabe et admettait que le vilayet de Mossoul pourrait être détaché du reste de la « zone A » prévue par l'accord Sykes-Picot. Le fameux colonel Lawrence avait, de son côté, proposé à son gouvernement le partage de la Mésopotamie en un royaume de Basse-Mésopotamie et un royaume de Haute-

1. Les nationalistes kurdes opposent à l'Irak, qu'ils restreignent à la partie méridionale du territoire irakien, ou *Irak Arabi*, le Kurdistan méridional ou *Chahrazour*, partie septentrionale de ce même territoire.

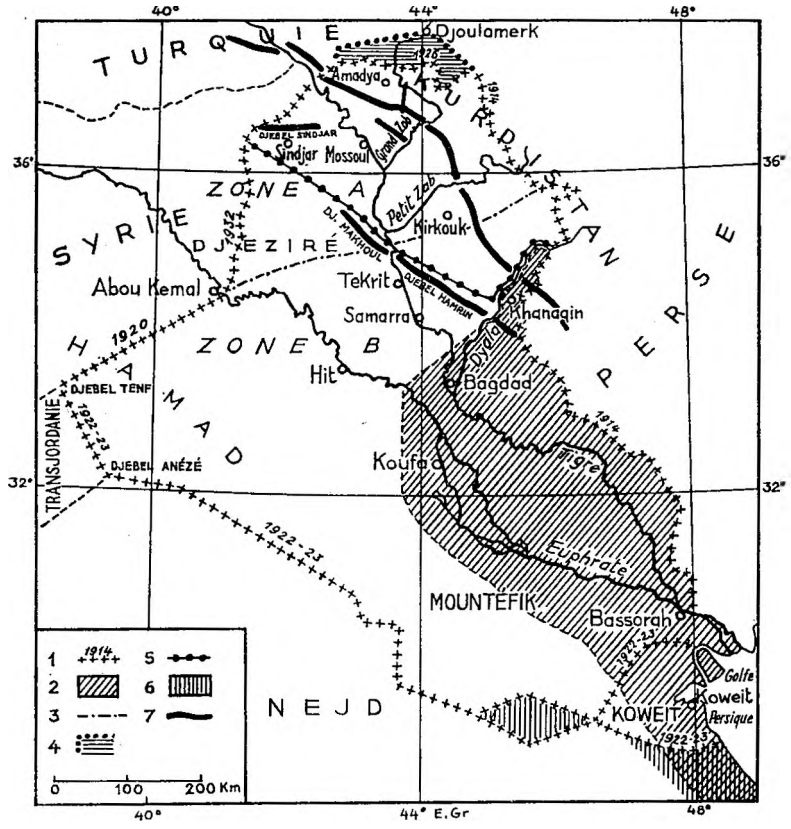

Formation politique de l'Irak

1, frontières, avec date de leur fixation. — 2, zone rouge réservée à l'influence britannique. — 3, limite des zones A (influence française) et B (influence britannique). — 4, territoires réclamés par l'Irak et laissés à la Turquie. — 5, limite sud du territoire revendiqué par la Turquie jusqu'en 1925. — 6, territoires neutres. — 7, principaux plissements et rebord extérieurs des monts Kurdistan.

Mésopotamie (en somme, Assur et Babylone) attribués respectivement à l'émir Abdallah et à l'émir Zeyd, deuxième et quatrième fils du Chérif, l'émir Faysal régnant sur la Syrie. Fort des promesses faites à son auguste père, ce dernier prince se rendit à la Conférence de la Paix pour y revendiquer le 29 janvier 1919 « l'indépendance pour les peuples d'Asie parlant l'arabe » groupés en un seul royaume arabe. Les difficultés qui pouvaient naître de l'accord Sykes-Picot furent résolues, le 15 septembre 1919, par un accord franco-anglais qui

ôtait le vilayet de Mossoul à l'autorité française pour le placer sous l'autorité britannique. La Société des Nations, passant outre aux revendications de Faysal, par l'article 22 de son pacte, institua le régime des mandats. Le 25 avril 1920, son conseil suprême, siégeant à San-Remo, désigna comme puissances mandataires pour le Liban et la Syrie, la France et la Grande-Bretagne. Aux Français échurent le Liban et la Syrie, aux Britanniques la Mésopotamie et la « zone brune ». L'émir Faysal cependant prétendant régner aussi sur Damas, le général Gouraud le contraignit à évacuer l'ancienne capitale omeyyade le 14 juillet de la même année. C'est ainsi qu'au milieu des ruines du rêve panarabe, l'État irakien fut constitué à l'intérieur des limites de la ci-devant « zone rouge » conçue par l'India Service, augmenté du vilayet de Mossoul où, entre temps, les experts britanniques s'étaient avisés que le sol devait recéler du pétrole.

Les déceptions des nationalistes, les maladresses des premiers administrateurs britanniques et aussi l'indignation des chefs bédouins et des grands propriétaires terriens, que la nouvelle administration entendait soumettre à un impôt équitable, engendrèrent une révolte qui éclata en juin 1920, et s'étendit à peu près à tout l'Irak, à l'exception du Kurdistan et des grandes villes. La société secrète *Al-Ahd* se reconstitua et se partagea en deux sections, l'une pour l'Irak, l'autre pour la Syrie. Les Chiites du Bas et Moyen Euphrate, les Bédouins et les chefs religieux des villes saintes furent les plus acharnés. Quand l'ordre fut rétabli, le 11 novembre 1920, le nouveau haut-commissaire britannique chargea le chef des notables de Bagdad, Mohammed-al-Gaylani, de former un gouvernement provisoire. Ce fut le premier gouvernement arabe à fonctionner à Bagdad depuis la chute des Abbassides.

Le 23 août 1921, après un référendum, l'émir Faysal monte sur le trône.

7. LA MONARCHIE HACHÉMITE

Le règne de Faysal Ier (août 1921-septembre 1933)

Le problème des frontières et le statut organique de 1924.

Après que l'émir Faysal eut échangé son trône éphémère de Damas contre celui de Bagdad, il fallut assurer la délimitation de son royaume [1]. On eût pu croire la chose faite du côté de l'est puisque l'Irak héritait la frontière turco-persane. Cependant le chah Rezah ne reconnut l'existence de l'Irak que le 25 avril 1929. Il avait attendu pour ce faire que les Britanniques eussent renoncé aux privilèges capitulaires qu'ils détenaient en territoire irakien sans admettre que les quelques dizaines de mille Iraniens résidant en Irak jouissent du même privilège. De plus, sa diplomatie n'eut ses coudées franches qu'après que ses réformes laïques eurent libéré de la pression du « clergé » chiite son pays hostile au mandat britannique à l'instigation du clergé chiite d'Irak.

A l'ouest et au sud, trois autres États arabes étaient, comme l'Irak, en voie de formation autour de trois capitales : Damas, Jérusalem et Riyad. Oasis au milieu d'un désert commun sans accident topographique majeur. La frontière qui sépara l'Irak de la Syrie, de la Transjordanie et du Nejd ne put donc être que conventionnelle et perméable, et, selon l'expression du regretté Jacques Weulersse, semblable à une « ligne isobare » le long de laquelle s'équilibraient quatre aires de pression politique réparties autour de quatre centres.

A l'ouest du Tigre, les puissances avaient décidé en 1920 que la frontière entre les territoires sous mandat français et britannique joindrait Abou-Kemal au piton conique du Djebel Tenf et qu'elle

---

1. WEULERSSE, *op. cit.*, p. 50. — DOCUMENTATION FRANÇAISE, *op. cit. N.E.D.* nº 1499 et nº 1500, 6 juillet 1951, nº 1501, 7 juillet 1951, et nº 1502, 9 juillet 1951. — KHADDURI, *op. cit.* — S. ERSKINE, *King Faysal of Iraq*, Londres, 1927. — ROYAL INSTITUTE OF INTERNATIONAL AFFAIRS, *Memorandum on Anglo-Iraq relations*, Londres, 1931. — LONGRIGG, *op. cit.* — KHADDURI, *op. cit.*, — Pierre ROSSI, *L'Irak, patrie des révoltes*, Paris, Le Seuil, 1962.

Les circonscriptions ottomanes sont, par ordre d'importance décroissante : le *vilayet* (anciennement *sandjak*), le *liwa*, le *kaza*, et la *nahiyah* (ou *moudiriah*), placées respectivement sous l'autorité d'un *vali*, d'un *moutessarif*, d'un *kaimakam* et d'un *moudir*. Cette terminologie est restée en usage en Irak.

La fragmentation administrative de l'Irak par les Ottomans remonte à 1869, date où le vilayet de Bagdad fut créé; ceux de Bassorah et de Mossoul le furent respectivement en 1872 et 1879.

se prolongerait entre l'Irak et la Transjordanie [1] jusqu'au Djebel Anézé. L'abornement de la frontière syro-irakienne n'eut lieu qu'en 1932 et ce n'est qu'alors que le Djebel Sinjar fut attribué tout entier à l'Irak grâce à l'insistance de Londres et moyennant quelques légères rectifications du tracé au nord et au sud. Cette frontière fut confirmée par le traité irako-syrien du 25 avril 1937 qui régla en même temps la question des transhumances. Des accords de voisinage furent pareillement conclus entre l'Irak et la Transjordanie en 1931 et 1937 (ce dernier concernant le désarmement des tribus qui pourraient se réfugier d'un pays dans l'autre).

Du côté du Nejd, nous avons vu que Londres avait, en échange du titre de sultan reconnu à Iben Séoud, obtenu de lui qu'il reconnût lui-même l'émir Faysal comme roi d'Irak. Elle fit confirmer cette reconnaissance par un accord direct entre les deux souverains auquel l'émir de Koweit prit part et qui fut signé à Al-Oukair (ou Al-Akaïr) le 2 décembre 1922. L'accord spécifiait en outre que les points d'eau de Toual-al-Amrar [2] seraient déclarés neutres et que les zones de parcours des tribus bédouines Mountéfik, Zafir et Amarat seraient incorporés à l'Irak.

En dépit de ce traité, le cœur d'Abdelaziz-Iben-Séoud ne désarma point; les milices des « frères » wahabites continuèrent d'insulter les confins irakiens. Il fallut que Faysal insistât à de nombreuses reprises auprès du haut-commissaire britannique à Bagdad pour que la Royal Air Force mît fin à ces incursions. Mais au désert les problèmes ne sont pas seulement territoriaux, car les allégeances ignorent traditionnellement les stipulations géographiques. Les « frères » incitèrent plusieurs tribus « attribuées » à l'Irak à refuser l'obéissance au roi Faysal. Celui-ci supplia alors sir Percy Cox de suspendre ses subsides à Iben Séoud et de bloquer ses ports. Pour prévenir ces sanctions, Iben Séoud détourna les « frères » vers le

1. La Transjordanie, capitale Amman, fut, le 10 octobre 1922, détachée de la Palestine, royaume de l'émir Ali Al Hachémi depuis 1920. Elle devint alors royaume sous l'émir Abdallah Al Hachémi. Augmenté d'une partie de la Palestine, ce royaume devint celui de Jordanie en 1948, tandis que l'État d'Israël prenait naissance.

Le sultanat de Nejd-Hedjaz formé, le 8 janvier 1926, par la réunion, sous Abdulaziz Ibn Séoud, prit le nom de Royaume arabe séoudite en 1932.

2. Par la suite, en 1938, un accord délimita autour de ces puits une zone neutre où il fut interdit aux deux parties d'élever des fortifications. L'accord de Rouzah Al Thanhat, de 1940 compléta cet ensemble de conventions en permettant aux autorités irakiennes et séoudites chargées de la sécurité à la frontière, de régler les différends surgis entre tribus dans une zone s'étendant sur 30 km de part et d'autre de celle-ci. Il interdisait en outre aux Chammars du Nejd, qui ne venaient en Irak que depuis cinq ans, d'y séjourner désormais, et, réciproquement, aux Zafirs et Dahamchés qui avaient opté pour l'Arabie séoudite de revenir en Irak.

Hedjaz d'où ils réussirent à chasser le chérif Hussein. Mais en automne 1923 ils reparurent sur la rive droite de l'Euphrate pour y lever des taxes.

Cela amena le haut-commissaire britannique à presser le gouvernement de Bagdad de sédentariser les tribus de ces confins et à conseiller à Iben Séoud de négocier. Une conférence s'ouvrit à Koweit, mais elle n'aboutit à rien, Bagdad refusant d'expulser de son territoire les tribus séoudites dissidentes, et Iben Séoud n'arrivant pas à empêcher les razzias des « frères ». Finalement, en échange d'un revirement de la politique de Londres au détriment du Chérif devenu récalcitrant, Iben Séoud consentit à s'engager, en présence d'un représentant britannique à Al-Bahra, le 2 novembre 1925, à respecter la frontière irakienne et à soumettre les conflits de transhumance à l'arbitrage d'un tribunal spécial.

Londres avait poussé les deux États à négocier et c'est un texte préparé par lui qui fut adopté, après que Riyad eut rejeté le projet de Bagdad et Bagdad celui de Riyad.

Les rapports entre les deux capitales n'en furent pas meilleurs. Les incursions de tribus d'obédience séoudite en territoire irakien ne cessant pas, l'Irak garnit sa frontière de petits postes qu'Iben Séoud déclara menaçant pour la sécurité de son royaume. En 1930 l'insoumission des tribus bédouines se trouva fournir à l'Irak l'occasion d'un accord avec son voisin du sud. Cette année-là, en effet, le principal des chefs rebelles à Iben Séoud et le moins soucieux des limites irako-nejdiennes s'étant réfugié en Irak, la police irakienne arrêta cet Al-Dawich et le roi Faysal le remit aux mains de son suzerain. Londres, allié des deux cours, facilita une négociation qui eut lieu, sur le golfe Persique, du 22 au 24 février 1930, à bord d'un navire de S.M., le *Lupin*, en présence du haut-commissaire britannique. Elle aboutit à un traité de bon voisinage signé en 1932.

Au nord, symétrique du problème des confins séoudiens, celui du Kurdistan se posa dès la guerre finie. Le traité de Sèvres d'août 1920 rattacha à l'Irak le vilayet de Mossoul où la Grande-Bretagne avait renoncé à exercer son mandat. Or la République turque refusa de signer ce traité. Il fallut attendre le traité de Lausanne de juillet 1923 qui mit fin à l'état de guerre en Turquie pour que le premier traité entre Bagdad et Ankara pût être conclu. Entre temps, les Turcs ne s'étaient pas résignés à perdre ce vilayet. Leurs troupes ne cessaient pas d'y combattre les Kurdes. Quant à ceux-ci, ils invoquaient les promesses que les alliés leur avaient faites d'un Kurdistan sinon indépendant du moins autonome, et voulaient le voir s'étendre au nord jusqu'à Joulamerk, et au delà, de façon qu'il comprît tout leur habitat.

A la suite d'un arbitrage de la Société des Nations rendu le

16 décembre 1925, Londres finit par obtenir que la Turquie et l'Irak admissent de se partager la région, celui-ci renonçant à la montagne d'Hakkiari entre Amadia et Joulamerk. C'était du même coup placer les Assyriens de l'Hakkiari sous la domination turque. N'y consentant pas, ces Chrétiens préférèrent émigrer comme certains des leurs l'avaient déjà fait, et se ranger sous la protection du mandat britannique. Le 5 juin de l'année suivante, la Turquie adoptait le tracé proposé, à condition toutefois que le mandat serait maintenu en Irak pendant vingt-cinq ans et qu'elle toucherait 10 % des redevances versées à l'Irak par l'I.P.C. pendant cette période. Mais ce ne fut qu'en 1932 qu'un traité irako-turc (où il n'était plus question de la réserve du mandat) rendit la frontière définitive.

Ainsi, sauf au nord, les limites du nouvel État avaient été tracées par des puissances étrangères, comme le furent celles des États décolonisés des autres continents. Il lui appartenait de remplir d'une nation ce cadre territorial.

Le Statut organique de 1924.

Le moins qu'on puisse dire de cet Irak formé de trois vilayets [1] détachés du ci-devant Empire ottoman est qu'il manquait d'unité, morcelé qu'il était entre des ethnies et confessions diverses, partagées à leur tour entre une classe de pauvres et une classe de propriétaires. Ce roi lui-même et la majorité de son entourage étaient sans attache avec le pays. Il s'agissait de lui fournir l'armature d'institutions propres.

On aura noté le rôle joué par la Grande-Bretagne dans toutes les négociations relatives à la délimitation des frontières. Elle y était partie en vertu du mandat qu'elle s'était fait donner par la Société des Nations et du traité que, pour satisfaire l'amour-propre de l'État-pupille et lui être lié directement, elle avait signé avec lui à Bagdad le 10 octobre 1922. Ce traité confirmait à la Grande-Bretagne, représentée par un haut-commissaire disposant d'un corps d'administrateurs britanniques, son droit de regard sur les affaires extérieures et intérieures de l'Irak.

Les notables de l'assemblée constituante réunis par les Britanniques à Bagdad étaient empreints des conceptions des Jeunes Turcs et séduits par les idées en vogue dans le monde au lendemain de la victoire des démocraties. Conformément aux recommandations de la Société des Nations reprises par le traité de 1922, ils se rallièrent au principe d'une monarchie constitutionnelle dotée d'un régime « représentatif

1. Documentation Française, Le statut organique du 10 juillet 1924, *N.E.D.* nº 1466, 1er avril 1951. Voir annexe V.

et démocratique », avec garanties pour les diverses communautés, sous la « souveraineté du peuple ».

Le roi partageait le pouvoir législatif avec un parlement composé d'une Chambre des députés et d'un Sénat de 20 membres nommés par lui. Son approbation transformait en lois les décisions du parlement. Il lui appartenait de convoquer, ajourner, proroger et dissoudre celui-ci.

La Chambre comptait 88 sièges, nombre porté à 108 en 1946. Les Chrétiens eurent d'abord droit à 6 sièges. Quant aux Juifs, le nombre de leurs députés égala celui des Chrétiens jusqu'à l'exode de 1949. Il fut abaissé à 1 à ce moment.

Pour donner au corps électoral plus de représentativité, il fut proposé que les syndicats (autorisés en 1934, mais fort précaires en réalité) eussent droit à une représentation à part et qu'il fut tenu compte des « capacités ». Ces propositions restèrent lettre morte.

Les élections se firent à deux degrés jusqu'à l'ordonnance nº 6 du 16 décembre 1952, à partir de laquelle le corps électoral élut directement ses représentants.

Le pouvoir exécutif était exercé par un cabinet dont les ministres étaient collectivement et individuellement responsables. Le chef en était choisi par le roi. Il ne fut précisé que le 27 octobre 1943, par un amendement, que le chef de l'État pouvait renvoyer le chef du gouvernement sans que le Sénat puisse s'y opposer, non plus qu'à la dissolution de la Chambre. Jusque-là, il n'y avait pas de moyen constitutionnel de démettre le premier ministre, à part le vote de défiance. L'histoire de la monarchie hachémite montre que jamais un tel vote ne fit tomber un cabinet.

Les autres amendements concernèrent l'institution de sessions extraordinaires, la régence et l'entrée du royaume dans la fédération arabe irako-jordanienne de 1958.

De toutes les autres institutions dont l'État se pourvut, celle d'une armée irakienne distincte du corps des *levies* sous commandement britannique fut sans doute le moyen d'unification nationale le plus puissant sans parler du rôle politique que le destin lui réservait.

L'avenir allait montrer que la maturité insuffisante de la population ne devait permettre à un régime sans racine dans le pays de fonctionner comme on l'avait espéré. En attendant, la conquête de l'indépendance importait plus que tout, sinon aux masses passives, du moins à l'intelligentsia, prémices du futur « pays réel » qu'elles étaient appelées à devenir. L'abolition du mandat fut la grande pensée du règne.

Le roi et l'opinion jugeaient en effet que tutelle et souveraineté étaient incompatibles. Les efforts de son gouvernement n'eurent de

cesse que cette antinomie eût disparu. Peu à peu les servitudes dont le mandat et le traité irako-britannique connexe d'octobre 1922 entravaient l'action de l'État dans le domaine de l'armée, des finances, de l'économie, de la justice furent assouplies par un protocole de 1923 et des retouches de 1924, 1926 et 1927. Celles de 1924 en particulier atténuèrent le régime de capitulations hérité de l'Empire ottoman en matière judiciaire. Mais ce n'est que le 30 juin 1930 qu'un nouveau traité irako-britannique remplaça celui de 1922. Un peu moins « inégal », il maintenait cependant sur le territoire irakien des bases occupées par la Royal Air Force [1]. A la suite de quoi, le 3 octobre 1932, l'Irak, patronné par Londres, entra à la Société des Nations. Par là l'humiliant mandat qui l'avait assimilé à un quelconque sultanat de la Côte des pirates prenait automatiquement fin. Cette promotion cependant était subordonnée à l'engagement que Bagdad dut prendre de garantir certains intérêts étrangers et de protéger ses « minorités ethniques, linguistiques et religieuses ». Cette condition sans précédent et en somme blessante ne fut d'ailleurs jamais invoquée. Elle eût pu l'être tout de suite à l'occasion du massacre d'un millier d'Assyriens qui eut lieu en 1933 et qu'il n'avait pas été au pouvoir de Faysal de prévenir. Le chagrin qu'il en ressentit assombrit la mort qui le frappa en septembre de la même année.

Le règne de Ghazi (septembre 1933-août 1939)

La dictature d'Hikmet Suleiman

Le successeur de Faysal, Ghazi 1er, jeune garçon épris de vitesse mécanique, n'eut pas le prestige, la conscience, ni l'autorité de son père. Son règne fut marqué par des soulèvements de tribus auxquels certains politiciens n'hésitèrent pas à recourir,de préférence aux moyens constitutionnels, pour pousser l'un des leurs, Yassin Hachimi, au pouvoir (mai 1935). On vit ensuite son rival Hikmet Suleiman, s'appuyant sur un groupement réformiste et sur l'armée, le renverser grâce à celle-ci (octobre 1936). Cependant l'admiration suscitée par le nazisme [2], d'autant plus sympathique à certains milieux irakiens que Hitler dénonçait les méfaits de la démocratie britannique et le péril juif, encouragea Hikmet à soumettre le pays à une dictature.

1. Voir p. 126.
2. Bernard VERNIER, *La politique islamique de l'Allemagne*, Paris, Centre d'Études de Politique étrangère, 1939, p. 49, 66, 72, 80. Le 23 avril 1940, Hitler publia une déclaration sur la solidarité idéologique, qui unissait le IIIe Reich aux Arabes. Cf ABDEL-MALEK, *Égypte Société militaire*, Le Seuil, Paris, 1962, p. 30.

Il fut soutenu par le chef d'état-major, le général Bekir Sidki. Sa rigueur s'exerça contre les tribus, contre certaines minorités et aussi contre les masses populaires qui commencèrent alors à prendre conscience d'elles-mêmes et que le communisme se mit alors à travailler. Les grèves de 1937 signalent l'apparition de ce facteur.

L'impopularité d'Hikmet Soleiman fut encore augmentée par sa politique étrangère qui, pour un temps, écarta l'Irak des voies de l'arabisme.

Le pacte de Saadabad

Admirateur de l'Allemagne nationale-socialiste, Hikmet l'était aussi de la Turquie kémaliste. Cela le rapprocha d'Ankara, et par contre-coup, conformément au désir des dirigeants turcs, de Téhéran. Jusqu'alors les deux États s'ignoraient et la hargne présidait aux relations que le voisinage et le Chiisme empêchaient d'être complètement inexistantes. Les dirigeants irakiens faisaient des difficultés aux mujtahids persans des villes saintes de Mésopotamie, où ils formaient comme des enclaves, et ceux de l'Iran (qui était encore la Perse) faisaient campagnes pour que leurs compatriotes boycottassent ces sanctuaires au profit de Koum et de Méched. Il résulta du revirement politique de l'Irak qu'à dix jours d'intervalle il signa le pacte de Saadabad le 8 juillet 1937 et un pacte d'amitié irako-iranien le 18. Le premier, conclu entre l'Irak, la Turquie, l'Iran et l'Afghanistan, était un traité de non-ingérence et de non-agression. Il prévoyait en outre que les puissances contractantes adopteraient des mesures communes contre les « bandes armées » qui pourraient, du territoire de l'une d'elles, menacer ceux des autres. Par là il était plus précisément un traité anti-kurde. Enfin, à cette occasion, Bagdad et Ankara renouvelèrent leur accord de 1926. La Turquie reconnut alors définitivement la frontière irako-turque établie par cet accord et renonça à ses droits éventuels au pétrole irakien.

Quant au pacte irako-iranien, il convient d'en exposer les clauses avec quelque détail, car il a trait surtout au vieux différend du Chatt-Al-Arab que l'Empire ottoman et la Perse n'avaient jamais réussi à régler. En 1935, Nouri Saïd en avait saisi la Société des Nations. Il avait allégué devant elle que « l'Irak était essentiellement le pays des deux fleuves et que le Chatt-Al-Arab, formé par leur jonction, en était le seul débouché sur la mer, avec Bassorah à 100 km de celle-ci comme unique port. En conséquence il jugeait indésirable qu'une puissance étrangère contrôlât les eaux du Chatt-el-Arab ».

Ce traité avança la frontière de l'Iran en face d'Abadan jusqu'au *medium filum aquae* ou thalweg du Chatt-Al-Arab, constituant au profit de l'Iran un bassin de mouillage et d'évolution. En aval et en

amont la frontière restait cependant définie par le niveau des basses eaux (art. 2). L'article 4 stipula que, à partir du point où la ligne de frontière terrestre descend dans le fleuve, et jusqu'à la mer :

A) Le Chatt-Al-Arab resterait ouvert aux navires de commerce de tous les pays. Toutes les redevances à percevoir auraient le caractère de rétribution et seraient destinées exclusivement à couvrir les frais d'entretien, de navigabilité ou d'amélioration de la voie navigable et de l'accès du Chott, du côté de la mer; ou à subvenir aux dépenses faites dans l'intérêt de la navigation.

B) Le Chatt resterait ouvert au passage des bâtiments de guerre et autres non affectés au commerce, des hautes parties contractantes.

L'article 5 et un protocole annexe prévirent qu'un accord ultérieur organiserait la navigation (pilotage, drainage, mesures sanitaires, contrebandes, redevances, etc.) et l'abornement. En fait, l'Irak restait provisoirement gardien du Chatt-Al-Arab, avec les droits et devoirs que cela entraînait pour lui.

Ce traité ne suffit pas à régler le contentieux irako-iranien. La chute d'Hikmet fut suivie d'un nouveau revirement de la politique extérieure de l'Irak.

Un coup d'État avait en effet porté Hikmet au pouvoir. Un autre le lui fit quitter, sans ramener d'ailleurs la stabilité (août 1937).

Le ministère de son successeur Jamil Midfaï, en butte à l'hostilité conjuguée de Rachid Ali Gaylani et de Nouri Saïd, eut la même fin, celui-ci devenant premier ministre, celui-là prenant la direction du divan royal (décembre 1938).

La Régence d'Abdulillah (avril 1939 - mai 1953)

La question de la Palestine

Le roi Ghazi mourut d'un accident d'automobile le 3 avril 1939. Il ne vit donc pas éclater la deuxième guerre mondiale qui lia davantage la politique de l'Irak et les problèmes orientaux aux événements du reste de l'univers. Les dirigeants irakiens s'avisèrent aussitôt que ce conflit, à la faveur de la position stratégique du pays et des bouleversements qui s'annonçaient, pourrait fournir à Bagdad l'occasion de bien mériter du monde arabe et d'en prendre la direction.

Son accession à l'indépendance, avant les États-frères, ne lui avait-elle pas conféré une aînesse renforcée par le prestige de la dynastie chérifienne et la possession d'une armée? Londres misait alors sur l'Irak de préférence à l'Égypte. Les hommes d'État irakiens en profitèrent pour combiner leur diplomatie avec celle de la Grande-Bretagne. Dès 1930, le premier ministre Nouri Saïd avait lancé l'idée

d'une alliance arabe qui aurait groupé l'Irak, le Nejd, le Hedjaz et la Transjordanie. Le 27 mars 1932, un traité d'amitié avait été conclu entre les deux cours parentes d'Amman et de Bagdad. En janvier 1936, sous le ministère Yassin. lors des émeutes anti-françaises de Damas, Bagdad, assumant le rôle de défenseur de tous les Arabes, avait protesté contre la France auprès de toutes les légations. Le 2 avril, l'Irak avait transformé le traité de bon voisinage qui le liait à Iben Séoud en un traité d' « amitié et de fraternité arabe ». Le préambule soulignait l'appartenance commune des deux signataires à l'Islam (ce qui allait au cœur des puritains wahabites du Nejd), ainsi que la structure nationale du royaume d'Irak (à la satisfaction des esprits les plus modernes de celui-ci). Loin de juger ces deux caractéristiques contradictoires, l'une et l'autre partie les avaient considérées comme complémentaires.

Le 29 avril de l'année suivante, l'Imam du Yémen ayant, quant à lui, égard à l'importance de la communauté chiite d'Irak (bien que celle-ci tienne pour le douzième imam et que lui-même s'en tienne au quatrième dont il descend), avait adhéré au traité d'amitié islamique et de fraternité arabe, lequel d'ailleurs n'eut jamais beaucoup d'effet.

Mais c'est surtout la question de la Palestine qui fournit le meilleur moyen de faire avancer leur cause à ceux qui aspiraient à l'hégémonie dans le monde arabe.

A peine avait-on discerné les prodromes de la rébellion des Arabes palestiniens, que le club Muthana de Bagdad avait, dès sa fondation en 1935, pris fait et cause pour eux. Quelques ulémas avaient proposé de décréter la « guerre sainte », mais le gouvernement qui s'y était opposé fut bientôt entraîné à donner satisfaction à l'opinion irakienne et arabe. Le roi et Nouri Saïd avaient commencé par proposer leur médiation, tandis que les volontaires irakiens sous la conduite de Faouzi Kaoukji rejoignaient les patriotes palestiniens pour délivrer cette « deuxième Andalousie » irrédente. L'année suivante, la Ligue de défense de la Palestine avait été créée à Bagdad et les délégués du gouvernement avaient adressé protestations sur protestations à la Société des Nations. En 1938 l'Irak, de concert avec l'Arabie séoudite et la Transjordanie, avait lancé un appel au monde pour dénoncer l'iniquité du projet de partition présenté par la commission Peel. Telle avait été l'évolution de l'opinion et des dirigeants en Irak à l'égard de la question palestinienne, lorsque les hostilités commencèrent entre les démocraties occidentales et l'Axe.

La deuxième guerre mondiale

Le 5 septembre 1939, Bagdad rompit les relations diplomatiques avec Berlin, comme le traité de 1930 lui en faisait une obligation et

proposa à Londres d'adopter une attitude de belligérance complète en échange d'une solution du problème de la Palestine favorable aux aspirations des Arabes. Ce fut en vain. En octobre, l'Irak offrit un refuge au grand mufti de Jérusalem, Hadj Amin al Husseini, qui aussitôt stigmatisa la politique sioniste de Londres avec virulence. Ses appels aux armes en faveur de la Palestine martyre, amplifiés par la radio de l'Axe, enflammèrent l'opinion. Le Régent, bien qu'il désirât ne pas trop indisposer Londres, dut en mars 1940 demander à Rachid Ali Gaylani, ami du Grand mufti, de remplacer Nouri Saïd. Mais bientôt, craignant que l'anglophobie de son nouveau premier ministre ne le conduisît à des excès, il l'invita à se démettre, ce qui n'était peut-être pas constitutionnel. L'armée intervint alors et imposa le général Taha Hachimi comme premier ministre (février 1941). Deux mois plus tard, mécontente de lui, elle exigea son départ. Les victoires des Allemands et leur propagande contre la « Judéocratie britannique » avaient enhardi Gaylani à machiner ce coup d'État. Sur quoi, de son propre chef, il convoqua le parlement au mépris du Satut organique, déposa le régent (1er avril 1940) et prit des mesures pour paralyser le transit des forces britanniques à travers le teritoire irakien.

L'Allemagne, toute à la préparation de son attaque contre la Russie et surprise par les initiatives de Gaylani, ne put rien concerter avec lui et ne lui apporta qu'un secours insignifiant [1].

La réaction de Londres ne se fit pas attendre. Le 30 mai les troupes britanniques avaient chassé Gaylani et ramené le Régent. L'Irak s'en tint à la neutralité sous le ministère Midfaï (juin-octobre 1941), tandis que la Grande-Bretagne organisait un système de communications entre les démocraties occidentales et l'Union soviétique à travers l'Irak et l'Iran réunis dans un même théâtre d'opérations. Le 13 janvier 1943, il se décida à déclarer la guerre à l'Axe sous le ministère Nouri Saïd (octobre 1941 - juin 1944). La guerre s'acheva sous le ministère Hamdi Pachachi, sans que la coopération anglo-irakienne eût reçu d'atteintes. Mais le gouvernement irakien n'avait pas perdu de vue le rôle de direction qu'il avait jusque-là assumé à l'égard de l'arabisme et de la lutte anti-sioniste.

En 1943, en effet, Nouri Saïd, revenant à son vieux projet de 1930, avait publié un Livre Bleu qui ne visait à rien de moins qu'à réorganiser le Proche-Orient en résolvant par-dessus le marché le problème de la Palestine. Il y proposait de constituer une grande Syrie fédérale qui se serait étendue à tout le Croissant fertile. Les Juifs de Palestine et les Chrétiens du Liban y auraient joui d'un régime autonome sous

1. Rudolf RAHN, *Ruheloses Leben*, Dusseldorf, 1949.

l'égide de Bagdad. Les rêves de l'arabisme et les ambitions de l'Irak auraient été ainsi conciliés et le cauchemar palestinien conjuré.

Mais l'astre de l'Égypte, qu'on affecte volontiers à Bagdad et Damas de considérer comme extérieure au monde arabe, prenait de l'ascendant. L'intransigeance avec laquelle elle avait critiqué le Livre Bleu de Nouri Saïd en était en partie la cause. Jalouse des initiatives de l'Irak, elle proposa aux États arabes de constituer une Ligue, d'une texture en vérité plus lâche, et dont le centre serait le Caire et non Bagdad. Ces efforts, secondés au moins par la Grande-Bretagne aboutirent le 22 mars 1945 : la Syrie, le Liban, la Transjordanie, l'Arabie Séoudite et le Yémen adhérèrent au pacte. L'Irak aussi. Mais aux cérémonies de la signature, dans le palais de Zafaaran au Caire, le délégué irakien fut le seul à ne pas rendre hommage dans son discours à la primauté de l'Égypte. L'article 2 de la charte disant que le but de la Ligue était de « sauvegarder l'indépendance et la souveraineté de chacun des États signataires » assombrissait son cœur.

A cette tristesse la situation intérieure n'offrait pas de consolation. Tandis que les hommes d'État de Bagdad déployaient les ressources de leur diplomatie en faveur de l'arabisme, une longue révolte souleva le Kurdistan de 1945 à 1946; elle leur rappelait qu'il existait en Irak la vigoureuse ethnie non arabe des Kurdes et elle mettait à rude épreuve la cohésion nationale. Ce n'est pas sans peine que l'armée ramena l'ordre dans la province septentrionale.

Entre temps, l'état de guerre propice aux mesures autoritaires, permettait au gouvernement d'imposer silence aux revendications réformistes. Le retour à la paix suscita une reprise des activités politiques et diplomatiques sous le ministère Toufik Soueidi (février-mai 1946). La presse reprit son essor. Bagdad et Ankara, toutes deux émues par l'alerte kurde, conclurent un troisième traité dit d' « amitié et de bon voisinage » (29 mai 1946). Deux jours après Soueidi céda la place à un homme à poigne, Archad Omari, qui rompit rapidement avec le libéralisme de son prédécesseur. Après lui, Nouri Saïd (novembre 1946 - mars 1947), Salih Jaber (mars 1947-janvier 1948), Mohammed Sader (janvier-juin 1948), s'écartèrent des tendances neutralistes et réformistes qui se propageaient de plus en plus dans le monde arabe et en Irak en particulier. Ils entendaient suivre une autre ligne. Pour eux le péril soviétique était le péril numéro un et ils jugèrent que dans la guerre froide qui se développait, il convenait de se ranger aux côtés de l'Occident.

Le traité avorté de Portsmouth et les troubles de 1948

Le traité irako-britannique devait expirer en 1957. Londres ayant décidé de ne pas attendre cette échéance pour le remplacer, Nouri

Saïd vint en Grande-Bretagne en conclure un autre. Les plénipotentiaires convinrent d'un texte à Portsmouth le 15 janvier 1948. Mais l'opinion irakienne, de plus en plus impatiente, en fut si émue que des manifestations eurent lieu, où, pour la première fois, on vit le prolétariat des villes passer à l'action politique dans le sillage des étudiants. Leur violence fut telle qu'elles empêchèrent la ratification du nouveau traité.

L'envoi par Londres de troupes britanniques dans la région de Bassorah à l'occasion d'une grève à la raffinerie d'Abadan provoqua une autre série de manifestations. A cela s'ajoutait une disette qui aigrissait d'autant plus les esprits que les grands négociants et propriétaires d'Irak vendaient à l'étranger leurs stocks de grains.

La guerre de Palestine survint à propos pour permettre aux dirigeants de rétablir un régime d'ordre grâce à la loi martiale et de donner un exutoire aux passions xénophobes.

La guerre de Palestine et la rivalité irako-égyptienne

Le plan de partage de la Palestine adopté le 28 novembre 1947 par les Nations Unies avait soulevé l'indignation des Arabes. En janvier le gouvernement irakien avait encouragé les volontaires irakiens à aller se distinguer sur le front de Galilée, comme ils l'avaient fait en 1936. Dès le mois de mai, il envoya une dizaine de mille hommes des troupes régulières les rejoindre. Puis, comme le sort n'avait pas favorisé les armes arabes, faisant preuve d'un arabisme plus intransigeant que celui de l'Égypte et de la Jordanie, il refusa de participer à l'armistice de juillet 1948 et ne retira ses troupes que l'année suivante.

La guerre de Palestine, au lieu de rapprocher les belligérants arabes, engendra de nouvelles frictions entre eux. L'Égypte se plaignit d'avoir soutenu les attaques principales d'Israël. L'Irak, qui avait délibérément coupé ses oléoducs d'Haïffa, fit valoir que son économie avait plus pâti que celle des États-frères. Fort de ces sacrifices à la cause commune, Bagdad sous les ministères de Mouzahim Pachachi (juin 1948-janvier 1949) et Nouri Saïd (janvier-décembre 1949) reprit officieusement le projet du Croissant fertile, en préconisant l'union préalable de la Syrie et de l'Irak. Iben Séoud et l'Égypte y furent d'emblée hostiles.

On put croire à deux reprises que Bagdad entraînerait Damas dans son sillage après les coups d'État d'Husni Zaïm et d'Hennaoui. Mais le premier, gagné par les avances du Caire et les conseils de Riyad, objecta que ce projet signifiait « la fin des Omeyyades au profit des Abbassides, avec l'envergure des Abbassides en moins ». Quant au deuxième, qui avait lié partie avec Nouri Saïd, il fut renversé en

INSTITUT ARABE de PARIS BIBLIOTHÈQUE

septembre 1949. Les vues de Bagdad et d'Amman ne correspondaient pas non plus parfaitement. Leurs divergences portaient sur l'ordre des étapes, le roi Abdallah de Jordanie préférant que l'on commençât par une union jordano-syrienne. Les deux cours consanguines restèrent néanmoins solidaires.

Les troubles de 1952.

Jaoudet Ayoubi (décembre 1949-février 1950) détendit pour quelque temps les rapports entre l'Irak et l'Égypte en assurant Le Caire que Bagdad laisserait en sommeil son projet du Croissant fertile. La situation intérieure se détendit aussi avec le retour au pouvoir de Toufik Soueidi (février-septembre 1950). Le nouveau Premier fit en effet preuve de libéralisme au lendemain de la guerre de Palestine, comme il l'avait fait au lendemain de la guerre mondiale. Les journaux se multiplièrent. Les partis reprirent leur activité. Mais après en avoir fondé un à lui, l'*Union constitutionnelle*, Nouri reprit les rênes du gouvernement le 15 septembre pour infléchir la politique irakienne dans un sens favorable à la Grande-Bretagne. Il croyait que les plans de développement économique établis sur les conseils des Britanniques résoudraient toutes les difficultés, qu'il aurait le temps d'en attendre les effets avant que la situation ne devînt irrémédiable, et, avis partagé par les autres chefs de gouvernement de la monarchie (sauf peut-être Fadel Jamali), qu'on pouvait assurer indéfiniment l'ordre par des mesures autoritaires. Il pensait ainsi venir à bout de l'opposition qu'il considérait, en partie avec raison, le fait de clans rivaux, sans chercher à la gagner. On peut mesurer cependant l'intensité du mécontentement de l'intelligentsia et du monde ouvrier lors des manifestations de février 1952 par lesquelles ces milieux entreprirent de s'opposer au renouvellement de l'accord de l'I.P.C. avec l'État irakien. Commencées par une grève d'étudiants, elles dégénérèrent vite en troubles auxquels les ouvriers de Bagdad prirent part encore une fois. Les émeutiers assaillirent l'ambassade britannique et incendièrent l'office de développement et l'immeuble de l'*Irak Times*.

Les troubles recommencèrent sous Archad Omari (juillet-novembre 1951) au sujet du système électoral. Les manifestants l'emportèrent car ils provoquèrent sa chute. Force fut à son successeur, Noureddin Mahmoud (novembre 1952-janvier 1953), de leur donner satisfaction, mais c'est sous son gouvernement que les gardiens de la prison de Bagdad, sous un prétexte futile, massacrèrent les prisonniers, dont la plupart étaient détenus pour des raisons politiques. En août, pendant le ministère Midfaï (janvier-septembre), ce genre de mas-

sacre se reproduisit, à Kout cette fois-ci. Pendant toute l'année les Facultés furent en effervescence.

Le règne personnel de Faysal II (mai 1953-juillet 1958)

Le pacte de Bagdad

Le jeune roi Faysal II, qui avait atteint sa majorité en avril 1953, commença donc son règne dans une atmosphère d'insécurité. Le choix qu'il fit cinq mois après de Fadel Jamali comme premier ministre laissa supposer un moment que quelque chose avait changé au royaume d'Irak. Deux réformistes entrèrent au cabinet, une réforme agraire fut mise à l'étude, mais ces marques de bonne volonté n'empêchèrent pas les grèves de reprendre. La misère aggravée par des inondations exceptionnelles en étaient cause. La propagande communiste les envenima; d'où de sévères mesures contre le P.C.I. La politique extérieure de Jamali déplut aussi à l'opinion. Après avoir tenté en vain de transformer la Ligue arabe en une fédération plus consistante, le premier ministre jugea que la Grande-Bretagne étant impopulaire il convenait de renouer avec l'Occident par les États-Unis où il avait fait des études supérieures. C'est sous son ministère que l'Irak reçut ses premières armes américaines.

Les élections de juin 1954, qui se déroulèrent sous Archad Omari revenu au pouvoir en avril, furent accompagnées de nouveaux troubles à Kazimein, à Bagdad, à Nedjef, à Samarra, à Mossoul, à Bassorah, par conséquent d'un bout à l'autre du territoire. Elles furent presque aussitôt suivies d'un changement de gouvernement.

Le douzième ministère de Nouri Saïd, qui remplaça celui d'Omari en août, fut le plus long de la monarchie puisqu'il dura près de trois ans. Il fut peut-être aussi le plus réactionnaire et celui sous lequel la passion comprimée des éléments réformistes reçut le plus d'encouragements de l'extérieur et se fit la plus ardente.

Pour lutter contre les communistes, Nouri fit voter une loi qui leur retirait la nationalité irakienne et sévit contre les Partisans de la paix. Il supprima tous les partis (septembre 1954) et musela la presse.

Sa politique extérieure fut délibérément anti-soviétique. Cela le conduisit à consolider l'écran protecteur que Washington édifiait au Moyen Orient au sud de la Russie, en alliant l'Irak au Pakistan (1954), à renforcer l'alliance turco-irakienne par un nouveau traité, et, tout de suite après, à adhérer au Pacte de Bagdad (février 1955). Cela le dispensait de conclure un nouveau traité avec la Grande-Bretagne.

Quant à sa politique arabe, complément de sa politique à l'égard du bloc communiste, elle consistait à guetter un moment favorable

à la constitution du Croissant fertile d'accord avec la Jordanie hachémite, bien que la Syrie parlementaire n'en voulut pas.

Les répercussions de la guerre de Suez

Cependant l'opposition regardait vers l'Égypte avec une sympathie croissante. On lui enviait sa révolution du 26 juillet 1952 et sa république, la réforme agraire qu'elle avait entreprise, ses nationalisations, d'avoir obtenu que les troupes britanniques évacuent son territoire (19 octobre 1954), alors que sous le couvert du pacte de Bagdad elles se maintenaient en Irak. On l'admirait d'avoir accepté l'assistance militaire de Moscou et surtout d'avoir triomphé du colonialisme à Suez (octobre-novembre 1956). On ne lui tenait pas rigueur des pertes causées à l'Irak par les sabotages d'oléoducs par lesquels les nassériens avaient appuyé son action en Syrie.

Les manifestations dont l'opposition salua cette victoire de l'arabisme engendrèrent des troubles dont l'ampleur inquiéta Nouri. Pour parer aux désordres il instaura la loi martiale en décembre 1956 et la maintint jusqu'à son départ en juin 1957.

Ali Jaoudet Ayoubi s'appliqua à ramener le calme. Au bout de six mois Nouri put reprendre la direction des affaires. Il le fit d'abord par personne interposée pendant le ministère d'Abdulwahab Mirjan (mars-mai 1958), puis directement, à la suite d'un événement considérable. Le 1er février 1958, en effet, Nasser avait en quelque sorte reconstitué l'empire fatimite en fondant la Syrie et l'Égypte en un seul État. Non seulement le projet du Croissant fertile cher à Nouri, s'effondrait, mais encore l'Irak était menacé d'absorption dans la nouvelle République arabe unie. La riposte fut la constitution de l'Union arabe irako-jordanienne. Un amendement constitutionnel était nécesssaire pour adapter à cette création les institutions de l'État. Une nouvelle chambre fut élue le 5 mai, qui ratifia ce changement presque à l'unanimité. Nouri, devenant premier ministre fédéral, céda la place à Moukhtar Baban, et le général Rafik Aref, chef d'état-major général, prit le commandement des forces terrestres combinées de la Jordanie et de l'Irak.

8. FAIBLESSES DES INSTITUTIONS DE L'ANCIEN RÉGIME

Au cours de cette histoire à grands traits, des forces complexes tant traditionnelles que nouvelles, qui en ont conditionné les cours, sont apparues chemin faisant. Avant de les analyser en les situant

dans la trame des événements, puis de les montrer à l'œuvre dans la vie politique de la République irakienne, il est sans doute opportun de tenter de dégager les causes qui conduisirent le régime précédent à sa perte.

Calqué sur les démocraties occidentales, mais sans égards pour la structure sociale, les traditions et le tempérament émotif et individualiste de la population, le régime hachémite ne fonctionna jamais correctement, faute d'un contrôle de l'exécutif par le parlement, suivant les normes prévues par la constitution.

Les partis, sur lesquels nous reviendrons avec plus de détail, n'étaient que des clientèles groupées autour de quelques notables rivaux sans programmes définis, sans discipline et sans chefs véritables et permanents. Ils ne se recrutaient pratiquement que dans les villes. La très grande majorité de la population, composée surtout de paysans dont la seule affaire était la lutte contre les forces hostiles de la nature, les ignorait. L'analphabétisme au surplus et le manque de communications les isolaient dans leur misère ancestrale.

Les chefs de tribus et les grands propriétaires fonciers qui résidaient plus souvent à la ville que sur leurs terres, près de leurs gens, faisaient écran entre les fellahs et le reste du monde. Dans la région du Bas et Moyen Euphrate, par exemple, les cheikhs chiites exploitaient la soumission héréditaire de leurs contribules et coreligionnaires en leur faisant croire que les tentatives de réforme dont on parlait n'étaient qu'un moyen détourné d'attaquer leur particularisme, si bien que ces gens simples défendaient un système agraire qui leur était néfaste.

Les élections ne pouvaient donc que mal exprimer la volonté des masses inconscientes. On votait pourtant. Mais sous la pression des notables, qui eux-mêmes n'usaient de leurs bulletins de vote et n'aiguillaient les suffrages de leur clientèle qu'après des marchandages avec les représentants du pouvoir. Ceux-ci n'avaient affaire qu'à ces « grands électeurs ». On eut beau modifier la loi électorale, le seul résultat qu'on obtint fut que la date des élections, qui jusque-là pouvaient avoir lieu du jour au lendemain sur un simple coup de téléphone de l'Intérieur, fut annoncée avec quelque délai. Si en 1946 le nombre des sièges fut augmenté, ce ne fut que pour satisfaire quelques chefs de tribus mécontents. Après comme auparavant, le tiers environ des candidats « officiels » resta élu sans concurrents. Aussi, quand ayant changé, le gouvernement appréhendait quelque opposition au parlement, il demandait au roi de prononcer une dissolution pour retrouver une « chambre introuvable ». Les résultats des dernières élections de la monarchie, celles du 5 mai 1948, illustrent

ces pratiques : sur 143 sièges que comptait la Chambre, 116 furent acquis par des candidats « indépendants », c'est-à-dire sans concurrents. Le corps électoral accueillit ces résultats avec tant d'indifférence que les journaux les annoncèrent en troisième ou quatrième page, mêlés aux faits divers.

Les cabinets n'étaient pas plus stables pour autant (du 10 septembre 1921 au 14 juillet 1958, il en défile 59), ni plus unis. C'est qu'en réalité les intrigues auprès du divan royal ou les querelles intestines, les dissociaient perpétuellement. Plutôt qu'au parlement (ce qui eut été vain), les groupes de pression s'employaient à placer leurs représentants au cabinet, dont l'équilibre et l'activité « exécutive » se ressentaient de cette recherche incessante et malsaine du dosage. Mais les remaniements du cabinet ne le rendaient pas plus « homothétique » à la nation que le parlement. Le pouvoir restait pratiquement aux mains de la haute bourgeoisie sunnite.

Dans ces conditions, les rapports du gouvernement et du parlement étaient à ce point faussés que jamais un ministère ne fut renversé par un vote de défiance. Au temps de Faysal 1er, dont le prestige était grand, une suggestion du chef de l'État suffisait à provoquer une démission du cabinet. Mais lorsqu'en 1941 le régent demanda à Gaylani de se démettre, ce procédé fut considéré comme illégal. Il fallut qu'un amendement complétât expressément le droit de nomination détenu par le roi par un droit de révocation. Les soulèvements des tribus suscités par des candidats au pouvoir était un autre moyen de provoquer et de résoudre les crises. On pouvait encore arriver au même résultat par un coup d'État militaire, ou bien enfin par la manifestation de rue. 1952 vit ainsi les masses populaires entrer en scène comme facteur politique.

Insouciants de l'opinion, les dirigeants ne s'avisaient point que celle-ci prenait de la force, en dépit de la censure, de la loi martiale, des poursuites judiciaires, des opérations de police. Ils n'empêchaient pas cependant les progrès de la presse qui profitait des inadvertances d'une administration à la fois tyrannique, tâtillonne et négligente. La radio, qui fit son apparition au temps de l'Axe, était assez répandue après l'avènement de Nasser pour devenir une puissante force de propagande. Elle répandit chez les enseignants, les auxiliaires de la justice, les employés, les artisans, les petits marchands, les chauffeurs de taxi, (excellents agents de propagation de mots d'ordre), dans les popotes et jusque dans les campagnes, les deux thèmes majeurs des revendications : celui de la réforme sociale et celui d'un nouvel arabisme qui ne fût pas celui d'une dynastie, mais des masses arabes, quitte, en cas de besoin à jouer du particularisme kurde.

Le jugement suivant de l'historien irakien Abderrezak-Al-Hassani peut donner une idée des sentiments de l'opposition à la fin de la monarchie :

Ce qu'on se proposait sous couleur de représentation n'échappait pas aux Irakiens. Le peuple assistait en spectateur, applaudissait à la chute des gouvernants, dans l'espoir que ceux qui suivraient feraient mieux. Il avait perdu tout espoir d'améliorer son sort par lui-même. Il n'éprouvait que répugnance à l'égard de ces formations parlementaires. De sorte que les politiciens s'établirent dans l'idée qu'ils pouvaient en user à leur guise avec les affaires du royaume et que les Irakiens n'étaient que des troupeaux à acheter et à égorger, et dont on pourrait vendre les peaux pour le profit des étrangers ou des familiers du pouvoir. Tout cela jusqu'au moment où les événements démontrèrent que le peuple d'Irak ne supporterait plus l'oppression et ne se tairait plus sur ses droits, fût-ce provisoirement, à moins qu'on n'affrontât des convulsions violentes [1]

9. LA RÉVOLUTION DU 14 JUILLET 1958

Bien des obscurités entourent encore la préparation du coup d'État. Il est toutefois incontestable que le complot fut conduit de bout en bout par un « Comité d'officiers libres » formé par deux groupes. Ils avaient commencé à partir de 1956 à travailler parallèlement dans l'ombre en s'ignorant, puis fusionnèrent sous la direction du chef de l'un de ces groupes, le brigadier Abdelkérim Kassem.

Le moment du déclenchement de l'opération fut judicieusement choisi et une suite de chances favorisa les conjurés. En effet la constitution de l'Union arabe jordano-irakienne venait d'éloigner de Bagdad vers Amman nombre de généraux chargés d'y organiser l'armée fédérale, qui eussent pu s'opposer au coup d'État. Le 14 juillet 1958, en raison des événements du Liban et de Jordanie, le roi accompagné du prince héritier Abdulillah et du premier ministre Nouri Saïd, devait se rendre à une conférence du pacte de Bagdad destinée à l'examen de la situation au Proche-Orient. En conséquence, les services de sécurité entouraient de toute leur attention l'aérodrome où une tente d'apparat attendait l'envol du souverain, (fixé à huit

1. Auteur d'une *Histoire du Parlementarisme*, cité par J. BERQUE, *Les Arabes d'aujourd'hui et de demain*, Paris, Le Seuil, 1959, p. 236. Cf. G. GRASSMUCK, "The electoral procer in Iraq (1952-1958)", *Middle East Journal*, automne 1960. — S.H. LONGRIGG et F. STOAKES, *Iraq, op. cit.*, p. 230.

On pourra rapprocher les remarques de ces auteurs sur la représentativité respective du cabinet et du parlement, de celles de P. RONDOT, « Les nouveaux problèmes de l'État libanais », *Revue française de science politique*, janvier-mars 1954.

heures), en présence des plus hauts fonctionnaires du royaume. Ces préparatifs de départ favorisaient donc les conjurés qui devaient intervenir rapidement avant cette heure, afin de ne pas permettre au roi, ni à ses compagnons de s'échapper, comme ils avaient réussi à le faire lors du coup d'État de Gaylani en 1941.

En outre le gouvernement avait décidé de porter des troupes à la frontière jordanienne pour parer aux complications que l'évolution de la situation pourrait engendrer. Cette circonstance permettait donc à la division blindée à laquelle appartenait la 19e brigade commandée par le brigadier Kassem et la 20e brigade commandée par le brigadier Aref son ami, de faire mouvement pour se porter sur Bagdad sans donner l'éveil. Tout naturellement, comme s'ils se rendaient en Jordanie, ils pouvaient donc aussi sans encombre franchir le Tigre, sur la rive occidentale duquel la gare, la station nationale de radio, le palais royal et la villa de Nouri se trouvaient. Pour comble de chance, le commandant de la division, le général Daghestani [1], avait été convoqué à Bagdad le 13 juillet, laissant provisoirement le commandement de sa division à Kassem, l'officier du grade le plus élevé après lui. Kassem put ainsi tranquillement mettre son monde en marche. La 19e brigade était stationnée à une trentaine de kilomètres au nord de Bagdad, à Bakoubah, où est située une prison. La 20e, à l'est, était prête à se porter à la frontière irakienne. Dans la nuit les prisonniers de Bakoubah furent secrètement libérés et embarqués en camions pour constituer une infanterie portée qui suivit la brigade de Kassem.

Le 14, à trois heures, les chars d'Aref traversent le pont Faysal accompagnés d'une foule ramassée dans les faubourgs et dont la mobilisation soudaine et rapide n'a pas encore été clairement expliquée. La brigade ainsi renforcée met la main sur la gare et la station de radio, d'où immédiatement la victoire du peuple et de l'armée est annoncée à l'Irak et au monde. Et, tandis qu'un détachement infléchit sa marche au sud vers la villa de Nouri, à Karradet-Mariam, un autre se dirige vers le palais royal de Kasr-al-Riab. La garde du palais essaie de résister. Au bruit de la fusillade le prince Abdulillah accourt. Il est abattu, de même que Faysal II, dont on ne sait si Kassem a ordonné la mort. On dit aussi que tel fut le sort de la princesse Abdia, tante du roi, de deux enfants de la famille royale et de deux serviteurs du palais. Des officiers réussirent à soustraire la dépouille royale aux fureurs de la foule, mais le cadavre d'Abdulillah lui fut abandonné. Elle le dépeça, et en traîna les lambeaux par les rues de la capitale en vociférant. En ville, au Bagdad-Hôtel, elle se saisit de trois minis-

1. Le général Daghestani venait de quitter son poste de chef de l'état major général pour prendre ce commandement.

tres jordaniens dont le vice-président du conseil, Ibrahim Hachem, d'un Américain et d'un Allemand qui se trouvaient là, et elle les piétina à mort. Rappelons aussi le sac et l'incendie de l'ambassade britannique où périt le colonel Percival Graham. Ce n'est que le lendemain que Nouri Saïd fut massacré. Alerté par les clameurs de l'émeute et les coups de feu, il avait réussi à quitter sa villa avant l'arrivée du détachement chargé de l'appréhender et avait passé la nuit chez des amis. Mais le 15 il fut reconnu alors qu'il tentait de fuir déguisé en femme et mis en pièces par la foule. Ses débris furent promenés pendant tout le jour dans Bagdad, comme l'avaient été la veille ceux du prince héritier [1].

Entre temps, le 14 au soir, le premier gouvernement de la République irakienne avait été constitué par Kassem, et devant l'ambassade américaine, le grand poète irakien Abdalwahab Bayati avait déclamé ce poème dont il était l'auteur :

FANFARE POUR LES HÉROS

Dans ma patrie le soleil se lève
Et les fanfares résonnent pour les héros.
O bien-aimée, réveillez-vous,
Car nous voici libres comme le feu,
Libres comme l'oiseau et comme le jour.

Le mur qui nous séparait n'est plus,
Le Tyran ne nous gouverne plus,
Car nous voici libres comme le feu,
Libres comme l'oiseau et comme le jour.

Notre peuple est plus puissant que l'orage,
Plus fort que les baïonnettes du roi abattu.
O bien-aimée, notre armée en a eu raison,
Elle a marché droit et embrassé le peuple,
Comme les vagues embrassent les plage.

O bien-aimée, réveillez-vous.
Dans ma patrie c'est carnaval,
Et les fanfares résonnent pour les héros [2].

1. BIRDWWOD, *op. cit.* — Marcel COLOMBE, « Panorama du trimestre », *Orient*, nº 7, 1958; et François LAURENT, « Perspectives irakiennes », *Ibidem.*
2. *Orient*, nº 9, p. 65. — DOCUMENTATION FRANÇAISE, nº 1499, *op. cit.*

2

COMPLEXITÉ DE LA POPULATION IRAKIENNE

La brève revue historique qui précède explique que L'Irak ait une population complexe, en raison des conquêtes, des migrations, des conversions, des schismes. Nombreuse au total d'environ 6 500 000 âmes, on en classe d'ordinaire les éléments en la considérant du point de vue ethnique ou en usant de la religion comme critère.

Dans le premier cas, on peut admettre que la population irakienne formée essentiellement d'Arabes (70 %) et de personnes de souche kurde (28 %) compte très approximativement 4 553 000 Arabes, 1 820 000 Kurdes et 113 000 allogènes, à savoir 80 000 Turkmènes (ou Turcomans), 12 000 Arméniens, 1 000 Juifs, 6 000 Tcherkesses (ou Circassiens) et 5 000 individus d'origines diverses, dont un certain nombre d'Indiens, de Pakistanais et de Malais.

D'autre part on peut estimer qu'il existe en Irak 3 220 000 Musulmans chiites, 3 040 000 Musulmans sunnites, environ 50 000 Musulmans dissidents, près de 200 000 Chrétiens de confessions variées et 10 000 Juifs que nous retrouvons ici.

Ces chiffres sont très approximatifs, étant donné l'incertitude des recensements due à l'absence d'un véritable état-civil, à la pauvreté de l'appareil administratif, à la difficulté d'enquêter chez les nomades et dans les hameaux perdus, enfin à la répugnance atavique de la population à fournir des indications qu'elle pense devoir se retourner contre elle et rendre plus exigeants le recrutement et le

percepteur. La République irakienne s'attache à remédier à cet état de choses. Elle a même acquis à grands frais des machines électroniques, mais il faudra encore attendre quelques années avant qu'on puisse disposer de statistiques valables.

Malgré la précarité des données actuelles, il apparaît tout de suite que les catégories ethniques et les catégories religieuses ne coïncident pas, que les Arabes prédominent et que les Chiites, minoritaires de l'Islam, sont légèrement majoritaires en Irak qui est le seul pays arabe où la communauté musulmane soit partagée de la sorte.

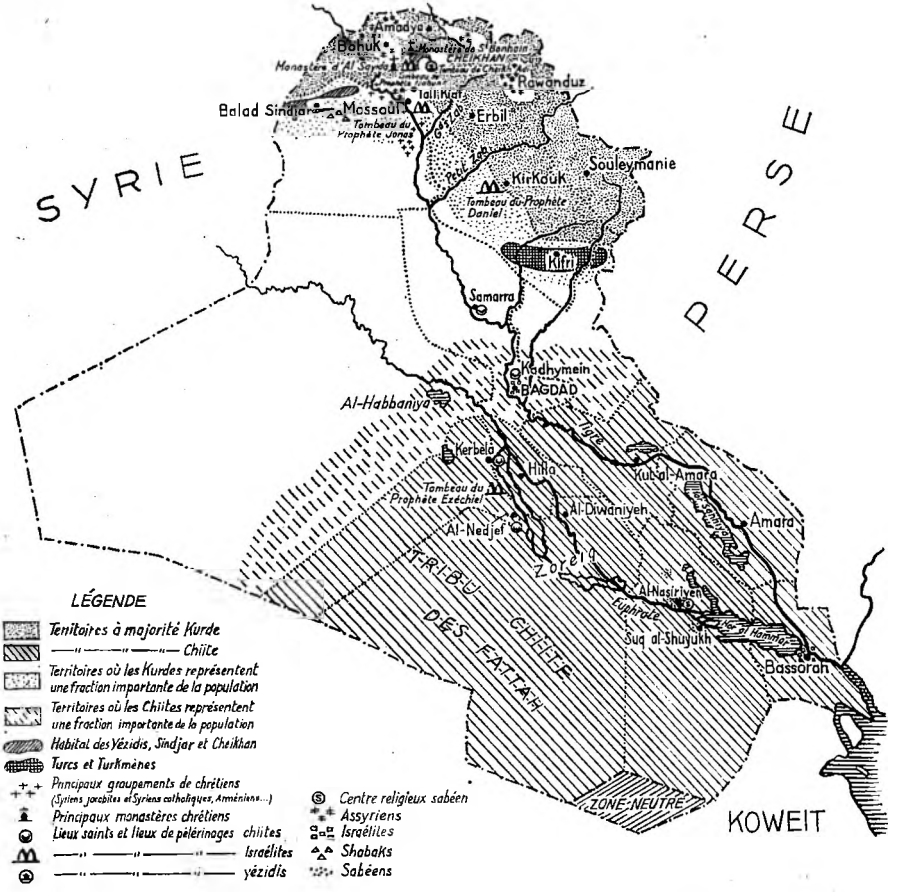

Éthnies et communautés religieuses

Cependant le recours à des critères simplement ethniques ou simplement religieux ne rend qu'un compte imparfait de la réalité. Bien qu'ils puissent se vanter à bon droit de la pureté de leur sang arabe et que pour la plupart ils soient sunnites, leur genre de vie met ainsi à part les 500 000 nomades bédouins de l'Irak. Et il ne faut pas oublier que les Syriens catholiques et les Jacobites du pays, comme d'ailleurs également les Syriens catholiques, les Jacobites et les Maronites du Liban descendent d'Araméens très proches du sang d'Ismaël. Il faut de même prendre garde que si tous les Turkmènes (dont 70 % sont sunnites et 30 % chiites) et que si tous les Tcherkesses sont musulmans, tel n'est pas le cas des Irakiens de souche kurde. Chez ceux-ci en effet, il convient de distinguer les Kurdes musulmans, qu'on désigne par excellence du nom de Kurdes (et dont quelque 20 000 sont chiites, le reste étant sunnite), les Yézédis et les Chabaks qui professent une religion spéciale dérivée en partie de l'Islam, et les Assyriens qui se scindent en deux communautés chrétiennes, séparées par leurs credo. Les Arméniens, de même, n'appartiennent pas tous à « l'Église apostolique arménienne ». Il n'y a que les Juifs dont on puisse dire qu'ils entrent tous dans une communauté à la fois ethnique et religieuse [1].

1. MONTUORI *Le développement économqiue de l'Irak*, Paris, Cahiers de l'Institut des Sciences économiques appliquées, I.S.E.A., (septembre 1958) table sur une population irakienne de 6 496 000 habitants en 1957. D'autre part, une brochure intitulée *L'Irak ancien et moderne*, publiée par l'ambassade de la République irakienne de Bruxelles en mars 1961, donne les chiffres suivants :

« Suivant le dernier recensement entreprit en 1957, l'Irak avait 6 538 109 habitants. On l'évalue aujourd'hui à 7 000 000 environ.

Les Arabes constituent environ 80%... Les Turkmènes sont évalués à 75 000... Environ 30 000 Assyriens et approximativement 4 000 Arméniens.

Il y a environ 150 000 Chrétiens appartenant à divers rites orientaux. Ceux qu'on appelle Assyriens (qui ne sont pas des descendants des anciens Assyriens sont des Nestoriens. Quelque 100 000 chrétiens « chaldéens » indigènes, originellement aussi des Nestoriens, ont adhéré au XIX^e siècle, sous l'influence des missions catholiques, aux Églises uniates reliées à Rome.

Il y a quelques jacobites monophysites et environ 25 000 catholiques syriens; les catholiques et les orthodoxes arméniens sont ensemble au nombre de 4 000. Le nombre des Juifs est estimé à 7 000 ». Ces évaluations « officielles » sont données à titre d'indication et sous toute réserve. Notons en particulier que les « Assyriens » prétendent descendre des Assyriens de l'antiquité.

Iraqi Revolution (*op. cit.*, p. 53), estime la population totale de l'Irak a 6 646 866 âmes et prévoit qu'elle sera en 1970 de 7 563 681, mais n'en donne pas le détail par ethnie ni confession.

1. LES DEUX PRINCIPALES COMMUNAUTÉS MUSULMANES : SUNNITES ET CHIITES

Les musulmans orthodoxes, ou sunnites, qui forment la majorité de l'Islam et formaient la majorité des croyants de l'Empire ottoman, n'ont pas l'avantage du nombre en Irak, puisque celui des Chiites excède le leur de quelque 2 à 300 000 âmes [1]. Ils ne laissent pas d'y détenir pourtant une situation éminente, puisqu'ils comptent parmi eux la plus grande partie de la bourgeoisie et des fonctionnaires et généralement des classes les plus instruites. Ils appartiennent à deux des quatre écoles d'interprétation de la loi coranique (ou *mazhab*) qui se partagent l'Islam orthodoxe. Les Arabes, sont en effet *hanéfites*, comme on l'est en Turquie, au Pakistan, en Asie centrale, bref dans les contrées marquées par l'Empire turc, et les Kurdes sont *chaféites*, comme on l'est au Hedjaz, en Arabie du Sud, en Basse-Égypte, en Insulinde, tandis que le Maghreb est *malékite*, que le Hedjaz est *hanbalite* et que la Tunisie en majorité malékite compte quelques Hanéfites.

Le fait qu'Abou Hanifa, le fondateur du hanéfisme, qu'on appelle *al imam al azam*, c'est-à-dire « le plus grand imam [2] », était de Bagdad atteste l'activité des penseurs de l'Islam irakien à l'intérieur du sunnisme, non seulement dans le domaine de la théologie mystique, où le nom de Hallaj brille de l'éclat le plus pur, mais aussi dans celui de la théologie canonique. La renommée d'Abou Hanifa [3] fut d'ailleurs si vive que la bourgade où il est enterré et qui s'appelait auparavant Roussafa, prit le nom de cet illustre personnage.

L'usage est de qualifier ces « écoles » de « rites ». Elles régissent la liturgie en effet, car en Islam la pratique rituelle, comme d'ailleurs aussi la dogmatique, se rattache à des principes juridiques. Ainsi les

---

1. En 1961, 7 746 pélerins irakiens de La Mecque (dont 1 392 par avion) sur un total de 1 184 948 (Égyptiens : 639; Syriens : 5 715) *Oriente Moderno* XLI, 6. En 1962 : 11 351 pélerins irakiens, *Bayan*, Bagdad, 9 mai 1962.

2. Henri MASSÉ, *L'Islam*, Paris Armand Colin, 1937, p. 93. — Roger LETOURNEAU, *L'Islam contemporain*, Paris, 1950. — Pierre RONDOT, *L'Islam et les Musulmans d'aujourd'hui*, Paris, L'Orante, t. I, 1958; t. II, 1960. — BERQUE, *op. cit.* — ENCYCLOPÉDIE DE L'ISLAM, *op. cit.* — Louis MASSIGNON, *La passion d'Al Hosayn Ibn Mansour Al Hallaj*, 2 vol., Paris. Geuthner, 1922.

Pour la définition des mots : cadi, chérif, cheikh, chraa, fetwa, iman, khalife, malek, mujtahid, mufti, saïd, sultan, uléma, voir ci-dessous Annexe 00.

3. J. SCHACHT, « Abu Hanifa », *Encyclopédie de l'Islam*, *op. cit.*, nouvelle édition.

deux écoles irakiennes, à la différence des deux autres, plus formalistes, n'exigent pas du pèlerin qu'il sacrifie sa chevelure. En droit propre, les Chaféites s'appuient sur le consentement général des croyants, ou *ijma*, plutôt que sur la tradition, et les Hanéfites font une large part au raisonnement fondé sur le bon sens.

Ceux-ci, par exemple, admettent que le consentement personnel d'une femme à son mariage est valable, même sans l'intervention d'un *wali* (père ou tuteur matrimonial), tout en le conseillant sans l'imposer, et limitent le droit de contrainte de ce wali au seul cas où l'époux ou bien l'épouse est mineur[1].

Les différences qui se manifestent à l'intérieur du sunnisme sont évidemment d'une autre nature que celles qui l'opposent lui-même à la Chiia. Les Chiites, que nous avons vu se séparer de l'Islam orthodoxe juste au lendemain de la conquête de l'Irak par les premiers musulmans, divergent des Sunnites en ce qu'ils rejettent la consentement général des croyants comme fondement de la foi, dénient à la raison la puissance de définir le dogme, et attribuent à leurs chefs religieux, ou *mujtahids*, dont les plus considérables sont ceux des villes saintes de Nedjef l'austère, de Kerbéla et de Kazimaïn, un rôle bien supérieur à celui des ulémas sunnites, car il revient aux mujtahids d'interpréter la volonté souveraine de l'Imam caché, impeccable et infaillible. Les Chiites vouent en outre un culte dramatique à la passion des saints martyrs de la lignée royale et prophétique des imams, notre père Ali et nos seigneurs Hassan et Hussein. Leurs principaux lieux saints sont presque tous situés en Irak. Ceux de Méched et de Koum en Iran, ne possèdent en effet que les dépouilles du huitième imam, Ali Riza, et de sa sœur Fatima. Les mausolées irakiens aux bulbes côtelés d'émail ou d'or attirent, auprès des reliques des plus insignes imams, les pèlerinages les plus courus de la communauté. La fête de l'*Achoura* que les Chiites consacrent spécialement à la mémoire de l'Imam Ali, prend chez eux une résonance singulière, et les restrictions imposées à sa célébration en mars 1936 par le gouvernement Yassin pour des raisons de sécurité, loin d'arrêter l'agitation des tribus chiites du Moyen-Euphrate, la firent dégénérer en rébellion. Si les flagellations dont on honorait autrefois ce jour sacré, ont été interdites, et si l'on ne joue plus le « mistère » des martyrs, comme on le fait encore en Iran, les fidèles tiennent toujours des *maatem*, c'est-à-dire des veillées de deuil, où, dans des salles tendues de noir, ornées d'oriflammes funèbres, ou rouges (comme le sang d'Ali), ou verts (à sa couleur), ils écoutent, nus jusqu'à la ceinture, de longs poèmes qui exaltent le sacrifice volontaire de son fils

1. Linant DE BELLEFONDS, « A propos d'un livre récent », *Orient*, nº 19, 1961.

Hussein, en se frappant la poitrine sur un rythme obsédant, à longueur de nuits [1].

Aucune de ces pratiques n'a d'équivalent dans le reste de l'Islam. Elles entretiennent dans la communauté irakienne un esprit particulariste, non seulement à l'égard des autres pays arabes, mais en Irak même, terre sainte et berceau de leur foi. Il en est de même pour le principe de *takiya*, qui signifie prudence, et même dissimulation, et autorise, voire contraint le Chiite à cacher ses sentiments intimes et ses convictions religieuses à l'imitation de l'Imam qui a choisi de se cacher. Enfin, bien que la dynastie hachémite professe la Sunna, le fait que le sang de Ali et de son fils Hassan coulait dans les veines du roi Faysal 1er et de ses descendants a fait ressentir à une partie de la communauté d'Irak le meurtre de Faysal II comme un sacrilège.

La masse de la population chiite, peu au fait des distinctions théologiques, a cependant vivement conscience de différer des Sunnites. Le nom d'Ali vient plus volontiers sur ses lèvres que celui de Mohammed, et elle ressent toujours avec acuité l'abominable et sanglante injustice qui a frappé le premier Imam et ses fils bien-aimés. Les humbles, trop pauvres, ne brisent pas toujours comme ils le devraient sans doute, la vaisselle qu'un non-Chiite a pu contaminer par son simple contact, mais à la porte de leur hutte ne manque jamais la jarre d'eau purificatrice. Quant aux Chiites des classses plus élevées, bien qu'ils soient davantage fondus dans la population sunnite, « ils ont été si longtemps éloignés du pouvoir à l'époque de la domination ottomane qu'aujourd'hui ils ne se lassent pas de consolider et d'étendre celui qu'ils ont acquis. Cela est vrai en particulier dans les services gouvernementaux où la solidarité chiite peut être le résultat d'un esprit de secte, et même, lorsqu'elle ne l'est pas, aboutit souvent à des conséquences politiques. Des hommes d'État chiites, de réputation nationale et même internationale, ne répugnent pas, en territoire chiite, à faire appel à cet esprit de secte. Lorsque Salih

1. Au Maghreb, l'*Achoura* est une paisible fête d'enfants et un jour des morts. Cf. RONDOT, *Islam...* T. II, p. III. Cette fête a été instituée comme jour de jeûne par le Prophète pendant son séjour à Médine, à l'instar de la fête juive de l'Asor, et fixée par lui au dixième jour du mois de mouharran (premier du calendrier musulman). Mais à la suite des différends avec les Juifs médinois, Mohammed institua le jeûne nocturne du mois du Ramadan. l'Achoura devenant simplement journée de jeûne facultatif. Hussein étant tombé à Kerbela le jour de l'Achoura de l'an 60 de l'Hégire (680 A.D.), l'Achoura est devenue pour les Chiites la fête de son martyre et a pris de ce fait un grand éclat qu'elle n'a pas chez les Sunnites.

C'est pour complaire aux Chiites que le ministre des Affaires sociales a décidé, le 7 juin 1961, de faire fermer les lieux de divertissement et les bars pendant les dix jours que dure cette fête, « par égard pour la sainteté et le caractère vénérable de ce mois ».

Jaber défia Nouri Saïd dans les années 1950 et suivantes, il le fit en grande partie en s'appuyant sur les Chiites [1].

La communauté est à peu près toute de sang arabe, le reste étant composé d'une dizaine de mille Kurdes, de quelque 25 000 Turkmènes paisibles et de plusieurs dizaines de milliers d'Iraniens [2] installés principalement en Basse Mésopotamie et dont l'importance dépasse le nombre, en raison de leur appartenance à un grand État voisin, le seul en Islam à professer à peu près exclusivement le chiisme. Des liens économiques renforcent ces liens ethniques et religieux. Chaque année les pèlerinages amènent plusieurs centaines de milliers de Chiites iraniens, morts ou vifs, aux sanctuaires d'Irak, car une pieuse coutume veut qu'il soit salutaire d'attendre le Jour du Jugement à proximité des tombeaux où reposent les Imams défunts : voici pourquoi des cimetières entourent les villes bénies d'immenses auréoles poussiéreuses. On y voit des caravanes ou des automobiles de tous modèles conduire à leur dernières demeures des cadavres provenant parfois des confins afghans et dont la bière au retour sert à remporter des cargaisons de dattes, à moins qu'ils n'aient voyagé vêtus seulement d'un suaire d'où dépassent des membres raidis.

Les Chiites sont largement en majorité dans les campagnes des circonscriptions méridionales et comptent des minorités importantes dans les régions de Bagdad, de Doulaym et de la Diyala où ils s'adonnent au commerce. Mais le rôle de la communauté est loin de correspondre au nombre de ses membres. A part le port de Bassorah et les villes saintes de Nedjef, siège de la plus ancienne minorité chiite de Kerbela, Samarra et le faubourg de Kazimein près de Bagdad, les Chiites vivent surtout en tribus arriérées farouches et ravagées par le paludisme et la bilharziose. Elles sont composées tantôt de fellahs sédentaires, tantôt de nomades éleveurs de buffles, de moutons, de chèvres et de très peu de chameaux. Ni les uns ni les autres ne sont attachés à la terre. Comment pourraient-ils l'être, puisque celle-ci est soit marécages, que l'inondation remodèle sans cesse, soit steppes désertiques. Les douze tribus Madanes, le « peuple des roseaux » [3],

1. Voir plus loin, p. 106. — Franck STOAKES, « Les tendances nationalistes dans l'Iraq d'après guerre », *Politique étrangère*, n° 1, 1958, p. 29.

2. Le chiffre est de 65 000 selon le *Statistical Handbook;* de 80 928 selon une dépêche de *Reuter* (n° 61 du 20 septembre 1959). Cette colonie est composée de personnages religieux, de marchands, d'artisans et de portefaix, ceux-ci sont principalement des Loures.

3. Wilfrid THESINGER, *Journal of the Royal Central Asiatic Society*, Londres, janvier 1954. — Gavin MAXWELL, *Le Peuple des roseaux*, Paris, Flammarion, 1961. Ces auteurs mentionnent aussi l'existence, auprès de ces Madanes, d'un très petit peuple de Berberas, parias qu'on ne considère pas comme d'origine arabe. — Joseph HENNINGER, *Actes du XVIe congrès international de sociologie*, vol. IV, « Tribus et classes de parias en Arabie », Societa italiania di sociologia, Rome, 1950.

qui vivent au plus impénétrable des marais dans la région d'Amara, sont particulièrement farouches et d'autant plus dénuées que non seulement elles s'abstiennent de se nourrir des énormes sangliers qui abondent en ces parages mais encore d'un grand nombre d'oiseaux comestibles et qu'elles répugnent à pêcher au filet, mais usent d'un trident, ou plus exactement d'une foène représentée sur les bas reliefs du IIe millénaire. Cet instrument peu efficace quand il s'agit de harponner le poisson, leur sert aussi à toucher leurs buffles et au besoin à en découdre avec les gendarmes du gouvernement ou avec les Bédouins des plaines arides.

La démarcation imprécise entre ces sols amphibies, sous le monotone manteau des roselières, l'est tout autant entre sédentaires et nomades chiites. Une hostilité chronique les oppose aux Bédouins éleveurs de chameaux, et de religion sunnite. Leurs déplacements, aussi bien, loin d'être d'amples transhumances, des plateaux pétrés du Nejd aux montagnes du Nord, comme ceux des grands chameliers, ne sont en réalité que de courtes « remues » aux marges des zones aquatiques. De tout temps des heurts sanglants ont entretenu le fossé qui sépare ces deux catégories de la population, dont l'une considère l'autre comme une proie. Mujtahids, bourgeois et tribus chiites conservent le souvenir du pillage et de la profanation de la sainte Kerbela en 1801 par les Bédouins wahabites et de leurs razzias de 1920.

Distincte de la population détribalisée des villes, en majeure partie sunnite, ainsi que des grands nomades bédouins, la masse misérable des tribus chiites l'est encore plus de ses émirs, qui parfois sont même sunnites (tel est le cas du chef des Mountéfiks). Ces grands seigneurs sont les possesseurs de la terre. Leurs domaines démesurés sont les plus vastes de l'Irak.

Avivé par la misère qu'entretiennent les fréquentes et ruineuses inondations du Tigre et de l'Euphrate, par les razzias bédouines contre lesquelles les autorités négligeaient de les protéger et par le mépris des autres communautés, le particularisme des tribus chiites causa de tout temps jusqu'à la fin de l'ancien régime des difficultés au gouvernement central.

A plusieurs reprises, il poussa les populations à la révolte. La première insurrection remonte à 1920, à un moment où les institutions de l'État étaient encore en suspens. Les Chiites appréhendaient alors la domination des « orthodoxes ». Ils faillirent se soulever de nouveau à la suite de la publication par un maître d'école sunnite d'un livre offensant pour la communauté et qui déclencha des querelles et jusqu'à des rixes à la direction de l'Éducation nationale. Le monde politique en fut clivé en deux parties hostiles. Des meetings se tinrent dans les villes saintes. Un projet de loi sur la conscription présenté au parlement

sur ces entrefaites vint malencontreusement exciter davantage les esprits, et les Kurdes à leur tour remuèrent. Il fallut toute l'autorité et la diplomatie du roi Faysal pour empêcher qu'une intervention de la troupe à Kazimein le jour de l'Achoura n'entraînât de plus grands désordres et n'eût d'autre conséquence que la chute du ministère Jafar Askari.

Le gouvernement eut moins de chance en 1935. L'insurrection d'alors, fomentée d'ailleurs par des politiciens aspirant au pouvoir, fut au contraire longue et sanglante. Comme les projets panarabes de Bagdad avaient inquiété la communauté menacée de dilution dans une aire politique plus vaste, le revirement iranophile de la politique étrangère opéré par Hikmet Suleiman en 1936, contribua certainement à apaiser les esprits. Mais le calme ne se rétablit pas avant que le mujtahid Kachel al Ghata eût soumis à Bagdad un cahier de vœux et doléances. Sous l'Empire ottoman, les Chiites n'avaient pas de tribunaux de leur « rite ». Conformément au Statut organique, le gouvernement leur en avait concédé quelques-uns. Al Ghata en jugeait le nombre insuffisant et en réclamait d'autres. Il déplorait l'état d'abandon où la région du Bas et du Moyen Euphrate avait été laissée et demandait pour elle des hôpitaux, des écoles, une banque agricole, et qu'on entreprit une réforme agraire.

L'alerte incita Bagdad à se préoccuper davantage du problème chiite. En 1941, un des leurs, Salih Jaber, reçut le premier portefeuille de l'Intérieur confié à un membre de la communauté [1]. Jusque-là les membres de la communauté ne pouvaient parvenir qu'aux ministères mineurs. Le 11 mars 1949, pour la première fois un Chiite, ce même Salih Jaber, fut chargé de constituer un cabinet, mais l'année ne s'était pas écoulée qu'un différend avec Nouri Saïd le contraignait à se démettre [2]. Redevenu simple citoyen, il fonda alors un parti, celui du socialisme national, qui se recruta à peu près uniquement chez les Chiites. En même temps leur importance économique croissait, ce qui amena en 1950 un Chiite, Jafar Chabibi, à la présidence de la Chambre de commerce de Bagdad.

Ainsi les Chiites avaient beau être plus nombreux que les Sunnites, ils se sentaient traités par eux en minoritaires, comme si de se sentir adossée aux majorités sunnites des pays arabes voisins augmentait la densité de la communauté sunnite d'Irak. En outre,

1. L'assassinat, le 18 février 1940, de Rustom Haydar, Chiite syrien, ministre des Finances, par un ancien inspecteur de police germanophile, provoqua la chute de Nouri Saïd qui avait refusé de déférer le meurtrier et les personnalités complices à une juridiction extraordinaire.

2. Notons encore que, en janvier 1948, le Régent désigna comme premier ministre un mujtahid chiite, Mohammed Sader.

celle-ci avait conscience de jouer dans l'État un important rôle traditionnel, hérité des monarchies orthodoxes tant abbassides qu'ottomanes qui, de siècle en siècle, avaient investi la grande bourgeoisie sunnite de la plupart des hauts postes de l'État.

Il serait cependant téméraire d'exagérer l'opposition des Sunnites et des Chiites. Un homme politique tel que Fadel Jamali dépourvu de « complexe minoritaire » est réputé pour son esprit éclairé et le libéralisme de son Islam. D'autre part les théologiens s'accordent pour considérer que le *qalaq* (ou inquiétude) propre au Chiisme est un précieux ferment pour la spiritualité musulmane [1]. Devant l'infidèle, enfin, que ce soit une puissance étrangère ou une minorité non-musulmane, les Chiites ne manquent jamais de se joindre à leurs frères séparés du Sunnisme pour former un front commun. Cependant il faut bien dire que l'ancien régime s'acheva sans résoudre les problèmes à la fois politiques, sociologiques et économiques que l'existence de la communauté chiite pose à l'Irak.

Avant de quitter celle-ci, notons qu'on peut lui rattacher quelques milliers de Béhaïstes, sectateurs de Mirza Hussein, dit Baha-Oullah ou « Splendeur divine ». Leur doctrine d'un modernisme avancé et de tendance universaliste prétend fondre en elle toutes les religions, et par ce syncrétisme elle heurte la tradition musulmane, bien que ses adeptes soient de fort bonnes gens. Aussi, au lendemain même de l'admission de l'Irak à la Société des Nations, les autorités confisquèrent-elles l'immeuble qui servait de foyer à la communauté béhaïe de Bagdad et elles n'acceptèrent jamais de le lui restituer [2].

---

1. Jacques BERQUE, « L'inquiétude arabe des temps modernes », *Revue des Etudes islamiques*, t. I, p. 87-107, 1958.

2. LONGRIGG, *op. cit.*, p. 192.

Pour les sectes des Chabbaks, Sarkis et Bajoranes, voir plus loin p. 76. C'est d'un Irakien, Iben Nossaïr, notable de Bassorah du x[e] siècle, qui se donnait pour le *Bab* (porte) du dixième Imam, que procède la secte des Nossaïris, analogue, à certains égards, à celle des Druzes.

Comme la secte plus récente des Ali-Alahis, les Nossaïris divinisent Ali. Pour eux, celui-ci forme une triade avec Mohammed, son Verbe, et Salman le Persan, son *Bab*. De cette triade divine, cinq autres personnages divins émanent, qui sont chargés de la création du monde, assistés d'êtres célestes intermédiaires entre la divinité suprême et les êtres humains déchus qu'ils ramèneront au ciel après la résurrection. On discerne dans cette hérésie, dérivée du chiisme, des traits qui l'apparentent aussi au mazdéisme et au sabéisme.

Les Nossaïris se trouvent encore aujourd'hui en petit nombre dans le nord de l'Irak, en Iran, en Cilicie, en Palestine, en Syrie, mais surtout dans la chaîne côtière de ce pays, dans le Djebel Ansarié ou Alaouite.

2. LES KURDES

Le peuple fort original et vivace des Kurdes compte, au total, de 8 à 9 millions d'âmes [1]. Le massif montagneux qui culmine au mont Ararat, entre les lacs de Van et d'Ourmia, marque le cœur de leur habitat traditionnel. Mais celui-ci s'étend, à l'ouest, jusqu'aux abords du golfe d'Alexandrette, dans le Kurd-Dagh syrien à l'est, jusqu'à Tébriz et Hamadan. Il descend au sud jusqu'au golfe Persique et au nord jusqu'aux plaines « ciscaucasiennes ». C'est dire que les Kurdes sont partagés entre la Turquie, l'Iran, la Syrie, la République soviétique d'Azerbaïdjan et la République irakienne où ils sont 2 millions environ, soit à peu près un tiers de la population sans oublier les grosses colonies kurdes de Damas et Beyrouth. Il est probable qu'ils sont les fils des Cardouques que les Dix-mille rencontrèrent dans leur Anabase. Par la race et par leur langue indo-européenne, ils sont apparentés aux Persans. Mais malgré les superstitions et les confréries qui fleurissent chez eux et font dire aux Turcs que les Kurdes ne sont musulmans que par comparaison avec les infidèles, ils professent pour l'Islam sunnite une farouche ardeur. La Sublime Porte en jouait lorsqu'elle les lançait contre les Persans chiites, les Arméniens ou les Assyriens. Pareillement Bagdad s'en servit naguère contre ces mêmes Assyriens et contre les Yézédis, bien que ceux-ci soient de souche kurde.

Les Kurdes vivent principalement au nord du parallèle de Samarra dans les montagnes et collines dont le Grand et le Petit Zab, l'Azim et la Diyala portent les eaux au Tigre, c'est-à-dire dans les liwas d'Erbil, l'ancienne Arbèles d'Alexandre, de Suleimanié et de Kirkouk, à l'est du fleuve, et en un groupe compact entre le Djebel Sinjar et Mossoul.

Ce sont essentiellement des ruraux, pasteurs et agriculteurs. Une partie d'entre eux sont habiles à façonner le cuir, les fourrures, le bois et aussi le fer, activités encore rurales. C'est chez eux, plus que chez les fellahs arabes des vallées et des plaines, qu'on trouve une véritable paysannerie attachée de père en fils à ses lopins. Le sens de l'arboriculture les distingue des autres Irakiens, car celle du palmier

1. E.B. SOANE, *To Mesopotamia and Kurdistan in disguise*, Londres, 1912; et *Report on the Sulaimania District of Kurdistan*, Calcutta, 1918. — C.J. EDMONDS, *Kurds, Turks and Arabs*, Londres, 1950. — Basile NIKITINE, *Les Kurdes*, Paris, Klincksieck, 1956.

On trouvera dans *L'Afrique et l'Asie*, Paris, Peyronnet, n° 45, 1959, une bibliographie de sociologie kurde.

ne se pratique que sur des terres impropres à un autre usage. On ne trouve que chez eux ces vignes où chaque jeune cep est abrité par un logement de trois pierres disposées avec soin. Leurs poèmes reflètent l'amour qu'ils portent à leurs vergers de pommes, de poires, de noix et de pistaches que les amoureux se plaisent à entendre craquer au clair de lune. Complanter ne s'accommode pas des redistributions périodiques de terres usitées dans les plaines du Sud. Aussi les Kurdes sont-ils enracinés dans leur sol et leurs traditions, à moins que la misère ne les contraigne à l'exil dans les villes inhospitalières. Le besoin d'un gagne-pain, non moins que leurs aptitudes guerrières, explique qu'un quart de l'armée irakienne soit composé de Kurdes et qu'ils en soient des meilleurs soldats. Ils vivent encore pour une bonne part selon la loi tribale, car la configuration de leur habitat morcelé en vallées les a maintenus groupés en clans souvent rivaux, eux-mêmes répartis en tribus. Les chefs jouissent encore d'une grande influence parfois d'un caractère religieux qu'ils exploitent à l'occasion. Pendant la révolte qu'il dirigea en 1927, on vit ainsi Cheikh Ahmed Barzani se proclamer « Tout-puissant ». Néanmoins le contact des populations de la plaine vers laquelle ils descendent de plus en plus désagrège le cadre tribal, en même temps qu'il les arabise. La longue robe, le voile de tête ceint de la cordelette en poils de chèvre noire et les sandales des Bédouins remplacent de plus en plus le bonnet de fourrure, la veste courte, les pantalons bouffants et les jambières d'étoffe de leurs pères. L'émigration d'autre part contribue grandement à transformer cette société traditionnelle. Elle entraîne vers les villes de tout l'Orient de pauvres hères qui vont en grossir le prolétariat, comme portefaix ou manœuvre, et aussi des fils de cheikhs, d'aghas, ou de paysans plus ou moins aisés qui se mêlent à l'intelligentsia, tel Youssef Izzeddin qui collabora à la revue réformiste *Ahali*. C'est à eux qu'on doit la « renaissance kurde ». Une classe moyenne citadine se forme donc peu à peu. Les universités d'Allemagne, de Suisse et d'Autriche, et, à un moindre degré, celles de Grande-Bretagne, attirent les intellectuels. Dans cet éloignement, la nostalgie avive chez eux le sentiment national et leur fait partager avec leurs frères restés aux fières montagnes paternelles, l'amour des traditions, le culte d'un folklore plein de vigueur et de charme et celui des héros kurdes.

En rébellion presque perpétuelle contre les pouvoirs centraux des grands États environnants, mais aussi perpétuellement divisés par leurs luttes de clans (car « il y a bien des chefs, mais où trouver un chef qui commande aux chefs?»), les Kurdes n'ont jamais réussi à constituer le Kurdistan en État. Parfois un émir fondait une dynastie, battait monnaie et faisait réciter la prière du vendredi en son nom.

Ainsi fit dès 959 le chef de la tribu de Barzan. Ainsi firent les sultans Marwanides de Diarbékir au XIe siècle[1]. Plus tard les Ayoubites, descendants du grand Saladin qui rassembla pour un temps tout l'Islam d'Orient sous sa loi et triompha des Croisés, se taillèrent des royaumes autour de la montagne, mais aucun qui ne fut éphémère. A partir du jour où l'Empire turc et l'Empire perse se partagèrent le Kurdistan, les Kurdes ne rêvèrent plus que de reconstituer leur unité, sans se laisser décourager par les répressions, menées le plus souvent de concert par les Persans et les Turcs. Pour les séparer des populations arabes, les califes de Constantinople installèrent en bordure de leur habitat des colonies militaires de Turkmènes chargés de garder les débouchés du Grand et du Petit Zab de l'Azim et de la Diyala dans la plaine, de Mossoul à Kifri par Kirkouk.

L'entrée en scène des Russes au delà du Caucase ranima les espoirs des Kurdes. A partir de 1804, les tsars les encouragèrent à la révolte, et l'émir Bédir Khan battit plusieurs fois les troupes turques. Des volontaires kurdes participèrent à la guerre de Crimée dans les rangs russes, et pendant la guerre des Balkans le chef de la confrérie des Nakchbendi souleva les Kurdes de la montagne de Hakkiari contre la Porte. A la faveur du mouvement réformiste et d'émancipation nationale que se répandit dans l'Empire ottoman au lendemain de la guerre gréco-turque consécutive à l'insurrection de la Crète, des patriotes kurdes fondèrent en 1898 à Constantinople la revue *Kurdistan* dont le titre était à lui seul un programme.

La 1re guerre mondiale et la débâcle turque qui s'ensuivit remplirent les Kurdes d'un nouvel espoir. Un chef religieux Cheikh Mahmoud Barzinji, instaura un gouvernement de fait à Suleimanié. Le traité mort-né de Sèvres du 10 août 1920 prévit une large autonomie locale pour les Kurdes de Turquie, et même, si l'ensemble des Kurdes en exprimait le vœu, la formation d'un État indépendant s'étendant sur tout le vilayet de Mossoul (articles 62 et 64). Ces promesses restèrent lettre morte comme celles qui avaient été faites par les grandes puissances aux Assyriens, et il ne fut plus question des Kurdes, ce « peuple oublié », dans le traité de Lausanne qui consacra la victoire de Moustafa Kémal (24 juillet 1923). Entre temps, Cheikh Mahmoud s'était proclamé roi du Kurdistan en septembre 1922. Mais après qu'il eut été en butte à la jalousie des autres chefs féodaux du pays, les Britanniques mirent fin à son règne. La Société des Nations décida finalement en 1925 que le vilayet de Mossoul serait

1. Qui régnèrent de 983 à 1095. A ne pas confondre avec la branche Marwanide des Omeyyades, dont le dernier calife, Marwan II, était d'ailleurs de mère kurde.

incorporé au nouvel État irakien, mais en même temps elle recommanda à Bagdad d'accorder aux populations kurdes un régime administratif spécial et l'autonomie linguistique.

Aigris par l'échec de leurs aspirations, les Kurdes refusèrent de prendre part au référendum sur la candidature de l'émir Faysal au trône d'Irak dans le liwa de Suleimanié; et, dans celui de Kirkouk, ils votèrent « non » en masse. Aucun représentant kurde n'assista au couronnement. Les rêves panarabes du prince hachémite inquiétaient en effet la communauté kurde.

Le ressentiment de celle-ci se manifesta derechef en février 1929, quand 6 de ses 16 députés adressèrent au gouvernement de Bagdad une pétition pour qu'il constituât une unité administrative kurde comprenant les liwas de Suleimanié, de Kirkouk et d'Erbil, et les arrondissements du liwa de Mossoul où l'on parle le kurde. Le refus du premier ministre et l'annonce que le mandat allait cesser provoquèrent une série de graves insurrections. Elles durèrent de 1930 à 1933 sous la conduite successive de trois cheikhs Barzani, (Mahmoud, Ahmed, et Mollah Moustafa), et de cheikh Chabah de la tribu de Sourtchi. En 1931, 10 notables du Suleimanié s'adressèrent à Genève pour que la Société des Nations crée et protège un État kurde détaché de Bagdad, mais on leur répondit qu'il n'avait jamais été question pour les Kurdes que d'autonomie au sein de l'Irak.

Aidé par la Royal Air Force et les levies assyriens, Bagdad finit par mater la rébellion dont elle pensa prévenir le retour par des exécutions et des déportations massives. Mais les soulèvements ne tardèrent pas à se renouveler jusqu'en 1945. Cette année est celle où la République insurrectionnelle kurde de Mahabad se constitua en Iran [1]. Le chef de la tribu de Barzan, Mollah Moustafa, s'y rallia de concert avec Mahmoud Agha, chef de la tribu de Zibar. Mais après l'effondrement de cette éphémère construction, la défection de Mahmoud-Agha affaiblit grandement Moustafa. Traqué par les forces irakiennes auxquelles 2 000 volontaires kurdes de clans adverses s'étaient joints, le Barzani chercha refuge au Kurdistan iranien, d'où en juin 1947 il passa de vive force en Arménie soviétique. En juillet les autorités irakiennes firent pendre plusieurs de ses anciens compagnons. En octobre les troubles reprirent pour un certain temps, ce qui, au dire de certains, empêcha le gouvernement de Bagdad de retirer ses troupes stationnées au Kurdistan pendant la guerre de Palestine, cependant qu'un poste de radio émettant du territoire soviétique sous le nom de « Poste du Parti démocratique kurde », excitait à l'insou-

1. A. Roosevelt, "The Kurdish Republic of Mahabad", *Middle East Journal*, vol. I, M. 3, 1946, p. 247-269. — Pierre Rondot, « Mahabad », *En Terre d'Islam*, 1947 (2e trimestre) et 1948 (mai-juin).

mission les Kurdes d'Irak et d'Iran. Aussi bien, à la veille de la Révolution, pour plaire aux Kurdes de Syrie et surtout pour faire pièce à l'Irak hachémite et à l'Iran, Radio Le Caire organisa des émissions analogues.

Parallèlement à son action répressive, le gouvernement de Bagdad s'appliquait de temps à autre à désarmer les esprits. C'est ainsi que le 23 mai 1931, il fit promulguer une loi qui accordait aux Kurdes une certaine autonomie linguistique. Quelques périodiques kurdes furent autorisés, tels que le bi-hebdomadaire *Jîn* (La Vie) fondé en 1925, et les revues *Hétan* (Le Soleil) et *Hêva* (L'Espoir), organe du club kurde de Bagdad, fondées respectivement en 1953 et 1958. Une adresse d'un groupe de Kurdes syriens à la Conférence des peuples d'Asie et d'Afrique réunie au Caire en décembre 1957 reconnut cet effort. Mais cette presse n'avait pas le droit d'aborder les sujets politiques. En 1944, un Kurde, Majid Moustafa, fut nommé ministre sans portefeuille chargé des affaires kurdes à la suite d'un conflit à leur sujet qui avait fait éclater le ministère Hamdi Pachachi. En 1950, au cours d'une tournée en Irak septentrional, Nouri Saïd promit à plusieurs grands chefs kurdes des réformes administratives d'améliorer la situation économique du Kurdistan irakien et d'envisager la suppression du monopole du tabac.

Ce serait toutefois une erreur de croire que la présence constante de ministres kurdes au gouvernement de Bagdad correspondait nécessairement, comme celle de Majid Moustafa, à un souci d'y représenter une minorité (si l'on peut appliquer ce terme aux Kurdes) car souvent les bénéficiaires de ces nominations étaient parfaitement détachés de leur milieu d'origine. Tel était le cas d'Ahmed Moukhtar Baban, ou de Nouri Saïd[1].

3. LES YÉZIDIS

Les Yézidis sont des Kurdes. Comme le reste de leurs congénères ils sont dispersés du lac d'Ourmia au Kurd-Dagh syrien près d'Alep, et de l'Arménie soviétique à Mossoul. Ils ne sont qu'une cinquantaine de mille, dont 15 000 en U.R.S.S., 3 000 en Syrie,

1. Baba Ali, fils du Cheikh Mahmoud, l'ancien « roi » du Kurdistan, après la soumission de son père, fit ses études au collège Victoria d'Alexandrie et à l'Université de Columbia. Il devint ministre. Comme hommes politiques kurdes on peut encore citer, sous la monarchie : les Pachachi; sous le nouveau régime : Fouad Aref, les Koubba, Hasan Talbani, Hussein Jamil...

et quelques-uns en Iran et en Turquie [1]. C'est en Irak qu'ils sont le plus nombreux, puisqu'ils y sont 30 000. Ils y occupent le Djebel Sinjar, qui allonge ses collines en avant du plateau anatolien, et les vallées boisées du Cheikhan, entre le Tigre et le Grand Zab. Ils parlent un dialecte kurde, sauf quelques tribus devenues arabophones au contact des Chammars, leurs ennemis. Ce qui les distingue est leur religion fort curieuse, non pas, comme on le répète à l'envi, qu'ils adorent le diable ni qu'ils soient en aucune manière des « suppôts de Satan ». Il n'en est rien. Mais alors que pour les Musulmans, Iblis est damné pour avoir refusé de se prosterner devant Adam, les Yézidis vont plus loin que certains mystiques musulmans, tels que Al Hallaj, le saint de Bagdad, ou Ghazali, qui considéraient sa faute comme pardonnable par l'infinie miséricorde d'Allah. Eux la jugent pardonnée et même oubliée, et dans de pieuses tournées leurs *pirs* promènent l'image de bronze d'Iblis réconcilié, devenu l'Ange Paon, avec celles d'autres anges.

En réalité, cette secte est dérivée de l'Islam par le même mouvement qui engendra le soufisme et qui n'est pas sans analogie avec celui qui suscita, dans la Chrétienté, saint François d'Assise et saint Dominique de Guzman. La croyance en la réhabilitation d'Iblis était à l'origine un acte de poignante espérance.

Le Yézidisme naquit dans une confrérie fondée en 1130 par un pieux Musulman, condisciple d'Abdelkader al Gaylani, fondateur de la Kadriya, Cheikh Adi. Celui-ci installa sa zaouya dans les solitudes de la montagne de Lalèche, au Cheikhan, au nord de Mossoul. Le saint homme y mourut et fut enseveli en 1162. L'ordre se constitua sur le modèle familier au soufisme, c'est-à-dire par initiation, au sein d'une hiérarchie. En même temps, il prenait fait et cause contre les Abbassides, pour la descendance de Yazid 1er [2].

Ce n'est qu'au XIIIe siècle, sous l'influence semble-t-il de Cheikh Chemseddine Hassan, que le Yézidisme tomba dans l'hérésie en conférant à Yazid la primauté sur le Prophète et en faisant de lui

1. Roger Lescot, « Un peuple minoritaire d'Orient : les Yezidis », *La France méditerranéenne et africaine*, t. III, 1938-1939. — Thomas Bois, « Les Yezidis », *Al Machriq*, Beyrouth, LVe année, fasc. 1 et 2 ,1961.

2. Par son père Moawiya 1er (660-680), le calife Yazid 1er (680-683) descendait d'Abou Sofian, fils aîné d'Omayya qui donna son nom à la dynastie des Omeyyades. A la mort du fils de Yazid 1er, Moawiya II (683-684), le califat échut à la branche cadette des Marwanides qui procédait d'Al Hakem, fils aîné d'Omayya. Ce fut cette branche omeyyade que les Abbassides évincèrent du califat en 750, à la mort de Marwan II, tué dans une expédition sur le Grand Zab, en Irak.

Cheikh Adi passait lui-même pour être d'ascendance omeyyade.

l'ange Ezi, par un processus qui rappelle celui qui fit diviniser Ali par les Chiites. Aussi bien, les Yézidis vouent un culte au gendre bien-aimé du Prophète. Ils rejoignirent la Chiia dans l'opposition aux Abbassides, mais naturellement en gardant leurs dogmes propres.

Après deux siècles d'un essor qui répandit la secte sur tout le Kurdistan, toute la Mésopotamie et une grande étendue de la Syrie, les Yézidis entrèrent en décadence et se replièrent sur eux-mêmes dans le Sinjar et le Cheikhan. Ils y honorent toujours le tombeau de Cheikh Adi d'un pélerinage qui se déroule suivant des rites transposés de celui de La Mecque.

On a souvent voulu rattacher le Yézidisme à la religion de Zoroastre professée jadis par les Kurdes. Cette idée est surtout soutenue par les intellectuels kurdes à qui le culte qu'ils ont pour le passé de leur race, fait considérer les Yézidis comme un vestige vivant des Mèdes mazdéens [1]. En réalité, le Yézidisme est une déviation outrancière de l'Islam. Même si des traits étrangers à celui-ci, comme la croyance à la métempsychose ou le culte des astres, s'y mêlent au fond musulman, ce sont des survivances païennes inconscientes, dont certaines n'ont rien à voir avec la religion de Zoroastre.

L'organisation sociale des Yézidis combine le système tribal commun aux Kurdes et un système de castes hiérarchisées. Ils ont à leur tête un *émir*, de la famille des émirs kurdes de Cheikhan, à qui ils reconnaissent un pouvoir juridictionnel, et un *baba-cheikh* dépositaire de la doctrine.

D'un particularisme plus jaloux que celui des autres Kurdes, ils vivent plus à l'écart qu'eux des autres communautés, et jamais un Yézidi ne choisira un Chrétien pour parrain de circoncision de son fils comme l'amitié le fait faire souvent à un Kurde musulman. La communauté, dans son ensemble, reste constituée de pauvres cultivateurs et de bergers. Quelques-uns des leurs pourtant descendent à la ville, s'engagent dans l'armée ou deviennent maîtres d'école.

Une communauté aussi singulière a naturellement subi des persécutions répétées au cours des siècles : cinq au XVIII^e siècle, deux au XIX^e (en 1840 et en 1892), une au XX^e sous la monarchie hachémite en octobre 1935, où une colonne de chars appuyée d'avions ravagea le Sinjar et le Cheikhan. Cette expédition fort meurtrière eut pour cause le refus des Yézidis de se soumettre à la conscription, dont les

1. Emir Djeladet BEDER KHAN, «La Bible noire des Yezidis », *Hawar*, 1932. Il s'agit dans cet article d'un manuscrit qui doit son nom à l'encre dont on l'a taché en le corrigeant.

Ottomans les avaient dispensés en 1872, en raison des tabous alimentaires qu'observe la communauté. A ces malheurs s'ajoutaient les rezzous que les Chammars de la plaine lancent constamment contre eux. Mais les sévices dont ils étaient victimes ne les empêchaient pas de trouver normales, même bonnes, les persécutions infligées aux autres communautés, et lors de la campagne punitive de Békir Sidki contre les Assyriens (pourtant leurs frères de race) en 1932, les Yézidis aidèrent les troupes du gouvernement à massacrer ces malheureux Chrétiens.

On peut rapprocher des Yézidis la petite secte des Chabaks, qui ne compte qu'une douzaine de mille âmes et qui habite près du Djebel Sinjar, et celles encore moins nombreuses, des Sarkis et des Bajoranes, qui habitent respectivement sur les bords du Grand Zab et dans le haut Ghazir. Les adeptes de ces trois sectes minuscules sont pareillement de souche kurde, et pratiquent une religion mystérieuse, où il semble qu'on discerne des traces de manichéisme.

4. LES TURKMÈNES

Les Turkmènes, peuple nomade à l'origine et de race ouralo-altaïque, pénétrèrent en Irak dans le sillage des sultans Seldjoukides au XI^e siècle. Au XV^e siècle, la Horde du Mouton noir qui s'empara de Bagdad en 1410, constitua un royaume autour de Diarbékir. En 1468, elle fut chassée par la Horde du Mouton blanc dont le royaume eut Van pour capitale, mais qui s'effondra en 1497 sous les coups du Chah de Perse. Un îlot de Turkmènes resta accroché au rebord méridional du Kurdistan, au large duquel quelques tribus des leurs menèrent la vie errante des pasteurs. A la fin du XVIII^e siècle, Volney en rencontra qui nomadisaient en Djezireh, d'où, peu après, les tribus bédouines fuyant l'autorité des Iben Séoud les refoulèrent dans la montagne. La Sublime Porte en avait déjà fixé un bon nombre dans le Kurdistan dans la région de Kirkouk et de Mossoul pour qu'ils montassent la garde aux cols et aux confluents des vallées contre la turbulence des Kurdes, suivant un procédé dont elle usa encore par la suite en installant aux lisières du désert un cordon de colonies tcherkesses destinées à monter une autre garde contre les Bédouins. Ils sont aujourd'hui 80 000 environ, soit quinze fois moins que les Kurdes auxquels ils se juxtaposent le long de la ligne de villages, de bourgades et de villes qui s'étend au pied de la montagne. Cultivateurs dans la région de Tell Afar et Néni Younis entre le Djebel Sinjar et le Tigre, et dans celle de Dohouk et Touz-

Matau près de Kifri, ils s'adonnent au commerce à Mossoul, Erbil, Altun Kopru, Kirkouk et Khanikin. Ils tiennent aussi des cinémas et des garages et sont souvent aubergistes. Beaucoup sont bureaucrates. Les compagnies de pétrole en emploient un certain nombre. Ce sont des gens tranquilles, travailleurs, et d'un solide bon sens. La vie tribale a disparu chez eux depuis longtemps. Bien que parlant l'arabe ils, restent fidèles à leur langue et s'intéressent à ce qui se passe en Turquie. La mort d'Ataturk en 1938 donna lieu parmi eux à de grandes scènes de deuil. Sous l'ancien régime ils éditaient à Kirkouk un journal rédigé en turc, *Yéni Irak* (Le nouvel Irak) qui les reliait à la terre de leurs ancêtres et de leurs frères; mais en 1935 le gouvernement de Bagdad le supprima, vexation gratuite, car leur loyalisme est sans reproche et Ankara ne les revendique pas. Cette mesure leur fut d'autant plus pénible que les Kurdes parmi lesquels ils vivent continuent de les aimer si peu que les moindres troubles sont pour eux une occasion de sévir contre ce peuple qu'ils considèrent encore comme intrus au Kurdistan. Beaucoup de ces Turkmènes sont allés exercer leurs négoces dans le reste de l'Irak ou bien sont entrés dans l'administration. Quelques-uns ont fait une carrière politique, comme Hikmet Suleiman, qui fut premier ministre en 1936, et Omar Nazmi, ministre de l'Intérieur, puis des Travaux publics, de Nouri Saïd.

5. LES BÉDOUINS

Les Bédouins, fils de la Badiya, c'est-à-dire du désert, sont ce qu'il y a de plus pur et de plus noble dans le monde arabe. De plus, ils sont sunnites, à part quelques tribus chiites, comme nous avons déjà eu l'occasion de l'indiquer, bien que des croyances et des pratiques païennes antérieures à l'Islam survivent chez eux [1]. Malgré leur orthodoxie et leur sang, ils constituent une minorité, non pas ethnique ni religieuse, mais sociologique. Leur existence qui n'a guère changé depuis Abraham qu'ils considèrent comme des leurs, les fait errer de place en place à la recherche des pâturages, et les range

1. H. VON WISSEMAN, *Encyclopédie de l'Islam*, article « Bedw », Paris, Maisonneuve, 2e éd. 1960. — Aloïs MUSIL, *The Middle Euphrates*, New York, 1927. — Max VON OPPENHEIM, *Die Beduinenstamme in Nord-und-Mittel Arabien und in Irak*, vol. I et II,Wiesbaden, Harrassowitz, 1952. — Abbas al AZZAWY, *Les tribus d'Irak*, Bagdad, 1937. — Abdal Jabber RAWY, *La Badiya*, Bagdad, 1949. — Abdajalil al TAHRIR, *Les Bédouins et les tribus dans les pays arabes*, ouvrage publié par la Ligue arabe, Bagdad, 1955. — Robert MONTAGNE, *La civilisation du désert*, Paris, 1948. — Aloïs MUSIL, *Northern Negd*, New-York, 1929. (Cf. « Appendices : The house of Eben Rashid and the house of Eben Sawd », p. 286).

en effet à part de ceux qui habitent des maisons stables. Alors que dans la péninsule arabique la population sédentaire des oasis ponctuelles, entre lesquelles les nomades oscillent, est compénétrée de ceux-ci, au pays des « Deux fleuves », comme en Syrie, les Bédouins et les sédentaires sont juxtaposés. La différence qui sépare les premiers des seconds n'en est, apparemment, que plus tranchée. Les Bédouins en sont fiers, ce qu'exprime leur proverbe : « La puissance est dans les chameaux, la mesquinerie est dans le labour, et l'avilissement parmi les vaches. » Ils se comparent couramment à des lévriers et tiennent les sédentaires pour des chiens sans race.

Combien les Bédouins sont-ils? Les estimations varient beaucoup. La raison en est d'abord qu'on identifie souvent nomades et tribus (sans préciser d'ailleurs s'il s'agit de tribus bédouines ou de tribus kurdes). A l'origine cette identification était justifiée, mais aujourd'hui une grande part des Irakiens se sentent encore membres d'une tribu particulière, bien que depuis des générations ils n'en mènent plus la vie traditionnelle. Il est fréquent que des citadins s'adressent au cheikh ou au juge coutumier (*arfa*) de leur tribu originelle, plutôt qu'aux tribunaux réguliers. J'ai connu un garçon coiffeur de Bagdad qui participait, suivant la coutume, au rachat d'un sang versé au désert par un cousin très éloigné dont il ignorait jusqu'au nom [1].

---

1. Fadel JAMALI, qui par la suite fut ministre sous la monarchie et condamné puis amnistié sous la République, dans sa thèse de doctorat de l'Université de Columbia, *The new Iraq, its problems of Beduin education*, préface de Paul Monroë, New York, 1937, donne la proportion de 56 % pour les Irakiens rattachés à une tribu, et celle de 30 % pour les nomades irakiens, sans distinguer entre grands nomades-chameliers et semi-nomades, ni dire si parmi ces derniers il compte les semi-nomades kurdes.

En conclusion d'une étude qu'il a faite des trois derniers auteurs cités à la note précédente, et des recensements de 1930 et de 1947, dans un mémoire pour le Centre des Hautes Etudes sur l'Afrique et l'Asie musulmanes, de 1958, le commandant Gouin d'Ambrière admet pour les Irakiens rattachés à une tribu la proportion de 50 %. Tahrir divise les habitants de l'Irak en :

tribus nomades *(qabaïl)* : 8 %
tribus vivant dans les villages ou à la campagne *(achaïr)* : 48 %
ruraux permanents : 22 %,
citadins : 22 %.

D'après les évaluations officielles de 1930, on estimait que 35 % (82 000) des nomades se trouvaient en Djézireh, 65 % (152 000) dans les déserts du Centre et du Sud.

Le recensement général de 1947 évaluait le nombre des nomades à 300 000, dont 70 000 pour la Djézireh, 125 000 pour la région de Kerbéla, 25 000 pour le liwa des Doulayms.

Iraqi Revolution (*op. cit.*, p. 53) donne pour 1961 le chiffre de 72 482 nomades, contre 2 589 654 pour la population des « centres » et 3 984 729 pour la population « rurale».

L'État, d'autre part, ne disposait guère jusqu'ici de moyens de recensement rigoureux, et ses enquêtes se heurtaient à la répugnance que les Bédouins éprouvent pour les dénombrements, tant à cause d'une vieille horreur sémitique pour ce genre d'opérations, que par crainte qu'elles ne soient un prélude au service militaire obligatoire auquel ces guerriers indépendants ne répugnent pas moins. Compte tenu de ces réserves, on peut admettre que le nombre des grands nomades chameliers est compris entre 5 et 600 000, ce qui correspond environ à un pourcentage de 8 % de la population, les semi-nomades en constituant à peu près 22 %.

Pas plus que des contraintes de l'administration, les Bédouins ne s'accomodent des frontières dont les États modernes délimitent leurs « prés carrés », et qui dressent des obstacles à leur errance du Croissant fertile aux confins séoudiens, en quête de l'herbe que les pluies déterminent, à travers la steppe plane. Sans doute les vallées de l'Euphrate et du Tigre offrent d'excellents pâturages aux tribus, mais les caprices des orages, ou les leurs, ou ceux de la sécheresse les entraînent souvent hors du territoire irakien, chez Iben Séoud, en Syrie, ou en Jordanie. Beaucoup de ces tribus ne sont irakiennes que depuis peu, le wahabisme des Iben Séoud ayant provoqué leurs exodes successifs depuis le XVIII^e siècle à nos jours. Pour certains (les Chammars du Nejd), l'accord conclu entre Bagdad et Riyad à Rouzah al Thamat en 1940 a interdit leur retour en Arabie séoudite en même temps qu'il interdisait à ceux des Zafirs qui avaient opté pour ce pays, de revenir en Irak. Pour les autres, la transhumance à travers la frontière a fait l'objet de clauses spéciales incluses dans des traités généraux [1], qui montrent combien il est difficile d'établir des frontières linéaires dans les pays désertiques. En outre une loi fut promulguée par Bagdad en 1927 interdisant le pillage et les rezzous, qu'ils soient commis en Irak par des étrangers ou dans un pays ami par des Irakiens.

Mais ces conventions internationales furent impuissantes à arrêter aux frontières les remous qui soulèvent parfois le monde bédouin. On le vit bien au moment de la révolte des Ikhwans contre Iben Séoud. Afin d'y parer, Bagdad dut réorganiser la police du désert, dont le major anglais Glubb Pacha fut le premier inspecteur général (1929).

1. Accord d'Al Akaïr (ou Oukaïr) [1922]. Accord de Bahrah (1925). Pacte de La Mecque (1931). Pacte de Fraternité arabe (1932). Accord sur la zone neutre (1938). Accord de Rouzah al Thanat (1940) entre l'Irak et l'Arabie séoudite. Accords de 1931 et 1947 entre l'Irak et la Jordanie. Cf. plus haut Partie historique, p. 40. Accord syro-irakien de 1927.

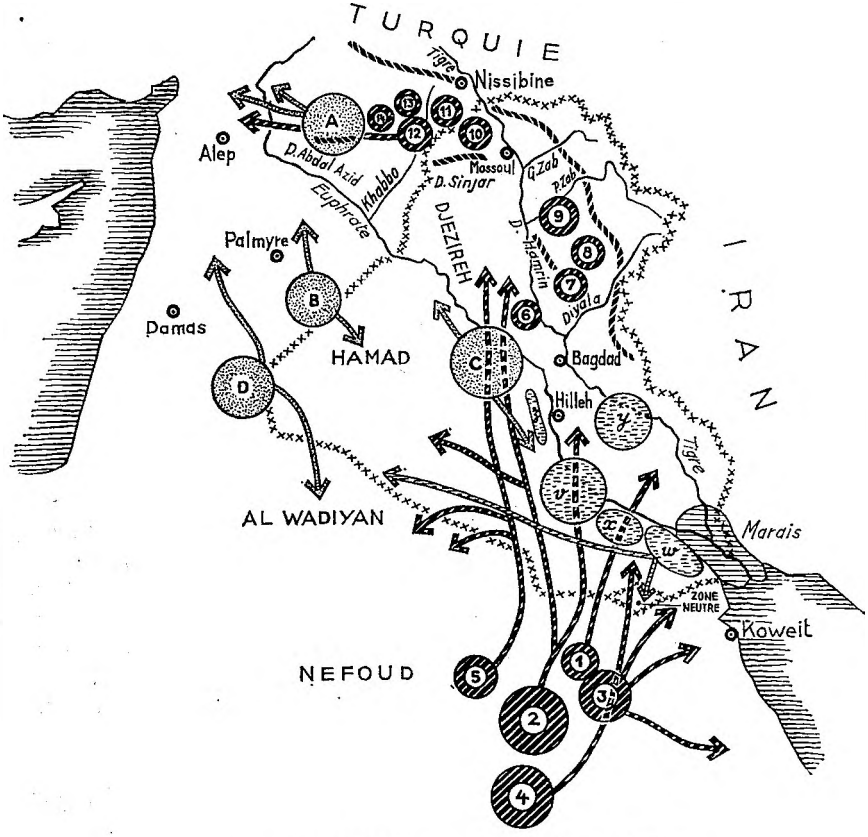

ANÉZÉS (A)

- A *Fedan* } *Dana*
- B *Sbaa* } *Béchir*
- C *Amarat* - *Dana Amer*
- D *Rouala* - *Dana Moslem*

CHAMMARS (1)

1 *Al Mohammed*	8 *Obeid*
2 *Sinjareh*	9 *Sambes*
3 *Touman*	10 *Aslam*
4 *Aslem*	11 *Khorsa*
5 *Abdeh*	12 *Féddajeh*
6 *Zaouaha*	13 *Tay*
7 *Haoujeh*	14 *Djeis*

MONTAGNES

SEMI-NOMADES (v)

- v *Montéfik*
- w *Zafir*
- x *Béni Khaled*
- y *Zobeid*
- z *Doulaym*

Transhumance des Bédouins

Les grandes tribus chamelières se répartissent en deux groupes dont les historiens arabes attestent l'existence avant le VII^e siècle : celui des Anézés et celui des Chammars. Le premier se subdivise lui-même en Dana Moslem, en Dana Béchir et en Dana Amer. Les premiers sont représentés en Irak par les Roualas. Les Dana Béchir comprennent les Sbaas, ennemis héréditaires des précédents, et les Fédans, tribus surtout syriennes. Les Dana Amer ou Amarat nomadisent surtout en Irak. Quant aux Chammars, leur histoire abonde en grandeurs et en vicissitudes. Il n'a pas tenu à leurs chefs, les Iben Rachid, soutenus par la Sublime Porte contre la maison rivale des Iben Séoud, qu'ils ne supplantent celle-ci et ne soumettent l'Arabie centrale à leur domination. Leur victoire eût fourni un autre exemple de royaume fondé par une tribu bédouine.

De tout temps en effet on a vu des « maisons » bédouines conquérir des oasis, des provinces, édifier des États plus ou moins durables. La structure de l'Empire ottoman pouvait s'accommoder de ces États dans l'État, car les conquêtes des grandes « maisons » bédouines n'aboutissaient en somme qu'à des médiatisations aux marches d'un vaste empire. Mais ces précédents ne sont rien moins que rassurants pour un État moderne d'étendue plus restreinte, comme l'Irak, bien que dans ce pays les émirs des tribus chammars amarats ou montéfiks n'aient point constitué leurs immenses domaines par conquête, mais par concession du gouvernement.

Après que les Chammars eurent été battus par Iben Séoud, une grande partie d'entre eux préféra quitter le Nejd pour se réfugier en territoire irakien, où les Anézés, leurs ennemis de toujours, les refoulèrent à l'est du désert syro-irakien. Leur terrain de parcours s'étend aujourd'hui de Deir-ez-Zor en Syrie jusqu'à Nejdef au sud-est. Au nord-est, ils remontent le Khabbour jusqu'aux environs de Nissibine.

Les tribus chamelières l'emportent en puissance et en dignité sur les tribus moutonnières dont l'endurance moindre de leurs moutons et de leurs chèvres restreint l'amplitude de leur transhumance et les empêchent de trop s'écarter des fleuves. Chez les « chameliers » on raille volontiers les coutumes et les vêtements des « moutonniers », on y rit par exemple de cette habitude qu'ont ceux-ci de faire pendre, des manches de leurs vestes et non pas de leurs robes, de grands pans d'étoffe par lesquels ils prétendent singer les grands seigneurs de la Badiya. A cette catégorie appartiennent en premier lieu les Montéfiks, les Zafirs et les Béni Khaled, tribus anciennes, certes, mais que le destin qui n'épargna point Job a fait décliner [1].

1. Un autre exemple de déchéance est fourni par la petite tribu à demi nomade des Kaïs, tributaire des Chammars. Elle était si puissante avant l'Islam qu'on appelait Kaïsites tous les Arabes du Nord, par opposition aux Arabes du Sud,

Les Montéfiks proviennent du cœur de l'Arabie. On les voit apparaître aux confins de l'Irak au XVe siècle. Au cours des jours ils s'y mêlent d'éléments divers et y embrassent le Chiisme, mais leurs chefs, les Iben Sadoun, restent fidèles à la Sunna. Ce n'est qu'en 1869 que la tribu paît définitivement au voisinage de Bassorah et en amont. Leur chef d'alors, Nasser Iben Sadoun, homme d'esprit moderne à la différence de ses contribules se rapprocha du gouverneur turc, Midhat Pacha, homme non moins éclairé, et entra dans ses vues. Nasser lui offrit d'abord son alliance pour étendre l'autorité de la Porte sur la côte arabique du Golfe; cela lui valut d'être fait pacha et surtout vali du nouveau vilayet de Bassorah [1]. Ensuite il se rallia au grand projet de sédentarisation de Midhat, en échange de quoi Nasser obtint la possession d'une vaste part du domaine ottoman dans la région, et devint un grand propriétaire terrien. La création en 1815 d'une circonscription territoriale, la nahiyeh des Montéfiks, avec un moudir à sa tête, comme il en existe en pays « sédentaire ». symbolise cet enracinement.

Pour consolider son autorité sur ses contribules et sur la région, Nasser Pacha Iben Sadoun fonda la ville de Nassirieh, avec l'aide d'un architecte belge, au pied de sa forteresse personnelle et en contre-bas des digues du Bas-Euphrate, ce qui permettait, le cas échéant, de dompter la population au moyen d'une inondation judicieuse.

La bonne entente des Iben Sadoun et de la Porte ne dura pas. Le Sultan cessa bientôt de prendre pour valis des membres de cette famille, dans la crainte de la voir détacher de l'empire, sa tribu et la région. Entre temps les Chiites de Bassorah, qui reprochaient aux Iben Sadoun d'être sunnites, ourdissaient contre eux des intrigues. En 1911, cela conduisit le chef des Mountéfiks en prison à Alep, où il périt empoisonné. Bien qu'arabe, la monarchie hachémite n'obtint pas des Mountéfiks un loyalisme sans défaut, et nonobstant le sunnisme de leurs chefs ils se révoltèrent avec les autres tribus chiites lors des grands soulèvements de 1920 et de 1935 [2].

La tribu des Zafirs, où l'on compte de nombreux éléments d'origine anézée, est encore plus hétérogène que celle des Montéfiks,

---

ou Yéménites. La déchéance des Soluba ou Sleyb, qu'on appelle « les Fils de la solitude », est plus grande encore. Cette tribu de parias qui élève des ânes magnifiques et connaît les points d'eau du désert mieux qu'aucun vrai Bédouin, est le vestige des premiers habitants du désert, avant l'apparition du chameau, 1500 environ avant notre ère.

1. Cf. plus haut, p. 29.

2. Sir A. L. HALDANE, *The insurrection in Mesopotamia*, 1920, Edimbourg, 1922.

auprès de laquelle elle chercha refuge contre les Wahabites au XIXe siècle. L'hostilité des Chammars leur interdit de monter jusqu'en Djézireh et les cantonna dans la région du Bas-Euphrate, d'où cependant quelques-unes de leurs tentes transhument jusqu'en Jordanie. Ils n'avaient d'ailleurs pas été unanimes à se rebeller contre Iben Séoud. Une partie d'entre eux, les Sémédés, se rallia à ce monarque, tandis que l'autre, les Bétouns, décidait de devenir irakienne. C'est afin de ne couper ni les uns ni les autres de ces Zafirs de leurs puits de Toual al Amrar, que le traité d'Al Akaïr de 1922 neutralisa ceux-ci, et que par la suite la région fut déclarée zone neutre avec interdiction d'y élever des fortifications.

Quant aux Béni Khaled, c'étaient avant le wahabisme une tribu très puissante de l'Arabie; mais la guerre acharnée qu'ils firent pendant plus de deux siècles aux Iben Séoud, décima leurs chameaux, et les amena à chercher l'hospitalité de l'Irak. En 1873, ils firent encore campagne au Hassa contre les Séoudiens, et la Porte reconnaissante de leur appui fit pour quelque temps de leur chef le moutessarif de cette région [1]. Mais un retour des armes les en chassa bientôt. Ce dernier effort précipita leur déclin et les réduisit à l'état de « moutonniers », qui est celui de la plupart des Béni Khaled aujourd'hui.

A la suite de ces trois principales d'entre les tribus moutonnières et semi-sédentaires, on peut encore mentionner les Zoubeid, confédération sans cohésion, qui fournit à la saison les cueilleurs de dattes des palmeraies de Hilleh, et à laquelle appartient en principe la tribu des Doulayms.

Il serait hors du propos de ce livre d'entrer dans le détail des quelque cent autres tribus de moindre importance, qui justifient l'adage selon lequel « si l'Yémen est le berceau des Bédouins, l'Irak est leur tombeau ».

L'Irak, en raison de sa configuration géographique, a cette particularité qu'ignorent la Syrie et la Jordanie de posséder des Bédouins éleveurs de buffles (ce qui est le cas d'une partie des Mountéfiks), ou même des Bédouins pêcheurs, que les grands nomades appellent avec mépris les « mariniers ». Les marécages et les canaux du Chatt-Al-Arab et le golfe Persique sont la cause de cette adaptation et de cette déchéance. Chez eux, la hutte démontable en demi-cylindre recouverte de nattes de roseaux *(srifa)* s'est substituée aux nobles tentes en poils de chèvre noire de Kédar. On les qualifie d'ordinaire de semi-sédentaires. Il serait plus exact de les dire à la fois sédentaires et nomades, car ils s'adonnent également à l'élevage et à la culture,

1. Voir plus haut, p. 29.

et leur morphologie sociale correspond à ces deux activités. Ils suivent en effet les coutumes bédouines, mais appliquent au partage des récoltes et à la redistribution des champs les règles des fellahs. S'ils méritent les sarcasmes des chameliers pour « vivre parmi les vaches », on ne peut leur reprocher le « labour », car ils pratiquent la culture irriguée. Ils sont en outre chiites pour la plupart, ce qui les a rendus impénétrables aux séductions d'Ibn Séoud et du wahabisme et consolide la marche où ils vivent contre les entreprises éventuelles du royaume séoudien.

Leur humeur et leur genre de vie ont jusqu'ici fait des Bédouins des citoyens aussi récalcitrants que vagabonds. De tout temps les sédentaires se sont plaints de leurs pillages, de leur peu de respect pour les cultures qu'ils donnent volontiers à paître à leurs chameaux, ainsi que des impôts de « fraternité » qu'ils prélèvent sur les villages, dès que la vigilance de l'administration fléchit quelque peu. Les Amarats ont la nostalgie de l'époque où ils tenaient à leur merci l'oasis de Chitata aux belles eaux bleues sulfureuses, où ils se ravitaillent en dattes encore à présent, mais davantage selon l'équité. On regrette aussi sous les tentes le bon temps où l'on rançonnait les caravanes, les pèlerins, et même les gendarmes turcs qu'on astreignait au péage quand ils voulaient traverser le Chatt. En outre, le système tribal qui régit leur vie en société est considéré par le gouvernement comme « un danger qui menace l'État dans son existence et sa sécurité intérieure. Si bien, pense-t-il, qu'il est difficile d'y parler de solidarité tant que demeurent des unités sociales non assimilées et en lutte permanente [1] ».

La Sublime Porte tenta de les fixer au sol en leur allouant des terres. Midhat Pacha réussit à obtenir ce résultat en partie avec les Mountéfiks, mais il échoua avec les autres tribus, et l'on voit encore dans les campements chammars des socs de charrue servir à amarrer les longues cordes des tentes, en guise de piquets. Après la guerre des Balkans, pour les contenir et placer un écran entre eux et les fellahs de la « zone administrée », elle disposa en bordure du Croissant fertile un cordon sanitaire de villages peuplés de Tcherkesses qu'elle avait dû évacuer de Transcaspie, comptant sur la différence des races pour en faire des gardiens vigilants. Leur mobilité cependant permettait aux tribus de résoudre sans tambour ni trompette les diffé-

1. Cf. l'analyse que BERQUE (*Les Arabes...*, *op. cit.*, p. 249) donne d'une conférence faite en 1951 par l'écrivain irakien AL WARDI sur la *Psychologie collective du peuple d'Irak*, où celui-ci opposait « les antiques valeurs de la sédentarité » aux « valeurs du monde bédouin, fondées sur une éthique d'émulation, d'ostentation et de rapine ».

rends qu'elles pouvaient avoir entre elles ou avec le gouvernement au sujet de l'impôt ou de la conscription, ou de toute autre raison, avec une facilité que le partage du désert entre plusieurs nouveaux États après le démembrement de l'Empire ottoman accrut grandement [1].

Quant aux chefs bédouins, ils se considéraient volontiers comme des souverains (l'exemple d'Iben Séoud ne les encourageait-il pas?) La Porte, après avoir contribué à la fortune des Iben Sadoun, cheikh des Mountéfiks, s'en repentit. Mais dans le dessein de diviser pour régner, les Britanniques soutinrent le cheikh des Amarats, Iben Azzal, et le cheikh des Chammars, Ajil Al Yaouer. De plus, ce dernier multiplia merveilleusement sa fortune, de 1934 à 1935, en se faisant concéder la protection des chantiers de la British Oil Development, qu'il assura avec ses Bédouins. Il entretenait une garde du corps personnelle de 300 méharistes. Il faisait si grande figure que le roi d'Angleterre l'invita en 1937 à son couronnement. Malgré la méfiance que ces chefs leur inspiraient, les souverains hachémites ne laissèrent pas à l'occasion de s'appuyer sur eux et d'accepter leur collaboration pour mater les Yézidis ou les Kurdes. Cependant, la question bédouine était un souci pour le gouvernement et méritait des mesures d'ensemble. C'est pour entreprendre de la résoudre qu'en 1935 une Direction des Affaires des Tribus fut créée au ministère de l'Intérieur, dont dépendaient deux nahiyehs de type ordinaire sous l'autorité de moudirs, à l'intérieur des liwas de Bassorah et de Bagdad, à Salman et Routbah, ainsi que le Centre administratif spécial de la Djézireh.

Bien que les gouvernements des États arabes modernes qui disposent aujourd'hui d'automobiles blindées, d'avions et de radio, soient mieux armés que jamais pour réduire les nomades à l'obéissance, le problème ancestral qu'ils posent ne fut pas résolu par la monarchie hachémite. Les Bédouins furent bien près de se soulever en 1937 pour renverser Békir Sidki qui menaçait leurs privilèges, et l'auraient fait si l'armée n'avait réglé son compte au dictateur.

1. Deux chefs importants des Amarats, Iben Meghat et Iben Baker, passent en Syrie en 1936 pour faire échapper leurs Bédouins à la conscription, tandis qu'Al Yaouer, le chef des Chammars, n'inscrit sur les registres du gouvernement que ses fellahs, à l'exclusion de ses nomades.

On notera l'hostilité qui oppose les Chammars aux Tays et aux Ogueidats, et celle qui chez les Chammars oppose ceux d'Al Yaouer à ceux de Dham Al Hadi, lesquels nomadisent entre la Syrie et l'Irak.

6. LES MINORITÉS NON MUSULMANES

Les Assyriens ou Chrétiens de rite chaldéen : Nestoriens et Chaldéens catholiques

Parmi les minorités irakiennes, celle des Assyriens, qui ne compte guère qu'une centaine de mille âmes, et qui elle-même, du point de vue religieux, est divisée aujourd'hui en une communauté nestorienne « hérétique et schismatique » par rapport à Rome, et une communauté chaldéenne uniate, se targue de descendre des très anciens occupants du pays, et fait remonter son évangélisation directement à l'apôtre saint Thomas [1].

Au IIIe siècle, cette chrétienté constitue hors des limites de l'empire de Byzance une « église d'Orient » ou « église de Perse », araméenne de langue, et autonome autour du siège épiscopal, puis catholicossal de Séleucie-Ctésiphon, sous la domination des rois arsacides, puis sassanides [2]. Au Ve siècle, elle adopte l'hérésie de Nestorius, condamnée au concile d'Ephèse en 431, et professe dès lors que dans le Christ Jésus Dieu réside « comme dans un temple », mettant l'accent sur la dualité de ses « natures », au point de compromettre l'unité de sa « personne », si bien que la Vierge Marie peut être dite « mère du Christ », mais non pas « mère de Dieu ».

Tournant le dos à l'Occident, elle porte ses regards vers le cœur de l'Asie. Son patriarche est le seul des patriarches orientaux à porter le titre de « patriarche de Babylone ». Elle ignorera les Croisés. Au VIe siècle, les missionnaires nestoriens répandent leur foi, à travers la Perse, jusqu'en Chine, comme l'atteste la stèle bilingue, araméenne et chinoise de Si-Ngan-Fou. Mais au XIIIe siècle, l'arrivée des Mongols de Tamerlan ne laisse subsister en Mésopotamie que quelques îlots nestoriens. Le patriarche se réfugie au Kurdistan dans les âpres montagnes de Hakkiari au sud du lac de Van. Les fidèles qu'il rassemble autour de lui se constituent en tribus et vivent en symbiose avec celles des Kurdes de la région, qui leur sont parentes par le sang. Le patriarcat devient alors héréditaire, passant de l'oncle au fils aîné de la sœur du patriarche. Mais une partie des Assyriens n'admet pas ce mode de succession, et se réunit à Rome en 1552,

1. Basile NIKITINE, « Une petite nation victime de la guerre : les Chaldéens », *Revue des Sciences de Politique étrangère*, XLIV, oct.-déc. 1921. — R.S. STAFFORD, *The tragedy of the Assyrians*, Londres 1935. — S.M. LONGRIGG, *Iraq*, *op. cit.*, p. 232 sqq. — Pierre RONDOT, *Les Chrétiens d'Orient*, Paris, Peyronnet, 1955.

2. Cf. plus haut, p. 23.

pour former l'Église chaldéenne. Au XIXe siècle, la Sublime Porte, sous prétexte de protéger les Nestoriens, les astreint au régime commun appliqué aux communautés. Cependant, l'entente est telle entre le patriarche Mar Chimoun XVII Oraham et l'émir kurde de Hakkiari que, vers 1840, celui-ci, quand il s'absente, laisse au patriarche nestorien le soin de recevoir les envoyés du gouvernement, et qu'il lui confie même la garde de son harem [1].

Pendant la première guerre mondiale, les tribus assyriennes sollicitées par les Alliés, acceptent d'émigrer de leurs montagnes pour se joindre aux forces russo-britanniques de Perse. A la paix, Londres installe ces quelque 40 000 Assyriens en Irak, en Mésopotamie septentrionale où vivaient déjà quelques îlots de cette nation répartis en villages. C'est chez eux que les Britanniques recrutent ces fameuses forces de police de l'État irakien, connues sous le nom de *levies* et qui, en 1920, pendant la grande révolte chiite, sauvèrent Bagdad [2]. En échange de ces services, le gouvernement irakien promet en 1924 une large autonomie aux Assyriens; mais le district de Hakkiari étant resté en territoire turc, il est impossible de les y établir selon leurs vœux.

L'Irak étant devenu indépendant en 1930, Londres se désintéressa d'eux, et les rédacteurs anglais du « Rapport spécial » à la Société des Nations « sur l'administration en Irak » de 1931, écrivirent tout uniment : « L'histoire des Assyriens force la sympathie générale, surtout celle des grandes puissances dont ils ont été les alliés durant la grande guerre; mais il faut avouer que pour la majeure partie des Irakiens, ils représentent une race étrangère, de religion étrangère, qu'aucun lien de patriotisme ou de loyalisme ne relie à l'Irak. Ils ne possèdent de ce fait aucun titre à une considération particulière de la part du gouvernement. »

Un mémorandum des notables assyriens de 1931 et une pétition de 1932 réclamant leur regroupement sur un territoire autonome sous l'autorité spirituelle et temporelle du patriarche nestorien, étant restés sans effet, les levies se soulevèrent en été 1932. La révolte fut rapidement matée, avec l'aide des Britanniques; et la commission

1. RONDOT, *op. cit.*, p. 159. La symbiose traditionnelle où vivent Assyriens et Kurdes musulmans est aussi manifestée par le fait que ceux-ci peuvent choisir comme « parrains » de circoncision de leurs fils des Chrétiens amis, ce que ne font pas les Yezidis.

2. Ces *levies* entrent dans les forces sous le commandement irakien en 1928. Après que l'Irak est vdeenu indépendant, les Britanniques les reprennent sous le leur, en 1932, pour leur confier la garde des bases de la R.A.F. Ils sont dissous en 1955 après que Bagdad a refusé de renouveler le traité anglo-irakien.

des mandats de la S.D.N. adopta une résolution qui laissait au gouvernement de Bagdad le soin de régler à sa convenance le sort de ces citoyens irakiens.

En mai 1933, le ministre de l'Intérieur mande le patriarche et le somme de renoncer à son autorité temporelle, qui en fait un chef de tribus. Sur son refus, il lui est interdit de quitter la capitale. Outrés, un millier d'Assyriens, dans la nuit du 14 juillet, passent en Syrie, d'où, ne pouvant être assurés d'y recevoir un territoire, il refluent vers l'Irak. C'est alors que sous la direction du colonel Békir Sidki, le futur auteur du coup d'État de 1936, Kurdes, Bédouins chammars, Yézidis et réguliers irakiens se livrent à des tueries dans tout le Nord de la Mésopotamie. En récompense de ces massacres, le colonel est promu général. En août le patriarche expulsé d'Irak, au mépris de l'article 7 du statut organique de l'État, se réfugie aux États-Unis, où il est accueilli par la colonie des émigrés assyriens.

Le temps aidant, en vue de recouvrer ses privilèges, Mar Chimoun Eshai, le patriarche, a fait sa soummission aux représentants de Bagdad à Washington. Cet acte soulève l'indignation d'une partie de ses ouailles qui rêve de reconstituer la communauté dans un *home*, où que ce soit dans le monde. Les autres, qu'un long séjour à l'étranger incline à d'autres conceptions, le désapprouvent aussi mais pour d'autres raisons. Elles le blâment de son obstination à vouloir être « l'analogue d'un cheikh arabe, ou d'un agha kurde, plutôt qu'un patriarche au vrai sens du terme ». Elles jugent en effet, avec de nombreux autres minoritaires d'Orient, chrétiens ou non, que l'ère archaïque des structures tribales ou communautaires est révolue.

Quant aux Assyriens uniates, couramment dénommés Chaldéens catholiques, après des tentatives sans lendemain au XIII^e^ et au XV^e^ siècle, Jean Soulaka les réunit à Rome en 1552, sans qu'ils eussent à abandonner le rite chaldéen qui leur resta commun avec les Nestoriens. Beaucoup plus nombreux que ces frères dont ils se sont séparés, puisqu'ils sont environ 90 000, les conceptions politiques modernes sont encore plus largement répandues chez eux que dans « l'Église d'Orient » restée hérétique. La vie citadine les a en effet libérés des liens tribaux, et leur union à Rome et l'action des dominicains de Mossoul qui forment leur clergé les a habitués à moins vivre repliés sur eux-mêmes.

Les Chrétiens de rite syrien : Jacobites et Syriens catholiques

Tandis que la tradition de l' « Église d'Orient », de rite chaldéen, est qu'elle a reçu l'évangile de la bouche de l'apôtre saint Thomas l' « Église syrienne » ou jacobite, de rite syrien, dit remonter à l'apôtre saint Jacques, dont Jacques Barabée, fondateur de la communauté en 543, porta le nom, qu'il laissa à celle-ci. Sa langue liturgique est l'araméen comme dans le rite chaldéen. Quant à la doctrine monophysite propagée par Jacques Baradée, elle avait été condamnée au concile de Chalcédoine en 451. Son auteur, Eutychés, à force d'insister sur l'unité de la personne du Fils, avait fini par considérer qu'en lui la nature divine avait absorbé la nature humaine, au point que cette nature divine existait seule. Le signe de croix fait avec un seul doigt par les Jacobites symbolise cette doctrine. Les Jacobites relèvent du patriarchat d' « Antioche » qui a quitté le monastère de Mardine en Turquie à proximité de la frontière irakienne sur le rebord méridional du plateau anatolien, pour Damas en territoire syrien. Au nombre approximatif de 9 000, et souvent riches, ils habitent Mossoul où ils font surtout le commerce des grains. Ils professent volontiers des idées panarabes.

Les Syriens catholiques, rameau détaché de cette « Église syrienne » hérétique, après diverses tentatives pendant les croisades et aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, ont été ralliés au Saint-Siège en 1662. Comme les frères dont ils se sont séparés, ils habitent principalement la région de Mossoul. Ils y sont 110 000 et le séminaire des dominicains y forme leurs prêtres. Leur colonie de Bagdad qui compte 4 000 fidèles est également prospère. Le monastère de Saint-Benham, édifié au IV^e^ siècle sur le mont Alfan, au nord de Mossoul, qui est le monastère chrétien le plus ancien et le plus fameux du pays, appartient à leur communauté. Ils dépendent du « patriarche d'Antioche et de tout l'Orient », qui est actuellement le cardinal Tappouni, fils d'un négociant en blés de Mossoul. Il réside à Beyrouth et à Cherfé dans le Liban.

Les Arméniens : l'Église apostolique arménienne et les Arméniens catholiques

A la différence des Églises nestorienne et jacobite nées d'hérésies, « l'Église apostolique arménienne », qualifiée couramment de « grégorienne » en souvenir de Grégoire l'Illuminateur qui convertit le roi Tiridate en 288 ou 301, est plus particulièrement d'origine schis-

matique. Elle se défend d'être monophysite au sens où l'était l'hérésiarque Eutychès. Mais vivant à l'écart de l'empire byzantin à l'époque où se réunit le concile de Chalcédoine de 451, elle n'y participa point et se constitua en Église séparée au synode national de Vagharchapat en 491. Celui-ci, par méfiance de tout ce qui venait de Byzance dont la langue trop subtile à son gré traduisait mal par les mots de *physis* et de *prosopon* la manière dont les Arméniens concevaient les notions de « nature » et de « personne », refusa d'adopter les décisions chalcédoniennes. L'Église apostolique arménienne n'admit pas pour autant la doctrine d'Eutychès, pas plus que celle de Nestorius. Elle les condamna toutes les deux de son propre chef au synode de Dvin, ainsi que celle d'Arius, et pour sa part se contenta de considérer que « Dieu et homme coexistent dans le Christ, comme font dans l'homme, l'âme et le corps ».

Au cours des siècles et jusqu'à nos jours, la conscience qu'elle avait de sa personnalité fut entretenue dans la communauté d'Irak, comme d'ailleurs dans la diaspora arménienne, par son attachement à la langue de sa liturgie, qui est aussi celle de la nation, et que l'alphabet élaboré à la fin du IVe siècle par le moine Mesrop contribua à sauvegarder.

Le siège de leur catholicos n'est pas situé dans l'aire arabe comme celui des Chrétiens de rite chaldéen ou syrien, mais au Caucase à Etchmiadzine en territoire soviétique dans la république d'Arménie. Alors que dans leur pays d'origine, les Arméniens sont d'excellents agriculteurs, comme les Juifs, ils ne sont dans leur diaspora, donc en Irak, que citadins, comme les Juifs encore. Les colonies arméniennes de la région de Bagdad, de Bassorah et de Mossoul comptent respectivement 5 500, 2 000 et 1 000 membres. Industrieux et d'esprit vif, ils jouent un rôle actif dans l'économie du pays. Ils sont presque seuls à exercer certains métiers, comme celui de tailleur (concurremment avec les Indiens). Beaucoup d'entre eux travaillent comme ouvriers ou employés aux compagnies de pétrole. Ils sont aussi mécaniciens, domestiques, chauffeur de taxis, garagistes, hôteliers et commerçants. Certains ont amassé de grandes fortunes.

Trois tendances politiques les partagent, dont les deux principales sont celles du parti Hintchak et du parti Tachnak. Le premier, fondé en 1887, milita pour arracher l'indépendance de la nation à la Sublime Porte et après 1917 adhéra à la IIIe Internationale. Il a de vives sympathies pour les Soviets. Une partie des Arméniens hintchak a quitté l'Irak pour l'Arménie soviétique en 1946-1947. Pour le second parti, qui a adhéré à la IIe Internationale en 1906, il réussit, peut-être avec l'appui d'Anastase Mikoyan, à constituer le gouvernement de l'éphémère république d'Erivan. Mais celle-ci ne survécut pas à l'éphémère traité de Sèvres. Il existe encore un parti Ramkavar

composé surtout de bourgeois et d'intellectuels. Il est de tendance moins avancée, libérale pourrait-on dire.

Malgré les alliances que le royaume d'Arménie entretint avec les Croisés et les unions temporaires qui, après l'effondrement de l'État arménien, rattachèrent l'Église apostolique au Saint-Siège, l'Église catholique arménienne fut la dernière en date des églises uniates à se constituer. Ce n'est qu'en 1740 qu'Abraham Ardzivian obtint d'une partie de ses coreligionnaires qu'ils reconnaissent l'autorité du pape. Cette réunion n'a pas éteint chez les Arméniens catholiques l'amour pour leur nation. Le rite arménien qu'ils partagent avec leurs frères grégoriens en entretient la flamme. Ils ne sont que 2 500 en Irak, contre 10 000 Grégoriens, et quelques centaines de mille en tout dans le monde. Ce faible effectif n'a pas empêché Rome de conférer la pourpre cardinalice à leur chef, le « patriarche de Constantinople » dont le siège est à Beyrouth, Mgr Agadjanian. Ce prélat a cumulé les fonctions patriarcales et vaticanes jusqu'à ce que le Saint Siège le décharge de celles-là en 1962 en nommant un nouveau patriarche pour la communauté.

Sous l'influence de la diaspora d'Amérique et des missions anglo-saxonnes du Kurdistan, un autre petit essaim d'un millier d'âmes s'est détaché de l'Église grégorienne au profit du protestantisme, particulièrement de l'Église anglicane. A vrai dire, ce mot d'essaim est impropre, car il s'agit de conversions individuelles.

Les Chrétiens de rite byzantin : Grecs orthodoxes et Melkites

Rappelons enfin l'existence des Chrétiens de rite byzantin, dont la présence sur un territoire qui échappa à l'empire de Constantinople ne s'explique pas par la persistance d'une Église autochtone, mais par des immigrations individuelles. Cela se comprend, car il s'agit d'une communauté entreprenante, ou plutôt (comme pour les autres chrétientés) de deux communautés fraternelles et séparées. Toutes deux, celles des Orthodoxes et celle des Melkites ralliées à Rome depuis 1709 emploient le grec et l'arabe comme langue liturgique; mais, elle diffèrent par leur discipline et leur credo. La première accepte volontiers, avec la seconde et toute l'Église catholique, que la vie et l'énergie divine procèdent du Père par le Fils dans le Saint-Esprit, mais elle refuse d'admettre que le Saint-Esprit procède à la fois du Père et du Fils *(Filioque)*; pour elle, la personne du Fils et la personne du Saint-Esprit procèdent ensemble de la personne du Père, source unique de la divinité.

Mais ces considérations théologiques auxquelles bien peu appliquent leur réflexion depuis longtemps ne donnent plus sujets à controverse à ces Chrétiens, bien que leurs enfants fréquentent assidûment les écoles de leurs communautés. On ne les trouve que dans les villes, comme les autres Chrétiens (les Assyriens non immigrés mis à part, qui, autochtones, ne sont pas tous citadins et peuplent depuis toujours des villages à eux). Comme ces autres Chrétiens, ils exercent des métiers d'artisans ou des professions libérales, bureaucratiques ou commerciales où ils mettent à profit le réseau de relations qu'offrent les diasporas. Leurs préoccupations en faisaient des citoyens discrets dans le domaine politique qui savaient rester à l'écart des intrigues des politiciens majoritaires. Cette raison jointe à la grande compétence d'économiste de l'intéressé explique que les premiers ministres de la monarchie aient confié le portefeuille des finances au Chaldéen Youssef Ghanimé.

Avant la 1re guerre mondiale, la Russie assumait le rôle de protectrice de la communauté; depuis la 2e, l'U.R.S.S. joue des liens qui la retient à l'Eglise russe.

Les Sabéens

La petite minorité des Sabéens ou Mandaïtes, qu'on appelle encore les « Chrétiens de saint Jean » et que le prophète Mohammed faisait bénéficier de la considération qu'il accordait aux autres « gens du Livre », Chrétiens et Juifs, fait en quelque sorte transition entre ces deux communautés, car ses croyances tiennent de l'une et de l'autre religion. Il s'y mêle aussi des vestiges de mazdéisme et de gnosticisme. Les Sabéens croient en outre à la métempsychose.

L'immersion dans l'eau des fleuves, en souvenir du Jourdain, joue un grand rôle dans tous leurs rites. Ils parlent un ancien dialecte araméen. Leur communauté compte à peine une dizaine de mille âmes et réside surtout dans le Sud aquatique, à Nassirié, Kourna, Kout-al-Amara, mais il en existe aussi un îlot à Bagdad. Reconnaissables au cordon très épais qui retient leur voile de tête, ce sont de petits artisans, principalement des orfèvres de quatre sous. Petite minorité méprisée et prolétarienne, ils sont facilement attirés par le communisme, mais en tant que communauté leur rôle politique est nul.

Les Juifs

La communauté juive d'Irak est la plus ancienne de la diaspora, puisqu'elle remonte à la captivité de Babylone. Mais il y a des siècles

et des siècles que pour ceux des enfants d'Israël qui sont attachés aux saules des deux fleuves, leur exil n'en est plus un. Les villes de l'Irak devinrent leurs villes au point qu'au lendemain de la première guerre mondiale Bagdad était plus qu'à moitié juive, et l'arabe devint leur langue courante, sauf pour les Juifs de Suleimanié et de Ravandouz qui parlaient le kurde. L'Islam accorda à ces autres « gens du Livre » un statut communautaire, comme aux Chrétiens, sous l'autorité reconnue d'un exilarque. Les califes abbassides apprécièrent leurs capacités et les utilisèrent dans leur administration. Comme le canon islamique interdisait le commerce de l'argent aux Musulmans, et comme les Juifs sans appui extérieur paraissaient plus sûrs que les Chrétiens, qui eux, pouvaient éventuellement fournir des espions à Byzance ou au royaume latin, les califes accordèrent une autonomie financière aux banquiers juifs. Ils en firent leurs banquiers, et s'en remirent à eux du soin de régulariser la circulation de la monnaie. A la fin du IXe siècle, la banque juive solidement organisée à Bagdad, avait fait de cette ville la place financière principale de l'Orient et de la Méditerranée, avec, comme succursales, Le Caire, Ispahan, puis Cordoue où l'Europe s'initia aux opérations de banque[1]. Les Juifs d'Irak conservèrent leur statut sous le régime ottoman; et dans le même esprit la monarchie hachémite régla le fonctionnement de leurs institutions communautaires de Bagdad, Bassorah et de la Diyala par une loi de 1931. De son côté la population juive d'Irak, qui comptait alors 120 000 âmes, observait un loyalisme irréprochable. Le sionisme n'avait pas d'écho chez elle. Grâce à leur sens du négoce et aussi à leurs aptitudes comme artisans, beaucoup d'entre eux s'enrichirent au point qu'en 1950 on estimait que 30 000 familles juives du pays détenaient à elles seules 156 millions de livres irakiennes. Beaucoup étaient fonctionnaires, et suivant la tradition de ses prédécesseurs abbassides, le roi Faysal 1er fit d'un notable éminent de la communauté, Hiskaïl Sassoun, ancien député de la chambre turque, le premier ministre des finances de son nouveau royaume.

Vers la fin de 1934 cependant, l'exemple de Hitler monta les esprits contre eux. On se mit à les jalouser, à leur reprocher de posséder des banques à eux et d'exporter des capitaux, sans prendre garde qu'en cela la bourgeoisie juive ne se conduisait pas autrement que la bourgeoisie musulmane. Le sionisme commença alors à solliciter la communauté. Quelques journaux palestiniens sont interdits, deux professeurs d'hébreu expulsés, mais les jeunes Juifs ne cessent pas de se montrer ardents patriotes et, en 1935, la communauté

1. Louis MASSIGNON, « L'influence de l'Islam au Moyen âge sur la fondation et l'essor des banques juives », *Bulletin d'Etudes orientales*, 1931, p. 3.

offre un avion à l'armée irakienne. Cependant des Juifs sont molestés, quelques-uns même massacrés. L'arrivée de Békir-Sidki au pouvoir fait empirer la situation, bien qu'aux élections à la Chambre 4 Juifs aient été élus.

Ce fut surtout au sionisme que les gouvernements suivants s'en prirent et Nouri Saïd manifesta d'autant plus d'ardeur anti-juive que les leaders des pays frères lui reprochaient la tiédeur de ses sentiments panarabes. La radio de l'Axe pendant la guerre, en se déchaînant contre les Juifs, contribua à susciter des pogromes en 1941. Ne désespérant pas de surmonter la vague d'anti-sémitisme, des Juifs irakiens mêlèrent leurs voix à celles des Musulmans anti-sionistes Une ligue anti-sioniste juive fut même créée, mais elle fut dissoute par le ministre Archad Omari en 1947, comme communiste en secret. Le 30 mai de l'année suivante, le grand rabbin de Bagdad alla jusqu'à adresser au gouvernement un message où il lui offrait son concours contre le sionisme.

Les revers arabes de la guerre de Palestine augmentèrent l'animosité contre le Peuple élu. En 1949 les autorités en firent arrêter un certain nombre, et le gouvernement israélien protesta contre les mauvais traitements infligés aux détenus. A la suite de quoi, le ministre des Affaires Étrangères, Chakir-al-Ouadi, déclara le 26 novembre :

La majeure partie et les principales personnalités du parti communiste irakien sont juives. Le P.C.I. agissant clandestinement, la police irakienne a déféré les meneurs devant les cours martiales pour atteinte à la sécurité de l'État, ce qui a provoqué des manifestations de la part des Juifs. Ces manifestations contraires à la loi martiale ayant excité la colère de la population, la police est intervenue pour abriter les Juifs dans des postes de police...

A partir de ce moment, les départs pour Israël augmentèrent au point que les autorités s'en inquiétèrent, les considérant comme un danger pour la nation, en raison des emplois utiles à l'économie générale où il était difficile de les remplacer au pied levé en particulier dans les Postes. Le Maroc devait connaître un problème analogue, ainsi que l'Algérie. On fit appel surtout à des Pakistanais pour combler les vides creusés par cette émigration. Une loi fut cependant promulguée à la hâte, qui permit aux Juifs de quitter l'Irak, mais contre perte de la nationalité. On évalue à 80 000 le nombre des émigrés juifs et à 10 000 celui des Irakiens juifs qui sont restés en Irak.

L'hostilité des pouvoirs et de l'opinion, ravivée par le sionisme et la propagande, avaient donc empêché qu'une coexistence de près de trois mille ans aboutisse pour la communauté juive d'Irak à un statut à part entière dans cet État nouveau.

L'Irak, État multi-communautaire

Ainsi tel que l'histoire l'avait fait, l'Irak par la complexité de ses diverses familles ethniques et spirituelles était analogue à maints autres pays d'Asie et d'Afrique, voire à Chypre, à la Suisse ou au Canada, que le ministre d'État chargé des Affaires algériennes énumérait au moment des négociations d'Évian et qualifiait de « multi-communautaires », en s'excusant de ce néologisme.

Les problèmes nés de cette complexité étaient apparus dès les temps héroïques où le nationalisme arabe commençait à s'insurger contre l'Empire ottoman, tant aux Jeunes Turcs, qui devaient d'ailleurs glisser au pantouranisme, qu'aux minoritaires. Le vœu ultime des penseurs politiques les plus avancés était que la diversité des groupes humains, tout en restant une source d'émulation spirituelle, ne fît plus sentir ses effets dans la structure des institutions politiques, et que les États à naître fussent sans « privilège », c'est-à-dire sans « lois privées », laïcs au sens le plus neutre du mot et par là unitaires, l'unité résultant de l'union de ses composantes.

Mais certains, parmi les minoritaires, s'alarmaient à l'idée d'une législation abstraite, sans garanties circonstanciées. Quant aux Musulmans dans l'ensemble, une telle législation fondée sur la « séparation de l'Église et de l'État » leur semblait incompatible avec l'Islam. Ce qui n'empêchait pas les Chiites d'appréhender le sort de minoritaires.

Au nouveau régime, l'ancien léguait ces espoirs et ces inquiétudes.

DEUXIÈME PARTIE

La vie politique sous la République et le problème des institutions

3

LES FORCES NOUVELLES

1. LES CADRES NOUVEAUX DE LA VIE POLITIQUE

Au Proche-Orient qui ne vit plus à l'écart des grands courants politiques généraux et qui a adopté, en les adaptant aux conditions locales, les institutions en usage depuis longtemps en Europe, les hommes ne se répartissent plus seulement en ces catégories traditionnelles que sont les tribus ou les communautés. Les individus, en adhérant à des idéologies et à des programmes nouveaux, y ont formé des groupements destinés à défendre des intérêts collectifs ou des valeurs auxquelles ils sont attachés. Tels sont les partis qui, pour agir sur les pouvoirs publics ou l'opinion, utilisent leurs représentants élus aux assemblées (quand il y en a), leurs journaux, les manifestations et les divers procédés de la propagande. Telles sont aussi, en marge des partis ou prolongeant leur action, ces organisations que sont les syndicats, les mouvements, les ligues...

Il s'agit là d'institutions nées en général d'initiatives privées (que les États peuvent d'ailleurs imiter en créant eux aussi des partis uniques ou des associations corporatives dirigés par eux). Mais parmi les institutions nécessairement d'État qui peuvent fournir un cadre et des moyens à l'action politique, il convient de faire une place à part à l'armée. En Irak, comme dans les autres pays où la cohésion nationale et la structure administrative sont encore faibles ou affaiblies, ce corps hiérarchisé, de charpente simple et solide,

et que, par le biais du patriotisme, une ou plusieurs idéologies peuvent animer, l'armée constitue aussi une force politique nouvelle qui peut être pour le régime une force d'opposition ou d'appui.

Les partis politiques ne commencèrent à apparaître en Orient qu'au début de ce siècle, quand les Jeunes Turcs pressaient le Sultan d'appliquer la constitution de 1876. Le milieu où, ils apparurent différait fort de celui de l'Europe. La structure communautaire de la société et le peu de développement de l'instruction en étaient en partie la cause. De plus, le cadre politique de l'Empire ottoman était près d'éclater. L'organisation même de cet État, où diverses nations prenaient conscience d'elles-mêmes, était mise en question. La première fin que se proposaient les leaders des peuples allogènes n'était que négative. Les patriotes arabes n'avaient alors en vue que l'émancipation de leurs frères. Ils remettaient à plus tard de préciser le cadre politique où les Arabes vivraient ensuite.

L'ère des mandats fit suite à celle de la domination ottomane. Une seconde lutte menée à l'intérieur, non d'un État étranger, mais des nouveaux États arabes commença dès lors.

La tutelle d'une administration européenne y décourageait ceux qui auraient voulu participer à la conduite des affaires publiques. Le pouvoir local, fort du soutien que la puissance mandataire lui donnait par appréhension du désordre, gouvernait dans le mode autoritaire. On comprend que pour l'opinion le souci de l'indépendance primât les autres [1]. La politique extérieure était donc ce qui lui tenait le plus à cœur, car elle touchait avant tout aux rapports du pays avec la puissance mandataire considérée comme une « puissance occupante ».

La disparition du mandat cependant ne donna pas la liberté intérieure aux Irakiens, car alléguant les nécessités imposées par la deuxième guerre mondiale, puis par la guerre de Palestine, enfin par la guerre froide, les gouvernements presque constamment jusqu'à la Révolution, astreignirent le pays à un état de siège larvé ou déclaré. Il en résulta qu'à l'avènement de la République les partis durent, comme ils avaient dû le faire après le retrait du mandat et après l'effondrement de l'Empire ottoman, s'adapter aux conditions nouvelles de la vie politique. Il en résulta surtout que les leaders et la population n'avaient guère pu acquérir l'expérience nécessaire à la marche des démocraties [2].

1. Sans se cantonner nécessairement aux limites des États définies au lendemain de la première guerre mondiale, comme le montre le programme du Baas, commun à plusieurs États.

2. DOCUM. FRANÇ., *N.E.D.*, nº 1503 et 1504, *op. cit.* —KHADOURI, *op. cit.*

Malgré la vie contrainte et restreinte qui fut celle des partis sous la monarchie hachémite, l'histoire de leurs vicissitudes n'est pourtant pas dépourvue d'intérêt. Les retracer aide en effet à mettre en lumière les traits d'un milieu politique et fait assister aux débuts de leaders tels que Chaderji, leur doyen, Mohammed Hadid, Hussein Jamil, Abdalfattah Ibrahim, Daoud Sayegh, Abdelkader Boustani... dont l'activité s'exerce encore en Irak.

2. LES PARTIS

Les partis et l'émancipation du monde arabe

Sous l'Empire ottoman, il existait deux partis auxquels les Irakiens pouvaient adhérer, *Al Ahd* et *Haras al Istiklal*. Tous deux visaient à défendre les droits des Arabes contre les Turcs. Aussitôt après l'accession de Faysal au trône en 1921, on en vit apparaître d'autres en Irak, qui tous avaient l'indépendance pour objectif. Les principaux étaient le Parti nationaliste *(Watani)*, le Parti du Peuple *(Chaab)* dirigé par Yassin Hachimi, et le Parti du Progrès (*Takkaddoum*). Ce dernier ne survécut pas à son chef, Mouhsin Saadoun, qui, premier ministre, se donna la mort par désespoir d'obtenir le départ des Britanniques, le 13 novembre 1929. Sa tombe reste l'objet de pieuses manifestations.

L'abolition du mandat conduisit ceux qui s'occupaient de politique à renouveler leurs positions. Le général Nouri Saïd, qui tenait pour judicieux de s'accommoder du traité irako-britannique, quitte à l'améliorer, fonda un nouveau *Al Ahd*, en souvenir de son action de militant au temps des Turcs. Yassin Hachimi, qui condamnait aussi ce même traité, fondait peu après de son côté une « Fraternité nationale », ou *Ikha al Watani* par fusion du parti du Peuple et du parti du Progrès. En même temps il faisait alliance avec les nationalistes. Des personnages considérables adhérèrent à l'*Ikha*, comme Hikmet Suleiman et Rachid Ali Gaylani, descendant opulent d'un saint personnage du XI[e] siècle dont on vénère la tombe à Bagdad [1]. L'Ikha commença aussitôt une campagne antibritannique qu'elle fit appuyer par des grèves.

L'unité d'action du groupement laissa bientôt à désirer. On le vit aux élections de 1933, que les anciens nationalistes boycottèrent, alors que le reste du parti accepta d'y participer. Après quoi, Gaylani,

1. Cf. Annexe III.

bien que membre de l'*Ikha*, consentit à devenir premier ministre sans dénoncer le traité. Il « se réservait de travailler à satisfaire les aspirations nationales ». Les nationalistes prirent leur revanche en provoquant quelques mois plus tard la chute de Gaylani.

Les deux premiers ministres qui lui succédèrent, Jaoudet Ayoubi et Jamil Midfaï, ne se réclamaient d'aucun parti.

Pour se ressaisir du pouvoir, l'*Ikha* se servit d'un moyen peu démocratique. Par l'entremise d'Hikmet Suleiman, elle souleva les tribus chiites du Bas et Moyen Euphrate. Le procédé s'avéra efficace, car le roi Ghazi finit par confier le pouvoir à Yassin Hachimi. Celui-ci alors, pour avoir les mains plus libres supprima son propre parti (1935). Le parti nationaliste, découragé, s'étant lui-même dissous l'année précédente, l'Irak vécu sans parti officiellement reconnu pendant plus de dix ans, jusqu'en 1946. L'armée y suppléa en quelque sorte pendant cette période, à la suite du coup d'État de 1936.

Entre temps, un groupement qui n'était pas un parti s'était constitué en 1931 sous le nom d'*Ahali*. Il rassemblait une douzaine d'intellectuels, dont certains avaient fait leurs études à l'étranger. C'était le cas du juriste Kamil Chaderji, un des plus riches propriétaires fonciers du pays, d'Yussef Izzeddin, économiste d'origine kurde, d'Abdalfattah Ibrahim, diplômé de Columbia où il avait étudié de près les institutions soviétiques, de Mohammed Hadid, membre d'une famille aristocratique de Mossoul et diplômé de l'École des Sciences économiques de Londres, adepte des théories de Laski sur l'« économie planifiée ». Les Ahaliens s'accordaient sur la nécessité de réformes libérales dans l'esprit de la Révolution française, mais étaient modérément panarabes.

En 1932, ils publièrent le premier numéro d'un journal qui avait pour titre le nom du groupement (ce titre devait être repris par un quotidien du futur régime). Les idées socialistes qu'on y professait effrayèrent certains milieux. Pour les rassurer, l'*Ahali* décida de qualifier sa doctrine de populisme (*Chabiyah*); Abdalfattah Ibrahim l'exposa en deux volumes, dont le premier traitait de l'évolution politique du monde, de la cité grecque à la révolution russe. Il se prononçait pour une organisation collective de l'Irak, « sans distinctions fondées sur la naissance, la fortune, ni la religion des citoyens; mais aussi sans luttes de classes, ni violences, et sans léser la religion ni la famille ». Il voulait des institutions représentatives et parlementaires. S'il se proclamait patriote, il condamnait le « nationalisme dont l'histoire est pleine de sang, de tyrannie et d'hypocrisie ».

1934 étendit leur audience. Mais ne jugeant pas le moment encore venu de se constituer en parti, les Ahaliens ouvrirent un club qu'ils ne tardèrent pas à fermer, car des nationalistes réactionnaires s'y étaient introduits et le gouvernement le considérait comme commu-

nisant et dangereux pour l'Islam. C'est pourquoi, peu après, les nationalistes fondèrent un club à eux, auquel ils donnèrent le nom du fameux héros arabe Al-Mouthanna [1], et qui a son correspondant à Damas. En revanche, de vieux routiers de la politique, comme Abou Timman, ancien leader du *Watan*, ou comme Hikmet Suleiman et Chaderji, brouillés avec Yassim leader de l'*Ikha*, rallièrent l'*Ahali*. Il en résulta un fractionnement du groupement. Hikmet prit la tête de la droite. Le centre suivit Chaderji. Mohammed Hadid et Abdalfattah Ibrahim constituèrent une gauche, avec, à l'aile extrême, les deux frères Ismaïl, Abdalkader et Youssef. En 1936 l'*Ahali*, de concert avec l'armée, aida Hikmet Suleiman à prendre le pouvoir. Le nouveau premier offrit un portefeuille à Chaderji, un à Izzeddin et un troisième à un Ahalien. Mais ceux-ci, voyant qu'ils n'avaient pas chance d'appliquer leur programme, se démirent vite. Hikmet sans reconnaissance bannissait peu après les frères Ismaïl, arrêtait Chaderji et interdisait l'*Ahali*.

Les politiciens irakiens ne cherchaient pas tous leur inspiration dans le libéralisme occidental ou le marxisme. A la veille de la guerre, l'idéologie fasciste ou nazie fit des adeptes en Irak, même au sein du gouvernement. En 1939, le premier titulaire du Ministère des Affaires sociales, le Dr Sami Chaouket, institua l'instruction prémilitaire, pratiqua une politique nataliste et créa les Jeunesses nationales ou *Futuwa* sur le modèle des Jeunesses hitlériennes. Par la suite il devait fonder le *Baas* irakien [2].

Les débuts du Parti national démocrate, de l'Istiklal et du Baas

Au lendemain de la seconde guerre mondiale d'où les États-Unis et l'Union Soviétique sortaient victorieux aux côtés des démocraties européennes, un vent de libéralisme passa sur l'Irak, entré avec ces puissances à l'Organisation des Nations-Unies. Le 27 décembre 1945, le Régent, conscient, disait-il, « des forces nouvelles » qui sollicitaient l'opinion, s'adressa directement aux chefs de partis en chômage par dessus la tête du ministre Pachachi, pour qu'ils ressuscitassent la vie politique en Irak. Puis il appela au pouvoir Toufik Soueidi qui avait la réputation d'être libéral. Malgré l'opposition des vieux politiciens, le gouvernement reconnut la liberté

1. Voir plus haut, pp. 24 et 27.
2. Après avoir créé en 1949 le parti Islah (Réforme), qui se fondit l'année suivante dans le Parti socialiste national de Salih Jaber.

d'association en avril 1946. Six partis se constituèrent, tous hostiles à un assujettissement à la Grande-Bretagne. Toufik Soueidi prit lui-même pour un temps la tête d'un parti libéral (*Ahrar*) qui préconisait des réformes modérées, et se recrutait dans la moyenne et grande bourgeoisie de Bagdad. Le directeur de la Chambre de commerce de cette ville, Khodeiri, était un des leaders. Il n'eut jamais plus d'un millier d'adhérents. Son journal était le *Saout al Ahrar*. En décembre 1948, il décida de se dissoudre « afin de ne pas entraver les efforts du gouvernement et de la nation en faveur de la Palestine ».

Un parti de l'indépendance *(Istiklal)* se plaçait à droite, dirigé par Mohammed Ali Koubbah, ancien vice-président du Mouthanna-club. Il comptait parmi ses leaders Faïk Samarraï, son vice-président, et Sadik Chanchal, député de Mossoul, ancien directeur de la propagande de Gaylani après le coup d'État de 1940. Il se recrutait, dans la petite bourgeoisie citadine, chez les étudiants, les professeurs, les militaires et aussi dans les tribus. Ardemment panarabe, prudemment réformiste, se défiant des Hachémites, entretenant des amitiés solides avec les partis similaires des autres pays arabes du Proche-Orient, et avec le moufti de Jérusalem, Haj Amine Husseini, il était violemment anti-britannique, anti-isréalien, anti-persan, voire anti-turc. C'était un chaud partisan de l'union de l'Irak, de la Syrie et de l'Égypte. Il prêchait une « neutralité armée, non agressive envers l'Ouest, non défensive envers l'Est ». Son journal était avant la Révolution *Liwa al Istiklal.*

L'*Istiklal* était flanqué à sa droite d'un parti extrémiste, encore plus nationaliste et plus panarabe que lui, le *Baas* ou parti de la Résurrection nationale de Sami Chaouket, réformiste et de tendance socialiste. En rapport étroit avec le *Baas* syrien et le *Baas* égyptien, il groupait quelques anciens compagnons de Gaylani. Son organe était le quotidien *Al Islah.*

Vers la gauche s'échelonnaient le Parti national démocrate (*Al watani al demokrati*) et un nouveau parti du Peuple (*Al Chaab*). Le premier s'était formé autour du centre gauche de l'ancien *Ahali.* Son président était Kamil Charderji. Il avait pour vice-président Mohammed Hadid, qui avait participé à plusieurs gouvernements, et pour secrétaire-général un autre ancien ministre, Hussein Jamil, un juge appartenant à une vieille famille. Le parti se recrutait dans les couches aisées des grandes villes et chez les intellectuels. D'un « travaillisme », très modéré à l'origine, le P.N.D. devait évoluer après 1950 vers le socialisme. Il se proposa alors de « détruire les capitalistes, les réactionnaires et les féodaux », de réaliser le partage des terres, tout en reconnaissant le droit de propriété individuelle, et de limiter la puissance des grandes entreprises industrielles. Moins farouchement

hostile à Israël que l'*Istiklal* ou le *Baas*, il était partisan d'une neutralité absolue entre le bloc occidental et le bloc soviétique, avec une certaine sympathie pour celui-ci. Son hostilité contre la dynastie hachémite l'empêchait de se prononcer catégoriquement en faveur du Croissant fertile. Son journal fut d'abord *Saout al Ahali*, puis, après la suspension de celui-ci, *Sada al Ahali*.

Quant au Parti du Peuple, il eut pour promoteur l'avocat pro-communiste Aziz Chérif, adhérent au mouvement des Partisans de la paix. Il est curieux de remarquer que, comme Nouri Saïd faisait des difficultés pour l'autoriser, Chaderji crut devoir faire intervenir le consul soviétique de Kermanchah (avril 1944).

Nous savons qu'en 1946 le retour à la paix générale dans le monde détendit pour un temps les rigueurs de l'administration. Le Dr Abdalfattah Ibrahim en profita pour constituer l'Union nationale (*Ittihad al Watani*) d'inspiration marxiste. Le parti comptait parmi ses membres le poète Jawahiri qui devait devenir pour un temps président du Syndicat de la presse sous Kassem. Mais une secousse du kaléidoscope remplaça le cabinet relativement libéral de Toufik Soueidi par celui d'Archad Omari qui, nous le savons, ne l'était pas du tout. Prenant prétexte des manifestations antibritanniques qui eurent lieu pendant qu'il détenait le pouvoir et profitant des facilités que le retentissement en Irak de l'affaire palestinienne lui donnait, Omari limita grandement la liberté d'expression des partis et les brima de toutes les manières. Nouri Saïd, lui, usa de ruse et de séduction pour dissocier l'opposition. Il affecta d'ignorer l'*Istiklal*, l'Union nationale et le Parti du Peuple; mais il attira dans son cabinet Mohammed Hadid du P.N.D. et un membre du Parti libéral. Ces derniers se ressaisirent vite et se démirent.

Salih Jaber, enfin, qui désirait traiter avec Londres, pensa se faciliter la chose en supprimant purement et simplement le Parti du Peuple et l'Union nationale (qui de la sorte n'avait vécu qu'un an), et en poursuivant en justice Abdalfattah Ibrahim et Chaderji. Pour l'*Istiklal*, Jaber chercha à le désarmer en lui offrant un portefeuille, qu'il accepta. Puis il signa le traité de Portsmouth. Restait à convaincre l'opinion de l'opportunité de cet acte. Le Régent tint alors une réunion de politiciens, mais pour bien marquer combien les partis avaient peu d'importance, malgré ses déclarations de naguère, il s'abstint d'en convoquer les chefs. Cependant l'échec des Arabes en Palestine avait exacerbé les esprits. Le ministre de l'*Istiklal* donna sa démission et les chefs des partis méprisés demandèrent par pétition au Régent de renoncer au traité (ce qu'il fit) et des garanties pour l'exercice des libertés démocratiques. Sous le ministère Pachacht (1949), découragé par les pressions administratives qui faussaient les élections, le Parti national démocrate et le Parti libéral décidèrent

de cesser leurs activités et publièrent un manifeste exposant leurs raisons.

Revenu au pouvoir au début de 1949, Nouri essaya cette fois de s'appuyer sur l'*Istiklal*, qui refusa tout portefeuille. Soucieux de disposer d'un organe de contact avec l'opinion, Nouri fonda alors un parti à lui, l'Union constitutionnelle *(Ittihad al Destouri)* dont le secrétaire général fut Khalil Kannah. Elle groupa des membres de la bourgeoisie nantie, et la plupart des chefs de tribus séduits par son programme de guerre aux idées subversives. Elle se proclamait panarabe et anti-israélienne et était favorable à l'Occident, hostile à l'U.R.S.S. Salih Jaber, l'ancien premier ministre, en fut d'abord; mais pour des raisons de rivalité personnelle, il s'en retira tôt pour constituer lui aussi, en juin 1951, un parti à lui, le Parti socialiste national, qui devint pratiquement un parti chiite, comme son chef.

Malgré la rentrée en scène, en 1950, du Parti national démocrate avec un programme plus socialisant, la vie politique ne reprit pas, en admettant que l'Irak en ait jamais eu une conforme aux normes de la démocratie. La révolution égyptienne rendit, il est vrai, l'espoir aux « forces nouvelles ». A la suite du soulèvement des étudiants et du peuple bagdadins, les 21, 22 et 23 novembre 1952, pendant lequel on cria « Chaderji au pouvoir! », le gouvernement accorda à l'opinion des élections directes. Mais en même temps il institua un régime de police militaire sous la direction du général Noureddine Mahmoud, pendant lequel les partis furent dissous temporairement. Deux ans plus tard Nouri Saïd les supprima.

Entre temps, en septembre 1953, le cabinet Fadel Jamali, soit pour composer momentanément avec les dirigeants de l'opposition, soit pour les inciter à se dévoiler, donna licence de paraître à une revue, *La Culture nouvelle* [1] qui, comme naguère *Al-Ahali*, associait dans un même espoir l'avenir de l'intelligence du pays et le culte des libertés. Plusieurs des futurs ministres de la future république appartenaient à l'équipe de rédaction et de direction, parmi lesquels on peut relever les noms d'Ibrahim Koubbah et du Dr Faysal Samir. Chaderji y apporta sa contribution par une étude sur le poète irakien libéral Al-Rasafi. La jeunesse kurde était aussi représentée au comité. On peut juger de la tendance de ce mouvement par cette citation empruntée à l'éditorial du premier numéro :

> Nous croyons qu'à cette heure le devoir des hommes qui pensent est de faire un effort sincère pour contribuer à faire évoluer les idées dans le sens des besoins et de l'intérêt des communautés humaines. Tel est le but que se propose *La Culture*

1. P. Rossi, « *La Culture nouvelle*, mouvement révolutionnaire des intellectuels irakiens », *Orient*, nº 8, 1958.

nouvelle qui se veut progressiste. Persuadés qu'il existe une doctrine réactionnaire hostile au progrès social, nous sommes prêts à la combattre en nous aidant des précieuses leçons de l'histoire autant que des données de l'esprit scientifique vrai.

Mais l'année suivante, le quatrième numéro fut saisi aux presses et la publication suspendue *sine die*.

Les débuts du Parti communiste irakien

Le P.C.I. diffère grandement des partis à éclipse ou des clientèles que nous venons de passer en revue. C'est le parti communiste syrien, dont le chef, le Kurde Khaled Bagdache est la plus forte personnalité du communisme oriental, qui en jeta les bases en 1934 environ [1]. La tournure prise par le gouvernement d'Hikmet Suleiman, après qu'il eut suscité de grands espoirs de réforme dans les milieux de l'*Ahali*, contribua beaucoup à rejeter vers l'extrême gauche des membres déçus de ce groupement. De son côté, Hikmet interdit le communisme en Irak, aidé par Békir Sidki qui professait que cette doctrine « n'était pas plus faite pour s'acclimater en Orient que les palmiers en Norvège ». Il expulsa les frères Ismaïl : Youssouf se réfugia en Europe et Abdelkader s'installa à Damas pour diriger de là les premières cellules irakiennes. En 1936, celles-ci fonctionnaient sous la direction d'un Assyrien mossouliote, Youssouf Salman Youssouf, surnommé *Fahad*, c'est-à-dire la Panthère.

Elles fomentèrent les grèves de cette époque. Deux ans après, le ministère Mifaï fit voter une loi qui déclarait le communisme illégal. Les communistes entrèrent dans la clandestinité.

En 1939, le pacte germano-soviétique poussa les communistes irakiens à soutenir le gouvernement pro-axiste de Gaylani. Mais à la suite du revirement de l'U.R.S.S., ils épousèrent la cause des démocraties, et Georges Mansour, leader palestinien réfugié à Bagdad, le 9 juillet 1941, assura le général Cornwallis, commandant en chef des forces du Middle East, que les masses de gauche soutiendraient les Alliés.

Entre temps, l'avocat Daoud Sayegh avait fait sécession (comme il le fera encore sous la République de Kassem). Il avait entraîné avec lui la plupart des intellectuels du mouvement pour former avec eux la Ligue des Communistes irakiens *(Rabitat Chouyouiyin al Irakiyin)*, tandis que Fahad fondait le P.C.I. *(Hizb al Chouyouiyin al Iraki)* où il regroupait une partie du prolétariat des

1. Walter Z. LAQUEUR, *Communism and nationalism in the Middle East*, New York, Praeger, 1956 (en particulier p. 173, 204 et bibliographie p. 307).

trois grands centres urbains : cheminots, mineurs, dockers et autres. Les Arabes sunnites formaient la masse des adhérents. Le parti se recrutait aussi chez les Chiites de Bassorah, les minoritaires chrétiens, en particulier les Arméniens hintchak [1], les Juifs et les Kurdes, qui bientôt devaient créer un parti à eux, le Parti démocratique du Kurdistan irakien. Le premier comité central exécutif du parti comprenait deux Israélites, un Chiite et un Sabéen.

Il est à remarquer que l'U.R.S.S. ne s'opposait pas à cette multiplicité d'organisations et l'encourageait pour ainsi dire, et qu'en 1944 Me Aziz Chérif demanda au consul soviétique de Kermanchah d'intervenir auprès de Nouri Saïd pour qu'il autorisât la création de son Parti du Peuple. La même année, à la suite d'un voyage à Moscou, Fahad mit en circulation une feuille clandestine, *Al Kayda*. Il y publia la charte « nationale » du Parti communiste irakien, dès lors détaché de Damas.

Il insistait surtout sur les buts immédiats du communisme, qui sont la lutte contre l'impérialisme et la tyrannie. En 1945, encouragé par le libéralisme du cabinet Soueidi, il sollicita la reconnaissance, sous la présidence de Mohammed al Chabibi, d'un parti au nom rassurant à la fois pour le gouvernement et pour le public qu'on y attirait : la « Libération nationale » *(Al Taharrour al Watan)* ; mais sans succès.

Fahad fut plus heureux avec une « Ligue anti-sioniste » qu'il fit fonder par quelques Juifs irakiens et qui édita même un journal, jusqu'au jour où Archad Omari l'interdit.

La création aux frontières de l'Irak de la république insurrectionnelle de Mahabad au Kurdistan iranien, soutenue un temps par Moscou, encouragea naturellement les Kurdes d'Irak (communistes ou non) à passer à l'action. Les uns cherchaient à faire reconnaître leurs droits à l'autonomie; les autres à gagner des adhérents au « parti ». Les manifestations de Bagdad et les grèves de 1946 et 1948 s'ajoutant à ces troubles et aux campagnes des communistes contre le « Croissant fertile », incitèrent les gouvernements d'Omari, de Jaber et de Nouri à mener contre eux de vastes campagnes policières, de Mossoul à Bassorah. Daoud Sayegh, Youssouf Salman, Fahd, Chabibi, le Juif Yaouda et bien d'autres dirigeants furent arrêtés, sans compter plusieurs centaines d'obscurs communistes ou communisants. Mais les membres des cellules dispersées se regroupèrent dans le nord, principalement dans la région kurde de Sulei-

1. Voir plus haut, p. 90.

manié. De là leur action s'étendit rapidement vers les provinces centrales et méridionales. En 1949, Youssef Salman, qui de sa prison avait continué à diriger la subversion, fut pendu en public avec trois autres dirigeants[1].

Afin de rendre plus odieux les militants rouges, le gouvernement les faisait passer pour des suppôts d'Israël, bien qu'ils eussent fondé la Ligue anti-sioniste. En 1954, une loi priva de la nationalité irakienne ceux qui seraient convaincus de communisme. En 1957, Nouri Saïd mit sur pied une police spéciale chargée de lutter contre le parti. Mais ces répressions qui rehaussaient le prestige des communistes poussèrent dans leurs bras plus d'un opposant de gauche. L'avocat Camille Kazanji fut de ceux-là. Banni et privé de sa nationalité en 1955, il devait revenir en Irak sur l'invitation du gouvernement Kassem, pour tomber dans les rangs de ceux qui brisèrent la révolte de Chaouaf en mars 1959.

Sans trop s'occuper d'orthodoxie, les militants communistes cependant embrigadaient la masse des mécontents dans l'organisation marginale des Partisans de la Paix. On la vit à l'œuvre en 1948, en 1952 et en 1954. Au cours des émeutes de novembre 1952, parmi les 3 000 manifestants qui furent arrêtés par la police du général Noureddine Mahmoud, un grand nombre, dont le président pour l'Irak, le bâtonnier Abdalwahab Mahmoud, le furent dans les rangs de cette association.

Ce contact des masses, cette persistance et cette efficacité du P.C.I. malgré l'hostilité des gouvernements successifs et les vicissitudes intérieures qui l'éprouvèrent comme les autres partis, en firent une force particulière entre les nouvelles forces politiques de l'Irak.

Le P.C.I. et les autres partis, le Front National Unifié

Les partis irakiens ne servirent pas de lien entre les divers milieux et le pouvoir, comme l'avait souhaité le roi Faysal Ier. La faute en incombe certes aux circonstances qui permirent à divers gouvernements de les priver de l'existence légale de 1935 à 1946 et de 1954 à la Révolution, soit plus des trois quarts du temps que dura la monarchie. Mais c'est de leur plein gré que, de 1948 à 1950, les Nationaux démocrates et les Libéraux renoncèrent à l'action.

L'Irak a importé d'Occident les principes de la vie parlementaire. Il en imite aussi les pratiques condamnables.

1. Yahuda Sadik, juif; Zaki Bassim et Hussein Mohammed Chabibi tous deux musulmans; Salman était chrétien.

C'est pour des raisons de rivalité personnelle qu'un Salih Jaber se sépare de Nouri Saïd en 1951 et qu'il entraîne dans sa dissidence les Chiites de l'Union constitutionnelle pour former l'éphémère Parti socialiste national. Aussitôt parvenu au pouvoir, Yassine Hachimi dissout avec cynisme l'*Ikha* dont il était le chef, et qui l'a porté au poste de premier ministre en 1937. Aux élections de 1957 et de 1958, tous les partis de l'opposition ne respectent pas le serment qu'ils s'étaient mutuellement fait de les boycotter.

Il serait hypocrite de s'indigner. Sans doute la faiblesse de leurs effectifs (le P.N.D. et l'*Istiklal*, les plus nombreux, n'ont jamais rassemblé 5 000 membres) inclinait-elle les leaders à se défier de leurs forces. Mais ils n'essayaient pas d'y suppléer par la cohésion. Conjuguée avec le manque de solidarité des ministres au sein des cabinets, cette indiscipline, en aggravait les effets. Elle incitait les leaders à chercher l'appui des tribus ou celui de l'armée, ou celui de la rue, et non à contracter entre eux des alliances. Ce n'est qu'après la dernière suppression des partis que l'opposition songea tardivement en 1957, et dans la clandestinité, à organiser un *Front national unifié* qui rassembla l'*Istiklal*, le *Baas*, le *Parti national démocrate* et le *Parti communiste irakien*.

Les controverses ne sont pas closes sur le rôle que ce Front a pu jouer dans la préparation de la Révolution, ni sur la manière dont le concours des forces populaires et de l'armée fut assuré le 14 juillet 1958. En tous cas il est remarquable que Kassem n'a pas mis fin, dès son accession au pouvoir, à la longue éclipse des partis et qu'il ne leur a rendu le droit à l'existence légale que le 1er janvier 1960, sans pour autant autoriser encore les élections. Serait-ce qu'il juge avec le vieux cheikh Ghita que « les partis sont un remède pour l'Occident, mais une maladie pour l'Orient [1] ? ». Mais ne doit-on pas penser que, comme en Occident d'ailleurs, l'époque exige que les partis se transforment pour s'adapter au niveau de l'instruction de la population, à l'évolution des idées et des milieux?

Nous venons de dire que les leaders cherchaient à l'occasion l'appui de la rue. L'*Ikha* s'appuya sur elle en 1931. Pour la première fois en Irak un parti recourait à ce procédé. Le monde ouvrier inconscient s'était laissé entraîner par quelques agents d'un parti très bour-

1. KHADOURI, *op. cit.*, p. 56. — On remarquera que la suppression de tous les partis irakiens par Nouri Saïd a facilité l'établissement immédiat du régime personnel de Kassem, au rebours de ce qui s'était passé en Égypte, où Nasser a dû attendre un an pour supprimer les partis égyptiens (Wafd, Frères musulmans, Baas etc.), et trois autres années pour promulguer sa première constitution, approuvée d'ailleurs par plébiscite. Cf. P.Y. VATIKIOTIS, *The Egyptian Army in Politics*, Bloomington, Indiana University Press, 1961, p. 73.

geois. Les communistes n'avaient pas encore solidement pris pied dans le pays. On peut admettre que les grévistes de 1937 furent encouragés par l'*Ahali* au moment des élections d'alors. Mais c'est le P.C.I. qui fut l'organisateur principal des manifestations de rue ultérieures. En y voyant la main du P.C., les dirigeants ne se trompaient pas.

A la veille de la Révolution, ils avaient apparemment lieu de croire qu'ils avaient extirpé le communisme. Ils l'avaient seulement fait rentrer sous terre. Semblable aux « plis posthumes » des géologues, que rien ne décèle à la surface nivelée du sol, mais qui souterrainement restent prêts à se réveiller à la moindre commotion tectonique, le communisme restait invisible et présent en Irak. Il y occupait une position privilégiée, très supérieure à celle qu'il occupait dans les autres pays arabes dont aucun n'est plus proche de la Russie soviétique que l'Irak. Il y avait poussé des racines dans les milieux populaires, à Bassorah, l'une des rares villes du monde arabe (avec Alexandrie et Casablanca) où la population ouvrière soit nombreuse, à cause des grands établissements de son port; à Bagdad, où il jouissait au moins de la sympathie de nombreux intellectuels; dans le nord, chez les ouvriers du pétrole et dans certains milieux kurdes. Dans tout le pays il disposait de cadres qui s'étaient entraînés à l'action directe au cours d'une série de troubles. Il guettait sa chance.

On ne peut contester que le succès de la Révolution de juillet 1948 soit dû à l'intervention décisive de l'armée. Mais on sait que des éléments populaires se joignirent aux troupes régulières et que Kassem fit ouvrir les prisons où Nouri Saïd avait jeté de nombreux militants. Dans la première phase de son programme de 1960, le P.C.I. vise cette armée marginale quand il exalte « l'appui apporté par notre grand peuple à notre héroïque armée nationale [1] ».

3. LES « INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES »

Les Forces de la résistance populaire

Dans l'Irak actuel, on donne le nom d'« institutions démocratiques » à des groupements ou associations de gauche distincts des partis, non seulement ouverts à l'intelligentsia, mais encore et surtout

1. *Orient*, n° 13, 1960, p. 189. On notera que la révolution égyptienne a été uniquement l'œuvre de l'armée, sans participation d'éléments populaires. Cf. VATIKIOTIS, the *Egyptian Army in Politics*, Bloomington, *Indiana Univ. Press*, 1961, p. 218 sq., Benjamin SHAWDRAN, *The Power Struggle in Iraq*, New-York, M.E.A. Press, 1960.

aux classes populaires et dont l'existence se révèle au public par des manifestations, voire des actions de masses. Sans exiger des membres de ces groupements une adhésion formelle au parti communiste, Moscou (et Pékin) en a créé ou encouragé partout, en particulier dans les pays sous-développés.

Le climat de la Révolution leur fut naturellement favorable. On vit aussitôt se constituer à Bagdad, Mossoul, Bassorah et dans les autres villes les Forces de la résistance populaire, *(quwât al muqawamat ach ch'biya)*. Comme n'en parler qu'à propos des circonstances où elles sont intervenues sous la République alourdirait le récit général des événements et ne donnerait qu'une vue morcelée de ces milices, nous allons esquisser leur développement, quitte à anticiper parfois sur l'objet de chapitres suivants.

Comme les piques des sectionnaires en bonnet phrygien donnèrent leur couleur aux premiers mois de la République française de 93, les Forces populaires le firent pour ceux de la République irakienne. Elles rappellent aussi, à certains égards, les forces de résistance qui brusquement surgirent en Europe dans tous les pays au moment de l'effondrement de l'Axe, mais bien entendu avec les variantes qui dérivent des différences d'époque et de milieu. Elles patrouillaient sans trêve, arrêtaient, jugeaient et exécutaient les suspects qu'elles soumettaient à un supplice spécial, le *shal*, renouvelé de celui qui fut infligé à Brunehaut, mais adapté aux techniques modernes, puisqu'il consistait à faire traîner dans les rues, par un véhicule automobile, le patient ligoté, jusqu'à ce que mort s'ensuivît. Les miliciens vendaient aussi, de force, des portraits de Kassem, de Lénine, de Mao Tsé-Toung, ou de Karl Marx. Ils organisèrent leur propre recrutement et instituèrent des comités de vigilance. Tous les quartiers des villes, les villages, les services et jusqu'aux ministères en furent pourvus. Ils veillaient au civisme, réglaient les heures et les conditions de travail, les salaires, décidaient des licenciements et votaient des motions de politique intérieure et extérieure.

Ces diverses initiatives ne laissèrent pas d'alarmer les nouvelles autorités de Bagdad. Pour les limiter et empêcher les miliciens d'obéir à des mots d'ordre étrangers à la volonté du pouvoir central, la commission de la Constitution provisoire compléta et précisa l'article 17 où il est dit :

Les forces armées de la République irakienne sont la propriété du Peuple et leur tâche est d'assurer la sécurité du pays et l'intégrité du territoire.

par l'article 18 ainsi rédigé :

L'État seul est habilité à contrôler l'armée. Aucun organisme ou groupement ne peut être toléré.

Ces articles sont une innovation, car le Statut organique de 1924 ne contenait rien d'analogue. Une loi nº 3 du 3 août 1958 dispose peu après que les « Forces de la résistance populaire », destinées à la défense civique et à la défense du territoire « et comprenant des hommes et des femmes âgés de quinze à cinquante ans..., seront placés sous le commandement de l'armée ». Le 14 janvier suivant, Kassem spécifie que « leur mission est exclusivement défensive et consiste à assurer la sécurité intérieure, de concert avec l'armée et la police ».

Les règles de dépendance que le gouvernement impose aux milices jalonnent d'une façon significative la ligne politique qu'il a suivie, à la demande des circonstances, depuis le coup d'État. En novembre 1958, au moment de l'arrestation du colonel Aref [1], les milices se développent de nouveau, comme spontanément. Elles sont particulièrement actives à Bassorah. Cela tient à ce que les dockers et les ouvriers du port et du chemin de fer gonflent leurs effectifs, peut-être à la proximité d'Abadan où le parti communisant Toudeh d'Iran est puissant, enfin à ce que la capitale est loin et les communications insuffisantes.

Au printemps 1959, le chef des milices de la région sud publie une circulaire. Il y est dit que les forces de la résistance populaire « ont reçu la mission de combattre la contrebande et de surveiller les ponts et les installations d'intérêt public, d'assurer le respect du couvre-feu et des règles sur la carte d'identité, de disperser les rassemblements et de coopérer avec les formations de la sécurité et de la police ».

Mais ces consignes ne parent pas les Forces de la résistance populaire d'un prestige assez éclatant aux yeux de la population. Le soulèvement du colonel Chaouaf à Mossoul en mars 1959 [2] et les opérations de police aux frontières du Kurdistan leur offrent l'occasion qu'elles cherchent de se distinguer aux côtés de l'armée régulière en l'aidant à réprimer la rébellion d'une de ses brigades et à faire rentrer dans l'ordre quelques clans turbulents. Ces interventions permettent à la propagande communiste de les exalter et de les présenter à l'opinion comme des défenseurs de la démocratie et de l'État. Cependant beaucoup d'Irakiens s'inquiètent de leur rôle croissant. Le 5 mai, le colonel kurde Taha-Barmani, placé à la tête des Forces de la résistance populaire en février, et qui a organisé la mobilisation des milices à Mossoul en mars, dément dans une interview que ces forces soient communistes, insiste sur le fait qu'elles

1. Voir plus loin, pp. 153 sqq.
2. Voir plus loin, pp. 156 sqq.

sont placées sous l'autorité de l'armée et que les unités supérieures au peloton sont commandées par des militaires. Leurs effectifs sont alors de 35 000 dont 4 000 femmes et comprennent 100 officiers d'active.

L'opinion n'est pas seule à concevoir de l'inquiétude. Brusquement à la fin de juin 1959, Kassem décide de freiner le mouvement qui l'entraîne à gauche et que le développement des milices symbolise. Le 27 il rend un décret qui dissout les Forces de la résistance populaire et leur ordonne de remettre leurs armes aux postes de police les plus proches. Le bruit court que le colonel Barmani est arrêté. En octobre la 1re Cour martiale de Bagdad condamne le lieutenant-colonel Mouti, ancien commandant d'arme de Bassorah et ses 42 complices pour avoir assassiné au moment du putsch de Mossoul un colonel d'active qui venait de prendre sa retraite. Les débats révèlent que les condamnés, membres des Forces de la résistance populaire et du comité de vigilance de l'administration des chemins de fer [1], s'étaient rendus coupables en outre d'une série d'arrestations arbitraires et d'actes de torture. Les comités de vigilance sont à leur tour supprimés le 26 juillet 1959.

Depuis les communistes, se plaignant de « n'avoir plus de soutien dans la rue », ont demandé dans leur programme publié en juillet 1959, « une extension des organes de résistance populaire et qu'on arme ceux-ci ». A vrai dire, les milices se survivent dans la « garde populaire » *(al haras al ahli)*. Que Kassem se réserve d'amplifier leur rôle en cas de besoin, c'est ce qu'indique la promesse qu'il leur a faite dans son discours à la fête de l'Armée du 6 janvier 1961 d'augmenter leur solde.

Les « organisations progressistes annexes »

Kassem cependant se contenta de supprimer milices et comités de vigilance, mais il laissa subsister, toutes sortes d'autres « institutions démocratiques » analogues à ce que Maurice Duverger nomme « organismes annexes » des partis. Ces organismes, comme l'étaient les Forces de la résistance populaire, sont en réalité des créations du parti communiste, bien que le recrutement s'en étende au delà des adeptes du P.C.I., mais il les utilise à ses fins. Un comité de liaison institué en avril 1959 coordonne leur action.

1. Voir plus haut, p. 113.

Le plus connu est la branche irakienne de l'association des «Partisans de la Paix », présidée par Me Aziz Chérif. Réduite à la clandestinité en 1953, elle reparut dès les premiers jours du nouveau régime et tint en 1958 son premier congrès. Le deuxième fut l'occasion de l'émeute de Mossoul en mars de l'année suivante [1]. Cela lui permit de soutenir les unités loyalistes de l'armée, concurremment avec les Forces de la résistance populaire qui comptaient dans leurs rangs beaucoup de ses adhérents. Pour son troisième congrès, Moscou tint à en aviver l'éclat en décernant à son président la médaille d'or du prix Lénine de la Paix.

Outre leurs congrès, les Partisans de la Paix organisent en Irak comme ailleurs des manifestations particulières pour appuyer des revendications politiques dans le sens voulu par Moscou. Ce fut par exemple le cas quand le sous-secrétaire d'État américain Rountree fit visite à Bagdad en décembre 1958. Cependant ce genre d'initiative fut de plus en plus découragé par le pouvoir. Au printemps de 1960, les Partisans songèrent à se transformer en un parti déclaré qui eût doublé ou suppléé le P.C.I. non reconnu sous sa forme orthodoxe. Le gouvernement les en dissuada. Une partie de la presse l'approuva de ne pas tomber dans le panneau, et fit campagne contre eux; cet extrait d'*Al Hourriya* du 16 septembre montre sur quel ton :

> La paix vient de Jérusalem et de La Mecque, non de Moscou ni de Pékin. Le mot paix apparaît dans cent trente trois versets du Coran, celui de guerre neuf, fois seulement. Le terme Partisan de la Paix a une odeur de sang et de fumée meurtrière. Voilà la paix que le monde connaîtra si le communisme et les Partisans de la paix triomphent.

Finalement, arguant de ce que le but du mouvement intéressait toutes les couches de la pacifique population de l'Irak, et non certains groupements déterminés qui désirent, sous ce couvert, exercer une action politique, le gouverneur général de l'Irak Salah Abdi ferma tous les bureaux de cet organisme en mai 1961.

La branche irakienne de l'Union des Jeunesses démocratiques *(Ittihad al Chabiba)* a une importance à peu près égale et une action analogue à celles des Partisans de la Paix. On pourrait lui trouver un précédent dans les Jeunesses de Sami Chaouket ou *Futuwa* qu'on voyait défiler dans les rues de Bagdad à la veille de la première guerre mondiale. Mais au lieu que l'idéologie pour laquelle militaient ces

1. Voir plus loin, pp. 156 sqq.

jeunes Irakiens d'alors avait ses origines dans le nazisme, ces nouvelles « Jeunesses » irakiennes sont une « organisation progressiste annexe » d'obédience moscoutaire. Pendant trois ans il n'était pas de cérémonie patriotique où elles n'eussent leur place. Elles se targuaient de grouper 80 000 « jeunes ».

Peu à peu, à mesure que le régime évolua, les milieux du bord opposé s'enhardirent jusqu'à contrecarrer leur action. Aussi, le 22 juin 1959, elles manifestèrent pour dénoncer le « danger qui les menaçait ». Il était prouvé, disaient-elles, par « les attaques dirigées contre les sièges de notre organisation et par les assassinats tentés contre ses membres ». C'est ce que les Jeunesses paramilitaires firent valoir dans le message qu'elles adressèrent au Zaïm à l'issue de leur deuxième congrès, le 6 juin 1960. Le ton en était caractéristique. Ne s'y flattaient-elles point en effet de former « l'armée de réserve pour la défense des principes de la Révolution »? Mais pour elles, comme pour les Forces de la résistance populaire, le vent tourna. Constatant que les « Jeunesses démocratiques avaient dévié de leur objectif », le général Salah Abdi, chargé du gouvernement général de l'Irak a ordonné la fermeture de toutes leurs sections en mai 1961.

Parmi les autres « institutions démocratiques », on peut encore citer l'Association des journalistes, l'Association des écrivains, la Ligue pour la protection des droits de la femme irakienne, l'Association internationale des étudiants, etc. Notons que c'est un Irakien, Nouri Abderrezak Hassan, ancien secrétaire général de l'Union des Jeunesses irakiennes, qui, au VI[e] Congrès de l'Association internationale des Étudiants, a été nommé au poste créé alors à Prague de secrétaire général de cette institution démocratique. Notons aussi que les rigueurs du gouverneur général de l'Irak se sont exercées en ce même printemps de 1961 contre la Ligue pour la protection des droits de la femme irakienne.

4. LES SYNDICATS

Les syndicats ouvriers

La population ouvrière était peu nombreuse en Irak en 1954, date du premier recensement industriel. Elle ne comptait guère qu'une centaine de milliers de personnes. Aujourd'hui cet effectif ne dépasse

pas 120 000. C'est très peu au regard du taux qu'elle atteint en Occident [1].

On ne peut lui appliquer le mot de classe au sens où nous l'entendons, car les conditions de travail et la mentalité des ouvriers irakiens les rendent peu comparables à ceux de l'Europe. Les entreprises en effet occupent chacune moins de 20 personnes en moyenne. La plupart sont de type artisanal et familial.

Jadis les corporations étaient florissantes, comme celles des souks de Bagdad. Mais elles avaient surtout un caractère religieux qui en faisait des sortes de confréries souvent soufies, c'est-à-dire initiatiques et mystiques et soumises à l'autorité de cheikhs investis d'un pouvoir transmis. Chez les Chiites du Bas et Moyen Euphrate ces corporations se maintiennent, mais leur but principal est aujourd'hui d'organiser de petites tournées de pèlerinage qui visent autant au divertissement qu'à la piété.

Les techniques en général rudimentaires font que l'ouvrier spécialisé est très rare. La proportion des simples manœuvres est élevée. Ceux-ci comptent dans leurs rangs un nombre croissant de fellahs ou de pasteurs arrachés de la veille à la glèbe ou à la vie nomade. Ce mouvement est d'autant plus fort que la vie tribale est en déclin à la campagne et au désert. Il reproduit ce qui se passait autrefois lorsque les corporations détachaient leurs membres des vieux cadres de la tribu. Mais le monde ouvrier d'aujourd'hui a perdu ses anciens caractères pour constituer surtout un prolétariat d'hommes de peine. Seuls les ouvriers du pétrole, plus évolués se rapprochent des ouvriers d'Occident, mais ils forment un noyau fermé.

Cependant, en Irak comme en d'autres pays musulmans d'Orient ou du Maghreb, un mouvement se dessine qui agrège les ouvriers à ces organes de défense professionnelle et sociale que sont les syndicats.

L'ancien régime avait dû finir par les autoriser. Comme il arrive souvent, et en particulier en Orient, le premier à se constituer fut celui des imprimeurs. La revue libanaise *Al Yakuza* dans son numéro d'avril 1930 salua cette naissance comme un événement. Le gouvernement irakien avait bien aussi, en 1936, préparé une législation du travail. Mais ce projet était resté lettre morte.

---

1. Walter Z. LAQUEUR, *op. cit.* — Mahmoud M. HABIB, « The labor movement in Iraq », *Middle Eastern Affairs*, VII, n° 4, avril 1956, p. 137-143. — G.L. HARRIS, *Iraq, its society, its culture*, New Haven, H.R.A.F., 1958. — Pierre RONDOT, « Islam et technique », *Revue de la Défense nationale*, juin 1960. — Willard E. BELING, « Political trends in Arab labor », *Middle East Journal*, vol. 15, n° 1, hiver 1961.

Le régime était peu propice au développement des syndicats. Ils végétaient tout au plus. Cependant leurs représentants se faisaient connaître dans les organisations internationales. Ils prenaient part aux travaux du B.I.T. de Genève et deux d'entre eux siégèrent même au IVe Congrès de la Fédération syndicale mondiale de Leipsick en 1957. Mais l'année suivante, Nouri Saïd les supprima.

La République se devait se leur rendre l'existence. Kassem leur accorda le droit de principe de se constituer dès septembre 1958. Les dirigeants du monde ouvrier entrèrent en campagne et multiplièrent leurs encouragements, particulièrement les communistes. Aziz Chérif a brossé le tableau de leur activité dans une revue soviétique [1]. Mais les décrets d'autorisation tardaient à venir. Le journal communiste *Ittihad al Chaab* publia le 2 novembre suivant un article où le camarade Sadik Fallahi, au retour d'un voyage en Azerbaïdjan, s'étendait avec complaisance sur la condition des travailleurs soviétiques. Enfin Kassem réunit les délégués ouvriers et leur exposa que « le retard apporté à la reconnaissance de la Confédération générale du Travail irakienne n'était pas dû à la mauvaise volonté, mais uniquement au fait que les conditions requises n'avaient pas été plus tôt remplies ». Quelques jours après, le 12 novembre 1959, il promulgua un décret conférant un statut légal à la C.G.T. nationale, aux 90 « centrales » et aux 170 « filiales » qu'elle groupe. A la fin de l'année elle fut autorisée à s'affilier à la Fédération mondiale des syndicats d'obiédence communiste. Le fait est d'importance, car la C.G.T. irakienne est la seule organisation ouvrière légale à se trouver dans ce cas au Proche-Orient [2].

Le 3 février 1960 parut le premier numéro de *Ittihad al Oummal* (*L'Unité ouvrière*), bulletin bi-hebdomadaire des syndicats ouvriers qui suit les questions ouvrières dans le monde arabe et le reste du monde.

La C.G.T. d'Irak fait naturellement partie de la Confédération des syndicats arabes que Moscou considère avec peu de sympathie.

Or, après la conférence du Bureau international du Travail qui se tint à Genève en juin 1960, on eut la surprise d'apprendre que le représentant de la C.G.T. irakienne [3] avait signé avec ses collègues

1. Aziz SHARIF, *International Affairs*, Moscou, Vol. V, nº 4, avril 1959, p. 101 sqq.

2. Depuis 1960, cette confédération a cessé de se qualifier d'« internationale » dans son titre, pour marquer sans doute son appartenance à la seule nation arabe et son désir d'indépendance à l'égard des gouvernements. On notera que son secrétaire général, Salim Chita, est aussi celui de la fédération libyenne qui a adhéré à la confédération des syndicats libres. Cf. *World Trade Union Movement*, nº 4, avril 1959, p. 40 sqq. — BELING, *op. cit.*

3. Représentée par son vice-président Aram Kachadour. Le secrétaire général est Abdelkader Ayach. Le président Ali Choukair a été arrêté.

de la R.A.U., de la Libye, du Maroc et de l'Algérie, un manifeste qui proclamait la volonté des syndicats arabes de « se protéger contre toute immixtion ou domination internationale ». Les dirigeants ouvriers de l'Irak atténuaient donc la position en flèche qu'ils avaient prise en s'affiliant à la F.M.S. et prenaient leurs distances à l'égard de Moscou. Ils se prononçaient en faveur du neutralisme positif, selon l'évolution générale actuelle des pays sous-développés.

Ce texte affirmait la volonté de tous les ouvriers arabes, quel que soit leur pays, de resserrer leurs liens et de sauvegarder l'autonomie de leurs organisations à l'égard de leurs gouvernements dont ils redoutaient le paternalisme. Ce dernier souci est à retenir. Le gouvernement irakien n'a pas encore doté le pays d'un Code du travail. Il est probable que les syndicats s'opposeraient à une réglementation décidée par voie d'autorité, qui ne respecterait point, par exemple, le droit de grève et le principe du contrat collectif.

En attendant, malgré les décrets qui ont relevé les salaires, ceux-ci continuent de dépendre du bon vouloir des employeurs que l'État, dans son désir de voir la production s'accroître tout de suite, hésite à indisposer.

Les syndicats ruraux

La constitution de syndicats ruraux annoncée à la promulgation de la loi agraire, fut plus lente, en raison de l'importance de la masse paysanne qu'il s'agit d'organiser, de son esprit retardataire et de la complexité du problème agraire. Ce problème est en effet connexe à celui des associations agricoles, car il ne suffit pas de partager les terres, il faut encore en adapter l'exploitation au régime nouveau de la propriété.

En 1958, plus de la moitié de la population irakienne était formée de « paysans sans terre ». Leur revenu annuel était inférieur à 800 NF par personne et leur permettait rarement d'acheter les semences de la récolte prochaine sans s'endetter. Ces dettes, les redevances aux cheikhs, les impôts, en faisaient « des malheureux la peinture achevée ».

Résignation et tradition prévenaient le retour des jacqueries dont l'histoire de l'Irak offre des exemples. Dans le Sud, la solidarité chiite s'ajoutait à la crainte révérentielle des propriétaires chefs de tribus. Ceux-ci en abusaient jusqu'à dissuader leurs gens de voter pour les novateurs mécréants qui parlaient de réforme agraire. Les misérables insurgés du Bas et Moyen Euphrate se battirent en 1935 non pour des buts sociaux mais pour défendre un particularisme.

Pourtant, dès l'ancien régime, des esprits s'inquiétaient de l'avenir matériel et politique des campagnes. Cette question était une de

celles qui préoccupaient l'*Ahali*, *Culture nouvelle* et les communistes, bien que les intellectuels et les ouvriers leur fussent plus perméables, faisaient de la conquête des masses rurales un objectif urgent[1]. La Révolution leur fournit l'occasion de préciser leur effort dans ce sens.

Cependant Kassem (ne serait-ce que dans la crainte de se laisser distancer) jugea qu'il importait de se concilier la masse paysanne et de ne pas faire moins pour la faucille que pour le marteau. Le 6 avril 1959 la Commission de coordination des syndicats communique à la presse que le conseil des ministres autorise la création de syndicats ruraux. Le 15, Kassem inaugure le premier congrès des « Associations paysannes ».

Il se soucia d'abord de frapper l'imagination des fellahs. Il ne fallait pas qu'ils fussent moins à l'honneur que les citadins qui paradaient dans Bagdad libéré. Son ministre de l'Agriculture, Horaïb Haj Hamoud, convoqua dans la capitale des délégations de toutes les campagnes irakiennes. A l'occasion de la guérison de Kassem, le Parti national démocrate auquel appartenait Horaïb, les fit défiler de nouveau, mais à part des autres « institutions démocratiques ». En réalité, c'est en partie contre celles-ci qu'on les faisait manifester.

Jusqu'à l'automne de 1960, le P.N.D. dirigea en fait les syndicats agricoles. A cette époque l'évolution du régime vers la droite ayant rejeté Horaïb dans l'opposition, le nouveau Parti national du progrès, aidé par l'administration, fit élire l'un des siens, Arakzijan, à la présidence des « Associations paysannes », le 9 octobre.

Pendant les fêtes de la Révolution de l'année suivante, une grandiose cérémonie réveilla l'enthousiasme des gens de la terre. Elle inaugurait une nouvelle phase de la mise en application de la Réforme agraire. Elle eut lieu aux portes de Bagdad le 17 juillet. Des députations de fellahs s'y pressèrent en foule. Certains avaient amené leurs femmes aux lourdes étoffes noires. Ils arrivaient vêtus de leurs abayes rayées de bandes blanches et brunes, coiffés de leurs voiles de tête à pois, porteurs de sachets de toile rèche pour abriter les titres de propriété que le Zaïm distribua. Ce fut pendant près de deux heures un piétinement de pieds nus dansant sur la terre sèche, accompagné d'une mélopée indéfinie qu'interrompaient les you-you des femmes.

1. Cf. le rapport de Khaled Bagdache au comité central du P.C. syro-libanais en janvier 1951, *Middle East Journal*, vol. VII, n° 2, printemps 1953., p. 206-221. On notera aussi la décision prise personnellement par Kassem d'arrêter les poursuites lancées, pour malversation, contre les administrateurs du syndicat des cheminots de Bassorah. Cf. article de *Neue Zürcher Zeitung* reproduit dans DOCUM. FRANC., n° 01187, 4 janvier 1962.

Les syndicats d'intellectuels
L'administration et les syndicats

L'action du gouvernement s'exerce aussi bien sur les syndicats citadins et pèse sur les élections aux comités directeurs depuis la fin de 1960. Les tribunaux depuis lors sanctionnent avec rigueur les délits de grève et les violences auxquelles se portent parfois les travailleurs agricoles impatients de voir appliquer plus largement la réforme agraire.

Cependant le régime traite avec considération les diverses « institutions démocratiques ». Leurs membres défilent dans toutes les parades officielles après les corps de l'État, dans un ordre de bataille fixé par les autorités. Kassem préside avec constance tous leurs congrès. La presse tient un compte exact des largesses qu'il leur accorde et informe soigneusement le public de l'intérêt avec lequel il suit leurs initiatives, leurs revendications, les élections de leurs comités.

Ce sont en réalité des « groupes de pression » populaires, analogues par exemple aux syndicats tunisiens, à l' « Union nationale des forces populaires » du Maroc ou à l' « Union des travailleurs marocains ». Comme eux ils manifestent leurs sentiments à l'égard des grands problèmes nationaux, ou même internationaux. Ces prises de position sont un des traits caractéristiques de la vie politique nouvelle du monde arabe. En Irak, comme au Maghreb, ces organismes se sont insérés entre les communautés traditionnelles et les grandes familles d'une part, et d'autre part l'armée, autre « force nouvelle » et autre « groupe de pression ». Ils peuvent d'ailleurs à l'occasion collaborer avec elle, à moins qu'ils ne s'y heurtent.

C'est ce qui finit par se produire à Bagdad en avril 1961, à l'occasion des premières grèves, où la troupe intervint en effet. Les organisateurs du mouvement clamèrent que les forces de l'ordre avaient causé la mort d'un syndicaliste. La bière de la victime fut promenée tout au long de l'avenue Rachid, escortée de pleureuses et d'une foule considérable, jusqu'au ministère de la Défense où vit le Zaïm. La garde du palais ayant refoulé le cortège, celui-ci se disloqua, abandonnant le cadavre sur la chaussée. Mais, ô miracle, le défunt, un nommé Kassem Chakhnouf, s'agitant sous son suaire s'enfuit à son tour, en jurant qu'on ne l'y reprendrait plus à faire un tel métier pour 5 malheureux dinars. Bagdad n'avait pas fini de rire de cet épisode, que la mort, côte à côte, de plusieurs dizaines d'ouvriers et d'étudiants l'ensanglanta pour de bon.

Ce mélange de cadavres a son éloquence. L'initiative de ces grèves n'avait pas été prise par les syndicats des ouvriers, soucieux surtout alors du pain quotidien. Elle était due aux syndicats des intellectuels, c'est-à-dire des étudiants, des enseignants de tous les degrés, des ingénieurs, des gens de loi, des journalistes, des avocats, des médecins. Pour ces deux dernières professions, l' « ordre » ne se distingue pas du syndicat.

Depuis qu'il a secoué sa léthargie pour se moderniser, l'Orient ne sépare pas les idées de progrès social de celle de progrès technique. Le respect religieux et comme attendri dont on entourait les jeunes « mendiants » de la science coranique se reporte sur ceux qui s'instruisent dans les profanes sciences nouvelles. Le prestige dont les étudiants jouissent auprès des vieilles générations, dépassées quoique encore respectées au sein des familles, est un trait commun aux pays arabes d'aujourd'hui. Aussi, malgré les espoirs qu'elles fondent sur les futurs promoteurs du développement national, les autorités se méfient de leur pouvoir d'entraînement et de leur fougue. La loi nº 1 du 1er janvier 1960 sur les associations interdit en conséquence aux étudiants comme aux militaires et fonctionnaires d'adhérer à un parti. Mais ce texte ne les empêche pas, sous la République ainsi qu'ils l'étaient sous la monarchie, d'être à l'avant-garde des mouvements d'émancipation sociale et politique. Leur popularité reste si grande que les grèves qu'ils déclenchent pour des raisons purement universitaires, tel qu'un changement de programme aux examens, sont soutenues par l'opinion et s'étendent en général par sympathie et contagion aux chauffeurs de taxis, aux cheminots, aux tisserands.

C'est parmi eux et par eux que le communisme a pu d'abord se répandre. L'influence des enseignants est considérables aussi pour des raisons analogues, et l'on comprend que Kassem s'applique à s'assurer leur docilité. Profitant des attaques de Moscou contre les Arabes d'Irak (et de la R.A.U.) et du mouvement neutraliste qui inspirait le manifeste de la Confédération des syndicats arabes, il obtint que le syndicat des instituteurs se retire de la Ligue de Prague (septembre 1961). A la même époque l'administration pesa sur les élections aux syndicats des journalistes et du barreau, en même temps qu'elle faisait arrêter le président communiste de la C.G.T. irakienne.

Que le Zaïm soit conscient de la force du syndicalisme dans l'Irak d'aujourd'hui, ressort de son discours du 23 mars 1962 pour la fête de la Liberté. Il y annonce que la Commission constituante comprendra des « représentants des partis et des syndicats ».

5. L'ARMÉE

Les coups d'État militaires au Proche-Orient

Le coup d'État militaire qui a instauré la République irakienne s'insère dans une série inaugurée en 1879 par celui du « Parti national » du colonel Ahmed Arabi contre le khédive Ismaïl et le condominium franco-britannique sur l'Égypte. Vinrent ensuite le coup d'État des Jeunes Turcs du 27 avril 1909 et le coup d'État du général Moustafa Kémal du 5 août 1919 qui fonda la République turque. Puis, en mars 1921, eut lieu celui par lequel le général Reza Pahlevi plaça sa dynastie sur le trône d'Iran où elle règne encore avec l'appui d'une élite militaire.

Outre les six coups d'État irakiens qui s'échelonnent de 1936 à 1941, cette série comprend trois coups d'État à Damas, où le colonel Husni Zaïm s'empara du pouvoir le 30 mars 1949 et le garda jusqu'à ce que, le 4 août suivant, le colonel Hennaoui l'abattît, et où le colonel Chichakli exerça sa dictature du 19 décembre de la même année au 27 février 1954.

L'Orient, pour ne pas quitter cette région, voit ensuite les colonels Neguib et Nasser renverser la monarchie égyptienne en 1952, l'armée soudanaise, et l'armée pakistanaise assumer le pouvoir, respectivement, le 7 octobre 1958 et le 9 novembre 1959.

Plus récemment, le 27 mai 1960, l'armée turque rentre en scène pour chasser le gouvernement Mendérès qu'elle accuse d'avoir trahi le kémalisme. Mais, comme à son gré le redressement des institutions ne s'opère pas assez vite, un groupe d'officiers tente le 22 février 1962 de remettre l'État dans le bon chemin. Préparée comme la précédente à l'École de guerre, cette intervention n'a pas le même succès [1]. Le mécontentement des milieux militaires n'en reste pas moins la donnée principale de la situation actuelle en Turquie.

Entre temps l'armée syrienne, qui n'avait pas fait parler d'elle depuis six ans, était intervenue tout à coup le 28 septembre 1961 pour détacher son pays de la République arabe unie. Juste six mois après, une partie de cette même armée reprenait les armes et le pouvoir, elle arrêtait le président de la République, dissolvait l'Assemblée constituante, emprisonnait les parlementaires. Puis, embarrassée de

1. Mentionnons aussi l'élimination, par leurs camarades, du Comité d'union nationale, de 14 officiers « activistes » convaincus qu'il était impossible de réaliser l'idéal de la Révolution du 27 mai par les voies démocratiques normales (14 novembre 1961) et le coup d'État militaire du 27 septembre 1962 au Yémen.

sa victoire, elle rentrait dans la discipline, non sans s'être affrontée aux chefs et aux unités loyalistes.

Il n'est pas jusqu'au sage Liban qui n'ait, pour la Saint-Sylvestre de l'année 1961, donné le spectacle d'une équipée militaire menée par un quarteron d'officiers subalternes.

Comme elles disposent non seulement d'armes, mais encore de moyens modernes de transport terrestre et aérien, de transmission, de diffusion, etc., et d'un personnel encadré, les armées sont aujourd'hui plus que jamais aptes aux coups d'État, dans les pays sous-développés plus qu'ailleurs, vue l'insuffisance de l'équipement général. En outre l'évolution des pays d'Orient confère à leurs armées des caractères propres qui les portent à jouer dans la vie des États des rôles prédominants.

Les coups d'État d'Irak, d'Égypte, du Soudan et du Pakistan sont survenus peu après la proclamation de l'indépendance nationale. Celui de Neguib et Nasser et celui de Kassem ont ceci de commun qu'ils procédaient plus particulièrement, dans des pays aux masses politiques amorphes, du désir de rendre définitivement et complètement effective l'indépendance de la nation. Ils visaient de plus à moderniser ces pays, en régénérant les institutions. Par là, ils s'apparentent au récent coup d'État du général Gursel et du Comité d'union nationale de Turquie du 27 mai 1960, selon les précédents déjà anciens du mouvement du colonel Arabi et du comité turc Union et Progrès. On se souvient d'ailleurs que celui-ci comprenait des officiers nés dans les vilayets d'Irak. C'est l'un d'eux, Mahmoud Chaouket Pacha, frère du futur premier ministre irakien, Hikmet Suleiman, qui, avec Moustafa Kemal comme chef d'état-major, conduisit l'armée turque de Salonique à Istanbul pour y déposer le sultan Abdul-Hamid II.

Naissance de l'armée irakienne

L'histoire de la monarchie hachémite montre quel rôle important l'armée irakienne tint dans la vie de l'État. Avant même d'exister, si l'on peut dire, elle contribua à l'émancipation de l'Irak, puisque bien des officiers de l'armée ottomane, où ils étaient plus nombreux que leurs camarades des autres provinces arabes, préparèrent la « Révolte dans le désert » au sein de sociétés secrètes telles qu'Al-Ahd. Les militaires y prédominaient, étant donnée la place qu'ils tenaient dans l'intelligentsia, surtout en Irak. Cette même armée ottomane fournit ensuite au nouvel État irakien un grand nombre de ses chefs de gouvernement, tels que Nouri Saïd, Yassine Pacha

Hachémi, Jamil Midfaï, Jafar Askari et *tutti quanti*, sans compter maints ministres et fonctionnaires.

Le premier soin de Faysal 1er en montant sur le trône fut de se constituer des forces armées. Il lui fallait en effet non seulement assurer la police à l'intérieur d'un pays hétérogène tiraillé par de multiples forces centrifuges, mais encore défendre ses frontières encore incertaines. Des bandes kurdes, voire turques troublaient l'ordre dans le Nord. Au Sud, les Bédouins wahabites d'Iben Séoud se livraient à des incursions. Il estimait enfin nécessaire d'assurer un emploi régulier aux anciens officiers irakiens de l'armée ottomane ainsi qu'aux fils de familles influentes et de les ranger plus étroitement sous l'autorité du pouvoir central. Il suivait en cela l'exemple des Sultans qui avaient ouvert à Constantinople une école militaire pour les fils des cheikhs de tribus.

Le Commandement britannique avait bien créé récemment sur le théâtre des opérations en Irak un corps auxiliaire de mercenaires autochtones, mais outre que ces *levies* ne comptaient que quelques bataillons, il importait que le nouvel État disposât d'une armée à lui.

Un ministère spécial de la Défense nationale fut donc créé dès 1921, alors que celui des Affaires étrangères n'était encore qu'un simple service rattaché au premier ministre. Il fut confié au général Jafar Askari, un ancien compagnon du roi, au temps de la « Révolte ». Son beau-frère, le général Nouri Saïd, autre compagnon du roi, reçut le poste de chef d'état-major général (Jafar devait tomber moins de quinze ans plus tard sous les balles de quatre officiers irakiens et l'on sait la fin tragique de Nouri au lendemain de la Révolution du 14 juillet 1948.). L'armée nationale fut constituée de 6 bataillons d'infanterie, de 3 régiments de cavalerie et de 2 batteries d'artillerie. Elle se recrutait par engagement volontaire.

Quant aux levies qui provinrent dès lors presque uniquement de la minorité des Assyriens chrétiens du Kurdistan, ils dépendirent du ministère de l'Intérieur, en restant sous le commandement des Britanniques.

La création en 1924 d'une école de cadets ou Académie militaire royale qui devait être appelée à une grande réputation dans tout l'Orient, fut suivie en 1928 par celle d'une École d'état-major. Quatre escadrilles formèrent en 1930 l'embryon de la Force aérienne royale de l'Irak. D'autre part Londres s'engageait par le traité anglo-irakien de 1922 (modifié en 1930 de façon à atténuer le contrôle britannique sur l'armée irakienne) à assister les forces naissantes de l'État placé sous sa tutelle par mandat de la Société des Nations. Par l'intermédiaire d'une mission militaire, la Grande-Bretagne leur fournirait des conseillers, des instructeurs, des armes et de l'équipement. Elle recevrait un certain nombre de jeunes officiers irakiens

dans ses collèges militaires de Guetta aux Indes, de Sandhurst, de Camberley, etc.

En contre-partie l'Irak reconnaissait « l'importance essentielle de son territoire pour les communications britanniques » et acceptait l'installation de deux bases réservées à la R.A.F. à Chouayba dans la région de Bassorah et de Habbaniya dans celle de Bagdad, ainsi que la présence de troupes britanniques.

Un quart du budget fut attribué aux dépenses militaires. Les Irakiens, fiers du lustre que leur jeune armée nationale valait à leur pays dans tout le Proche-Orient, soutenaient ces efforts. Mais la Société des Nations et la Grande-Bretagne, puissance mandataire, entendaient que l'armée irakienne ne fût pas assez forte pour fournir à l'Irak l'instrument d'une politique extérieure indépendante. C'est pourquoi les troupes régulières du pays, à la mort de Faysal, ne pouvaient opposer que 15 000 fusils aux tribus, qui en détenaient plus de 100 000. Une fois le mandat aboli, les gouvernements s'attachèrent tous à augmenter les forces nationales. Ils étaient soutenus par l'opinion qui accueillait même avec faveur les souscriptions ouvertes pour l'achat d'avions.

Le service militaire universel et obligatoire fut institué en 1934. Non moins que le besoin d'effectifs plus nombreux, celui de faire passer tous les contingents par le creuset national du régiment afin que toutes les ethnies et communautés s'y brassent, avait inspiré cette mesure au gouvernement. Des rachats étaient admis, mais seulement après trois mois d'instruction dont on ne pouvait se dispenser.

Cette innovation indigna les Chiites, qui voyaient là une atteinte à leur particularisme, ainsi que les Yézidis qui invoquaient l'exemption perpétuelle que la Sublime Porte leur avait accordée en raison de leurs tabous religieux.

Quant aux Kurdes, que leurs vertus guerrières ancestrales ont toujours poussés au métier des armes, un très grand nombre s'étaient déjà engagés dans l'armée et ils ne considéraient pas la conscription comme une brimade. Ils n'ont d'ailleurs jamais cessé de tenir une très grande place dans l'armée irakienne, qui, aujourd'hui forte de 50 000 hommes, en compte plus de 12 000 dans ses rangs, et il y a toujours eu des Kurdes parmi les généraux irakiens. Ainsi le fameux général Békir Sidki, dont nous aurons bientôt l'occasion de reparler, appartenait à cette ethnie. Il en était de même pour le général Mahmoud Salman, qui réprima les émeutes populaires de 1952 avec une vigueur dont le souvenir n'est pas près de s'effacer. Cependant, malgré quelques brillantes carrières qu'on cite toujours, les Kurdes jugeaient et jugent encore insuffisante la part qui leur est faite à l'avancement.

Les événements mirent très vite en lumière l'utilité de l'effort militaire, car le départ des dernières troupes britanniques fut aussitôt suivi par une ère de rébellions de tribus chez les Assyriens, les Yézidis, les Kurdes et les Chiites du Bas et Moyen-Euphrate. Il est à noter d'ailleurs que chez ces derniers, comme chez les Yézidis, l'application en 1935 de la conscription votée l'année précédente fut la cause de ces soulèvements plus encore que les vexations de l'administration.

L'armée qui y fit ses premières armes tira un grand prestige du « tumulte tribal » qu'elle avait conjuré. La propagande d'un gouvernement heureux de faire diversion aux griefs de l'opposition magnifia la victoire assyrienne du général Békir Sidki. On lui fit traverser Bagdad en triomphe, au milieu d'une foule enthousiaste et hurlante [1].

Les coups d'État militaires irakiens

Les jeunes officiers s'attachèrent à Békir Sidki qui les avait efficacement employés et qui tranchait par son ardeur sur les autres généraux. Ils lui savaient gré par surcroît d'envisager des réformes tant dans la structure de l'armée que dans celle de l'État, car ce général admirait comme eux l'œuvre de rénovation nationale des Reza Pahlevi et Moustafa Kemal.

L'astre d'Hitler montait alors vers son zénith. La propagande du III[e] Reich en guerre contre les Juifs et les démocraties décadentes et oppressives trouvait une large audience dans les popotes, d'autant plus que Krupp acceptait de fournir à l'armée irakienne le matériel que la Grande-Bretagne, toute à son propre réarmement, ne pouvait lui fournir en quantité suffisante. C'était l'époque où le Dr Sami Chaouket, ministre des Affaires sociales, inscrivait l'instruction prémilitaire aux programmes des écoles et mettait sur pied ses *Futuwa* calquées sur les Jeunesses hitlériennes [2].

La mode était en Irak aux doctrines de régénérescence totalitaire. Aussi les jeunes officiers irakiens applaudirent-ils à la proclamation chargée d'avenir, où, au retour de sa campagne assyrienne, le général Békir Sidki évoquait « les autres tâches auxquelles l'Armée devait se préparer et que la Nation attendait de lui voir accomplir ».Avec lui, ils déplorèrent que le gouvernement ne lui confie pas le poste de chef d'état-major général occupé par le général Taha Hachémi, frère du premier ministre Yassine.

1. Voir plus haut, pp. 44, n. 2, et 103.
2. Morroë Berger, « Les régimes militaires du Moyen-Orient », *Orient*, n° 15, 1960.

De son côté Hikmet Suleiman, qui avait grandement facilité l'accès au pouvoir de ce même Yassine et qui se souvenait du rôle joué par son frère dans le renversement du Sultan, était ulcéré de n'avoir pas reçu le portefeuille de l'Intérieur qui lui eût permis de kémaliser les institutions irakiennes. Hikmet était en effet un autre admirateur du grand réformateur turc, au point qu'il avait troqué son tarbouche contre un chapeau. Leur communauté de vues rapprocha Békir d'Hikmet. Celui-ci mit le général en rapport avec le groupe réformiste *Ahali*. Rassuré sur la pureté des desseins démocratiques de Békir, Chaderji, leader de ce groupe, accepta de préparer un coup d'État avec Hikmet et lui. Il rédigea même des tracts que l'aviation devait lancer sur Bagdad au Jour J. Un opportun voyage, qui avait éloigné le chef d'état-major général, permit à Békir de le remplacer et de gagner le commandant militaire de la région de Bagdad, Abdallatif Nouri.

Le putsch fut exécuté le 29 octobre 1936 dans une capitale aux murs couverts d'une proclamation signée « Békir Sidki, chef de la Force réformiste nationale ». Malheureusement, pour assurer son succès, Békir crut devoir faire assassiner le ministre de la Défense, Jafar Ascari, l'organisateur de l'armée irakienne, dont une bonne partie lui restait reconnaissante.

La popularité de Békir fut d'abord éclatante. D'acclamation, la Chambre des députés décida de lui ériger une statue qui exprimerait la gratitude de la nation envers son armée[1]. Mais Békir refusa cet honneur, et demanda que le crédit voté fût affecté à l'aviation irakienne. Il refusa de même d'entrer au gouvernement formé par Hikmet, et se contenta du poste de chef d'état-major général. Cela ne l'empêcha pas de s'associer, d'ailleurs avec maladresse, à la politique du cabinet, et de suivre Hikmet quand il eut changé de ligne. Il poussa ainsi à la conclusion du pacte de Saadabad et appuya la dictature assumée par le premier ministre. Par là il encourut avec lui le mécontentement des nationalistes panarabes et des réformistes. Le public se prit à murmurer contre le « régime de janissaires » que, sous son commandement, l'armée faisait peser sur l'Irak. Dans celle-ci même, où les panarabistes étaient nombreux depuis toujours, et où les partisans du malheureux Jafar Askari aspiraient à venger la mort de l'organisateur des forces nationales, un groupe de 7 officiers se constitua qui le fit assassiner à son tour, et décida le général Amine Omari, commandant de la région de Mossoul, à marcher sur Bagdad.

1. Tandis que le général Abdallalif Nouri, commandant de la division de Bagdad, jugeant que le portefeuille de la Défense dont on l'avait gratifié ne récompensait pas assez son rôle dans le coup d'État, s'étonnait qu'on ne lui offrît point comme à son collègue, de le couler en bronze.

Des représentants de l'état-major général et les commandants des diverses régions militaires se réunirent alors au camp de Wichache près de Bagdad pour examiner la situation créée par ce nouvel attentat. Des passions contraires les animaient. L'armée fut à deux doigts d'éclater en plusieurs factions; mais le colonel Saïd Takriti, commandant du camp, réussit à faire comprendre à ses camarades l'horreur d'une telle perspective. L'opinion des adversaires du premier ministre et de feu son âme damnée prévalut. L'union se refit. Le Régent dut se séparer d'Hikmet. Ainsi, un second coup d'État défaisait ce qu'un premier avait fait (août 1937).

Le nouveau chef du gouvernement, Midfaï, redoutant non sans raison de voir d'autres putschs s'ensuivre, prit pour lui-même le portefeuille de la Défense nationale et exigea du général Omari que l'armée s'engageât solennellement à ne plus s'immiscer dans les affaires de l'État. Fallacieux engagement en vérité : la monarchie devait voir surgir cinq autres coups de force, avant d'être emportée par un sixième.

En attendant, faute de s'être assuré un autre soutien que l'armée, qu'il s'était aliénée par des brimades, des limogeages et des mises à la retraite, Midfaï, sommé par les « sept » de quitter le pouvoir, dut obtempérer le 25 décembre 1938. Nouri Saïd lui succéda à la faveur de ce troisième coup d'État.

Le bloc des « sept » cependant se rompit, quatre de ses membres, le « Carré d'or », optant pour Nouri Saïd, les trois autres contre. Le 18 février suivant, comme Nouri avait décidé de céder la présidence du Conseil à Gaylani pour prendre les Affaires étrangères, le chef d'état-major général, qui était l'un des « trois », alla déclarer au Régent que « l'armée accepterait bien un cabinet Gaylani, mais s'opposerait à ce que Nouri restât ministre ». En même temps il acheminait les unités de la région de Bagdad vers le camp Rachid. A cette nouvelle, le « Carré d'or » rassembla les unités de la région Nord, autour de lui, au camp de Wichache. « Pour éviter une guerre civile », Gaylani cependant se récusa. Nouri resta premier ministre, mais à la discrétion du « Carré d'or ». Ci : quatrième coup d'État.

Le cinquième eut lieu au début de la deuxième guerre mondiale, en janvier 1940. Gaylani était alors premier ministre. Les Britanniques le jugeant trop favorable à l'Axe exigèrent du Régent son départ. Or le « Carré d'or », hostile aux Britanniques, s'étaient rallié à Gaylani. Ils l'incitèrent à refuser au Régent de se démettre.

La constitution n'avait pas encore été amendée pour permettre au chef de l'État de renvoyer un premier ministre. Le Régent refusait pour sa part de dissoudre la Chambre élue sous Nouri (donc favorable

à celui-ci), et s'était réfugié auprès du général Raoui commandant la division de Diwanié. On voit donc à quel point la situation était inextricable.

Le Régent eût pu tenter de se faire ramener dans sa capitale par Raoui, dont le loyalisme envers la dynastie était connu; mais Raoui n'osait pas désobéir au chef d'état-major général qui était du parti des « quatre ». Conseillé par son ministre de la Défense, le général Taha Hachimi, Gaylani consentit enfin à remettre sa démission. Le Régent ne gagna pas pour autant. Le dernier mot appartint au « Carré d'or » qui imposa Taha comme premier ministre, le 1er février 1941 (sixième coup d'État).

Taha avait accepté dans le dessein de réconcilier tout le monde avec tout le monde. Tâche impossible, à laquelle un septième coup d'État fournit un terme. Le Régent entendait que Taha mît les « quatre » à la retraite. Il voulait aussi, pour complaire à Londres, que l'Irak rompît avec l'Italie. Bien entendu, le « Carré d'or » était hostile à ces deux points. Le 1er avril 1941, les quatre colonels réunis en conseil de guerre au chef d'état-major général par intérim (Amine Zaki), et à Gaylani, décidèrent de former un gouvernement Gaylani, sans s'occuper cette fois-ci de l'assentiment du Régent qu'on déposerait au besoin. En même temps les conjurés faisaient cerner le palais royal par la troupe. Invité à se joindre aux rebelles, le général Taha préféra se démettre. Quant au Régent il réussit à s'échapper de nouveau et se réfugia, avec Nouri, auprès des Britanniques en Transjordanie.

Cependant, à Bagdad, Gaylani formait un gouvernement de « défense nationale ». Un cousin éloigné d'Abdulillah, le chérif Charaf, reçut la régence à sa place. Toutefois, le soutien de l'armée ne lui suffisant pas comme fondement de ses pouvoirs, Gaylani convoqua le Parlement pour qu'il les légalisât en quelque sorte par un vote de confiance. (Il n'avait d'ailleurs pas ce droit, que la constitution réservait au roi ou au régent). Naturellement la Chambre vota ce qu'on lui demandait.

Ce fut le dernier coup d'État de la période hachémite, avant celui du colonel Kassem. L'effet n'en fut pas annulé cette fois-ci par une autre intervention de l'armée irakienne, mais par une colonne britannique venue de Transjordanie et par la Royal Air Force. Désormais ce sera la « rue » qui se mobilisera aux jours de crise de 1948, 1952 et 1954, et l'armée chaque fois la matera, en attendant de collaborer avec elle dans la lutte finale de juillet 1958.

La guerre de Palestine divertit l'armée irakienne de la politique pour un moment.

La guerre de Palestine

Précédée par un contingent de volontaires, une douzaine de mille hommes de l'armée régulière pénétra en territoire palestinien le 15 mai 1948 entre Guéchen et Wadi Yabis. Après une démonstration en direction de Tel-Aviv elles se replièrent dans le triangle Naplouse-Tibériade-Janine qu'elles occupèrent jusqu'en 1949, donc après l'armistice du 18 juin que Bagdad refusa de signer. On notera que cette campagne donna à un certain major Abdalkérim Kassem l'occasion de se distinguer. Les Arabes s'accordèrent à reconnaître la valeur déployée par le corps expéditionnaire de l'Irak. La question avait même été débattue à la Ligue arabe de confier le commandement en chef des forces arabes au général irakien Salih Sahib, mais seuls les Jordaniens avaient accepté de placer leur contingent sous ses ordres.

Cette campagne menée pour la première fois contre l'extérieur accrut le lustre de l'armée et la persuada de son efficacité. Elle lui avait aussi donné l'occasion, à la faveur de l'état de guerre d'assumer sur tout le territoire de l'Irak des fonctions civiles et de soumettre le pays à la justice de ses cours martiales. Cela fut diversement apprécié par la population et il en résulta des frictions entre l'administration et les autorités militaires. C'était un jeu chez les kaïmakams et les moutessarifs de se demander les uns aux autres : « Quel est le pire? Avoir affaire aux intellectuels ou aux militaires? » Quant au gouvernement, il se flattait de la pensée que les cœurs des civils et des militaires ne s'occupaient plus que des événements héroïques de Palestine et croyait pouvoir reprendre en mains les uns et les autres.

La paix revenue, après son retour au pouvoir, Nouri Saïd sentant le corps des officiers hostile à sa politique, surtout à sa politique étrangère, s'attacha à l'épurer. Il pensa qu'il avait extirpé de l'armée tout esprit de subversion quand il eut fait exécuter les membres d'une cellule communiste que sa police dépista au cours des troubles de 1952. Mais il n'avait pas su discerner l'évolution profonde qui travaillait les militaires aussi bien que le reste de la nation. Il oubliait le conspirateur qu'il avait été au temps où *Al Ahd* militait dans la clandestinité.

Aussi bien, l'expérience de sept coups d'État avait montré la conscience que l'armée irakienne avait prise de sa force. Elle estimait, comme le chef d'état-major général Amine Zaki l'avait proclamé au matin du putsch du 4 avril 1941, qu'elle était « la gardienne fidèle de l'ossature nationale et de l'unité du pays ».

Le réformisme militaire

L'armée irakienne a, dès sa naissance, professé des idées analogues

à celles d'Arabi Pacha, des officiers du comité Union et Progrès (à l'image duquel *Al Ahd* par exemple s'était formé), et de Moustafa Kémal [1]. Bien entendu aucun de ces militaires révolutionnaires n'entendait sacrifier la discipline. Leur dessein au contraire était de la fortifier à tous les échelons de la hiérarchie, en la pénétrant d'un esprit « réglementaire » sans caprice, de dévouement au bien général, et de la notion de « service », à l'instar des armées occidentales. En Turquie, dont on a pu dire qu'elle était un régiment plus qu'un pays, l'influence prussienne sur l'armée la confirma dans cette tendance. Elle la légua à l'armée irakienne, où le dressage britannique s'exerça ensuite dans le même sens et où la conscription permit aux officiers d'entrer plus largement en contact avec la population et d'y propager leurs idées.

Obligées de ne pas se laisser distancer par les autres, les armées se soucient partout du renouvellement de leur armement. Dans les États sous-développés, en Orient en particulier, il faut encore que l'équipement général du pays fournisse à la mobilisation non seulement tout le matériel voulu, mais encore des hommes aptes à le mettre en œuvre. Cela nécessite de proche en proche qu'il s'industrialise, améliore les communications, construise des hôpitaux et aussi qu'il développe l'instruction publique afin d'augmenter la valeur technique des classes populaires et d'éveiller et nourrir leur patriotisme. C'est cette modernisation, à la fois matérielle et spirituelle, qu'avait en vue le colonel Ahmed Arabi, lui-même fils d'un humble fellah, en l'étendant aux institutions qu'il voulait démocratiser. Non moins que le Turc ou l'Anglais, les pachas nantis et puissants, jaloux de leurs privilèges et que leurs intérêts faisaient lier partie avec les puissances étrangères, lui apparaissaient un obstacle au développement de sa patrie. Le même esprit se retrouva chez Moustafa Kémal, ainsi que chez Békir Sidki. On se souvient que ce général avait choisi, pour désigner les troupes avec lesquelles il exécuta le coup d'État du 29 octobre 1939, le nom significatif de « Force nationale réformiste ». C'est dans cette ligne que se situe Kassem.

L'armée irakienne, de plus, a suivi dans son recrutement et dans son esprit une évolution analogue à celle des autres pays d'Orient, où la proportion des officiers issus des classes pauvres, par rapport aux fils de pachas ou de chefs de tribus, n'a cessé de grandir. Ahmed Arabi, Kemal Ataturk, Reza Pahlevi et Néguib étaient d'origine modeste ou même humble, comme le sont aussi Nasser et Kassem.

1. Dans un discours tenu le 31 décembre aux officiers et sous-officiers de la 3e division, Kassem ne reconnaît comme révoltes spontanées de l'armée et de la population contre l'impérialisme britannique que celles de 1920, 1936, 1941 et naturellement 1958, les autres, selon lui, étant l'œuvre d'agents britanniques. Cf. *Oriente Moderno*, XLI, n° 1, p. 25.

A une fête donnée en son honneur par le Tribunal militaire spécial suprême, ce dernier ne répondit-il pas aux organisateurs qui s'excusaient d'avoir fait jouer devant lui une comédie en langage populaire, qu'il ne pouvait que les en féliciter, en rappelant qu'il était un « enfant du peuple et le premier militaire de sa famille »?

En assignant comme résidence surveillée des camps militaires aux intellectuels accusés de progressisme, qu'elle voulait écarter des villes, la dictature contribua sans le vouloir, à répandre les idées nouvelles dans les popotes qui accueillaient hospitalièrement et avec plaisir ces compagnons de solitude. Le journal communiste irakien, *Al Kayda*, notait à ce propos dans son numéro de mai 1954 que le commandement irakien s'inquiétait de l'action exercée sur la 2e division par les prisonniers politiques du camp de Bakouba.

Comme les partis qui divergeaient sur la nature et le sens des réformes à introduire dans l'État, les officiers étaient partagés entre plusieurs tendances. (Ils le sont encore). Sous la dictature de Békir Sidki, non seulement l'alliance contractée entre l'armée et le mouvement *Ahali* dirigé par Chaderji se désagrégea presque aussitôt après que l'équipe de Yassine Pacha eut été chassée du pouvoir; mais, qui plus est, le clan du général Békir se heurta à l'opposition des autres milieux militaires. Certains officiers étaient d'avis qu'imiter l'exemple de la révolution kémaliste devait aller jusqu'à faire bloc avec la Turquie et ses alliés, quitte à s'écarter des pays arabes frères. D'autres préconisaient un réformisme socialisant qui les rapprochait du camp soviétique. D'autres encore, imbus de discipline militaire et du culte des traditions, aspiraient à un régime d'ordre et d'autorité respectueux des principes musulmans. Pour d'autres enfin, être patriote c'était militer pour l'unification du monde arabe, soit que l'Irak y jouât le rôle de la Prusse au sein de l'Allemagne, soit qu'il revînt à un autre pays de réaliser le rêve panarabe. Mais ces vues tendaient à diluer les Kurdes dans un ensemble, musulman sans doute, mais d'un sang étranger au leur. Et nous savons combien leur particularisme est vivace et quelle place ils tiennent dans l'armée.

Les péripéties de la deuxième guerre mondiale et de l'après-guerre ne simplifièrent pas ces problèmes. Le prestige et l'influence acquis par l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques augmentèrent la séduction qu'elle exerçait déjà auparavant. L'avènement de Nasser, puis la constitution de sa République arabe unie d'autre part convertirent certains panarabistes en nassériens.

C'est animée, comme la nation elle-même, de ces idéologies contradictoires que l'armée fut lancée par Kassem dans la Révolution.

La police

La police se distingue en Orient moins qu'en Occident de l'armée avec qui le peuple la confond. Elle y jouit d'un prestige inégalé. (Que l'on songe au grandiose monument à la police d'Ankara). Bien entendu la police irakienne a part à la sollicitude du gouvernement pour ses forces armées. Commandée par un général, elle apparaît comme une branche spécialisée de celles-ci, comme une « arme », et les programmes des partis quand ils traitent de l'armée et de la police ne les séparent pas, ni même ne les distinguent.

Héritière de la vieille Chabana ottomane, la police irakienne a été organisée en même temps que l'armée avec l'aide de la puissance mandataire. Son budget absorbait environ un sixième des revenus de l'État. Ses effectifs, primitivement de 2 000 hommes, avaient atteint le chiffre de 20 000 à la fin de l'ancien régime. Il est vrai qu'entre temps les *levies* et les autres forces sous commandement britanniques, dont les attributions empiétaient souvent sur les siennes avaient disparu. Dans ces pays d'Orient, il est un effet difficile de distinguer à coup sûr brigands, pillards, ennemis et rebelles et il arrive qu'un chef de bande de malfaiteurs puisse se parer du même prestige qu'un Robin Hood ou d'un « Roi des Montagnes ».

L'organisation de la police irakienne est adaptée à la structure géographique et sociologique du pays. Outre la police des Douanes, des chemins de fer et des aérodromes, la police de Bassorah a pour mission particulière de maintenir l'ordre dans la population ouvrière du port; celle du désert (Djézireh, Doulaym et Sud-Ouest) équipée de véhicules appropriés et de moyens de transmission par radio puissants est chargée notamment de réprimer les rezzous souvent montés par des Bédouins de Syrie, de Jordanie et d'Arabie Séoudite, de surveiller les transhumances, et aussi de porter secours aux voyageurs égarés dans la steppe où, entre Bagdad et Routba, on peut faire 600 km sans rencontrer âme qui vive.

Quant à la région montagneuse du Nord, elle est quadrillée de petits « caracols » fortifiés caractéristiques, qu'en temps de troubles les Kurdes assaillent.

L'armée, force d'appui ou force d'opposition?

« Militaire » ou « personnel », le régime actuel repose surtout sur le loyalisme de l'armée. Mais l'unanimité et l'homogénéité de celle-ci posent des problèmes.

Sans parler des unités choisies et préparées par les auteurs du complot qui exécutèrent le coup d'État, l'armée presque unanime a

applaudi la Révolution; mais les espoirs auxquels elle s'ouvrit alors ne furent pas exactement les mêmes pour tous les officiers. Certains parmi eux, sans approuver les hauts chefs qui par convictions, intérêt ou discipline, n'avaient pas pris le parti de la rébellion, leur sont restés attachés. L'épuration de l'armée en juillet 1958 fut plutôt bénigne. Deux condamnations à mort seulement furent prononcées alors, commuées d'ailleurs en peines de prison au printemps de 1960, au grand scandale de la presse d'extrême-gauche, puis amnistiées le 14 juillet 1961, les bénéficiaires de la mesure reprenant leurs rangs et prérogatives [1]. Quant aux autres opposants, Kassem se contenta de nommer ambassadeur à Téhéran le général Aziz Akli, commandant de la 1re division blindée, de muter le brigadier Abdelamir commandant de la 4e division d'infanterie et de laisser un autre général partir pour l'étranger.

Soucieux de ne pas écarter de lui le corps des officiers, Kassem s'applique à se concilier par des avantages matériels, tels qu'augmentations de solde qui facilitent un recrutement démocratique et meilleur, coopératives et constructions de logis pour les familles des militaires, aménagement de cercles pour les cadres, modernisation de l'hôpital Rachid, (le Val-de-Grâce irakien), amélioration des pensions et secours attribués aux veuves et orphelins des « martyrs » tombés au champ d'honneur de Palestine. C'est le même dessein de flatter l'armée et de la rendre populaire en associant son nom à des travaux d'utilité publique qui a fait baptiser le nouveau canal de la Diyala au Tigre « Canal de l'armée ».

Le gouvernement a d'autre part compris que pour s'attacher les militaires, en particulier les cadres, il convenait aussi de leur donner des satisfactions professionnelles. Le discours qu'adressa Kassem à la promotion sortante de l'Académie militaire en 1959, trahit ce souci. Après avoir annoncé que tous les cadets, même ceux qui n'avaient pas satisfait aux examens seraient reçus, Kassem fit valoir à ses jeunes auditeurs que la République ne ménageait pas ses efforts pour consolider l'armée et « l'équiper d'armes puissantes, solides et modernes, acquises dans de nombreux pays ». Le fait est qu'un crédit de 34 millions de livres, soit 33 % du bugdet de 1959, fut affecté aux dépenses militaires. Puis Kassem rappela la création d'une 5e division et déclara prochaine la création d'une 6e. Remarquons en passant la précaution que prend Kassem de préciser que l'armement moderne acquis par l'armée provient « de nombreux pays ». Sans doute, cette affirmation est-elle destinée aussi bien à l'opinion étrangère qu'à l'opinion irakienne. Elle s'adresse aussi particulièrement à l'armée sous-entendant pour les uns que l'U.R.S.S. contribue à l'armement

1. Voir plus loin, p. 208.

de l'Irak, et pour les autres qu'elle n'est pas son seul fournisseur. De même, à l'occassion du quatrième anniversaire de la Révolution, après avoir annoncé la création d'un institut de stratégie nucléaire et l'envoi à l' « étranger » d'officiers destinés à se familiariser avec les armements de la guerre future, le gouvernement irakien s'est abstenu de spécifier dans quel pays ils se rendaient.

Les vues exprimées par le Parti national démocrate correspondent à la politique de Kassem. Le chapitre spécial que le P.N.D. tint à consacrer au « plan militaire — armée et police » dans son programme pourtant très bref était une approbation des idées du Zaïm. Ce parti souhaitait en effet voir porter « à un haut niveau l'équipement dont l'armée doit disposer, ainsi que l'instruction et le bien-être des militaires et policiers, toutes conditions d'un moral élevé ». Le programme du Parti communiste irakien, lui, rappelait simplement que « l'initiative de notre héroïque armée déclencha la Révolution, avec l'appui de notre grand peuple ». Quant à celui du Parti démocrate du Kurdistan irakien, il réclamait que l'armée fût épurée, comme les autres institutions; car, bien que les militaires kurdes soient sans doute les meilleurs de l'armée, ils craignent que le favoritisme d'antan ne continue à léser leurs carrières au profit des Arabes et particulièrement des fils de pachas.

Kassem enfin a institué une fête de l'armée, célébrée le 6 juillet avec éclat. On sait à quel point les fêtes font partie des méthodes employées par le gouvernement pour gagner les masses. Tous les événements marquants de la vie nationale sont en outre rehaussés de cérémonies où l'appareil militaire tient la place primordiale, avec chant de l'hymne militaire qui suit obligatoirement l'hymne républicain.

C'est le jour de cette fête pour la quarantième anniversaire de l'Armée, qu'en 1961 le gouverneur général de l'Irak, Salah Abdi, annonça que « des bâtiments de guerre déjà en chantier et qui seront le noyau de la future marine de guerre, entreraient en service, dès que la base navale en cours d'édification sur le golfe Persique serait achevée et contribueraient à accroître avec les nouveaux chars, l'aviation et l'armement lourd et léger dont l'Irak dispose à présent, la puissance armée du pays ».

La marine irakienne ne compte encore que 4 embarcations datant de 1936, d'une trentaine de mètres de long, légèrement cuirassées, destinées à patrouiller sur le Bas-Euphrate au milieu des tribus chiites, et qui jusqu'ici étaient rattachées à la police.

Le prestige de l'armée irakienne dans le monde arabe importe grandement à celui-ci. Comme au temps de la monarchie, l'Académie

militaire de Bagdad accueille largement les élèves-officiers de tous les États arabes, y compris ceux qui, comme l'Algérie et la Palestine arabe, luttaient ou luttent encore pour leur indépendance. C'est avec une fierté qu'il entendait faire partager aux forces nationales et à toute la nation (et non sans quelque défi à l'adresse de ses rivaux), que Kassem, dans le discours qu'il prononça à Kout-al-Amara le 11 décembre 1960, proclama que « l'armée de l'Irak était la force la plus importante du Moyen-Orient ».

Que le Zaïm tire avantage aux yeux de l'opinion nationale et à ceux de l'armée elle-même du loyalisme de ses cadres, c'est ce qu'indique la campagne de messages de fidélité personnelle qu'il suscitera à l'occasion du deuxième anniversaire de la Révolution. Son vœu sera d'ailleurs entendu. De toutes les unités les protestations de confiance, d'admiration et de dévouement afflueront chez le Zaïm, et Radio-Bagdad permettra à la population de s'en rendre compte en lui en donnant lecture. Pareillement lorsque Kassem annoncera sa décision d'annexer Koweit en Juin 1961, Radio-Bagdad diffusera les félicitations de l'état-major de l'armée au Zaïm

A suivre les événements des quatre années que la République a déjà vécues, nous verrons agir plusieurs des catégories qui composent l'armée et qui, comme il est naturel, reflètent les composantes diverses de la nation.

La première année nous montrera des officiers, fils de famille, et le commandant de la brigade de Mossoul, fils du grand mufti et frère d'un général ministre, monter un putsch réactionnaire. Le gouvernement, après l'avoir réprimé, licenciera 2 000 officiers, dit-on, soit environ la moitié de l'effectif total. Seize condamnations à mort seront prononcées et l'exécution de l'une d'elles, celle du colonel Tabakchali, provoquera de grands remous et même des désordres [1].

Ce complot aura été précédé par un autre, monté par un officier d'origine modeste, camarade de Kassem, mais gagné par l'idéologie panarabe de Nasser. La troupe n'aura pas été mise en branle, l'affaire ayant été éventée. Condamné à mort par un tribunal militaire suprême, mais recommandé par ses juges à la clémence du Zaïm, son auteur finira par être grâcié [2].

D'un autre côté nous verrons un général placé à la Direction des chemins de fer faciliter le transport de Partisans de la Paix se rendant à un congrès, et un colonel, sans doute approuvé par ses chefs, mobiliser des milices populaires qui, avec des unités loyales, sauveront l'État. Aussi en annonçant cette victoire, le gouverneur militaire

1. Voir plus loin, pp. 157, 173, 200.
2. Voir plus loin, pp. 153, 159 (complot Aref), 209.

général prendra-t-il soin d'affirmer que « le peuple et son armée forment un seul bloc ». Le coup d'État manqué se soldera d'ailleurs par l'exécution du chef rebelle par un de ses propres sous-officiers [1].

Au cours des massacres communistes qui ensanglanteront en revanche le premier anniversaire de la République, Kassem, appréhendant une collusion des troupes régulières avec les égorgeurs, sera obligé de leur rappeler qu'elles ne doivent agir que sur l'ordre exprès du quartier général.

On s'accorde pour estimer que l'aviation, tout au moins son état-major, en tous cas le chef de celui-ci, le général Jalal Awkati, penche en faveur des Soviets (bien qu'en avril 1960 un lieutenant de l'armée de l'air irakienne s'enfuira de Bagdad au Caire à bord d'un avion à réaction). Il en serait de même pour l'armée blindée. On explique cette tendance par les fournitures soviétiques et l'espoir de les voir croître.

En tous cas l'épuration dirigée contre les militaires communistes qui suivra l'affaire de Kirkouk ne pourra manquer d'ajouter ses effets à celle qui aura suivi l'affaire de Mossoul qu'elle contre-balancera, en grossissant le nombre des mécontent. En Irak pas plus qu'ailleurs le milieu social ne commande nécessairement les prises de positions politiques, et les traditions de discipline sont en honneur dans l'armée irakienne comme dans les autres. Cependant, s'il faut en croire *Al Ahram*, des chefs refuseront de faire tirer leur troupe sur des manifestants qui protesteront contre l'exécution du colonel rebelle Tabakchali.

Ce qu'un journal du Proche-Orient, à propos du dernier coup d'État militaire de Damas, écrivait des militaires syriens est vrai en Irak.

> L'armée est la voie de la promotion sociale. C'est là que se forment les nouvelles classes politiques impatientes de briser les cadres nationaux devenus anachroniques... On ne niera pas que les idéaux qui animent cette classe sociale nouvelle née sous l'uniforme correspondent assez exactement à des aspirations populaires incapables de s'exprimer avec efficacité dans un régime encadré par une vieille bourgeoisie [2].

Il est normal qu'un pays insuffisamment pourvu de « cadres » et où l'administration reste colorée des traditions militaires du régime ottoman, on « mobilise » les officiers à des fins civiles. L'espoir aussi de disposer, aux divers postes de l'État, d'agents disciplinés et dévoués, a pu pousser Kassem à militariser ainsi le secteur civil et

1. Michel MONTSERRAT, « L'affaire de Mossoul », *Orient*, nº 9, 1959.
2. *L'Orient*, Beyrouth, 5 avril 1962.

à confier de hautes responsabilités administratives à des colonels et des généraux. Mais il ne semble pas que ces « féaux » répondent tous à son attente. C'est chez de jeunes officiers séparés de lui par des étages de « nantis », et peut-être plus encore chez de jeunes fonctionnaires qu'on trouverait un enthousiasme et une pureté qui répondent à son enthousiasme et à sa pureté.

Les diversités ethniques de la population se retrouvent dans l'armée qui, de tout temps, attire particulièrement les Kurdes, et, en plus faible part, les fils de grandes tentes. Elles conditionnent parfois leurs ressentiments ou leur comportement. C'est ce qui explique qu'un ancien colonel kurde, ministre d'État, se démettra, ne pouvant approuver les mesures prises par le gouvernement contre une révolte de ses frères de race [1]. C'est pour cela que des mutations, à cette occasion, transporteront plusieurs milliers de militaires du nord au sud, où d'ailleurs, désapprouvant encore la politique du Zaïm à Koweit, un commandant de division refusera de marcher, (cela n'entraînera d'ailleurs pour lui qu'un simple changement d'affectation), tandis que, dans les petites unités, plusieurs officiers passeront la frontière avec leurs hommes. La troupe elle aussi subit, comme les cadres, les contre-coups de la politique. Une vague de désertion suivra les troubles de mars 1960. Elle entraînera en Iran un nombre considérable de soldats kurdes ou assyriens et sera doublée d'un mouvement de clans kurdes dans le même sens. Le nombre des déserteurs sera tel que, dans un esprit de conciliation, le gouvernement leur offrira une généreuse amnistie, « avec un délai de réflexion de cent-vingt jours, à partir du 6 janvier, jour de la fête de l'armée ».

Des considérations nées de l'amour du métier, bien entendu, sont une des données du moral. Des moyens puissants et à jour ont été de tous temps le désir des militaires. Cela est vrai en Irak, comme ce l'était en Égypte à l'époque d'Arabi Pacha. Les fournitures de matériel peuvent orienter les sympathies autant que les habitudes et les traditions, d'autant qu'elles donnent lieu souvent à des stages à l'extérieur et à des séjours d'instructeurs étrangers en Irak. A cet égard l'empreinte de l'armée britannique est entretenue par le service des armes britanniques qui constituent encore le fond de l'armement en usage dans l'armée irakienne. En 1955, quand les États-Unis suppléèrent aux livraisons insuffisantes de la Grande-Bretagne, on vit se dessiner en Irak un mouvement d'américanophilie. Les Soviétiques le savent bien, qui jouent des chars et des avions déjà fournis et de l'espoir d'autres chars et d'autres avions.

Outre ces considérations professionnelles il en est d'un ordre plus spirituel pourrait-on dire. La crainte d'une division de l'armée,

1. Voir plus loin, p. 207, démission de Fouad Aref.

avec toutes ses conséquences, est peut-être une des raisons les plus fortes qui dissuadent l'armée de la sédition. Cet argument développé par le colonel Saïd Takriti au conseil de guerre de Wachiche en avril 1937 fut celui qui retint ses camarades au bord de la guerre civile [1].

La répugnance que Kassem éprouve à dégarnir Bagdad de troupes fait sans doute mesurer aux chefs militaires leur puissance. Ils peuvent être tentés de s'en servir contre ce camarade que leur concours a naguère porté au sommet de la hiérarchie et de l'État, et qui, après avoir fait bande à part pendant toute sa carrière, vit confiné dans sa solitude. L'exemple de leurs camarades syriens, sinon celui de leurs camarades turcs, et le spectre de la division, retiennent probablement ceux sur qui le frein de la discipline est sans action. Peut-être aussi l'inquiétude que peut leur inspirer la prise en charge de l'État.

Les techniciens et les spécialistes sont certes plus nombreux que jamais dans l'armée irakienne, comme notre époque l'exige. Mais faire fonctionner tout un État, mettre en œuvre un plan économique de longue haleine est plus compliqué que ne l'était le montage d'une cartoucherie au temps d'Arabi Pacha. C'est ce dont les militaires syriens et une partie de l'armée algérienne semblent s'être avisés. C'est l'avis des sages Libanais. C'est ce qu'en Irak probablement pensent de nombreux militaires. L'idée est en tout cas répandue chez les civils. Déjà en 1947 ils appréciaient peu le gouvernement des militaires comme le témoignaient les boutades qu'échangeaient à leur sujet les administrateurs de carrière [2]. Depuis, il est certain que le nombre s'est accru des jeunes fonctionnaires conscients de leur compétence et de leur dévouement.

1. Voir plus haut, pp. 129, 140 (rôle du col. Takriti au putsch d'avril 1937).
2. S. H. LONGRIGG, *Iraq*, 1900 *to* 1950, *op. cit.*, p. 349.

4

LES DEUX PREMIERS CABINETS KASSEM DÉFENSE DÉMOCRATIQUE (juillet 1958 - juillet 1959)

Le Conseil de Souveraineté. Disparition du « Comité des Officiers Libres »

Au soir de la Révolution, Radio-Bagdad annonça qu'un Conseil de souveraineté, composé de trois membres, était créé; que la présidence du Conseil des ministres était confiée au brigadier Abdelkérim Kassem, avec le brigadier Abdessalam Aref comme vice-président et ministre de l'Intérieur par intérim; enfin que le nouveau premier ministre assumait en outre le commandement en chef des Forces armées.

Il n'était plus question du « Comité suprême des officiers libres » formé dans la clandestinité pour renverser le régime hachémite. Ce n'est qu'un an plus tard (le 13 juillet 1959) qu'un membre de ce Comité entra au gouvernement. Encore n'y resta-t-il que trois mois.

Peut-être était-il normal que, son but atteint, cet organisme cessât d'exister. Mais les débats du procès Aref en février 1959 ont fait état d'un Conseil de la Révolution que les conjurés se seraient promis d'instaurer au lendemain de la victoire, et qui eût correspondu aux organisations similaires qui ont fonctionné en Égypte et en Turquie

après les coups d'État récents de ces deux pays. Les attendus du jugement qui a condamné Aref admettent que ce conseil de la Révolution, s'il avait existé, « eût freiné les activités de l'accusé »; mais ils n'ont pas éclairci le rôle que les conjurés lui réservaient. Tout ce qu'on a appris d'autre est qu'Aref avait été chargé de le mettre sur pied, en tant que vice-président du Conseil des ministres, mais qu'il s'abstint de le faire. Peut-être ce Conseil était-il déjà préparé et comprenait-il des hommes politiques en sus des militaires? On ne sait.

En tous cas, le Conseil de la Révolution n'a pas vu le jour, même après la condamnation d'Aref. Le colonel Chaouaf, autre rebelle à Kassem, dans sa proclamation insurrectionnelle du 8 mars 1959 devait accuser celui-ci de s'être opposé à ce que ce conseil entrât en fonction. Aref pour sa part, a insinué devant ses juges que le Zaïm n'en voulait pas. Sans se prononcer sur ce point, le *Bilad* du 2 février dans ses commentaires sur le procès, a regretté l'absence de cet organisme, « qui nous eût épargné des divergences [1] ».

Quant au Conseil de souveraineté, dont la constitution provisoire allait quelques jours plus tard confirmer l'existence en se bornant à dire qu' « il exerçait la présidence de la République », ses attributions n'ont jamais été qu'honorifiques et vagues. La proclamation insurrectionnelle du colonel Chaouaf devait le constater en invitant ce conseil à « assumer des pouvoirs constitutionnels ». Pratiquement il se borne à recevoir les ambassadeurs à la cérémonie des lettres de créance. Sa composition est d'ailleurs symbolique. Najib Roubaï, sunnite et ancien général en fut nommé président, les autres membres étaient Khaled Nackhbendi, d'une antique et célèbre famille kurde, et Mahdi Koubbah chiite [2].

Constitution du premier cabinet

La place faite à l'armée dans le premier cabinet Kassem était importante et devait le rester dans les autres, étant donnés les portefeuilles détenus par le Zaïm (Présidence et Défense nationale) et par Aref (Vice-Présidence et Intérieur), sans compter le portefeuille de l'Hygiène attribué à un médecin-général. L'ancien Front national unifié de l'ancienne opposition était aussi représenté. Le financier et ancien ministre Mohammed Hadid, de l'ancien P.N.D. prenait

1. Simon JARGY, « Une page d'histoire de la Révolution irakienne », *Orient*, nº 12, 1969.

2. Mahdi Koubbah se démettra en mai 1959. Khaled Nakchbendi décédera le 27 novembre 1961. Ils seront remplacés, le 2 décembre, par Abdelméjid Kamouna et Rached Aref.

les Finances, Saddik Chanchal, ancien secrétaire général de l'Istiklal, l'Orientation nationale. Abou Farès aux Affaires sociales, et Fouad Rikabi, à la Reconstruction, provenaient de l'ancien Baas. Le professeur Ibrahim Koubbah, sinon communiste, du moins communisant, était nommé à l'Économie. Ni la presse ni la radio ne s'étendirent d'ailleurs sur les appartenances politiques des nouveaux ministres. Les Kurdes enfin étaient honorés en la personne de Jabbar Joumard, en celle de Houraïb Haj Hamoud et en celle de Baba Ali, fils du célèbre Cheikh Mahmoud de Suleimanié, le héros de la résistance kurde. Ces trois derniers personnages étaient respectivement nommés aux Affaires étrangères, à l'Agriculture et aux Travaux publics et Communications. Ce choix de collaborateurs pris dans toutes les familles spirituelles de l'Irak montrait chez Kassem un désir d'union sacrée.

Les tribunaux supérieurs

Afin d'empêcher la foule de prolonger ses violences, de bien marquer la détermination de la République de respecter les normes des États policés, tout en brisant avec un passé odieux, Kassem se préoccupa tout de suite de canaliser la vindicte populaire dans l'appareil d'une épuration légale. Le représentant américain aux Nations Unies ayant déclaré à l'assemblée de celles-ci que son ancien collègue irakien, ancien ministre des Affaires étrangères, avait été massacré par la plèbe bagdadine, Kassem s'empressa d'informer les journalistes qu' « ils pouvaient s'assurer qu'il n'en était rien en allant visiter Fadel Jamali dans sa prison ».

C'est dans cet esprit, qui devait inciter les dirigeants d'Ankara à fonder une Haute Cour au lendemain de la révolution du 26 mai 1960, que le 21 juillet 1958 un « Tribunal militaire suprême spécial » fut créé en Irak pour juger les autorités de l'ancien régime coupables de « crimes envers le peuple irakien », que le Commandant en chef des Forces armées, (c'est-à-dire Kassem) lui déférerait.

La loi qui créa cette haute-cour conférait en même temps des « pouvoirs exceptionnels au Zaïm en sa qualité de commandant en chef ».

Le Tribunal militaire suprême, concurremment avec les discours de Kassem, supplée en quelque sorte aux institutions représentatives que l'Irak attend, en ce qu'il initie la population à la marche des affaires politiques et à la pensée du gouvernement. Une grande publicité entoure ses débats, qui sont radiodiffusés, télévisés et publiés in extenso. Le film de propagande favori de la République, *Au nom de la loi*, reproduit ses audiences les plus fameuses. Il a joué un rôle

voyant et pittoresque dans la vie politique du pays, en raison surtout de la personnalité du colonel Fadil Abbas Mahdaoui qui le préside. Au dire de ce personnage haut en couleur, cousin de Kassem, ce dernier lui avait réservé ce poste longtemps avant la Révolution. La conception qu'il a de ses fonctions n'est pas étroitement juridique. Un club sportif et démocratique qui porte son nom, mais a été fondé par son frère cadet, contribue à entretenir la popularité de celui qu'on appelle le « Bourreau rouge ». Il fait volontiers montre devant le public des audiences de ses connaissances littéraires fort variées, qui vont du poète Abou Naouas à Françoise Sagan. Il a un génie shakespearien de l'invective truculente et cultive le calembour. Lui-même a composé autrefois des poèmes en l'honneur des princes hachémites et il agrémente à présent de ses dernières œuvres de circonstance l'aridité des procès. Parfois des spectateurs répondent par d'autres poèmes. Mahdaoui, au surplus, a déclaré à plusieurs reprises qu'il se proposait de fonder un jour ou l'autre un parti dont la devise serait « Tout pour et par le Peuple ». En attendant, de son propre aveu, il veut que les procès qu'il préside « servent à l'édification du peuple et des générations futures... Cette cour, a-t-il encore dit, est une tribune politique. Elle est le guide de la population irakienne unifiée et de la glorieuse nation arabe, en dépit de l'hostilité des impérialistes, des réactionnaires et des dictateurs, et elle est fière d'être La Mecque de la liberté dans le monde. » Petit à petit l'habitude s'y prit de commencer les séances par un dialogue de slogans politiques échangés en chœur entre la cour et l'auditoire. Les interruptions et les harangues où Mahdaoui commentait l'actualité devinrent de plus en plus fréquentes, copieuses et divertissantes, au point que le 23 juillet 1959, pour le premier anniversaire du Tribunal, le commissaire du gouvernement, le colonel Amine put se flatter de « l'ennui ressenti par la population, qui apprécie grandement les remarques et le sens de l'humour de la Cour, pendant les vacances de cette dernière. »

Depuis que Kassem, pour un temps tout au moins, a pris ses distances à l'égard de la gauche, il n'est plus fait mention dans la presse du colonel Mahdaoui, lequel jugea bon d'aller faire un tour en Chine, et le Tribunal militaire suprême spécial est entré en chômage. On peut noter que les cours martiales le relaient à l'occasion dans le rôle de guide officiel de l'opinion. C'est ainsi qu'assez curieusement le verdict de la IIe Cour martiale d'octobre 1960[1] s'attache, à grands renforts d'évocations historiques, à démontrer longuement que la fraternité arabo-kurde remonte sans défaillance à l'an VIII de l'Hégire.

1. Voir plus loin, p. 356.

Le Tribunal militaire suprême spécial juge sans appel. Ses arrêts ne sont donc pas soumis à la Haute Cour d'arbitrage composée, elle, de juristes de formation britannique, et qui reste soucieuse des garanties nécessaires, selon les conceptions occidentales, à la sauvegarde de la légalité et de la justice. Les litiges administratifs sont de sa compétence, et elle apporte à les trancher, un loyal esprit d'indépendance. Elle l'a prouvé en cassant notamment deux décrets pris par le ministre de l'Intérieur. Il s'agissait, pour le premier, d'une requête d'autorisation formulée par un parti; pour l'autre de l'élection du président du P.N.D. que la Haute Cour maintint, nonobstant l'opposition du ministère [1].

Mais Kassem s'est réservé le droit régalien de décider lui-même de l'exécution des sentences capitales, afin de détenir personnellement un moyen d'agir directement, au moment qu'il juge opportun, en tenant l'opposition dans un état de crainte mêlé d'espoir. L'arrestation et la détention des responsables de l'ancien régime et des adversaires du nouveau est, pour le gouvernement, une manière de s'assurer la possession d'otages et de satisfaire l'opinion. Kassem, aussi bien, a explicitement déclaré, le 1er mai 1959, que « l'exécution des traîtres ou leur non-exécution était une question qui le concernait ». « Je travaille, a-t-il ajouté, je travaille en effet avec sagesse et calme à la réalisation pleine et complète des droits irakiens. » Le 30 juin suivant, il revint sur ce sujet à la première conférence des syndicats irakiens, pour leur affirmer que « l'exécution des traîtres dépendait de son jugement et non du leur ».

La Constitution provisoire

Le statut organique de l'Irak hachémite restait cependant théoriquement en vigueur. Le cabinet s'en avisa le 27 juillet pour l'abolir et charger une commission de rédiger une nouvelle constitution, qui devait être provisoire. Dans la soirée Kassem put en promulguer le texte beaucoup plus bref que celui de l'ancienne [2].

Au chapitre 1er, consacré à la République d'Irak, le premier article proclame (ce qui va de soi) que « *l'Etat irakien est une république indépendante et souveraine* ». Mais alors que l'ancienne constitution se bornait à interdire qu'aucune parcelle pût être détaché du territoire irakien indivisible », l'article 2 de la nouvelle fait profession de

1. Voir plus loin, p. 183.
2. Voir Annexe V " le Statut organique et la Constitution provisoire ".

panarabisme en spécifiant que « *l'Etat irakien fait partie intégrante de la nation arabe* ». Ce qui a trait aux Kurdes, et, d'une façon générale aux diverses communautés ethniques ou religieuses, est exprimé en termes beaucoup plus catégoriques que dans le statut périmé, où rien n'équivaut à l'article 3 du nouveau : « *La société irakienne est fondée sur la coopération totale de tous les citoyens, sur le respect de leurs droits et de leurs libertés. Les Arabes et les Kurdes sont associés dans cette nation. La constitution garantit leurs droits nationaux au sein de l'unité irakienne.* »

Au chapitre II, dont le titre est « Source des pouvoirs, droits et devoirs publics », après qu'il a été spécifié, à l'article 7, que « *le peuple est la source de tous les pouvoirs* », et que les diverses libertés ont été énumérées, l'article 13 traite de la *propriété*. Une notion plus avancée que celle sur laquelle l'ancien texte se fondait, a inspiré les nouveaux rédacteurs, car si la constitution garantit toujours la propriété privée, elle ajoute que son « *rôle social sera défini par la loi* », et dans l'article suivant, qui n'a pas d'équivalent dans le « statut » aboli, elle dispose que :

a) *la propriété agricole est délimitée et réglementée par la loi;*

b) *les droits des propriétaires agricoles sont garantis conformément aux lois agraires jusqu'à la promulgation d'une nouvelle législation.*

C'est en vertu de ce texte que la réforme agraire sera hâtivement promulguée le 30 septembre 1958.

Alors que le « statut » disait seulement que « le Roi commandait en chef toutes les *forces militaires* », la constitution provisoire consacre aux forces armées de la République irakienne trois articles, dont le premier (l'article 17) pose en principe qu' « elles *sont la propriété du peuple et que leur tâche est d'assurer la sécurité du pays et l'intégrité du territoire* ». Après quoi, l'article 18 déclare que « *l'Etat seul est habilité à contrôler l'Armée, et qu'aucun organisme ou groupement ne peut être toléré* ». Ce sont ces textes qui permirent peu après de placer les Forces de la résistance populaire sous l'autorité de l'armée et d'en limiter les attributions le 14 janvier suivant.

Le chapitre III, relatif aux « Pouvoirs », est particulièrement bref. Il confirme l'existence du Conseil de souveraineté créé quelques jours auparavant, et dit simplement que le Conseil des ministres exerce le pouvoir législatif sous l'égide de celui-ci, et que le pouvoir exécutif est exercé par le Conseil des ministres et les ministres dans leur domaine respectif.

Aussi bien, cette constitution n'est que provisoire. Il appartiendra à une assemblée constituante de la remplacer en temps voulu par un texte définitif plus détaillé.

On devait s'attendre que la victoire des brigadiers fût suivie sur

le champ par le rétablissement des partis politiques; car, alors qu'en Égypte le coup d'État de juillet 1952 visait à débarrasser le pays de ses partis usés et décriés, en Irak, les partis n'existaient plus en juillet 1958. On se souvient qu'ils étaient dissous depuis quatre ans par Nouri Saïd, ce qui n'avait pu que rendre populaire l'opposition. Mais alors que Nasser ne supprima les anciens partis égyptiens que pour les remplacer par un parti, unique il est vrai, mais qui vote, et que le coup d'État syrien de septembre 1961 fut aussitôt suivi d'élections, Kassem préféra laisser en suspens la question des institutions représentatives et démocratiques. On peut s'en étonner car il professe être attaché à celles-ci, au point que le jour où les Nations Unies proclamèrent les « Droits de l'Homme » (le 12 décembre 1959), il affirma dans un communiqué spécial que la « révolution irakienne a contribué à renforcer ces droits ». Kassem s'est en outre engagé à « soumettre la constitution permanente, une fois qu'elle sera rédigée, à l'approbation du peuple, par voie de référendum », tandis que le président du Tribunal du Peuple exposant, comme il a accoutumé de le faire, l'idéologie du nouveau régime, a « attribué l'échec de Nasser à l'absence chez lui de démocratie sociale ».

Le Zaïm

En attendant que l'Irak soit doté de ses institutions définitives, la vie politique y est dirigée par le seul Kassem [1]. Le conseil de souveraineté y est en effet sans pouvoir, nous le savons, et le Conseil des ministres même ne fonctionne pas comme un organisme où les décisions seraient délibérées et suivies continûment en commun. Pour la commodité de l'exposé on peut cependant découper la vie du nouveau régime en périodes correspondant chacune à un des cabinets successifs de Kassem. Celui-ci, que les Irakiens ont tout de suite appelé le Zaïm, c'est-à-dire le chef (mais qu'ils appellent moins souvent qu'aux premiers jours le *Wahad* c'est-à-dire l' « unique »), n'a pas quitté la direction du gouvernement. Il s'est borné à en modifier la composition, à la demande des événements, où les forces populaires, l'armée, sinon les partis ont eu diversement part. Les annexes (VI) du présent ouvrage font ressortir que si ses deux premiers cabinets n'ont subi que peu de retouches au cours de leur existence, les rema-

1. *Time*, New York, 13 avril 1959. Kassem a été promu major-général le 6 janvier 1959 à l'occasion de la fête de l'Armée et de la constitution de la 5e division blindée. Il a été inscrit au tableau d'avancement en 14 juillet 1962, « de façon à permettre la promotion d'autres officiers du même rang que lui ». Il « passera » lieutenant-général le 6 janvier 1963. « Ald al-Karim Qasim », *Middle Eastern Affairs*, New-York, fév. 1960.

niements concernant un seul portefeuille à la fois se sont multipliés pendant le troisième, atténuant encore le peu de consistance de l'équipe gouvernementale.

Avant de retracer l'histoire des événements politiques du nouveau régime, observons que, avec son dévouement, sa foi mystique, ses qualités et sans doute aussi malgré les lacunes qu'on peut déceler dans ses compétences, le Zaïm tient lieu lui-même en Irak, comme le Raïs en République arabe unie, d'institution primordiale.

Le général Abdalkérim Kassem est assez représentatif d'une génération et d'un type d'officier courant dans l'Orient d'aujourd'hui. Il se range aussi dans la catégorie des hommes d'État militaires qui dirigent plusieurs pays de cette région du monde. Enfin des traits de sa personnalité en font un être à part.

Il est né le 21 novembre 1914. Il appartient par ses origines à un milieu modeste, nous l'avons dit. Son père, Mohammed Baker, possédait une petite ferme au bord du Tigre au sud de Bagdad et était attaché à Rachid Ali Gaylani. Par sa mère, il est d'origine kurde. Il a été élevé dans la capitale par son grand-père qui y tenait une petite boutique de cuirs. A dix-sept ans, il entre à l'Académie militaire de Bagdad, d'où il sort en 1934 avec le grade de sous-lieutenant. Au moment du coup d'État de Rachid Ali contre le Régent et les Britanniques, en 1941, il se trouve à Mossoul comme capitaine, et avec son unité, comme avec toutes celles de la garnison, il prend le parti de la rébellion. Par la suite, il est admis à l'école d'état-major et s'y fait remarquer pour ses aptitudes. Il doit son expérience de la guerre à la brève campagne contre Israël de 1948 où il commanda brillamment un bataillon. Après les hostilités, il est envoyé en Angleterre pour y suivre un stage de six mois pour officiers supérieurs, et il y reçoit de ses camarades le surnom de « charmeur de serpents ». En 1955 il est nommé brigadier et prend le commandement de la 19e brigade qu'il conserve jusqu'au 14 juillet 1948.

Croyant, le nom de Dieu revient dans tous ses discours, ainsi que des attestations de ce genre : « Dieu tout-puissant soutient le peuple qui ne s'écarte pas de la voie d'Allah et qui agit pour le bien de la patrie. » Mais il n'est pas clérical et raille avec la liberté d'un Ataturk les « vieux turbans » qui restent attachés à des pratiques rituelles peu conciliables avec les exigences de la vie moderne [1]. Cependant s'il déclare, comme il le fit dans une allocution à des représentants de tribus (le 13 août 1958) : « Je suis pour la liberté de pensée », cette affirmation n'est qu'une profession de tolérance, et non d'agnosticisme.

1. Voir plus loin, p. 334.

Secret, silencieux, sauf dans ses discours qui peuvent égaler en durée ceux de Fidel Castro, et solitaire, Kassem a toujours mené une vie ascétique. Il ne boit pas d'alcool ni ne fume. Aujourd'hui encore sa chambre, sise au ministère de la Défense nationale, et qui ne mesure que 2 m sur 3, n'est meublée que de fournitures militaires. Il y passe ses nuits à travailler : « Trois heures de sommeil par nuit dit-il, me suffisent ». Il a toujours résisté aux instances de sa famille et de son cousin le général Fadil Abbas al Mahdaoui qui voulaient le voir fonder une famille. « Toutes les jeunes filles d'Irak, dit-il encore, sont mes sœurs, et toutes les femmes en sont ma mère. Épouse-t-on sa mère ou sa sœur? »

Il a plusieurs fois affirmé qu'il a été seul à conduire la Révolution à son terme et à en avoir conçu les objectifs, au point qu'aux reproches qu'on lui a adressés d'avoir fait dévier celle-ci de sa route, il a un jour répondu : « Personne ne pouvait le savoir, puisque j'étais le seul à en connaître le but. » Sa pratique du secret est, on le voit, délibérée.

Des promesses et des déclarations énigmatiques ou ambiguës, et l'exécution démultipliée de certains de ses actes sont pour lui, comme pour d'autres gouvernants, un moyen de gouvernement qui tient le peuple en haleine et en renouvelle l'enthousiasme aux moindres frais. C'est ainsi que le 1er mars 1959 il promet à ses compatriotes qu' « avant la fin du mois en cours ou du suivant, une, ou peut-être deux décisions extraordinaires viendront consolider indestructiblement la Révolution bénie ». Le 25 mars, il déclare que l'Irak, dont on considérait depuis longtemps le retrait du Pacte de Bagdad comme acquis, va s'en retirer. En réalité ce retrait s'opère à l'échéance normale du premier terme et résulte du simple fait que Kassem ne « reconduit » pas la participation de l'Irak à ce pacte. Mais il s'abstient de préciser s'il s'agit là d'une des deux mesures extraordinaires promises, en tous cas on ne saura jamais en quoi pouvait bien consister la deuxième. Il annonce ensuite qu'un monument commémorera ce retrait. Puis, à l'occasion d'un anniversaire de l'événement, il déclare que le 25 mars sera désormais une fête nationale. C'est ce qu'on appelle vulgairement « tirer plusieurs moutures d'un sac ». Le 15 mai 1961, il assure à la radio, à laquelle il parle plus volontiers que Nasser, que « ses plans pour la libération de la Palestine sont prêts, mais qu'il ne les révèlera que le jour venu », pour surprendre, comme il le fit le 14 juillet 1958. Après le massacre de Kirkouk, il lance plusieurs anathèmes successifs et violents, mais allusifs, laissant le public libre de deviner qu'il vise tantôt les nassériens, tantôt les communistes.

On le dit peu au fait des « problèmes d'intendance », mais les négociations qu'il tient à mener en personne avec les compagnies de pétrole montrent son aptitude à s'assimiler un complexe dossier technique et à conduire efficacement un débat par des voies souvent

déconcertantes et même brouillonnes, probablement à dessein. Ses décisions mûries dans la solitude en font un « joker imprévisible ». Comme il décide de tout par lui-même, ses collaborateurs immédiats et jusqu'aux échelons inférieurs des services n'osent pas se risquer à prendre des initiatives, d'autant moins que, timide à ses débuts, son assurance est devenue de jour en jour plus impérieuse. Il s'y mêle aussi du caprice, et par là il ressemble à maints autres grands chefs militaires habitués à être obéis sans discussion. Ses ordres sont parfois, de son propre aveu, si surprenants que ses ministres appréhendent un congédiement sans pré-avis, sans parler de la violence physique de ses réactions. Les nominations qu'il prononce peuvent être soudaines et stupéfier ceux-mêmes qui en sont l'objet. C'est ainsi que tel personnage réveillé au cœur de la nuit par un officier de service apprend de celui-ci qu'il est mandé d'urgence à la Défense nationale. Il fait ses préparatifs pour un séjour en prison. Mais introduit en présence du Zaïm il s'entend dire qu'il est désormais ministre, et le restera bien qu'il ait objecté son incompétence.

Par son auteur, comme par la tournure qu'il a conservée, le régime actuel de l'Irak est un régime militaire. Kassem ne porte que l'uniforme. On le qualifie officiellement de « major-général, premier ministre et commandant en chef des forces irakiennes ». A l'instar de Hindenburg qui proclamait *Ich bin nur ein Soldat*, il a dit de lui-même (dans une conférence de presse du 23 mai 1959) qu'il « n'était pas un homme politique, mais seulement un soldat ». De telles phrases sont évidemment destinées à confirmer l'armée dans son loyalisme. Instruit par l'échec du général Békir Sidki qui n'avait pas su se concilier les masses populaires, il tient à ce que l'armée serve de trait d'union entre le peuple et lui. Son discours au premier congrès de l'ordre des ingénieurs, du 4 juin 1959, développera ce thème.On peut relever ce passage : « L'armée est issue de vous, Irakiens. Elle protège le pays et en protège la stabilité... L'armée est au-dessus des tendances et des courants. L'armée demeurera blanche et pure au service de tout le monde... ». A une autre occasion, en dressant le bilan de l'activité de son gouvernement après un an d'exercice, il faisait ressortir que « la coopération de l'armée irakienne et du peuple irakien était d'une spontanéité et d'une intimité telle qu'elle ne ressemblait en rien aux rapports qui s'établirent en Syrie et en Égypte entre les peuples et les armées de ces deux pays au lendemain des coups d'État de ces dernières années. » Ces propos sont conformes à l'article 17 de la Constitution provisoire qui spécifie que « les forces armées de la République irakienne sont la propriété du peuple. »

Ces réflexions s'adressent surtout aux frères arabes des pays voisins. Mais dès qu'il ramène ses regards sur son propre pays, Kassem y retrouve le souci que lui cause l'insuffisance cohésion de la nation, et qui est sans doute son souci majeur. « Faire de cette

nation une *unité* », tel est le mot d'ordre que ce militaire patriote s'est donné. C'est pourquoi il veut une armée irakienne unie, afin qu'elle soit un exemple pour les citoyens irakiens et joue son rôle d'armature de l'Irak.

« Vous êtes la gloire, la force et la protection du pays. Soyez unis, ne permettez pas que rien vous divise, et soyez-moi loyaux », telle est la péroraison significative du discours que le général Kassem fera le 16 juin 1959 à ses jeunes camarades de l'Académie militaire de Bagdad.

Le général Kassem a été convaincu de bonne heure qu'Allah l'avait investi de la mission de sauver son peuple. Sa dévotion à la cause qu'il incarne lui a fait accepter le risque du martyre. Le 5 août 1958, donc moins d'un mois après qu'il eut saisi le pouvoir, le peuple irakien à l'écoute de Radio-Bagdad l'a entendu lui dire : « Peuple, je suis le fils de ce peuple. Je prends Allah à témoin que je me sacrifie à lui et que j'offre ma vie pour la défense du peuple irakien. » Le 7 octobre 1959, donc le jour même de l'attentat qui faillit lui coûter la vie, il déclara dans une adresse diffusée également sur les ondes : « Des traîtres ont cherché à se débarasser de moi, de façon que le peuple soit privé de chef et éclate en factions. » Le 3 novembre on l'entendit encore revenir sur ce thème dans un discours que ces trois phases jalonnaient : « J'ai accepté devant Allah de mourir pour vous »; « Je suis prêt à mourir pour vous »; « Je mourrai pour vous. » On se demande quelles résonances ces paroles ont pu éveiller sur les rives du Tigre que le calife-iman, ses divins fils, et le mystique Al-Hallaj, ont teintés du sang de leur passion.

Les débuts du premier cabinet. Manifestations démocratiques.

Pendant les premiers mois du premier cabinet Kassem, le régime fait voile vers la gauche. Les manifestations de masse caractérisent cette période. Les Forces de la résistance populaire qui avaient joué un rôle si glorieux le 14 juillet défilent et patrouillent dans les rues dont elles ont été les maîtresses ce jour-là. Les Partisans de la Paix, les Jeunesses progressistes et jusqu'aux femmes organisent des meetings pour dicter sa voie au gouvernement, défier l'impérialisme, montrer aux nations-sœurs le spectacle d'une nation émancipée. La presse progressiste et communiste se déchaîne, se « défoule », comme on le dit au gouvernement. Il s'agit pour celui-ci de ne pas décevoir l'enthousiasme général. Pour conserver le soutien du peuple, il entretient sa popularité par des décrets rendus dans une atmosphère de nuit du 4 août. Il réhabilite la mémoire des

militants communistes exécutés en 1949 sous la tyrannie : Bassim, Salman et Chabibi. Il amnistie le leader kurde et Mollah Moustafa Barzani et l'autorise à revenir se son exil en U.R.S.S. Il abolit la loi tribale, ce qui est facile. Il rétablit les syndicats et promulgue précipitamment une loi sur la réforme agraire. Ce sont là mesures de principe. On avisera plus tard aux mesures d'application, qui traîneront.

Toutefois le gouvernement n'est pas toujours unanime. Tel ministre trouve qu'on va trop vite et trop loin, et s'inquiète des réactions démagogiques de la population. Ainsi le ministre de l'Intérieur Mohammed Hadid en janvier 1959, jugeant périlleuses les exhortations du journal communiste *Ittihad al Chaab* qui a paru dès le lendemain de la Révolution avec une floraison d'autres quotidiens, le suspend pour quinze jours à la suite d'un article particulièrement incendiaire. Protestation de son collègue à l'Économie, Ibrahim Koubbah, qui se fait l'écho de nombreux organismes indignés. Kassem arbitre le conflit en annulant l'interdiction. A la suite de quoi, Hadid et Horaïb al Haj Hamoud, ministre de l'Agriculture, offrent leur démission, qui finalement n'est pas acceptée.

Les partis n'ayant toujours pas d'existence légale devraient ne pas pouvoir se coaliser. Paradoxalement, ils le font cependant, et le 16 novembre 1959, à l'exception du *Baas* qui s'abstient et auquel les autres ne veulent pas s'associer, ils reconstituent le Front national unifié qui comprend l'Istiklal, le Parti national démocrate, le Parti communiste irakien et le Parti démocratique du Kurdistan irakien. La presse officielle, si surprenant que cela soit, en publie la charte provisoire, dont les mots d'ordre sont : « indépendance, solidarité arabe (la meilleure forme d'union avec la R.A.U. restant à trouver), coexistence, neutralisme positif ». Le gouvernement dont la plupart des membres adhèrent à ce front, feint de l'ignorer, mais une semaine plus tard, l'autorise à tenir un meeting contre le projet de traité irako-américain. Le 30 décembre, ce même Front, en somme illégal, organise avec la collaboration des Partisans de la Paix, une seconde manifestation contre le ministre américain Rountree en visite à Bagdad. Elle est suivie d'une troisième pour l'anniversaire de l'insurrection de 1937 contre la dictature du général Békir Sidki. Le colonel Mahdaoui, le Fouquier-Tinville du régime, y prend la parole pour promettre que « avant la fin du mois les traîtres seront décapités ». Cela n'empêchera pas le ministre américain, à son retour, de déclarer à la presse de son pays que « Kassem n'est pas communiste et qu'il tient la situation en main, soutenu par le loyalisme de l'armée ».

Les procès d'épuration. Complots d'Aref et de Gaylani.

Ce furent les procès d'épuration contre les ci-devant dirigeants de l'Irak qui fournissent le meilleur terrain d'entente entre le gouvernement et l'opinion. La population put, grâce à la publicité tapageuse accordée aux débats, apprécier combien les magistrats de la République déployaient d'énergie, de vigilance, et aussi de célérité pour protéger le peuple.

Le Tribunal militaire spécial suprême inaugura ses travaux dès le 20 août 1958. Voilà qui montre combien l'instruction des procès fut rondement menée. Outre les membres et les serviteurs de la famille qui avait abrité Nouri Saïd dans sa fuite, d'anciens ministres de l'ancien régime, dont Fadel al-Jamali [1], de hauts fonctionnaires, comme l'ancien directeur de la Radio, et quelques militaires de haut rang, comme l'ancien chef d'état-major général et son adjoint, coupables tous les deux d'avoir comploté avec Nouri l'annexion de la Syrie, furent condamnés à mort. Mais les exécutions furent différées. La plupart des peines devaient être, par la suite, commuées en des peines plus légères [2].

Cependant deux procès contrastent avec les autres par la surprenate discrétion dont on les entoura. Ils avaient trait, non pas à des affaires antérieures à la Révolution, mais à des complots ourdis contre le Zaïm, sous la République, et qui faillirent le renverser.

---

1. Voir plus bas, p. 197 (commutation de peine), et p. 208 (grâce).

2. 10 *novembre : Condamnation à mort* du général Rafik Aref, ancien chef d'état major général (peine commuée le 28 mars 1960 en 7 ans de prison), du général Ghazi Daghestani, son adjoint (peine commuée le 28 mars 1960 en 3 ans de prison), de Fadel Jamali (peine commuée le 28 mars 1960 en 10 ans de prison). Tous procès commencés le 16 juillet.

13 *novembre :* condamnation à mort de Bouraheddine Bachayan, ancien ministre des Affaires étrangères (peine commuée le 28 mars 1960 en 10 ans de prison).

Condamnation aux travaux forcés : de Haydari, ancien directeur de la Radio (15 ans), de Mohammed Ali, ancien sous-directeur de la Radio (10 ans), du colonel Sadik Mammoudi, ancien attaché militaire au Caire (peine commuée le 28 mars 1960 en 3 ans de prison).

Condamnation à la prison : du général Ahmed Chaari (15 ans), du général Amine Bakir (2 ans), du colonel Youssef Mahmoud

Tous procès commencés le 4 octobre.

Le 19 *novembre : Condamnation à mort* de Ahmoud Mouktar Baban, ancien président du Conseil, le 18 mai 1958 (peine commuée le 28 mars 1960 en 10 ans de prison), Toufik Soueidi, ancien vice-président du Conseil, le 1er mars 1958 de (peine commuée le 28 mars 1960 en prison à temps).

Condamnation aux travaux forcés à perpétuité : Khalil Kanna, ancien ministre des Finances et ancien secrétaire général de l'Union constitutionnelle de Nouri Saïd, le 1er mars 1958 (peine commuée le 28 mars 1960 en prison à temps).

Tous ces condamnés devaient être amnistiés le 14 juillet 1961.

Le premier eut pour chef le vice-président du conseil, ministre de l'Intérieur et commandant adjoint des forces armées, le camarade très cher et «frère » du Zaïm, le brigadier Abdessalam Mohammed Aref, qu'il avait fait entrer dans le Comité des officiers libres. C'était lui qui, à la tête de sa brigade, le 14 juillet, avait occupé le poste de Radio-Bagdad, d'où sa voix avait annoncé au monde la victoire de la « Révolution immortelle ».

Brusquement ce même poste, le 12 septembre, donna l'information que le brigadier Aref avait abandonné ses fonctions de commandant en chef adjoint, on put douter qu'un différent séparât Kassem de son « frère ». Mais quand, le 12 octobre, Aref partit comme ambassadeur pour Bonn, après avoir été démis de ses hautes fonctions dans le gouvernement, le 30 septembre, sa disgrâce devint patente. Il refusa d'abord ce limogeage, et le 10 octobre, au cours d'une entrevue mystérieuse et dramatique avec Kassem où celui-ci le pria d'accepter, Aref soudain brandit un révolver. Maîtrisé à temps, il expliqua son geste par une intention de suicide, sans convaincre Kassem de cette intention.

Finalement, Aref se résigna à partir, et Kassem, qui lui avait généreusement pardonné, l'accompagna à l'aérodrome. Mais, ambassadeur récalcitrant, il ne passe qu'un jour à son poste et voyage en Europe. Le 4 novembre, sans crier gare et de son propre chef, il revient à Bagdad. Cette fois-ci il est arrêté pour désertion et inculpé de subversion.

Son procès commença le 27 décembre, à huis clos. Les débats restent énigmatiques. Aref protesta jusqu'au bout de son attachement sans bornes à « son grand frère le Zaïm ». La preuve ne fut pas absolument apportée qu'il eût comploté avec la R.A.U. dont il avait pourtant rencontré les émissaires au cours d'un voyage en Syrie en septembre 1958. Un jugement plein de réticences le déclara « coupable d'atteinte à la sûreté de l'État » et il fut condamné à mort. Le Tribunal militaire spécial suprême le recommanda néanmoins à l'indulgence du Zaïm « en raison des services rendus par lui à la cause de la Révolution immortelle du 14 juillet [1] ».

Le procès de Rachid Ali-Gaylani, célèbre par son coup d'État contre les Britanniques au cours de la deuxième guerre mondiale et père spirituel du parti Baas d'Irak, eut lieu à peu près en même temps que celui d'Aref. Au lendemain de la Révolution, Kassem l'avait rappelé d'exil, mais avait attendu le 29 août pour lui accorder un passeport. A peine Gaylani l'eut-il, qu'il s'empressa de l'utiliser.

1. Simon JARGY, « Le procès Abd-al-Salam Aref », *Orient*, n° 12, 1959. Gaylani a été gracié le 14 juillet et Aref en décembre 1962. Voir plus loin, p. 209.

Le 1er septembre, il est de retour à Bagdad. Le trimestre ne s'achève pas qu'il ne soit arrêté une première fois. Relâché il est de nouveau arrêté, définitivement, pour complot pro-nassérien, avec Fouad Rikabi, ministre de la Reconstruction, autre baasiste. Certaines tribus se révoltent alors dans le Sud, dans la région de Diwanié. Les deux inculpés sont jugés, reconnus coupables de haute trahison et condamnés à mort. Mais le verdict est tenu secret. Le procureur général au Tribunal militaire Spécial Suprême annoncera seulement la condamnation d'Aref, le 7 février 1959 [1].

Le remaniement ministériel du 7 février 1959

Les procès d'Aref et de Gaylani marquent une importante étape du nouveau régime, car ils consomment la rupture de Kassem avec Nasser.

Le jour même où l'on apprit la condamnation de l'ancien vice-président du conseil et ministre de l'Intérieur, Kassem remania le cabinet qu'il avait constitué dans l'enthousiasme du 14 juillet. L'élimination d'Aref et de Rikabi, ministre de la Reconstruction, suffisait à rendre ce remaniement matériellement nécessaire. Mais d'autres ministres lui étaient devenus suspects. Celui des Affaires sociales, Abou Farès, baasiste comme Fouad Rikabi, s'était rendu avec celui-ci auprès de Nasser le 30 septembre. Joumard avait dirigé les Affaires étrangères dans le sillage du Caire. L'istiklalien Sadik Chanchal, ministre de l'Orientation nationale, n'avait que trop orienté la nation vers la République Arabe Unie. Ils durent abandonner leurs portefeuilles. Peu après, ils passèrent en jugement.

Ce fut Hachem Jaouad qui prit les Affaires étrangères. Professeur, diplômé de l'Université américaine de Beyrouth, il avait représenté l'Irak au Bureau international du Travail et aux Nations Unies.

Le Baas et l'Istiklal étaient donc frappés d'ostracisme pour leur manque de loyalisme. Kassem devait en conséquence faire davantage fond sur les nationaux-démocrates. La plupart de ses autres collaborateurs appartenaient au P.N.D., en particulier Mohammed Hadid, son ministre des Finances. Mais Hadid souhaitait que le régime prît une allure plus démocratique et moins militaire. Il fit d'abord des difficultés et s'abstint de paraître au conseil des ministres pendant quelque temps. Kassem, qui appréciait sa compétence, lui réserva son portefeuille et confia temporairement les Finances à un nouveau ministre, Talaat Chaybani. En outre, Kassem s'acquit

1. Voir plus bas, p. 158.

le concours de l'ancien secrétaire général du P.N.D., Hussein Jamil, universellement considéré comme très capable et comme le promoteur civil le plus actif de la Révolution. Soit que Kassem fût jaloux, soit qu'il se défiât de Hussein Jamil, soit qu'au contraire celui-ci fût jaloux ou se défiât de Kassem, Hussein Jamil n'avait pas fait partie de la première combinaison ministérielle. Il ne resta d'ailleurs pas longtemps dans la seconde où il détint l'Orientation nationale. Après l'avoir dirigée plus à droite que la gauche ne l'eût voulu, Hussein Jamil se démit le 15 février.

L'extrême gauche en tous cas avait tout lieu de se réjouir de se voir représentée au gouvernement par le Dr Ibrahim Koubba, d'un marxisme qui allait jusqu'au communisme, et qui était chargé de l'Économie.

Deux Kurdes entraient au cabinet : Hassan Talbani aucien directeur général de la Banque foncière qui prenait les Travaux publics et Communications et le général Fouad Aref, gouverneur de Kerbela qui, ministre d'État tout d'abord devait passer à l'Orientation.

La nomination de ce dernier, comme celles du colonel Abdalwahab Amine du « Comité des officiers libres », du général Mohammed Chaouaf, comme ministre de l'Hygiène et du général Mouhieddine, témoignaient l'estime du Zaïm pour l'armée. L'Éducation et l'Enseignement furent confiés à ce général sans que ses capacités égalassent sa nouvelle tâche, il est vrai délicate. Mohammed Chaouaf était fils du grand mufti de Bagdad. Il avait pour frère le colonel Abdalwahab Chaouaf, chef de la 5e brigade et commandant de la garnison de Mossoul qui bientôt... Kassem devait dire au sujet du ministre, en lui conservant son portefeuille : « Voyez la sérénité de la justice et de notre République qui ne poursuit pas sur le frère la faute du frère. »

Le putsch de Mossoul (mars 1959)

Les complots d'Aref et de Gaylani avaient été étouffés dans l'œuf. Ils furent suivis en mars par une rébellion de ce même colonel Abdalwahab Chaouaf dont nous venons de parler.

A en croire les autorités, elles avaient éventé les préparatifs d'un coup de force, mais l'auraient volontairement laissé éclater.

Ce troisième complot est l'œuvre de milieux de droite, que les condamnations d'Aref et de Gaylani ont indignés, que la réforme agraire lèse ou inquiète, et que la politique d'indépendance de Kassem à l'égard de Nasser mécontente. Le théâtre du coup de force est bien

choisi. Il aura lieu à Mossoul. Mossoul a toujours été jaloux de Bagdad comme Alep de Damas [1]. Une bourgeoisie conservatrice de grands propriétaires terriens l'habite. Ses notables, tels que les cheikhs Al Habis et Al Haki, ou le très puissant Ahmed Ajil Al Yaouer, chef de la tribu des Chammars, ont des intelligences dans la « place ». Le commandant Youssef Kachmoula, par exemple, possède de grands biens héréditaires dans la région. Ils ont aussi des attaches avec les milieux conservateurs de Syrie à laquelle la voie ferrée Tell Kotchek-Alep relie Mossoul. Le 2e bureau syrien participe activement aux menées préparatoires. Il est d'ailleurs naturel que Nasser convoite cette région-grenier, riche en pétrole par surcroît.

Le 8 mars les conjurés commencent par arrêter les dirigeants du Mouvement de la Paix dont le premier congrès en Irak rassemble depuis deux jours 250 000 personnes dans la ville. Les manifestants ont bénéficié de l'appui, sinon du gouvernement, du moins de l'administration des chemins de fer très noyautée par les communistes et dont le directeur est un général. Elle leur a délivré des billets à prix réduits.

Blâmé par Bagdad pour les mesures qu'il a prises de lui-même contre les Partisans de la Paix, le commandant d'armes de Mossoul entre ouvertement en rébellion. Comme le commandant de la garnison d'Alep devait le faire lors du putsch syrien de septembre 1962, il fait hisser le drapeau de la République Arabe Unie sur la citadelle et appelle à la rescousse le brigadier Nazim-Tabakchali, commandant de la 3e brigade à Kirkouk. Tabakchali se joint à Chaouaf pour quelque temps, avec une partie de sa brigade. Le 8 mars, Chaouaf diffuse une proclamation insurrectionnelle [2]. Les paysans, arabes et kurdes, chrétiens et musulmans, du Nord et du Nord-Est s'insurgent contre l'insurgent et déclenchent une jacquerie, que Chaouaf fait réprimer impitoyablement par les Bédouins Chammars d'Ajil al Yaouer. Les notables mossouliotes organisent aussi des bandes de répression, et deux équipages de l'escadrille de Mossoul prennent leur vol pour aller bombarder le poste de Radio-Bagdad. Ils sont interceptés.

Le 9 mars, les Forces de la résistance populaire, pour la plupart indistinctes des Partisans de la Paix, viennent à bout de la rébellion.

---

1. Cf. WEULERSSE, *op. cit.*, p. 57, n° 1 : « Le dualisme Bagdad-Mossoul se retrouve curieusement dans d'autres pays musulmans situés vers la même latitude : Damas-Alep et Marrakech-Fez. » Alep devait d'ailleurs être aussi le théâtre d'une insurrection nassérienne et anti-damascaine le 28 mars 1962.

Sur le putsch de Mossoul, voir Michel MONTSERRAT, « L'affaire de Mossoul », *Orient*, n° 9, 1959, et « Documents annexes, même publication » p. 161.

2. Voir plus haut, p. 142, proclamation de Chaouaf sur le comité révolutionnaire.

Chaouaf, dont la tête a été mise à prix, est achevé, blessé, par un sous-officier de l'armée régulière. La foule pille les maisons des grands propriétaires. Beaucoup de ceux-ci, dont Al Yaouer avec sa tribu et un nombre indéterminé d'officiers se réfugient en Syrie. Les Yézidis du Sinjar, qui ont eux aussi pâti de la répression Chammar, attaquent un poste syrien qui couvre le repli de leurs agresseurs. Le 10 et le 11, à l'occasion des funérailles du juriste K. Kazanji, chrétien et progressiste, tué à Mossoul dans les rangs des Forces de la résistance populaire, des manifestations ont lieu à Bagdad contre Nasser, accusé d'avoir organisé le putsch de Chaouaf. Et le gouvernement décide de confisquer les maisons des notables rebelles en fuite et de transformer le palais d'Al Yaouer en hôpital.

Kassem et les « partis »

Le régime a survécu grâce aux forces des « institutions démocratiques », parmi lesquelles il faut compter les communistes et les Kurdes démocrates. Les communistes que le remaniement ministériel n'a pas satisfaits et qui aspirent au pouvoir, se prévalent de leur loyalisme. Le gouvernement est surtout composé de nationaux-démocrates, bien qu'officiellement on ne puisse leur donner aucune étiquette, les partis n'étant toujours pas reconnus. Aussi les communistes désirent-ils que tous les partis, donc parmi eux le P.C.I., le soient, pour qu'on puisse mesurer sa force.

Kassem, lui, attend que l'opinion moyenne de la population irakienne, ait pris plus de cohésion. Il attend aussi de mieux se rendre compte de l'influence que la politique de la R.A.U. et celle de l'U.R.S.S. peuvent exercer sur la situation de l'Irak dans le Proche-Orient. Au sortir de la clandestinité, où les officiers libres s'interdisaient « de s'affilier à aucun groupement politique », il faut enfin que le militaire qu'il est s'habitue à son métier nouveau d'homme d'État.

Outre les communistes et les Kurdes démocrates qu'il convient de leur rattacher, on n'a point cessé pour autant de parler de Baasistes, d'Istiklaliens et de Nationaux démocrates.

Le Baas irakien apparenté à celui de la Syrie, souhaite une fusion complète et immédiate de l'Irak dans la R.A.U. Il est socialiste et pour le moment pro-nassérien. La récente condamnation de Rachid Ali Gaylani et d'Aref et l'élimination du gouvernement d'Abou Farès et de Fouad Rikabi ont gravement porté atteinte au Baas. Le « Tribunal du Peuple » n'a pas retenu qu'Aref eût appartenu à ce parti, mais les débats ont fait état de ce qu'il avait fondé le journal baasiste *Al Djoumouriah*, interdit depuis, et qu'il avait entretenu des contacts avec le leader Michel Aflak du Baas syrien.

L'Istiklal est, de même, favorable à une union étroite avec Damas et Le Caire. Son programme comporte des réformes progressives. Il est religieux et conservateur. Le général Najim Roubay le représente au Conseil de souveraineté, mais nous avons vu que son secrétaire général, Sadik Chanchal, a été écarté du gouvernement par Kassem au remaniement de février.

Les Nationaux démocrates, sans renier le principe de la solidarité, voire de l'unité de tous les pays arabes, entendent que l'Irak reste complètement indépendant. D'autre part leur programme est assez avancé. Leurs vues semblent donc être celles de Kassem. Cependant le P.N.D. est partagé entre une gauche et une droite, sans qu'on sache quelle est celle de ces deux tendances qui pour le moment, refléterait le mieux celle du Zaïm.

De tous les partis, le P.C.I. qui anime « les institutions démocratiques » est incontestablement le plus actif et le mieux organisé, et il a fait la preuve de son efficacité en aidant l'armée à écraser Chaouaf et ses complices. Kassem, qu'il a sauvé, ne peut pas ne pas lui accorder quelques satisfactions.

Ouvertures à la gauche et à la droite

Le procès des conjurés de Mossoul s'ouvre le 24 mars. Le même jour, l'Irak se retire du pacte de Bagdad. Le lendemain, le gouvernement ratifie l'accord entre l'Irak et l'U.R.S.S. Deux jours plus tard, l'ambassadeur d'Irak au Caire, Faïk al-Samarraï, ancien secrétaire général de l'Istiklal, qui a refusé de venir rendre compte à Bagdad de sa mission, est prévenu de désertion et de complicité avec Chaouaf. Le 28 mars, les 4 officiers aviateurs qui avaient tenté de bombarder le poste de Radio-Bagdad, sont condamnés à mort et seront fusillés le 30. Le gouvernement autorise ensuite les communistes à éditer un nouveau journal, *Al Insaniya* (l'humanité) (1er avril), les syndicats à constituer un « comité de liaison » pour coordonner leur action avec celle des autres « institutions démocratiques » (3 avril), et un millier de Kurdes, fidèles au leader Mollah M. Barzani et réfugiés en U.R.S.S. à venir se regrouper autour de leur chef (6 avril). Par cette dernière mesure, il témoigne sa reconnaissance à une nationalité dont une partie a manifesté son loyalisme pendant le putsch.

C'est ce moment que Kassem choisit pour prendre des mesures culturelles favorables aux Kurdes et pour inaugurer une église nestorienne à Bagdad[1]. Pendant tout le mois, les décisions agréables à la gauche se succèdent. Le chef d'état-major général fait distribuer

1. RONDOT, *La Croix*, 6-7 juillet 1959. Pour les Kurdes, voir plus loin, p. 352.

des armes aux milices, le 10 avril. Les Partisans de la Paix sont autorisé à tenir un deuxième Congrès à Bagdad pour les dédommager de celui que Chaouaf avait troublé. Kassem y prend la parole. Le 15, il préside le premier Congrès des paysans irakiens. Le lendemain, la commission d'épuration des Affaires étrangères exclut 36 fonctionnaires, dont l'ancien secrétaire général du Pacte de Bagdad, Aouni Khaldi et Radjeb Raoui, ancien ambassadeur au Caire, à Paris et à Ankara. Le même jour Kassem exalte la mémoire du poète Marouf Roussafi, « qui, par son œuvre, contribua à préparer la révolution du 14 Juillet ». Le 27, le budget est publié, et le ministre des Finances, dans un communiqué, insiste sur les nouveaux crédits qui y sont ouverts aux Affaires sociales, à l'Éducation nationale, à l'Hygiène, et indique que le déficit sera comblé par un impôt sur les propriétaires et par l'augmentation des droits de succession. On apprend en même temps que le bureau irakien de boycottage contre Israël a inscrit Air-France et la compagnie britannique des Chemical Industries sur sa liste noire.

Kassem en même temps cherche à se concilier aussi la droite. Dès le 7 de ce même mois d'avril, il a offert aux chefs chammars et à leur tribu, qui s'étaient réfugiés en Syrie, de revenir en Irak et il leur accorde son pardon. Voilà qui est de nature à rassurer les grandes familles de notables d'Irak et de Damas, donc à faire équilibre aux satisfactions données à la gauche. C'est dans une pensée d'apaisement, et en même temps pour se réserver un moyen de pression, que dans un discours du 30 avril aux syndicats il pose en principe que l'exécution des traîtres dépend de lui seul. A quoi il ajoute : « Les traîtres devenus insignifiants vous effraieraient-ils? Donnez à vos revendications un objet substantiel qui puisse profiter au pays et en consolider les assises. »

Les communistes demandent à participer au gouvernement

Ces satisfactions données aux uns et aux autres ne détournent pas les partis « virtuels » de droite et de gauche de leur objectif principal, qui reste l'accession au pouvoir avec, comme étape préalable, le droit d'exercer légalement leur activité. Les communistes s'y montrent les plus résolus et prennent la tête du mouvement. A l'occasion du 1er mai 1959, ils le demandent formellement le 29 avril, dans *Ittihad al Chaab*[1]. Ce journal en même temps, sous la rubrique « La voix du peuple kurde », fait campagne en faveur des démocrates

1. « Document nº 4 », *Orient*, nº 10, 1959, p. 195.

du Kurdistan irakien. On y peut lire par exemple, le 19 mai, que « le Kurdistan est un bastion inexpugnable de la révolution irakienne » et que « aucune force ne peut soulever le peuple kurde contre le régime démocratique de l'Irak ». Ce parti fait lui-même paraître un manifeste dans le même journal, le 7 mai :

Notre parti, y lit-on, a été et est toujours le parti de la lutte commune contre l'impérialisme, la réaction et la féodalité. Il a défendu et continue de défendre les intérêts du peuple irakien, en prenant en considération les réalisations de la Révolution et celles qu'on attend de notre gouvernement démocratique sous la direction du Zaïm Abdalkérim Kassem... Les tenants des idées nationalistes isolationnistes parmi les Kurdes sont les ennemis de notre parti. Les réactionnaires kurdes antidémocrates sont les pires ennemis du peuple kurde et de notre parti. Notre Parti démocrate unifié poursuit son étroite collaboration avec le Parti communiste, le Parti national démocratique et les autres organisations démocratiques. Il résout ses divergences avec eux d'une manière fraternelle... [1].

Il agira dans le sens de l'unification des organisations démocratiques et des syndicats à l'échelle de l'Irak et combattra toute tentative de les diviser. Si ce manifeste ne revendique pas expressément l'accession au pouvoir, il propose du moins la constitution, autour du P.C.I. qui, lui, le revendique, d'un front populaire de défense républicaine.

Kassem atermoie

Kassem fait d'abord la sourde oreille. Reconnaître le P.C.I. sans accepter sa participation au gouvernement ne peut que jeter les communistes dans l'opposition [2]. Mais s'il l'accepte, Kassem risque de s'aliéner l'opinion musulmane en Irak et dans les autres pays arabes. Aussi décide-t-il d'amener les autres partis à surseoir eux-mêmes à leur demande de reconnaissance et de leur faire admettre avec lui que l'Irak vit encore une « période transitoire ». A peine le P.C.I. a-t-il publié sa revendication, que le lendemain, 30 avril, Kassem y répond dans une harangue à la Fédération des syndicats ouvriers :

Aujourd'hui, leur dit-il, ouvriers et patrons sont devenus frères. C'est l'impérialisme qui prône la constitution de partis étroits et de groupements peu nombreux pour les monter les uns contre les autres. Les groupements partisans et bornés ainsi que les partis ne profiteraient pas à l'heure actuelle au pays et le placeraient dans une situation délicate... On m'a demandé de fonder un parti moi-même, mais mon parti c'est tout le peuple.

---

1. « Manifeste du parti démocratique unifié du Kurdistan irakien », *Orient*, nº 10, 1959, p. 159, 160.
2. M. Colombe, « Panorama du trimestre », *Orient*, nº 10, 1959, p. 9.

Et de faire entrevoir pour le mois suivant « une, sinon deux révolutions prodigieuses »,

Le 14 mai, Kassem tient un langage analogue à la Fédération des industries. Après avoir fait allusion devant elle à un prochain remaniement ministériel (« qui comprendra une femme »), il déclare : « Je cherche à instaurer d'une manière sage, graduelle et modérée, un véritable pouvoir démocratique. C'est pourquoi je n'encourage das en ce moment la vie des partis, ni leurs activités. Mais quand le moment sera venu, je vous demanderai personnellement de créer ces partis. Bien plus, j'insisterai dans ce sens[1]... »

C'est alors que le « parti » national-démocrate, heureux de ralentir la propagande rivale du P.C.I., accepte de « suspendre son activité pendant la période transitoire actuelle », dans un manifeste publié dans l'*Ahali* du 20 mai, où il rappelle qu'il n'a jamais cessé d'être « un facteur de cohésion ».

Force est aux communistes d'imiter cet exemple. Une édition spéciale d'*Ittihad al Chaab* du 23 mai, annonce que « le P.C.I. renonce à sa campagne de participation, dans un intérêt d'unité nationale, et engage tous les militants à respecter cette décision du P.C.I. ».

Kassem prend acte de ces renonciations. Au journaliste britannique Nutting qui l'en entretient, il assure que « tous les groupements communistes ou autres travaillent pour l'Irak » et que « tous les communistes ont travaillé en patriotes ». Au journaliste canadien, K. Peter Worthington, qui l'interroge sur le communisme en Irak et sur l'éventuelle entrée de communistes ou d'indépendants dans son futur cabinet, il répond : « Je collabore avec toutes les tendances. Peu importe qui entrera au gouvernement. Tous les Irakiens sont fidèles. L'objet de la période que nous vivons est l'édification de l'Irak. » Ce thème sera de nouveau traité dans le discours qu'il prononcera peu après au congrès de l'ordre des Ingénieurs.

Recrudescence d'activité de l'extrême gauche

Anticipant sur la décision de Kassem qui, estiment-ils, ne peut manquer de leur conférer bientôt l'existence légale, les communistes, les nationaux-démocrates et les démocrates du Kurdistan irakien prennent sur eux de condamner l'Istiklal et le Baas compromis par les complots d'Aref, de Gaylani et de Chaouaf. On apprend par l'*Ittihad al Chaab* et l'*Ahali*, journaux du P.C.I. et du P.N.D., que le Front unifié national a été en fait disloqué par les auteurs de ces

1. « Document n° 5 », *Orient*, n° 10, 1959, p. 199.

complots. Après quoi l'*Irak Review* publie la « Charte définitive » du Front, qui consacre cette épuration approuvée par « tous les partis politiques patriotes », c'est-à-dire par le P.C.I., le P.N.D. et le P.D.K.I. Le nouveau document est suivi d'un nombre impressionnant de signatures données par les représentants des « institutions démocratiques » et des syndicats et par les doyens des universités et instituts universitaires, des journalistes et directeurs de journaux et revues. Et dieu sait si les périodiques sont nombreux en Irak!

Marasme et désir de se montrer plus démocrate que Nasser expliquent l'attitude de Kassem devant la montée communiste qui entraîne par consignes, contagion, émulation ou noyautage toute une partie de la population. L'application de la réforme agraire en effet soulève à l'usage beaucoup de difficultés que la radio du Caire exploite à plaisir, allant jusqu'à soutenir que Kassem en a décidé l'abolition. A la fois émus par la révolte de Chaouaf et encouragés par la répression qui lui a fait suite, les paysans s'emparent par la violence de centaines d'hectares de ces terres qu'on tarde à leur distribuer. Pour leur faire prendre patience et préparer cette distribution, Kassem crée la Fédération générale des associations paysannes et il engage les milices contre les chefs kurdes opposés au clan des Barzanis.

C'est alors également que l'Office du Développement, legs impopulaire de la dictature anglophile de Nouri Pacha, est supprimé, que les accords économiques et culturels avec Moscou sont signés, qu'en contre-partie sont dénoncés les accords économiques et militaires avec les États-Unis [1] dont, par surcroît, l'hôpital de Dar-al-Salam est confisqué, et que l'Irak se retire de la zone sterling.

Chacun des discours prononcés par Kassem pendant le dernier semestre de l'an I de la République irakienne exalte le caractère progressiste qu'il a imprimé à la politique intérieure et extérieure de son gouvernement; et dans celui qui ouvre la première Conférence irakienne des « Jeunesses », il énumère les autres conférences qu'il a présidées : ligue féminine, fédération des étudiants, fédérations ouvrières, associations paysannes, etc. pour bien montrer avec quel soin il suit ces institutions démocratiques.

Virage de Kassem vers la droite

La poussée communiste inquiète tout de même Kassem, dont l'ambassadeur américain M.I. Gerneggan, appelé en consultation alors à Washington, assure que « ni lui ni la majorité de l'opinion

1. Voir plus loin, p. 232.

irakienne n'est communiste ». Il voudrait ramener à lui certains milieux qui l'ont appuyé au moment de la Révolution, mais qui depuis sont devenus passifs ou opposants par réaction contre le P.C.I.. Kassem prend alors certaines mesures destinées à enrayer l'avance de l'extrême gauche. Cette période est marquée par le limogeage du directeur de son cabinet, Wasfi Taher, de tendance extrémiste, connu pour avoir achevé Nouri Saïd dont il avait été l'homme de confiance, par le désarmement des milices, et par l'amnistie accordée aux clans kurdes ennemis des Barzanis.

La presse communiste proteste aussitôt. Elle s'élève contre le projet de code pénal préparé par le ministre de la Justice et le déclare « digne de Nouri Saïd », dénonce la recrudescence de la réaction, l'activité séditieuse des chefs de tribus et des Frères musulmans [1], les attentats perpétrés contre les sièges des institutions démocratiques par des commandos de droite et s'indigne que l'ordre des avocats, sous la pression du gouvernement, ait élu comme bâtonnier un nationaliste, Me Abderrezak Chabibi à la place de Me Aziz Chérif persécuté par Nouri Saïd et président des Partisans de la Paix, élu au lendemain de la Révolution. Les autorités d'ailleurs, faisant machine arrière, entameront presque aussitôt des poursuites contre le nouveau bâtonnier au grand scandale du barreau de Damas.

1. Association musulmane intégriste fondée en 1927 en Egypte, interdite en ce pays et en Irak où elle n'a pas obtenu grande audience. Cf. Francis BERTIER, « L'idéologie politique des Frères musulmans », *Orient*, n° 8, 1958.

5

LES DÉBUTS DU TROISIÈME CABINET KASSEM ET LES ÉMEUTES COMMUNISTES DE KIRKOUK (juillet-décembre 1959)

Nouvelle orientation de la politique de Kassem

Le troisième cabinet de la République irakienne constitué le 13 juillet 1959 a déjà dépassé la durée des deux précédents, moins de sept mois pour le premier, moins de cinq pour le second. Il mérite encore moins qu'eux ce nom de cabinet, étant donné que le Zaïm travaille de moins en moins en équipe avec ses collaborateurs immédiats et qu'une série de remplacements (un le 6 janvier, un le 15 février, deux le 26 avril, trois le 15 novembre 1960, trois le 14 mai 1961) diminue encore l'homogénéité de cette juxtaposition de ministres de plus en plus coupés des partis et toujours sans responsabilité devant une assemblée quelconque.

Le nombre des portefeuilles est passé de 12 à 17. Kassem a fait éclater en effet le ministère de l'Économie. Celui-ci a donné naissance à un ministère du Commerce, et le ministère des Travaux publics et Communications a pour sa part donné naissance à un ministère des Travaux publics et de l'Habitat, et à un ministère des Communi-

cations et Transports. Kassem a de plus créé un ministère de la Planification, un ministère de la Réforme agraire et du Pétrole et un ministère des Municipalités afin d'inciter les populations à s'intéresser à la chose publique. Le département du Pétrole sera d'ailleurs érigé, le 6 décembre 1960, en un dix-huitième ministère confié à l'ancien secrétaire général du comité du Pétrole de la Ligue arabe, Mohammed Salman. Par cette réorganisation de l'appareil du gouvernement, Kassem a voulu « en renforcer l'impulsion politique en augmentant son efficacité dans le domaine des réformes économiques et sociales ».

Quant aux titulaires des postes, un seul départ, celui de Hussein Jamil qui abandonne l'Orientation nationale où il s'est employé, plus délibérément que Kassem, à saper l'influence communiste. C'est pourquoi les milieux de droite le respectent, bien qu'il soit une des principales figures du Parti national-démocrate. Ces milieux apprécient aussi son attitude plus conciliante envers la République arabe unie, bien qu'il tienne à sauvegarder l'indépendance irakienne. Ils lui savent gré de tenir tête au Zaïm. Cette considération joue bien entendu en sens inverse dans l'esprit de celui-ci, qui est sans doute quelque peu jaloux des dons d'organisateur et du prestige de H. Jamil. Enfin Kassem n'est pas fâché de diviser le P.N.D. Quant à Houdaïb Haj Hamoud, le ministre de l'Agriculture, et à Mohammed Hadid qui, tous les deux bien qu'ils fassent des réserves sur les capacités politiques du Zaïm, ils se montrent plus dociles. Estimant qu'il est le meilleur obstacle au communisme, ils restent au gouvernement. Ils sont désormais seuls à y représenter les Nationaux-démocrates. Hussein Jamil est remplacé par le Dr Faysal Samir, le fondateur de la revue révolutionnaire *La culture nouvelle* [1]. Kassem désire en effet ne pas s'aliéner la gauche tout en comptant la désarmer. C'est pourquoi, outre Faysal Samir, il fait appel à deux autres progressistes : Aouni Youssef et Mme Naziha Doulaymi. Cette dame, docteur en médecine est la première du Proche-Orient à recevoir un poste ministériel. Bien que de la famille des chefs de la tribu des Doulaym [2] elle professe des idées avancées. Elle est membre du mouvement des Partisans de la Paix et préside l'Association pour la Défense des droits de la femme irakienne. Le ministère des Municipalités lui échoit. Quant à Aouni Youssef, avocat au tribunal de Kirkouk, il passe pour membre du parti communiste. C'est un Kurde. Il a été chef du Comité de vigilance républicaine au ministère des Finances. Kassem lui confie les Travaux publics et l'Habitat. La nomination au Commerce du général Abdallatif Chaouaf, nationaliste modéré, atténue quelque peu ce glissement du cabinet vers la gauche.

1. Voir plus haut, p. 106.
2. C'est elle dont Kassem avait annoncé la nomination (voir plus haut, p. 162).

La date de la constitution du nouveau gouvernement se trouve marquer un tournant, et même un point de rebroussement de la politique de Kassem. Les événements vont le montrer.

Durant les deux premiers cabinets, dont la vie a été surtout occupée par les procès d'Aref et de Gaylani, en hiver 1959, puis par la révolte de Chaouaf à Mossoul au printemps de la même année, Kassem semblait entraîné vers le communisme d'un mouvement accéléré, bien que les ministères principaux, Défense nationale et Intérieur fussent et soient toujours restés en des mains hostiles au P.C.I. Tout à coup une tentative d'insurrection accompagnée d'atrocités, qui éclate le lendemain même de la formation du troisième cabinet, va orienter la direction de l'Irak en sens inverse. Malgré la brutalité des événements du juillet, l'évolution se fera d'une façon sinueuse, mais continue, sans que d'ailleurs le Zaïm se décide à doter définitivement le pays des institutions démocratiques et libérales qu'il a promises.

Les émeutes de Kirkouk (mi-juillet 1959)

Le lendemain du jour où le nouveau cabinet est formé est le premier anniversaire de la Révolution. Cette coïncidence voulue doit frapper les imaginations et rappeler l'enthousiasme du « jour béni ». Une semaine de réjouissances populaires est décidée pour fêter l'étape.

Une gigantesque parade se déroule à Bagdad, devant une assistance de plus de 100 000 personnes. Le vice-ministre des Affaires étrangères soviétiques, V. Kuznetsov, en mission en Irak (cette autre coïncidence a été également voulue) est dans la tribune d'honneur. Chars britanniques et chars russes défilent successivement, survolés par des Vampires et des Migs. Dans la journée Kassem se rend à l'Académie militaire. Il a choisi ce cadre pour annoncer que les partis seront autorisés à reprendre leurs activités le 6 janvier prochain, jour de la fête de l'Armée; que la constitution définitive sera promulguée par la suite; que dix-huit mois ne se passeront pas sans des élections libres, et il confirme que la constitution entrera en vigueur après un référendum. Après ces promesses touchant la vie intérieure de l'Irak, il aborde la politique étrangère, tant mondiale qu'arabe. Il affirme de nouveau la neutralité positive de son pays, et prend un ton plus conciliant qu'à l'ordinaire pour parler de Nasser et du roi Hussein de Jordanie.

Mais voici que les fêtes qui devaient durer une semaine sont interrompues le 20. La veille, un bref communiqué du gouverneur militaire de l'Irak, Salah Abdi, a annoncé que « des incidents nuisibles à la sécurité se sont produits à Kirkouk, mais que l'armée a présen-

tement la situation en main et que l'administration enquête pour découvrir les responsables. »

En réalité il s'agit de troubles très graves suscités par les communistes de la région. Déjà deux mois auparavant, parce que Kassem avait relevé de son commandement l'un des leurs qui était le chef de la 2e division blindée, leur mécontentement s'était traduit par des sévices contre la minorité turkmène. C'est à la même population qu'ils s'en prennent de nouveau le 14 juillet 1959 pour commencer, en attendant d'étendre à d'autres leurs massacres. La veille, le P.C.I. local avait organisé un défilé des Jeunesses démocratiques et des Forces de la résistance populaire de Kirkouk, et pour surexciter l'animosité ancestrale de la partie kurde de la population contre la minorité turkmène ils avaient placé en tête du cortège des figurants coiffés du bonnet kurde et chargés de chaînes. Cette figuration révélait aux bonnes gens de la ville le sort que cette minorité de commerçants pleine de noirs desseins réservait aux « patriotes ». Le 14 on passa aux actes. Les arcs de triomphe décorés de feuillages et de portraits de Kassem que les Turkmènes avaient édifiés dans les rues furent incendiés. Puis on passa à leurs boutiques et maisons, enfin au massacre des Turkmènes eux-mêmes.

Une préméditation concertée entre le P.C.I. local et le P.D.K.I. est certaine, car dans les jours qui précédèrent la fête nationale les communistes de Kirkouk recrutés en grande majorité dans le prolétariat kurde, avaient avisé leurs parents qu'ils eussent à éloigner de la ville leurs femmes et leurs enfants. Les troubles qui ne se circonscrivirent pas à la seule région de Kirkouk et qui éclatèrent le même jour à Moussayeb, au sud-ouest de Bagdad, à Nassirié, à Samarra sont un autre indice. Bien entendu les querelles de clans, de race et de religion se combinèrent avec les provocations d'agents communistes, chinois notamment [1].

A la nouvelle de ces massacres, Kassem prit la parole à la radio et déclara :

> Je condamne de toute mon énergie ce qui s'est passé récemment à Kirkouk... A partir de maintenant toutes les unités de l'armée n'obéiront qu'à un ordre partant des quartiers généraux. Nous règlerons leur compte à chacun de ceux qui ont attenté à la liberté du peuple, spécialement à Kirkouk et aussi dans d'autres villes et villages d'Irak ou dans les campagnes.

Ces paroles de Kassem, non plus que les propos qu'il devait tenir encore sur ceux qu'il considère comme responsables des troubles de

1. Voir plus loin, p. 266.

Kirkouk, ne sont pas très explicites. Kassem ne cessera jamais de laisser planer le doute sur l'appartenance des auteurs de ces troubles. Cela est dans sa manière et tient à son dessein de ne rejeter définitivement dans l'opposition aucun des groupes idéologiques de l'Irak. C'était en réalité les communistes qu'il avait en vue quand il ajouta : « Il y en a qui soutiennent qu'il ne doit pas y avoir de liberté pour les ennemis du peuple. Mais moi, je leur dis que l'autorité légitime seule connaît les ennemis du peuple. Je défendrai personnellement celui-ci. L'armée est prête à riposter à ses ennemis. » Il visait encore les communistes quand, flétrissant les « anarchistes auteurs d'atrocités », il présenta lui-même à une réunion de journalistes des photographies prises à Kirkouk, qui montraient les cadavres affreusement mutilés des victimes du « plus affreux carnage des temps modernes » à son propre dire. Mais plus tard, suivant que le voudraient les circonstances, Kassem, devait incriminer les impérialistes, sans préciser davantage.

En attendant, l'ordre fut rétabli par l'armée régulière. Kassem cependant avait conçu des inquiétudes sur la possibilité de ramification du complot communiste chez les militaires; car d'urgence il mit les unités en garde en leur rappelant, par un message exprès, qu'elles « n'avaient à recevoir d'ordre que du haut commandement et des quartiers généraux subordonnés ».

Le 10 août un tribunal militaire spécial fut chargé de juger les fauteurs de ces troubles. On évalue à un millier le nombre des communistes arrêtés, dont 6 officiers, et à 250 celui des militaires qui, après avoir participé aux massacres, se seraient réfugiés en Azerbaïdjan soviétique. Mais l'effet sans doute le plus important de ces atrocités fut une désaffection scandalisée de l'ensemble de la population et des autorités à l'égard du communisme.

La propagande du Caire ne pouvait évidemment pas laisser passer l'occasion d'exploiter contre Kassem les atrocités communistes de Kirkouk, afin d'alerter l'opinion arabe en général, et, en particulier, en Irak, celle des nationalistes, des bourgeois grands et petits, et des chefs religieux. Elle ne s'en fit pas faute.

Cela explique l'attitude adoptée par Kassem après les événements de juillet 1959. De même qu'après le putsch de Mossoul, il n'avait pas réagi d'une façon simple en se tournant complètement contre la droite, cette fois-ci, inversement, il la découragea par un comportement d'abord ambigu. Avant même de faire connaître les sanctions prises contre les « anarchistes » promoteurs des émeutes récentes, il commence par révéler, le 23 juillet, que le pro-nassérien Gaylani a été condamné à mort en précisant si l'on peut dire, que « la sentence a été rendue il y a longtemps par un tribunal secret, mais que la

nouvelle en a été différée parce que des Arabes de pays voisins ont participé à son complot. »

Mais des mesures droitières rassurent les bons citoyens de la droite. Un décret restitue ses biens confisqués à la suite de la révolte de Mossoul en mars, à l'ancien baasiste Abou Farès, ancien collaborateur de Kassem dans la clandestinité et son ancien ministre des Affaires sociales jusqu'au remaniement de février. Abou Farès est au surplus autorisé à aller suivre une cure à l'étranger. Sentant le vent tourner, la tribu de Chammar offre sa collaboration aux autorités « pour les aider à rétablir l'ordre, l'indépendance et la sécurité de l'Irak contre tous les complots ». Le brigadier Salah Abdi, gouverneur militaire général de l'Irak, supprime par décret les comités de vigilance des Forces de la résistance populaire, les désarme et interdit aux miliciens le port de l'uniforme en dehors du service [1]. Après quoi Kassem le promeut, et, sur sa proposition, met à pied le major-général Toufik, directeur général des chemins de fer. Cette décision est un coup sensible pour l'extrême gauche, car le P.C.I. a réussi à coloniser les services des communications et des transports qui, outre leur intérêt stratégique, sont si utiles pour les déplacements de masses à l'occasion des manifestations. On l'avait bien vu au Congrès des Partisans de la Paix, à la veille de l'émeute de Mossoul. Enfin de nombreux communistes étrangers sont expulsés.

Ces mesures opposent avec violence les ministres nationaux démocrates à Ibrahim Koubbah et aux trois collègues progressistes que le Zaïm leur a donnés au dernier remaniement de son cabinet. Ces derniers offrent leur démission; mais Kassem s'abstient de leur répondre et ils restent. Cependant, afin de désarmer la gauche, le Zaïm choisit ce moment pour procéder à la première distribution de terres, en application de la loi agraire. Douze cents paysans reçoivent 4 000 hectares à Latifieh, à 50 km de Bagdad. Kassem en personne remet en grande pompe les 10 premiers titres de propriété et inaugure un village-modèle pour 100 familles, avec écoles et dispensaires.

Sur le terrain des relations extérieures, des accords conclus avec l'un et l'autre des deux grands camps adverses se contre-balancent également. L'Irak signe en effet le 23 juillet une convention culturelle et commerciale avec la Corée du Nord et, le 26, une convention commerciale avec l'Albanie. Il accueille 5 experts soviétiques pour les chemins de fer le 18 juillet, suivis le 26 juillet de 26 médecins.

1. Voir plus haut, p. 114, sur l'esprit progressiste des cheminots cf. pp. 113, 137, 199.

Entre temps, le 21, le ministre soviétique V. Kouznetsov invite Kassem à visiter l'U.R.S.S. et, le 3 août, celui-ci signe un accord culturel avec ce pays. En revanche, le ministre de l'Éducation nationale d'Irak, en mission à Moscou pour la signature du document, se fait représenter à Bagdad par son directeur des Antiquités, Taha Bakir, pour négocier avec le chargé d'affaires britannique et une délégation venue de Londres, l'établissement d'une convention culturelle « destinée à resserrer les liens qui existent déjà entre la Grande-Bretagne et l'Irak dans ce domaine, et à augmenter les échanges d'étudiants, déjà importants ».

Comme naguère, les mesures symétriques du gouvernement traduisent donc son embarras, en tous cas sa crainte de se trouver isolé entre les deux idéologies extrêmes qui se disputent l'opinion et cherchent encouragement sinon appui, l'une auprès de Nasser qui lui aussi suit une marche sinueuse entre l'Occident et le camp soviétique, l'autre délibérément auprès de Moscou.

Louvoiements du Parti communiste irakien

Aux hésitations de Kassem correspondent celles du Parti communiste irakien. En septembre 1958, dans une « réunion élargie », son comité central avait constaté que jusqu'en juillet précédent les communistes en Moyen Orient ne pouvaient guère se référer qu'à l'expérience des Iraniens au temps de Mossadegh. Il jugeait cependant qu'avec la révolution irakienne « la mobilisation de grandes masses populaires était apparue comme un important moyen d'aider les gouvernements démocratiques » et que « le caractère profondément progressiste de cette révolution avait eu de grands retentissements en Orient, en particulier en République arabe unie ». Le comité avait conclu qu'il importait que le P.C.I. « mît tout en œuvre pour participer à la défense de la République ».

A la mi-juillet 1959, une nouvelle réunion élargie du Comité central que le leader du communisme en Orient, Khaled Bagdache, vint présider en personne, eut lieu pour une autocritique. Cela est normal, mais ce qui l'est moins, c'est qu'il la publia (ainsi que les comptes rendus des réunions de septembre et novembre 1958) dans *Ittihab al Chaab* du 3 août[1].

Après s'être félicité de l'attitude ferme du P.C.I. au moment des affaires Aref et Gaylani, des émeutes de Mossoul et des rebellions des clans kurdes hostiles à Barzanis, le Comité central déplore « les actes criminels, l'émotivité et les calculs erronés de certains militants »,

1. *Oriente Moderno*, XXXIX, nº 8-9, 1959.

au moment des événements de Kirkouk. La déclaration du Comité publiée le 3 août explique « massacres et tortures par le manque d'éducation des masses et une compréhension insuffisante de la situation politique du pays ». Il les considère comme dus « à des initiatives individuelles, condamnables comme telles ». Pour finir, le P.C.I. prend la résolution de suivre « une politique de solidarité à l'égard du gouvernement et de contribuer à cimenter l'unité des forces politiques pour la défense de la République et les conquêtes de la Révolution »[1]. Comme si cette conclusion n'était pas assez nette, les dirigeants communistes reprennent le sujet dans *Ittihad al Chaab* le 23 août pour insister de nouveau « sur l'erreur qui fit sous-estimer au P.C.I. le rôle des autres partis patriotiques d'Irak », et condamnent « l'attitude sectaire et parfois négative adoptée par lui à leur égard et préconisent « la collaboration avec toutes les classes hostiles à l'impérialisme et à la féodalité, c'est-à-dire, avec la petite et moyenne bourgeoisie nationale, outre les ouvriers et les paysans ». Conscient d'avoir gravement compromis sa popularité par les massacres de juillet, le P.C.I. fait donc amende honorable au gouvernement et tend la main aux partis rivaux. « Union autour de Kassem », tel est le thème que dans son premier numéro (4 août 1959) développe le nouveau périodique communiste *Saout-al-Chaab* (La Voix du Peuple) destiné à doubler le soir *Ittihad al Chaab*.

Les exécutions du 20 septembre 1959

Parallèlement, ou plutôt en réponse à l'auto-critique et aux bonnes résolutions du P.C.I., Kassem, dans une déclaration à la radio de ce même 3 août, s'abstient, en parlant de Kirkouk, d'imputer les atrocités de juillet à un parti plutôt qu'à un autre; mais il les exhorte tous à « l'aider à débusquer les vrais responsables » qu'il ne qualifie plus du mot transparent d' « anarchistes », et il ne fait plus état, comme nombre total des victimes d'alors, du chiffre de 121 qu'il avait énoncé le 21 juillet, mais de 70 seulement. La propagande nassérienne, plus violente que jamais, le pousse au surplus à accepter bon gré mal gré l'appui du P.C.I. qui joue à présent la carte du nationalisme.

N'avait été cette déclaration de Kassem, on se serait attendu que la justice de l'Irak châtiât avec diligence les responsables des troubles de Kirkouk. Le 16 septembre un verdict aussi déconcertant qu'important est bien rendu. Il l'est non point par le tribunal militaire créé le 10 août pour connaître des événements de juillet, mais par le « Tribunal du Peuple » qui condamne à mort pour haute trahison 13 offi-

1. *Pravda*, 17 août 1959.

ciers impliqués dans le complot de Mossoul, et connus pour l'influence qu'ils exerçaient sur leurs camarades dont le brigadier Nazim Tabakchali et le colonel Moustafa Rifaat Sirri. L'exécution ne tarde pas cette fois-ci, ce qui est parfaitement exceptionnel : les condamnés sont passés par les armes dans les quatre jours. Saïd Kazzas, l'homme fort du gouvernement de Nouri Saïd et condamné, lui, à la fin de 1958, complète la charrette, avec 4 autres civils. Ce qui la rend homogène est que les 18 suppliciés du 20 septembre étaient autant d'ennemis déclarés du communisme et qu'ils l'avaient professé devant leurs juges. Kassem donne ainsi un gage important à l'extrême-gauche. Par son ordre, les cercueils des suppliciés sont promenés ouverts pendant toute une journée dans les rues de Bagdad. *Ittihad al Chaab* qualifie aussitôt ces exécutions de « mesures prudentes et nécessaires ».

Mais dans une grande partie du monde arabe, en R.A.U. surtout, la justice de Kassem soulève une tempête d'indignation qui se traduit par des manifestations. En Irak même, la droite et le centre manifestent aussi, encouragés par les émissions clandestines de la « Voix de l'Irak libre » animées par Faïk Samarraï, l'ancien ambassadeur d'Irak au Caire qui a choisi le nassérisme. Selon Le Caire, l'armée irakienne serait agitée de remous; la voiture de Kassem aurait reçu des pierres jetées par des femmes dans le faubourg d'Azamié et la troupe aurait refusé de tirer sur des cortèges de protestataires.

La radio d'Égypte signale le 24 septembre des arrestations d'ulémas qui auraient désapprouvé les exécutions. Elle dit que le journal irakien *al Fadjer al Jadid*, coupable d'avoir flétri « la soif sanguinaire des communistes », est interdit par les autorités de l'Irak ainsi que d'autres journaux conservateurs, tels que *Bagdad* et *Al-Hiad*, mais qu'un groupe clandestin, « Le Front musulman », s'est constitué. *Al-Ahram* du Caire dénonce l'activité du Chinois Bourhan Chahidi, « éminence grise de Kassem et organisateur des massacres de Mossoul et de Kirkouk ». A quoi *Ittihad al Chaab* réplique que « les ennemis de la République exploitent à leurs fins l'exécution des traîtres ».

Le 26 septembre, Kassem répond en personne à ces attaques :

Je proclame à la face du monde, dit-il à la radio, que notre République est assez forte pour juguler toute conjuration. Depuis quand les traîtres à leur pays sont-ils des martyrs? Seuls des imbéciles et les agents de l'impérialisme peuvent les considérer comme tels. Je connais ceux qui poussent une partie de la population à la révolte, mais leurs efforts sont voués à l'échec. Notre République est solide et sa vocation est de représenter un vaste secteur de cette région du monde.

Et, après avoir fait allusion à des attentats possibles contre lui, il ajoute :

Ceux qui se consacrent à la libération de leur patrie et descendent dans l'arène politique, ne doivent pas craindre la mort. J'accepte une telle mort pour que notre République d'Irak vive libre et indépendante.

Entre temps, le gouvernement continue à tenir l'opinion au courant des encouragements qu'il reçoit et de l'œuvre qu'il poursuit contre vents et marées. Le 6 octobre, par exemple, le ministre des Travaux publics et de l'Habitat publie que, dans sa mansuétude pour le peuple irakien, Kassem a affecté un crédit de 4 175 000 dinars à la construction sur tout le territoire d'hôpitaux, d'écoles et de logements pour les sinistrés des inondations, et Radio-Bagdad fait écho aux louanges que les prédicateurs, à l'occasion de la nativité du Prophète, ont décernées à Abdel Kérim-Kassem, « ami de Dieu et défenseur de l'Islam, n'en déplaise à la République arabe unie ». D'autre part les peines judiciaires qui frappent à la fois les extrémistes de gauche et les extrémistes de droite illustrent la volonté de Kassem de s'en tenir à une voie médiane encore que fluctuante. Et le même jour d'octobre où l'on apprend que le tribunal militaire chargé de juger les émeutiers de Kirkouk a condamné à mort 3 massacreurs (dont un aura sa peine commuée), on apprend aussi par un communiqué du gouverneur militaire général de l'Irak que Faïk Samarraï, présentement au Caire et animateur de la *Voix de l'Irak libre*, le chef des bédouins Chammar, Ajïl al-Yaouer, 2 autres civils et 7 officiers seront jugés par contumace « pour avoir conspiré contre le régime et la patrie ».

L'attentat contre Kassem (7 octobre 1959)

L'attentat que Kassem sentait venir, vient en effet. Le 7 octobre, pendant qu'il passe en voiture dans l'artère principale de Bagdad, des coups de feu sont tirés sur lui par des inconnus. Son chauffeur est tué, son automobile est criblée de balles. Lui n'est que blessé à l'épaule. On l'hospitalise à l'hôpital de Dar-al-Salam récemment confisqué aux Américains. Il y reste jusqu'au 3 décembre, soigné par une commission de quatre médecins. Des messages de sympathie affluent à son chevet. Ceux des syndicats et des diverses institutions démocratiques se mêlent à ceux de Chou-En-Lai, de Khrouchtchev, d'Adnan Mendérès et d'Eisenhower.

Entre temps, des rumeurs diverses se répandent pour expliquer ce séjour à l'hôpital qui se prolonge malgré les communiqués optimistes des médecins. Au Caire, on affirme que le choc de l'attentat a ébranlé l'équilibre mental du premier irakien. Comme pour démentir ces assertions malveillantes, le convalescent multiplie interviews, conférences de presse et harangues que Radio-Bagdad et la presse

reproduisent à qui mieux mieux. Le 24 octobre, c'est un discours pour l'anniversaire des Nations Unies. Le 27 c'est une déclaration sur la force militaire de l'Irak et l'annonce que, la veille de l'attentat, il a envoyé des avions chargés d'armes aux patriotes algériens. Le 1er novembre, il expose à quelques journalistes sa politique à l'égard de la R.A.U.. Le 7, il fait valoir à un reporter combien il est nécessaire que l'Irak et la Syrie s'unissent. Le 14, discours contre l'impérialisme occidental. Le 23, en recevant la délégation qui a représenté l'Irak aux fêtes de la Révolution russe à Moscou, il revient sur le Croissant fertile. Le 2 décembre, veille de sa sortie de l'hôpital, pendant six heures il aborde les sujets les plus divers au bénéfice des journalistes, passant du pacte de Bagdad à l'obscurantisme de certains ulémas; du plan de quatre ans de l'Irak et du progrès économique du pays à la politique annexioniste du Caire.

Ses déclarations touchant ce dernier point et le Croissant fertile répondent aux attaques de la R.A.U. qui, par-dessus le marché, rassemble des troupes à la frontière syro-irakienne, grossies de réfugiés irakiens, de Bédouins chammars, « de volontaires, de conjurés et de traîtres ». Selon des informations en provenance du Caire et de Téhéran, une grenade a été jetée le 23 octobre, dans une chambre que Kassem venait de quitter. De fait, le gouverneur militaire général de l'Irak a éventé un deuxième complot contre la vie de Kassem. Un régiment entier est commis à la garde de Dar-al-Salam et des précautions spéciales sont prises pour la sauvegarde du Zaïm et du régime: patrouilles de chars, dispositifs de surveillance et de protection renforcées aux frontières et sur les aérodromes, couvre-feu à Bagdad, puis étendu à l'ensemble du territoire.

La presse officielle assure que Kassem confère quotidiennement avec ses collaborateurs, mais beaucoup le croient chambré, peut-être prisonnier. On se demande qui gouverne et qui l'emporte, du clan modéré de Salah Abdi (gouverneur militaire général de l'Irak) ou du clan communisant voire communiste du colonel Mahdaoui, président du Tribunal du Peuple [1]. Déjà, avant l'attentat, certains voulaient qu'on eût forcé la main de Kassem pour qu'il signât les ordres d'exécution du 20 septembre; ils remarquent à présent que le Dr Mohammed Chaouaf, président de la commission médicale qui soigne Kassem, est un protégé du gouverneur militaire et attribuent à son influence les poursuites faites en octobre 1959 contre les Forces de la résistance populaire de Bassorah pour leurs activités criminelles en mars précédent

En fait, Kassem témoigna toujours une grande confiance à Salah Abdi, homme d'ordre sinon de « droite », bien qu'il ne l'ait pas mis

1. Voir plus haut, p. 144.

au courant du complot avant la veille même de la Révolution. Ce jour-là Abdi commandait l'artillerie divisionnaire de la division que Kassem se trouvait commander temporairement à Migdadiya, à une centaine de kilomètres au nord-est de Bagdad, et Kassem se borna à lui demander de rester neutre. Mais, informé du coup d'État à la dernière minute, Abdi se rallia aussitôt à Kassem. Le lendemain il était nommé chef d'état-major général de l'armée, à la place du général Rafik Aref déféré au Tribunal militaire suprême, et gouverneur de tout l'Irak, avec des pouvoirs étendus. (A la fin de 1961, surmené, il devra prendre du repos et son adjoint Ghalib Aziz le remplacera). Il est vain de chercher à savoir qui l'emporte auprès de Kassem. Kassem ne compte que sur soi. Mahdaoui n'est pas en disgrâce, il sera promu général, et si ses portraits ont disparu des lieux publics c'est parce que le Zaïm n'en veut point voir d'autres que les siens.

Enfin, Kassem sort de Dar-al-Salam le 3 décembre. Des fêtes grandioses célèbrent sa guérison. Elles réveillent sa popularité accrue par le danger couru, mais un peu estompé par cette longue convalescence et les rumeurs que sa durée a suscitées. En action de grâces, des moutons sont égorgés par dizaines devant son automobile, aux accents des hymnes de la République et de l'Armée. Il disparaît sous les fleurs. Des bonbons sont jetés à profusion à la foule. Un lâcher de colombes obscurcit le ciel de Bagdad. Le lendemain, de 8 heures du matin à 8 heures du soir, un million de personnes défilent derrière le Tribunal du Peuple, les Partisans de la paix, la Ligue pour la Défense des droits de la femme, les associations professionnelles, les syndicats, l'Union générale des étudiants, les associations sportives et autres, parmi lesquelles celles des Assyro-Chaldéens. Les manifestants brandissent des dizaines de milliers de portraits de Kassem et des pancartes qui exaltent la solidarité du Peuple et de l'Armée, la fraternité arabo-kurde, la lutte de l'Algérie, du Yemen et d'Aden contre le colonialisme, la paix, et la cause de la Palestine arabe, réclament le châtiment des traîtres, incitent les agriculteurs et les « valeureux ouvriers », ceux-là à produire plus de céréales pour le peuple, ceux-ci à augmenter le rendement industriel de la Nation. Le grand rabbin officie devant sa communauté pour remercier l'Éternel d'avoir sauvé le chef de l'Irak. Un marchand de meubles de cuisine, aussi avisé que patriote, avertit la population par la presse que pour fêter un événement aussi faste, il consent à son honorable clientèle une remise de 20 % sur tous ses articles. Un film enfin, intitulé « La grande joie du peuple après le rétablissement de son chef victime d'un attentat » est composé, qui sera présenté au festival cinématographique de Moscou de juillet 1961, où le public l'accueillera avec des mouvements divers.

Les institutions démocratiques ont largement profité des circonstances pour afficher leur loyalisme et rappeler leur existence et leur dynamisme. Ces manifestations trop bruyantes ont indisposé le Parti national-démocrate. Aussi en décembre, donc deux mois plus tard, Mohammed Hadid et son collègue à l'Agriculture, Houdaïb Haj Hamoud, organisent-ils à leur tour une nouvelle manifestation monstre qui rassemble plus de 100 000 fellahs à Bagdad. Ils défilent en brandissant des exemplaires du journal national-démocrate *Al Ahali*. Encouragés par ce succès et sans doute aussi par Kassem, le P.N.D. renouvelle encore en janvier cette démonstration de masses, populaire mais hostile au communisme. Quant à Kassem, heureux de toutes ces protestations de loyalisme débordant, il décrète que les peines de tous les prisonniers civils et militaires seront uniformément réduites, « afin que toutes les classes de la population puissent participer à la joie publique ».

Le procès des agresseurs

La justice et la politique exigent le châtiment des meurtriers. La presse irakienne de gauche et Radio-Bagdad accusent Nasser, tandis que la radio et la presse cairote estiment que Kassem a bien cherché ce qui a failli lui arriver, et que les journaux irakiens de droite affectent de considérer l'attentat comme un simple accident. Mais les autorités qui désirent l'exploiter au mieux, ne l'entendent pas de cette oreille. Cependant jamais elles ne pourront, ou ne voudront, faire une lumière complète sur les origines du complot. Le 15 octobre, le gouverneur général révèle que l'avant-veille de l'agression la police a arrêté à Mossoul un Syrien porteur d'explosifs et dénonce les concentrations que la R.A.U. continue d'opérer à la frontière. Le surlendemain, le président du Tribunal du Peuple annonce que « tous les fils du complot sont connus, que les organisateurs ne sont autres que Faïk Samarraï et 11 officiers, déjà inculpés ou condamnés, et contumax comme lui, mais que l'ouverture du procès n'aura lieu que le 26 décembre. Non point que les preuves manquent, Dieu merci ! comme Le Caire l'insinue, mais parce qu'on ne cesse de découvrir de nouveaux suspects dans les milieux nassériens et baasistes.

Le procès commence en fait le 2 janvier 1960 au Tribunal militaire spécial suprême contre 6 accusés et 2 contumax. Deux témoins mettent en cause un Jamaïcain, sujet britannique. (Le Foreign Office proteste de son innocence et finira par le faire relâcher.) Un des accusés admet que le Baas, le parti arménien conservateur Tachnak [1] et des Turkmènes de Kirkouk se sont entendus pour

1. Voir plus haut, p. 90.

former un groupement hostile à la République. Le président du tribunal, Mahdaoui, bondit et atteste que « c'est cette poignée de fascistes qui a fomenté les troubles de mars (dont on parle beaucoup plus que de l'attentat du 7 octobre) en exploitant d'aveugles fanatismes locaux », et s'élève contre l'idée que « le parti réactionnaire et traître des Tachnak représente les Arméniens irakiens ».

Aussi bien, les interventions du président et du procureur général, constituent une série de réquisitoires contre la République arabe unie et « son chef sanguinaire, Nasser, ce Pharaon trois fois vil, ce dictateur, ce criminel et ce traître », ainsi que contre le Baas, « qui avec les partis traîtres, a fait tant de mal à notre pays libre et indépendant ». Les diatribes sont d'autant plus significatives que, comme Mahdaoui le rappelle en souhaitant « le développement sur tout le territoire des partis authentiques, sincères, démocratiques, et qui s'emploient au bien du pays et au service de la République... », on est « à la veille de la réapparition légale des partis ».

Quant au déroulement proprement judiciaire du procès, il n'avance qu'avec lenteur et confusément. La plupart des inculpés dont le nombre a grandement crû depuis octobre pour atteindre environ 80, sont réfugiés en Égypte. Les débats n'aboutiront qu'au mois de février de l'année suivante. Ils se termineront par un verdict qui frappera surtout des contumax, et des comparses. Mais Kassem déclarera le 29 mai suivant qu' « aucun de ceux qui ont attenté à sa vie ne sera exécuté si la situation est stable ».

6

RÉAPPARITION LÉGALE DES PARTIS (janvier-février 1960)

La loi n° 1 du 1er janvier 1960 sur les associations et les partis

Le procès des meurtriers du 7 octobre regarde le passé. Mais c'est vers l'avenir que Kassem tourne ses regards à sa sortie de l'hôpital. Il estime en effet, comme le proclamait le président du Tribunal du Peuple, que le temps est venu pour l'État de revenir lui aussi à une vie normale. Pendant ses méditations de Dar-al-Salam, il a mûri sa décision de permettre aux « partis et associations » de reprendre leur activité. Nous sommes à la veille de la Noël des chrétiens. Pour préparer ses concitoyens à accueillir la loi qu'il s'apprête à promulguer, Kassem décide de lever le couvre-feu la nuit du 24 décembre et pendant la semaine du 31 décembre au 7 janvier, de sorte que tous les Irakiens, sans discrimination, puissent se réjouir ensemble.

Comme il l'avait annoncé à la fête de l'Armée qui se trouve clore la première semaine de l'année grégorienne, Kassem donne publiquement lecture de la loi n° 1 du 1er janvier 1960. Ce texte dispose que

> les associations et partis ne peuvent avoir de fins contraires à l'indépendance de l'Irak, à l'unité nationale, ni au régime républicain. Ils doivent s'abstenir de susciter des heurts entre les différents groupes religieux et ethniques du pays et n'exercer aucune activité militaire ou paramilitaire. Ils ne doivent pas être affiliés à des groupements dont le siège serait situé hors du territoire irakien, sauf autorisation

expresse. Ils ne doivent pas recevoir de fonds de l'extérieur. Les fonctionnaires d'exécution, les membres du service diplomatique, les militaires, les étudiants de l'enseignement secondaire et les étrangers ne peuvent appartenir à un parti.

La structure sociologique de l'Irak et les données de la conjoncture au Proche-Orient expliquent combien ces dispositions, à première vue très générales, correspondent aux circonstances particulières où vit le pays. La loi nouvelle contraste, non seulement avec la législation de la R.A.U. en ce domaine, mais encore elle vise à s'opposer aux ingérences et noyautages de Nasser dans la vie intérieure de l'Irak, et par là prohibe l'Istiklal et le Baas. Kassem, par ce texte, repousse aussi le système du parti unique adopté par Nasser et l'inféodation à une puissance étrangère, prélude à une annexion inévitable. En même temps la loi écarte le P.C.I. dont le siège est aussi « situé hors du territoire national » et dont « les fonds proviennent (au moins en partie) de l'étranger ». Elle vise à garantir l'État contre les entreprises des milices ou les coups d'État militaires. Elle cherche enfin à prévenir les massacres de minorités ou les troubles dus aux oppositions des communautés religieuses et ethniques.

Les fêtes pour la Journée de l'Armée se déroulent avec faste. On y publie d'abord un message de Kassem, où il « prie Dieu de préserver notre République et l'Armée, protectrice de nos frères, se félicite de la renaissance des partis et salue nos frères de la patrie arabe et du monde ami. » Le cortège qui fait suite au défilé militaire comprend, dans cet ordre, les Partisans de la Paix, les syndicats des avocats, des médecins, des artisans, des ingénieurs, des journalistes, des « économistes », des géomètres-arpenteurs, la Ligue pour la défense des droits de la femme, l'Union des jeunesses démocratiques, les syndicats des ouvriers agricoles, des enseignants, des étudiants, des fonctionnaires et des ouvriers. Les inscriptions des inévitables pancartes et calicots portés par les manifestants ont trait à l'union du Peuple et de l'Armée, à la fraternité des Arabes, des Kurdes, des Turkmènes et autres minorités, à l'heureux rétablissement de la vie des partis, à la nécessité de produire davantage, de châtier les traîtres déférés à la justice, à l'impérialisme et au féodalisme. Il en est où sont dénoncés les concentrations de troupes iraniennes « à nos frontières qui seront le tombeau des agresseurs ». Bref, à peu de choses près, une réédition des fêtes de la guérison, suivant un modèle qui devient rituel et qui montre combien les promesses du gouvernement correspondent aux vœux de la population.

Trois partis, d'abord, demandent au ministre de l'Intérieur, le 10 janvier, à bénéficier de la loi nouvelle. Ce sont le Parti national-démocrate, vétéran de l'opposition sous la dictature et auquel appar-

tiennent la plupart des membres du gouvernement, le Parti communiste irakien qui depuis vingt ans milite dans la clandestinité, et le Parti démocratique du Kurdistan irakien, qui est une variante à coloration nationale du précédent. Notons que ces trois partis constituaient déjà, officieusement bien qu'en somme illégalement, le Front national, dont le nom, en un temps où il comprenait aussi le Baas, avait servi de ralliement aux opposants à Nouri Pacha.

La requête du premier a été, entre autres, signée par Mohammed Hadid, ministre des Finances, devenu chef du P.N.D. depuis la retraite (provisoire) du vieux Chaderji, de Houdaïb Haj Hammoud, le ministre démisionnaire, et Hussein Jamil qui brûle de participer à la direction du pays. Le cheikh kurde Mollah Moustafa Barzani, le héros de l'insurrection du Kurdistan sous l'ancien régime et que son long exil en U.R.S.S. a rapproché du parti communiste, a signé la requête du P.D.K.I.

De l'Istiklal et du Baas naturellement, point de nouvelle. Ce dernier anathématisé par le Front et par les réquisitoires répétés du président Mahdaoui, ne dispose d'ailleurs plus de journal en Irak depuis l'affaire Aref. Il ne fait entendre sa voix, par ricochet, dans la faible mesure où la censure le permet, que par *Al Sahafa*, journal du parti homologue de Beyrouth. Celui-ci, de loin, rejette les accusations portées contre les Baasistes irakiens et affirme qu'il n'est pas dans les principes du parti de recourir à l'assassinat politique, tout en saluant « l'héroïsme des patriotes sincères, qui, sous la pression d'événements terrifiants, ont voulu tuer Kassem dans l'espoir de mettre un terme à la folle vague de terreur qui sévit en Irak »[1].

Pendant que Kassem séjournait à l'hôpital, le journal du P.N.D., *Al-Saoura*[2], avait lancé une campagne pour qu'il fondât un « parti républicain démocrate » présidé par lui-même. Ce journal avait fait valoir que seul un parti nouveau, jouissant du prestige d'un tel chef, pourrait remédier à l'instabilité que les partis extrêmes entretiennent en Irak. Mais les autres journaux du Parti, l'*Ahali* de Bagdad, le *Saout-al-Ahali* de Bassorah et le *Nida-al-Ahali* de Mossoul n'avaient pas suivi leur confrère. Ils objectaient que Kassem ne pouvait ni créer un parti unique comme Nasser, ou même simplement à lui comme Nouri, ni renoncer à son rôle d'arbitre pour susciter une concurrence aux partis existants. Le bruit circula que Kassem avait approuvé la suggestion d'*Al-Saoura*, et qu'il en aurait dit : « ce journal est mon journal; ses directeurs sont mes amis ». On dit aussi que plusieurs ministres et fonctionnaires nationaux-démocrates avaient accepté d'adhérer au parti envisagé; mais celui-ci ne vit pas le jour.

1. *Al Sahafa*, Beyrouth, 15 janvier 1960.
2. *Al Saoura*, Bagdad, 20 et 29 octobre 1959.

La scission du Parti Communiste Irakien

Pour le Parti communiste, deux demandes simultanées furent présentées en son nom. L'une émanait du vieux leader Abdelkader Ismaïl Boustani, directeur d'*Ittihad-al-Chaab*, l'autre d'un dissident Daoud Sayegh qui venait de fonder le *Mabda*, de tendance moins progressiste et qui sembla jouir des faveurs, voire de subventions, de Kassem. Sayegh, créateur de l'ancienne ligue communiste qui milita sous l'ancien régime, s'était déjà opposé au secrétaire général du P.C.I. d'alors, Salman Youssouf, *alias* Fahd, et avait été exclu du parti en 1943 [1]. Par la suite, il avait battu sa coulpe et était rentré en grâces. Mais il venait de faire de nouveau dissidence, après les événements de Kirkouk de juillet, avec 13 autres camarades. *Ittihad-al-Chaab*, tout en admettant les alliances et en reconnaissant à Sayegh la liberté de former un parti quelconque, lui dénia le droit de se réclamer du P.C.I., afin que les esprits abusés ne fussent pas exposés « aux mésaventures encourues par le communisme dans des conditions analogues en Inde, en Birmanie et à Ceylan ». Il qualifia Sayegh « de nationaliste bourgeois, de titiste, de trotskyste dans le genre d'Imré Nagy, et finalement lança un appel à résipiscence aux camarades qui avaient suivi l'hérétique. Neuf revinrent au bercail [2].

D'autres divergences partageaient encore le P.C.I., en particulier l'attitude à adopter à l'égard des Kurdes et des minoritaires. Boustani avec une équipe de camarades qui avaient comme lui vécu longtemps en exil, se montrait d'une orthodoxie moins dure. On peut citer parmi ces derniers, le camarade Mohammed Hussein Abdulillah, avocat, membre du conseil national des Partisans de la paix, médaille d'or de la Paix, dont le fils venait d'être condamné à mort pour avoir participé aux massacres de Kirkouk.

En l'absence de Boustani, en voyage à l'étranger, le secrétaire général du P.C.I., Zaki Khayri Saïd, adressa une nouvelle requête au ministère de l'Intérieur pour faire reconnaître le parti communiste orthodoxe sous le nom du journal *Ittihad al Chaab* (l'Union du Peuple). Le ministre alléguant qu'un changement d'appellation ne changeait rien à l'affaire, refusa l'autorisation. Ce fut le parti dissident de Daoud Sayegh, avec le *Maabda* pour organe, qui la reçut. Il resta donc le seul à représenter officiellement le communisme en Irak.

1. Daoud Sayegh. Voir plus haut, p. 107.
2. *Ittihad Al Chaab*, Bagdad, 24 janvier 1960.

Partis non autorisés

Soit qu'il s'agît d'une manœuvre pour battre en brèche la « secte » de Daoud Sayegh, soit qu'il s'agît au contraire d'une manœuvre pour lui ouvrir la possibilité d'un retour, il fut un moment question que le mouvement des Partisans de la Paix passât de l'état d'« institution démocratique » à celui de parti proprement dit; mais il n'en fut rien. On dit aussi, en ce début de janvier 1960, que le colonel-président Mahdaoui et son procureur général, Majid Amine, allaient se démettre de leurs fonctions militaires et judiciaires pour fonder un Parti du Peuple, progressiste, et que les mujtahids Al Khalissi et Al Badri, du fond de leur prison, prendraient la tête d'un parti chiite réactionnaire. Mais le gouvernement ne fut saisi de leur part d'aucune requête. Il le fut cependant par deux sympathisants communistes, Abdalfattah Ibrahim, directeur général des raffineries et membre du conseil des Partisans de la paix et Me Aziz Chérif qui en est le secrétaire général auxquels s'associaient deux transfuges du P.N.D., Abdallah Ismaïl Boustani et Naji Youssouf. Ces quatre personnages sollicitèrent en effet l'autorisation de former un Parti démocratique du Peuple, centriste. Ne l'ayant pas obtenue, Ibrahim et Chérif, cette fois seuls, revinrent à la charge en faveur d'un Parti républicain (7 mars).

Al Saoura, le journal du P.N.D., lança alors une campagne contre eux, rappelant « une malodorante affaire de cession de mobilier appartenant à l'État ». Le ministre déclara la demande irrecevable. Ibrahim s'adressa à la Cour d'arbitrage et en même temps à Kassem. Mais le Zaïm répondit qu'« il n'intervenait jamais dans les affaires judiciaires ». Le tribunal, entre tant, conclut au rejet de la demande.

Haj Baker n'eut pas plus de chance avec un projet de Parti libéral. Le Parti islamique d'Azami, propriétaire de la revue *Culture Islamique* parut quelque temps devoir être plus heureux, malgré le refus de ', ieur de lui donner satisfaction, car, en ayant appelé à la Cour d'arbitrage, celle-ci reconnut son bon droit, à l'unanimité[1]. A peine eut-il remporté ce succès, qu'il commença une campagne pour une islamisation de la législation irakienne et pour la relaxe des mujtahids internés. Nombre de partisans de feu l'Istiklal se rallièrent à lui pour l'aider à constituer une droite traditionaliste. Le gouvernement empêcha d'abord son journal *Al Jihad* (La Guerre sainte) de paraître et finalement retira l'autorisation en automne 1960.

1. Voir plus haut, p. 145.

Les programmes des partis

Kassem entend donc n'avoir affaire, pour le moment du moins, qu'à trois partis : national démocrate, démocrate du Kurdistan irakien, et P.C.I., ou plus précisément P.C.I. de Daoud Sayegh, au risque de laisser d'autres tendances sans représentation légale [1]. Leurs programmes concordent sur certains points. Tous condamnent l'impérialisme, les discriminations ethniques religieuses ou idéologiques. Tous déclarent que l'Irak appartient à la grande patrie arabe, et qu'il est solidaire des peuples qui aspirent à l'indépendance, tous adhèrent aux principes de Bandoung et au neutralisme positif. Tous reconnaissent que l'avenir du pays est dans la voie du progrès social et de la démocratie et font dépendre son développement économique de l'industrialisation. Ils ont surtout ceci de commun, et que le gouvernement apprécie, qu'ils veulent un Irak indépendant, souverain et unifié.

Les différences entre ces programmes apparaissent déjà dans le mode de présentation des documents. En attendant que Daoud Sayegh publie le sien et précise les points de doctrine et de méthode qui le séparent du P.C.I., on tablera, en ce qui concerne le communisme irakien, sur la charte du P.C.I. telle que *Ittihad-al-Chaab* l'a reproduite. Ce texte est de beaucoup le plus long, tandis que le programme du P.N.D. est le plus court.

Le programme du Parti communiste irakien

Le document communiste est précédé d'un préambule qui envisage les tâches du parti sous l'angle « *historique* » (le mot y figure six fois). Il les adapte à « la conjoncture historique actuelle », qui est « une étape historique », et à « la structure sociale du pays qui résulte de son histoire ». L'Irak jusqu'à présent n'ayant atteint « aucun but socialiste », il convient de lui « ouvrir la voie de l'évolution qui conduit au socialisme ». Le P.C.I. considère que la classe ouvrière y « joue un rôle d'avant-garde », que,

> avec les paysans, elle constitue la force sociale la plus grande, et que sur leur alliance repose la base du Front national qui doit s'employer dans l'intérêt de toutes les classes nationales, c'est-à-dire les ouvriers, les paysans, la petite bourgeoisie (salariés, artisans, « professionnels », petits agriculteurs et intellectuels), la bourgeoisie moyenne (industriels, commerçants, agriculteurs, entrepreneurs et capitalistes nationaux).

1. Voir la traduction des programmes de ces partis dans « Document », *Orient*, nº 13, 1960, p. 189 sqq.

Il fait appel à la collaboration de toutes les classes et forces nationales, ainsi qu'à la collaboration des ouvriers et des patrons du pays et du capital privé. Il préconise de moderniser l'économie irakienne sans porter atteinte au système capitaliste de production et « en respectant la propriété privée des citoyens », tout au moins pour le moment.

Étant donnée l'importance qu'il attache en général au problème des nationalités, le Parti communiste irakien fait une grande place dans son programme à la question ethnique, principalement aux « deux nationalités fondemantales, le peuple arabe et le peuple kurde, aux côtés desquels vivent des minorités ethniques ». Parmi celles-ci, le préambule mentionne expressément les Turkmènes, puis revenant sur ce sujet (à l'article III), le corps du texte énumère à la suite de ceux-ci « les Assyriens, les Chaldéens, les Arméniens... ». Le P.C.I. établit donc en quelque sorte une hiérarchie entre les diverses ethnies irakiennes. Cela est confirmé par le vocabulaire employé par le P.C.I.. Il qualifie les Kurdes de « peuple », comme les Arabes, le reste de la population étant composé de « minorités »; mais le parti kurde, le P.D.K.I., n'est pas cité expressément.

Sans prendre à présent en considération les divergences qui partagent les Kurdes, retenons que, au sein même du P.C.I., les avis divergent quant au rapport du Parti avec le Parti démocratique du Kurdistan irakien. Les « durs », comme Zaki Khayri, réprouvent les égards particuliers qu'on peut avoir pour les communistes kurdes, en tant que Kurdes, comme si par là on portait atteinte au monolithisme du communisme, tandis que d'autres dirigeants jugent ces égards comme tactiquement opportuns.

Que le P.C.I. s'intéresse spécialement aux « institutions démocratiques » et à la jeunesse, ressort de son programme. A l'article XX, il revendique pour celle-ci « les moyens d'exercer ses droits politiques et d'organiser des associations ». Quant à « la grande patrie arabe », le préambule affirme que l'Irak en fait partie, mais se réserve de laisser « mûrir la meilleure forme d'union à réaliser entre les peuples arabes frères ». Il n'est parlé de la Ligue arabe qu'incidemment, dans le corps du texte, à l'article IV. On y souhaite que cette institution soit « libérée des méthodes arbitraires et réactionnaires ». Pour le sionisme, il est condamné à l'article II, au même titre que l'impérialisme.

Le programme du Parti national-démocrate

Alors que le P.C.I., comme il est de règle au P.C., définit son programme à partir de la dialectique marxiste-léniniste en l'adaptant aux circonstances particulières à l'Irak, le P.N.D., dans le sien, part

de la politique extérieure, singulièrement des principes qui doivent régir l'Irak et le reste du monde arabe, comme s'il voulait d'abord y situer la jeune république, telle qu'il la conçoit et non selon les vues de Nasser sur l'organisation de ce monde.

Son programme, sans préambule, est, de propos délibéré, général et bref. Il n'entre pas dans les détails. Le plan en est simple, qui passe de « la politique extérieure » à l'« organisation politique » (domaine militaire, domaine économique, domaine social).

Tandis que pour le P.C.I. « le mouvement de l'unité arabe a pris le caractère d'un mouvement de libération tendant essentiellement à unifier la lutte du peuple pour la liberté et la démocratie » (comme si l'unité arabe ne devait être qu'une étape d'un mouvement de libération universelle), le P.N.D., lui, « milite pour réaliser l'union de la nation arabe en un État fédéré *(dawla ittihadiya)*, tout en s'en remettant à la volonté des peuples arabes de décider du genre de liens qui les uniront. Il ne fait pas mention de la Ligue arabe.

On ne retrouve pas non plus dans la charte nationale-démocrate l'hostilité de principe déclarée par le P.C.I. aux « blocs militaires » de l'impérialisme. L'article III parle seulement de « la neutralité positive » que suit le parti. S'agissant de l'organisation politique, « le parti travaille à édifier une société démocratique respectant la personnalité de chacun », principe dont on ne retrouve pas l'équivalent dans le texte communiste. Quelque bref qu'il soit, le programme du P.N.D. ne peut évidemment pas passer sous silence la question des minorités, mais il s'en tient à ces deux assertions générales, suffisantes, il est vrai :

> Aucune discrimination ne sera faite en ce qui concerne la race, la langue, la religion et la pensée », pas plus qu'il n'en sera faite « entre l'homme et la femme (II-1). »
>
> .....
>
> Le parti considère la patrie irakienne comme un champ de libre coopération entre toutes les nationalités et les races qui composent le peuple irakien (II, 2).

Cette politique est en harmonie avec ce principe encore plus général formulé en ces termes à l'article suivant :

> ...les libertés civiles et politiques sont garanties, à condition toutefois de ne pas porter atteinte à la liberté d'autrui et de ne pas exploiter ces libertés de façon à entraver l'évolution et la marche de la société et à menacer les libertés démocratiques.

Le régime que le P.N.D. appelle de ces vœux est un « régime démocratique, parlementaire, législatif », sans qu'il se prononce sur le nombre des chambres (alors que le P.C.I. réclame une assemblée nationale unique), ni sur le système électoral, que le P.C.I. veut

proportionnel. Le P.N.D. réclame, comme le P.C.I., une « magistrature indépendante », mais sans souhaiter comme lui un tribunal du peuple élu par l'Assemblée. Il ne parle pas d'épuration.

En ce qui concerne les syndicats enfin, on peut relever une réserve du P.N.D., qu'illustrent les polémiques auxquelles journaux communistes et sociaux-démocrates se livrèrent au printemps de 1959. L'avant-dernier article du programme de ceux-ci rappelle que « les organisations sociales doivent être encouragées de manière à les rendre aptes à accomplir les *travaux pour lesquels elles sont fondées*, et cela, dans l'intérêt de la société en général ».

Le programme du Parti démocratique du Kurdistan irakien

Alors que les autres partis se situent d'emblée, soit par rapport au communisme international, soit par rapport à la nation arabe, le Parti démocratique du Kurdistan irakien [141], lui, part d'une base ethnique et géographique délimitée. A certains égards son programme, qu'il a publié en kurde dans le quotidien *Khabat* de langue kurde et dans l'édition arabe de celui-ci, ressemble à tant de programmes communautaires du Proche-Orient. Mais loin de se réclamer d'un système traditionnel comme ils le font en général, son idéologie se rattache à l'idéologie communiste, sans exclure toute parenté avec le P.N.D. L'article III, en effet, n'affirme-t-il pas que « dans sa lutte politique et dans ses analyses sociales, notre parti a recours à la doctrine scientifique du marxisme-léninisme »? Et l'article 6 *(b)* déclare :

> ... nous luttons pour renforcer les relations de fraternité, d'amitié et de coopération que nous entretenons avec le P.C.I., le P.N.D. et les organisations progressistes en Irak... et... pour raffermir nos liens d'amitié avec les autres partis communistes et les organisations progressistes dans le monde entier.

Sans être particulariste, le programme du P.D.K.I. est très particularisé. Par là il contraste fortement avec celui du P.N.D., qui d'ailleurs n'est nullement incompatible avec le sien, mais où le mot même de « kurde » ne figure pas. Il est, selon l'article II,

> un parti démocratique révolutionnaire qui représente les intérêts des ouvriers, des paysans, des salariés, des artisans et des intellectuels révolutionnaires du Kurdistan d'Irak.

Cela ne signifie pas, pour autant que les membres du parti se

1. Voir plus haut, p. 161, n. 1. C'est en janvier 1960 que le P.D.U.K.I. devient le P.D.K.I..

retranchent de la communauté nationale, tant de l'Irak que de l'ensemble du monde arabe, car nous lisons ceci à l'article VI *(a)* :

> Nous luttons pour le resserrement des liens de fraternité entre les peuples arabe et kurde et les autres minorités ethniques : assyrienne, turkmène, arménienne, etc. Nous travaillons à renforcer l'unité nationale, à promouvoir les droits nationaux du peuple kurde sur la base de l'autonomie interne dans le cadre de l'unité irakienne. Nous luttons également contre le chauvinisme, le cosmopolitisme et le séparatisme.

Mais, instruits par l'expérience, le P.D.K.I. ajoute immédiatement après :

> Nous luttons pour que le peuple kurde obtienne le droit d'être représenté dans tous les services de l'État et dans toutes les institutions officielles ou semi-officielles et qu'il puisse accéder aux fonctions publiques dans une proportion équivalente à l'influence des Kurdes en Irak, compte tenu des droits des minorités habitant le Kurdistan.

L'article IV, encore plus circonstancié, réclame l'épuration des institutions d'État, militaires et civiles. Il s'explique à la fois par les traditions guerrières des Kurdes, par les déboires qu'ils y ont éprouvés, et par l'espoir d'y avancer désormais d'un meilleur pas. Voilà qui nous rapproche des desiderata courants des programmes ordinaires des communautés du Proche-Orient.

Les revendications d'ordre économique ont la précision détaillée d'un ordre du jour de Conseil général. Elles découlent des conditions géographiques particulières du Kurdistan irakien, dont elles demandent que les ressources naturelles, pétrole, soufre, tabac, bétail et forêts soient mises en valeur. Elles portent aussi sur les communications, afin que les cantons montagneux du pays et les stations estivales que le relief, le climat, les eaux et la beauté des paysages y ont suscitées soient mieux desservies et reliées au réseau général. Notons qu'au passage l'article IX de cette partie réfère à l'accord économique irako-soviétique de mars 1959, « garantie essentielle du développement de notre industrie ». On remarquera la primauté donnée à l'industrialisation, bien que la région soit surtout agricole. Les revendications d'ordre social, dirigées plus spécialement contre les aghas[1] et les cheikhs kurdes ont, de même, égard aux conditions locales. L'article XII qui en traite le souligne et les formule en ces termes :

1. *Agha*, ce mot turc qui veut dire « grand frère » sert à désigner les grands propriétaires terriens. (C'était aussi un titre turc.)

...étant donné que le problème agraire du Kurdistan revêt des caractéristiques particulières dont la loi sur la réforme agraire ne tient pas compte, nous luttons en vue de faire modifier cette loi de façon à garantir à tous les paysans kurdes la possession d'une part de superficie minimum de terre, et d'autre part l'abolition du régime féodal.

Sur ce point, le P.D.K.I. se montre donc encore plus catégorique que les autres partis du Front National.

Le patrimoine culturel, support du « nationalisme » kurde, fait l'objet d'un long article, le XX^e^, consacré à « la renaissance de la littérature, de l'histoire et de l'art kurde », à la conservation des « monuments historiques du Kurdistan » et à l'enseignement de la langue kurde. Le vœu est émis que des écoles, des bibliothèques, des instituts supérieurs et qu'une université « à l'instar de celle de Bagdad », soient ouverts « à l'intérieur du Kurdistan », pour la formation de cadres administratifs et techniques; qu'une station de radio-diffusion y soit construite, qu'« une académie scientifique de linguistique kurde » y soit fondée; que, d'autre part, « dans toutes les parties de l'Irak », l'enseignement du kurde se développe sous l'égide d'une direction générale de l'enseignement du kurde; qu'à l'Université de Bagdad, enfin, une chaire pour l'enseignement de la langue et de l'histoire des Kurdes soit créée.

L'article qui suit reprend ces revendications culturelles, en suggérant en somme la constitution d'un front commun « des minorités ethniques vivant dans le Kurdistan, Assyriens, Turkmènes, Arméniens, etc. » en faveur de qui leurs frères aînés kurdes réclament des garanties, pour le plus grand bien du Kurdistan des Kurdes irakiens.

Ceux-ci, pour autant, ne bornent pas leurs vues à ce Kurdistan irakien, voire aux frontières de l'Irak, ni n'oublient leurs autres frères par le sang et par la doctrine. Le P.D.K.I. milite pour raffermir non seulement les liens avec les autres partis et organisations démocratiques dans toutes les régions du Kurdistan (art. VI, *a*), mais encore avec « les réfugiés politiques kurdes qui ont émigré en Irak, en raison de leur lutte nationale de libération (art. XXII), et, comme nous l'avons vu, « avec tous les autres partis communistes (VI *b*). L'extension enfin du Kurdistan, dont il est question à l'article XXIII et dernier, n'est limitée par aucun adjectif emprunté à la géographie politique. Il y est écrit :

Nous soutenons la lutte du peuple kurde dans les diverses parties du Kurdistan pour sa libération du joug de l'impérialisme et de la réaction. Nous luttons pour le droit de la nation kurde à l'autodétermination,

ce qui vise évidemment la Turquie, la Syrie et l'Iran, sinon l'U.R.S.S.

Ainsi le programme du Parti démocratique du Kurdistan d'Irak se clôt par une profession qu'inspire aux Kurdes démocrates leur

triple appartenance à l'idéologie marxiste-léniniste, à leur ethnie, à la patrie irakienne.

La réalité cependant ne correspond pas exactement à l'idéologie exprimée par ce document. Les adeptes du P.D.K.I. sont surtout des nationalistes. Les dirigeants du communisme, pleins de réserve à l'égard du parti kurde, se rendent compte que celui-ci est un allié de circonstance, d'ailleurs sans unanimité.

A part un certain nombre d'intellectuels citadins, les dirigeants du P.D.K.I. sont en majorité des chefs traditionnels, qui, à leur qualité de chef de tribu ou de clan, ajoutent celle de leader politique, comme cela se voit souvent au Proche et en Extrême-Orient, ainsi qu'en Afrique. S'ils professent des idées démocratiques et même révolutionnaires, c'est qu'ils jugent que la société kurde a besoin d'être rénovée, et que les privilèges ancestraux des aghas peuvent nuire à la longue à la cohésion nationale de la communauté. Ces aghas progressistes se trouvent surtout dans le Kurdistan oriental, montagneux et âpre, les aghas et les chefs religieux des collines s'étant laissé davantage séduire par les égards et les ménagements de Kassem pour eux.

La famille du chef du parti, Mollah Moustafa Barzani, est elle-même partagée entre deux tendances. Son frère Ahmed, son aîné de dix-huit ans, en dépit de son passé d'insurgé et de proscrit, est de ceux qui négocient, sinon pactisent avec Bagdad. Le nationalisme de Mollah Moustafa est au contraire inflexible. Kassem ne lui inspire que défiance. Le bâton de maréchal que Moscou lui a décerné ne lui a pas fait oublier la désinvolture avec laquelle l'U.R.S.S. a laissé s'effondrer la République de Mahabad, et il se défie également du P.C.I. En 1960, il a évincé du secrétariat du P.D.K.I., Hamza Abdullah, comme plus communiste que patriote.

Enfin le P.D.K.I. se ressent des rivalités des tribus. Bien que Mollah Moustafa ait pris sa troisième femme dans la tribu des Zibaris, ce mariage n'a pas atténué la haine qui oppose ceux-ci aux Barzanis depuis des siècles. Or les paysans qui constituent la masse du peuple kurde, appartiennent encore davantage, pour la plupart, à leurs tribus qu'à une classe, et restent attachés à leurs chefs traditionnels, qu'ils suivent plus en tant que tels qu'en tant que leaders politiques.

Les remaniements ministériels de janvier, février et avril 1960. La crise du P.N.D.

Voilà donc, au seuil de la nouvelle année, les trois partis du Front national armés par la loi pour rentrer en scène. L'harmonie, au moins

pour commencer, devrait, semble-t-il, régner entre les membres de chacun et entre leurs représentants au gouvernement. Or tel n'est pas le cas.

Au gouvernement, le Dr Ibrahim Koubbah est favorable au Parti communiste orthodoxe. Ayant dans ses attributions la Réforme agraire, il mène campagne contre son collègue Houraïb Haj Hamoud, de l'aile droite du Parti national démocrate qui est à l'Agriculture. Il reproche à ce collègue d'avoir organisé deux manifestations gigantesques de fellahs contre le communisme, cependant que les journaux des deux partis se lancent dans une ardente polémique au sujet des syndicats. La *Saoura*, organe du P.N.D., soutient qu'ils doivent se limiter aux intérêts professionnels. L'*Ittihad al Chaab*, au contraire, veut en faire des groupements de vigilance et d'action politique. La direction du monde paysan est en jeu entre les deux ministres. Kassem, pressé par Koubbah, le soir même de la fête de l'Armée et de la proclamation de la loi sur les partis, demande à Hamoud de se démettre. Hamoud obtempère sur le champ. Mais le triomphe de Koubbah est de courte durée. Moins d'un mois après, le 5 février, il est contraint d'abandonner son double portefeuille de la Réforme agraire et du Pétrole.

Son départ suscite chez les étudiants des manifestations de sympathie bruyantes et prolongées. Il est remplacé à la Réforme agraire par et général Mohammed Yahiya, un homme d'ordre et bien placé pour prévenir les désordres du monde paysan, puisqu'il est en plus ministre de l'Intérieur; et il est remplacé au Pétrole par Chaybani qui conserve en sus la Planification. Ainsi un départ de communisant compense le départ d'un national-démocrate dont le parti n'est plus représenté au gouvernement que par Mohammed Hadid.

L'attitude louvoyante de Kassem et ces remaniements provoquent une scission chez les nationaux-démocrates. La majorité d'entre eux, à laquelle appartiennent Hussein Jamil déjà évincé du gouvernement depuis la dissolution du deuxième cabinet, et Houraïb Haj Hamoud qui vient de quitter le troisième, passe à l'opposition sous la conduite de son président Kamil Chaderji.

Le vieux leader distingue en effet la politique extérieure du Zaïm jalouse de l'indépendance nationale de l'Irak tant à l'égard de Moscou que du Caire, de sa politique intérieure. Approuvant la première, il a accepté de se rendre en mission auprès de Nasser en septembre 1958 et auprès de Khrouchtchev en mai 1959, pour exposer à l'un que l'union de l'Irak et de la R.A.U. ne pouvait se faire qu'après l'instauration dans ces deux pays d'un régime démocratique, et à l'autre qu'une participation des communistes au pouvoir à Bagdad était

inopportune. Mais Chaderji conçoit la vie politique en Irak autrement que Kassem et il reproche à Hadid de suivre le Zaïm inconditionnellement. Bien qu'hostile au communisme, il juge dangereux l'ostracisme dont on le frappe et déplore que le gouvernement favorise la création, en marge du P.C.I. orthodoxe, du « soi-disant parti communiste de Daoud Sayegh ». Il juge excessive la part faite à l'armée dans la direction des affaires publiques, ce qui lui fait présager une dictature militaire, et lutte pour l'établissement sans délai et sans entrave d'institutions démocratiques définitives, avec un gouvernement responsable devant une représentation nationale. Alors que Kassem se borne à admettre l'existence de trois partis modelés à sa guise, auxquels il déclare qu'« on est libre de ne pas s'inscrire » (discours du 6 janvier 1961), et diffère les élections et la convocation d'une constituante, Chaderji veut qu'on rende au Front national le rôle qu'il avait du temps que la République était belle sous les Hachémites :

L'Irak a encore besoin d'un tel front. Il a été nécessaire sous l'ancien régime pour amener l'effondrement d'un système corrompu et éliminer le contrôle impérialiste et les pactes agressifs. Il va sans dire que tous les partis doivent être à même de poursuivre activement leur politique, pourvu qu'ils demeurent fidèles aux tendances communes.

Mohammed Hadid au contraire, tout en faisant lui aussi des réserves sur Kassem, s'insurge contre Chaderji et Hussein Jamil. Peut-être jalouse-t-il le Zaïm? peut-être aussi Kassem, qui craint de voir le P.N.D. devenir trop puissant et qui n'a guère apprécié les manifestations paysannes organisées par Jamil et Houraïb Haj Hamoud, encourage-t-il le mouvement de scission du P.N.D., comme il a encouragé celui qui a partagé le P.C.I.? Aux accusations de déviationnisme et d'oopprtunisme qu'on lui jette à la face, Hadid répond en dénonçant le fanatisme et les méthodes dictatoriales de la majorité du comité directeur du Parti national-démocrate, qui, par un idéalisme mal entendu, selon lui, fait le jeu du communisme.

Mohammed Hadid est exclu du P.N.D. malgré les efforts du ministre de l'Intérieur pour faire annuler cette exclusion.

Mohammed Hadid ne reste pas non plus au gouvernement qu'il quitte le 26 avril, soit qu'il ait désiré reprendre sa liberté d'action, soit que Kassem — qui apprécie ses capacités et continue de le charger de garder le contact avec l'Irak Petroleum Company — désire diminuer simplement son prestige. De toute manière, le P.N.D. n'est plus représenté au gouvernement. En contre-partie Kassem y affaiblit les tenants du communisme en retirant à Naziha Doulaymi le portefeuille des Municipalités. Elle ne sera plus désormais que ministre d'État. En revanche le Zaïm fait appel à deux hommes sûrs : Abbas

Baldaoui, sans couleur, qui succède à Naziha; et un nouvel officier général, le brigadier Ismaïl Aref, qui reçoit l'Éducation nationale. Le brigadier Mouhieddine Hamid, qui en était jusque-là titulaire et qui n'a pas su discipliner le monde effervescent de l'Université, passe à l'Industrie. Le nombre des militaires est donc accru au gouvernement, ce qui justifie les appréhensions de Chaderji. Le remaniement n'est annoncé au public que le 4 mai.

Entre temps, le 27 avril, le Parti national-démocrate tient sa première assemblée générale depuis 1953, rendue nécessaire par la promulgation de la loi sur les partis et les dissensions intestines du P.N.D. L'élection du président du nouveau comité directeur est à l'ordre du jour. Les débats portent principalement sur le maintien de Charderji à ce poste, qu'il avait résigné en septembre 1959 au retour d'un voyage en Europe, parce qu'il désapprouvait la politique des deux ailes extrêmes du parti. Nonobstant ces divergences, il est réélu, au grand déplaisir de Kassem. Sur l'ordre du Zaïm, le ministre de l'Intérieur annule l'élection, alléguant que « le comité du P.N.D. ne représente pas le parti et que toute action qu'il pourrait entreprendre serait illégale ». Cette surprenante décision confirme Chaderji dans ses craintes pour l'avenir de la démocratie en Irak. Il refuse de s'incliner et se pourvoit en cassation. La haute cour d'arbitrage lui donne raison à l'unanimité tenant tête au pouvoir, comme elle le fera bientôt encore en déclarant légale la constitution du Parti islamique. Le comité directeur est alors complété par l'élection de Hussein Jamil comme secrétaire général et de Houraïb Haj Hamoud comme vice-président. (Le P.N.D. et son journal disparaîtront au début de juillet 1962.)

Mais en raison des entraves mises par Kassem aux partis et de nouvelles divergences au sein du comité, Chaderji, Hussein Jamil et Houraïb finissent par donner coup sur coup leur démission en avril 1960. Il en résulte que le comité directeur cesse son activité, un simple comité de contrôle et de surveillance le remplace, en attendant le prochain congrès.

Création du Parti national du progrès. Partis non autorisés

Les menaces de scission n'épargnent pas non plus le Parti démocratique du Kurdistan irakien, car Mohammed Hadid, qui a des attaches kurdes, cherche de ce côté une revanche contre les Nationaux-démocrates qui l'ont évincé. Mais après des négociations avec un certain nombre de personnalités kurdes et malgré les encouragements probables de Kassem, il échoue.

L'épilogue de ces manœuvres est que l'ancien ministre des Finances fonde, le 11 août 1960, le Parti progressiste ou plutôt du Progrès, dont le nom a été porté par un parti de l'ancien régime. Le P.N.P. est donc la cinquième formation politique autorisée, avec le P.C.I., le P.D.K.I., l'éphémère Parti islamique qui va bientôt être interdit, et le P.N.D. auquel il dispute sa clientèle modérée de petite et moyenne bourgeoisie et de paysans. Avec l'aide de l'administration, l'un de ses membres fondateurs, réussira à arracher au parti rival la présidence de la Fédération des associations paysannes, aux élections du 9 octobre.

C'est en ces termes que Mohammed Hadid définit dans le *Bayan*, organe du nouveau parti, le programme de celui-ci :

> Le Parti national du progrès milite pour la sauvegarde de la paix mondiale et pour réaliser l'unité de la nation arabe en un État fédéral établi sur des bases démocratiques. Dans un tel État, les droits de toutes les nationalités et des groupements ethniques devront être garantis. L'Irak et les autres pays devront définir d'une manière démocratique le genre d'association qui devra exister entre les différentes parties de l'État fédéral.

Texte peu original, qui reprend les principes de politique étrangère du P.N.D., sans donner beaucoup d'indications sur les vues de Mohammed Hadid en politique intérieure. Sans doute Hadid se réserve-t-il d'aviser selon les circonstances, comme la plupart des leaders. Mais pour brève et vague que soit cette déclaration, elle n'en affirme pas moins la nécessité de garanties pour « toutes les nationalités et les groupements ethniques », ce qui souligne une fois de plus l'hétérogénéité de la population irakienne et la nécessité pour les dirigeants d'en satisfaire tous les éléments.

Un excès de précision fut au contraire officiellement cause que le ministère de l'Intérieur refusa à Abdalfatah Ibrahim, ancien chef du Parti de l'union nationale dissous par Nouri Pacha pour ses tendances communistes et au poète Jawahiri, l'autorisation de créer un Parti républicain d'Irak, en février 1960. En effet, alors que le P.C.I. prudemment déclarait souhaiter « une assemblée nationale ou d'autres organismes », le programme de ce nouveau parti, candidat à l'existence, s'était « prononcé en faveur... d'un système législatif parlementaire sur la base d'une seule Assemblée nationale élue librement au scrutin secret et direct... ». Il lui fut reproché de « préjuger une question qu'il appartenait à la future constitution de trancher », et aussi, s'agissant des droits des minorités, de n'avoir « pas référé au texte de la Constitution provisoire qui spécifie que le peuple irakien est composé d'Arabes et de Kurdes [1] ».

1. *Oriente Moderno*, nº 13, 1960, p. 211.

7

LE TROISIÈME CABINET KASSEM ET L'ÉLIMINATION DES MINISTRES COMMUNISTES (février 1960 - juillet 1962)

Émeutes et réaction

Le gouvernement n'avait pas été seul à s'effrayer de l'explosion communiste de juillet 1959 à Kirkouk. Au sortir de la terreur qu'elle avait répandue dans la population, les adversaires du communisme, voire de Kassem qu'ils accusaient de complaisance envers les rouges, se ressaisissent et s'enhardissent à la contre-attaque. Il y sont encouragés par les mesures prises sur tout le territoire par les gouverneurs militaires des provinces, les jugements des cours martiales contre les « anarchistes », et par les consignes données par les autorités aux syndicats agricoles. A l'entrée des villes on voit se multiplier des affiches qui en interdisent l'accès aux communistes, et, dans les bazars les orfèvres, qui jusque-là gravaient sur les bagues de pacotille la faucille et le marteau, remplacent cet emblème par de vieux slogans hostiles aux révolutionnaires athées. Les violences ne disparaissent pas pour autant : elles changent de sens, faisant virer de bord le troupeau des indécis et des opportunistes. Des meurtres frappent un peu partout les membres les plus voyant du P.C.I. Le leader communiste Abdelkader Ismaïl échappe de justesse à un attentat dont les auteurs restent introuvables.

Le nombre des communistes décroît considérablement et les militants se réfugient en masse à Bagdad. A Bassorah notamment, où le prolétariat du port leur fournit un terrain favorable, l'administration intente au président du syndicat des dockers et à celui des cheminots un procès pour malversation. Le syndicat des avocats vote une motion contre l'iniquité partisane du Tribunal du Peuple. Les chefs religieux, en particulier les mujtahids, multiplient les sermons contre les meneurs de l'extrême-gauche. Le vieil imam Al Hakim, doyen vénéré des Chiites, et son confrère Al Yassine de Nedjef rendent des décisions canoniques largement publiées sous forme de tracts, où sous peine de *haram* (autrement dit de pêché grave), ils « interdisent d'adhérer au parti communiste, car ce serait là une hérésie ou une aide à l'hérésie. Puisse Allah nous en préserver et en préserver tous les Musulmans, en fortifiant notre foi ».

Les chefs de cinq communautés chrétiennes s'élèvent de leur côté, dans un mandement commun de Noël, « contre ceux qui nient l'existence de Dieu et portent atteinte à la dignité de l'homme », et concluent en proposant aux ulémas et mujtahids « de collaborer avec eux à l'élimination des causes de discorde qui divisent les confessions, et à l'unification des forces spirituelles du pays. » Au début de décembre, le corps de feu le roi Faysal II est enseveli, discrètement il est vrai, dans le mausolée des Hachémites, geste qui ne peut qu'être apprécié d'une certaine partie de la population et à la cour d'Amman.

Mais, comme toujours, les vieux antagonistes traditionnels se réveillent, avivés par le conflit des idéologies, les circonstances et la misère charriée par les crues de printemps. Ici des Turkmènes et des Kurdes s'entre-tuent, là ce sont des Kurdes et des Bédouins, à moins que ce ne soient des Bédouins et des Assyriens, ou des Arméniens et des Musulmans, voire des Chiites et des Sunnites. Des clans kurdes émigrent en Iran. A la mi-mars, le sang coule à Bassorah, à Mossoul, à Kirkouk. La capitale n'est pas épargnée. Des commandos, nationalistes cette fois, s'y constituent et les désordres s'amplifient.

C'est alors que, au soir d'une journée de tueries particulièrement acharnées, Kassem adresse à la population son pathétique appel du 30 mars 1960. Kassem y flétrit les rivalités traditionnelles des communautés et les rivalités politiques qui s'y greffent. Il s'écrie :

Des inconscients, par leurs actes irréfléchis, risquent de rouvrir nos portes à la réaction et à l'impérialisme. Suffit-il que l'un de vous soit communiste et que l'autre soit nationaliste pour que le sang coule sur notre terre sacrée? Communistes, nationalistes, démocrates et autres, je m'adresse à vous ce soir pour vous rappeler que vous êtes les fils d'une même patrie. Vous avez le devoir impérieux de défendre la République. Cessez donc vos querelles futiles et attelez-vous plutôt à la tâche

de faire de l'Irak un État moderne et riche. La République irakienne est un État indépendant et démocratique, décidé à défendre son neutralisme et à entretenir de bonnes relations avec tous les pays; et quand je dis tous les pays, je désigne aussi les puissances occidentales.

Dans ces objurgations, comme toujours décidément, l'étranger, que ce soit l'Occident, les autres États arabes ou l'Union soviétique, est évoqué plus ou moins directement. L'appel du Zaïm ne suffit d'ailleurs pas pour pacifier les âmes. Il fallut appliquer la loi d'urgence de 1935 et l'armée intervint.

L'ordre, à peine rétabli, fut de nouveau troublé à l'occasion des cérémonies de la fête du Travail, le 1er mai, à Bagdad, que Kassem présida en personne et où le président du Tribunal du peuple défila en tête des manifestants. Les trublions de droite, ou, comme le dit le communiqué officiel du lendemain, « des éléments à la solde de l'impérialisme » retranchés dans le quartier nationaliste d'Al Kahr, attaquèrent par surprise des ouvriers qui revenaient du défilé. Il y eut encore des morts et il fallut encore que la troupe se joignît à la police pour venir à bout des émeutiers.

Kassem, quant à lui, conduisait l'Irak par des voies de plus en plus personnelles, secrètes et autoritaires. Il penchait lui aussi à droite, pour le moment du moins, non sans faire alterner, comme il l'a toujours fait, les satisfactions symétriques données à la droite et à la gauche, en les assortissant d'avertissements.

Jouant du droit de grâce discrétionnaire qu'il s'est réservé, il fit tout à coup bénéficier les nationalistes d'un train de commutations de peines. Les bénéficiaires furent d'abord une série de dirigeants de l'ancien régime condamnés à mort par le Tribunal du Peuple pour haute trahison, tels que Fadel Jamali, ancien ministre des Affaires étrangères et représentant de l'Irak aux Nations unies, Bouraheddine Bachayan, Moukhtar Baban, ancien premier ministre. Quelques jours après Kassem allégea les peines de deux autres ci-devant minis-nistres condamnés aux travaux forcés à perpétuité : Toufik Soueidi, ancien premier ministre, et Khalil Kanna. Ce dernier, ancien secrétaire général de l'Union constitutionnelle, parti personnel de Nouri Pacha, avait comme ministre de l'Éducation nationale de celui-ci, exclu de l'université tous les étudiants de l'opposition, mais il avait d'autre part défendu le projet d'union syro-irakienne. Ce motif avait contribué à lui valoir sa condamnation en 1958. Il était à présent un titre à l'indulgence du Zaïm. Cette grâce était au surplus un avertissement destiné à Nasser et aux nassériens d'Irak.

Le 8 juin, enfin, Kassem ordonna la levée du séquestre mis sur les biens de trois autres anciens ministres de l'ancien régime : Pachachi, Ali Jaoudet et Jamil Orfalli. La clémence du Zaïm s'étendit aussi

aux chefs militaires condamnés à la peine capitale et auxquels des clans d'officiers étaient restés fidèles. Il s'agit du général Rafik Aref, dernier chef d'état-major général de la monarchie, du général Omar Ali et de l'adjoint de R. Aref, le général Ghazi Daghestani. Ce dernier, avait été condamné, au temps de la lune de miel irako-égyptienne, pour avoir « comploté l'annexion » de la Syrie à l'Irak avec Khalil Kanna.

En même temps d'importants crédits furent alloués à l'administration des biens religieux pour la construction de mosquées, le développement de l'enseignement coranique, la formation de juristes, de théologiens et d'auxiliaires du culte musulman et l'élévation de leur niveau de vie, cependant que le nombre des policiers, des militaires et des techniciens envoyés en stage aux États-Unis et en Grande-Bretagne dépassait largement celui de leurs collègues envoyés en pays communistes.

Une forte pression était exercée par l'administration sur les syndicats, notamment ceux du Pétrole et des Tabacs, de l'Agriculture et de la Presse, pour qu'ils éliminent ceux de leurs membres qui professaient des idées subversives et pour qu'ils élisent des dirigeants loyalistes.

Pour la presse, les mesures réactionnaires étaient d'autant plus sensibles qu'au lendemain de la Révolution des Irakiens, tout au moins parmi ceux qui savaient lire, tout à coup délivrés de la censure tyrannique de la dictature, s'étaient mis à lire avec frénésie. D'anciens journaux interdits avaient reparu, d'autres avaient été créés. Une abondante littérature de derrière les rideaux de fer et de bambou avait afflué. Les deux premiers cabinets y avaient trouvé une alliée à leur politique, au moment des complots d'Aref, de Gaylani et de Chaouaf. Mais depuis l'affaire de Kirkouk, le Zaïm jugeait bon de l'inviter à suivre son propre revirement.

Le poète progressiste Jawahiri, des Partisans de la Paix et directeur du *Ray al-Amm*, ayant été porté à la présidence de l'Union des journalistes, Kassem fit casser cette élection par une commission d'arbitrage; et dans une allocution du 7 avril 1960 à ce syndicat, il se plaignit que « la presse irakienne eût honteusement échoué dans sa mission et divisé les rangs de la nation au lieu de les resserrer ». Le gouvernement, les gouverneurs militaires, et jusqu'aux commandants d'armes des garnisons, interdirent, suspendirent à qui mieux mieux « pour articles nuisibles à la sécurité de l'armée et de la nation » un grand nombre de périodiques. Plusieurs de leurs directeurs furent arrêtés et poursuivis en justice, et Kassem annonça qu'il préparait une loi sur la presse, « afin de défendre les institutions contre les complots des ennemis du régime ».

Les journalistes ne pâtirent pas seuls des rigueurs de la justice en

ce premier semestre de 1960. L'administration alla jusqu'à interdire la publication en volumes d'articles déjà parus. La vie, pourtant légale, des partis, était contrainte au sommeil par des mesures tracassières. Les autorités faisaient disparaître les emblèmes qui signalaient leurs locaux, objectaient aux réunion des comités, surtout en province, interdisaient aux employés de l'État de s'affilier aux formations autorisées. Une nouvelle série de procès furent intentés aux responsables de la répression spontanée qui avait suivi le complot de Chaouaf. Elle aboutit à un ample train de condamnations d' « anarchistes », de fomentateurs de jacqueries, et de juges par abus.

Satisfactions données à la gauche

Mais il est dans les habitudes de Kassem de recourir du jour au lendemain à des mesures qui fassent contrepoids à celles qu'il vient de prendre, soit par habileté, soit par souci de justice ou de ne pas briser l'unité nationale. En ce premier semestre de 1960, il se garda de tourner carrément le dos aux « institutions démocratiques ». De ce côté on avait craint que les émeutes de la fin de mars n'empêchent la réunion du troisième congrès des Partisans irakiens de la Paix, mais le congrès s'ouvrit à la date prévue le 1er avril.

Kassem y parut, en compagnie du président de la République indonésienne en visite en Irak. Il y prit même la parole pour affirmer une fois de plus son neutralisme et assurer « tous les pays » de sa politique amicale envers eux. Il rehaussa pareillement de sa présence le deuxième congrès des Jeunesses démocratiques qui se tint à Bagdad le 15 juin. Dans le discours qu'il prononça à cette occasion, il en qualifia les membres de « symbole de la liberté et de la démocratie, de défenseur des intérêts de la population et des acquisitions de la République ». C'est pourquoi, conclut-il, « nous vous soutenons », mais il rappela aussi aux congressistes que « la loi est la source du pouvoir et que personne ne peut plus invoquer des prétextes fallacieux pour briser les nobles forces populaires et saper notre Révolution immortelle. » Vint ensuite le congrès de l'Union internationale des étudiants. Kassem l'inaugura au milieu d'un grand déploiement de chars et de soldats armés de mitraillettes et il y exalta encore « la liberté obtenue grâce à la Révolution et le côté démocratique de notre République ».

Dans le domaine judiciaire, Kassem prit aussi des initiatives destinées à empêcher la gauche de désespérer et la droite de se croire maîtresse des affaires. Ainsi, à la demande de l'*Ittihad al chaab*, il arrêta les poursuites entreprises par la cour martiale de Bassorah contre le syndicat des Cheminots et celui des Raffineries. Le Tribunal

du Peuple, en effet, lui servit à intimider, dans la droite, les partisans de Nasser contre qui il ne désarmait pas. En février, cette cour avait condamné à mort 17 accusés reconnus responsables de l'attentat contre le Zaïm, parmi lesquels Fouad Rikabi ancien ministre du Développement dans le premier cabinet, et Midhat Sirri, contumax, frère d'un des complices de Tabakchali exécuté le 20 septembre précédent. Sans désemparer, cette même cour entama le 21 mars le procès par contumace, encore, de Faïk Samarraï, actuellement réfugié en République arabe unie, président du Comité des « Irakiens libres », et 19 co-inculpés dont plusieurs officiers d'un haut grade. Après un violent réquisitoire du procureur général Amine contre Nasser, accusé « d'avoir conspiré contre la République irakienne et d'avoir donné asile aux traîtres irakiens », 7 civils, dont Samarraï, furent condamnés à la potence et 11 militaires au peloton d'exécution « pour complot contre la République ». Sur quoi, la presse de droite ayant fait campagne contre le Tribunal du Peuple et son président, le Zaïm accepta de paraître à une fête donnée en son honneur par ce magistrat dans une salle où une inscription citait les propres déclarations du chef du gouvernement: « J'approuve toute parole prononcée par le président du Tribunal militaire spécial suprême. » Il est vrai que, peu après, le dit tribunal suspendit ses activités pour un temps indéterminé.

Un analogue souci de ne pas sembler captif de l'armée poussa Kassem à se séparer du colonel Abdalwahab Amine, ministre des Affaires sociales, compagnon du Jour de gloire et ancien membre du comité des « officiers libres » (22 ocotobre).

En politique extérieure, mêmes balancements. On reçoit en février 1960 Anastase Mikoyan venu inaugurer une exposition de l'industrie soviétique, et sans doute aussi, se renseigner sur le degré d'attachement de l'Irak à Moscou. On signe le 20 mars un accord de collaboration culturelle scientifique et sportive avec l'U.R.S.S. On accepte la fourniture par ce pays d'installations nucléaires. On envoie en mai un ministre signer un accord commercial avec la Chine, et des délégations aux fêtes de la révolution chinoise à Pékin. Mais on reçoit aussi le ministre du Commerce danois, qui vient étudier un programme d'investissement et de développement du port d'Oumm Kasser, près de celui de Bassorah qu'équipent les Russes. On reçoit même le ministre du Commerce britannique, avec lequel on étudie un programme d'assistance financière et technique, en particulier pour le développement des voies ferrées, et de l'aviation civile.

Quant aux relations avec les autres pays arabes, la conférence

de la Ligue arabe à Chtaura, du 21 au 28 août, incitait Bagdad à mettre une sourdine aux polémiques avec Nasser. Mais à l'issue de cette réunion, suivie aussitôt de l'assassinat du premier ministre jordanien, les relations reprirent entre Amman et Bagdad, et on remit en vigueur l'accord de commerce conclu entre les deux pays en 1954. Bien entendu, lés déclarations de solidarité envers les pays arabes asservis au colonialisme, tels qu'Oman et l'Algérie, ne pouvaient que plaire à la droite et à la gauche. Elles ne discontinuèrent pas. Il n'y avait aucune raison qu'elles le fissent.

Le remaniement ministériel du 15 novembre 1960

Le 15 novembre 1960 marque une nouvelle étape dans la voie de la réaction. Ce jour-là en effet Kassem renvoie les deux communistes que son troisième cabinet comprenait encore et qu'il y avait introduits à la veille des événements de Kirkouk, le 13 juillet 1959. Déjà le 26 avril Kassem avait déplacé le centre de gravité de son gouvernement vers la droite en retirant à M^me^ Naziha Doulaymi le portefeuille des Municipalités, l'acheminant doucement vers l'éviction. Aujourd'hui, Kassem lui retire son titre de ministre d'État et la congédie en compagnie de son collègue et camarade Aouni Youssef qui dirigeait les Travaux publics et l'Habitat. Un ministre nationaliste libéral, Abdallatif Chaouaf, qui détenait le portefeuille du Commerce, quitte aussi le gouvernement. En apparence ce départ équilibre quelque peu les deux autres. En réalité ce n'est pas une disgrâce pour Abdellatif Chaouaf, puisqu'il est nommé gouverneur général de la Banque centrale. Il est remplacé par un certain Nazim Zahaoui, ingénieur, qui n'a rien d'un progressiste, puisqu'il participa à la formation du parti de l'Union nationale de Nouri Saïd et qu'au surplus, sous la dictature, il avait été membre du conseil directorial de l'I.P.C. à Londres, de 1955 à 1958. Quant au nouveau titulaire du Commerce il a été choisi en tant que technicien. Enfin Hussein Jamil, qui a été membre de la commission pour le retrait de l'Irak de la zone sterling, entre au cabinet pour y prendre les Finances vacantes depuis le départ de Mohammed Hadid le 26 avril précédent.

Le communisme n'est donc plus représenté au gouvernement. Ce parti laisse entendre que Kassem n'a pas eu à congédier les deux camarades Doulaymi et Youssef puisque ceux-ci se seraient démis sur ordre du comité directeur du P.C.I. Il reste cependant encore deux « compagnons de route » du communisme : Faysal Samir, qui est à l'Orientation et Mohammed Chaouaf, à la Santé; mais Samir cessera ses fonctions de ministre le 14 mai 1961 pour recevoir un poste diplomatique.

Une nouvelle série de mesures réactionnaires s'ensuit, mesures de combat contre l'extrême-gauche, de conciliation envers la droite, sans que cette fois-ci on enregistre des gestes de sympathie compensatoire de Kassem à l'intention des « institutions démocratiques ».

Aussi bien, le Zaïm, dans son discours à la fête de l'Armée, le 6 janvier 1961, a « mis en garde la nation contre les anarchistes qui gênent la République dans sa lutte contre l'impérialisme ». Comme sous le régime aboli et comme déjà pendant la période précédente, ce sont la presse, les « institutions démocratiques », des intellectuels, des ouvriers, et aussi des Kurdes qui sont frappés par les autorités.

Le gouverneur militaire Abdi, à la demande de journaux de droite, enquête sur les membres suspects de subversion qui font partie du syndicat de la Presse. Il en découvre « cent-cinquante-quatre qui n'avaient rien à voir avec la profession ». Il les fait expulser en conséquence et met l'embargo sur la caisse syndicale. Des dizaines de journalistes sont poursuivis, entre autres le directeur du quotidien communiste orthodoxe, Abdelkader Boustani, et le poète Jawahiri, président du syndicat de la Presse et directeur du *Ray al Amm*.

A Suleimanié, le bureau des Jeunesses démocratiques est supprimé. A la suite de manifestations d'étudiants, le ministre de l'Éducation nationale fait d'autre part fermer une faculté et deux instituts de l'Université de Bagdad. A Bassorah, le gouverneur militaire local dissout « les institutions démocratiques » de la région, en particulier l'Union des étudiants et la section de l' « Union pour la défense des droits de la femme irakienne », à laquelle le ministre de l'Intérieur fait changer son nom en celui d' « Union des femmes de l'Irak », de crainte, dit-il, qu'on ne voie se constituer une « Union pour la défence des droits des maris irakiens ». On revise les manuels scolaires, même ceux qui ont été rédigés depuis 1958.

En revanche, que les nationalistes qui ne se sont pas laissés coupablement séduire par Nasser se rassurent! Kassem, de ce côté, ne veut pas la mort de tous les pécheurs : 8 membres du comité directeur du Parti islamique dissous à l'automne précédent et qui avait auparavant distribué un tract réclamant la dissolution du P.C.I., sont libérés; 2 colonels de l'ancien régime, dont Wafik Aref, frère de l'ancien chef d'état-major général au moment de la Révolution, sont amnistiés, sans compter 161 libérations de détenus moins connus du même bord. De nouveaux journaux nationalistes sont autorisés à paraître et le régime favorise de plus en plus les chefs religieux.

Pour la monarchie, les fêtes publiques d'une tonalité religieuse concernant la vie de la famille royale, ou un événement exceptionnel tel que la victoire de Bekir Sidki l' « Assyrien », étaient à peu près les

seules occasions de ressemblements populaires organisés par les dirigeants. Depuis l'avènement de Kassem qui use volontiers des procédés chers aux dictateurs, les « manifestations » officielles périodiques se sont multipliées. Elles sont destinées à magnifier le régime ou la personne du Zaïm. Celle du 14 juillet commémore l'anniversaire de la Révolution, celle du 3 décembre la guérison de Kassem. Elles lui donnent l'occasion, en quelque sorte institutionnelle, de s'adresser au peuple et de distribuer des grâces opportunes. On remarquera leur caractère laïque. Kassem ne pratique pas le discours de Ramadan, ni du vendredi. Elles interrompent de loin en loin la monotonie des jours, divertissent du marasme quotidien, incitent le pouls public à battre à un rythme national. Elles donnent aux foules l'illusion que le peuple est convoqué à de « grands jours » et qu'on le consulte. Elles tiennent lieu d'événements publics.

Au seuil de l'année civile, en 1961 [1], dans son discours pour la fête de l'Armée qui se célèbre le 6 janvier, Kassem annonce au peuple que le calendrier irakien comptera désormais une fête officielle de plus, le 24 mars, l'anniversaire du jour où l'Irak se retira du pacte de Bagdad, et qu'elle aurait pour nom « fête de la Liberté ». Il dit aussi qu'un monument sera érigé près de Bassorah, à la place de celui qui commémorait le débarquement des Anglais en 1914. Sur sa base, des inscriptions jetteront l'anathème sur la doctrine Eisenhower où « l'inique régime féodal trouvait un soutien », et exalteront l' « indépendance, la dignité et la liberté du noble peuple de l'Irak ». Il rappelle aussi qu'il a restauré les partis, mais précise que la liberté des Irakiens sont aujourd'hui si grande qu'ils sont « libres de n'adhérer à aucun ». Il conclut par une mise en garde contre les « fauteurs de troubles ».

Les manifestations spontanées de la foule, ou du moins organisées par d'autres que le pouvoir, n'ont point disparu. Les « mythes » officiels ne suffisent plus à divertir le peuple des soucis que lui causent les lenteurs de la réforme agraire, le chômage et l'aggravation des conditions de vie. D'autres mythes entretenus par l'opposition nassérienne et l'opposition communiste le partagent, en particulier dans la capitale. C'est ce que montrent deux manifestations contradictoires qui se déroulent à trois jours d'intervalle à l'occasion de l'arrivée à Bagdad pour la conférence de la Ligue arabe des représentants de la République arabe unie. Le 31 janvier 1961 au soir, ceux-ci sont accueillis à l'aérodrome par plus de 10 000 personnes surexcitées, manœuvres, jeunes gens, jeunes filles, étudiants, boutiquiers, employés,

1. Voir plus loin, p. 224.

fonctionnaires, arborant par centaines des calicots inscrits de slogans panarabes et anti-communistes, et dont les clameurs couvrent le bruit des moteurs d'avions. Il faut que la troupe intervienne pour empêcher cette foule en délire de suivre sur plus de 8 kilomètres les délégués égyptiens jusqu'à leur hôtel. Même si Kassem, en autorisant cet accueil, dont l'enthousiasme le surprend, a voulu laisser entendre qu'il ne tournait pas le dos à l'arabisme, les cris de « Nasser! Nasser! » auxquels son propre nom n'est point mêlé, ne peuvent le réjouir [1].

Trois jours après, nouvelle manifestation, organisée celle-ci par les communistes. Elle mobilise une foule non moins compacte. Pour l'entraîner et obtenir du gouvernement l'autorisation nécessaire, les organisateurs ont dû choisir un prétexte qui ne puisse qu'être accepté par la population unanime et les autorités : protester contre la mollesse des résolutions votées par la Ligue contre le colonialisme français en Algérie. Attirés, il est vrai, par ce thème, des nassériens ont emboîté le pas aux manifestants, mais au dernier moment ils déchiffrent avec horreur sur une dizaine de pancartes des inscriptions pro-communistes et hostiles à la R.A.U., tandis qu'ils discernent, dans la masse des cris, des insultes à l'égard du Raïs égyptien, sans pour autant que le nom de Kassem soit exalté. Le service d'ordre qui intervient ce jour-là aux abords du ministère de la Défense nationale où réside Kassem, disperse d'ailleurs le cortège avec plus d'énergie qu'il n'en a déployé le dimanche précédent [2].

Les grèves du printemps 1961 Hostilité déclarée du P.C.I.

Les pressions exercées sur les élections au syndicat des Tabacs et les évictions de dirigeants de cet organisme pour communisme avaient déjà poussé en novembre 1960 les ouvriers de cette branche d'industrie à protester contre l'administration par une grève d'une semaine. Des heurts avec les forces de sécurité avaient causé des morts. Le changement d'année n'apporta pas d'amélioration au malaise social. Les prix avaient augmenté de 30 % en un an. La récolte de 1960 n'avait été que le quart de celle de 1957. Des licenciements d'usine jetèrent à la rue des centaines d'ouvriers à Bassorah et à Bagdad. Les ouvriers du tabac se remirent en grève. Le mouvement de protestation s'étendit à l'usine de ciment de Bagdad, à la raffinerie de Dora, et aux associations paysannes. Le chômage augmenta. Au printemps de 1961, en mars, l'agitation prolétarienne s'amplifia. Elle était pro-

1. E. Halim Saab, *Le Monde*, 3 février 1961.
2. E. Halim Saab, *Le Monde*, 5-6 février 1961.

voquée par l'augmentation des droits sur divers articles et notamment sur l'essence. Cela déclencha une grève des chauffeurs de taxis. A Bagdad les manifestants crevèrent les pneus et brisèrent les vitres des autobus et des voitures privées et en incendièrent quelques-unes. Pour se défendre contre les forces de la police, ils dressèrent des barricades dans le quartier pauvre de Kazamié. Les étudiants se mirent de la partie, comme au dernier temps de Nouri Saïd.

Les opposants de droite, de leur côté, ne restaient pas inactifs. Dans les quartiers nationalistes de Kahr et d'Azamieh, ils organisaient des commandos et des îlots, ils en éliminaient les pauvres qui quelquefois s'étaient installés là avec des chèvres, dans les terrains vagues, vivant de la vente de leur lait et des menus services qu'ils pouvaient rendre à leurs voisins fortunés.

Les communistes faisaient de même à l'égard de leurs adversaires. Menaces par téléphone, injures dans la rue, boycottage, toute une gamme de brutalités étaient utilisés pour faire déménager les adversaires éventuels et les mouchards, comme F.L.N. et « pieds noirs » faisaient à Bab-el-Oued.

Les forces hostiles se regroupaient et se réservaient dans la clandestinité. La sécheresse n'avait pas arrangé les choses. Tant au P.N.D. qu'au P.C.I. on attribuait la disette qui en était résulté à un sabotage de la loi agraire.

Mauvaise volonté des grands propriétaires, incurie des autorités, manque de moyens et de savoir-faire des paysans qui les empêchent de mettre en valeur les lots qui leur ont été distribués, paralysaient la « réforme ». Kassem eut beau procéder à de nouvelles distributions de lots découpés dans le domaine de l'Etat, en de spectaculaires cérémonies, la crise agraire ne fut pas conjurée.

Chose notable, le Parti communiste pour la première fois, en février 1961, s'en prend directement à Kassem, soutenu par la presse et diverses associations soviétiques. Le journal moscovite *Troud*, la Fédération syndicale, le conseil du syndicat des Journalistes, l'Union des écrivains d'U.R.S.S., en effet, bombardent Kassem de messages de protestation contre les arrestations et condamnations de grévistes, et pour le rétablissement des droits syndicaux et des libertés syndicales des travailleurs irakiens. Quant à la position du P.C.I., elle est largement exposée à la rubrique « Contre la répression » du numéro de juin 1961 de *La Nouvelle Revue Internationale*, dans un article signé Sami Mahmoud.

L'auteur y brosse, chiffres à l'appui, un tableau de « la terreur qui s'exerce en Irak » :

Le gouvernement cherche à consolider la dictature de la bourgeoisie nationale à la faveur d'une politique anti-communiste. à résoudre les contradictions sociales dans l'intérêt de cette classe et à gagner les bonnes grâces des éléments contre-révolutionnaires, dans l'espoir de parvenir ainsi à écarter le danger d'un complot contre le nouveau régime... : 48 communistes et patriotes démocrates dans les cellules des condamnés à mort; 8 morts et 26 blessés, dont 4 femmes, pour manifestation de solidarité à l'égard du Congo et de Cuba; plus de 150 patriotes victimes d'attentats postérieurs à l'émeute de Chaouaf; 10 patriotes jordaniens remis au gouvernement jordanien, le patriote syrien Rashied Kurd remis aux autorités jordaniennes, ce qui a eu des conséquences tragiques, puisqu'il a été assassiné par la police secrète de Nasser [ici la polémique contre Kassem rejoint la polémique entre Moscou et Le Caire]; 6 000 membres de syndicats licenciés; dissolutions « d'institutions démocratiques »; interdiction de journaux progressistes, tel que le quotidien *Ittihad al Chaab*; rejet de la demande du Parti communiste (le vrai) de mener légalement son activité, cependant que cette autorisation était donnée à une poignée d'éléments troubles, spécialement recrutés par le gouvernement. Même refus opposés au Parti républicain. Limitation de l'activité des partis légaux à Bagdad.

En même temps, l'auteur de l'article signale que la réaction n'épargne pas « le Parti démocratique bourgeois kurde » dont plusieurs militants en vue ont été arrêtés ou exilés, ce qui prouve que « la politique répressive du gouvernement s'exerce non seulement contre les communistes, mais aussi contre les éléments progressistes de la bourgeoisie ». Et après s'être félicité que « le leader du Parti national démocrate, parti bourgeois », a protesté contre les condamnations à mort de communistes, l'article conclut par cet appel final, seul passage en italique du document :

Le Parti communiste continue à lutter pour la constitution d'un *large front national de toutes les forces anti-impérialistes et antiféodales du pays, comprenant certaines couches de la bourgeoisie nationale...*

De son côté Charderji proteste contre les condamnations à mort des émeutiers communistes. Un grand nombre de journaux non communistes s'accordent à déplorer que les commissions d'enquête judiciaire ne comprennent pas de juriste ni de représentants de la population et ne soient composés que d'officiers de l'état-major de la Défense nationale, que l'exécution des sentences dépendent du bon plaisir de Kassem. Ils réclament l'abolition de la loi martiale et des tribunaux d'exception militaires, la liberté de la presse, la fin du régime provisoire, la convocation d'une constituante et des élections libres.

Le remaniement ministériel du 14 mai 1961

Au milieu de ces événements et de ces polémiques, Kassem, une fois de plus, a apporté quelques changements à son cabinet. Il a pourvu

le ministère des Finances, vacant depuis la démission de Mohammed Hadid, le 15 novembre précédent. Au ministère des Municipalités il a remplacé Baldaoui par le colonel Bakir Abdaljayli, jusque-là gouverneur militaire de la région de la Diyala, et il a confié l'Orientation nationale, retirée au progressiste Faysal Samir, au brigadier Ismaïl Aref qui cumule cette nouvelle responsabilité avec celle de l'Éducation nationale; tandis que, promotion de technicien, l'ancien directeur du département de la Codification à la Justice, Rachid Mamoud, a succédé à Moustafa Ali, sous l'autorité de qui tant de procès se sont déroulés depuis le 15 juillet 1958. Kassem a donc ainsi augmenté la part faite à l'armée dans son gouvernement. Mais ce « mouvement » ministériel est passé à peu près inaperçu. L'annexe VI du présent ouvrage, qui donne un tableau de la série de retouches partielles et confuses qui ont modifié le « troisième cabinet », montre à quel point, et encore moins que les précédents, il constitue peu une équipe.

La conjoncture de l'été 1961 : l'affaire de Koweit et la révolte kurde

La démission du ministre d'État, le brigadier Fouad Aref, devait peu après affecter la composition du gouvernement d'une façon plus significative. C'était en effet la conséquence d'un des deux événements importants qui occupèrent la fin de la troisième année de la République : la revendication par Kassem de l'émirat de Koweit, le 19 juin, et la révolte kurde. Celle-ci, commencée en avril 1961, se poursuit encore et Fouad Aref, Kurde, ne pouvait approuver les mesures prises par Kassem contre ses frères de race. Comme cette révolte touche au problème fondamental de la cohésion nationale, le mieux est d'en parler au chapitre d'ensemble qu'il faut consacrer à la politique de Kassem à l'égard des minorités. Qu'il suffise de dire pour le moment qu'elle se développa malencontreusement à l'époque de l'affaire de Koweit.

Peut-être les troubles du Kurdistan influèrent-ils sur l'évolution de cette deuxième affaire [1], s'il est vrai que Kassem, en revendiquant l'Émirat, ait compté détourner l'opinion irakienne vers une entreprise de prestique national, favorable, en sus, à l'établissement de l'état de siège au Kurdistan, et à un élan patriotique dans l'ensemble du pays. En tout cas, il se trouva que l'attitude de la 2e division d'infanterie, gonflée de militaires kurdes retirés du Nord, et celle surtout de son commandant défavorable à la mission qu'il avait

1. Voir plus loin, pp. 310 sqq. et rapport d'I.C. VANLY au VIIe congrès international des étudiants à Léningrad en 1962 (reproduit en partie dans *Partisans* no 5, Paris 1962).

reçue d'envahir éventuellement Koweit, ne purent que freiner Kassem dans cette aventure [1].

L'an IV de la République

Le troisième anniversaire de la « Révolution immortelle et bénie » tombant pendant l'affaire de Koweit, Kassem profita de la semaine de cérémonies ouverte par cette date pour justifier dans un discours à l'Académie militaire, sa politique au golfe Persique, inspirée par les intérêts confondus de la nation arabe et de la nation irakienne. Mais au cours des manifestations qui suivirent, ce furent surtout les heureux succès de sa politique intérieure et de son administration qu'il mit en lumière.

Le Zaïm se produisit en personne 26 fois en public pour de multiples poses de premières pierres ou inaugurations. Ses autres discours dressèrent le bilan des efforts en cours : 12 314 maisons, 60 rues, 100 usines, 50 hôpitaux ou dispensaires, 50 jardins publics, 20 stations de distribution d'essence, 20 ponts, un aérodrome international, une station géante de radio; inauguration, sinon des séances, du moins de l'immeuble du futur parlement. Un volume intitulé *The Iraqi Revolution in its third year*, publié par le Haut-Commissariat pour la célébration du 14 juillet, exposa, ministère par ministère, (celui de la Défense venant en tête), les réalisations du régime et les projets en cours d'exécution. Dans la fournée rituelle d'amnisties ou de grâces de ce 14 juillet, on relève les noms de plusieurs personnages de l'ancien régime auxquels s'ajoutèrent quelque 400 lampistes, progressistes ou autres. Ainsi furent amnistiés 3 anciens premiers ministres, Baban, Jamali et Soueidi, 2 anciens ministres, Bachayan et Kanna, condamnés à mort au lendemain de la Révolution et dont la peine avait déjà été adoucie [2]. Le Zaïm, à cette occasion, pardonna aussi son complot à Gaylani et lui restitua ses biens. Pareillement notable est l'amnistie accordée à l'ancien chef d'état-major général, à l'ancien commandant de la 1re division, à l'ancien chef du service des renseignements et à l'ancien commandant de la 1re brigade, condamnés pour leur attitude le 14 juillet 1958, et qui, non seulement quittèrent leur geôle, mais reprirent leurs grades et leur situation d'activité, mesures destinées à complaire à l'armée [3].

1. Voir plus loin, pp. 310 et 356.
2. Voir plus haut, pp. 153 et 197.
3. Voir plus haut, p. 137.

Quant à la fournée de la « sortie de l'hôpital », le brigadier Aref et tous les condamnés de l'attentat du 7 octobre en profitèrent. Citons parmi eux l'Égyptien Mareï et le colonel Mohammed Haj Sirri. Radio-Bagdad annonça en outre la libération de 3 015 autres prisonniers (dont 38 femmes) et 48 commutations de peine.

Cette clémence du Zaïm ne faisait pas obstacle à la rigueur des forces de l'ordre sur le front intérieur et sur le front kurdes. Elles arrêtaient des Baassistes et des membres d'autres partis clandestins qui, « sous le camouflage de slogans nationalistes et panarabes, entretenaient des contacts louches avec des éléments de l'ancien régime ». Elles continuaient à ne pas ménager les communistes, malgré une reprise des livraison soviétiques qui correspondait à la position du représentant russe au Conseil de sécurité au sujet de Koweit. Les journaux étrangers ayant dit que Kassem avait interdit l'accès du territoire au leader communiste syrien Khaled Bagdache, un démenti précisa aussitôt qu'au contraire ce personnage avait été traité en « hôte du gouvernement pendant la durée de son séjour »; en réalité il lui avait été permis d'attendre l'avion suivant, sans contact avec les représentants locaux du parti.

Quant aux troubles kurdes, Kassem à plusieurs reprises les déclara par anticipation complètement terminés. Ils donnaient lieu au contraire à de violents combats qui se poursuivent encore, à des bombardements de villages, à des centaines d'arrestations, à la dissolution du Parti démocratique du Kurdistan irakien. Tandis que le Zaïm multipliait les appels au « cessez le feu » le journal progressiste *Saout al Ahrar* publia une motion signée par 11 personnalités politiques favorables à une « solution pacifique » du conflit. Les signataires, dont le Dr Ibrahim Koubbah, l'ancien ministre de l'Économie de Kassem pendant les deux premiers cabinets, et Moustafa Ali, son ministre de la Justice jusqu'au dernier remaniement ministériel, furent poursuivis. Cependant les communistes (les majoritaires, s'entend, ceux dont le parti n'a pas été autorisé) accentuaient leur opposition au gouvernement et prenaient carrément position aux côtés du P.D.K.I. en faveur du nationalisme kurde.

L'équilibre de la situation n'est pas un équilibre qu'on pourrait qualifier de « positif », il consiste, jusqu'à nouvel ordre, en poussées qui se neutralisent. Dans une interview donnée au rédacteur de la *Saoura*, Kassem ne fait-il pas état de vingt-quatre complots déjoués par sa police depuis le 14 juillet 1958? Cette instabilité l'a obligé à différer l'exécution de sa promesse du 14 juillet 1959 d'élections « dans les dix-huit mois ». Cependant le coup d'État de Damas du

28 septembre 1961, qui a été suivi de la convocation d'une assemblée constitutante, donne lieu en Irak à des commentaires. On y oppose le libéralisme des nouveaux dirigeants de la Syrie à l'immobilisme autoritaire du Zaïm. Celui-ci s'en émeut. Un mois après le 23 novembre, par l'interview que je viens de mentionner, il fait savoir qu'il a « fixé la date de la promulgation prochaine de la nouvelle constitution au 6 janvier 1962 pour la Fête de l'Armée ». « Le parlement qui sera alors formé, dit-il, comprendra uniquement des représentants du peuple, il n'y aura pas de place dans cette assemblée pour les ennemis de la nation, et les agents de l'impérialisme, qu'ils soient ministres, sénateurs, députés, journalistes, commerçants, n'auront pas la possibilité de participer aux prochaines élections ».

On change de millésime. De constitution, toujours point de nouvelle.

A la fête de la Liberté du 23 mars, Kassem aborde la question. Cette fois-ci il est plus précis. La future constitution sera l'œuvre d'une commission composée de représentants des syndicats et des partis. Elle choisira le mode de ratification de la nouvelle charte, qui pourra être soit un référendum soit le vote d'un parlement. Remarquons que cette alternative est une innovation, le Zaïm s'étant prononcé le 12 décembre 1959 à l'occasion de la proclamation des Droits de l'Homme aux Nations Unies en faveur du référendum. Mais il n'est plus question de date. En revanche, on apprend qu'une loi électorale va prochainement paraître, qui accordera aux Irakiennes le droit de suffrage et « même celui d'être député ». Malgré l'allusion à une éventuelle ratification parlementaire, cette déclaration n'est pas accueillie avec une satisfaction universelle. Dans une conférence de presse [1] le patriarche du libéralisme irakien, Chaderji, s'élève contre l'organisme constituant choisi par le Zaïm, estimant que l'élaboration d'une constitution est l'affaire non pas d'une « commission spéciale », mais des représentants élus du peuple, autrement dit d'un parlement.

Mais il est d'autres problèmes. Dans la revue qu'il en fait, Charderji mentionne celui de la place de l'Irak au sein de l'Uruba, c'est-à-dire de l'arabisme, et celui des Kurdes. Au sujet de ces derniers, il s'étonne qu'on ne le résolve pas tout simplement par l'application des garanties que les concernent déjà dans la constitution provisoire. Quant à l'Uruba, elle doit à son avis se faire progressivement et d'abord par région. Avant d'envisager une union générale, il convient de constituer quatre blocs distincts. La Palestine, la Jordanie, la Syrie,

1. *Iraq Times*, Bagdad, 24 avril 1962.

le Liban, l'Irak, qu'il énumère dans cet ordre sans préciser que cette fusion se fera autour d'un pays plutôt que d'un autre, formeraient un premier bloc; les autres grouperaient les trois États du Maghreb et la Libye, l'Égypte, et le Soudan, les États de la péninsule arabique, mais il ne se dissimule pas que les régimes tyranniques qui subsistent encore sont des obstacles aux unifications.

TROISIÈME PARTIE

La politique étrangère et le problème de l'arabisme

8

LA CONJONCTURE INTERNATIONALE EN ORIENT EN JUILLET 1958

Au soir de sa révolution, l'Irak se trouvait dans la situation d'un jeune souverain soudain délivré d'une régence[1]. Jusqu'alors Londres prétendait diriger ses affaires, depuis avant même sa naissance, si l'on peut dire, car celle-ci résultait d'une conception du Foreign Office. Sa politique étrangère surtout était comme une chasse gardée des Britanniques, qui avaient dû, il est vrai, s'adapter aux crises de croissance du nouvel État et aussi composer avec les Américains qui avaient fini par s'intéresser eux aussi à l'Orient. Mais alors que Londres considérait l'Irak comme un glacis du golfe Persique, destiné à couvrir les États asiatiques du Commonwealth, pour Washington le « pays des deux fleuves » issus du Caucase apparaissait comme un fragment du continent politique que forme « le monde libre ». Aussi, au bruit de la révolution de Bagdad, s'y demanda-t-on, plus encore qu'ailleurs, si ce craquement n'annonçait pas qu'un morceau se détachait de ce monde pour dériver vers le continent soviétique.

En effet, l'accession à l'indépendance modifiant par définition la situation internationale des pays libérés, est pour eux autant un acte de politique extérieure que de politique intérieure, car rénover

1. Pierre RONDOT, *Destin du Proche-Orient*, Paris, Ed. du Centurion, 1959.

la structure de l'État s'accompagne nécessairement pour lui d'une révision de ses rapports avec l'étranger. L'opinion nationale apporte à ces deux problèmes connexes une passion égale, et, de nos jours, d'autant plus vive que le monde est partagé en blocs qui sollicitent son choix. Cela était particulièrement vrai pour l'Irak, qui malgré son admission à la Société des Nations en 1932, ne se sentit vraiment maître de son sort qu'au soir du 14 Juillet 1958.

Les relations extérieures passées ou présentes de l'Irak avec ces blocs, son appartenance au monde arabe, (marquée par son adhésion à la Ligue arabe et l'article 1er de sa constitution provisoire), son appartenance au monde afro-asiatique, (marquée par son adhésion aux principes de Bandoung), sans parler de son ancienne appartenance à l'Empire ottoman, ni des affinités de ses diverses communautés ethniques ou religieuses, aident à comprendre les principes et les premiers pas du nouveau régime irakien et la marche sinueuse de sa politique intérieure. Réciproquement, les fluctuations de la conjoncture intérieure aident à comprendre la marche également sinueuse de sa politique étrangère.

Lorsque les nouveaux dirigeants de l'Irak prennent le pouvoir, cette politique étrangère repose principalement sur deux documents diplomatiques. Le premier est le pacte de Bagdad du 4 Avril 1955 qui, destiné à parer à une éventuelle agression soviétique en Orient, associait l'Irak à la Turquie, à l'Iran et au Pakistan, puissances musulmanes mais non pas arabes, ainsi qu'à la Grande-Bretagne et aux États-Unis. C'est en vertu de ce pacte, et non plus en vertu du traité irako-britannique de 1930, périmé depuis 1957 et que Londres n'avait pas réussi à remplacer par le traité non ratifié de Portsmouth de 1948, que la Royal Air Force maintenait plus d'un millier de Britanniques sur les bases aériennes de Habbaniyah dans la région de Bagdad et de Chaybah près de Bassorah; que la Grande-Bretagne jouissait du privilège de fournir à l'Irak conseil et aide technique militaire; et qu'elle s'engageait à le secourir par les armes, sur sa demande, en cas d'attaque ou de menace. On peut considérer les accords de fournitures et d'assistance militaires conclus entre les États-Unis et l'Irak comme accessoires au pacte de Bagdad du 22 février 1955, au même titre que l'accord irako-britannique que nous venons de mentionner. Il n'en existait pas d'autres de ce genre, en particulier entre l'Irak et le camp soviétique. Il est donc constant que jusqu'à la Révolution l'Irak avait opté pour l'autre camp.

Le deuxième document, bienvenu des Britanniques, concernait les relations de l'Irak avec le monde arabe. Il s'agit de l'acte constitutif de l'Union arabe du 19 mars 1958 qui fédéra les deux monarchies

hachémites d'Irak et de Jordanie, en réponse à la fusion le 1er février précédent de l'Égypte et de la Syrie au sein de la République arabe unie. Il consacrait la longue hostilité de l'Irak et de l'Égypte préexistante à l'avènement de la République égyptienne, et que l'adhésion de Bagdad à la Ligue arabe n'avait pas atténuée.

Ces textes diplomatiques n'étaient pas seuls à conditionner les relations extérieures de l'Irak. On peut mentionner à côté d'eux les contrats privés conclus par l'Irak avec les compagnies pétrolières. Ceux-ci ont en effet une portée internationale, comme en avaient eu jadis les traités des maharadjahs avec la Compagnie des Indes Orientales, ou naguère ceux de la Chine avec les compagnies de chemins de fer mandchouriens.

Tels sont les liens internationaux de l'Irak au moment où éclate la Révolution de juillet 1958. Celle-ci n'est pas seule à secouer alors le Proche-Orient, où la situation générale est à ce point critique que Khrouchtchev en dit « qu'elle met le monde au bord de la catastrophe ».

Cette révolution survient en effet, rappelons-le, au moment où le roi Faysal II, chef depuis quatre mois à peine de la Fédération irako-jordanienne, s'apprête à gagner Ankara en compagnie du prince héritier Abdulillah et de son ministre Nouri Saïd. Il doit y conférer avec les ministres des autres États membres du pacte de Bagdad sur les troubles du Proche-Orient. Une partie des Libanais, en effet, hostile à ce que le président Chamoun reconduise son mandat, est en rebellion. Cela favorise l'action de Nasser au Liban, tandis que la Jordanie qu'il travaille aussi, est en effervescence. Craignant une recrudescence, et peut-être le sort de Nouri Saïd, Chamoun a alerté les ambassadeurs des États-Unis, de Grande-Bretagne et de France, dès le 14 juillet, pour leur demander secours. On voit combien les événements de Bagdad sont liés à ceux dont le reste du Proche-Orient est le théâtre. Il est donc indiqué de les situer dans un film d'ensemble.

Ainsi que nous le savons, le 15 juillet, 5 000 fusiliers marins américains débarquent au Liban. La révolution d'Irak a contribué à la décision prise par Eisenhower de les envoyer, comme il le dit lui-même en ces termes dans un message au Congrès : « Le président Chamoun a déclaré nettement qu'il considérait comme impérative une réponse immédiate des États-Unis, l'indépendance du Liban, déjà menacée de l'extérieur, devant être préservée, eu égard aux grands événements qui se sont produits à Bagdad, où le gouvernement légitime a été renversé par la violence et où plusieurs de ses membres ont été martyrisés. »

La même émotion perce dans l'affirmation aventurée [1] de Cabot Lodge aux Nations Unies, ce même 15 juillet, que « l'ancien représentant de l'Irak auprès de cette organisation, le Dr Fadel Jamali, a été exécuté sans jugement. Mais, tandis que Nasser proteste avec véhémence par les ondes contre le débarquement américain, le représentant soviétique dépose sur le bureau du Conseil de Sécurité un projet de résolution qui demande aux États-Unis de retirer leurs troupes.

Le 16, aux Communes, dans un exposé consacré à l'ensemble de la situation au Proche-Orient, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Selwyn Lloyd, annonce en termes mesurés que l'ambassade britannique a été saccagée et incendiée, mais que l'ambassadeur est sain et sauf; que cependant on ne peut correspondre avec lui, de telle sorte que le gouvernement de S.M. ne dispose pas de renseignement détaillés. Il s'abstient de faire état de la mort du colonel Percival Graham qui a péri, par accident semble-t-il, pendant le saccage de l'ambassade. Puis, passant au Liban, il dit que, « après le coup d'État de Bagdad, il est évident que le groupe des observateurs des Nations Unies ne peut garantir l'intégrité et l'indépendance de ce pays » et il approuve la décision du président Eisenhower, ajoutant qu' « il est sûr que les États-Unis, qui connaissent le Proche-Orient, agiront en accord avec les pays amis (ce qu'à la lumière des événements de Suez de 1956, on peut considérer comme une recommandation autant que comme l'expression d'une conviction), pour assurer la continuation du ravitaillement en pétrole ».

Au chef de l'opposition qui le met en garde contre les dangers d'une intervention en Irak, qui ferait passer la Grande-Bretagne pour une ennemie des « nationalismes et de l'arabisme », il répond :

> Il est difficile de dire si nos traités avec les Irakiens relatifs à une intervention en cas d'agression extérieure sont valables en l'espèce; en tout cas une intervention me semble injustifiable en cas de changement de gouvernement. S'agissant d'une intervention soviétique, j'espère qu'elle ne se produira pas. Au cours des siècles, il était possible et justifiable de rétablir un gouvernement au Proche-Orient, aujourd'hui cela me semble très dangereux.

Prenant ensuite la parole, le premier ministre Macmillan juge que « l'extension des mouvements panarabes ont un bon côté et qu'on doit essayer de les guider; mais qu'ils ont aussi un mauvais côté, qui est de les faire tomber dans le communisme ». Et il conclut en se louant de la collaboration anglo-américaine [2].

---

1. Cf. *The New York Times* du 16 juillet 1958. Il semble que cette erreur provienne d'une émission de Radio-Bagdad, qui aurait considéré comme suivie d'effet une intention de certains chefs de l'insurrection. Cf. Lord BIRDWOOD, *op. cit.*, p. 265.
2. *The Times*, 17 juillet 1958.

Le 17, le délégué jordanien annonce au Conseil de Sécurité que les concentrations de troupes syriennes aux frontières de son pays ont amené celui-ci à recourir à l'aide de la Grande-Bretagne, qui vient d'envoyer des parachutistes à Amman. Le délégué britannique précise que son gouvernement n'a aucune visée territoriale, et se propose seulement de défendre l'indépendance de la Jordanie. Bien entendu le délégué soviétique proteste et demande que le corps expéditionnaire britannique soit retiré.

Le même jour, après s'être consultés mutuellement, Dulles et Selwyn Lloyd déclarent dans un communiqué « qu'ils ont examiné la situation au Proche-Orient, spécialement au Liban et en Jordanie, et discuté des efforts conjoints que les États-Unis et la Grande-Bretagne font pour donner aux gouvernements légitimes de ces deux petits pays l'aide qu'ils ont réclamée en vue de sauvegarder leur indépendance et leur intégrité ». Il n'est pas question de l'Irak dans ce document.

Cependant, le même jour, Moscou constate publiquement que « les Occidentaux ont accueilli la révolution d'Irak avec hostilité ». Elle relève dans les déclarations de la Maison Blanche que les événements d'Irak apparaissent comme la cause qui la décida à envoyer ses marines à Beyrouth, « étant donné que le gouvernement irakien se référant aux principes de Bandoung et à la Charte des Nations Unies, a dénoncé le pacte de Bagdad (ce qui était de la part de l'U.R.S.S. une anticipation) et qu'il a reconnu la R.A.U. ». La déclaration russe conclut que « l'U.R.S.S. ne peut pas rester indifférente aux menaces qui pèsent sur une région proche de ses frontières et qu'elle se réserve d'agir ». Le même jour, enfin, le bruit s'étant répandu que le roi Hussein, qui quarante-huit heures auparavant, a assumé les pouvoirs de chef de l'Union arabe, en vertu de la constitution de celle-ci, en « l'absence »[1] de son cousin le roi d'Irak, a sollicité Londres d'intervenir à Bagdad, le premier ministre britannique dément que son gouvernement en ait l'intention.

Le 19 juillet, Khrouchtchev écrit à Eisenhower que son intervention au Liban est une menace pour l'Irak et pour tous les pays du monde arabe. Il lui propose une conférence où les gouvernements des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Inde, et de l'U.R.S.S. examineraient la situation au Proche-Orient; et il adresse la même proposition aux autres gouvernements concernés.

Eisenhower accepte en principe, mais fait de nouveau allusion au « renversement du gouvernement légitime de l'Irak » et affirme que

1. En arabe, *ghaïba* est le mot dont on se sert pour désigner l'état où se trouve l' « Imam caché ».

le vrai danger à craindre est que les petites nations soient absorbées les unes après les autres par les forces expansionnistes et agressives soutenues par l'U.R.S.S. Il juge qu'étant donnés les événements d'Irak et de la Jordanie, « seule une intervention immédiate permettrait de conserver l'indépendance et l'intégrité du Liban ».

Macmillan accepte aussi en principe, mais ne souffle mot de l'Irak. Le général de Gaulle et Nehru n'en parlent pas davantage dans leurs réponses.

Le 22, Selwyn Lloyd met les Communes au courant de la situation au Proche-Orient. Il dit que « le gouvernement de S.M. examine les déclarations de ceux qui exercent l'autorité en Irak, et, ce qui est plus important, leurs actes ». Il fait un très bref éloge du roi Faysal, du prince Abdulillah et de Nouri Saïd, « trois amis fidèles », et exprime sa tristesse à propos de « la manière dont ils sont morts », en évitant soigneusement d'évoquer les aspects féroces de la révolution irakienne.

Le même jour, à une réception à l'ambassade de Pologne, Khrouchtchev constate que « Bagdad a cessé d'être un point d'appui pour l'Occident et félicite Kassem de n'avoir pas eu peur des impérialistes qui ont essayé d'étouffer la République irakienne ».

Le lendemain, 23 juillet, nouvelle lettre de Khrouchtchev à Eisenhower, où il soutient que « ce n'est pas l'U.R.S.S. qui pratique une politique agressive et expansionniste, mais bien les puissances occidentales et que leurs forces prêtes à élargir leurs zones d'agression militaire contre l'Irak l'empêchent de minimiser le danger d'un conflit ».

Le 30 juillet, le ministre soviétique des Affaires étrangères, dans une allocution aux correspondants de presse à Moscou, accuse de nouveau les puissances occidentales (et Israël) de préparer une agression contre l'Irak, et « assure que les peuples épris de la paix se porteront au secours des victimes d'une telle lâcheté ».

Le 13 août, à l'Assemblée générale des Nations Unies, le représentant soviétique, Gromyko, après avoir rappelé que « Eden avait déclaré à Moscou, en 1956, que la Grande-Bretagne était prête à la guerre pour le pétrole », constate que les Anglo-Américains ont justifié leurs interventions par la révolte irakienne, mais qu'après avoir qualifié le nouveau gouvernement de Bagdad de « gouvernement de rues », ils ont fini par le reconnaître ».

Voilà donc la suite des vues que les gouvernements des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'U.R.S.S. ont échangés pendant l'été de 1958 sur le problème irakien, et comment chacun le situait par rapport à l'affaire libano-jordanienne. Remarquons l'unité du front américano-britannique, mais aussi combien les tons de Londres

et de Washington diffèrent. Ici, on s'indigne des offenses à la morale internationale et on considère que la question d'Orient forme un ensemble. Là, après l'hommage rendu comme privément aux malheureux partenaires frappés par le sort, on envisage séparément chacun des pays du Proche-Orient dont on a une si longue pratique. Le service célébré à la mémoire du roi Faysal à la chapelle de la reine au Savoy, le 30 juillet, n'a pas plus de portée politique que celui que le roi Idriss al Senoussi fait pour sa part célébrer dans son palais, par solidarité monarchique et correction. Nous sommes loin aussi du temps où Eden usait aux Communes de phrases comminatoires pour flétrir l'assassinat du général Jafar Askari, beau-frère de Nouri Saïd, et mettre Bagdad en garde contre les conséquences anti-britanniques possibles du coup d'État d'octobre 1936.

Entre temps, quelle a été l'attitude de l'Irak? Dès le 15 juillet il se retire de l'Union Arabe, dont d'ailleurs il assumait sans plaisir 80 % des dépenses, et le Conseil de souveraineté de Bagdad s'empresse d'exprimer à Nasser « la fierté qu'il ressent de reconnaître la République Arabe Unie » (que jusqu'ici la Jordanie et l'Irak étaient les seuls États arabes à ne pas avoir reconnue) « en priant Dieu qu'il donne à tous ceux qui servent l'arabisme, le succès dans leur lutte glorieuse et l'appui de tous les peuples libres ». La R.A.U., ayant aussitôt répondu par une reconnaissance de la République irakienne, un accord définitif est conclu entre les deux États le 19 juillet 1958.

Mais d'un autre côté, le 16, Kassem a reçu les ambassadeurs de Grande-Bretagne et des États-Unis et leur a donné des apaisements. Le 17, Radio-Bagdad les a rassurés sur le sort des étrangers en Irak, leur affirmant que « la population nourrit à leur endroit des dispositions amicales et cordiales ». Le 18 juillet, à New York, Hachem Jaouad, le nouveau délégué irakien à l'O.N.U., a déclaré à la télévision que « son pays n'avait aucunement l'intention de solliciter l'aide militaire de l'U.R.S.S., ni d'interrompre ses fournitures de pétrole à l'Occident », tandis qu'à Bagdad Kassem déclarait « désirer que l'extraction, l'écoulement et le commerce du pétrole continuent pour le bien de la prospérité nationale et des intérêts de l'industrie et l'économie nationales et internationales, et que son gouvernement collaborerait comme avant avec les compagnies pétrolières et ferait honneur à ses engagements ». Trois jours après, d'ailleurs, l'ambassade irakienne à Washington confirmait cette déclaration. Celle de Londres en avait fait autant, ajoutant que l'Irak restait l'ami de l'Occident et voulait maintenir ses relations avec lui; que son gouvernement était prêt à verser de justes indemnités pour les actes de violence commis à l'ambassade britannique; qu'il examinait les engagements souscrits par l'Irak; qu'il respecterait ceux qui étaient compatibles avec les intérêts du pays. Sa conclusion était :

Nous ne sommes pas communistes, nous sommes des nationalistes irakiens. Si les puissances occidentales veulent entretenir de bonnes relations non seulement avec l'Irak, mais avec toutes les nations du Proche-Orient, elles doivent reconnaître que le moment est venu pour elles de s'entendre avec le nationalisme arabe. Notre République ne pense pas à nationaliser le pétrole, mais considère qu'il est de l'intérêt des deux parties que l'Irak conserve ses anciens clients.

Le 22 juillet enfin, Kassem assura au correspondant du *Times* : « la révolution irakienne n'est pas dirigée contre l'Occident et le contraire serait plutôt vrai. »

Voilà donc l'Irak, « ami de tout le monde ». Mais cette amitié générale n'est-elle pas minée par de multiples incompatibilités? Kassem apparaît comme un nouveau champion de l'arabisme, il salue Nasser comme un frère aîné, mais restera-t-il son pair ou deviendra-t-il son rival? La haine de l'impérialisme ne peut-elle conduire à l'hostilité à l'égard de l'Occident qui le représente, et ne va-t-elle pas lier l'Irak à Moscou qui d'emblée l'a soutenu pendant la crise de juillet? Et Moscou ne prendra-t-il pas le parti de Kassem contre Nasser ou inversement? Ces questions ne concernent pas seulement la politique étrangère de Bagdad, mais aussi, très étroitement, sa politique intérieure.

9

L'IRAK ET LES PUISSANCES OCCIDENTALES

L'Irak et la Grande-Bretagne

La première question que le nouveau régime irakien eut à résoudre s'agissant de l'Occident, ou plus exactement de la Grande-Bretagne et des États-Unis, fut celle du pacte de Bagdad qui engageait sans conteste la politique générale du pays dans leur sillage. Nous savons combien il était impopulaire. Mais sans le dénoncer d'emblée, comme la foule insurgée le réclamait et comme Khrouchtchev assurait prématurément qu'il l'avait fait, Kassem s'en servit habilement, tant à l'égard de l'opinion irakienne que des puissances anglo-saxonnes, pour faciliter la reconnaissance du nouvel État par elles, en même temps que par la Turquie, l'Iran et le Pakistan. En effet, le 24 juillet, aux journalistes qui l'interrogent sur ses intentions relatives au traité, Kassem répond qu'il ne pourra se prononcer qu'après que les co-signataires de l'Irak auront reconnu la République irakienne. Au cours du conseil des ministres du Pacte qui se tient à Londres du 26 au 29 juillet, ceux-ci se décident à la reconnaissance. Le 31 Ankara, Téhéran et Karachi en avertissent Bagdad chacun en ce qui le concerne. Le lendemain Londres fait de même en prenant acte de la décision de l'Irak de respecter ses engagements internationnaux, mais en même temps le correspondant diplomatique du *Times* écrit que Londres « n'entend pas évidemment maintenir l'Irak contre sa volonté dans le Pacte et qu'il en a informé le gouvernement jordanien ».

En fait, l'Irak ne s'en retira pas du jour au lendemain, mais doucement, par étapes. Il était d'ailleurs spécifié dans le texte du traité que celui-ci se prorogeait de cinq en cinq ans, et l'article 7 prévoyait qu'on pouvait s'en dégager six mois avant l'expiration d'une période quinquennale. L'Irak s'abstint de participer désormais aux réunions, à commencer par celle qui se tint à Londres du 26 au 28 juillet. Le vice-sous-secrétaire d'État américain, R. Murphy vint s'entretenir à Bagdad des intentions de Kassem à l'égard du Pacte. Il apparut tout de suite que l'Irak en deviendrait un membre « inactif », mais, comme son représentant à l'O.N.U. l'avait déclaré, qu'il en resterait tout de même membre, « jusqu'à nouvel ordre ». Le 5 août 1958, Kassem informa la presse « qu'il examinerait le pacte de Bagdad, et ne prendrait pas de décisions avant d'en avoir discuté avec les autres participants ». L'Irakien Roumi Khalidi, secrétaire général de l'organisation, resta titulaire du poste jusqu'à l'expiration de son mandat, soit jusqu'en décembre 1958. Le 12 février 1959, Kassem déclare dans un interview que le Pacte était « à présent moins qu'une ombre », mais se garda encore de préciser qu'il s'en retirerait. « Nous procéderons, dit-il, sans tapage inutile. Nous résoudrons ce problème d'une manière conforme aux intérêts du pays, et la solution sera très satisfaisante. » C'est à coup sûr à ce retrait tant attendu que Kassem, soucieux de tenir sans cesse son peuple en haleine, faisait allusion dans un discours mystérieux du 1er mars quand il lui promit « qu'avant la fin du mois ou du suivant, il apprendrait une initiative considérable du gouvernement... qui consoliderait l'indépendance du pays ».

Le retrait fut enfin « annoncé » le 24 mars 1959. On était au plus chaud de la polémique entre l'Irak et la R.A.U. Nasser reprochait à Bagdad, en prenant tout le monde arabe et afro-asiatique à témoin, de collaborer avec l'impérialisme occidental. C'était aussi le moment où Kassem s'appuyait sur les masses communisantes sinon communistes, après le putsch pro-nassérien de Mossoul. Dans la conférence de presse où il commenta sa décision, Kassem qualifia le Pacte « d'agressif et de militaire, et par là incompatible avec la politique neutraliste du pays ». Il se dégageait donc sans geste violent à la Nasser, démultipliant les phases, laissant en somme le traité dépérir. Une nouvelle organisation regroupa d'ailleurs les autres membres, le 19 août suivant, sous le nom de Cen. T.O. ou C.E.N.T.O. (Central Treaty Organization). Par la suite, Kassem ferait du 24 mars une fête nationale.

Avant même la dénonciation du pacte, l'opinion irakienne avait véhémentement réclamé l'abolition du seul signe tangible de son existence, qui était en même temps le seul lien qui unissait l'Irak et

la Grande-Bretagne depuis l'expiration en 1957 du traité de 1930, c'est-à-dire l'accord qui confiait à la Royal Air Force le fonctionnement des bases de Habbaniyah et de Chaybah. Stimulés par la presse et la radio de la R.A.U., journaux et manifestants irakiens pressèrent le gouvernement d'en exiger l'évacuation dès le mois de juillet 1958. Kassem obtint d'abord un allègement des effectifs britanniques, mais attendit que le pacte de Bagdad cessât d'être en vigueur pour supprimer définitivement la dernière trace de l'occupation anglaise. Les phases de cette évacuation échelonnée s'insérèrent donc dans celles par lesquelles le Pacte passa avant de disparaître.

L'armée irakienne néanmoins est toujours équipée dans son ensemble de matériel britannique qu'il faut entretenir et renouveler en Grande-Bretagne, et à l'emploi duquel ses techniciens et ses troupes restent habitués. C'est ce que, le 11 mai 1959, aux Communes, le ministre d'État au Foreign Office fit observer à un député travailliste qui s'inquiétait que les livraisons d'armes faites par Londres à Bagdad pussent indisposer peut-être Le Caire et Téhéran. Il convint que le Royaume Uni « demeurait en effet le principal fournisseur d'armes des forces irakiennes, conformément à une vieille tradition ». Principal, mais non plus unique, car l'U.R.S.S. concurrence à présent le Royaume-Uni dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne les engins blindés.

Dans le domaine culturel pareillement, les liens entre les deux pays restent vivaces. Des centaines de boursiers irakiens séjournent en Grande-Bretagne. Il est vrai que le nombre des boursiers qui se rendent au delà du rideau de fer croît grandement. Mais la pratique de l'anglais conserve en Irak une forte position, de même que la culture et jusqu'aux manières anglaises. Le quotidien de langue anglaise *Irak Times*, supprimé en juillet 1958, a reparu aussitôt après et reste très lu. Trois mois plus tard, la florissante association des étudiants irakiens en Grande-Bretagne lançait avec succès une revue également en anglais, *New Iraq;* et un accord culturel, le premier du genre conclu avec un État occidental, a été conclu entre Londres et Bagdad le 14 juillet 1959. Depuis septembre 1960, dans les passeports jusqu'alors libellés en arabe et en français, cette dernière langue a été remplacée par l'anglais. Remarquons enfin que l'armée irakienne reste imprégnée d'habitudes britanniques et que la langue anglaise demeure le moyen de communication normal de l'Irak avec le reste du monde, en particulier avec le monde afro-asiatique.

Dans le domaine économique, les Irakiens nourrissaient des griefs contre les Britanniques. Ils reprochaient notamment au Foreign Office, guidé par la City, le contrôle qu'il exerçait sur l'Office du développement et l'orientation trop favorable aux intérêts britanniques que cet organisme donnait aux importations irakiennes et à la poli-

tique agraire du pays. L'Office était si impopulaire que les manifestants, ouvriers et étudiants de novembre 1952 en avaient incendié les bureaux. Ainsi s'explique que Kassem ait supprimé les deux membres britanniques de son comité de direction le 12 août 1958, en attendant de le supprimer lui-même en mai 1959 et d'en transférer les attributions aux ministères économiques du cabinet; que, entre temps, le 22 juin, il ait retiré l'Irak du bloc sterling; qu'il cherche à « irakiser » de plus en plus le conseil d'administration et les organes exécutifs de l'Irak Petroleum Company.

Mais si de nombreux techniciens de Grande-Bretagne durent quitter le territoire, d'autres arrivèrent; et si le gouvernement rompit ou dénonça quelques contrats avec des sociétés britanniques, telle que la Site Investigation Company que les Soviétiques remplacèrent, il en conclut d'autres avec d'autres sociétés britanniques, moins voyants que les gros contrats conclus avec d'autres pays, mais plus importants que ceux-ci par leur nombre. Une délégation composée du directeur général du Plan, de fonctionnaires des ministères de l'Intérieur et du Commerce se rendit à Londres dès l'automne 1958 et maintes autres analogues prirent ensuite le même chemin. A la suite d'une visite en mai de l'année suivante, le ministre du Board of Trade vint à Bagdad avec son collègue irakien mener des négociations en vue du développement de la coopération économique de leurs deux pays, des communications et de l'aviation civile irakienne. Macmillan s'étant rendu quelque temps auparavant à Moscou, la presse du Caire suspecta une collusion entre l'Union soviétique et la Grande-Bretagne et prétendit que l'U.R.S.S., n'ayant que faire du pétrole irakien, avait accepté de ne pas gêner les intérêts pétroliers de Londres en Orient [1].

Réservons pour plus tard la question des négociations entre l'I.P.C. et le gouvernement de Bagdad, ainsi que celle de l'affaire de Koweit qui lui est connexe. Contentons-nous pour le moment de noter qu'en novembre 1960, malgré les tracasseries administratives auxquelles l'I.P.C. était en butte en Irak, et malgré les brochures qu'on y publiait où la compétence des techniciens britanniques était âprement contestée, les exportations de pétrole irakien à destination du marché britannique augmentaient constamment, et qu'en novembre 1960 de nouveaux entretiens eurent lieu entre le gouvernement irakien et l'ambassade britannique pour le développement de

1. Cf. *Pravda* du 9 mai 1959. Le bruit courut à l'époque que Moscou avait obtenu de Londres qu'il modérât la politique de Washington à l'égard de Bagdad. On notera aussi que Londres s'employa à inciter Amman à la prudence envers cette même capitale en juillet 1958, et, de concert avec Washington, conseilla à Téhéran d'adopter une attitude conciliante dans l'affaire du Chatt-al-Arab en janvier 1960.

l'ensemble des relations commerciales entre les deux pays. A cette époque, pour les neuf premiers mois de l'année les achats britanniques en Irak dépassaient 37 200 000 livres (soit un accroissement de 500 000 livres par rapport à la période correspondante de l'année précédente), et qu'en revanche la Grande-Bretagne avait vendu à l'Irak pendant la période considérée pour 22 millions de livres de marchandises [1]. Les maisons de commerce britanniques demeuraient nombreuses en Irak. C'est ainsi que sur les trente-trois compagnies d'assurances que ce pays comptait à la fin de 1960, 16 étaient britanniques, donc bien plus nombreuses que les compagnies irakiennes qui n'étaient que 3 [2]. Aussi, lorsque, le 10 décembre 1961, Kassem décida, par la loi nº 49 sur les assurances et maisons de commerce que la majorité des actions de celles-ci, au nombre de 663, devaient passer en des mains irakiennes, ce fut surtout la Grande-Bretagne qui fut touchée, car la plupart des 42 firmes qui les contrôlaient étaient britanniques. Cependant il faut préciser que les entreprises dont le personnel avait déjà été « irakisé » obtenaient un délai de deux ans, que les « compagnies techniques » en obtenaient un plus long et que les « compagnies d'exportation » n'étaient pas visées.

L'Irak et les États-Unis

Les États-Unis ont une pratique de l'Irak moins ancienne que celle de la Grande-Bretagne. Les premiers Américains à s'y intéresser furent des pasteurs et des archéologues que des raisons bibliques attiraient au pays du Déluge. Quelques commerçants vinrent ensuite, et les pétroliers. Ceux-ci exigèrent que la part détenue par la Deutsche Bank dans la Turkish Petroleum Co, ne fût remise à la France en vertu de l'accord de San Remo qu'après que la moitié de la part de l'Anglo-Persian eut été attribuée à un groupe de sociétés américaines.

La deuxième guerre mondiale étoffa les relations entre les deux pays. En 1940, le gouvernement irakien, mécontent que Londres lui

1. Principales fournitures :

Outillage	4 100 000 livres
Sucre.....	2 500 000 —
Tissus	1 100 000 —
Véhicules	400 000 —

(*Commerce du Levant*, 12 novembre 1960.)

Le nombre des étudiants irakiens en Grande-Bretagne en 1961-62 a été de 2 195 (contre 2 045 en 1960-61) dont 1 215 boursiers du gouvernement.

2. Le nombre des compagnies égyptiennes et celui des compagnies libanaises est également de 3, contre 1 française, 1 jordanienne, 1 américaine, 1 italienne, 1 helvétique, 1 australienne, 1 néo-zélandaise.

refusât des dollars pour acheter en Amérique le matériel militaire que la Grande-Bretagne, à court, ne pouvait lui fournir, dépêcha une mission aux États-Unis. L'année suivante, un envoyé personnel du Président allait prendre contact avec le gouvernement irakien. L'Irak était en même temps admis à profiter de la loi sur le « prêt-bail ». En mars 1942 s'ouvrit la première légation américaine (transformée en ambassade en février 1947). Trois ans après, le Régent et Nouri Saïd, invités par Roosevelt mort entre temps, furent reçus par le président Truman.

Après la guerre, la peur du communisme poussa de plus en plus Washington à se rapprocher des pays arabes tout en soutenant Israël, sans s'aviser de ce que cette attitude avait de contradictoire et d'odieux aux yeux de ces pays. Aussi l'Irak rejeta-t-il, comme les États-frères, la déclaration tripartie de 1950 par laquelle on espérait à Washington stabiliser la situation au Proche-Orient.

Survint Nasser. Washington misa d'abord sur lui, tandis que Londres renouvelait ses rapports avec Bagdad. Cependant l'Irak ne voulait pas se lier trop exclusivement avec la Grande-Bretagne. Il ressentait encore le refus d'augmenter ses livraisons de matériel et d'ouvrir davantage ses collèges militaires aux cadets irakiens, qu'elle lui avait opposé en 1951. Il se rapprocha des États-Unis que Nasser commençait à décevoir. Un accord d'aide militaire américano-irakien fut signé le 1er avril 1954. Un accord sur les conditions d'emploi et d'instruction y relatif le compléta le 5 juillet. Ces textes faisaient des États-Unis le second des deux fournisseurs des forces armées irakiennes après la Grande-Bretagne. Un accord de coopération culturelle s'ajouta à ces accords militaires.

Peu après, Nasser annonça triomphalement, le 27 septembre 1955, que l'U.R.S.S. avait accepté de l'armer, au grand dépit des Américains.

La guerre de Suez leur fit espérer qu'ils regagneraient le Raïs en arrêtant les forces franco-britanniques. Mais ils déchantèrent vite.

Constatant alors le « vide de puissance » qui résultait de l'élimination de la Grande-Bretagne et de la France au Proche-Orient, ils redoutèrent que l'Union Soviétique n'en profitât et décidèrent de le combler. C'est le dessein que le président Eisenhower exprima dans sa fameuse déclaration aux dernières heures de 1956. Il lui fit demander au Congrès les crédits nécessaires pour lutter contre le péril communiste en Orient et, le 23 mars 1957, le décida à adhérer au

comité militaire du pacte de Bagdad, conçu par la Grande-Bretagne deux ans auparavant pour suppléer au défaillant traité irako-britannique.

Nous avons vu avec quelle surprise et quelle indignation, non dépourvue peut-être de naïveté, contrastant avec le flegme dont Londres, plus au fait de l'Orient, ne s'était pas départi, Washington avait accueilli la nouvelle de la révolution irakienne. Cet événement y causait une déception qui s'ajoutait à toutes les autres. La question se posa de savoir quel sort était réservé aux accords conclus par les États-Unis et la monarchie hachémite, ainsi qu'à la mission militaire américaine accueillie par l'Irak en conséquence du Pacte. Au 14 juillet 1958, les forces irakiennes étaient dotées de 40 chars M.4 américains (contre 116 chars Centurion britanniques); et, en vertu d'un contrat portant sur la livraison d'une escadrille d'avions à réaction Sabre F.86, (plus modernes donc que les Hawker, Venom et Vampire britanniques), elles en avaient reçu 5 sur 15 promis. Les États-Unis s'étaient en outre engagés, au titre du Pacte, à équiper l'Irak en télécommunications, de façon à le relier aux pays co-signataires. Quel sort, en outre, était réservé aux intérêts des pétroliers américains?

A la nouvelle du coup d'État, Washington commença par suspendre ses livraisons de matériel. Au State Department on déclara qu'il convenait de voir comment les choses tourneraient, et que de toutes façons il serait « facile de reprendre le programme d'assistance ». La presse précisait cependant que les crédits prévus pour l'année en cours s'élevaient à 7 500 000 dollars et que le montant total de l'aide déjà fournie depuis 1954 était de 50 millions [1].

Ses premières réactions émotives n'empêchèrent pas plus l'Amérique que la Grande-Bretagne de reconnaître la nouvelle république. Les États-Unis le firent seulement un jour après Londres, le 2 août 1958. Le *Times*[2] constata que, cette fois, Washington avait renoncé au principe que reconnaître un gouvernement équivalait à l'approuver, et cessé de « craindre à tort qu'une telle reconnaissance pût être considérée au Kremlin comme un moyen tortueux d'amener Khrouchtchev à admettre une conférence au sommet ». Washington avait tenu compte du fait que le pétrole continuait à couler dans les oléoducs, de ce que le nouveau gouvernement semblait populaire et se disait désireux d'entretenir de bons rapports avec l'Occident, et, surtout, de ce qu'il avait estimé qu'une reconnaissance préviendrait d'éventuelles réactions dangereuses de la Jordanie ou de la Turquie. En annonçant sa décision le Département d'État fit connaître qu'il ne l'avait prise

1. *The New York Times*, 30 juillet 1958.
2. *The Times*, 4 août 1958.

qu'après avoir reçu, par l'intermédiaire d'Hammarskjoeld, l'assurance que l'Irak restait fidèle à la Charte des Nations-Unies et à ses engagements internationaux. Après quoi, comme nous l'avons vu, le vice-sous-secrétaire d'État R. Murphy s'envola pour Bagdad. Il y conféra avec le président du Conseil de souveraineté, avec Kassem et avec les ministres des Affaires étrangères et des Finances et de hauts fonctionnaires de la Défense. A son retour il déclara que le nouveau régime lui avait paru résolu à agir en toute indépendance, à ne pas se laisser absorber par la R.A.U., ni à entrer dans l'orbite soviétique, et désireux de coopérer avec toutes les nations amies. Washington acceptait Kassem comme un moindre mal.

A la méfiance de Washington correspondait la méfiance de Bagdad. Les journaux irakiens publièrent en août qu'on avait trouvé dans les archives du pacte de Bagdad, des plans inspirés du Pentagone, où la base de Habbaniyah devait éventuellement servir à des avions chargés de jeter des bombes atomiques sur la frontière montagneuse pour barrer le passage aux Russes, et que l'Amérique avait subventionné des conspirateurs en Syrie pour y renverser le gouvernement et pour intervenir en Irak en cas de troubles. Le Département d'État opposa un démenti à ces bruits [1]. En même temps, à Bagdad, le gouvernement fermait les bibliothèques américaines et mettait temporairement fin à la collaboration des techniciens américains, dont pourtant un certain nombre, à la demande des ministères de l'Éducation et de la Santé furent autorisés à reprendre leurs postes le 29 juillet.

Washington suivait les événements avec inquiétude. Le grief fait par le Tribunal du peuple à Fadel Jamali d'avoir poussé son pays à signer le pacte de Bagdad n'était pas pour les rassurer. Au début de décembre, on apprit qu'une première cargaison d'armes lourdes fournies par l'U.R.S.S. était débarquée à Bassorah. Le Département d'État rappela dans un communiqué que l'Union Soviétique n'avait pas l'exclusivité des fournitures militaires à l'Irak et le *New York Times* écrivit que l'Amérique était prête à livrer les 10 avions F.86 dont elle avait différé l'expédition en juillet, à condition que le gouvernement irakien fût disposé à observer l'accord de 1954, mais qu'il n'avait reçu aucune réponse précise sur ce point. L'article expliquait ce silence par le désir de l'Irak de faire comprendre qu'il ne voulait pas accepter de dons incompatibles avec sa neutralité, et qu'il avait le moyen d'acheter des armes là où on n'exigeait pas d'engagements

1. *The New York Times*, 28 août 1958.

politiques en contre-partie. L'article remarquait enfin que l'Irak continuait néanmoins à se procurer aux État-Unis et en Grande-Bretagne des accessoires, pièces de rechange et matériel d'entretien.

Le Département d'État, moins au fait de l'Irak que le Foreign Office, résolut alors de mieux se rendre compte de ce qui se passait en Irak. Le 13 décembre, il nomma comme ambassadeur à Bagdad John Gernegan, réputé à Washington pour sa connaissance du Proche-Orient. Le 15 décembre, au cours de ces grands, rapides et retentissants voyages d'enquête que les hommes d'État américains aiment à faire à travers les continents, le secrétaire d'État adjoint, Rountree, atterrit à Bagdad. La foule couvrit sa voiture d'immondices et la cribla de pierres. Le 16 néanmoins, la presse en commentant l'entretien qu'il avait eu avec Kassem le qualifia « d'amical et cordial ». Mais, le 30, après son départ dans une manifestation organisée par les Partisans de la Paix, des orateurs l'accusèrent « d'avoir semé la discorde entre la R.A.U. et l'Irak ».

L'attitude de la foule bagdadine n'empêcha pas l'homme d'État américain d'émettre l'avis, que nous avons cité, selon lequel « Kassem n'était pas pro-communiste et grâce au loyalisme de l'Armée, il avait la situation en mains ».

Une série de nouvelles ébranla cet optimisme affecté ou sincère. On apprit d'abord que le 2 février 1959, le ministre de l'Économie avait publié un communiqué qui indiquait que le gouvernement irakien avait repoussé une proposition américaine d'investissement privée; que le gouverneur militaire de Bagdad plaçait sous séquestre la firme américaine Tams, installée en Irak depuis six ans; qu'après avoir expulsé 2 correspondants de presse britanniques, les autorités irakiennes avaient expulsé sans explication 3 correspondants de presse américains, tandis qu'il en arrivait en grand nombre des pays communistes. La répression qui suivit le putsch avorté de Mossoul et la signature de l'accord irako-soviétique formaient fond de tableau.

Dans une conférence du 28 avril, le chef du Central Intelligence Agency, autrement dit du service des renseignements américain, Allen W. Dulles, tenait la situation pour « la plus dangereuse du monde », opinion partagée par J.-W. Fulbright, président de la commission sénatoriale des Affaires étrangères, pour qui la pression exercée alors à Berlin par les Soviétiques pouvait être un moyen de détourner l'attention mondiale de la région à laquelle appartient l'Irak. Allen Dulles pensait que le Kremlin se proposait de se servir du Kurdistan irakien où il avait récemment rapatrié des Kurdes réfugiés en U.R.S.S. pour constituer une « tête de pont » au Moyen-Orient. Il importait à son avis que l'Occident discernât si le désaccord entre Le Caire et Moscou était véritable et profond, si l'on pouvait miser sur Nasser et apprécier les conséquences que pouvaient avoir

les préoccupations que Kassem causait à ses voisins d'Iran et d'Arabie Séoudite.

Deux jours après, interrogé sur les avis émis par le chef du C.I.A., le président Eisenhower répondit :

Nous avons toujours, comme l'administration précédente [démocrate], vu en l'Irak un pays ami et nous avons toujours satisfait à ses demandes d'assistance, du moins dans la mesure du possible et certainement toujours raisonnablement. C'est un des pays les plus « avancés » de la région... depuis la révolution qui a éliminé le roi et le premier ministre. Depuis, des antagonismes partagent le Proche-Orient. Nous avons cherché et nous cherchons encore à être l'ami de tous les pays qui le composent. L'Irak nous préoccupe beaucoup : nous faisons de notre mieux pour le soutenir et aussi pour améliorer nos relations avec lui... malgré ses rapports avec le communisme et les difficultés de la question égyptienne. Ce n'est pas un problème facile. Je ne dirai pas, pour ma part, que c'est le plus dangereux, mais qu'il réclame quotidiennement l'attention de notre gouvernement. La meilleure politique à suivre est de faire notre possible pour améliorer nos rapports avec l'Irak, sans nous faire ailleurs des ennemis dans cette région. C'est celle que nous suivrons [1].

Quinze jours plus tard, le 14 mai, Kassem annonça que l'Irak répudiait formellement la doctrine Eisenhower. Il commenta sa décision en ces termes :

A qui nous reprochera notre amitié pour les États communistes, je répondrai que cette amitié me tient à cœur, et que je m'emploierai à la conserver et à la développer. Mais j'ajoute que nous sommes aussi amis avec les puissances occidentales, avec celles qui veulent loyalement et sincèrement notre amitié [2].

A la fin du mois, le 29, Radio-Bagdad fit savoir que l'Irak ne pouvait plus continuer de recevoir l'assistance américaine (qui d'ailleurs avait considérablement diminué depuis la Révolution), ni même consentir au maintien d'aucun accord économique. « Tous ces accords, disait-on, ont été et sont encore autant de raisons d'animosité entre le peuple américain et nous, c'est pourquoi il faut nous en libérer, de façon que nous soyons placés sur un même plan, peuple et gouvernement. » En même temps Kassem affirmait au journaliste Nutting que, « délivré de liens impopulaires, comme par exemple, encore, le pacte de Bagdad, les Irakiens oublieraient leur méfiance, et le temps aidant, commenceraient à considérer les États-Unis et la Grande-Bretagne comme des amis ».

Le 1er juin, le gouvernement irakien remit une note à l'ambassade des États-Unis pour dénoncer les accords militaires et l'accord

1. *The New York Times*, 30 avril 1959.
2. *Le Monde*, 16 mai 1959.

économique. La note se terminait par le vœu courtois que « l'amitié entre les deux pays fût renforcée sur une base de compréhension et d'amitié réciproque ». Il n'était pas question de l'accord culturel. Le porte-parole des Affaires étrangères irakiennes en commentant cette décision n'en parla pas non plus, mais souligna que les pays qui acceptaient l'aide de l'Amérique étaient en définitive assujettis à la politique militaire et économique de ce pays et embrigadés dans le camp occidental, au mépris de la politique d'indépendance et de neutralité qui était celle de la République irakienne éternelle. En même temps, l'*Iraq Times* attaquait la gestion des compagnies pétrolières anglo-américaines, comparant les traitements versés aux techniciens anglo-saxons qui s'élevaient à un million de dinars par an, à ceux que demandent les Russes, soit 60 000 dinars, pour une production double.

Le 14 mai les autorités de Bagdad réquisitionnèrent l'hôpital de Dar-al-Sallam des adventistes américains, un des plus modernes de l'Orient, cet hôpital « recevant à peu près uniquement des malades américains ». Kassem devait y être traité après son attentat, et de là, partirent nombre de communiqués de l'auguste blessé. Puis on se mit, dans la presse irakienne à parler de moins en moins des rapports de l'Irak avec l'Amérique, pour parler davantage de ceux du pays avec l'U.R.S.S. et la République Arabe Unie, ou du différend irako-iranien. A peine si de temps en temps un entrefilet était consacré à une mesure telle que l'interdiction par le ministère de l'Orientation de l'introduction en Irak de 12 revues illustrées « pornographiques » éditées en Amérique. Le 23 décembre, une note du Département d'État proposant l'arbitrage de Washington entre Bagdad et Téhéran resta sans écho.

Cependant, le 7 décembre 1959, à propos du voyage du président Eisenhower en Asie, un porte-parole du ministère des Affaires étrangères de Bagdad le déclarait « utile au monde entier et considérait que l'Amérique ayant rompu avec la politique de feu Dulles, le monde n'en allait que mieux, car elle avait compris que les peuples avaient davantage besoin de nourriture, de vêtements et de maisons que d'armes, et que les pays sous-développés avaient autant besoin de l'U.R.S.S. que des États-Unis, mais que l'Irak avait découvert que les Russes étaient de bons hommes d'affaires peut-être plus que les Américains ».

Quelque temps après, la Texas Gulf Company proposait à Bagdad d'exploiter les riches gisements de soufre de l'Irak septentrional et des conversations s'ensuivirent.

Le 3 juin, une mission américaine arriva en Irak avec le dessein

de développer les relations commerciales entre les deux pays et d'offrir à l'Irak des locomotives et les équipements nécessaires à l'extension de son réseau ferré.

Après une période de ralentissement, depuis le virage anti-communiste de Kassem et peut-être aussi en raison des déceptions causées par les fournitures russes, les relations entre les deux pays se sont améliorées. Un contrat portant sur une valeur de 30 millions de NF pour la construction de la nouvelle Université de Bagdad, a été conclu, et l'Irak a reçu de l'Amérique une raffinerie complète.

L'U.R.S.S. n'est donc pas seule à participer à la modernisation et à l'industrialisation de l'Irak, pas plus qu'elle n'a le monopole de la formation des techniciens irakiens. Le chemin de l'Amérique, qui ne s'était jamais fermé, s'ouvre plus largement aux étudiants à qui la pratique courante de l'anglais facilite les rapports avec les Américains. Un accord culturel de durée illimitée a été signé à Bagdad entre les États-Unis et l'Irak le 25 janvier 1961, dont le ministre de l'Éducation a dit qu'il prouvait encore une fois la justesse de la politique irakienne dans le domaine des relations internationales. Cette collaboration s'ajoutera à celle que les Jésuites de la province de Boston apportent à l'Irak par leur collège de 1 000 élèves et leur université de Bagdad.

Dans le domaine commercial, les États-Unis viennent tout de suite après la Grande-Bretagne, et avant l'Union Soviétique. La valeur de leurs achats s'élève en moyenne à un million, de dinars par an, soit le tiers des achats britanniques. Il est probable que ce chiffre va augmenter, si, comme on l'annonce, les règles que Washington impose à l'importation des dattes irakiennes sont assouplies [1].

De même que pour la Grande-Bretagne, l'intérêt que les États-Unis portent au Proche-Orient où l'Irak occupe une position centrale entre l'Iran, la péninsule arabique et le golfe Persique, toutes régions productrices de pétrole, ne peut être séparé des intérêts que leurs groupes pétroliers ont dans des compagnies d'exploitation telles que la Koweit Oil, l'Aramco, l'Iranian, la Bahrein Petroleum, l'American

1.

Valeur des importations américaines vers l'Irak		Valeur des exportations irakiennes vers les États-Unis	
1957.....	17 919 336 dinars	1957.....	418 853 dinars
1958.....	5 214 254 —	1958.....	701 359 —
1959.....	11 814 520 —	1959.....	1 079 521 —
1960.....	15 750 041 —	1960.....	811 734 —
1961.....	14 740 892 —	1961.....	574 353 —

(*Commerce du Levant*, Beyrouth, 16 mai 1962.)

Independant, la Pacific Western et l'Iraq Petroleum. En ce qui concerne cette dernière, qui étend son action au Katar, la Near East Development [1] participe à son capital pour 23,75 %.

Aussi bien, l'avenir des relations entre l'Irak et les États-Unis dépend de l'évolution générale du Proche-Orient. Celle-ci est, certes, conditionnée par des facteurs économiques, et l'aide au tiers monde chère au président américain peut y jouer un rôle heureux si elle est appliquée d'une manière qui convienne aux intéressés.

Kennedy a mesuré l'importance de la question palestinienne que Kassem ne cesse de rappeler, et il a tenu, dans le trimestre qui suivit son entrée à la Maison Blanche, à s'adresser à lui, comme à Nasser, au général Chehab, aux rois Idriss, Hussein et Iben Séoud, pour le consulter par sa lettre aux « cinq chefs d'État arabes » de juin 1961.

La dernière révolution de Syrie, enfin, est survenue, alors que Washington, toujours à la recherche d'un point d'appui en Orient, n'avait pas fini de s'interroger sur les chances respectives que Kassem et Nasser ont de durer. Les nouvelles perspectives que cet événement ouvre d'une part aux partisans du Croissant fertile, à Moscou d'autre part, rendent plus épineux que jamais pour l'Amérique le dilemme « Nasser ou Kassem? » qu'elle se pose depuis la révolution irakienne.

En tous cas, on s'accorde à reconnaître que leurs expériences de ces dernières années ont rendu l'Orient plus familier aux Américains et que leur action s'y est faite plus réservée et plus prudente, en même temps que plus indépendante des vues britanniques [1].

L'Irak et la France

« Voici votre jour de gloire » : ces premiers mots du communiqué qui annonça au peuple irakien sa victoire du 14 juillet 1958, font écho à *La Marseillaise*. Ce jour-là, et ceux qui suivirent, l'hymne français et *La Carmagnole* alternèrent avec des chants arabes sur les ondes irakiennes. Parmi les écrits qui ont préparé l'avènement du nouveau régime, il faut compter la revue bilingue *Culture Nouvelle*, fondée en novembre 1953, et, qui suspendue l'année suivante, reparut dès juillet 1958 sous son double titre, arabe et français [2]. Plusieurs, de ses collaborateurs avaient quitté leur pays du temps de l'oppression hachémite pour des villes de Faculté françaises, Paris, Montpellier,

1. Voir plus loin, p. 387.
2. Voir plus haut, p. 107 et n. 1.

Poitiers, et ils s'y étaient nourris de Beaumarchais, de Rimbaud, de Taine, de Zola, d'Eluard, d'Aragon, de Sartre, de Camus. Plusieurs des hommes politiques nouveaux de gauche, tels qu'Ibrahim Koubbah, le Dr Faysal Samir, Kamel Chaderdji y avaient collaboré. Des personnalités de droite ont également fait des études supérieures en France, comme Sadik Chanchal, diplômé de la Sorbonne, qui fut le premier ministre de l'Orientation nationale de la République. Dans la rédaction bien ordonnée et concise de la charte du P.N.D., on trouve un reflet du style français. Le message que Kassem adresse aux Nations Unies pour l'anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Homme, se réfère à la Révolution française, en même temps qu'à la démocratie athénienne.

On aurait pu penser que le changement de régime libérerait l'Irak de la vieille méfiance, à l'égard de la France, que les Britanniques ne cherchaient pas à dissiper, et qu'il amènerait une reprise des relations diplomatiques que Bagdad avaient rompues au moment de l'affaire de Suez, sans d'ailleurs faire de même avec Londres. Mais Kassem ne le souhaita pas et ne tint pas compte de l'hostilité que la France a toujours professée contre le pacte de Bagdad. Il se montra par là plus intransigeant que Nasser, qui depuis 1956 a plusieurs fois esquissé le désir de renouer avec Paris, bien que les bons rapports franco-israéliens et l'affaire d'Algérie aient pu accroître sa propre rancune.

Naturellement l'Irak se devait d'épouser et de soutenir la cause des patriotes algériens en rébellion contre le colonialisme français. Ce point de sa politique extérieure s'explique d'abord par des raisons directes et positives. L'Irak se sent en effet lié à eux par des liens de fraternité arabe et musulmane, d'autant plus vifs qu'il a dû se délivrer lui-même d'une tutelle étrangère, sentiments qu'il partage avec les autres États arabes, selon le vœu de leur Ligue. Mais à cette sympathie se mêle le désir jaloux de rivaliser avec ces autres États arabes indépendants et de les dépasser en zèle. La question algérienne, comme la question palestinienne, ne concerne pas seulement les rapports de l'Irak avec la France, mais aussi ses rapports avec le reste du monde arabe, avec la République arabe unie notamment.

La question algérienne est donc en Irak, comme souvent ailleurs, compliquée de surenchère. Quand, dans un discours du 1er mars 1959, Kassem se flattait que l'Irak eût été le premier à reconnaître le « Gouvernement provisoire de la République algérienne », il oubliait que la R.A.U. l'avait précédé.

C'est en ces termes que, le 2 janvier 1960, il exprima son programme algérien devant l'Union des étudiants :

Nous soutenons et nous continuerons de soutenir nos frères d'Algérie, jusqu'à ce que leur pays soit libéré et qu'eux-mêmes jouissent d'une indépendance complète, et cela, je l'atteste, sans aucune fin égoïste; car je n'ai en vue que le bien général du peuple arabe et de la République irakienne éternelle.

Bagdad est une des premières capitales où le G.P.R.A. entretint une représentation diplomatique et non simplement un « bureau » permanent. La radio officielle lui prêtait quotidiennement ses ondes pour ses émissions et la presse soutint ses thèses. Ses représentants à l'O.N.U., à la Ligue arabe, aux différentes conférences afro-asiatiques s'associaient à tous les votes et à toutes les résolutions qui lui étaient favorables, comme à ceux qui condamnaient la Belgique pour sa politique au Congo.

Le chef du Gouvernement provisoire de la République algérienne se rendit en Irak, escorté de plusieurs ministres en juillet 1959, et y fut entouré de grands honneurs. A la demande des circonstances, il envoyait en Irak des ministres en mission, et ils y faisaient escale quand ils se rendaient en Chine populaire par exemple. Ainsi, du 17 au 20 avril 1960, Kassem reçut Belkassem Krim, le président et ministre des Affaires étrangères du G.P.R.A., Boussouf, « ministre » de l'Armement et des Communications, et Ahmed Francis, « ministre » des Finances et de l'Économie. En avril 1962, depuis donc les accords d'Évian, Kassem a envoyé au Caire un avion pour chercher Ben Bella et à son arrivée à Bagdad lui remit en grande pompe les clefs de Bagdad dans un coffret. Les journaux irakiens donnèrent une grande publicité à cette réception comme aux autres visites de personnalités algériennes.

Les autorités irakiennes rappelaient fréquemment le montant des versements qu'elles faisaient à l' « organisation rebelle », et soulignaient que, de tous les États de la Ligue, l'Irak fut le plus ponctuel à tenir ses engagements d'aide financière et le plus généreux. En 1959 et en 1960, l'Irak lui versa 2 millions de dinars, soit 26 millions de nouveaux francs. Quant à l'armement, ni l'Irak ni l' « organisation bénéficiaire » ne donnèrent d'indications détaillées à ce sujet. La veille de l'attentat du 7 octobre 1959, Kassem avait expédié à ses frères algériens 10 avions chargés d'armes. Mais la R.A.U. se plut alors à dénigrer la valeur du matériel fourni par l'Irak au F.L.N. A en croire la radio du Caire, Kassem trahissait l'Algérie, comme le roi Farouk avait trahi la Palestine arabe, en n'envoyant aux frères en rébellion contre le colonialisme français, que des armes « de rebut ».

L'Irak répliqua en dénonçant la perfidie de ces accusations et accusa à son tour la R.A.U. d'être moins patriote que lui. Revenant sur ces attaques, le 12 février 1959 et parlant aux directeurs des

journaux réunis, Kassem commença sa conférence de presse par ces mots : « Savez-vous avec quoi combattent les nationalistes algériens? Avec des armes irakiennes. Chaque semaine un avion, quelquefois deux, s'envole pour l'Algérie chargé d'armes, de vivres et de matériel. » Le 27 août 1960, le représentant du G.P.R.A. en Irak attestait en effet « que le gouvernement irakien avait fait parvenir une aide importante en couvertures, produits alimentaires et produits pharmaceutiques aux forces algériennes ». Mais le ministère de l'Information de France, de son côté, contesta que des armes irakiennes eussent pu parvenir à destination, en raison des difficultés matérielles qui s'opposaient à leur transport et des conflits idéologiques qui séparaient certains pays arabes et le F.L.N.

Un peuple en révolte a aussi besoin de techniciens et de cadres formés au commandement et instruits dans diverses spécialités, dont celle de l'état-major. Répondant à ce besoin, l'Irak accueillit un certain nombre de jeunes Algériens dans ses écoles militaires, à l'instar de la R.A.U. Selon le porte-parole du G.P.R.A. à Bagdad, l'Irak en 1960 forma 15 officiers qui rejoignirent, munis de brevets, l'Armée de la libération d'Algérie, et se disposait à en instruire 35 autres pendant l'année scolaire 1960-1961.

En avril 1960, le G.P.R.A. ayant requis des États arabes un degré supérieur d'assistance et l'envoi, sinon de combattants, du moins de techniciens, des groupements irakiens décidèrent d'organiser une campagne d'enrôlement de volontaires. Aussitôt le journal communiste *Ittihad-al-Chaab* lança un appel dans ce sens « aux Arabes, Kurdes, Turcs et autres populations d'Irak ». L'Union de la Jeunesse démocratique irakienne et de la Ligue pour la Défense des droits de la femme irakienne firent de même. Le gouvernement cependant se borna à laisser jouer l'initiative individuelle.

L'affaire algérienne explique la rigueur plus grande de l'Irak envers la France qu'envers les États-Unis et la Grande-Bretagne. Voici quelques exemples de cette rigueur.

En octobre 1958, le contrat du chef français de la section industrielle au Ministère du Développement est résilié. En décembre, la Banque nationale pour le Commerce et l'Industrie de Bagdad est fermée et son directeur arrêté sous prétexte de complicité avec des personnages de l'ancien régime qui, en réalité, n'étaient que de simples clients. En avril 1959 une société française de filature et une société pour l'utilisation du gaz naturel sont interdites, en même temps d'ailleurs que la société britannique Mackenzie Engineering Ltd.

Le 20 juillet, l'Irak propose à l'Office arabe de boycott contre Israël d'interdire non seulement les maisons qui commercent avec Israël, mais toute importation ou exportation française en Irak, ainsi que le survol des territoires arabes aux avions français et les voyages de Français en Irak et des Irakiens en France. En outre le paiement des créances françaises fut suspendu. Bien entendu, les restrictions apportées à l'importation des produits de luxe ont causé des préjudices supplémentaires aux intérêts français.

Sans parler de la Compagnie française des Pétroles, on estime à 250 millions de nouveaux francs les capitaux français investis en Irak, notamment dans des entreprises de travaux publics, et dans les magasins Orosdi-Back installés en Orient depuis soixante-quinze ans. Toutefois, depuis le dernier semestre de 1959 les rapports commerciaux entre l'Irak et la France se sont améliorés, les paiements différés ont repris, et l'Irak s'est remis à traiter avec des entreprises privées, surtout quand elles font partie de consortiums européens. Plusieurs maisons françaises d'outillage ont pu ainsi conclure de nouveaux marchés que les efforts des concurrents du bloc communiste, tchécoslovaque en particulier, n'ont pas réussi à empêcher. Enfin n'oublions pas que la France est le principal acheteur du pétrole irakien.

Quant à la Compagnie Française des Pétroles, qui participe pour 23,75 % à l'Irak Petroleum Company, son sort est lié à celui de cette société internationale. Quand, le 7 avril 1959, le ministre du Pétrole, Ibrahim Koubbah, démentit que son gouvernement envisageât de nationaliser l'I.P.C. et affirma que le statut n'en serait pas modifié unilatéralement, il fit expressément mention de la C.F.P.

Jusqu'ici les autorités irakiennes n'ont pas non plus inquiété les établissements religieux français. Leur installation en Irak est séculaire. En 1679 en effet, une pieuse veuve, M^me^ de Ricouart, consacra ses biens à l'institution, à Bagdad (ou plutôt à Babylone, comme on disait au temps de *Bajazet*), d'un évêché dont la rue de Babylone à Paris rappelle le souvenir en raison du pied-à-terre que le prélat titulaire du siège y possédait. Depuis lors, l'évêque de Bagdad, qui est en même temps le supérieur d'un couvent de Carmes, est traditionnellement un Français. Il est aussi, en sus, délégué apostolique depuis une vingtaine d'années. Le premier titulaire du siège fut F. Picquet, ancien « consul de France en titre » à Alexandrie. (Sous la monarchie française, les consulats au Levant étaient des charges qu'on achetait, laissant à un vice-consul le soin de gérer le poste) [1].

Il existe en outre un couvent de Dominicains de la Province de

1. Voir plus loin, p. 345 n. 1.

Paris à Mossoul. La communauté de Sœurs de la Présentation de Tours possède 3 collèges avec 800 élèves et une clinique. Cet établissement est apparemment le seul hôpital occidental depuis la confiscation de l'hôpital américain de Dar-al-Salam. Le gouvernement irakien considère ces maisons comme relevant administrativement du Saint-Siège. Rome, de son côté, a jugé opportun de rappeler une communauté de Petits Frères du P. de Foucauld récemment fondée en Irak, dont le vocable risquait de susciter des réactions anti-colonialistes.

On doit aussi constater que le ton employé par Kassem et les services officiels de l'Irak diffère de celui dont Nasser use lorsqu'il s'agit de polémiques avec la France, comme d'ailleurs avec les autres puissances occidentales. En effet, sauf le cas de la question algérienne, Kassem s'abstient de la nommer, comme s'il voulait marquer le caractère abstrait, algébrique pourrait-on dire, de son hostilité fondée sur le principe du panarabisme.

Le prestige culturel de la France n'a pas diminué. Malgré l'empreinte britannique reçue par une grande partie de la société irakienne, celle-ci se sent plus d'affinités pour notre génie que pour celui de nos amis d'outre-Manche, et apprécie le goût que nous avons des « idées générales ». Quand ils se rendent à l'étranger, ce sont nos Facultés que choisissent les étudiants irakiens en droit et sciences économiques et sociales. A l'Université de Bagdad, 80 % des maîtres de la Faculté de Droit ont fait leurs études supérieures en France. A la Faculté d'Économie, 14 professeurs sur 18 sont dans ce cas. A l'Institut des Langues, le nombre des professeurs de français est depuis la Révolution passé de 25 à 60. A la Faculté des Lettres, les cours supérieurs se font dans notre langue comme à la Faculté des Sciences les cours de radio.

A la rentrée de 1961, l'enseignement de deux langues étrangères ayant été rendu obligatoire dans les écoles secondaires, à peu près tous les élèves qui n'avaient pas choisi le français comme première langue, le choisirent comme deuxième. Depuis 1962, le *Bulletin officiel de la République* est rédigé en arabe, en anglais et en français. Le français encore sert à leurs contacts avec les nombreux pays « d'expression française » du monde afro-asiatique.

Les Irakiens de culture française, s'ils ne sont pas les plus nombreux de ceux que l'étranger a contribué à former, constituent certainement une élite. Le gouvernement a même invité J.-P. Sartre à se rendre en visite en Irak et a confié le soin de réorganiser le musée national au conservateur du Musée des Arts et Traditions populaires. Le colonel-président du tribunal du Peuple est à l'affût du dernier Sagan,

et le ministre des Affaires étrangères a fait tenir à la Fédération syndicale du pays un recueil des lois françaises sur le travail, la sécurité sociale, l'emploi et les pensions, afin qu'elle pût s'en inspirer.

Les rares touristes qui ont réussi à pénétrer en Irak s'étonnent de la curiosité, voire de la sympathie que les Irakiens éprouvent, malgré tout, pour la France et les Français, comme d'ailleurs pour les Occidentaux en général et pour l'humanisme occidental, même si certains représentants officiels de cet Occident se retranchent dans un snobisme « fait de défense systématique, de sarcasmes et de racisme primaire » insensible à la gentillesse naturelle de la population, que la violence, il est vrai peut égarer dans des circonstances exceptionnelles, sous l'empire de la propagande, et surtout à la suite de « maladresses, d'incompréhensions et de malentendus » accumulés. Les Européens de passage, sans parler de ceux qui, établis à demeurer en Irak, ont su nouer avec ses habitants des rapports fondés sur la sympathie et la parité, sont accueillis par les particuliers et même par les autorités avec une hospitalité sincère, qui n'empêche pas toujours les mesures vexatoires d'une bureaucratie tâtillonne parce que juvénile [1].

En l'absence d'agents diplomatiques accrédités, la France reste représentée et présente en Irak par quelques maisons de commerce privées qui ont survécu à la vague de xénophobie de la période héroïque, par la Compagnie française des Pétroles dont le sort est lié à celui de l'I.P.C., en dépit d'attaques périodiques de la presse, et par le rayonnement de ses diverses familles spirituelles.

Assurément le gouvernement irakien n'a en rien modifié son attitude à l'égard du gouvernement français depuis les accords d'Évian, mais l'élite intellectuelle s'est ouvertement réjouie de leur conclusion. Elle les juge conformes à l'image qu'elle se fait de la France, et espère qu'ils faciliteront le développement d'une coopération économique générale de l'Occident tant avec le Maghreb qu'avec l'Orient.

L'Irak et les autres pays de l'Ouest

La République irakienne, après avoir ralenti ses échanges, s'est mise peu à peu à les développer. En mars 1959, la méfiance que l'impérialisme occidental lui inspirait l'inclina vers l'Union Soviétique [2]. Mais les besoins de biens de consommation que cette puissance ne satisfaisait pas complètement et aussi l'appréhension

1. François DE SAINTE-MARIE, *Irak rouge*, préface de Louis CHEVALIER, Paris, La Table Ronde, 1960.

2. Voir plus loin, p. 250. — Pierre HEIM, *Industrie*, Bruxelles, mars 1962, article reproduit dans *Docum. Franc.*, nº 1247, 28 mai 1962.

de se lier trop étroitement à cet autre « Grand » lui firent élargir le cercle de ses relations. En juillet 1959 nous la voyons qui se tourne en particulier vers les petits pays industriels de l'Europe dont elle n'a pas à redouter de menace ni de pression.

Le Danemark fut le premier de ces pays à conclure un accord commercial avec Bagdad. La Suède, la Norvège, les Pays-Bas, l'Autriche suivirent [1]. Le premier ambassadeur de Suisse en Irak présenta des lettres de créance le 7 mai 1961 [2]. Pour l'Autriche, la valeur de ses exportations s'est élevée de £ 789 037 en 1959 à £ 1 099 268 en 1960.

Il est vrai que ses principes commandent à l'Irak de boycotter les entreprises étrangères qui commercent avec Israël. La lecture de la presse irakienne révèle les raisons sociales et les noms des bateaux que le gouvernement inscrit sur la liste noire. En février 1962, la société culturelle Dante Alighieri, qui a des sections en Israël, a dû fermer celles qu'elle avait en Irak [3]. Mais l'Ente dei Naturali Idrocarburi de Mattei, pur de contact avec le sionisme, a conclu un accord avec le ministère des Pétroles. La position que le gouvernement irakien a adoptée aux Nations Unies à l'égard de la question du Congo, ne l'a pas conduit à rompre avec la Belgique qui vient au quatrième rang des fournisseurs de l'Irak.

Quant à l'Allemagne, on sait de quel prestige elle avait joui auprès du sultan de Constantinople dont elle fut l'alliée. Le congrès de Berlin (1878) avait marqué l'éveil de son intérêt pour l'Orient, Bismarck poussant alors l'Autriche à pénétrer l'Empire ottoman d'influence germanique. Déjà en 1871, un ingénieur bavarois, W. von Pressel, s'était fait concéder la construction du premier chemin de fer turc, d'Haydar-Pacha à Ismidt. Presque aussitôt, le IIe Reich s'occupa de le prolonger en direction de l'océan Indien. Ses efforts aboutirent en 1899 quand fut créée la Société impériale ottomane du Chemin de fer de Bagdad, avec le concours de la Deutsche Bank et d'une banque de Stuttgart. Elle reçu le privilège de construire et d'exploiter la voie ferrée connue sous le nom de Bagdadbahn et dont le terminus restait indéteminé : Bassorah? Koweit? Fao? ou Mohammerah? La propriété du ruban de terre parcouru par la voie lui fut reconnue. Elle reçut enfin le droit de navigation sur le Tigre, l'Euphrate et le Chatt.

1. *Docum. Franc.*, n° 01058, 14 février 1961.
2. Le premier ambassadeur du Canada en Irak le fit le 27 juillet 1961.
3. *Oriente Moderno*, XLII, nos 1-2, 1962, p. 50.

Du temps du IIIe Reich, on sait quelle audience le nazisme trouva auprès d'Hikmet Suleiman[1]. Bagdad n'a pas perdu le souvenir de l'activité déployée par l'ambassadeur de Hitler, le Dr Grobba.

Après l'effondrement de l'Allemagne hitlérienne, il était conforme à la politique de la monarchie hachémite de ne reconnaître que la République fédérale. Il ne l'était pas pour la République irakienne d'ignorer la République démocratique ni de désirer rompre avec Bonn. Le dilemme fut résolu par Bagdad et Pankow par un procédé qui avait été déjà employé au Caire : la R.D.A. entretient en Irak une « Délégation commerciale ».

Comme celle des autres États de l'Ouest, la position de la R.F.A. s'infléchit aux premiers temps de la République. Mais elle se rétablit à la fin de 1959. La presse irakienne reflète cette amélioration. Tandis qu'en 1959 encore, les trois quarts des informations publiées en Irak sur l'Allemagne provenaient de l'agence A.D.N. de Pankow, et un quart seulement de Bonn, la proportion était à peu près inversée en 1961. La radio et les journaux d'Irak, naguère unanimes à soutenir les thèses communistes sur Berlin et les autres problèmes allemands, se sont tus à peu près aujourd'hui sur ces questions, ou s'abstiennent de les commenter. Cependant, la reconnaissance de Koweit par la République fédérale a dernièrement refroidi les rapports germano-irakiens.

La même évolution s'est manifestée dans le domaine économique. Une école technique allemande a été inaugurée à Bagdad en décembre 1960 pour former des métallurgistes et des ingénieurs de l'automobile. La nouvelle législation du pétrole qui ouvre l'Irak à la concurrence ne laisse pas d'intéresser les Allemands de l'Ouest auprès de qui le ministre irakien compétent, Mohammed Salman, s'était déjà rendu en décembre 1960, un mois après la création de son poste. Par ses ventes de marchandises à l'Irak, la R.F.A. se classe aujourd'hui immédiatement après la Grande-Bretagne et les États-Unis. Mais les Irakiens se plaignent du déséquilibre des échanges entre les deux pays. Ils déplorent ainsi que du 1er janvier au 30 septembre 1961, la valeur des importations allemandes se soit élevée à 10 494 609 dinars mais que celle des exportations irakiennes à destination de l'Allemagne fédérale n'atteignit pour la même période que le chiffre de 43 841 [2]. Aussi Bonn a-t-il décidé de quadrupler ses achats de dattes, qui n'étaient jusqu'ici que de 10 000 tonnes par an.

1... et en Égypte, cf. ABDEL-MALEK, *Égypte, société militaire*, Le Seuil, Paris, 1962, p. 30. F. GROBBA, *Iraq*, Berlin, Junker, 1941. Voir plus haut, pp. 116, 132.

2. *Bayan*, Bagdad, 23 janvier 1962.

On constate donc, ce qui est normal, que la politique économique de la République irakienne est en harmonie avec sa politique générale. L'itinéraire suivi par le ministre du Commerce, Nazim Zahaoui, au cours de la tournée des capitales qu'il fit après sa nomination, est à cet égard caractéristique. Après ses visites à Pékin, Moscou, Pankow et Prague, son itinéraire l'amena aussitôt au delà du rideau de fer, et d'abord à Berne.

10

L'IRAK ET LES PUISSANCES COMMUNISTES

L'Irak et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques

L'intérêt que l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques porte à l'Irak prolonge celui que les tsars de Russie attachaient à la Mésopotamie ottomane. Le congrès de Berlin de 1878 leur donna un morceau d'Arménie, le territoire de Kars et Ardahan. En revanche il leur refusa Erzeroum, dont les Anglais aidèrent les Turcs à faire un camp retranché pour couper aux Russes la route du Sud dont rêvaient déjà Pierre le Grand et la Grande Catherine. A la suite de la guerre russo-japonaise, dont la Russie fut pour un temps affaiblie, ce n'est pas de gaieté de cœur qu'elle reconnut à la Grande-Bretagne une situation privilégiée en Mésopotamie par la convention anglo-russe du 31 août 1907.

Après la première guerre mondiale l'expansion russe se doubla de propagande communiste, en vertu des résolutions du congrès de Bakou. Rappelons que le parti communiste commença de s'organiser en Irak à partir de 1934.

A la faveur de la deuxième guerre mondiale, l'Allemagne, alors l'alliée de l'U.R.S.S., était intervenue en Irak pour appuyer le gouvernement Gaylani, Moscou décida de nouer les relations diplomatiques avec Bagdad auxquelles jusque-là Londres s'était opposé.

Molotov alors exprima l'intérêt que son pays portait à l'Irak en demandant à Berlin et Rome « de reconnaître que la région au sud de Batoum et Bakou en direction générale du golfe Persique était au centre des aspirations de l'U.R.S.S. » (26 novembre 1941)[1]. La paix revenue, les succès du communisme inquiétèrent Nouri Saïd. Nous savons qu'il supprima le P.C.I.. Il compléta cette mesure d'une rupture avec Moscou en 1954. Mais la plupart des membres de l'ambassade soviétique, au lieu de rentrer en Russie se replièrent en Syrie, d'où ils gardèrent le contact avec les communistes et sympathisants irakiens. C'est à partir de cette époque que l'U.R.S.S. travailla intensément à éliminer l'Occident du Proche-Orient.

Du propre aveu de Khrouchtchev confirmant les vues exprimées par Molotov à Hitler, l'U.R.S.S. considère qu'elle ne peut se désintéresser de l'Irak, ne serait-ce qu'à cause de la petite distance (200 km) qui le sépare de ses frontières ». C'est ce que le chef du gouvernement soviétique fit publiquement observer par deux fois, la première dans sa lettre du 23 juillet 1958 à Eisenhower, et la seconde dans des termes à peu près identiques, dans un discours du 16 mars 1959[2]. Intérêt cependant pur de « visées de conquête », comme Khrouchtchev en assura le monde dans une interview du 7 mai 1959 où il déclara : « Ces visées sont étrangères à notre régime et à notre État socialiste... Pourquoi aurions-nous besoin de chercher un accès au golfe Persique ou à l'océan Indien? Ceux qui attribuent aux Soviétiques le désir de conquérir les terres d'autrui ont eux-mêmes les mains crochues. »

Il n'en reste pas moins que l'Irak, qui se trouve être le pays arabe le plus proche des frontières de l'U.R.S.S., constitue une aire tout indiquée pour la pénétration soviétique dans le monde afro-asiatique. Nationalisme et communisme sont les deux leviers que, au nom de l'anti-impérialisme, Moscou y actionne. Du temps de Staline, qui avait jeté l'anathème sur les bourgeoisies nationalistes, l'action de Moscou reposait essentiellement sur la subversion communiste. Avec la révolution égyptienne de 1952, néanmoins, la politique moscovite se fit plus diplomatique en s'adaptant à l'évolution du nationalisme en Orient. Elle misa sur Nasser contre les monarchies hachémites liées à l'Occident. Il sembla en 1955 que de son côté l'Égypte basculait définitivement dans le camp de l'Est.

1. Voir plus haut, p. 219, et plus loin, p. 307.
2. Beddie SONTAG, *Nazi-Soviet relations*, 1939-1941, Washington, p. 217 et 259.

Mais la constitution de la République Arabe Unie, qui ferma la Syrie aux agents soviétiques, la guerre aux communistes déclenchée par Nasser sur tout le territoire de la R.A.U., son flirt avec Tito, puis, presque aussitôt après, la révolution irakienne changèrent les données du problème. Moscou reporta ses faveurs sur Bagdad (comme naguère Londres l'avait fait), sans briser toutefois avec Le Caire pour ne pas risquer de rejeter Nasser dans le camp occidental et de limiter l'action soviétique à l'Irak. Moscou réserve l'avenir. Il sait que les situations se renversent rapidement en Orient et il tient compte de l'audience du Raïs auprès du tiers monde, en particulier en Afrique.

Dès lors la rivalité de Nasser et Kassem commande en grande partie la diplomatie de Moscou en Irak. Cela ressort des messages lancés par Khrouchtchev dans toutes les directions au moment de la crise internationale de juillet 1958, des résolutions finales du XXIe congrès du Parti communiste soviétique de février 1959, des discours prononcés en mars suivant à l'occasion de l'accord économique irako-soviétique. Bien entendu, ces relations dépendent aussi de la politique intérieure de Kassem et de ses complaisances à l'égard du parti communiste irakien auquel on ne peut être sûr que les émeutes de juillet 1959 aient mis définitivement un terme. Enfin, les événements de l'été 1961 (développement de l'affaire de Koweit et rupture de Damas avec Le Caire) ne peuvent manquer d'avoir des répercussions sur les relations de Bagdad, tant avec Moscou qu'avec l'Occident [1].

Les slogans criés dans les rues, les drapeaux rouges que la foule brandissait et les placards ou les *graffiti* qui recouvrirent les murs de Bagdad pendant les journées glorieuses de juillet 1958, donnèrent à croire qu'une nouvelle république populaire venait de naître.

A peine Kassem a-t-il renversé la monarchie hachémite, que l'U.R.S.S., « toujours guidée par le principe de l'autodétermination des peuples, et pleine de respect pour les sincères efforts nationaux du peuple », s'empresse de reconnaître la République irakienne. Elle le fait tout de suite après la R.A.U. et le Yemen, par un message du 16 juillet qui se termine par le vœu que « le peuple d'Irak renforce son indépendance nationale et accomplisse pleinement le développement économique et culturel de son pays ».

Kassem répond le 18 juillet par un premier message qui prend acte « avec joie et reconnaissance du respect de l'U.R.S.S. pour le

1. « Document nº 2 », *Orient*, nº 10, 1959, p. 188. — E. DELESTRE, « La R.A.U. face à l'Irak et au communisme », *Orient*, nº 9, 1959.

droit d'autodétermination », et par un second message où il lui fait part de la décision du Conseil de souveraineté de renouer le plus tôt possible des relations diplomatiques avec elle [1].

Le 1er août, Gregori Zaitsev arrive à Bagdad. Il y a déjà été ambassadeur de 1945 à 1948 et vient de quitter le département du Proche-Orient aux Affaires étrangères pour rouvrir l'ambassade soviétique.

Rappelons que, par la déclaration officielle du gouvernement soviétique du 17 juillet, les messages de Khrouchtchev, — ceux du 19 et du 23 à Eisenhower notamment, — son allocution à l'ambassade de Pologne à Moscou le 22 et les interventions de Gromyko aux Nations Unies, l'U.R.S.S. s'est faite le champion de « l'indépendance et de la sécurité », non seulement du Liban et de la Jordanie, mais aussi de l'Irak, et d'une façon générale de tous les peuples du Proche-Orient.

Ce n'est pas la première fois que l'U.R.S.S., trop heureuse de saisir les occasions de porter des coups au monde occidental et de s'attirer des amitiés au Proche-Orient, y intervient en faveur d'un gouvernement arabe. Elle a déjà adopté la même attitude en faveur du nouveau régime égyptien et du gouvernement de Nasser au moment de l'affaire de Suez deux ans auparavant. La révolution de Bagdad lui ouvre de nouvelles possibilités d'action en cette région du monde. Pour l'U.R.S.S., Kassem s'ajoute à Nasser. Va-t-elle les soutenir l'un et l'autre également?

En tous cas, au moment de la crise de juillet 1958, l'U.R.S.S., la R.A.U. et l'Irak forment un front commun contre le colonialisme occidental. Après que Nasser s'est rendu précipitamment à Moscou le 16 juillet pour conférer avec les dirigeants soviétiques sur la situation du monde arabe, Khrouchtchev déclare dans une harangue du 22 juillet :

> Les pays arabes ne conduisent pas leur lutte sous le drapeau du marxisme, ur affaire c'est la libération nationale. J'ai reçu Nasser. Je suis communiste, il est nationaliste. Nous nous sommes compris. Nous ferons tout pour consolider la République irakienne. La structure sociale de l'Irak regarde les Irakiens. L'U.R.S.S. ne veut que son indépendance et son développement économique. Voilà nos secrets avec Nasser [2].

Le XXIe congrès du parti communiste soviétique

Le XXIe congrès du parti communiste soviétique qui s'ouvre

1. *Pravda*, 17 et 19 juillet 1958.
2. *Pravda*, 27 juillet 1958.

le 27 janvier 1959, marque un tournant dans la politique de Moscou à l'égard des États arabes. Sans doute, une partie du discours par lequel Khrouchtchev l'inaugure, reste dans la ligne qui consistait à soutenir les pays émancipés sans tenir compte des mesures anti-communistes qu'on y pouvait prendre. Il commense ainsi par se féliciter que « les États-Unis et la Grande-Bretagne, en particulier, aient été tenus en échec dans cette partie du monde surtout, c'est-à-dire en Égypte et en Irak dont la clique réactionnaire à leur service a été chassée ». Il associe dans un commun hommage « les dirigeants du mouvement de libération nationale de ces deux pays : le président de la République Arabe Unie, Gamal Abdal-Nasser, et le chef du gouvernement de la République irakienne, Abdalkérim Kassem, qui se sont acquis la vive sympathie des soviétiques ».

Mais, distinguant entre sa qualité de chef du gouvernement de l'U.R.S.S. et de membre d'un congrès communiste, Khrouchtchev s'élève contre « la campagne lancée par certains dirigeants de la R.A.U. qui, assimilant le communisme au sionisme, en font « un facteur d'affaiblissement et de désintégration des forces nationales ». Il affirme que « le parti communiste soviétique, au contraire, a toujours soutenu et soutiendra toujours les mouvements de libération nationale. Bien plus (et le chef du département du Proche-Orient au ministère des Affaires étrangères, Moukhidinov, y reviendra dans son discours au congrès du 31 janvier), les partis communistes locaux doivent être reconnus comme « les combattants résolus de l'impérialisme » et « les défenseurs des intérêts des peuples. Par là sera parachevée la libération nationale qui ne peut aboutir que grâce à un mouvement social ». Poussant plus loin, sans se prononcer sur « l'évolution ultérieure de ces pays », Khrouchtchev aborde ensuite leur politique intérieure. « Les problèmes les plus urgents qui se posent aux pays libérés sont, dit-il, les problèmes agraires et celui de l'antagonisme entre le capital et le travail. » Puis le ton de conseil devient un ton d'avertissement : « Évidemment la sympathie des communistes et de toutes les forces progressistes va à ceux qui se battent pour la justice sociale. »

Si le communiste Khrouchtchev ne peut pas ne pas s'élever contre ceux qui briment le communisme, le chef du gouvernement soviétique s'abstient d'épouser la querelle de Kassem jusqu'à rompre avec Nasser. Khrouchtchev confirme cette attitude quelques jours après, le 24 février, dans un discours à Kalinine où il déclare : « Jamais l'amitié de l'U.R.S.S. et de la R.A.U. ne sera brisée, et nous aiderons la République irakienne par tous les moyens, car cela ne peut porter de préjudice à personne »[1].

1. « Documents », *Orient*, nº 9, 1959, p. 139.

Ainsi, comme les autres gouvernements du Tiers monde, celui de Kassem qui n'a pas encore introduit de ministres communistes dans son cabinet, est encouragé à collaborer largement avec son P.C., sinon à s'appuyer sur lui seul. L'avertissement perce sous le conseil. Soit que les « institutions démocratiques » puissantes alors en Irak, aient fait pression sur le Zaïm, soit que déjà en butte à la subversion nassérienne, celui-ci ait agi de son plein gré, on ne peut manquer de relever que le premier remaniement de son cabinet date de février 1959, qu'il en élimina la droite et y appela en revanche le Dr Ibrahim Koubba, bien connu pour des idées au moins progressistes et son admiration pour Moscou.

Les accords irako-soviétiques

Au reste, championne de l'anti-colonialisme, l'U.R.S.S. se prévaut de l'expérience et du prestige qu'elle a acquis en tirant les terres du Turkestan du sommeil où dorment encore les pays voisins, musulmans et arabes. Moscou s'est avisé pour la première fois en 1932 d'employer comme moyen politique l'assistance économique aux pays sous-développés, comme le manifeste l'accord d'aide financière et technique conclu cette année là entre Moscou et Ankara. Mais l'U.R.S.S. n'avait encore que peu de ressources à partager. Depuis que le développement de son économie le lui permet et que les pays du Proche-Orient sont devenus indépendants, cette assistance, prenant de l'ampleur, est devenue un puissant moyen de pénétration.

Un semestre après la révolution de Bagdad, le XXIe congrès fournit à Khrouchtchev l'occasion d'affirmer que « le plan septennal offre de nouvelles possibilités pour la coopération économique de l'U.R.S.S. avec les pays sous-développés... conformément aux principes de Bandoung, de l'anti-colonialisme et de neutralisme positif... sur la base de la collaboration et de la parité, sans leur imposer aucune condition politique ou militaire... »

En retour de l'appui qu'il accorde à la République irakienne, il est un geste que l'U.R.S.S. attendait de l'Irak et a même escompté dès la proclamation du nouveau régime, au point qu'il avait considéré ce geste comme acquis, alors qu'il n'était encore que probable : son retrait du pacte de Bagdad. Moscou y tenait pour des raisons non moins morales que politiques ou stratégiques. En février 1959, lorsque Kassem se décide à déclarer « moins qu'une ombre » cet instrument de la politique obsidionale de l'Occident à l'égard de l'Union Soviétique, Moscou se réjouit enfin que la barrière édifiée par le camp adverse entre la puissance soviétique et le monde arabe soit abolie. Désormais, au lieu de donner de la profondeur aux

communications entre la Turquie et l'Iran, le territoire irakien s'enfonce comme un coin dans le dispositif stratégique du C.E.N.T.O.

La décision de Kassem a lieu au moment où une délégation irakienne conduite par Ibrahim Koubba, ministre de l'Économie et son collègue du Développement, négocie à Moscou avec I. I. Kuzmin, vice-président du conseil des ministres, et I. V. Arkhipov, président du comité des relations économiques, l'accord d'assistance économique de mars 1959. Ibrahim Koubba le fait remarquer à la télévision soviétique dans une allocution qui commence en ces termes :

> La révolution irakienne a complètement mis en échec les plans stratégiques et tactiques de l'impérialisme au Moyen-Orient. Elle a paralysé le pacte de Bagdad et elle a fait de l'Irak, jusqu'alors foyer dangereux de complots contre les pays arabes frères et contre la paix du monde, un bastion de liberté, de paix et de tranquillité sur la terre.

La sympathie témoignée par Khrouchtchev au nationalisme arabe, aux peuples arabes, l'autorise à « exprimer son opinion sur les événements qui se produisent » chez eux, à juger leurs dirigeants, à faire état à chaque conjoncture de ses préférences, sujettes d'ailleurs à revision.

Nasser a été le premier chef d'État arabe à solliciter l'assistance de Moscou. Mais depuis! Ses ambitions ne l'ont-elles pas conduit à pactiser avec une partie de la bourgeoisie (nationaliste peut-être, mais à coup sûr réactionnaire) de l'Irak, précisément, pour susciter dans une région proche des frontières de l'U.R.S.S. le coup d'État de Mossoul.

Tel est le thème que Khrouchtchev développe au soir de la signature du traité irako-soviétique au moment des toasts. Poursuivant, Monsieur K. fait un retour sur l'union syro-égyptienne de « Monsieur Nasser », « imposée à un peuple, réalisée contre la volonté de ce peuple, et qui ne peut donc être solide ». Le même jour, dans une conférence de presse, Khrouchtchev fait de plus savoir qu'il a conseillé au « jeune et impulsif » chef de gouvernement de la R.A.U. de « ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Irak ». Voilà donc Nasser prévenu, pour peu qu'il rapproche ces deux harangues, que s'il ne marche pas droit il est menacé d'un démantèlement de la République Arabe Unie, au profit éventuel de Bagdad qui pourrait constituer un « Croissant fertile rouge ».

Et nunc reges erudimini... Khrouchtchev accuse sans doute le Raïs de « n'avoir pas accordé une plus grande attention aux revendications démocratiques... » et il condamne « les tentatives faites sous le drapeau du nationalisme de méconnaître les intérêts des

diverses couches de la population et les intérêts des travailleurs ». Mais ces propos généraux peuvent très bien viser aussi par ricochet le Zaïm. En douterait-il, que ce paragraphe fort explicite le ferait s'en aviser :

Les mesures prises par le gouvernement de la République irakienne ont donné et donnent aux peuples l'espoir qu'il prête réellement l'oreille à la voix de son peuple... Ce qui s'y passe n'est nullement du socialisme. Toutefois, des transformations progressives et un régime plus progressiste que dans les pays voisins de l'Orient arabe sont en train de s'y établir... Nos sympathies vont aux gouvernements et aux pays qui tiennent compte des intérêts du peuple [1].

L'U.R.S.S. n'accorde pas sa préférence à Kassem sans condition. Néanmoins il convient que le Parti communiste d'Irak agisse avec discernement, prudence et discipline. L'action « prématurée » qu'il entreprendra à Kirkouk en juillet sera désavouée par Moscou, et le P.C.I. devra faire publiquement amende honorable auprès du gouvernement et de l'opinion du pays [2].

Quant à l'accord irako-soviétique du 16 mars 1959, l'U.R.S.S. par cet acte ne s'est engagé à rien de moins qu'à rénover dans son ensemble l'économie de l'Irak et hâter l'évolution du pays vers le socialisme sans heurter le nationalisme irakien. Il met en pratique les principes « léninistes d'amitié entre le peuple soviétique et les peuples d'Orient », qu'une revue soviétique consacrée aux problèmes orientaux formula de la sorte :

Cherchant à éterniser la monstrueuse division internationale du travail établie par le colonialisme, les idéologues du capital monopolistique recommandent... aux pays d'Orient de renoncer au développement industriel et de concentrer tous leurs efforts sur l'extension de la production agricole, et de certaines matières minérales. Au contraire, l'Union Soviétique a toujours estimé... que tous les pays peuvent et doivent disposer d'une industrie nationale hautement développée, base primordiale de l'indépendance des États [3].

L'accord du 16 mars avait été précédé et préparé par un accord du 11 octobre 1958 qui avait installé auprès de chacune des puissances signataires une représentation commerciale de l'autre, cepen-

1. « Documents », *Orient*, 1959, p. 147 sqq. et 151 sqq.
2. Voir plus haut, pp. 168, 171.
3. Voir plus loin, pp. 407, 409, 416, 417, 421, 422. — « Torzestvo leninskoj politiki... » (Triomphe de la politique léniniste d'amitié entre le peuple soviétique et les peuples d'Orient), *Problemy Vostokovedenija*, nº 2, mars-avril 1960, p. 17 (cité dans *Orient*, nº 16, 1960, p. 162).

dant que les Soviétiques expédiaient en Irak du matériel militaire. On estime que du 27 novembre 1958 au 27 janvier 1959, ils débarquèrent à Bassorah de 100 à 150 chars, ce qui doublait à peu près le parc des blindés de l'Irak, et de 15 à 20 000 tonnes de matériel divers (artillerie anti-aérienne, mortiers lourds, etc.) pour une valeur de 196 millions de dollars. Pour les avions, la R.A.U. ayant repris 19 Migs reçus par elle de l'U.R.S.S. et qu'elle avait d'abord mis à la disposition de l'aviation irakienne avec des pilotes égyptiens instruits, leur remplacement par des avions directement fournis par l'U.R.S.S. fut subordonné à la formation de pilotes irakiens.

Après un temps d'arrêt, les livraisons d'armes soviétiques recommencèrent en mai 1959. Le 21 de ce mois, trois bateaux en apportèrent à Bassorah. Le 5 novembre, au moment où la R.A.U. concentrait des troupes à la frontière syro-irakienne, d'importants arrivages de matériel militaire, parmi lesquels des avions, furent déchargés secrètement de nuit. Il résulta de l'accord économique et financier du 16 mars 1959 que la valeur, par an, des importations russes en Irak qui n'était que 141 804 dinars par an s'éleva en 1959 à 1 423 330 dinars (automobiles, fer, produits chimiques, papier, verre, outillage électrique, acier, céréales, légumes, sucre, etc.) et que celle des exportations irakiennes vers l'U.R.S.S., qui n'était que de 129 635 dinars, s'éleva pour la même année à 894 215 dinars (coton, laines, dattes, peaux, etc.).

La mise en œuvre de l'accord donna lieu à un accord d'assistance technique générale et à des accords particuliers concernant chacun des articles du traité du 16 mars. Cet ensemble de conventions fournit à l'U.R.S.S. de nombreux points de pénétration pour ses techniciens qui sont aussi des agents de propagande, en particulier dans le secteur du pétrole et de la radio.

Pour étendre encore les rapports russo-irakiens, Moscou conclut avec Bagdad « un accord culturel scientifique, technique et sportif » le 5 mai suivant, dont un accord complémentaire du 23 avril 1960 étendit le champ. En vertu de ces conventions, un courant de visites mutuelles, d'échanges de livres, de publications, de films, etc. fut établi, et de nombreuses délégations et des centaines d'étudiants irakiens se rendirent en U.R.S.S., ceux-ci pour poursuivre leurs études pendant six ans, l'U.R.S.S. prenant complètement à sa charge les frais de 50 d'entre eux. Depuis, Moscou s'est réservé de recruter, non seulement par l'intermédiaire des associations ou institutions gouvernementales de leurs pays, mais aussi directement par les consulats soviétiques qui les défraieront de tous leurs frais, y compris ceux de leur voyage, les élèves de la nouvelle université des peuples

de l'Orient, destinée à former « des ingénieurs, des agronomes, des instituteurs, des médecins et des experts en d'autres branches de connaissance... bref de relever dans les délais les plus rapides l'économie de leurs pays saccagés par la botte colonialiste ».

Dans le même esprit, et suivant une pratique que les pays de l'Est emploient volontiers dans les pays sous-développés, les Soviétiques accueillirent en U.R.S.S. des contingents de malades à traiter dans leurs hôpitaux.

L'aide économique et culturelle fournie par les Soviétiques ne fut pas malgré tout pleinement appréciée par les Irakiens.

A certains elle apparut médiocre, coûteuse, capricieuse et lente. En juillet 1960, les communiqués officiels faisaient état de 69 entreprises industrielles et agricoles construites et financées par l'Union Soviétique, sans préciser le nombre total prévu. Depuis le revirement anti-communiste de Kassem, on fait plutôt état du retard apporté par les Soviétiques à l'exécution de leurs promesses, et de ce que 26 des usines qui auraient dû être fournies, n'existent que sur le papier.

On se plaint à Bagdad que Moscou évalue de son propre chef le dinar à un taux défavorable. Nombre d'étudiants irakiens se sentent traités en Russie comme des parents pauvres, et en Irak la population, comme en Syrie et en Égypte, est souvent froissée par la morgue des experts russes, leur ignorance de la psychologie des Arabes, le mépris des usages locaux. Choisis souvent parmi les Musulmans des républiques soviétiques du Turkestan russe, loin d'éveiller la sympathie que la communauté de foi devait leur valoir auprès de leurs coreligionnaires arabes d'Irak, ceux-ci s'étonnèrent de leur médiocrité fréquente et de leur arrogance. L'U.R.S.S. enfin surprit amèrement par la désinvolture avec laquelle elle jette son pétrole sur le marché international, sans se soucier des producteurs orientaux qu'elle concurrence sans vergogne.

Il faut cependant tenir compte de ce que, montés contre l'ancien Office du Développement par la propagande anti-colonialiste, les Irakiens s'attendaient, traitant avec les Soviétiques, à des miracles qu'il n'est donné à aucune puissance d'accomplir. De leur côté les Russes se plaignirent que les services administratifs et techniques de l'Irak ne facilitaient pas leur tâche. Ils alléguèrent par exemple qu'il appartenait au génie civil irakien d'exécuter les travaux d'infrastructure préparatoires, eux, n'ayant à se charger que des installations proprement industrielles ou techniques. De toute façon, la collaboration irako-soviétique se ressentit des fluctuations politiques. L'évolution de Kassem vers la droite à la suite des événements de Kirkouk suspendit ainsi sur de très nombreux chantiers l'exécution du programme d'assistance, sauf sur celui de la station de radio-diffusion

destinée à concurrencer la *Voix des Arabes* du Caire. Officiellement les relations entre les deux pays restaient amicales, et la presse soviétique donna une grande publicité au voyage que le vice-président du conseil Anastase Mikoyan fit en Irak en avril 1960 pour inaugurer l'exposition de l'industrie soviétique organisée par la Chambre de Commerce de l'U.R.S.S. à Bagdad. Mais il eut beau rappeler que « la collaboration économique accordée par Moscou n'était subordonnée à aucune condition politique ou autre ni ne diminuait en rien la souveraineté ni la dignité nationale de la République irakienne, et que l'U.R.S.S. n'avait en vue que des principes de parité et d'intérêt économique réciproque, sans aucun esprit d'ingérence dans les affaires intérieures de son partenaire », il eut beau constater que l'usine de tissage construite en Irak par son pays mettrait un terme aux exportations de textiles soviétiques et déclarer que « l'Irak entre autres bénéficiaires des prêts de Moscou pourrait en recevoir une coopération technique encore plus poussée », Kassem l'accueillit avec froideur.

On remarqua dans son discours de réponse les phrases où il parla du « désir de l'Irak de diriger son char tout seul et de son refus de s'incliner devant l'impérialisme et l'avidité des puissances impérialistes ». On considéra ce propos comme dirigé aussi bien contre l'U.R.S.S. que contre l'Occident. En revanche, on expliqua en partie la venue de Mikoyan par le désir de Moscou de freiner le glissement de Kassem vers la réaction, ou tout au moins d'en mesurer l'étendue. On comprend que dans ces conditions, l'U.R.S.S. affecta de revenir quelque peu sur la préférence accordée en mars 1959 par Khrouchtchev à Kassem plutôt qu'à Nasser. Interrogé sur la position de Moscou quant au problème israélien qui divisait entre autres Nasser et Kassem, Mikoyan s'abstint de choisir entre les projets des deux rivaux et répondit en Normand :

> Ce n'est pas l'Union Soviétique qui a créé la question palestinienne. Ce n'est pas elle non plus qui est responsable de l'expulsion des Arabes de Palestine. Vous savez très bien qu'Israël se trouve sous l'influence anglo-américaine, et que l'U.R.S.S. n'exerce aucune influence sur ce pays. Nous avons reconnu, et nous reconnaissons le droit des Arabes de Palestine à réintégrer leur patrie. Nous avions même participé à l'élaboration d'une motion dans ce sens, qui a été adoptée par les Nations Unies.

Par là, Mikoyan laissait entendre au Zaïm, comme au Raïs, que la diplomatie soviétique pouvait éventuellement peser sur le cours des événements au Proche-Orient au profit de qui se montrerait le plus docile à ses vues.

La déclaration des 81 partis communistes du 16 décembre 1960

La déclaration par laquelle s'acheva le congrès des 81 partis communistes le 16 décembre 1960 résume la politique du « rassemblement des États socialistes ». Elle permet de définir l'attitude de Moscou envers l'Irak, grâce aux principes généraux énoncés dans le document et à deux mentions directes de cet État.

On s'y félicite d'abord en effet du « succès de l'insurrection nationaliste de l'Irak », mais on y observe que l'aide russe n'y a pas été étrangère, « l'attitude résolue de l'U.R.S.S., des autres pays socialistes et de toutes les forces socialistes ayant empêché (les impérialistes) » de faire entrer leurs troupes sur le territoire irakien [1]. Par plusieurs points l'analyse que ce document fait de la situation des peuples afro-asiatiques s'applique, comme de cire, à l'Irak. Après avoir fait ressortir combien Moscou est qualifié pour servir de guide à l'économie des pays ci-devant colonisés, on y prône l'excellence des méthodes communistes pour résoudre les problèmes qui se posent aux États « pluri-nationaux », en même temps qu'on y vante les égards avec lesquels il traite les « particularités nationales et religieuses ». Poussant plus loin que la déclaration du XXIe congrès, la nouvelle déplore l'existence dans les pays récemment émancipés, de « la démocratie bourgeoise et les survivances du chauvinisme et du nationalisme » qui en entravent l'évolution. Elle recommande de « rassembler dans un front national et démocratique uni toutes les forces patriotiques de la nation ». On y rappelle le rôle qui revient « aux groupements tels que les Partisans de la Paix, les jeunesses et les organisations féminines démocratiques, ainsi que la nécessité de « réaliser complètement la réforme agraire ». Le document enfin accuse nommément l'Irak, à côté de la République Arabe Unie et de la Jordanie, de s'opposer au « retour de la vie des partis, de mettre hors la loi les organisations démocratiques et de « jeter en prison des milliers d'hommes qui combattent pour la cause de la classe ouvrière » [2].

On se souviendra, s'agissant de l'Irak, qu'Ibrahim Koubba n'était plus ministre depuis février et qu'il n'y avait pas un mois que les deux ministres communistes embarqués dans le cabinet Kassem

1. *L'Humanité*, 17 décembre 1960.

2. Consigne que le nouveau programme du P. C. d'U.R.S.S. (juillet 1961) confirme en suggérant aux pays sous-développés d'instituer des régimes de « Front de la patrie » préparatoires à l'institution des « démocraties populaires » (1re partie, chap. VI). — *Le Monde*, 1er août 1961 (p. 3, 2e col.) et « Erratum », *Ibidem*, 2 avril 1961. — Walter Z. Laqueur, « The national bourgeoisie, a Soviet dilemma in the Middle East », *International Affairs*, Londres, vol. 35, n° 3, juillet 1959.

avaient été mis à terre et que les « organisations démocratiques » avaient dû suspendre leur activité, qu'on se plaignait que la Réforme agraire fût en panne, qu'un soi-disant parti communiste était seul autorisé et que la police poursuivait les membres du parti orthodoxe.

Le congrès des 81 partis communistes fut suivi de près par celui de la Ligue arabe qui s'ouvrit à Bagdad même le 31 janvier 1961. Kassem, pour préparer l'accueil qu'il se devait de réserver aux représentants de la R.A.U., réfuta devant des journalistes « les bruits qui couraient au Caire, selon lesquels l'Irak et notamment le chef de son gouvernement seraient favorables à l'idéologie communiste ». Faisant allusion à l'U.R.S.S., il déclara que « tous les États arabes étant frères, ils ne toléreraient pas qu'une puissance étrangère intervînt dans leurs rapports ». Les débats montrèrent que ce sentiment était partagé par tous.

Moscou ne réagit pas. Il avait déposé aux Nations Unies un projet de réforme du secrétariat général et il avait besoin des suffrages du tiers monde. La conférence des États neutralistes organisée par Tito devait se réunir prochainement. Le gouvernement soviétique jugeait prudent de n'en pas indisposer les membres inopportunément. C'est aux divers partis communistes qu'il commit le soin de réagir. Pour la première fois, en février, le P.C.I. entra en campagne contre Kassem [1].

« Fourrier du communisme » est l'une des insultes que Nasser jette par les ondes à la face de Kassem, oubliant le temps où lui-même la recevait chaque jour. Nasser, comme bien d'autres chefs d'État d'ailleurs, a fait deux fois le voyage de Moscou. Kassem y a été invité en mars 1959 quand Khrouchtchev s'ouvrit aux négociateurs irakiens de l'accord économique du « regret de n'avoir pas encore eu l'occasion de l'accueillir », et cinq mois après, quand le vice-premier ministre Kouznetsov, venu assister à la fête nationale du 14 Juillet, lui fit part officiellement du vœu que le Kremlin avait formé de le recevoir. Mais malgré ces deux invitations, le Zaïm n'a pas suivi l'exemple du Raïs.

Tancés tour à tour, ou flattés, les deux rivaux ne méritent ni ne partagent ensemble les faveurs ou les remontrances à éclipses du Kremlin. En juin 1961, ils paraissaient pourtant l'objet d'une égale réprobation lorsque l'affaire de Koweit valut à l'Irak l'appui de la diplomatie soviétique [2] et la reprise des fournitures de matériel

1. Voir plus haut, p. 205.
2. Voir plus loin, pp. 316-17.

militaire. L'inauguration par Kassem, le jour anniversaire de la Révolution, d'une puissante station de radio montée par les Soviétiques et destinée à concurrencer la *Voix des Arabes* du Caire, manifesta un regain de l'amitié soviéto-irakienne que confirma en mai suivant l'ouverture d'un consulat soviétique à Bassorah.

A l'automne de 1961, par un coup d'État, la Syrie sort de la République Arabe Unie. Un troisième partenaire est apparu entre Nasser et Kassem. Moscou s'empresse de reconnaître la République syrienne restaurée. Voilà qui élargit le champ des perspectives de l'Irak et de l'U.R.S.S. On n'en peut parler sans traiter de la politique arabe de Kassem[1].

Bien qu'en raison de la position stratégique de l'Irak il soit particulièrement artificiel d'envisager ses relations avec l'Union Soviétique en faisant abstraction de la conjoncture internationale, un simple examen de sa situation intérieure montre de quels puissants points d'appui Moscou y dispose.

Comprimée par l'ancien régime, impatiente de l'impérialisme occidental, l'opposition a pris le pli de considérer l'U.R.S.S. comme un champion de la liberté. Le poète Mohammed Mahdi Jawahiri, qui consacra un péan à Staline et qui fut avec son confrère Mohammed Salih Ulum un des fondateurs de la section irakienne des Partisans de la Paix, Abdalwahad Al Bayati et la poétesse Nazik Al Malaïka continuent d'exprimer les espoirs que toute une partie de l'intelligentsia irakienne place dans les « libérateurs du Nord »[2]. Leurs aspirations se rencontrent avec les conceptions des hommes politiques que nous avons vu Kassem prendre dans son gouvernement, puis renvoyer. Plus de 2 200 étudiants se forment en U.R.S.S. Ils sont moitié moins nombreux, certes, que ceux qui s'instruisent en Occident et il n'est pas certain que tous se soient laissés endoctriner. Mais une bonne partie est prête à renforcer à leur retour l'action de la cinquième colonne de spécialistes et techniciens soviétiques en mission en Irak.

L'ampleur que prirent tout de suite en juillet 1958 les « institutions démocratiques », ce tiers-ordre du parti communiste, montre l'emprise de ces intellectuels sur les masses populaires misérables. Les Kurdes déçus opposent à Kassem « la politique soviétique des nationalités ». Le parti communiste enfin, le mieux organisé du secteur oriental,

1. Voir plus loin, pp. 269 sqq. et 316 sqq.
2. Paolo MINGANTI, « Il movimento Iracheno di poesia libre », *Levante*, Rome, n° 1, mars 1961.

après s'être en temps accommodé du régime prend le parti du nationalisme kurde, et n'hésite plus à combattre Kassem ouvertement [1].

L'Irak et les républiques populaires d'Europe

Orchestré par Moscou, la politique des républiques populaires d'Europe se conforme évidemment à celle de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques. Il est dans la nature des choses que par les rapports économiques qu'elles entretiennent avec Bagdad elles complètent l'effort d'assistance de l'U.R.S.S., spécialisée, elle, dans l'industrie lourde. C'est donc surtout dans le domaine de l'outillage léger perfectionné que ces républiques satellites viennent en aide à l'Irak.

En janvier 1959, pour témoigner aux pays arabes que Pankov ne s'intéressait pas moins que Bonn aux pays arabes et pour équilibrer les marques de sa sympathie, le président du conseil de la République Démocratique Allemande vint à Bagdad après une visite au Caire. Le 11, dans le communiqué publié à l'issue de leurs pourparlers, Kassem et Otto Grotewohl convenaient

> ... dans l'intérêt de leurs relations amicales... et sur la base d'un respect mutuel de leurs souverainetés respectives, d'étudier la question de leurs relations diplomatiques en temps opportun. Le président du conseil d'Irak constatait que le gouvernement de la République Démocratique Allemande approuvait la lutte nationale des peuples arabes pour leur libération, et le président du conseil de la R.D.A. prenait acte avec satisfaction du sentiment du gouvernement irakien que la réunification de l'Allemagne ne concernait que le peuple allemand et devait résulter d'une entente entre les deux États allemands.

Deux accords entre Pankov et Bagdad, l'un culturel et scientifique du 2 avril et l'autre de coopération technique du 12 juin 1959, firent suite à cette visite. Une « association d'amitié germano-irakienne » fut fondée à Bagdad, et le 14 novembre 1959 elle essaima des sections à Hillah et à Mossoul. L'année suivante, la mission Hochmut développa encore les rapports commerciaux des deux pays. Le 6 octobre Kassem inaugura une exposition industrielle de l'Allemagne Orientale à Bagdad. Réciproquement, au printemps suivant, l'Irak participa à l'exposition de Leipzig.

La propagande se greffa naturellement sur ces relations commerciales. A un moment où Kassem commençait à restreindre les libertés de la presse (de la presse de gauche surtout), la R.D.A. entreprit

1. Voir plus haut, p. 207.

de fournir du papier à celle-ci à des conditions avantageuses, tandis que l'agence d'information A.D.N. la ravitaillait abondamment en dépêches. L'amitié de Bagdad et de Pankov passe nécessairement par des hauts et des bas. Après que Bonn eut rétabli la balance en sa faveur à la fin de 1960, celle-ci, l'année suivante, pencha de nouveau du côté de la république d'Allemagne Orientale qui n'avait pas reconnu l'indépendance de Koweit, et en mai 1962 les gouvernements de l'Irak et de la R.D.A. décidèrent d'ouvrir des consulats généraux respectivement à Berlin et à Bagdad « en raison des bonnes relations qui unissent les deux pays ». La « délégation commerciale » de Pankov en Irak en fut étoffée et rehaussée d'autant.

La Tchécoslovaquie, grâce au développement poussé et spécialisé de son industrie, tient une place importante et à part dans le monde soviétique. Elle y est à peu près le seul État à pouvoir exporter de l'outillage léger et de précision. Il était normal que l'Irak d'adressât tout de suite à elle quand il se tourna vers les pays de l'Est pour y trouver fournisseurs et assistance économique. Le premier accord commercial et technique entre les deux pays date de décembre 1958. Il ouvre à l'Irak un crédit de 12 millions de dinars et porte en particulier sur des fournitures concernant la pétrochimie, les centrales électriques et la transformation des produits agricoles. C'est à ce titre que le service techno-export de Prague a conclu avec Bagdad deux contrats sur la construction d'une raffinerie de pétrole à Bassorah et d'une raffinerie de sucre de betterave à Suleimanié (juillet et août 1961 [1].

La valeur des marchandises vendues par la Tchécoslovaquie à l'Irak dépassait en 1960 celle des ventes soviétiques (3 509 035 dinars contre 2 625 031). En revanche, par ses achats de dattes et de tabac irakiens, elle venait après l'U.R.S.S. mais avant la R.D.A., avec 266 388 dinars. Ce chiffre s'est élevé à 300 000 en 1961. Notons que l'Irak a pris part à l'exposition de Brno en 1960.

Les relations entre Prague et Bagdad s'étendent aussi au domaine de l'esprit. Un centre culturel tchécoslovaque s'est ouvert à Bagdad en janvier 1962.

Un accord commercial fut de même signé entre l'Irak et la Roumanie, le 29 décembre 1958, et ce dernier pays a promis en décembre 1960 de créer chez son partenaire un institut du pétrole

1. Voir plus loin, pp. 419, 422.

et d'organiser un cours sur les hydrocarbures à l'Université de Bagdad.

Pour la Hongrie, le délégué irakien aux Nations Unies, lorsqu'une résolution est soumise à cette assemblée au sujet de la situation politique de ce pays satellite, se prononce contre. Ainsi fit-il encore le 21 décembre 1961, en se joignant au bloc soviétique avec Cuba, Ceylan, la Guinée, l'Indonésie, le Mali et la Yougoslavie. En outre, un accord commercial et un accord culturel lient les deux pays depuis le 15 janvier 1959 et le 11 octobre 1961.

La Pologne et la Bulgarie ont pareillement conclu des conventions de même nature en janvier et février 1959. En vertu d'un accord du 28 juillet 1961, Varsovie s'est chargée de participer à l'organisation de l'aviation civile de l'Irak.

L'Albanie n'est pas absente de cette collaboration des républiques communistes avec l'Irak, car Bagdad a signé avec Tirana un accord culturel en juillet 1959. Cependant le ministre du Commerce irakien n'est pas passé par cette ville au cours du voyage qu'il a fait en 1960 pour renforcer les liens économiques de l'Irak avec ces républiques.

L'Irak et la Chine populaire

Bagdad, sous la monarchie hachémite, n'entretenait de relations diplomatiques en Chine qu'avec Taïpeh, avec qui, à la veille de la Révolution, en mars 1958, il avait signé un accord culturel. La Chine populaire n'en était que plus sympathique aux milieux de gauche de l'Irak. La Révolution y fit apparaître dans les rues non moins de portraits de Mao Tsé-toung que de Lénine, couvrit les murs de la ville de *graffiti* à l'éloge de la grande puissance révolutionnaire et anti-colonialiste du monde afro-asiatique, et brisa le blocus diplomatique qui empêchait l'Irak d'étendre ses rapports jusqu'à elle.

De son côté, la Chine populaire, à qui déjà le congrès de Bakou réservait un rôle prééminent dans l'émancipation des Afro-Asiatiques, accueillit la nouvelle de la révolution irakienne avec un enthousiasme que reflète cet extrait de l'éditorial publié le 16 juillet par le *Quotidien du Peuple* de Pékin, sous le titre : « Salut à la grande victoire du peuple irakien » :

La nouvelle joyeuse est venue que l'armée patriote d'Irak, sous la direction du général Kassem, a entrepris une révolution le 14 juillet, et a renversé la domination réactionnaire de la monarchie de Faysal, chien couchant de l'impérialisme

anglo-américain, établissant une république anti-impérialiste. Dès son établissement, le gouvernement de la république a proclamé son adhésion aux principes de Bandung et s'est retiré du pacte de Bagdad [1] dominé par l'impérialisme anglo-américain. De ce fait, un pays asiatique de plus a brisé les chaînes du colonialisme et a établi son indépendance nationale; il y a un pays de plus qui s'oppose à l'agression et aime la paix. La colonne vertébrale de l'agression impérialiste en Asie occidentale a été cassée, et le front d'agression impérialiste et ses projets ont été désorganisés. La lutte des peuples arabes pour l'indépendance, le mouvement de libération nationale dans toute l'Asie et l'Afrique, la lutte des peuples opprimés du monde entier pour leur émancipation, et la lutte des peuples du monde entier en faveur de la paix seront encouragées par ces événements, et atteindront un niveau encore plus élevé [2].

Le 17 juillet le gouvernement de Pékin reconnaissait la nouvelle république. L'échange d'ambassadeurs suivit aussitôt, cependant que la presse chinoise fleurissait de dithyrambes et de poèmes en l'honneur des « nouveaux héros de Babylone ».

Communauté de vues à l'égard de l'impérialisme colonialiste de l'Occident, solidarité asiatique, confiance réciproque en l'avenir de progrès technique qui s'ouvre aux deux pays pareillement en voie de développement, amitié du Tigre et du Fleuve bleu, de l'Euphrate et du Fleuve jaune, tels sont les thèmes des télégrammes que Liou-Chao-Chi, président de la République de Chine populaire et Najib Rubaï, président du Conseil de souveraineté de l'Irak d'une part, et Chou-En-Laï et Kassem, chef de leurs gouvernements respectifs d'autre part, échangent à l'occasion des fêtes nationales des deux pays, c'est-à-dire des anniversaires des révolutions qui ont fondé les deux républiques et le 1er mai, fête universelle des travailleurs. On les retrouve dans les discours des membres du gouvernement irakien (général Yahia, ministre de l'Intérieur en septembre 1959, Abdallatif Chaouaf, ministre du Commerce, Faysal Samir ministre de l'Orientation en octobre suivant), sans compter les missions militaires de bonne volonté, d'ingénieurs, d'universitaires, de dames irakiennes, d'équipes sportives, de syndicats, de membres du P.C.I. etc. en visite en Chine, ainsi que dans les discours des chefs des délégations officielles chinoises en visite en Irak.

De toutes ces manifestations, nous retiendrons celles qui se déroulèrent à Pékin en mai 1960, à la veille de la révolution néo-kémaliste de Turquie contre la dictature d'Adnan Mendérès, car elles font ressortir l'attitude particulière des dirigeants chinois à

1. Anticipation analogue à celle de l'U.R.S.S. signalée p. 250.
2. *Renmin Ribao*, 16 juillet 1958; traduction dans *China Supports the Arab people's struggle for national independence*, Peking Foreign Languages Press, 1958, p. 198.

l'égard des mouvements de libération des peuples du Proche-Orient, définie dans l'allocution particulière adressée par Mao Tsé-toung aux invités d'Iran, de Chypre et d'Irak, parmi lesquels Ali Choukair représentait les syndicats irakiens. Suivant le *Hongqi* [1] qui la résuma :

> ... le camarade Mao y dit que le plus grand impérialisme du monde à l'heure actuelle était l'impérialisme américain, qui avait ses chiens couchants dans beaucoup de pays. Ceux qu'appuyaient cet impérialisme étaient précisément ceux que les masses populaires répudiaient. Tchang-Kaï-Chek, Syngmam Rhee, Kichi, Battista, Nouri Saïd, Mendérès et d'autres de même tendance, ou bien avaient déjà été renversés par le peuple, ou bien seraient renversés par le peuple...

Et Mao conclut par une exhortation à poursuivre cette « lutte ardue », en distinguant la révolution de Kassem, qu'il louait, de celle du général Gürsel en Turquie, qu'il désapprouvait bien que Moscou l'eût accueillie, avec réserve sans doute, mais avec courtoisie. C'est que Moscou a beau être aussi intransigeant que Pékin sur le but final du communisme, depuis la mort de Staline il se contente en Orient de l'établissement de régimes « nationalistes ». Il s'acommode d'une Turquie qui ne s'est pas retirée du C.E.N.T.O., alors que Pékin pour qui « l'anti-américanisme prime tout » [2] et n'admet pas de troisième voie, sait gré à l'Irak d'avoir quitté cette organisation. Pékin lui sait aussi gré d'avoir flétri dans sa presse le soutien donné par Washington aux rebelles stipendiés de Formose.

Pékin considéra donc tout de suite que l'Irak, pointe du monde arabe poussée dans le continent asiatique, pouvait lui servir de relais pour sa propagande auprès des peuples de l'Afrique et elle y joua de son prestige de grande puissance asiatique, émancipée la première de la tutelle européenne. Comme au Turkestan russe voisin, elle y tira avantage de ses progrès qui font d'elle un modèle. Ainsi, comme dans tous les pays en développement du tiers monde, elle superposa son action à celle de l'Union Soviétique. Ainsi naguère Mussolini superposait la sienne à celle de Hitler. Emulation non sans rivalité, dont Moscou est conscient. Lorsque Anastase Mikoyan, en visite à Bagdad, assurait le peuple irakien que « l'attitude de l'U.R.S.S. à l'égard » des peuples arabes était exactement la même que celle qu'elle avait envers la Chine populaire », peut-être voulait-il

1. *Hongqi*, (Le drapeau rouge), Pékin, n° 10, 1960, p. 3.
2. Stuart R. SCHRAM, « L'U.R.S.S. et la Chine devant la révolution turque », *Orient*, n° 14, 1960. Pékin devait transiger quelque peu sur ce principe en reconnaissant immédiatement Koweit, ce que Moscou ne fit pas (voir plus haut, p. 257).

rappeler la prééminence que Moscou entendait garder dans la direction de la politique communiste dans le monde afro-asiatique.

Les procédés que la Chine populaire emploie en Irak pour l'entraîner dans son amitié et son sillage sont ceux que l'U.R.S.S. et elle-même appliquent partout. Elle s'y sert à la fois de ses postes diplomatiques et du réseau d'organisations parallèles que le parti communiste local et ses divers mouvements annexes étendent sur la terre. Naturellement, comme à tous les États, les relations économiques et culturelles fournissent à son action des domaines où s'exercer.

Bien que l'insuffisance de son développement industriel, le manque de communications commodes et les distances ne permettent pas à la Chine populaire d'égaler l'aide économique que Moscou dispense à l'Irak, Pékin lui proposa tout de suite la sienne. Le ministre de l'Orientation de Bagdad fut heureux d'apprendre aux Irakiens, le 18 août 1958, que la Chine désirait leur acheter une partie de sa production de dattes. L'année ne s'était pas achevée qu'une mission commerciale chinoise arriva à Bagdad pour négocier un accord commercial assorti d'un accord de paiement, qui furent signés le 3 janvier 1959.

Les considérants de ces actes déclaraient que « l'égalité, un profit mutuel et l'équilibre des importations et des exportations » en étaient la base. En ce qui touche aux taxes et aux formalités douanières, les deux hautes puissances contractantes se concédaient réciproquement les conditions les plus favorables. Les denrées à acheter par la Chine consistent, outre les dattes dont la quantité à fournir par l'Irak fut fixée par la suite à 60 000 tonnes par an, « en peaux, laines brutes, coton, boyaux, oléagineux, huiles végétales ». Les marchandises qu'elle vend à son partenaire consistent en matériel d'acier, feuilles d'aluminium, machines et pièces accessoires, équipement de série pour la construction d'usines, équipement électrique, produits chimiques, colorants, peintures, bicyclettes, machines à coudre, poteries, papier, thé, soie grège, soieries, tissus, laines, et cotonnades. Un accord du 10 mai 1959 relatif aux dattes irakiennes et un accord du 10 février 1960 sur la fourniture de 10 000 tonnes de jujube irakien par an, et un accord commercial du 23 juillet 1959 conclu entre l'Irak et la Corée du Nord par l'entremise de la Chine, complètent l'accord sino-irakien du 3 janvier précédent. Deux expositions eurent lieu à Bagdad dans le courant de l'année : l'une en avril, de produits chinois; l'autre, en novembre, consacrée à la production industrielle de la Chine. Chi-Chao-Ting, vice-président du conseil pour le développement du commerce extérieur, vint l'inaugurer.

Pour le pétrole, l'Irak est convenu avec la Chine populaire de lui en fournir sur le contingent dont son contrat avec l'I.P.C. lui laisse

la libre disposition. Mais ce marché a surtout une valeur symbolique. Les difficultés de transport entre les deux pays et les facilités plus grandes que Pékin trouve auprès d'autres fournisseurs (comme l'U.R.S.S.) sont telles, jusqu'à nouvel ordre, que les quantités de pétrole exportées vers la Chine restent faibles.

Afin de bien marquer l'intérêt que Pékin prend aussi à la force que l'Irak représente aux marches occidentales de l'Asie, elle voulut participer au développement de son potentiel militaire, au moins par un envoi symbolique. On vit en mai 1959 un bateau d'armes chinois accoster à Bassorah à côté de bateaux russes pareillement chargés. Le 15 mars 1960, elle renouvela son geste par l'envoi de 6 chars, de 2 camions, de 6 ambulances et de 20 postes de radio.

Dans le domaine culturel, les deux pays ont conclu le 4 avril 1959 un accord qui repose sur

> les principes de respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des parties de non-agression et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, d'égalité et de profit mutuel et de coexistence pacifique, dans le but de développer leur coopération touchant les relations et les affaires culturelles et d'augmenter ainsi la compréhension mutuelle et les relations amicales des deux peuples.

L'accord comprend treize articles et prévoit que

> l'Irak et la Chine échangeront des visites de délégations d'intellectuels et d'organismes culturels, de personnalités appartenant aux départements de l'éducation et de l'économie, d'équipes sportives, de groupements de jeunesse, que des professeurs, des étudiants et des journalistes chinois viendront enseigner, étudier et faire des reportages en Irak et réciproquement, que les deux pays se fourniront mutuellement des publications et des films, qu'ils monteront des expositions l'un chez l'autre, et qu'ils créeront des organismes communs de coopération culturelle.

En octobre, un bureau d'information est ouvert à Pékin, tandis que l'agence de presse chinoise *Hsinhua* est autorisée à fonctionner à Bagdad. Son bureau est même installé dans les locaux de Radio-Bagdad. Cette agence fut longtemps seule à fonctionner en Irak avec l'agence soviétique.

A l'occasion de la conclusion de l'accord culturel, nous voyons se créer en Irak une Association d'amitié sino-irakienne dont le président est l'inspecteur général de l'Education nationale d'Irak et le vice-président est Me Aziz Chérif, d'autre part président des Partisans de la Paix de son pays. Le président du Tribunal militaire suprême spécial, le fameux colonel Mahdaoui, et son commissaire du gouvernement font partie du comité de direction. Ces deux personnages ont été délégués par l'association aux fêtes du dizième anniversaire de la République chinoise à Pékin, et ils y présentèrent au cours

d'un gala culturel le film *Au nom du Peuple* qui retrace les grands procès par lesquels cette haute juridiction défend en Irak l'orthodoxie révolutionnaire du régime.

De son côté, la Chine se mit à entretenir un courant de sympathie entre elle et l'Irak par l'intermédiaire d'organismes tels que les Partisans de la Paix, les unions féminines et de jeunesse, les unions syndicales, le comité de solidarité des peuples asiatiques et l'Association islamique chinoise [1]. Ces divers groupements invitent les groupements correspondants d'Irak à venir enquêter en Chine populaire sur les méthodes par lesquelles le gouvernement de Pékin résout ses problèmes techniques, économiques et sociologiques.

Ces relations sont l'occasion d'activités qui rélèvent de ce que les Soviétiques appellent l'« Agitprop ». A peine ouverte en Irak, l'ambassade de Chine abrita un personnel pléthorique, dont beaucoup de membres parlaient l'arabe. Une puissante imprimerie y fut installée. D'emblée le pays fut inondé de tracts et de brochures intitulées par exemple : *Le peuple chinois soutient ses frères arabes*, ainsi que de florilèges poétiques et de caricatures anti-impérialistes, surtout anti-américaines. Pendant les trois premiers semestres de la République, sous les auspices de multiples associations et à l'occasion des accords économiques et culturels, des Chinois débarquèrent par centaines à Bassorah ou à l'aérodrome de Bagdad. On remarqua qu'un thème favori des fêtes folkloriques données par les troupes chinoises en mission en Irak, en particulier au Kurdistan, était la diversité des minorités ethniques de la Chine et la liberté dont elles y jouissent pour développer leur génie.

Parmi ces Chinois, un certain Bourhan Chahidi, musulman, vice-président du comité national de la Conférence politique consultative nationale et président de l'Association islamique chinoise, ainsi que son second, un autre musulman, Ma-Kin,venu à Bagdad avec la délégation chargée de négocier l'accord culturel sino-irakien, se distinguèrent par leur activité. L'accord une fois conclu, ils prolongèrent leur séjour en Irak et voyagèrent à travers tout le pays. Ils firent notamment une tournée au Kurdistan et furent portés en triomphe dans les rues de Kirkouk, escortés de pancartes à l'image de Mao Tsé-toung. Dans toutes les villes de la région, ils prirent de nombreux contacts avec les organisations ouvrières et estudiantines et les milieux progressistes kurdes. Ils participèrent au congrès des Partisans de la Paix de Mossoul en mars 1959, qui fut l'occasion du putsch de Chaouaf et se mêlèrent aux milices populaires qui le réprimèrent,

1. D'après les statistiques officielles de la République populaire de Chine, celle-ci compte 15 millions de Musulmans.

aux grands applaudissements du *Drapeau rouge* et des quatre autres journaux de la Chine populaire [1]. Comme eux-mêmes et d'autres agents chinois n'ont pas été étrangers aux massacres de Kirkouk qui eurent lieu peu après, Kassem exprima à Pékin son désir que l'ambassadeur Chen-Chih-Fang qui avait patronné les activités de Bourhan et de Ma-Kin, abrégeât son séjour en Irak, où il a été remplacé.

Depuis lors, on ne voit presque plus de Chinois en Irak, et le prestige acquis par Ali Choukair, président de la Fédération générale des ouvriers d'Irak en allant représenter les masses laborieuses de son pays à Pékin à l'occasion du 1er mai 1961, ne l'empêcha pas d'être arrêté par la police à son retour en Irak. A l'Assemblée Générale des Nations Unies en décembre 1961, lors du vote qui condamnait la politique chinoise au Tibet, le délégué irakien ne s'associa pas au bloc communiste. Il fut des vingt-neuf qui s'abstinrent.

Ainsi, après avoir été chaleureuses, les relations sino-irakiennes sont devenues froides. Au moment de l'affaire de Koweit, Pékin fut des premiers à reconnaître l'indépendance de l'Emirat (1er juillet 1961). Chou-En-Laï envoya même un message de félicitation à Cheikh Abdallah al Sabah, tandis que le *Jen-Min-Jih* comparaît le différend du Zaïm et de l'Emir à celui d'une huître et d'une bécassine qui s'est laissé emprisonner le bec entre les valves du coquillage, offrant à un tiers, autrement dit l'Occident, le double avantage d'une pêche et d'une chasse.

L'éloignement que se marquent les deux États n'a pas, malgré tout, entraîné l'Irak à modifier son attitude à l'égard du problème de la représentation de la Chine populaire aux Nations Unies. L'Irak continue à professer que cette organisation, appelée à représenter l'univers, ne peut tenir à l'écart un État dont la population en est la plus nombreuse [2]. Après s'être opposé, à l'Assemblée générale de 1960, à ce que la question chinoise fût reportée à l'Assemblée de décembre 1961, il fut, avec la Syrie et la République Arabe Unie, des 36 pays qui approuvèrent le projet de résolution de l'U.R.S.S. demandant l'expulsion sur le champ « de la clique de Tchang Kaï-chek » et l'attribution au gouvernement de Pékin des sièges réservés à la Chine [3].

1. Pierre GUILLERY, *La Métropole*, Anvers, 30-31 juillet 1960 (reproduit dans *Docum. Franc.*, n° 0984, 1960).

2. L'accord commercial sino-irakien reste en vigueur. Une délégation irakienne est allée le renouveler à Pékin le 30 août 1961. La Chine populaire vient en tête des importateurs de dattes irakiennes.

3. Auparavant, à la même séance, l'Irak avait, avec la R.A.U., la Syrie, le Yémen et Israël, voté l'amendement proposé par le Cambodge, Ceylan et l'Indonésie, qui demandait que la Chine populaire siège à l'O.N.U. et dans tous ses organismes, « sans exclure la Chine nationaliste ». Voir aussi Abid al MARAYATI, *A diplomatic history of modern Iraq*, New-Tork, R. Speller, 1961.

11

L'IRAK ET LE MONDE ARABE

La lune de miel de Kassem et Nasser

Les États arabes qui se sont donné des constitutions depuis la dernière guerre mondiale, y professent pour la plupart qu'ils se considèrent chacun comme une partie de la « Nation arabe ». L'Irak, à l'article 1er de la sienne, a adopté ce principe. La République arabe unie avait déja fait de même, mais en soulignant par son nom même qu'elle se donnait pour mission d'unifier les pays frères autour du Caire.

Incorporer l'Irak importait grandement à la R.A.U. pour des raisons économiques et politiques. L'Égypte, pour nourrir sa population presque quadruple de celle de l'Irak, ne dispose que d'une surface de terres arables vingt fois moindre. Alors qu'en Irak cette surface peut être augmentée de 30 % par l'emploi d'engrais et d'insecticides, cette proportion n'est, au pays du Nil, que de 25 à 30 %. Quant au barrage d'Assouan, il ne fournira que 2 millions d'acres supplémentaires, tandis que l'aménagement des ressources hydrauliques de la Mésopotamie permet d'en escompter 5 à 10 millions. Pour le pétrole, les ressources de l'Égypte sont insignifiantes au prix de celles que l'Irak tire et peut tirer de son sous-sol.

De plus, c'est dans la pensée que l'Égypte allait s'adjoindre l'Irak que la Syrie accepta de fusionner avec l'Égypte. Tant que les

Syriens étaient seuls associés aux Égyptiens, ils avaient l'impression que leur pays avait déchu de la position d'État souverain à celle de province, voire de conquête. Si la R.A.U. avait compris d'autres peuples qu'eux-mêmes et les Égyptiens, cette sensation d'être médiatisés eût peut-être cessé, un concert d'égaux remplaçant une quasi-domination.

Après avoir été jusqu'au 1er février 1958, les capitales de deux États rivaux, mais non adjacents, Le Caire et Bagdad n'avaient plus que la minceur linéaire d'une frontière commune pour les séparer. Qu'elle s'abolît, et voici un nouveau progrès de l'unité arabe! Or, en juillet 1958, beaucoup croient ce jour arrivé, non seulement sur les rives du Nil, mais aussi sur celles des « Deux fleuves » où le parti Baas a milité pour qu'il advienne. Dans les rues de Bagdad, les portraits de Nasser se vendent 20 piastres et ceux de Kassem 10.

Les premiers actes du nouveau régime irakien renforcent ces espoirs. Bagdad et Le Caire commencent une lune de miel. La dynastie hachémite et l'homme du pacte de Bagdad, Nouri Pacha, principaux obstacles, semblait-il à la fusion de la R.A.U. et de l'Irak, ont été balayés. La dislocation de l'Union arabe irako-jordanienne a suivi sur le champ leur mort.

Le 19 juillet, le vice-président du conseil de la République irakienne, le brigadier Aref, accompagné des ministres des Finances, de l'Orientation et des Affaires étrangères, prend le chemin de Damas. Il conclut avec Nasser un accord où les deux pays confirment leur attachement à la Ligue arabe et au traité de défense commune des États arabes. Les deux pays s'engagent mutuellement à « agir de concert en cas d'attaque, à collaborer conformément à la Charte des Nations Unies pour le maintien de la paix du monde, spécialement en Orient, et à renforcer leurs liens économiques et culturels ». En vertu de cette dernière stipulation, le gouvernement irakien fait aussitôt appel à des professeurs, instituteurs et techniciens fournis par Le Caire. Il en vient plus d'un millier. Un recteur égyptien est placé à la tête de l'Université de Bagdad. Le vieux leader Chaderji se rend au Caire.

Cette bonne volonté réciproque se manifeste également aux Nations Unies, touchant l'ensemble des problèmes arabes. Le 18 août, à l'assemblée générale, le délégué de l'Irak, le ministre des Affaires étrangères, Abdeljaffar Joumard, appuie le délégué égyptien pour que « les troupes britanniques et américaines soient retirées du Liban et de la Jordanie, afin que cette région puisse reprendre une vie politique normale. » Il pose en fait que « avant le 14 juillet, l'Irak était gouverné par un petit groupe d'hommes indifférents à la dignité nationale et aux véritables aspirations du peuple », et il tient « l'envoi de troupes étrangères au Liban et en Jordanie, tout de suite après la Révolution irakienne, pour injustifié, dangereux et contraire aux désirs des peuples

libanais et jordaniens. Quant au gouvernement irakien, il estime que la présence de ces troupes dans des pays voisins du sien menace non seulement la propre sécurité de ce dernier, mais aussi probablement la paix mondiale ».

Bien plus, le 20 août, Joumard prend l'initiative de proposer à tous ses collègues arabes à l'O.N.U. une recommandation qui, se référant à l'article 8 du pacte de la Ligue arabe, prie le secrétaire général de « faciliter le retrait prochain des troupes étrangères du territoire libanais et du territoire jordanien ». Le texte adopté consacre la réconciliation générale, et d'ailleurs provisoire, des peuples arabes. L'Irak a bien mérité de l'Uruba, c'est-à-dire de l'arabisme.

Les politiques extérieures du Raïs et du Zaïm vont-elles continuer à converger? L'avenir ne va pas tarder à montrer que le changement de régime en Irak n'y a rien changé. Outre les traditions, des raisons économiques profondes s'opposent à ce que la République irakienne suive en cela une autre ligne que celle de la monarchie hachémite. L'Irak n'entend pas que le travail de sa population profite surtout à celle de l'Égypte. Comme l'Égypte, il veut s'industrialiser et ne pas s'exposer à être réduit au rôle de simple pourvoyeur de produits agricoles exploité par un frère privilégié. Surtout, il ne se soucie pas de partager avec lui son pétrole que l'Égypte convoite.

Des arrières-pensées percent dans les propos de Kassem à l'égard de Nasser dès le 24 juillet 1958. Dans une conférence de presse qu'il tient à cette date, il souligne que la révolution irakienne s'est faite sans l'aide d'aucun pays étranger et qu'il entend garder ses distances avec Le Caire :

> J'adresse mes remerciements à la République Arabe Unie, car elle fut le premier État à reconnaître la République irakienne. Mon frère Gamal Abd Al Nasser était à ce moment éloigné de son pays, et le monde entier fut étonné des conditions de surprise dans lesquelles l'opération, préparée en détail et exécutée de nuit, fut menée, de sorte que nul n'en eut connaissance à l'avance, pas même nos amis. Il ne fait aucun doute que nous collaborerons pleinement dans notre politique extérieure avec la République Arabe Unie. Nous collaborerons avec tout État ami qui désire faire de même avec nous sur la base des intérêts réciproques et pour le bien du pays avant toute chose [1].

C'était aussi pour Kassem prendre ses distances à l'égard du Baas et de l'Istiklal irakien, qui avait milité pour l'avènement d'une république irakienne liée à l'Égypte.

---

1. J. HEYWORTHE-DUNNE, « Partis politiques et gouvernement dans l'Irak d'aujourd'hui », *Orient*, n° 15, p. 80.

Rendre la vie à la Ligue arabe, ou prétendre le faire, lui parut le meilleur moyen de consolider l'indépendance de l'Irak au sein du monde arabe dans la parité. Mais encouragé par le succès qu'avait obtenu aux Nations Unies la recommandation irakienne du 20 août, fondée sur l'article 8 de cette Ligue, Kassem prescrivit à son ministre des Affaires étrangères de passer par le Maroc et la Tunisie, en revenant de l'assemblée générale de l'O.N.U. Joumard s'arrêta à Rabat le 28 août et à Tunis le 2 septembre. Il exposa à ses hôtes que les États arabes s'étant réconciliés, la Tunisie et le Maroc n'avaient plus à craindre en adhérant à la Ligue d'avoir à prendre parti, soit pour l'Irak, soit pour la R.A.U. Et il émit l'avis qu'au prochain conseil de cet organisme, les États membres se fissent représenter par leurs ministres des Affaires étrangères pour étudier une réforme qui rendît l'institution efficace. Mohammed V et Bourguiba acceptèrent.

Comme premier acte de confiance envers la Ligue, l'Irak versa à celle-ci le montant de ses cotisations arriérées, soit 200 000 dinars. L'initiative de Kassem ne plut guère au Caire. Nasser sentit là une atteinte à sa prééminence et il refusa que le conseil se tînt au niveau des ministres. La réunion s'ouvrit au Caire le 6 septembre, mais le Raïs en avait préventivement éclipsé l'éclat par celui qu'il avait donné aux cérémonies du 3 septembre en l'honneur du prince héritier du Yémen, venu inaugurer le conseil exécutif de la Fédération des États arabes unis, (soit le Yémen et la R.A.U.).

Les relations entre Le Caire et Bagdad n'en paraissaient pas moins bonnes. Au début de septembre, le ministre des Affaires sociales d'Irak et celui de l'Économie se rendent en Égypte pour y examiner les centres sociaux et le fonctionnement des assurances sociales, et rentrent par Damas. Pendant le procès de l'ancien vice-directeur de l'Orientation et de la Propagande sous l'ancien régime, le président du Tribunal du Peuple, Mahdaoui, professe alors que « quiconque attaque Nasser est un traître et collabore avec Israël. »

Le 1er octobre, une escadrille de Migs venue d'Égypte vient renforcer l'aviation irakienne. Le 2, les deux pays concluent à Damas un accord de collaboration scientifique et culturel, et, le 4, un accord économique et commercial. Le 27 novembre, Nasser, dans un discours, exalte « la pleine coopération de l'Irak et de la R.A.U. contre le colonialisme et le sionisme. »

Le divorce de Kassem et de Nasser

Mais la lune de miel du Zaïm et du Raïs touche à sa fin. Déjà au conseil de la Ligue arabe, la délégation irakienne avait fait montre d'un esprit d'indépendance à l'égard du grand frère égyptien. Celui-ci

s'en était en secret irrité. A présent, alors que la Tunisie a brisé avec lui, Nasser constate les fâcheux effets que les mesures démocratiques de la République irakienne produisent en Égypte et, surtout, en Syrie, où il a besoin de raffermir son autorité. Les journaux du Caire signalent que les communistes distribuent un tract impie dans les mosquées d'Irak : *Dieu dans la cage des accusés*. Leurs « informations », montent la bourgeoisie cairote et damascène contre la République irakienne. La presse d'Irak riposte en révélant que le tract impie est l'œuvre de provocateurs égyptiens et en dénonce l'impérialisme « pharaonique » de Nasser. A Bagdad, Bassorah et Mossoul, partisans et adversaires de celui-ci en viennent aux mains dans la rue. Étudiants et ouvriers manifestent contre le ministre égyptien Kamaleddine Hussein en visite officielle à Bagdad. Au début de novembre, la presse de la R.A.U. dépeint un Irak en proie au communisme.

Cependant Nasser, soucieux d'isoler Kassem et de le voir privé d'aide extérieure, tant de la part des États-Unis que de l'Union Soviétique, fait valoir à Washington le danger de subversion que son rival présente en Orient. Cela motive le voyage du sous-secrétaire d'État américain Rountree à Bagdad [1]. Pendant tout l'automne, les journaux d'Égypte et de Syrie poursuivent leur campagne. Ils disent qu'en Irak : « certains groupes essaient d'exploiter la révolution libératrice et unificatrice du 14 juillet pour éloigner le pays de la caravane de l'union arabe », qu'à Bagdad « on habille le nationalisme arabe d'un autre habit que le vrai », qu'on y fait de « la cause arabe une monture à son propre usage, et que « les tendances de gauche qui s'y affirment ne sont rien d'autre qu'une nouvelle forme de l'impérialisme, qui met en danger la R.A.U. et le nationalisme arabe. » A quoi *Al Bilad* répond, « au nom des Arabes et des Kurdes, qu'il convient que l'Irak décapite tous ses ennemis et les comploteurs à leur solde » [2].

Or, la R.A.U., depuis avant la Révolution, disposait d'alliés sur place, et même dans la place, comme le montrèrent les trois malheureux complots de Gaylani, d'Aref et de Chaouaf.

Pour Gaylani, Kassem s'en méfiait, puisque, s'il l'autorisa à rentrer d'exil, en souvenir de son coup d'État contre Nouri Pacha, pendant tout un mois il le tint pratiquement en prison avant de lui rendre une complète liberté d'action. L'exilé de retour en fit l'usage que l'on sait, ce qui le ramena, après condamnation, dans les geôles du gouvernement.

1. Voir plus haut, p. 152.
2. *Orient*, n° 8, 1958, pp. 195-199.

Quant à Aref, la confiance que lui marqua le Zaïm, en l'appelant à la vice-présidence du conseil et au ministère de l'Intérieur, lui offrit un champ d'action vaste et commode.

Bien qu'il dût par la suite se défendre d'avoir appartenu au Baas, Aref était très lié avec nombre de Baasistes. Plus déterminé même que la majorité de ceux-ci en faveur de l'hégémonie égyptienne, il réussit à ranimer l'ardeur de beaucoup d'entre eux à qui la désaffection du Baas syrien envers Nasser donnait à réfléchir. Il les rallia à l'idée d'une fusion immédiate et complète de l'Irak dans la R.A.U. Aref commença par travailler, avec l'aveu de Kassem, au développement de l'amitié irako-égyptienne. C'est lui qui négocia et signa le traité (illusoire) de Damas du 19 juillet. Puis pendant tout le premier automne de la République, il multiplia ses harangues à travers le territoire en faveur du Raïs, et ses contacts avec l'armée. Le 5 novembre, dans une manifestation organisée par lui, la foule promena dans Bagdad des pancartes tapissées des images superposées de Nasser et de Kassem. On devait dire plus tard que ces pancartes avaient été préparées de façon qu'après la disparition du Zaïm, il eût été facile de ne garder que l'image inférieure, celle du Raïs.

Tandis qu'Aref lui faisait cette propagande, Nasser la doubla de dénigrements et d'attaques contre Kassem. A Port-Saïd, dans un discours destiné en partie à la Syrie et à l'Irak, Nasser plaignit les commerçants de ce dernier pays des vexations auxquelles leur gouvernement « démagogique » les soumettait, et accusa Kassem de collusion avec l'impérialisme. Kassem répliqua par les ondes que « L'Irak était le vrai foyer et le porte-drapeau de l'arabisme ».

Le complot de Chaouaf, qui alla jusqu'au putsch, amena Nasser plus près de la victoire que les complots avortés de Gaylani et d'Aref ne l'avaient fait. Nous avons vu que l'insurrection se réclama aussitôt et au grand jour de la République Arabe Unie [1]. Chaouaf arbora le drapeau nassérien et déclara dès sa première proclamation que « Kassem avait déclenché la guerre contre la R.A.U. ».

Le lendemain Radio-Bagdad affirmait que « c'était d'un territoire étranger que le poste rebelle diffusaient ses émissions mensongères qui *divisaient* les Arabes », tandis que, à l'audience du Tribunal du Peuple, le colonel-président Mahdaoui, avec sa coutumière ironie, adressait « ses condoléances à Nasser pour l'échec de ses machinations », *Al Bilad* mit Le Caire formellement en cause et fit état des armes, munitions et explosifs d'origine syrienne qu'on avait trouvés aux mains des insurgés, ainsi que de balles dum-dum, « dont les Français eux-mêmes et les Anglais s'étaient abstenus de se servir à Suez ».

1. Voir plus haut, p. 157.

Kassem écrasa sans doute l'insurrection, mais Nasser détacha de lui quelques personnalités. L'ambassadeur d'Irak au Caire, Fadel Samarraï, choisit la R.A.U. et y organisa les émissions d'un poste clandestin hostile à Kassem, la *Voix des Arabes libres*. Ce poste reprenait d'ailleurs le nom d'un poste qui naguère avait fait campagne contre Nouri Pacha. En revanche, Bagdad assura sa protection à l'ancien chef d'état-major syrien, Afif Bizri, qui, lui, « choisit » alors de quitter la République Arabe Unie.

Malgré son échec, le putsch de mars 1959 fut pour les dirigeants égyptiens l'occasion de monter la population des deux « provinces » contre Kassem, en particulier en Syrie où Nasser se rendit aussitôt et prit la parole par six fois. Dans son premier discours, il expliqua le mouvement d'hostilité suscité en Irak contre la R.A.U., par le désir des dirigeants de détourner l'attention des Irakiens de ce qui se passait à Mossoul. Le lendemain, retournant contre Kassem un mot de Mahdaoui, et jouant sur le nom de Kassem, il l'accusa d'être le « diviseur » des Arabes. Le surlendemain, jour des funérailles grandioses faites à un officier irakien rebelle qui s'était réfugié à Damas pour y mourir de ses blessures et qu'on enterra au mausolée de Saladin, Nasser rappela le souvenir de ce grand défenseur de l'Islam, et celui des hordes mongoles qu'il défit (allusion aux communistes auxquels Kassem s'allie sans vergogne). Sur les pancartes brandies par les manifestants damascènes on pouvait lire : « honneur à Aref, honneur à Chaouaf, héros de l'arabisme », et « mort à Kassem et à Mahdaoui ». Les journaux publiaient que l'aviation irakienne, appuyant des bandes kassémites, grossies de Yézidis, « adorateurs du Diable »[1], bombardaient en territoire syrien la noble tribu des Chammars. L'après-midi, le Raïs s'adressa aux officiers de la I^re^ Armée pour flétrir la « dictature rouge » instaurée aux portes de la Syrie par Kassem. Il leur expliqua que celui-ci avait échoué faute d'avoir suivi le programme de démocratie syndicale et coopérative « appliqué en R.A.U., et fait régner à la place la terreur communiste ». Les jours suivants, il dénonça le projet de Kassem de vouloir arracher la Syrie à la République Arabe Unie, pour constituer un « Croissant fertile rouge », et déplora qu'il eût laissé sans réponse trois lettres (dont personne n'avait jamais entendu parler et dont on ne reparla jamais plus), où il aurait invité Bagdad à discuter avec Le Caire des mesures que le péril sioniste impose.

De retour en Égypte, le 20, à la mosquée d'Al Azhar, au cours d'une cérémonie en l'honneur des « martyrs » d'Irak, Nasser, un coran à la main, s'éleva contre le matérialisme athée de Bagdad et stigmatisa Kassem, cet hérétique qui s'est retranché de la commu-

1. Voir plus haut, p. 74.

nauté musulmane en vrai Kharedjite [1]. Sur ce, une autre manifestation eut lieu dans la rue pendant laquelle un chat représentant Kassem fut pendu sous la présidence du maréchal Amer. Le 22, le recteur de la fameuse Université musulmane Al Azhar du Caire appela par la voie de la presse « tous les chefs musulmans à se lever comme un seul homme pour la défense de l'Islam contre la menace surgie en Irak ».

L'Irak, naturellement, riposta à toutes ces attaques. La presse s'y indigna, « au nom des Arabes et des Kurdes d'Irak indissolublement unis, que les Kurdes de Syrie qui se disent apparentés au héros Saladin et au leader nationaliste Hanano, eussent eu le front de s'associer au scandale des obsèques faites à un traître ». A la terreur rouge prétendument instaurée en Irak, on opposa la « terreur noire » instaurée par Nasser dans les deux provinces de la R.A.U. Les ulémas de Bagdad rappelèrent à ceux du Caire qu'ils avaient eu le front de certifier par *fetwa* la généalogie chérifienne du roi Farouk.

Quant au reproche de collusion avec le communisme matérialiste et athée de Moscou, les mujtahids de la Kazimein assurèrent les ulémas d'Al Ahzar qu'il était faux qu'on lacérât les corans en Irak, et invitèrent Nasser à ne point exploiter l'Islam à ses fins propres. On eût pu ajouter qu'après tout c'était Nasser qui avait introduit les Soviétiques en Orient, et qu'il entrait probablement du dépit dans son indignation devant l'aide économique russe, acceptée par Bagdad, comme elle avait été acceptée par Le Caire. Il est un point pourtant du réquisitoire nassérien auquel Kassem fut sensible. Ce fut l'accusation de « pactiser avec l'impérialisme », fondée sur le fait que Kassem n'avait pas dénoncé le pacte de Bagdad, ni renié la doctrine Eisenhower, ni libéré la base d'Habbania de la présence des Britanniques. Dans la semaine qui suivit la philippique de Nasser consacrée à ce grief, Kassem se retira du fameux « Pacte », répudia la « doctrine », et renvoya les derniers Tommies.

L'Irak et la Ligue arabe
La conférence du Caire d'avril 1959

Le conseil de la Ligue arabe se réunit au Caire le 2 avril. Les difficultés auxquelles les rêves d'hégémonie de Nasser se heurtaient non seulement en Irak, mais encore au Soudan et en Tunisie, lui fit retrouver du prix à cet organisme. Il espéra faire condamner ses

1. Voir plus haut, p. 25.

rivaux par les autres États arabes. Mais, ni la Tunisie qui n'avait pas réussi à faire inscrire son différend avec la R.A.U. à l'ordre du jour, ni bien entendu l'Irak, ni la Jordanie qui n'était plus représentée au Caire, n'acceptèrent de participer à une session dominée par Nasser, et où celui-ci prétendait faire condamner Bourguiba. La Libye, invoquant l'absence du délégué irakien, s'abstint aussi. Le délégué de la R.A.U. ouvrit les débats en regrettant que le chef du gouvernement de Bagdad eût toujours refusé de rencontrer le président Nasser et se fût dérobé aux arbitrages. Puis, sans nommer l'U.R.S.S., il insista sur le danger qu'en se soumettant à une influence étrangère, quelle qu'elle fût, un pays arabe pouvait faire courir aux autres. Le délégué du Yémen enchaînant, dénonça le péril communiste. Enfin, Yémen et R.A.U. proposèrent d'examiner « la grave situation où se trouvait l'Irak ». La R.A.U. remit à la presse le texte de son réquisitoire le soir même de la séance, ce que le président lui reprocha, le débat ayant été décrété secret.

L'Égyptien et le Yéménite essayèrent les jours suivants d'obtenir la constitution d'une commission d'enquête sur la situation en Irak. On leur fit observer que leur proposition était contraire à la charte de la Ligue, qui interdit aux États membres de s'immiscer dans les affaires de l'un d'eux. Le Liban fidèle à sa constante politique de conciliation suggéra alors la constitution d'une commission de bons offices pour régler le différend entre la République irakienne et la République Arabe Unie. Finalement, on se rallia à l'unanimité à une motion qui recommandait aux États arabes « de pratiquer une politique indépendante des influences extérieures « et faisait appel à l'Irak pour qu'il se conformât à ce vœu » dans l'intérêt de la coopération et de la solidarité des pays arabes ».

Ces débats de la Ligue ne changèrent donc rien aux rapports de Kassem et Nasser. La solidarité arabe invoquée par la motion finale joua pourtant entre Le Caire et Bagdad, ces deux capitales ne désirant pas passer pour indifférentes à l'arabisme quand celui-ci semble menacé. Aux Nations Unies, en septembre 1959, le représentant de l'Irak approuva la R.A.U. d'interdire le canal de Suez aux navires israéliens. En décembre suivant, au moment du litige entre l'Irak et l'Iran à propos du Chatt-el-Arab [1], la presse nassérienne prit fait et cause pour Bagdad, estimant qu'il s'agissait d'un territoire arabe. De même, en mars 1960, Bagdad approuva le boycott exercé par Le Caire contre les navires américains, lors de l'affaire de la *Cléopâtre*, pour obtenir que les dockers de New-York qui avaient refusé de décharger ce cargo égyptien en raison des mesures discriminatoires prises par les États arabes contre Israël, revinssent sur leur refus.

1. Voir plus loin, pp. 287 sqq.

Notons enfin que, malgré leurs polémiques et la guerre de tracasseries que leurs chancelleries se font en dépit des traités, les deux capitales rivales n'ont pas rompu leurs relations diplomatiques.

La question de la Syrie

L'attentat contre Kassem est du 7 octobre. Le 15, le gouverneur de Bagdad annonce à ce sujet qu'un Syrien suspect a été arrêté à Mossoul, et, le 17, que les fils de l'enquête conduisent à Faïk Samarraï, l'ambassadeur irakien transfuge, à qui Le Caire accorde sa protection.

La presse d'Irak montre la démocratie menacée par Nasser, non seulement en Irak, mais encore en Égypte et en Syrie, et stigmatise le « sultan » ou « gauleiter » Nasser, et le maréchal égyptien Amer, ce « nain hitlérien » qui est venu mettre au pas l'armée syrienne. Mais « celle-ci, dit-elle, est prête à briser la dictature égyptienne, comme elle a brisé celle des colonel syriens rebelles, Husni Zaïm, Hennaoui et Chichakli, et si les forces de Nasser s'avisent de pénétrer en Irak, le peuple et l'armée de ce pays les balaieront comme ils ont balayé Nouri Saïd. »

Kassem, lui, affecte un grand calme au milieu de ces nouvelles et de ces rumeurs. A plusieurs reprises, de sa chambre d'hôpital, il se borne à assurer à ceux qui l'interrogent, que « l'Irak est l'État le plus puissant du Proche-Orient, et que ses forces militaires, supérieures à celles de n'importe quel autre État de la région, sont capables de repousser toute agression ».

Mais le 16 novembre, dans une retentissante interview, il passe à la contre-attaque, et porte sa polémique avec Nasser sur un terrain nouveau. Déjà, le 7 novembre un article d'*Al Saoura* avait émis l'avis que l'Irak et la Syrie devaient s'unir un jour. Dans une déclaration du 16 à ce même journal, Kassem reprend à son compte le vieux projet du Croissant fertile, auquel aucune des objections soulevées au temps de Nouri Saïd ne peut plus être opposée, car, soutenu par un Irak pleinement indépendant, ce projet n'a plus rien d' « impérialiste ». Le 23, en recevant la délégation qui a représenté l'Irak aux fêtes de la Révolution russe, il développe son idée et la justifie par le changement de la situation en Orient depuis la Révolution bénie de juillet, et par la parenté et les affinités qui lient les peuples voisins et frères de la Syrie et de l'Irak.

Le lendemain, un porte-parole du ministère des Affaires étrangères de Bagdad, répond aux protestations indignées du Caire et d'Amman. Il insiste sur « l'état de satellite de l'impérialisme », qui, hier était celui de l'Irak et sur la précarité de la presque feu Union arabe. Il laisse entendre qu'aujourd'hui cet état est celui de la Syrie, et que l'actuel ratta-

chement de celle-ci à l'Égypte est aussi précaire que l'éphémère fédération irako-jordanienne. Il termine son exposé en conseillant « à certains qui convoitent le bien d'autrui, d'employer leur argent à l'élévation du niveau de vie de leur peuple, plutôt qu'à semer la division entre les Arabes ». Et il affirme que « c'est maintenant à l'Irak, fort de l'affection que les populations fraternelles qui le composent ont les unes pour les autres, qu'il appartient de mener les peuples arabes à leur libération ». On aura noté au passage l'appel aux minorités ethniques et religieuses de la Syrie.

Le problème de la Palestine et ses connexions avec celui du Croissant fertile

Pas plus qu'il n'admet que Nasser soit seul à aider les patriotes algériens, ni même que, dans ce domaine, l'action de la République Arabe Unie prime celle de l'Irak, Kassem ne veut laisser à son rival le rôle de champion de la Palestine arabe.

Ni Le Caire, ni Bagdad ne se sont résignés à reconnaître l'existence d'Israël déjà déplorée par Nouri Saïd. Comment supprimer ce corps étranger dans la chair arabe, pour reprendre le mot du ministre des Affaires étrangères de l'Irak aux Nations Unies, qui reste pour ce pays, comme pour la R.A.U., un lancinant problème. La question des Arabes qui ont dû quitter le territoire d'Israël après la constitution de celui-ci en État, le 15 mai 1948, en pose un autre, double à vrai dire, pour l'Irak et la R.A.U.

Il s'agit, en effet, que les malheureux réfugiés arabes puissent d'abord vivre sur les territoires où ils se sont installés en attendant leur problématique retour à leur terre natale. Ils sont 250 000 à peupler la zone de Gaza, 400 ou 500 000 en Cisjordanie, où ils s'ajoutent à 376 000 autochtones (sans parler de la Transjordanie), 130 000 au Liban, et 12 000 en Syrie. Les Nations Unies en ont provisoirement confié la charge à l'U.N.R.W.A., mais ont estimé ne pas pouvoir faire face indéfiniment aux frais de cette aide, qui doit cesser avant 1962. Depuis juin 1959, le secrétariat général de l'O.N.U. essaie de faire adopter par Le Caire et Amman une solution pour cette partie du problème palestinien. Son idée est que tous les pays arabes devraient s'entendre pour mettre en valeur l'ensemble du Proche-Orient par de grands travaux, tels que l'aménagement de la région jordanienne de la vallée du Jourdain (ou Ghor), et d'y faire participer les réfugiés, qui trouveraient là des moyens de subsistance. On réserverait à chacun des réfugiés le droit d'opter entre une indemnité et le rapatriement, conformément à la résolution des Nations Unies de 1948. Ainsi, les difficultés les plus urgentes de la question palestinienne seraient résolues, sans préjuger le fond du problème politique.

Ni la R.A.U., ni la Jordanie, ne se rallia à ces propositions faites en dehors de la Ligue arabe, sans que le conseil de celle-ci réuni à l'époque à Casablanca trouvât d'ailleurs une solution à elle. Mais feignant que Le Caire et Amman pourraient finir par accepter le plan Hammarskjoeld, ainsi que les crédits de la Banque internationale de Reconstruction et de Développement, qui en étaient le corollaire, Kassem, tout d'un coup, le 15 décembre 1959, révéla au monde arabe un plan à lui, qui, non seulement portait sur les réfugiés, mais aussi sur le problème territorial, laissé de côté par le plan Hammarskjoeld.

Dans un discours du 7 janvier 1960, il proposa de « reprendre aux trois voleurs qui se sont partagé la Palestine », les territoires qu'ils se sont adjugés indûment. L'opération se ferait en deux temps, car avant de régler définitivement son compte à Israël, on créerait un État arabe de Palestine. Celui-ci serait d'abord formé de la zone de Gaza et la Cisjordanie (que l'Égypte et la Jordanie se sont respectivement appropriées). En un deuxième temps, il s'agrégerait au Croissant fertile, autrement dit à l'Irak et à la Syrie. Dans tout celà il n'est pas question des réfugiés de Transjordanie. D'autre part, comme Kassem le dit lui-même, son projet est analogue à celui que l'ex-grand mufti de Jérusalem, Haj Amine al Husseini, autre ennemi de Nasser, a fait approuver, le 9 novembre, par le Comité suprême pour la Palestine.

Nasser ne peut pas ne pas contre-attaquer. Naturellement, non moins que le roi Hussein de Jordanie qui considère que son royaume est tout indiqué pour incorporer la Palestine, il ne peut être favorable à un projet dont la réalisation ruinerait sa politique d'unification de tout l'Orient arabe à son profit, et pourrait même avoir de dangereuses répercussions en Syrie (sans parler de l'arrachement de la zone de Gaza au territoire de la R.A.U., que ce plan suppose).

Le 15 janvier, à propos des futures institutions qu'il entend donner à son propre État, il fait présenter par le Bureau arabe de presse et de publication un contre-projet, qui bien entendu ne souffle mot d'un État palestinien, mais reconnaît l'existence d'une « entité palestinienne ». La solution de Nasser s'articule aussi en deux étapes. Dans la première, on constitue une « Union nationale palestinienne » avec les réfugiés de la zone de Gaza et de Syrie, auxquels les réfugiés de Cisjordanie [1] et du Liban sont invités à se joindre. Au deuxième temps, l' « Union nationale palestinienne » fusionne avec l' « Union nationale de la R.A.U. ». Le projet de Nasser, comme celui de

1. Nasser évalue le nombre des réfugiés de Cisjordanie à 500 000, alors que selon Kassem il est de 400 000. Pas plus que ce dernier, Nasser ne mentionne dans son projet les réfugiés de Transjordanie.

Kassem, fondé sur un Anschluss, revient donc à proposer à son propre bénéfice ce que Kassem proposait au sien. Il consiste à rabouter les deux tronçons de la R.A.U.

Mais Kassem persiste dans son idée. Le 27 mars, il proclame à la radio de Bagdad qu'il va former une « Armée palestinienne », équipée par l'Irak, où il invite tous les Palestiniens qui le désireront à s'enrôler. L'entraînement d'officiers palestiniens destinés à encadrer cette force de libération, astreints à la même discipline que leurs camarades d'Irak, et jouissant des mêmes privilèges qu'eux, commence aussitôt. Au bout d'une période de quatre mois, le détachement des volontaires défile devant le général Kassem. Il leur annonce qu'ils partiront bientôt « pour la guerre sainte, afin de délivrer le sol sacré de leur patrie et d'établir une République palestinienne éternelle ».

Nous voici donc parvenus à une des phases de ces luttes à l'orientale, où les deux partenaires recouverts d'huile s'immobilisent, liés par leurs prises mutuelles. Nasser a d'autant plus besoin de se dégager que les Syriens manifestent un mécontentement aggravé par la sécheresse qui sévit en « Province septentrionale », où la population kurde particulièrement éprouvée demande du pain. Le peuple irakien dans son ensemble reste sourd aux appels que Le Caire lui lance par-dessus la tête de ses dirigeants. Qu'à cela ne tienne, Nasser imagine autre chose : une réconciliation (momentanée) avec Kassem, avec qui il consent alors à dialoguer. « Que ne faisons-nous du terrain de notre duel palestinien, lui suggère-t-il en substance, un terrain d'entente? Nos deux projets n'avaient-ils pas ceci de commun qu'ils visaient également le roi Hussein de Jordanie? » En somme, Nasser propose à Kassem une ligue des deux « grands » du Proche-Orient contre ce tiers. La propagande cairote lâche alors Kassem pour s'en prendre au dernier souverain hachémite. Et pour sortir sans perdre la face de l'impasse où il s'est engagé, Nasser engage le Yémen, confédéré de la R.A.U., à se faire représenter aux fêtes du deuxième anniversaire de la République irakienne, ce qui marquerait aux yeux des Arabes la courtoisie et le bon vouloir du camp du Raïs à l'égard de Bagdad.

La complexité du problème de la Palestine offre momentanément à Nasser l'occasion d'attirer davantage Kassem dans son jeu en le brouillant de nouveau avec le Chah, qui, la querelle du Chatt-al-Arab entre Bagdad et Téhéran venant de s'apaiser, pourrait aider l'Irak à résister à l'expansion nassérienne [1].

Le Chah, en effet, a le 23 juillet 1960 déclaré à un journaliste que son pays avait reconnu Israël *de facto*, il y a une dizaine d'années.

1. Voir plus bas, p. 292.

Ne sont-ce point là propos de nature à soulever l'indignation de tous les États arabes? Cinq jours ne s'écoulent pas, que, à sa première session, l'Assemblée nationale de la R.A.U. lance un appel à ces États pour qu'ils rompent avec Téhéran, tandis que Radio-Le Caire glorifie Nasser d'avoir déjà contribué à la chute de deux protagonistes du Pacte de Bagdad : Adnan Mendérès et Nouri Saïd. Et pour montrer au contraire ses bonnes dispositions envers le successeur de ce dernier, le gouvernement du Caire prend quelques mesures favorables aux Irakiens. Il leur accorde par exemple le droit, qu'il leur refusait jusque-là, de transiter par la Syrie.

Les « neutres » du monde arabe s'entremettent enfin entre Le Caire et Bagdad. L'Irak finit par accepter pour la première fois de se joindre à la R.A.U. à la réunion de la Ligue qui s'ouvre à Chtaura, au Liban, le 22 août 1960. Le brillant ministre des Affaires étrangères de Kassem, Hachem Jaouad, y rencontre son collègue égyptien, Mahmoud Faouzi. La question algérienne et celle des relations inter-arabes expédiées, les débats portent sur la Palestine. Naturellement le délégué jordanien soutient qu'il n'y a pas lieu de créer une Palestine arabe, puisque la Jordanie existe. On décide de renvoyer l'étude du problème à une session ultérieure. Mais les ministres de Kassem et de Nasser, tournant la résistance d'Amman, conviennent de fonder un embryon de gouvernement palestinien sous la forme d'une Agence palestinienne, analogue à l'ancienne Agence juive, qui représentera les réfugiés palestiniens, tant auprès des États arabes qu'auprès des organisations internationales, et qui s'emploiera à reprendre à Amman l'autorité que l'État jordanien exerce en Cisjordanie.

A peine les délégués de la Ligue s'apprêtent-ils à reprendre l'avion en se félicitant d'avoir réconcilié Nasser et Kassem, que la situation se tend derechef, car l'on apprend que le premier ministre de Jordanie, Hazaa Majali, a succombé à un attentat machiné par Le Caire. Kassem se souvient de celui auquel il a failli succomber lui-même, et comprend que Nasser, qui n'a pas pu agrandir sa « Province septentrionale » en lui adjoignant l'Irak, songe, en attendant de reprendre ce dessein, d'en préparer la réalisation par une annexion de la Jordanie. Craignant alors d'être isolé, Kassem se rapproche de Hussein qui a fait les premiers pas vers lui. Les deux États reprennent en novembre leurs relations diplomatiques et remettent en vigueur l'accord commercial irako-jordanien de septembre 1953 et l'accord de transit conclu entre les membres de la Ligue arabe de décembre 1954. Le roi Hussein feint que Kassem ne l'a jamais traité de « voleur de Palestine » et la cour hachémite d'Amman impose silence à la haine inexpiable que le meurtre de Faysal II semblait lui avoir inspirée. Il est vrai que l'évolution de la situation intérieure de son pays a permis à Kassem d'affirmer qu'il avait toujours blâmé ce régicide et qu'il s'apprête à donner une sépulture décente au dernier roi d'Irak dans le mausolée

de ses devanciers [1]. Du coup Nasser s'inquiète à l'idée que l'Union arabe, œuvre de Nouri Saïd, pourrait bien ressusciter.

Ainsi le problème de la Palestine n'a été qu'un prétexte pour Le Caire et Bagdad. Il leur a servi à relancer leur polémique, sans faire avancer ce problème vers une solution.

La conférence de Bagdad (31 janvier - 6 février 1961)

La conférence du comité ministériel de la Ligue arabe de février 1961 valut un succès diplomatique à Kassem au sein du monde arabe, en particulier auprès des « petits » pays qui s'accrochent au mythe de l'unité pour résister en commun aux prétentions d'hégémonie des « grands ». C'est à Bagdad en effet qu'elle se tint sur l'invitation de Kassem. Tous les États arabes y furent cette fois représentés. La Tunisie, que Nasser avait vainement voulu faire condamner par la Ligue en août 1959, et qui depuis trois ans n'y avait pas pris part, accepta d'y revenir. La Jordanie, qui avait boudé la conférence du Caire et aurait encore plus énergiquement refusé de se faire représenter dans cette ville après l'assassinat tout récent de son premier ministre par des mains égyptiennes, consentit à faire siéger ses délégués sous la présidence de l'Irak. Le retour de la Tunisie à la Ligue fut aussi bien en grande partie l'œuvre de Kassem.

On se souvient que déjà le 2 septembre 1958, son ministre des Affaires étrangères d'alors avait essayé de réconcilier Bourguiba et Nasser, bien que celui-ci hébergeât l'ennemi de celui-là, Salah Ben Youssef, et encourageât ses complots [2]. Ces efforts tentés par un Irak qui, à cette époque, paraissait se placer dans l'ombre tutélaire de Nasser avaient échoué. Depuis, Kassem s'était émancipé. Il avait, au surplus, pareillement pris ses distances à l'égard du communisme et de l'U.R.S.S. Des missions irakiennes de « bonne volonté » avaient pris le chemin du Maghreb, et le 19 janvier, le général Ahmed Yahiya, ministre de l'Intérieur, s'était rendu à Tunis pour remettre un message personnel de Kassem à Bourguiba. Celui-ci, cependant, avait laissé tout d'abord entendre à son hôte qu'en l'état actuel de ses relations avec Le Caire, il n'était pas possible qu'un représentant tunisien s'assît à la même table qu'un représentant de Nasser. Son secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Saddek Mokaddem, était venu néanmoins à Bagdad avant l'ouverture de la conférence pour porter à Kassem la réponse de son président, puis était reparti pour Beyrouth tenir une conférence des diplomates tunisiens du Proche-Orient.

1. Voir plus haut, p. 272.
2. Voir plus haut, p. 196.

Pendant ce temps, Kassem réussissait à obtenir de Mahmoud Faouzi, ministre des Affaires étrangères de la R.A.U., des propos conciliants qui permirent à Bourguiba de passer l'éponge sur le passé et de renvoyer Mokaddem à Bagdad, cette fois-ci en tant que représentant de la Tunisie à la conférence arabe. Il est vraisemblable que l'excellence des rapports de Nasser avec Mohammed V et son fils avait incliné Bourguiba à les équilibrer par un rapprochement tuniso-irakien.

La conférence de Bagdad contribua de plus à détendre momentanément les rapports de la R.A.U. et de la Jordanie, mais la rencontre projetée par la suite pour juin 1961 de Nasser et de Hussein procédait sans doute du désir qu'éprouvait Le Caire d'émousser la pointe qu'une entente entre Amman et Bagdad aurait pu avoir contre lui.

Que « la conférence de Bagdad ait ouvert une ère nouvelle dans la lutte arabe et ait défini une attitude commune pour le bien des peuples arabes », comme avec optimisme le déclara le ministre des Affaires étrangères d'Irak, Hachem Jaouad, est une autre affaire. L'unanimité ne se fit pas plus au sein de la Ligue sur les bords du Tigre que naguère sur ceux du Nil ou sur les cimes du mont Liban. Et le Maroc reprocha amèrement à la Tunisie de ne pas s'être opposée avec l'Irak, la R.A.U. et les autres États arabes à l'entrée de la Mauritanie aux Nations Unies. Malgré les divergences qui marquèrent cette réunion, il restait de la conférence de Bagdad que Kassem avait réussi à débloquer le fonctionnement de l'organisme panarabe et à en regrouper tous les membres sous sa présidence dans la prestigieuse capitale abbasside [1].

La rivalité du Caire et de Bagdad

Le musée du Caire expose au milieu des trésors de Tout-Ank-Ammon, une canne d'ivoire qui appartint à ce pharaon. Deux personnages disposés comme les valets d'une carte à jouer en décorent le manche : un Sémite à barbiche et un Nègre crépu. Cet objet résume l'éternelle et double ambition de l'Égypte et en symbolise les deux pôles : le cœur noir de l'Afrique vers où monte la vallée du Nil, et le Croissant fertile bordé par la Méditerranée, les Fleuves jumeaux et le golfe Persique. L'hostilité du Raïs et du Zaïm prolonge celle de Farouk, lui-même héritier du Méhémet Ali de la campagne de Syrie de 1831, et de Nouri Saïd, celles des Fatimides du Caire et des Abbassides, des Ptolémées et des Séleucides, et jusqu'à celles des rois de Babylone et des Pharaons. Mais Kassem n'est pas disposé à jouer

1. Fin mai 1962, Bagdad a aussi été le siège du VI[e] Congrès islamique.

le rôle du Sémite à barbiche de la canne de Tout-Ank-Ammon, ni même celui de brillant second. L'hostilité millénaire, peut-on dire, qui l'oppose à Nasser, accrue par la découverte du pétrole, s'est même amplifiée aux dimensions de l'Afrique décolonisée. Le Caire et Bagdad à l'envi recherchent l'amitié de Rabat, de Tunis, de la nouvelle Algérie indépendante, et par des missions culturelles et commerciales, des dons aux associations islamiques, ainsi que par les ondes radiophoniques la sympathie du Maghreb et des nouveaux États noirs [1].

L'annexion temporaire par Nasser de la Syrie, clef de voûte de l'Orient arabe, rendit encore plus âpre le duel du Caire et de Bagdad, en mettant en contact direct les territoires des deux antagonistes et en plaçant sous le contrôle de l'Égypte le parcours des deux oléoducs issus de l'Irak, ainsi que leur accès à la Méditerranée.

Jusqu'à juin 1961, la rivalité du Zaïm et du Raïs se déroula en quelque sorte en champ clos, mais il est rare que les événements d'Orient ne débordent pas l'aire où ils prennent naissance. C'est ce qui se passa lorsque Kassem revendiqua brusquement le Koweit, alertant, non seulement Le Caire, mais encore les autres capitales arabes et jusqu'à l'Iran, et en faisant rentrer en scène d'autres acteurs, notamment la Grande-Bretagne. Presque aussitôt après, le coup d'État syrien du 28 septembre donna soudain au problème plus d'ampleur et plus d'acuité [1]. Nous y reviendrons, mais disons dès à présent que les pays du Maghreb et de l'Afrique sont aussi l'objet d'une lutte d'influence entre Kassem et Nasser.

Dès les tout premiers débuts de la République, l'Irak fit diligence pour se faire écouter du Maroc et de la Tunisie, comme le montre le voyage du ministre des Affaires étrangères irakien dans ces deux capitales à son retour des Nations Unies où l'on avait discuté de la Question d'Orient, en août 1958. A l'automne suivant, une ligne de Bagdad à Rabat par Tunis est ouverte. Tout de suite après la visite de Mohammed V au Caire en février 1960, Kassem le reçoit, le conduit à Nejef et à Kerbela en souvenir de l'ascendance alaouite de la dynastie marocaine, et il lui fait présent de 4 avions. Aux Nations Unies, à la différence de la Tunisie, l'Irak soutient les prétentions du Maroc sur la Mauritanie et Hachem Jaouad plaide éloquemment sa cause (octobre 1960). Au printemps de cette même année, le pavillon irakien de l'exposition de Casablanca n'occupait pas moins de 500m², comme le souligna la presse. En janvier 1962, des pourparlers sont engagés entre les deux pays pour l'achat par le Maroc de 100 000 tonnes de pétrole destinées à ses raffineries.

1. Voir plus loin, p. 286.

Quant à la Tunisie, en la ramenant à la « Ligue » lorsque celle-ci se réunit à Bagdad, le but que visait la diplomatie de Kassem était surtout de rapprocher de l'Irak un pays du Maghreb en difficulté avec Nasser.

A peine l'État algérien est-il constitué que Kassem décide d'y envoyer une délégation spéciale avec, à sa tête, son ministre des Affaires étrangères. Il ne faut pas en effet que Nasser soit seul à vouloir jouer les conciliateurs entre les deux tendances qui se font jour au G.P.R.A.

L'annuaire officiel édité pour le troisième anniversaire de la Révolution fait d'ailleurs ressortir que la République qui avait reçu 200 étudiants musulmans en 1958-1959, en a triplé le nombre en 1962. Parmi ceux-ci, d'ailleurs, il en est qui viennent de l'Afrique noire où Kassem a dépêché des professeurs irakiens enseigner l'arabe au Mali. En avril 1961, une mission commerciale irakienne parcourt le Soudan, l'Éthiopie, le Nigéria, le Cameroun, le Ghana, le Libéria et de nouveau le Maroc. En juin, Kassem fait un don de 10 000 dinars aux écoles coraniques du Sénégal, invite le Cheikh-al-Islam de ce pays et envoie des corans accompagnés d'ouvrages d'économie politique et de sociologie au Ghana et au Nigéria. En octobre, Bagdad accueille une mission nigérienne de bonne volonté, En mai 1962 Kassem met sur pied un programme d'assistance aux pays d'Afrique, et comme première mesure d'exécution, offre des bourses à des étudiants africains désireux d'étudier l'industrie du pétrole. Que le nouveau Pharaon sache que le continent noir ne lui est pas réservé [1].

1. Le traité d'amitié et de commerce irako-pakistanais conclu en 1950 reste en vigueur, mais malgré le caractère islamique de la république du Pakistan, une plus grande sympathie préside aux rapports de l'Irak avec l'Inde (à laquelle un accord culturel et d'amitié le lie depuis 1952), en raison de l'ardeur de Nehru à défendre les principes de Bandoung et de son hostilité au C.E.N.T.O.

12

L'IRAK ET SES VOISINS NON ARABES

L'Irak et l'Iran

Bien que les cavaliers du Prophète aient porté l'Islam au delà du Zagros qui borde à l'est la Mésopotamie, la limite ethnique et et linguistique est restée accrochée à cette chaîne montagneuse. La communauté de religion n'a pas supprimé les différends qui naissent d'ordinaire entre États du voisinage et des différences de nationalité. L'existence de l'hérésie chiite à cheval sur la frontière, la découverte du pétrole de part et d'autre de celle-ci et l'importance accrue du Chatt-al-Arab qui en est résultée, les a même compliqués et aggravés[1]. L'attachement de l'Irak à l'arabisme proclamé par la République irakienne, avec plus de force encore que par le précédent régime, les ranima presque tout de suite, d'autant plus vivement que le nouvel Irak casse de se considérer comme lié par le Pacte de Bagdad, et que l'Iran ne s'empressa pas de reconnaître la République irakienne. Cette reconnaissance fut même postérieure d'un jour à celle de la Turquie et du Pakistan.

Trois jours après, un décret de Bagdad, où les mouettes qui

1. *Oriente Moderno*, XL, n° 2, 1960, p. 77-93. — M. Colombe, « L'Irak et ses voisins ». — P. Rossi, « Le litige frontalier entre l'Irak et l'Iran » et « Documents annexes », *Orient*, n° 12, 1959. — Giniewski, « L'Iran et ses voisins », *Politique étrangère*, n° 3, 1960. — Noter que la Perse a pris le nom d'*Iran* en 1935.

remontent le Tigre rappellent constamment la pensée du golfe Persique, substitua officiellement au nom traditionnel de golfe Persique, celui de « golfe Arabique », que la « Voix des Arabes » lui donnait depuis juin. Il attestait que l'ancienne sentinelle aux marches de l'Uruba avait été relevée par une autre plus vigilante. L'Iran protesta. Sa presse et sa radio se plaignirent par surcroît que le gouvernement de Bagdad avait pris des mesures vexatoires pour les citoyens iraniens résidant en Irak qui désiraient se rendre dans leur pays, et que l'ambassade irakienne à Téhéran faisait des parallèles fâcheux dans ses publications, entre la législation de l'Irak et celle de l'Iran.

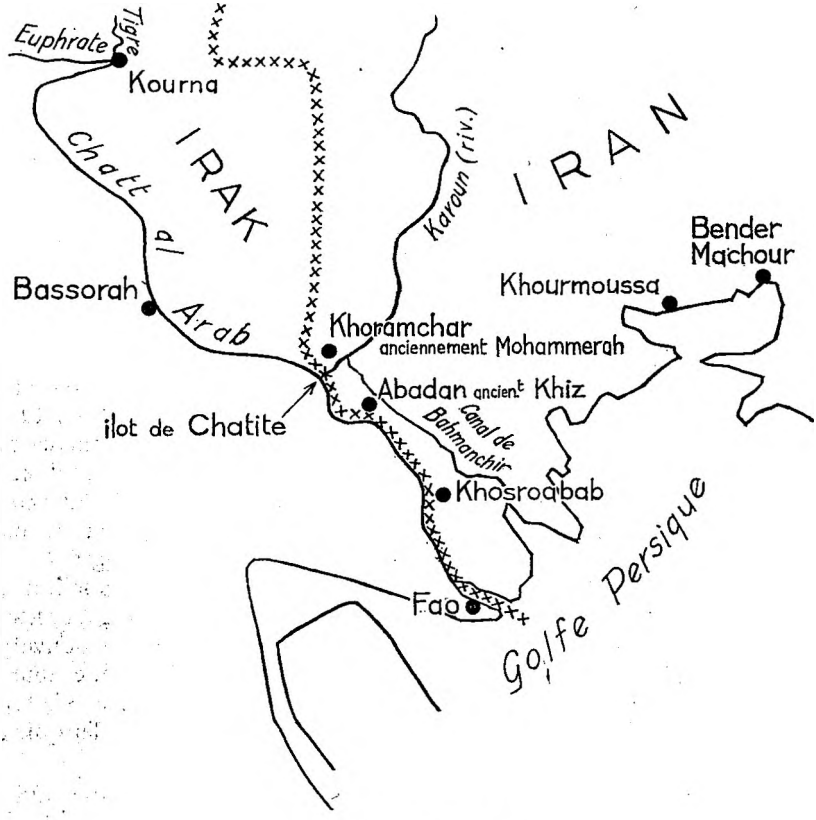

Le Chatt-al-Arab

L'îlot de Chatité marque l'extrémité nord du bassin d'évolutions et de mouillage.

Le 18 novembre, le décret qui étendait à 12 milles marins les eaux territoriales de l'Irak, était un nouveau défi lancé par Bagdad à Téhéran, qui entend réserver ses droits sur le prolongement de son gisement d'Abadan. La polémique entre les deux pays en fut naturellement envenimée. L'asile accordé par l'Irak à des réfugiés de toutes catégories membres du parti communiste Toudeh, ou de l'ancienne dynastie des Kadjars, étudiants progressistes, ou Kurdes autonomistes, et l'accueil fait par Bagdad à Mollah Moustafa Barzani aggravèrent encore l'hostilité des deux voisins.

Cependant, quand à la fin du mois l'Irak décida de ne plus admettre sur son territoire de consulats étrangers ailleurs qu'à Bagdad et Bassorah,il fit exception pour le consulat iranien de Kerbela, en raison de la colonie d'Iraniens qui y est installée à demeure depuis des siècles, et Téhéran se consola d'abandonner ses consulats du Kurdistan irakien, en pensant que les Soviétiques ne pourraient pas en ouvrir dans cette région menaçante pour l'Iran. Cette détente fut confirmée au début de l'année suivante par l'envoi à Téhéran d'un ambassadeur irakien, auquel correspondit l'envoi par Téhéran à Bagdad d'un ambassadeur d'une grande famille kurde loyaliste, Amanoullah Ardalan.

Au fond, l'Iran, comme la Turquie, préférait Kassem à Nasser comme voisin. On pensa même mettre un terme aux anciens différends par l'entremise de l'ambassadeur de Suède [1], accrédité dans les deux pays. Mais l'idée n'eut pas de suite. Il est probable que Kassem ne tenait pas à trop indisposer Moscou, qui alors était au plus mal avec Téhéran. Au contraire le Chah s'inquiéta des déclarations peu amicales que Kassem fit à son endroit, de son lit à l'hôpital de Dar-al-Salam; comme à son tour Kassem s'inquiéta de la visite que le Chah fit en Jordanie, du 2 au 6 novembre, et de la réunion du C.E.N.T.O. à Téhéran, le 16.

Le 28 novembre 1959, le Chah relança l'affaire du Chatt-al-Arab, dans sa conférence de presse mensuelle. Il y déclara :

Il faut reconnaître que rien n'a été entrepris par l'Irak pour améliorer les relations de nos deux pays. A ce point de vue, sa politique reste celle des anciens gouvernements. En ce qui concerne l'Iran, nous nous rendons compte qu'il n'y a pas la moindre différence entre la politique de feu Nouri Saïd et celle du gouvernement irakien d'aujourd'hui, si ce n'est que la politique de celui-ci est même pire... Nous avons conclu, il y a quelques années des accords avec l'Irak sur le Chatt-Al-Arab, mais ils n'ont jamais été respectés par le gouvernement irakien. Plusieurs fois, nous avons proposé de reprendre les négociations, mais nos efforts n'ont pas eu de suite. Il est évident qu'un fleuve qui coule à la frontière de deux pays

1. Un Suédois avait fait partie de la commission prévue au protocole de Constantinople de 1913. — Cf. pp. 28, 39.

ne peut pas, au XX^e siècle, être l'objet de l'utilisation et de la souveraineté d'une seule partie... Nous ne pouvons accepter à aucun prix la politique colonialiste du gouvernement irakien dans ce domaine.

A quoi, le 2 décembre, avant de quitter l'hôpital, Kassem répondit :

En 1936-1937, alors que Békir Sidki était premier ministre [1], après son coup d'État militaire, on exerça une très forte pression sur le gouvernement irakien qui se trouvait dans une situation précaire. Notre voisin l'Iran s'empara de 5 kilomètres du Chatt-Al-Arab, du côté d'Abadan. Ce n'était pas en vertu d'un droit, mais cela devait permettre aux compagnies pétrolières de ne pas payer de redevances à l'Irak. L'Irak connaissait alors des jours difficiles, et on avait l'espoir de voir bientôt résolus les problèmes de frontière. Or, ils ne l'ont jamais été jusqu'à ce jour. A moins qu'ils ne le soient dans l'avenir, nous demeurons libres de recouvrer ce coin de territoire, partie intégrante de la mère patrie. Mais nous espérons que ces problèmes seront résolus dans la justice et conformément aux conventions internationales, pour que nos relations de voisinage soient maintenues dans le respect du droit et de la justice.

Le 10 décembre, le ministre des Affaires étrangères d'Iran expose au Parlement que l'Irak ne respecte pas les articles 4 et 5 du traité de 1937, ni l'article 2 du protocole annexe; que 75 % du commerce iranien passe par le Chatt-al-Arab; que sur les 1 395 500 dinars perçus par l'Irak, 549 550 seulement sont utilisés à l'entretien du fleuve, le reste étant consacré à celui d'un aérodrome irakien, d'hôtels irakiens et à d'autres dépenses qui n'ont rien à voir avec la navigation. L'orateur observe enfin que jamais Bagdad n'a appliqué les conventions relatives à une commission mixte du fleuve. Le 12, Téhéran rappelle son ambassadeur.

Aux allégations iraniennes, le ministre des Affaires étrangères de l'Irak répond par un exposé d'ensemble du contentieux irako-iranien, dans une déclaration du 16 décembre 1959. Il y affirme que la bande fluviale de 6½ km cédée à l'Iran en 1937 reste sous la souveraineté irakienne; que l'Iran n'y a que des droits d'utilisateur associé; que d'ailleurs le traité de 1937 devait seulement servir de base à un accord définitif après que l'Iran aurait participé à une commission d'abornement, mais qu'il avait toujours refusé d'y siéger. Suivait une protestation contre les violations de la frontière terrestre commises par l'Iran, contre le refus opposé depuis toujours par ce même État à un réglement du statut des rivières irakiennes qui prennent leur source en territoire iranien (soit le Kenkir, le Kenjiangian et le Wassel) et contre la construction par les Iraniens d'un canal entre Kasr-Chirin et Khosraoui, dans la région de Khanikin, qui privait

1. En réalité, le ministre était H. Suleiman (voir pp. 51 et 180).

ce Wassel de ses eaux. Le communiqué s'élevait enfin contre la revendication ou l'occupation sans droit par l'Iran de 5 fortins et contre la construction de 2 autres, en territoire irakien, dans les districts de Badra et de Mandali.

En même temps le ton de la radio et de la presse montait dans les deux pays. Les troupes iraniennes étaient mises en état d'alerte dans le Khouzistan. Téhéran et Bagdad rappelaient chacun son ambassadeur. Les journaux iraniens signalaient à l'envi le flot ininterrompu d'immigrants qui passaient la frontière pour se réfugier en Iran d'une part, et d'autre part la foi inébranlable qui attirait vers les lieux saints d'Irak tous les Chiites iraniens qui voulaient partir en une sorte de croisade pour occuper les villes irakiennes. Ils rappelaient que nombre de villes irakiennes, dont Bagdad, avaient pendant des annnées appartenu à l'Iran [1], et qu'au lendemain de la première guerre mondiale, en raison de l'influence exercée par ce pays sur son voisin, il avait été proposé que celui-ci fût cédé à celui-là.

Les autorités irakiennes, lisait-on dans l'officieux *Journal de Téhéran* [2], croient peut-être que le Chatt-Al-Arab leur appartient, parce qu'elles ont donné à ce fleuve une dénomination arabique. Aussi, dorénavant, nous décidons d'appeler ce fleuve de son véritable nom consigné dans les annales antiques et dans les livres d'histoire : Arvand Roud. Arvand Roud a été employé maintes fois dans la littérature persane, particulièrement par Ferdousi et Fakhreddine. Chatt-Al-Arab est une dénomination récente.

Le gouvernement de l'Iran, rentrant alors en lice, par un communiqué du 27 décembre 1959, réfuta les assertions adverses. Il les expliquait par les difficultés intérieures où Bagdad se débattait. Puis, le 19 janvier, il traça un tableau général des griefs iraniens : Bagdad avait expulsé d'Irak 9 000 familles iraniennes. Bagdad s'était livré à des incursions navales, aériennes et terrestres contre l'Iran, entraînant des morts. Bagdad avait utilisé les taxes perçues sur le Chatt-Al-Arab contrairement aux conventions; avait refusé des pilotes aux navires iraniens; ignoré les priorités auxquelles ils avaient droit; les avait soumis à des contrôles abusifs et avait interdit aux navires de guerre étrangers et à ceux de l'Iran Panamerica l'accès des ports iraniens du fleuve.

L'heure est venue du livre de couleur. Bagdad édite un « Livre blanc » sur la question, et la presse irakienne s'étend sur les difficultés intérieures de l'Empire iranien. Elle compare les tendances

1. Voir plus haut, p. 27.
2. *Journal de Téhéran*, 19 décembre 1959.

centrifuges de ses populations hétérogènes à l'unanimité des citoyens irakiens de toutes races et de toutes confessions au sein de la République irakienne. Le général Fouad Aref, ministre d'État, prend ce sujet pour thème d'un discours où il attaque la politique kurde de l'Iran, et la *Saoura* suggère que l'O.N.U. institue un plébiscite dans l'ancien Arabistan iranien, « dont le nom a été changé par Téhéran en celui de Khouzistan, mais dont les habitants restent en majorité arabes ».

La polémique irako-iranienne était pour Moscou une occasion de manifester l'intérêt qu'il prend à l'Orient, et de le rappeler à l'Iran, avec qui il était en difficulté. Aussi, il « assura Kassem qu'il n'était pas seul dans sa lutte pour l'indépendance, la paix et le progrès... et que toutes les tentatives pour faire revenir en arrière la roue de l'histoire n'auraient pour résultat que de se retourner contre leurs auteurs ». De son côté, le président Eisenhower, au cours de son voyage de décembre 1959 en Orient, se rendit en visite à Téhéran, le 14, ce qui était une approbation tacite de la politique iranienne.

Petit à petit cependant la querelle s'apaisa. Malgré la véhémence des presses respectives, on avait d'ailleurs déclaré des deux côtés qu'on ne recourrait pas à la force. Le « Livre blanc » de Bagdad avait même envisagé qu'on s'en remît à l'arbitrage des Nations Unies. Téhéran avait précisé que les mesures prises par lui n'avaient eu pour but que de parer à toute éventualité.

Bien que les deux gouvernements intéressés l'aient démenti, Londres et Washington (dont Bagdad avait ouvertement repoussé une offre de médiation) avaient travaillé en secret à ramener la paix. En tous cas, il se trouve que la frégate britannique *Loch Fyne* et un navire américain firent une visite de Noël à Abadan. Une conférence se tint au ministère des Affaires étrangères de Téhéran, à laquelle l'ambassadeur de la Grande-Bretagne et celui des États-Unis prirent part. La presse iranienne publia d'ailleurs que ces deux puissances « avaient recommandé à l'Iran de faire preuve d'un esprit de conciliation à l'égard de l'Irak..., afin que le différend sur l'Arvand Roud n'aboutît pas à l'arrêt des transports de pétrole... et que l'immense raffinerie d'Abadan, grande source de pétrole pour l'Occident, ne courût pas de danger ».

Les attaques de Nasser contre l'Irak incitèrent Bagdad à détendre ses rapports avec Téhéran, une lutte sur deux fronts n'étant pas souhaitable. En conséquence, Nasser chercha, en juillet 1960, à troubler le rapprochement de Kassem et du Chah [1]. La déclaration

1. Voir plus haut, p. 281.

que celui-ci fit alors sur la reconnaissance *de facto* d'Israël par l'Iran servit de prétexte au Caire pour ameuter tous les pays arabes et musulmans contre « cette trahison envers l'Islan et les mettre en garde contre les faux frères qui pourraient faire cause commune avec le renégat de Téhéran ».

Le ministre des Affaires étrangères d'Iran convoqua alors tous les ambassadeurs arabes, le 28 juillet, à l'exception de celui de la République Arabe Unie, déclaré *persona non grata.* Il leur exposa, entre autres, que « ce pharaon fou de Nasser souhaitait sans doute rendre plus difficiles les rapports de l'Iran avec ses voisins à un moment où précisément ceux qu'il entretenait avec l'Irak s'amélioraient ». En même temps, le puissant ayatollah Bouroujerdi, chef des Chiites d'Iran, dont ceux d'Irak reconnaissent l'autorité, fit savoir à Bagdad qu'il envisageait de créer un centre religieux à Nedjef, où il aurait un représentant, à condition que le gouvernement irakien persévérât dans la lutte qu'il venait d'entreprendre contre le communisme. Le 16 août 1960, le ministre irakien de l'Orientation se rendit à Téhéran en visite semi-officielle. Le 8 novembre, la circulation reprenait entre l'Irak et l'Iran.

La détente irano-irakienne ne dura pas un trimestre. Certains prétendent que des négociations entre l'Irak et les principautés de la côte occidentale du golfe Persique sur d'éventuels accords concernant l'exploitation du « Plateau continental » auraient inquiété l'Iran. Toujours est-il qu'en février 1961, des difficultés surgirent entre les deux voisins quant à l'interprétation du droit de contrôle de l'Iran sur les installations portuaires du Chatt. Les pilotes irakiens refusèrent de conduire les bâtiments venant d'Abadan, ou y montant. Il en résulta que nombre de pétroliers furent immobilisés dans ce port, et que la raffinerie d'Abadan dut réduire son activité des quatre cinquièmes avec tous les inconvénients sociaux que le chômage engendre.

Les positions géographiques de l'Irak et de l'Iran commandent de ne pas restreindre à ces deux seuls pays l'étude de leurs rapports. On ne peut les considérer sans tenir compte de la proximité de l'U.R.S.S., voisine immédiate de l'un, voisine médiate de l'autre mais voisine commune des deux.

La réserve apparente de Moscou à l'égard des différends irako-iraniens, comme à l'égard de ceux qui opposent Nasser à Kassem, ne l'empêchent pas de miser sur la collaboration ou sur l'action parallèle des forces subversives dont il dispose dans l'un et l'autre pays (parti Toudeh d'Iran, Parti communiste irakien), et sur le mécontentement des allogènes et du prolétariat. Contre « la dictature du

Chah », il exploite l'exemple et la popularité de la révolution irakienne. Il l'entretient par des tracts et des papillons portant parfois la seule inscription « 14 Juillet » chargée de sens comminatoire comme celle de *Mané Tékel Pharès*. Contre Kassem, il peut jouer d'un complot séparatiste kurde, fomenté en Iran aux confins de l'Irak, dont les troubles de l'Azerbaïdjan iranien, répercutés dans les zones turques, syriennes et irakiennes du Kurdistan ont rappelé le danger en mai 1960. De part et d'autre des monts Zagros, l'Union Soviétique peut donc ainsi mener contre l'Irak et l'Iran une double action de revers.

Mais le camp soviétique n'est pas seul à suivre attentivement les rapports de ces deux pays. Le bassin pétrolier du golfe Persique intéresse de très près les puissances occidentales, principalement la Grande-Bretagne et les États-Unis. Il en était déjà de même au temps des tsars et de la reine Victoria, dont les ministres trouvaient le moyen de concilier pratiquement leurs politiques.

L'Irak et la Turquie

Sous l'ancien régime, les rapports de l'Irak et de la Turquie étaient passés par des hauts et des bas. Sans doute la politique turcophile d'Hikmet Suleiman, le signataire du traité de Saadabad, avait-elle choqué la plus grande partie de l'opinion irakienne, qui y voyait une infidélité à l'arabisme; mais jamais ces rapports n'avaient été mauvais une fois réglée la question de Mossoul. Uni à son voisin du nord par des siècles d'histoire commune et ayant fait partie avec lui du même État, il y a encore une génération, cette communauté de destin avait créé entre les deux pays des liens traditionnels, en particulier dans l'administration et dans l'armée [1]. Plus qu'aucun autre peuple de l'Orient, le peuple irakien avait applaudi au dynamisme du kémalisme qui fit de la Turquie un État précurseur et pilote. Il l'admirait d'avoir libéré son territoire national en repoussant les Français de Cilicie et les Grecs de la côte éolienne, ainsi que d'avoir modernisé sa culture, son armée, et son économie. Mais l'Irak devenu république allait-il bouleverser ses rapports avec la Turquie, comme il avait bouleversé son régime intérieur?

Telle fut la question que l'annonce de la révolution irakienne posa aussitôt à Ankara, où tout était prêt pour recevoir le roi Faysal II et Nouri Pacha qui devaient y assister à une réunion du C.E.N.T.O.. La Turquie pouvait en effet se demander d'abord quelle position l'arabisme ferait adopter à la République irakienne dans l'atmosphère de crise qui régnait en juillet dans tout le Proche-Orient. Pendant les

1. Voir plus haut, pp. 33 et 124.

derniers mois de la monarchie hachémite, la politique expansionniste de Nasser et l'annexion de la Syrie par l'Égypte avaient rapproché plus étroitement Bagdad d'Ankara. En revanche l'on s'était félicité dans cette dernière capitale que l'Irak et la Jordanie se fussent fédérés. La dissolution de l'Union arabe n'allait-elle pas être suivie de l'absorption de l'Irak par la République Arabe Unie? Dans les mois qui avaient précédé la révolution de Bagdad, Le Caire n'avait-il pas soulevé la question du retour du sandjak d'Alexandrette retranché de la Syrie en 1937 au bénéfice de la Turquie? L'amitié professée par la nouvelle république à l'égard du Caire n'était-elle pas de nature à renforcer les inquiétudes de la Turquie?

En outre, bien que Kassem tardât à se retirer officiellement du pacte de Bagdad, il fut tout de suite évident que l'Irak n'en faisait plus partie virtuellement. Cela ne laissait-il pas présager une collusion prochaine de ce pays avec l'U.R.S.S.? Dès lors, la Turquie ne risquait-elle pas d'être un jour prise entre deux feux? Ce retrait et les manifestations pro-communistes des Irakiens ne présageaient-ils pas de plus que l'Irak allait devenir un foyer de contagion communiste qui pourrait contaminer l'Anatolie?

Enfin la communauté de vues affirmée par le pacte de Bagdad, non plus à l'égard de l'U.R.S.S. mais des allogènes répartis entre la Turquie et l'Irak, c'est-à-dire les Kurdes, à qui la législation turque ne reconnaît point une « identité à part », ne risquait-elle pas d'être mise en cause? Quant aux Turkmènes d'Irak, turcs de race et de langue, Ankara ne pouvait pas cesser de s'intéresser à leur sauvegarde et à l'application des garanties que le régime précédent leur avait au moins promises. De fait, en Turquie, ces problèmes furent incontinent soulevés par la presse, non sans pessimisme au sujet des futures relations turco-irakiennes. Mais, comme à l'ordinaire, le gouvernement turc resta d'abord circonspect. Toutefois, à la Grande assemblée, qui se réunit le 27 juillet 1958 pour entendre un exposé du ministre des Affaires étrangères sur la situation internationale, celui-ci, après avoir approuvé l'attitude des alliés américains et britanniques de la Turquie au Liban et en Jordanie, marqua avec force le désir de son gouvernement de « ne pas perdre contact avec l'Irak. » Cinq jours plus tard, après que les États membres du Pacte de Bagdad autres que l'Irak, se furent consultés, Ankara reconnut la République irakienne, en même temps que Karachi, et un jour avant Téhéran. Cet acte ne signifiait pas pourtant, qu'Ankara fût pleinement rassuré, comme il ressort de la déclaration faite le 21 août par le ministre des Affaires étrangères turc à la Grande assemblée, selon laquelle « si la Turquie avait toujours accueilli avec sympathie les mouvements nationalistes dans les pays arabes, ceux-ci ne devaient pas constituer une menace pour les autres nations, surtout quand le communisme international cherchait à profiter de l'effervescence du Proche-Orient ».

Mais le discours que le 1er novembre, le président Celal Bayar prononça à la réouverture de l'Assemblée, où il disait approuver et encourager le nationalisme arabe « dans la mesure où il ne poursuivait pas des fins agressives aux dépens des autres États du Proche-Orient », ne s'adressait évidemment pas à Bagdad, mais au Caire.

La croisade anti-irakienne que Nasser mena au nom de la nation arabe et de l'Islam menacé par le communisme impie, montra très vite à la Turquie qu'elle n'avait plus lieu de craindre une collusion du Raïs et du Zaïm. Bientôt, du reste, Bagdad fit connaître à Ankara son désir d'entretenir de bonnes relations avec lui. Quant au danger de contagion communiste, les dirigeants turcs, bien avant les massacres de Kirkouk et la réaction qui s'ensuivit, considérèrent que Kassem s'efforçait de maintenir une certaine balance entre les forces de l'extrême-gauche et celles de l'extrême-droite également antipathiques à Ankara.

Très vite les journaux turcs cessèrent de discuter des problèmes d'ordre général au sujet de l'Irak, pour s'occuper seulement de ceux qui avaient directement trait au voisinage des deux pays et aux problèmes des minorités qui leur sont communes.

Le *Cümhuriyet*, ainsi, rappela dès le 26 juillet que la monarchie hachémite avait légué à la République le problème turkmène ignoré délibérément par le traité de Lausanne. L'article que ce journal consacrait à ces frères de l'îlot de Kirkouk, dont il évaluait la population à 500 000 âmes, s'achevait en déplorant que les garanties d'ordre culturel concédées par l'ancien gouvernement de Bagdad fussent restées lettre morte [1].

C'est alors que, soit pour appliquer à ce point précis ses principes de respect égal de toutes les composantes de la population irakienne, soit pour être agréable à Ankara, soit pour un mélange de ces deux raisons, Kassem autorisa un journal régional turc à reparaître, après une interdiction de vingt ans, et décida de faire une part à la langue turque dans les programmes de la radiodiffusion nationale. Le *Cümhuriyet* donna acte à l'Irak de ces preuves de bonne volonté, en faisant valoir que la Turquie usait depuis longtemps de bons procédés envers l'Irak, puisqu'elle s'était abstenue jusqu'ici de construire des barrages sur le Tigre et l'Euphrate, bien que de tels ouvrages fussent grandement nécessaires aux villages sans eau du plateau anatolien.

La presse turque cependant restait vigilante. L'administration

1. Voir plus haut, p. 77, et plus loin, p. 347.

locale n'ayant pas observé avec suffisamment de constance les principes d'équité formulés dans la constitution provisoire de la République irakienne, le *Cümhuriyet* du 16 novembre se plaignit que les quotidiens en langue turque restassent interdits en Irak, et que les revues destinées aux Turkmènes rédigées moitié en arabe et moitié en turc y fussent tout entières imprimées en caractères arabes, si bien que les jeunes Turkmènes ne pouvaient pas se familiariser avec l'usage de l'alphabet latin officiel en Turquie, et restaient donc coupés de la littérature et de la presse de leur « nation ».

Le 2 avril suivant, le même journal revint à la charge pour déplorer cette fois que tous les maîtres d'école turkmènes de la région de Kirkouk aient été mutés et envoyés dans des régions arabophones et que des maîtres ignorant le turc, communistes par surcroît et hostiles à la Turquie, les eussent remplacés; que les journaux turcs ne fussent pas distribués sous prétexte qu'ils « favorisaient l'impérialisme et le sionisme, bref que les Turcs d'Irak y fussent moins bien traités que les Juifs, les Kurdes et les Arméniens ». Il faut croire que ces protestations furent suivies d'effet, ou que sur place les intéressés étaient moins sensibles aux injustices alléguées au delà de la frontière, car dans le *Saout al Ahrar* du 15, on lit que le congrès des enseignants irakiens remercia le gouvernement des instructions données par lui « sur le respect des droits culturels des Turcs et des autres minoritaires, conformément aux principes de la Révolution et de la Constitution ».

Ce texte est à rapprocher de l'allocution prononcée par Kassem à une fête donnée en son honneur à cette époque, dont la péroraison exaltait « la fraternité des Arabes, des Kurdes et des Turcs ainsi que des autres éléments de la population ». Un accord culturel irako-turc signé à Bagdad le 22 février 1960, scella d'ailleurs le bon vouloir réciproque des deux gouvernements, « l'Irak désirant renforcer ses liens avec la Turquie, dans le cadre du traité d'amitié et de bon voisinage de 1946 ». Comme l'Aïd-al-Seghir tombait peu après, Kassem mettant à profit l'esprit de concorde et de fraternité entre vrais-croyants, qui marque cette fête musulmane, envoya un message chaleureux au président du conseil de Turquie [1].

Les bonnes dispositions d'Ankara ne le cédaient en rien à celles de Bagdad, car il est digne de remarque que les massacres de Kirkouk de juillet 1959, dont les Turkmènes surtout furent les victimes, ne mirent pas obstacle à la conclusion de cet acte diplomatique. Sans doute, les autorités turques considérèrent-elles ces atrocités comme un règlement de compte de hordes, qui ne devaient pas écarter les gouvernements de la voie de la sagesse. Bien entendu, Ankara avait

1. Pierre RONDOT, *L'Islam...*, t. II, *op. cit.*, p. 110.

protesté, comme il se devait, mais avec mesure, faisant état, à dessein semble-t-il, d'un nombre de victimes inférieur à celui que la presse, même la turque, avait publié.

Le problème turkmène n'a donc pas été, comme il eût pu l'être, une source de conflits entre la Turquie et la République irakienne. On peut même dire qu'Ankara s'intéresse moins à ces frères de race qu'aux Kurdes d'Irak et à la politique de Bagdad à l'égard de ceux-ci, à cause de ses répercussions dans la « montagne » turque. La presse turque, en relatant que l'ambassadeur de Turquie avait eu à la fin d'août 1958 un important entretien avec le ministre des Affaires étrangères et le chef d'état-major général de l'Irak, publia alors que le but en était d'étudier ensemble « non seulement la menace de l'Égypte contre l'Irak, mais encore et surtout celle d'un Kurdistan soviétique ». Quand, quelque temps après, Bagdad avertit Ankara qu'il fermait les consulats étrangers de Mossoul et de Kirkouk, où pourtant la plupart des Turkmènes d'Irak vivent à côté des Kurdes de ce même pays, cette décision fut accueillie par le gouvernement turc avec autant de sérénité que par le gouvernement iranien [1], comme de nature à contrecarrer la propagande soviétique auprès d'une population dont des éléments lui donnent déjà trop d'audience à son gré. Aussi bien c'est avec satisfaction qu'on apprit en Turquie les mesures de vigilance prises par Bagdad en automne 1960 contre certains milieux kurdes, à un moment où la police turque réprimait énergiquement des « mouvements séditieux dans la « montagne ». Ainsi l'Irak et la Turquie attachent autant d'importance à la question kurde qu'à l'époque où ils signèrent avec l'Iran ce pacte de Bagdad, dont on disait alors qu'il visait à contenir de concert une ethnie vivace et souvent turbulente.

Moins de deux ans après le coup d'État militaire de Kassem, l'armée turque en opérait un à Ankara, le 27 mai 1960. Il était naturel qu'on les comparât. Interrogé quelques jours après sur la différence qui pouvait les distinguer, l'ambassadeur de Turquie à Téhéran répondit : « Le coup d'État irakien avait pour but de renverser une situation générale, tandis que le coup d'État turc a été opéré en vue de réformes intérieures, conformément aux principes exprimés par la Constitution turque ». La meilleure preuve en était ajoutait-il que le nouveau gouvernement turc restait fidèle aux pactes du C.E.N.T.O., alors que le nouveau gouvernement irakien l'avait

1. Voir plus haut, p. 289.

répudié dès son accession au pouvoir ». Le souhait « de voir devenir « plus active » la politique de la Turquie envers les pays arabes, termina cette déclaration. » Un esprit en harmonie avec ce vœu ainsi qu'avec « les liens que l'histoire culturelle et religieuse a créés entre la Turquie et la communauté arabe, particulièrement avec la communauté irakienne » [1] préside aux consultations plus suivies qu'échangent les deux capitales, la Turquie pouvant servir à l'occasion de truchement entre Bagdad et le monde occidental et l'Iran, l'Irak pouvant remplir le même office entre Ankara et le monde arabe.

Bien que la Turquie d'aujourd'hui se sente européenne, que l'État turc soit officiellement laïque, que sa population ne soit pas de race arabe, les Irakiens savent que les Turcs continuent d'appartenir à l'Islam et par là conservent des affinités avec les peuples musulmans qui naguère partageaient leur destin. Leur attitude à l'égard de la question de Chypre éclaire les sentiments de solidarité qu'ils éprouvent envers la Turquie. Alors que la cession en 1939 à la Turquie musulmane et non arabe, d'Alexandrette (syrienne à leurs yeux et musulmane) avait été ressentie comme une offense à l'arabisme, dans l'affaire de Chypre l'existence dans l'île d'une communauté turque valut à Ankara le soutien de Bagdad aux Nations Unies en 1958.

Le prestige de la Turquie n'a pas disparu en Irak. Sa langue y reste pratiquée dans la bourgeoisie commerçante et l'aristocratie foncière. L'accord culturel conclu entre les deux pays avant la Révolution correspond à des habitudes ancestrales et les développe. La République reste fidèle à la tradition des familles irakiennes en entretenant 80 boursiers sur les 500 étudiants irakiens que les écoles d'Ankara, d'Istanbul et de Smyrne accueillent chaque année. Ce chiffre range la Turquie tout de suite après la Grande-Bretagne, l'U.R.S.S., les États-Unis et l'Allemagne fédérale parmi les pays où la jeunesse irakienne élargit ses connaissances et s'initie aux techniques modernes.

Le retour à l'esprit de la révolution d'Ataturk, d'autre part, et la nouvelle définition de l'État turc, « République sociale, démocratique, laïque, fondée sur la justice sociale » (« laïcisme » peut-être mis à part), correspondant à l'esprit de la constitution provisoire de la République irakienne, ont suscité la sympathie des Irakiens, et Radio-Bagdad a fait écho au salut adressé au peuple turc pour « le combat qu'il menait pour la liberté, l'indépendance et la démocratie » par l'Union des Jeunesses démocratiques d'Irak à son congrès de juin 1960. Bien entendu, les milieux réformateurs

1. Déclaration du sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Cf. *L'Orient*, Beyrouth, 11 septembre 1960.

d'Irak suivent avec intérêt les efforts des nouveaux dirigeants turcs pour améliorer le sort des classes déshéritées et les mesures envisagées contre les aghas. Ils ne manquent pas d'opposer le rétablissement de la vie des partis turcs au régime peu libéral auquel ils sont soumis en Irak. Ils font remarquer que, bien que postérieur à la Révolution bénie du juillet 1958, le nouveau régime turc a rétabli un parlement.

Toutefois la pression que les militaires de Turquie exercent encore sur les milieux politiques ne laissent pas de faire impression sur leurs camarades d'Irak.

13

L'IRAK, LE TIERS MONDE ET LES NATIONS UNIES

Dès sa première proclamation radiophonique, le premier jour de la République irakienne, Kassem affirma que celle-ci se tenait pour « liée par les liens de la fraternité aux pays arabes et musulmans », et qu'en même temps elle faisait siens « les principes de l'Organisation des Nations Unies et la déclaration de la conférence de Bandoung », à laquelle, précisons-le, Chou-En-Laï assista, et que le double mot d'ordre « neutralisme positif et non-alignement » résumait. Ainsi, en dehors de l'appartenance de l'Irak à la Ligue arabe, la politique internationale de Bagdad a deux pôles : Manhattan et Bandoung.

C'est en conformité avec la proclamation de Kassem du 14 juillet 1958 que le ministre des Affaires étrangères d'Irak, Hachem Jawad, qui représentait son pays à la quinzième session de l'assemblée générale de l'O.N.U., l'associa aux autres États arabes et au groupe afro-asiatique pour se prononcer avec eux en faveur de la politique de Bandoung, et que, dans une intervention remarquée, il présenta une série de résolutions concernant l'Algérie, la Palestine, Oman, l'Angola, le Congo et d'autres pays africains [1].

1. Rappelons qu'au moment de sa polémique avec Téhéran, en décembre 1960, un « Livre blanc » irakien envisagea de soumettre aux Nations Unies le différend entre Bagdad et Téhéran (voir plus haut, p. 292). Voir p. 261 et 267 au sujet de l'attitude de l'Irak à l'égard de la question hongroise et du Tibet. Le 22 février 1962, l'Irak a été le seul, avec les pays communistes, à s'abstenir de voter le projet des 31 pays afro-asiatiques sur l'indépendance du Ruanda-Urundi.

L'Irak qui avait adhéré à la fameuse conférence asiatique sous l'ancien régime, en 1955, ne pouvait faire moins, sous le nouveau que de resserrer ses liens avec le président de l'Indonésie, Ahmed Sukarno. Aussi est-ce avec éclat que Kassem le reçut à Bagdad le 2 avril 1960, et qu'il fit reporter au 3 le défilé des Partisans de la Paix prévu pour le 1er, de façon que « l'homme de la paix en Asie » pût présider cette manifestation à ses côtés. A cette occasion les deux hommes d'État publièrent une déclaration commune sur l'intérêt qu'ils attachaient au retour de la paix partout dans le monde et à l'indépendance des peuples encore colonisés, en particulier à celle de l'Algérie. Ayant, comme l'Irak, affaire aux compagnies pétrolières d'Occident, l'Indonésie le soutient toujours dans ses différends avec l'I.P.C. De passage à Bagdad où il séjourna trois jours, son ministre de l'Industrie en assura encore publiquement Kassem en se rendant à la troisième conférence des pétroles qui se tint à Téhéran en novembre 1960. Il s'agit d'une position de principe que les circonstances peuvent assouplir de part et d'autre.

Il existe de même des analogies entre la situation politique et économique de la République irakienne et la République cubaine. Toutes les deux militent contre l'impérialisme et le colonialisme, et l'économie de l'une et de l'autre reposent essentiellement sur l'exportation d'un produit, sucre ou pétrole, dont les acheteurs appartiennent normalement au camp occidental. L'une et l'autre bénéficient de prêts soviétiques, et le problème agraire enfin se pose pour elles à peu près dans les mêmes conditions. Il est donc naturel que Bagdad suive avec intérêt les expériences en cours à Cuba. C'est pourquoi, l'échelle du monde se rapetissant, les deux États se sentent plus proches et ont installé l'un chez l'autre une légation en avril 1960, à la suite d'une mission accomplie en Irak par l'inspecteur général de l'armée cubaine, le major-général W. Rodriguez, envoyé spécial de Castro. Un accord culturel et commercial scella naturellement cette nouvelle amitié, en l'honneur de laquelle une « Journée cubaine » eut lieu à Bagdad le 18 avril 1960. Le Zaïm y prononça un discours sur la révolution fidéliste, qui fut retransmis à La Havane par l'agence C.T.K.

Peu importantes avant la Révolution, les relations économiques de la Yougoslavie et de l'Irak se sont développées depuis. La valeur des produits échangés est passée de 40 millions de dinars en 1958 à 478 en 1960. Les achats de pétrole irakien y tiennent la place principale. Une mission yougoslave venue en Irak à la suite de la participation de ce pays à la foire de Zagreb à l'automne de cette année,

y contribua. Les deux États convinrent alors en particulier que la Yougoslavie se chargerait de forer des puits artésiens chez son partenaire.

Les relations irako-yougoslaves dans le domaine politique méritent surtout de retenir l'attention. L'esprit qui les anime s'est manifesté par l'envoi d'une délégation irakienne à la conférence de Belgrade où Tito prit l'initiative de réunir en septembre 1961 les États « non alignés », ce qui excluait la Chine populaire.

A Bandoung l'accent avait été mis sur le « neutralisme positif », en donnant à cette formule un sens hostile à l'Occident et favorable au camp communiste. Dans la capitale yougoslave, c'est sur le « non alignement » qu'il fut mis, les États participants entendant, par cette deuxième expression, indiquer leur désir d'adopter envers les deux blocs une attitude également « dégagée » et de jouer un rôle de tiers leader dans les affaires internationales. L'évolution de cet ensemble d'États paraît donc se faire dans un sens qui rapproche leur idéal de celui des Nations Unies, mais avec le vœu d'être plus efficaces qu'elles. Le ministre des Affaires étrangères irakien exprima ce sentiment dans une déclaration qu'il fit à la clôture de la conférence. L'*Irak Times* en reproduisit le texte que voici :

> Cette réunion correspond à une nécessité historique, vu le fait que les nations non engagées et indépendantes des deux blocs ont acquis une maturité suffisante pour jouer un rôle qui leur soit propre à l'égard des problèmes du monde. Ces nations sentent qu'il est maintenant de leur devoir de faire connaître leurs opinions et d'agir en conséquence, en ce qui concerne tous les problèmes mondiaux, sans plus s'en remettre en tout aux grandes puissances. Nous entrons dans une nouvelle phase de l'histoire. Jusqu'à présent, les petites nations étaient ou hésitantes, ou indifférentes en présence des questions internationales. Elles croyaient qu'elles pouvaient agir par l'intermédiaire des Nations Unies. Mais à cette conférence, elles ont commencé à agir indépendamment de cette Organisation.

Kassem, de son côté, tint à féliciter personnellement Tito de « son heureuse initiative, qui constituait sans aucun doute, disait-il, le plus noble et efficace effort au service de la paix et de la liberté des nations »[1].

L'Irak fut des premiers États à adhérer aux Nations Unies. Son parlement en avait approuvé le principe le 2 janvier 1942 et sa délégation avait collaboré à l'élaboration de la Charte. Son délégué, Archad Omari, assisté de Fadel Jamali, futur ministre, s'était dis-

1. Simon JARGY, « Quelques réflexions sur la Conférence de Belgrade », *Orient*, nº 19, 1961.

tingué par l'ardeur avec laquelle il s'était opposé à ce que l'autonomie et non l'indépendance complète fût assignée comme premier but aux pays encore en tutelle. L'intérêt marqué par l'Irak pour les pays d'Afrique et d'Asie non émancipés, l'a fait porter à la présidence de la Commission des mandats. Il fut aussi élu membre du Conseil exécutif de la santé et vice-président de la Conférence des relations internationales et immunités diplomatiques. Il est entré en outre à la Commission consultative du Budget, à celle des Droits de l'homme, et à celle du Droit international. C'est lui qui présida la Conférence des relations internationales de Vienne en 1961.

L'esprit de coopération avec les Nations Unies a enfin amené l'Irak à conclure avec le Département de l'assistance technique de cette institution cinq accords, qui ont mis à sa disposition plus d'une centaine d'experts ainsi que des crédits destinés à l'aider à se moderniser et à sauvegarder ses monuments historiques contre les inondations de ses fleuves.

14

L'IRAK ET L'AFFAIRE DE KOWEIT L'ÉCLATEMENT DE LA R.A.U.

L'Irak et Koweit avant le 25 juin 1961

L'Irak a le golfe Persique pour façade maritime, entre l'Iran et le Koweit, la plus septentrionale des principautés de la côte arabique. A peu près grand comme la Sicile, mais sans relief et sans limite perceptible, du moins du côté des terres où il s'enfonce en triangle, peuplé de 322 000 habitants [1], le Koweit, petit émirat de sable, sous son ciel d'enfer, est probablement le lieu le plus riche en naphte qui soit. Avant qu'on s'avisât de cette richesse profonde qui dormit jusqu'au début de ce siècle, il vécut surtout de la mer, au point que les nomades y donnaient à manger à leurs chameaux des poissons séchés. Ses boutres, que la mousson prenait et ramenait dans la baie fermée de quatre îlots, qui échancre son territoire, les éponges et les

1. Dont 100 000 étrangers (notamment 50 000 Iraniens). Cf. *The Times*, 5 mai 1961. *L'Orient* de Beyrouth, du 17 juin 1961, donne pour la population de Koweit les chiffres suivants : ville de Koweit, 96 860; faubourgs, 54 387; autres régions, 170 364 (dont 16 000 nomades). *Le Commerce du Levant*, du 11 avril 1962, donne pour la production du pétrole à Koweit les chiffres suivants : 1961, 81,5 millions de tonnes; 1960, 80,6 millions; usine d'injection de gaz, 1,5 million; usine de pétrole liquéfié, 3,35 millions.

huîtres perlières qui prospèrent dans ses eaux minces et merveilleusement claires, pourvoyaient à sa subsistance.

Il entra dans la vie internationale au XVI^e siècle [1]. A cette époque, pour protéger la route des Indes orientales découvertes par Vasco de Gama et drainer vers leurs caravelles les marchandises apportées de l'hinterland à la côte par caravanes, les conquistadors portugais établirent en différents points du golfe des comptoirs fortifiés. Ce fut le cas de Koweit. Moins de deux siècles plus tard, quand les Portugais eurent perdu leur maîtrise, le chef des Banou Rabikh, de la grande confédération bédouine des Anézés, s'installa au Koweit sous la souveraineté nominale de l'empire persan qui s'étendait aussi alors sur la Mésopotamie. En 1753, pendant qu'au cœur de l'Arabie la maison des Iben Séoud commençait d'édifier sa fortune, une famille de Bédouins Anézés comme eux, les Al Sabah, chassèrent les Persans de Koweit avec l'aide des Turcs, et s'en proclamèrent émirs.

A la fin du siècle, la Sublime Porte ayant enfin arraché la Mésopotamie au chah et inquiète des progrès des Séoudiens, chercha à ranger l'Arabie sous son autorité. Elle visait en particulier la côte des Pirates où les Wahabites s'appropriaient le Hassa. Mais les Britanniques, maîtres des Indes, s'employèrent à modérer les entreprises du sultan de Constantinople, ou plutôt celle des généraux de Méhémet Ali, et en 1821 ils s'installèrent dans l'îlot de Faïlala à l'entrée de la baie de Koweit.

En 1869, l'énergique gouverneur de Bagdad, Midhat Pacha [2] tenta lui aussi d'écarter Iben Séoud de la côte arabique et d'y affirmer la souveraineté ottomane. Dans ce dessein il s'appuya sur la tribu des Mountéfiks et sur l'émir Abdallah al Sabah de Koweit. Il est plus exact de dire qu'il fit alliance avec eux. En 1870 le Hassa devenait la circonscription ottomane du Nejd. Quant à l'émir, la Sublime Porte, le nomma *kaïmakam*, c'est-à-dire préfet de Koweit à titre héréditaire. Cette dignité en réalité d'une valeur en quelque sorte diplomatique, n'entraînait pour le titulaire pas plus de sujétion à l'égard d'Istanbul que celui de patrice n'en entraîna pour Clovis ou pour le contemporain de celui-ci, le phylarque ghassanide Mountansir, à l'égard de Byzance [3]. Le même titre de kaïmakam décerné par la Porte à Abdalaziz Iben Séoud en 1905 et ceux de *wali* du Nejd et de *Sahab al Daoula* qu'il reçut dix ans plus tard ne limitèrent pas davantage l'indépendance du souverain wahabite.

Le traité qu'en 1899, malgré les protestations de la Sublime Porte,

---

1. P. Rossi, *Orient*, n° 9, 1954. — J.J. Berreby, *Le Golfe Persique*, Payot, 1959. — P. Rondot, *Rev. Déf. Nat.*, déc. 1961.
2. Voir plus haut, p. 82.
3. Voir plus haut, p. 23, n. 2.

la Grande-Bretagne signa directement avec l'émir de Koweit eut plus d'effet. A cette époque Londres cherchait à faire de la Mésopotamie un glacis protecteur de son empire des Indes et appréhendait les visées de Berlin et de Saint-Pétersbourg sur le golfe Persique. La crainte de voir coupée sa route impériale l'incita à la défendre par une série de traités avec les principautés de la côte arabique, qui firent de ces cheikhats ou sultanats et de l'émirat de Koweit autant de protectorats britanniques. C'est en vertu du traité de 1899 qui remettait à la Grande-Bretagne le soin de la représentation diplomatique de cette dernière principauté et qui lui interdisait d'aliéner aucune parcelle de son territoire sans l'autorisation de S.M. britannique, que l'émir refusa à l'Allemagne de faire aboutir à Koweit sa fameuse Bagdadbahn, et la Russie d'y constituer un dépôt de charbon pour ses navires. La création de l'Anglo-Persian Oil C° en 1909 attacha encore davantage la Grande-Bretagne à la région.

Pour la Turquie, elle tenta d'y reprendre pied. Mais l'émir Ben Ahmed al Sabah, qui inclinait de son côté vers Istanbul, disparut, égorgé par son cousin anglophile Moubarak al Sabah, qui lui succéda. Non content de ces succès, le Foreign Office les confirma en 1913 en obtenant de la Porte, qu'elle reconnût le protectorat exercé par la Grande-Bretagne sur Koweit, ainsi que ceux qu'elle exerçait sur Bahrein, Katar et Oman, contre la reconnaissance par Londres de la souveraineté turque sur le Chatt-al-Arab.

La première guerre mondiale empêcha la ratification de cette convention. Sans s'être prononcées sur sa validité, les puissances étrangères considérèrent pratiquement l'émirat de Koweit comme un État dépendant, protégé par la Grande-Bretagne. Pour Iben Séoud, il s'engagea à renoncer à toute agression contre Koweit, Katar et Bahrein, en échange de la reconnaissance que Londres lui accorda de sa souveraineté sur le Nejd et le Hassa, par un acte du 26 décembre 1915. La convention d'Oukair de décembre 1922 compléta celui-ci en définissant la frontière koweito-séoudienne [1]. Au sud, une zone fut déterminée, où le Nejd et Koweit devaient jouir de droits égaux en attendant une délimitation à venir.

Entre temps l'Irak s'était constitué en Mésopotamie sur les ruines de l'Empire ottoman, dont le nouvel État se tient pour successeur. Alléguant que la Porte avait rattaché Koweit à la province de Bassorah et que le conseil législatif de l'émirat avait admis que celui-ci n'avait pas cessé de faire partie de cette province, le roi Ghazi, peu avant sa mort donna l'ordre à ses troupes d'occuper Koweit. Nouri Saïd qui

1. Voir plus haut, p. 40.

jugeait cette occupation inopportune alors, fit revenir le roi sur sa décision. Mais, il travailla en sous-main à rattacher Koweit et même Bahrein à l'Irak. Le bruit courut même en 1957 que Londres favorisa ses vues par un traité secret. L'année suivante, la création de l'Union irako-jordanienne fournissait un cadre prêt à accueillir l'émirat.

Aussi bien la possession de Koweit était à présent mille et une fois plus désirable qu'au temps de Midhat Pacha. Koweit n'était plus cet émirat léthargique que les conventions internationales avaient ruiné en mettant le holà aux expéditions des pirates et des négriers du golfe et à qui, pour comble de malheur, la concurrence des perles de culture avait porté un rude coup en vouant ses légendaires pêcheurs de perles au chômage. La découverte en 1938 de nappes de naphte extrêmement riches dans son sous-sol avait métamorphosé Koweit et lui avait conféré un prix égal à celui de la Lampe merveilleuse.

C'est à la Koweit Oil C° que l'émir concéda l'exploitation du gisement pour soixante-quinze ans. (Depuis, cette concession a été prolongée jusqu'à l'année 2026.) Aujourd'hui la principauté qui a bénéficié du différend entre Mossadegh et l'Anglo-Persian, occupe le quatrième rang des pays producteurs de pétrole, après les États-Unis, l'Union Soviétique et le Vénézuéla. On extrait de son sol 70 millions de tonnes d'or noir. Ces réserves qui se prolongent dans le « Plateau continental » sous-marin, sont estimées à beaucoup plus que le quart des réserves de la terre. Le pays vit dans l'opulence. Vingt mille voitures encombrent les rues de la capitale.

On comprend la politique d'extension des eaux territoriales irakiennes de Nouri Saïd, que Kassem a repris au grand déplaisir de l'Iran, de l'Arabie Séoudite et de la République Arabe Unie. Le congrès de droit maritime qui se tint à Genève en mars 1958 fournit à l'Irak l'occasion d'exposer sa thèse, qu'il opposa à celle d'Israël où l'on est soucieux de sauvegarder le « poumon d'Akaba ». Les États-Unis ayant exprimé leur désir de maintenir à 3 milles la limite des eaux territoriales et de confiner aux abords immédiats des côtes le droit de prospection et d'installation sur le « Plateau continental», l'Irak, appuyé par les autres pays arabes et l'Union Soviétique, dénonça la thèse américaine comme « contraire aux droits vitaux des petits pays » et conclut en soutenant qu'il convenait de porter cette limite à 12 milles. Ce que firent pour leur propre territoire marin la Libye et l'Arabie Séoudite le 18 novembre 1958.

A la suite de quoi, l'Iran ayant rappelé ses droits imprescriptibles sur Bahrein, le ministre des Affaires étrangères de l'Irak (devenu la République immortelle sur les entrefaites) déclara que cette île était une « partie inséparable » de la patrie arabe. Koweit n'avait pas été mentionné nommément. Mais au Caire on ne douta pas que l'Irak le convoitait, et Nasser en faisant son tour d'horizon avec le

reporter de *Blitz* le 17 avril 1959 sur le « Croissant fertile rouge » se dit assuré que Kassem comprenait l'émirat dans son « objectif final » [1].

Dans les dernières années de la monarchie irakienne, les liens de Koweit avec Bagdad, s'étaient renforcés, à tout le moins dans le domaine économique.

L'Émir possède d'immenses palmeraies en Irak. Au temps de la monarchie hachémite, les taxes que le gouvernement prétendait lever sur elles donnaient lieu à controverses. La contrebande, dont les Koweitiens avaient fait une activité nationale, était en revanche un sujet de plainte pour Bagdad. C'est pourquoi on y faisait la sourde oreille quand l'Émir demandait qu'un aqueduc amenât l'eau du Chatt dans son aride principauté. De guerre lasse, il finit par remédier à la pépie de l'émirat en y construisant, grâce à ses royalties, une distillerie d'eau de mer, la plus gigantesque du monde, et si puissante qu'on arrose aujourd'hui les boulevards de Koweit et les flamboyants qui les bordent.

De son côté, l'Irak désirait aménager un port en eau profonde sur la côte koweitienne, mais l'Émir en différait la réalisation. Cela n'empêchait pas l'émirat d'être un des meilleurs clients de son voisin. De 890 000 dinars qu'elle était en 1956, la valeur des marchandises irakiennes achetées par lui atteignit le chiffre de 1 434 000 en 1957.

Après l'avènement de la République irakienne, les relations commencèrent à fléchir et l'Émir s'alarma de la propagande en provenance de l'Irak faite sur ses terres, notamment par des progressistes de Bassorah. En décembre 1958, à la suite du IV^e^ congrès des Intellectuels arabes qui se trouva se tenir à Koweit, il expulsa un millier de sujets irakiens. Un nombre égal de Nassériens fut frappé d'une mesure analogue, car une rixe, puis des troubles avaient été engendrés par l'exposé d'un délégué bagdadin sur « l'interprétation socialiste et matérialiste de l'histoire de l'Islam et du rôle de son Prophète dans la formation des classes dans la société islamique ». La désorganisation causée en Irak par les désordres des premiers mois de la République fut défavorable aux exportations à destination de Koweit. La valeur s'en abaissa à 1 154 000 dinars en 1958, puis à 1 125 000 dinars en 1959.

Le gouvernement de Kassem travailla à remonter le courant. Dans le simple domaine économique, l'Irak désire en effet importer

1. Voir plus haut, p. 175.

davantage de biens de consommations transitant par Koweit, et y développer ses propres exportations.

La chambre de commerce de Bagdad invita celle de Koweit à étudier avec elle les moyens d'augmenter les échanges entre les deux pays et une commission fut constituée à cette fin. Les importations irakiennes augmentèrent quelque peu dans l'émirat; et ce dernier, qui jusque-là n'achetait à son voisin que des produits agricoles, commença en 1960 à lui acheter de grandes quantités de ciment [1]. En même temps, Bagdad, pour contrebalancer la propagande nassérienne, multiplia les bourses qu'elle accordait aux étudiants des principautés arabiques, à ceux de Koweit en particulier. Mais le projet de construction d'une autostrade entre les deux pays et celui d'un canal destiné à abreuver les sujets de l'Émir d' « eau vivante » prélevée sur le Chatt, n'avancèrent guère, l'Émir ne se pressant pas d'aligner sa monnaie sur le dinar irakien, malgré les invites répétées de Bagdad

Les péripéties de l'affaire de Koweit

Voilà ce que furent les relations de Koweit et de l'Irak jusqu'au 19 juin 1961, jour où la Grande-Bretagne renonça au protectorat de fait qu'elle détenait depuis 1899 sur l'émirat et lui accorda ainsi l'indépendance. Kassem fut de ceux qui en félicitèrent l'Émir. Il avait déjà patronné l'admission de Koweit à diverses organisations des Nations Unies, et appuyé sa candidature au Bureau international du Travail, ce qui semblait impliquer la reconnaissance du nouvel État souverain [2].

Aussi le samedi 24 juin, Kassem surprend-il le monde, comme il aime à le faire, en revendiquant brusquement le territoire de l'Émir. Ce jour-là, on apprend de la bouche du Zaïm que « Koweit fait et fera éternellement partie intégrante du territoire irakien », qu'il se propose de l'annexer sans délai et que le gouvernement va incessamment promulguer un décret qui nommera l'Émir *kaïmakam* de Koweit, mais que « si après cette nomination le nouveau *kaïmakam* ne respecte pas les droits des habitants, qui sont Irakiens, il sera châtié comme mutin ». Radio-Bagdad publie ensuite un message de l'armée irakienne qui se déclare prête à soutenir par tous les moyens les revendications du gouvernement irakien ainsi que les aspirations

1. Depuis Koweit exporta, en 1960-1961, 90 000 litres de lait stérilisé par mois. L'Irak a vendu, de novembre 1959 à novembre 1960, 400 000 tonnes de ciment (*Oriente Moderno*, XLI, 1961, n° 6).

2. « L'affaire de Koweit. Éphémérides », *Orient*, n° 19, 1961.

du peuple de Koweit. Suit l'information que « les services spéciaux de l'Irak ont fait échouer un complot de l'impérialisme britannique qui vient de faire de l'émirat un membre du Commonwealth ». Puis les ondes diffusent des chants patriotiques, dont le refrain est : « Nous serons samedi à Koweit! »

Dans l'émirat, des manifestants se massent aussitôt devant le palais pour invectiver contre Kassem et attester leur loyalisme à leur émir. Celui-ci proclame que « Koweit défendra son indépendance contre toute tentative d'annexion et qu'il compte sur le soutien des pays amis et des pays arabes frères ». Après quoi, il proteste auprès du secrétaire général des Nations Unies contre les prétentions agressives de Bagdad.

On s'est étonné de la brusque détermination de Kassem de revendiquer Koweit, après en avoir reconnu l'indépendance avec les autres États arabes. Les réserves dont il avait accompagné cette reconnaissance en qualifiant d' « illégal » l'accord de 1889, « signé à l'insu de ses frères et des autorités irakiennes, par Cheikh Moubarak al Sabah, gouverneur d'un territoire qui dépendait de la province de Bassorah », n'avait guère fait présager l'éclat qui devait suivre.

L'initiative de Kassem soulève sur le champ un concert de protestations. La voix de la Grande-Bretagne se mêle, non seulement à celle de Koweit, mais encore à celle de la Jordanie et aussi, assez curieusement, à celle de l'Arabie Séoudite et à celle de la République Arabe Unie. Mais l'Irak fait face à ce tollé et son représentant aux Nations Unies, Pachachi, affirme que « 70 % des habitants de Koweit étant irakiens, l'Irak s'oppose à toute intervention de l'O.N.U. ou de la Ligue arabe contraire aux décisions de Bagdad ». La presse irakienne va même plus loin et étend ses revendications à toute la côte arabique.

Le 30, on apprend qu' « à la demande urgente et officielle du gouvernement intéressé », 2 porte-avions et 2 frégates britanniques font route vers le golfe, qui de Bahrein et d'Aden, qui de Karachi et de Hong-Kong, et que des commandos aéro-portés s'embarquent à Chypre et au Kénya pour Koweit, où la veille un détachement séoudite a débarqué.

Le 1er juillet le commandant du corps expéditionnaire fort d'environ 5 000 hommes se dit en mesure d'assurer la protection de l'émirat menacé. Un journal nassérien qualifie l'opération de « Suez à rebours » La radio de Bagdad s'écrie en revanche que l'on est malheureusement ramené en effet aux jours de Suez. Évidemment les deux capitales considèrent différemment l'intervention britannique. Quant au gouvernement irakien, il dément que son armée ait concentré des troupes

à la frontière de Koweit et jure de nouveau qu'il ne renoncera jamais à la terre irrédente et parviendra à ses fins par les moyens pacifiques en son pouvoir »[1].

L'Émir entre temps a saisi le Conseil de sécurité. Le 2 juillet, un représentant de l'Irak admis à la séance, sans droit de vote, dépose une contre-plainte. Il confirme que son pays n'a pas d'intention agressives et que « les bruits de concentrations de troupes irakiennes sont sans fondement ».

A la seconde séance, trois jours après, un représentant de Koweit admis dans les mêmes conditions que l'Irakien et soutenu par le délégué soviétique, demande le retrait immédiat des forces agressives de la Grande-Bretagne; et la R.A.U., revenant sur sa première attitude, désapprouve leur présence, « cause d'aggravation de la tension, et non moyen de résoudre un problème qui doit être résolu à l'intérieur de la Ligue arabe ».

Deux projets sont alors déposés par la Grande-Bretagne et la République Arabe Unie, qui sont examinés à la séance du 7 juillet.

Voici le texte du premier :

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la question du Koweit,

Prenant note des déclarations des représentants des parties intéressées,

Notant qu'en réponse à l'appel du souverain du Koweit, des forces de l'Arabie Séoudite et du Royaume-Uni ont été placées à la disposition du souverain,

Prenant note de la déclaration du représentant de l'Irak aux termes de laquelle le Gouvernement irakien s'engage à recourir uniquement à des moyens pacifiques pour poursuivre sa politique,

Prenant note de la déclaration du représentant du Royaume-Uni aux termes de laquelle les forces du Royaume-Uni seront retirées du Koweit dès que le souverain considérera que la menace qui plane sur le Koweit n'existe plus,

Reconnaissant qu'il importe de rétablir des conditions pacifiques dans la région,

Se félicitant de toutes mesures constructives que pourrait prendre la Ligue des États arabes dans l'esprit de la présente résolution,

1° Invite tous les États à respecter l'indépendance et l'intégrité territoriale du Koweit;

---

1. Les téléscripteurs des agences de presse qui reproduisent ces propos, impriment sur la même bande, à la suite, que le pétrole recommence à couler des puits de Raoudathaïn de la Koweit Oil C° dans le récent oléoduc qui relie ce gisement, découvert quelques mois à peine avant la crise, au port de Minet-al-Ahmada.

2° Prie instamment tous les intéressés de s'efforcer d'assurer la paix et la tranquillité dans la région;

3° Décide de suivre l'évolution de la situation.

Mis aux voix, ce projet recueille 7 voix contre une, celle de l'U.R.S.S., avec 3 abstentions (Ceylan, Équateur, République Arabe Unie), mais en vertu du veto soviétique, il est rejeté.

Le projet de la République Arabe Unie est pareillement repoussé après un scrutin où il a recueilli 3 voix (Ceylan, République Arabe Unie, U.R.S.S.), les autres représentants s'étant abstenus. Le texte en était le suivant :

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné les points de son ordre du jour,

Prenant note de la déclaration de l'Irak selon laquelle le Gouvernement irakien recourt à des moyens pacifiques pour régler la question,

Considérant que des conditions pacifiques doivent régner dans la région,

1° Demande instamment que la question soit réglée par des moyens pacifiques;

2° Invite le Royaume-Uni à retirer immédiatement ses forces du Koweit.

Sur ce, le Conseil se sépare sans avoir adopté aucune résolution, l'Union Soviétique s'étant opposée par deux vetos à ce qu'on garantisse l'indépendance du pays en cause.

Tous les pays de la famille arabe, (y compris la Tunisie où l'Irak pensaient avoir trouvé un appui, mais naturellement à l'exception de ce dernier État), ont donc reconnu l'indépendance de Koweit. Désormais il lui incombe de rechercher une issue. Après que l'Émir a exposé par émissaires dépêchés à Nasser et à d'autres dirigeants orientaux les raisons de son recours à Londres, et après un ajournement consenti à Bagdad, le Conseil de la Ligue se réunit, au Caire le 12 juillet.

Le délégué du Maroc, Abdelkhalek Torrès, que la revendication de la Mauritanie par son pays rapproche de l'Irak, soumet à ses collègues un projet de résolution en cinq points :

1° Koweit doit s'employer à obtenir le retrait des troupes britanniques.

2° L'Irak doit s'engager à ne pas recourir à la force contre Koweit.

3° Les États arabes doivent promettre une aide militaire à Koweit et appuyer sa demande d'admission aux Nations Unies.

4° La Ligue doit admettre Koweit comme membre.

5° La réunion doit être ajournée à une date à fixer par le Conseil pour permettre aux délégués de recevoir des instructions de leurs gouvernements.

Le Conseil s'ajourne ensuite à une semaine, malgré, semble-t-il l'opposition de la R.A.U. et de l'Arabie Séoudite.

Pendant l'intermède, à l'occasion de la fête nationale irakienne, un décret paraît à Bagdad qui fait de tous les citoyens de Koweit des citoyens irakiens, les admet à toutes les fonctions publiques, supprime pour eux le visa d'entrée en Irak et prescrit la révision des cartes du territoire irakien, de façon que celui de l'Émirat n'en apparaisse pas séparé sur celles-ci. Dans le discours qu'il prononce à l'Académie militaire, Kassem s'élève contre les provocations de l'impérialisme britannique qui maintient « indûment » des bases dans le Golfe, déclare qu'il lui livrera « une guerre d'usure » tant que Londres n'aura pas reconnu les droits de l'Irak, et annonce que le chemin de fer de Bagdad à Bassorah sera prolongé jusqu'à « notre » port de Koweit.

Le lendemain, son ministre des Affaires étrangères développe sa pensée en ces termes devant la presse :

L'Irak n'abandonnera jamais ses revendications sur Koweit. Il le revendique parce qu'il considère que ce territoire et la population sont irakiens, et non parce que l'Irak en convoiterait le pétrole. D'ailleurs l'Irak n'a jamais cessé de revendiquer ce territoire. Peut-on tolérer que la Jordanie soit réduite à solliciter des emprunts et à quémander une augmentation de l'aide occidentale pour protéger ses frontières contre Israël, au moment même où le gouverneur de Koweit fait cadeau à la reine Elisabeth de 100 millions de livres sterling pour son anniversaire? Si les Arabes sont préoccupés par le problème palestinien, cela ne doit pas leur faire oublier que le golfe Arabique, ses émirats et ses principautés, riches d'un pétrole qui appartient à la Nation arabe, sont entre les mains de l'impérialisme britannique.

En même temps, Bagdad annonce que si Koweit entrait à la Ligue, l'Irak n'y siégerait pas. De son côté, l'Émir étudie avec celle-ci le moyen de remplacer les forces britanniques par des forces arabes pour protéger son émirat.

Le Conseil de la Ligue s'étant réuni de nouveau le 20 juillet, 8 membres contre 2, soit l'Yémen et l'Irak, se prononcent en faveur de l'admission de Koweit, sur proposition de l'Arabie Séoudite, ainsi rédigée :

1° Le gouvernement de Koweit s'engage à demander dans le plus bref délai que les forces britanniques soient retirées du territoire de l'Émirat.

2° Le gouvernement irakien s'engage à ne pas utiliser la force pour annexer l'Émirat.

3° La Ligue arabe approuve d'avance la volonté que l'Émirat pourrait manifester de s'unir ou de se fédérer avec n'importe quel autre État membre de la Ligue, en pleine conformité avec les règles de la Charte.

4° La Ligue arabe accueille Koweit comme membre actif de plein droit.

5° Les États arabes se prépareront à aider Koweit, s'il le demande, pour la sauvegarde de son indépendance.

Le secrétaire général de la Ligue prendra les mesures nécessaires à l'exécution de cette résolution.

Bien que le troisième point de ce texte le rende plus favorable à l'Irak que la motion marocaine du 12 juillet, le représentant irakien le rejette en dénonçant « la conspiration impérialiste qu'il révèle au sein de la Ligue », et se retire de la salle de conférence, à la stupéfaction des autres délégations. Le 21, un communiqué officiel de Radio-Bagdad fait savoir que l'Irak considère l'admission de Koweit à la Ligue comme nulle et non avenue, tient les États qui l'ont votée « comme responsable de l'action criminelle perpétrée contre l'existence de l'organisme panarabe, et poursuivra ses efforts en vue de restituer Koweit à la patrie irakienne ». Suit une déclaration des Affaires étrangères qui taxe la déclaration incriminée d'illégale, vu qu'elle n'a pas été obtenue à l'unanimité, et surtout soutient qu' « elle ouvre la voie à l'infiltration de l'influence britannique dans les réunions de la Ligue ».

Les protestations de l'Irak n'empêchent pas le secrétaire général de demander à celui des Nations Unies de rayer l'affaire de Koweit de l'ordre du jour du Conseil de sécurité et d'accepter la candidature de l' « État indépendant de Koweit » dans toutes les organisations internationales.

La question de Koweit ne s'est donc pas réglée au sein de la famille arabe. Kassem boycotte de nouveau la Ligue, alléguant que « le secrétaire général et la majorité au moins des pays frères consentent que Londres les manœuvre en secret ». A ces « hypocrisies », il oppose, non sans un cynisme qui rappele la philosophie politique des dictateurs, que « les pays faibles doivent disparaître, parce qu'ils servent l'impérialisme et deviennent des jouets entre les mains des impérialiste [1] ».

Quant au corps d'intervention britannique, Londres fait savoir « son grand désir de retirer ses troupes de Koweit dès que l'Émir en fera la demande et que 3 de ses bataillons ont déjà évacué l'Émirat ». Cela correspond aux vues exprimées au point 1er de la motion séoudite et aux négociations menées à la Ligue pour qu'un contingent arabe soit envoyé à Koweit. Le 23 juillet Bagdad qualifie ce projet de « mesure qui permettrait à l'occupation britannique de se poursuivre sous forme déguisée », mais le lendemain, Abdelkhalek Hassouna, secrétaire général de la Ligue, communique : « Le gouvernement britannique est pleinement d'accord avec nous quant au problème de la relève de ses forces à Koweit ». La relève ne se fera pas immédiatement. De délai en délai, elle ne commencera qu'à la mi-septembre.

1. Discours du 17 juillet 1961 à l'inauguration des bâtiments de la future Assemblée nationale.

L'Iran et l'affaire de Koweit

Ayant déjà protesté contre la décision unilatérale de l'Irak d'avancer la limite de ses eaux territoriales, il fallait s'attendre que l'Iran se joignît au tollé qui accueillit la revendication de Kassem. La presse iranienne rappela sur le champ que 50 000 sujets de l'Iran vivaient à Koweit, que l'Iran maintenait ses droits imprescriptibles sur un golfe « que les Iraniens n'ont pas cessés de désigner du nom de golfe Persique », et qui « constitue la voie maritime de leur commerce », que, par conséquent, « la tranquillité de cette région importait grandement à Téhéran et que tout trouble qui s'y produirait ne pouvait que l'inquiéter ». C'est ce que le Chah lui-même affirma à l'occasion de la fête nationale, dans un discours vibrant devant un demi-million d'auditeurs enthousiastes, le 19 août. Certaines feuilles, à l'exemple de l'Irak, invoquant les droits historiques, allèrent jusqu'à dire que l'Iran considérait toujours Bahrein « comme la quatorzième province de l'Empire ».

Pour le moment, dit en tous cas le *Journal de Téhéran* du 11 septembre, le gouvernement suit la voie de la sagesse et s'efforce graduellement et lentement de développer ses relations, tant économiques que culturelles, avec les émirats du golfe Persique. Il y envoie des délégations de bonne volonté et y ravive une amitié qui a ses racines dans l'histoire. Le resserrement de ces rapports, le développement des échanges commerciaux, l'extension des relations culturelles et amicales sont à l'heure actuelle les premières mesures prises dans le sens de la sauvegarde des droits de l'Iran dans le golfe Persique. Il est regrettable de voir que la presse irakienne reparle du « golfe Arabique » d'un ton peu châtié. Mais il est certain que la nation iranienne, consciente de ses droits et de ses devoirs, a les yeux tournés vers le Chahinchah qui a su, à maintes reprises, repousser les prétentions infondées des autres, saura réagir.

Cependant, on ne relève pas en Irak ces allusions aux « autres » émirats du golfe. La situation se détend peu à peu entre Téhéran et Bagdad. Pour la première fois depuis la Révolution de juillet une délégation militaire irakienne assiste aux cérémonies de décembre en l'honneur de l'armée iranienne. La femme du premier ministre d'Iran se rend en Irak en pèlerinage aux lieux saints du Chiisme. Mais le développement de la révolte kurde retient toute l'attention inquiète de Téhéran.

Londres et Moscou et l'affaire de Koweit

La période qui s'est ouverte en juin 1961 avec l'affaire de Koweit est en effet particulièrement dense d'événements qui ne se développent

pas en champ clos. Tout l'Orient y est concerné et avec lui les grandes puissances. Pour corser la situation déjà compliquée voici que brusquement le 28 septembre. à Damas, un coup d'État rend à la Syrie son indépendance. Il sera suivi, juste six mois après, d'un autre coup d'État syrien. Entre temps un troisème coup d'État, avorté celui-là, aura marqué la nuit de la Saint-Sylvestre à Beytrouth. Il faut donc à présent sortir de l'Irak pour mieux comprendre son histoire propre.

De vieilles traditions, que certains, même en Angleterre, considèrent comme une survivance injustifiée par l'état actuel du monde et celui de la puissance britannique, font que Londres continue à jouer en Orient un jeu personnel et complexe. Cette complexité correspond à la politique également complexe des partenaires ou adversaires auxquels il y a affaire. Naguère elle s'expliquait par la multiplicité des services centraux (Foreign Office, Colonial Office, sans parler de la City ou de l'Intelligence Service) qui dirigeaient, et dirigent encore, la politique britannique, et celle des postes locaux d'exécution (Haut-Commissariat du Caire, India Service). Cela lui permettait de soutenir simultanément des rivaux tels que les princes hachémites et la maison d'Iben Séoud (sans parler des Sionistes). Aujourd'hui, Haut-Commissariat du Caire et India Service n'existent plus, mais les ambassadeurs de S.M. en Irak et en R.A.U. disposent de la liberté d'action des organismes disparus. Il en résulte que les intentions et les démarches de la diplomatie britannique sont d'une cohérence parfois difficile à saisir et donnent lieu à des rumeurs et à des interprétations quelquefois contradictoires [1].

1. C'est ainsi que, rappelant l'arrivée dans les eaux de Koweit de deux frégates et d'un destroyer britanniques au lendemain de la Révolution de Bagdad, Nasser, dans une note adressée à l'Emir le 17 juillet 1961, le louait « des services rendus alors à la cause arabe en n'autorisant pas les Britanniques et les Américains à débarquer sur son territoire », tandis que, jusque-là, personne n'avait songé à présenter ainsi les choses.

Cf. ce qu'écrit le quotidien libanais *Al Siassa* du 3 décembre 1961 sur le veto soviétique à l'entrée de Koweit à l'O.N.U. : « L'U.R.S.S. a joué le jeu de ses „ amis britanniques " qui ne cachent plus leurs intentions de réaliser le projet d'un Croissant fertile soumis à leur influence et composé de l'Irak, de la Syrie et de la Jordanie... Que faire, en cas de menaces plus sérieuses contre ce pays frère qui sera obligé, pour parer à tout danger, soit d'adhérer au C.E.N.T.O... soit de demander à entrer dans la fédération des principautés du Golfe que la Grande-Bretagne a l'intention de créer sous son autorité directe? Il ne s'agit là que de suppositions, mais au cas où cela se produirait, l'Union Soviétique en serait responsable. L'Union Soviétique, qui a joué le jeu des Britanniques, aura poussé Koweit dans leurs bras » (cité par *Docum. Franc., N.D.*, nº 001198 du 30 janvier 1962).

Certains prétendent ainsi qu'un accord secret de 1957 (de l'époque hachémite donc) aurait envisagé le rattachement de Koweit à l'Irak et qu'un malentendu aurait empêché l'ambassadeur britannique, Sir Humphrey Trevelyan, de préciser à Kassem qu'il était périmé.

Quoi qu'il en puisse être, après les protestations de Riyad, d'Amman et du Caire, un communiqué de Londres du 17 juin publia que Sir Humphrey s'était rendu auprès du ministre des Affaires étrangères irakien pour lui faire connaître « que les vues de l'Irak au sujet de Koweit étaient en désaccord total avec celles de la Grande-Bretagne ». A Londres, le lendemain, pendant que les porte-avions *Bulwark* et *Victorious* et les frégates *Llandaff* et *Yarmouth* cinglaient vers le Golfe, le Lord du Sceau privé confirma que « son gouvernement respecterait les engagements d'assistance qu'il avait pris envers l'Émir ».

Quant à Kassem, il publiait à la radio que l'attaché militaire de Grande-Bretagne avait été surpris déguisé en femme au camp d'Abou Gheib. Mais Londres démentit, sans être démenti lui-même, que le rappel de cet officier eût été demandé.

Cependant, aux Communes, d'un ton modéré Mac Millan expliqua la présence des troupes de S.M. à Koweit par « la sérieuse menace irakienne », mais promit leur retrait « dès le danger passé ». Ce fut la presse qui mit en relief les atouts britanniques dans l'affaire : Londres n'était-il pas dépositaire du trésor de l'Émir? Et le détenteur de l'Émirat, en admettant qu'il changeât, pouvait-il souhaiter perdre la clientèle d'une Grande-Bretagne acheteuse de 38 % du pétrole koweitien?

L'Irak, de son côté, ne rompit pas avec Londres. Des contacts officieux furent pris entre les deux pays. Le 2 juillet, le ministre irakien du Commerce se rendit en Angleterre. Le 21, Sir Humphrey fut reçu par Kassem et Londres se félicita de « la manière franche et cordiale dont le chef du gouvernement irakien s'était entretenu avec l'ambassadeur de S.M. ».

Trop franche, trop cordiale en tous cas, au gré de l'opinion publique en Irak, qui, malgré les diatribes du Zaïm contre la perfide Albion, le blâmait des ménagements qu'il gardait avec elle, et l'appelait « Kassem Al Inglisi ».

Kassem dut raidir en conséquence son attitude à l'égard de l'Occident [1]. Pour ce qui est des Anglais, il renouvela ses attaques contre eux. Il les accusa d'avoir fomenté les troubles du Kurdistan, pour-

1. Voir plus haut, p. 207.

suivit deux de leurs ressortissants pour collusion avec les Barzanis, et les visa par sa loi du 10 décembre sur l'irakisation des sociétés commerciales.

Sans s'émouvoir, au retour de la rencontre de Macmillan avec Kennedy aux Bermudes, et après avoir acheminé un porte-avions léger de Monbassa vers Aden et reçu le ministre du Pétrole irakien, le Foreign Office annonçait à Noël que « la rapidité avec laquelle la Grande-Bretagne avait pris des mesures pour parer à une menace irakienne, avait déjà porté ses fruits et qu'il apparaissait dès maintenant probable que, contrairement à ce qu'on prévoyait, l'Émir de Koweit ne demanderait pas de secours ».

L'Émir de Koweit, en se réclamant de la caution britannique, avait manifesté sa fidélité au bloc occidental. Moscou ne pouvait donc faire moins que de s'abstenir de reconnaître l'indépendance de l'Émirat (que pour sa part Pékin, écoutant davantage ses ressentiments contre Bagdad, reconnut tout de suite). Il devait aussi s'indigner du débarquement britannique, comme le fit aussi Pékin. La *Pravda* du 2 juillet jugea que cette « intervention colonialiste constituait une provocation de nature à augmenter la tension internationale ». Rappelons ici qu'à la deuxième séance du Conseil de sécurité, dont l'U.R.S.S. est membre permanent, le représentant soviétéque Zorine unit sa voix à celle du représentant irakien pour protester contre l'admission du représentant de Koweit, même sans droit de vote. Ajoutons que dans sa harangue Zorine condamna de nouveau « les activités colonialistes de Londres » et les compara à celles des troupes belges au Congo au lendemain de l'indépendance de cette ci-devant colonie. Enfin, après que Kassem eut dénoncé l'envoi d'un contingent arabe à Koweit comme une façon déguisée de permettre à l'occupation britannique de se poursuivre, la *Pravda* lui fit écho en accusant tout uniment les Anglais de s'apprêter à déclencher au besoin une guerre mondiale pour sauvegarder leur monopole dans la principauté ».

L'affaire valut à Kassem une reprise des fournitures soviétiques interrompues : quelques unités navales légères pour sa flottille du golfe Persique, quelques avions et quelques chars. Mais Nasser en reçut aussi de la même main, tandis que quelques escadrilles britanniques et le porte-avion *Centaur* reprenaient le chemin de Koweit. Mais Moscou n'alla pas plus loin. Il observait surtout l'évolution des pays arabes que la conférence de Belgrade réunit aux autres membres du tiers monde, en particulier celle de la Syrie, enjeu de la rivalité égypto-irakienne, et qui, brusquement, occupa la vedette dans les affaires d'Orient.

Le coup d'État syrien du 28 septembre 1961

Le 28 septembre 1961, en effet, l'armée syrienne, soutenue par le Parti du Peuple sympathique à l'Irak, a rendu par la force son indépendance à la « province septentrionale de la R.A.U. ».

La Grande-Bretagne, les États-Unis et l'Union Soviétique reconnaissent aussitôt la République syrienne restaurée et Kassem affirme publiquement que « l'armée irakienne en alerte est prête à défendre l'intégrité de la Syrie contre les impérialistes et les usurpateurs », puis que « la Révolution du 14 juillet de l'Irak avait fixé rendez-vous à celle du 28 septembre de la Syrie ».

Nasser cependant affecte le « recueillement » et, par réaction contre les mesures « réactionnaires » de Damas, accentue sa politique « socialiste ». Au Yémen, l'Imam s'émeut et fait voler sur les ondes un poème dû à sa plume, où le « socialisme impie » est stigmatisé. Le 23 décembre Nasser rompra les liens qui depuis trois ans fédéraient l'Égypte au Yémen. Entre temps, il aura retiré le contingent égyptien du corps des Bérets verts de Koweit, le 11 novembre.

Le même jour Kassem reconnaît officiellement la République syrienne dont le président, Koudsi, se prononce en faveur d'une « fédération panarabe ». L'atmosphère est propice à une résurrection de l'amitié syro-irakienne. Pour commencer. un traité de coopération économique est signé le 3 novembre. Il supprime les interdictions qui frappaient les déplacements de personnes entre les deux territoires. Il garantit la liberté du travail et d'emploi des citoyens d'un pays dans l'autre. Il abolit les droits de transit sauf pour le pétrole. Il abaisse les droits de douane dans des proportions qui varient entre 50 % et 100 % pour 38 produits. On s'attend que cet acte, qui rouvre à l'Irak le chemin de la Méditerranée et à la Syrie celui de son arrière-pays, décuple les échanges.

Mais les agents de Nasser restent actifs. En attendant un retour des choses à Damas, ils montent un coup d'État à Beyrouth. Il échoue piteusement, mais indique que le Raïs ne renonce pas à ses ambitions d'hégémonie. L'alerte contribue à rapprocher la Syrie et l'Irak.

Dès le début de 1962, le ministre des Affaires étrangères de Kassem et son confrère syrien, qui est aussi Premier ministre, confèrent à Damas et proclament « la nécessité d'entamer des négociations en vue d'une coopération militaires défensive » et d'« assainir les relations inter-arabes » (21-24 janvier 1962). Une délégation d'officiers et de fonctionnaires irakiens prolongent à Damas ces contacts et préparent une rencontre « au sommet ».

Enfin, le 14 mars, le Zaïm quittant pour la première fois le territoire irakien se rend en territoire syrien près de Routba, à la frontière, où le président Koudsi l'accueille.

Les deux chefs d'État s'accordent pour condamner « les projets de regroupements arabes d'inspiration impérialiste, tels ceux de la Grande Syrie et du Croissant fertile ». (Il faut voir là un avertissement aux prétentions du roi Hussein de Jordanie.)

A l'issue de ces conversations, Radio-Bagdad diffuse un communiqué conjoint où les présidents Koudsi et Kassem font part de leur décision de proposer aux autres États Arabes la conclusion :

1° d'un pacte militaire unifiant le commandement des armées arabes comme prélude à la fusion de ces forces;

2° d'un accord instituant un « conseil économique » qui coordonnera le développement industriel des pays membres;

3° d'un traité tendant à unifier la politique étrangère des États arabes;

4° d'une convention prévoyant la création d'un « conseil culturel » supranational.

Le second putsch damascain du 28 mars (qui échoua) ne dénoua pas ces liens, mais montra qu'en Syrie les partisans de Nasser n'avaient pas désarmé et que la gauche restait forte. A ceux-là la politique anti-nassérienne et anti-libérale du Zaïm ne plaisait guère. Des militaires déploraient que la rupture avec Le Caire eût privé l'armée syrienne du matériel soviétique qui lui était destiné mais qui attendait en Égypte d'être livré. Une bonne partie de l'opinion estimait que le gouvernement s'était jeté un peu trop vite et d'une manière trop voyante dans les bras de l'Irak et s'était par là coupé du reste du monde arabe en narguant la « Ligue ». Elle désapprouvait que Kassem prétendît s'adjuger égoïstement le pétrole de Koweit et partageait l'inquiétude que la constitution d'un bloc syro-irakien pouvait causer à la Jordanie et à l'Arabie Séoudite. Aussi bien le communiqué de la junte syrienne victorieuse fit aussitôt savoir à tous les pays arabes qu'elle se proposait une « union complète et générale avec eux, notamment avec la chère Egypte et les frères irakiens ». Le chef d'état-major général, dans la semaine, confirma cette attitude en assurant les journalistes que la « Révolution [syrienne] se considérait en rapports constants avec tous les pays arabes ». Et le 8 juin, le président Béchir Azmeh, en se proclamant favorable à une union fédérale avec l'Égypte « à laquelle devrait se rallier l'Irak », renvoyait en réalité dos à dos pro-Nassériens et Kassémistes.

Mais l'optimisme qui fait dire au Zaïm que Koweit tombera dans la main « comme un fruit mûr », l'assure que les Syriens ne peuvent pas préférer au peuple frère de l'Irak, le peuple d'Égypte qui « n'est pas arabe mais copte et descend des Pharaons ».

Une violente hostilité ne tarda pas d'ailleurs à dresser Damas contre Le Caire. La presse en Irak et en Syrie s'éleva avec la même indignation contre le projet de Nasser de créer une Ligue des « peuples » arabes, l'accusant de vouloir par ce biais porter la subversion dans ces deux pays. Mais Kassem fut déçu de ne pas voir Damas donner pour autant à ses rapports avec Bagdad l'intimité qu'il escomptait. Et lorsque la Jordanie, si hostile à la monarchie séoudite du temps que les Hachémites régnaient sur l'Irak, conclut avec Iben Séoud, en août 1962, à Taïf une « union militaire économique et culturelle », le gouvernement irakien s'étonna que la Syrie ne condamnât point avec la même ardeur que lui ce nouvel axe Riad-Amman. Sans doute Kassem persiste-t-il à attendre le jour où « le drapeau irakien flottera en Irak et la drapeau de la République syrienne en Syrie », et où les frontières entre ces deux pays disparaîtront car ils sont, dit-il, un seul peuple et un seul pays [1].

Moscou et la querelle du panarabisme

Ainsi l'affaire de Koweit a élargi la querelle de deux champions orientaux du panarabisme et l'éclatement de la R.A.U. a fait surgir entre eux un tiers acteur. La stabilité de l'Orient, qui importe tant à l'équilibre du reste du monde, est de nouveau remise en question. Moscou y dénonce les intrigues de l'impérialisme occidental. L'Occident sait en revanche que dès qu'une fissure se forme au sein de quelque ensemble politique ou de quelque région, il est sans exemple que l'U.R.S.S. n'y introduise un coin. La promotion du spécialiste des affaires orientales du Kremlin, Moukhidinov, au poste de vice-ministre des Affaires étrangères du Kremlin est un signe de l'intérêt accru que l'Union Soviétique porte au Proche-Orient.

Si jouer des nationalités est dans sa ligne, croire à l'avenir du panarabisme et le soutenir n'est pas sont fait.

Le discours tenu par Zorine le 30 novembre 1961 au Conseil de sécurité où Nasser parrainait la candidature de l'Émir à l'O.N.U., est significatif. Il affecta d'ignorer tant le gouvernement de Bagdad que celui du Caire pour ne prendre en considération que « les peuples arabes dont l'U.R.S.S. souhaite l'unité dans leur lutte contre les impérialistes occidentaux ». L'U.R.S.S. n'entend favoriser les ambitions panarabes ni de Nasser ni de Kassem, ni prendre le parti du Zaïm contre le Parti démocratique du Kurdistan irakien, ni renoncer aux avantages qu'est pour elle l'existence du P.C.I., son avant-garde en Orient.

1. Cf. *Le Monde*, 17-18 juillet 1962.

En réalité c'est toute l'Asie et toute l'Afrique qui intéressent l'U.R.S.S. Cette raison lui déconseille d'hypothéquer ses possibilités de manœuvre en engageant une action prématurée contre l'un ou l'autre des chefs des deux États-chaînons de l'un et l'autre continent. Elle attend et met à profit les problèmes cardinaux qui se posent à l'Irak dans les quatre domaines de la politique intérieure, de la politique étrangère, de la cohésion nationale et du développement. Les communistes dénoncent à présent la « terreur blanche » de Kassem. Mais on a pu, avec quelque apparence pour un temps, parler d' « Irak rouge ». Les fluctuation de la situation politique dans le Croissant fertile peuvent amener ce pays à redevenir tel[1].

1. Les quatres premières années de la République Irakienne se déroulèrent dans un Moyen-Orient sans crise international déclarée. Mais la révolution yéménite (26 septembre 1962), survenant après l'affaire de Koweit et la sécession de la Syrie, amplifia la crise ouverte par ces deux événements en l'étendant à la péninsule arabique à laquelle appartient Koweit. Bagdad n'a reconnu la République du colonel Sallal (soutenue par Nasser et jugée « conforme à l'idéal du 14 juillet 1958 » par Kassem), que le 10 octobre 1962, soit après Moscou, Le Caire, Damas, Tunis et Alger. A cette occasion, Kassem proclama « qu'aucun groupe, milieu, État ou élément étranger n'avait le droit de s'immiscer dans les affaires du Yémen »; ce qui peut s'adresser autant au Caire qu'à Londres.

QUATRIÈME PARTIE

Le problème de la cohésion nationale

15

LE NOUVEAU RÉGIME ET L'ISLAM

L'Islam et l'opinion

A l'origine, l'Islam groupait tous les croyants en un corps souverain, où communauté religieuse et État se confondaient. Depuis que l'évolution politique du monde l'a découpé en nations fraternelles sans doute en principe, mais indépendantes, les Musulmans cherchent à adapter les institutions et la politique de leurs États aux nouveaux cadres nationaux, sans vraiment espérer que l'Islam redeviendra l'empire œcuménique qu'il n'a d'ailleurs jamais été, même aux jours des Omeyyades ou des Abbassides.

L'Islam cependant continue d'exercer sur les âmes sa traditionnelle puissance. Le nouveau régime n'aurait pu s'établir en Irak si d'emblée il ne s'en était réclamé. Comme dans la pieuse formule d'invocation *bismillah* par laquelle le Musulman doit commencer chacun de ses actes, le nom de Dieu figure dans les paroles dont les insurgés du 14 juillet 1958 se servirent pour annoncer au peuple irakien la naissance de sa république permise par la mort de l' « ennemi d'Allah, Nouri Saïd », sans oser mentionner comme tel le roi Faysal II, descendant du Prophète, également massacré. Kassem lui-même ne manque jamais de proclamer sa fidélité à l'Islam. Il le fit par exemple le 15 septembre 1958 devant une délégation des chefs religieux qu'il avait convoqués pour dénoncer devant eux « l'iniquité du régime

aboli et de l'impérialisme qui le soutenait », et leur promettre solennellement que « la foi en Dieu de notre peuple et sa religion demeureraient inébranlables ». Ses collaborateurs font de même et son cousin le colonel Mahdaoui, président du tribunal du Peuple, ne perd jamais l'occasion d'attester la foi du Zaïm et de s'élever contre les accusés qui le mettent en doute.

Dans l'aire arabe d'autre part, où l'Islam est né de la prédication d'un prophète arabe et dont la langue sacrée est l'arabe du Coran incréé, la notion de nation déborde le cadre de l'État et s'entremêle à celle de l'Islam, de telle sorte que l'arabisme exerce sur l'opinion un attrait puissant et comme religieux, et que les hommes d'État ne peuvent point ne pas en tenir compte. Cinq jours après la proclamation de la République, Kassem déclarait à l'Agence du Moyen-Orient que « la vocation de l'Irak et des autres pays arabes et musulmans repose autant sur l'Islam que sur l'arabisme ».

Ainsi, pour l'Irak comme pour les autres Etats frères par la race et la religion, arabisme et Islam colorent ensemble politique intérieure et politique étrangère.

Cependant la sujétion ou la tutelle qu'après l'Empire ottoman les puissances occidentales infidèles ont fait peser sur les peuples arabes dépositaires de la vraie foi, a développé chez eux un besoin général de libération, la passion de l'indépendance et la haine de l'impérialisme, avec le désir de combattre celui-ci à armes égales, c'est-à-dire en se modernisant. Ce désir les entraîne parfois à dépasser leur premier but qui était de défendre les traditions et la communauté musulmane. Ils finissent par s'affranchir de celles-ci, au point qu'on a pu voir au fronton du Tribunal du Peuple de Bagdad l'inscription *bismilchaab* (au nom du peuple), décalque laïque et même blasphématoire du *bismillah*.

En Irak où l'Islam est professé par l'immense majorité des Irakiens, mais où les deux tiers de ceux-ci seulement sont arabes et où, de plus, les vrais croyants se partagent entre Chiites et Sunnites, la question de l'Islam se présente dans des conditions particulières. Il en est de même pour les questions connexes d'arabisme et de nationalité, et pour ce qui touche à la modernisation des institutions. Si l'on n'y prend garde en effet, la notion de nation peut écarteler l'État, si l'Arabe musulman de Bagdad se sent plus le frère de l'Arabe musulman du Caire que du Kurde musulman de Mossoul, et si le Chiite arabe de Kerbela se sent davantage le frère du Chiite iranien d'Ispahan que du Sunnite de sa propre ville.

Sans nier la puissance de ces données centrifuges en Irak, c'est d'abord à l'intérieur du cadre de l'État que les opinions nationales se forment, quitte à se mêler ensuite aux opinions des nations des autres États. Chez les Chiites qui constituent une Église, nous savons

que le pouvoir d'interpréter le dogme (a qui rien n'est étranger) donne une puissance supérieure à celle des ulémas sunnites aux mujtahids dépositaires de la sciences infaillible du chef invisible et enclins à subir l'influence de leurs confrères d'Iran. Il s'ensuit qu'en Irak la formation d'une opinion musulmane sera moins qu'ailleurs uniforme.

Mais une nouvelle donnée joue chez les Sunnites et même chez leurs frères séparés de la Chiia, sensibles les uns et les autres, comme tous les Arabes, au prestige du verbe : c'est l'influence laïque des leaders politiques, multipliée par la radio, qui, au sens philosophique du mot, « informe » principalement l'opinion d'aujourd'hui. Or, depuis le milieu du XIX^e siècle, sous l'action du réformisme, le consentement unanime des Croyants, ou *ijma*, peut de nouveau définir le dogme. On voit donc combien, au sein de pays où l'État ne s'est jamais séparé de l' « Église », l'opinion populaire « informée » de la sorte peut peser dans les controverses sur des questions politiques où les considérations laïques s'entremêlent de plus en plus aux considérations religieuses [1].

L'État irakien et la solidarité islamique et panarabe

La solidarité islamique est le thème favori de la guerre de propagande que se font les États arabes. Nasser l'évoque à l'occasion contre Kassem pour opposer celui-ci à son peuple et pour se présenter comme le seul champion du monde arabe et musulman. Cependant la structure nationale des États de ce monde et les limites territoriales à l'intérieur desquelles les pouvoirs de chacun s'exercent, rendent encore plus malaisé qu'autrefois une mobilisation générale des vrais croyants. Déjà les appels à la « guerre sainte » des califes restèrent souvent sans écho. En 1914, c'est en vain que le Sultan-Calife de Constantinople la proclama, malgré le désaveu du Chérif de La Mecque, comme ce fut en vain que le prince des Chammars la proclama à son tour contre son suzerain Iben Séoud, vali de la Porte pour le Nejd [2]. L'appel aux armes du grand mujtahid de Kazimein contre les Britanniques en 1920 et celui que le grand mufti de Jérusalem lança contre eux de Radio-Bagdad en 1941 n'eurent pas plus de succès. A plus forte raison quand les chefs religieux d'un État musulman étranger à un autre État musulman prétendent en

1. Cf. les exégèses auxquelles Kassem se livre à propos de *Coran*, II, 59. de *Coran*, V, 56, et à propos des prescriptions coraniques en matière successorale, Cf. J.N.D. ANDERSON, *The inter. and comp. Law Quarterly*, octobre 1960, p. 552 sqq.
2. Cf. MUSIL, *Northern Negd*, op. cit. p. 429.

mobiliser la population, voire tout l'Islam, contre ses chefs, leur voix se perd-elle dans le désert. Les arguments religieux suffisent moins que jamais. L'opinion irakienne ne fut nullement émue par les anathèmes qu'en 1959 les ulémas et muftis du Caire et de Damas firent pleuvoir, d'ordre de Nasser, sur Kassem et sa politique pro-soviétique. La presse et la radio de la République Arabe Unie stigmatisèrent alors à l'envi, mais en vain, la traîtrise de Kassem envers l'Islam et le panarabisme, comme elles le firent parfois aussi contre Bourguiba ou contre le chah d'Iran. S'agissant de l'Irak, la propagande nassérienne joue à la fois la carte sunnite et la carte chiite. La fondation d'une chaire de théologie chiite à l'Université d'Al-Azhar au Caire illustre un procédé qui a l'avantage supplémentaire de concurrencer l'enseignement chiite organisé récemment à l'Université de Téhéran. Parfois cependant, comme ce fut le cas en 1959, les ondes de la R.A.U. et de l'Iran s'accordent pour décrire avec affliction « le chômage et le marasme auxquels l'insécurité et les mesures de police réduisent la population hôtelière des villes saintes d'Irak, ainsi que les débordements impies des communistes irakiens qui en déshonorent les sanctuaires d'affiches profanes, voire profanatrices. » A quoi les ondes de Bagdad rétorquent en se prévalant des éloges prodigués au Zaïm par les prédicateurs du Mouloud, et déversent leurs propres anathèmes sur les « agents plus ou moins déguisés de l'impérialisme et ceux qui sabotent l'œuvre d'un chef qui veut rétablir la gloire de Dieu et de l'Islam ».

L'année suivante, tandis que Nasser a changé de cible et ameute l'Islam arabe contre le chah coupable d'avoir reconnu Israël *de facto*, Kassem adopte « une politique de prudence et de sagesse qui vise à prévenir une grave scission au sein du monde musulman ». Il se fonde sur le *hadith* que « les faiseurs de paix sont bénits », plutôt que sur le verset 56e de la Ve sourate, qui flétrit « quiconque s'associe aux Juifs [1] ». Cette exégèse ne préjuge d'ailleurs en rien la question de l'existence même d'Israël. Elle n'a trait qu'aux rapports mutuels des États musulmans.

Observons à ce propos que dans tous les cas où les soucis de la politique étrangère se mêlent à ceux de la politique intérieure, ce n'est pas seulement l'opinion des Musulmans irakiens qu'il s'agit pour Kassem de toucher, c'est aussi l'opinion des Musulmans de

1. Radio-Bagdad, 28 juillet 1960. Cf. P. RONDOT, *Orient*, 1959 n° 12 et *Orient*, 1960, n° 15.

Les *hadiths* sont des récits rapportés par la tradition (Sunna), concernant un propos ou une attitude du Prophète. Ils constituent avec le Coran (dont les *sourates* sont les chapitres) le fondement du dogme. Les Chiites ont leur propre tradition constituée d'*akhbar*.

Syrie, d'Égypte et du reste du monde, car par un effet de retour, l'opinion des pays musulmans voisins conditionne l'opinion des musulmans d'Irak.

La constitution provisoire et l'Islam

Depuis les progrès des lumières laïques en Orient, nombreux sont les novateurs, tant musulmans que chrétiens qui font campagne pour libérer les États arabes des servitudes du « confessionnalisme ». En Irak même, en 1935, le député et poète illustre Marouf-al-Rousafi, dont Kassem a honoré publiquement la mémoire, avait proposé « la séparation de l'Église et de l'État », comme le meilleur moyen de mettre un terme aux conflits entre communautés et de moderniser l'Irak. Cependant, la Constitution provisoire à son article 4 reconnaît l'Islam comme « religion de l'État ». Par là, elle s'apparente à la « Loi fondamentale » du royaume marocain, du 2 juin 1960, qui déclare que « le Maroc est un royaume arabe et musulman, et que l'Islam est la religion officielle de l'État ». Mais elle est plus traditionaliste que les constitutions de la Turquie, de la Syrie et de la Tunisie.[1]

La constitution kémaliste voulait en effet que l'État turc fût non seulement *populaire, national, étatique, républicain, révolutionnaire,* mais encore *laïque;* et la constitution néo-kémaliste du 27 mai 1961 a confirmé ce point en définissant la Turquie comme une « république sociale, démocratique, laïque ».

Pour la Syrie, le préambule de sa constitution de 1950, après d'âpres interventions des Chrétiens nationalistes, dit ceci : « Étant donné que la majoration du peuple professe l'Islam, l'État proclame son attachement à l'Islam et à ses idéaux sublimes... Notre peuple est décidé à édifier l'État sur les bases de saine moralité conçues par l'Islam et par les autres religions révélées ». Et l'article 3 du texte dispose : « La religion du président de la République est l'Islam. Le droit musulman est la source principale de la législation. »

Si, selon l'ancienne constitution égyptienne, « l'Islam était religion d'État », celle de la R.A.U. du 16 janvier 1956 n'avait pas conservé cette clause, ni ne précisait quelle devait être la confession du chef de l'État. Il est vrai que la pratique gouvernementale et administrative, voire certaines mœurs, assurent au-delà de ces textes, auxquels la communauté tient pour des raisons de principe et de prestige, la priorité effective de l'Islam et des Musulmans. Cette pratique d'ailleurs vient d'être officiellement sanctionnée. A la demande d'Al Azhar, Nasser

1. Cf. Annexe V.

a en effet introduit dans le projet de charte nationale présenté au Congrès national des forces populaires, juillet (1962), un article où il est spécifié que « l'Islam est la religion de l'État ».

Quant à la constitution tunisienne du 1er juin 1959, sans proclamer qu'il existe en Tunisie une religion d'État, elle constate que « sa religion est l'Islam ».

La constitution provisoire de l'Irak est, d'autre part plus « avancée » que celle du Pakistan du 29 février 1956, destinée avant tout à sauvegarder l'unité d'un pays coupé en deux tronçons. Elle prévoyait que « des dispositions seraient prises pour donner aux Musulmans la possibilité d'ordonner leur vie collective selon le saint Coran et la Sunna », et qu'aucune loi ne devrait être édictée qui soit contraire aux saints principes de l'Islam (art. 196). Cependant, le Pakistan a renoncé depuis au titre de « République islamique » que s'est donné le nouvel État de Mauritanie, et son président, Ayoub Khan, a déclaré que « la future constitution du pays sera d'inspiration islamique » [1]. Notons que, dans un discours du 19 juillet 1961, Kassem a promis que « la constitution irakienne définitive stipulera que l'Islam est la religion officielle de l'État », ce qui est revenir à la rédaction de l'article 13 du Statut organique de 1924.

Le fait que l'article 4 ne précise pas quel Islam est « religion d'État » place Chiisme et Sunnisme sur le même pied. Une telle précision eût été inopportune, Sunnites et Chiites se sentant également musulmans et se considérant mutuellement comme tels. Au reste, l'article 12, sur la liberté de conscience, ne suffit-il pas à garantir aux Chiites des droits égaux à leurs frères sunnites? La nomination d'un Chiite (Mahdi Koubbah), le soir même du 14 juillet à un des trois sièges du Conseil de souveraineté, à côté d'un Arabe sunnite et d'un Kurde sunnite, a une valeur symbolique. Par la suite, la République a confié des portefeuilles ministériels importants à des membres de la communauté chiite aussi facilement que la monarchie le faisait.

La législation de la République demeurant en principe conforme à la tradition musulmane, rien n'est changé à la situation de l'Islam. Sunnites et Chiites continuent à former en Irak deux communautés dotées chacune de son statut particulier des personnes. La juridiction des tribunaux y reste exercée selon les principes de la loi *chariyat*, telle qu'elle est fixée dans les diverses doctrines et sectes de l'Islam. Le cadi doit appartenir à la secte de la majorité de la

1. P. RONDOT, *L'Islam...*, *op. cit.*, t. I, p. 48. — Eric ROULEAU, *Le Monde*, 1er août 1959. On notera que l'article premier de la constitution afghane de 1935, malgré la présence de Hazaras chiites sur le territoire du royaume, dispose non seulement que « la religion de l'Afghanistan est la sainte religion de l'Islam », mais que son rite officiel est « le très excellent rite hanéfite ».

population du siège de son tribunal, étant entendu que dans les villes de Bagdad et de Bassorah il doit y avoir un cadi sunnite et un cadi *jafarite*[1], c'est-à-dire chiite.

Il n'en est pas moins vrai cependant que malgré la volonté de Kassem, par la force des choses, la communauté arabe sunnite joue encore un rôle politique prédominant dans l'État.

Le nouveau régime fut accueilli sans résistance par les chefs religieux. A l'occasion du premier anniversaire de la nativité de l'Imam Ali, Kassem ayant adressé ses félicitations au cheikh Mourtada-al-Yassine, mujtahid de Nedjef et recteur de la vieille Université chiite de cette ville, celui-ci s'empressa d'assurer le Zaïm de son loyalisme, « sûr que l'âme du Calife-Imam conduirait l'Irak vers une vie meilleure, à l'ombre de la bien-aimée République et de son chef inspiré ». Les ulémas sunnites proclamaient en même temps que « les objectifs des nouveaux dirigeants étaient inspirés par les principes de l'Islam ».

Les fêtes de l'Islam, aussi bien, ont une résonance que le Zaïm, comme d'autres chefs de gouvernement arabes, aime utiliser pour rencontrer l'âme de son peuple. C'est ainsi qu'à l'occasion de l'Aïd al Saghir, peu après le coup d'État de Chaouaf, au printemps 1959, il exhorta la nation à bannir ce qui la divisait, et qu'il offrit son pardon à ceux de la tribu des Chammars qui s'étaient compromis avec le colonel rebelle. Pareillement, en 1961, ce fut le jour de la même fête qu'il choisit pour annoncer l'amistie qu'il accordait aux ministres et généraux condamnés au moment de la grande épuration de juillet 1958.

Kassem et les chefs religieux

Si le gouvernement souhaite d'être suivi par les autorités religieuses dont l'assentiment est de nature à renforcer la cohésion nationale, en particulier dans le sud où le prestige et l'audience des chefs religieux iraniens pourraient, le cas échéant, détacher de lui la population chiite, les mujtahids ont également besoin de la protection des autorités, car en cette région les masses prolétariennes peuvent être montées contre eux par les leaders de gauche. Ce fut le cas en février 1959 où le *Saout-al-Ahrar* les accusa « d'être des réactionnaires et des ennemis du régime républicain ». A la suite de quoi les grands

1. En souvenir de Jafar al Sadik, VI[e] Imam, cf. Annexe II. — P. RONDOT, *L'Islam..., op. cit.*, t. II, p. 110.

mujtahids rassemblés dans leur sanctuaire de Kerbela sous la présidence d'Aya-Hakem-al-Tabatabaï, ripostèrent par un message d'attachement à Kassem. Le 28 mai les mujtahids de Hay en envoyèrent un autre au comité de défense républicaine de l'administration des *wakfs* (ou biens religieux) pour lui exprimer combien « les mesures prises par le gouvernement contre la trahison d'une poignée d'hommes de l'ancien régime les satisfaisaient ».

Cependant, quoique musulman sincère, Kassem souhaite avec les intellectuels du pays que l'Islam se modernise. Sans s'engager dans les voies radicales du kémalisme (car traditions et scrupules sont plus difficiles à surmonter en Irak qu'en Turquie), il ne redoute pas de prendre publiquement parti contre les opinions de certains mujtahids ou de certains ulémas. Plusieurs de ceux-ci lui ayant adressé une requête pour qu'il interdît l'affichage de versets du Coran dans des conditions qu'ils ne jugeaient pas rituelles et pour qu'il prescrivit de faire arrêter les trains à l'heure de la prière, le Zaïm les éconduisit. Dans une interview du 2 décembre 1958, il se gaussa d'eux, alléguant « qu'il ne voyait pas pourquoi on ne pourrait pas prier en train, à cheval ou en bateau, comme s'il fallait revenir au moyen âge et imiter le respect sacré des Indiens pour leurs vaches ».

A côté des ulémas et mujtahids loyalistes, il en est qui ne se sont pas ralliés au nouveau régime surtout chez les Chiites. Ainsi le cheikh Abd-Al-Rassaoul-Al-Khalissi, de souche iranienne, a publié en 1959 une brochure qui recommandait l'alliance des Arabes, d'Israël, de la Grande-Bretagne et des États-Unis pour lutter contre le communisme. Puis dans un manifeste auquel participa son confrère Cheikh-al-Badri, il accusa le régime de mécréantise, anarchie et communisme. En décembre 1959, Kassem fit arrêter les deux personnages, mais ni ces déclarations, ni la sanction ne semblent avoir eu grand retentissement.

Diversité d'opinion des chefs religieux

Il serait erroné de croire les chefs religieux unanimes à l'égard de la politique, en particulier à l'égard du communisme. Dans l'ensemble ces personnages sont conservateurs par tradition, surtout les mujtahids chiites, dociles à l'influence de l'*ayatolah* iranien Bouroudjerdi [1]. Le vieil Aya-Hakem-al-Tabataï et Cheikh Mourtada-al-

1. Mort en mai 1961. Quatre cent mille fidèles suivirent sa dépouille et mirent en pièces son cercueil pour s'en partager les reliques. DOCUM. FRANÇ., *A.D.*, nº 984, 1960, 13 août 1960, p. 7. — P. RONDOT (*L'Islam...*, t. II, *op. cit.*,

Yassine, que nous avons dit avoir attesté publiquement leur fidélité à Kassem, ont rendu une *fetwa* (ou décision canonique) qui condamnait le communisme comme *haram*, c'est-à-dire peccamineux. « Il est interdit, y disaient-ils, d'adhérer à ce parti, car ce serait faire acte d'hérésie ou apporter aide à une hérésie. Puisse Dieu vous en préserver et en préserver tous les Musulmans en fortifiant votre foi. »

Mais, d'autre part, un certain nombre de chefs religieux ont en Irak comme ailleurs subi l'influence, non seulement des grands théologiens réformistes, mais aussi celle des guides laïques de l'opinion. Il en est parmi eux qui partagent les sympathies de Cheikh Mounir-al-Kadi, président de la Société savante d'Irak, qui a affirmé ceci publiquement : « Le régime communiste ne heurte en rien, directement ni indirectement, les valeurs spirituelles religieuses inspirées. » Il est même allé jusqu'à écrire :

> S'il a combattu les légendes qui se sont mêlées aux légendes et superstitions hérétiques, il serait faux de dire que le communisme est hostile aux véritables principes religieux... Le principe le plus important de ce régime est celui qui a fait disparaître le capitalisme... En ce sens, il est supérieur au régime socialiste... L'organisation des nécessités matérielles est l'un des principes du régime islamique... La limitation de la propriété individuelle est une chose rationnelle, que le régime islamique ne repousse pas. La propriété individuelle est une chose permise en Islam, mais non obligatoire [1].

Remarquons d'autre part qu'au cours de son histoire les courants théologiques les plus divers ont remué l'Islam irakien et se sont combinés à des mouvements politiques pareillement divers. Hamdan Karmath n'a-t-il pas suscité une rébellion populaire (à laquelle le ministre actuel de l'Orientation a consacré en 1955 une étude intitulée *Une rébellion d'esclaves à Bassorah au IX^e siècle*), qui rassembla en une vaste organisation de compagnonnage clandestin les ouvriers et les paysans du Chatt-al-Arab et les rallia à un imam caché qui devait instaurer une société de type communiste [2] ?

---

p. 156) signale l'idée avancée au Colloque islamique de Lahore de janvier 1958, par le professeur Safa Khouloussi, de Bagdad, d'une coopération entre l'Islam et le Christianisme, dans l'esprit de Bandoung, contre le matérialisme. On notera d'autre part cette déclaration du recteur de l'Université d'Al-Azhar : « De même qu'il a prodigué aux individus des conseils pour qu'ils se tiennent également éloignés de l'avarice et de la prodigalité, l'Islam a autorisé l'autorité chargée de veiller au bien public à prendre par la force à ceux qui ne suivent pas les conseils précédents, ce que Dieu leur avait confié », et soutenu que l'État doit « préserver la liberté économique » contre les accaparements des biens par « les grands commerçants et les sociétés industrielles, dangereux dans la mesure où ils entendent devenir propriétaires des terres agricoles ».

1. BELLEFONDS, « A propos d'un livre récent (Cheikh MAHMUD CHALTUT, *L'Islam*) Dogme et Droit », *Orient*, n° 19, 1962, p. 41.

2. Voir plus haut, p. 23, note 4, sur l'hérésie communisante des Mazdaks.

Tous les chefs religieux ne répugnent pas à entrer en contact avec Moscou, c'est ce que montre l'acceptation par Cheikh Abd-al-Wahid-al-Ansari, cadi de Bagdad, de l'invitation que le moufti Chakir Aldinof lui adressa au nom de la Direction religieuse des Musulmans d'Asie et du Kazakstan et de la Direction des Musulmans d'Europe et de Sibérie, à venir passer trois semaines en U.R.S.S. en décembre 1959, et à visiter Tachkent, Samarkand, Stalinabab, Bakou, Léningrad et Moscou. Il est vrai qu'un voyage ne signifie pas forcément une adhésion.

Que si l'on se tourne vers le menu peuple des « vrais croyants », analphabète, et en réalité non catéchisé, on observera que derrière la façade des pratiques routinières, l'édifice musulman menace ruine, car cet Islam-là « est à la merci de tout démagogue, qu'il soit un athée sans scrupule ou un illuminé, peu importe. En faisant vibrer la corde de l'atavisme ou celle du marxisme, il risquerait d'entraîner ces masses désarmées sur la pente du fanatisme et du matérialisme [1] ».

Dans l'ensemble les chefs religieux, surtout ceux du Chiisme qui, plus que ceux du Sunnisme, font partie d'une « Église organisée », sont réfractaires à l'idéologie moscoutaire et même au réformisme qui agrée à Kassem. Si la crainte de l'impérialisme égyptien retient la plupart des mujtahids d'être sympathiques à Nasser, par jalousie de leur particularisme, il n'en est pas de même de beaucoup d'ulémas sunnites qui inclinent au nassérisme depuis les polémiques du Caire avec Moscou. C'est pourquoi Kassem, à l'automne 1960, a interdit le Parti islamique qui lui avait exprimé le vœu que « les lois irakiennes se conformassent davantage à l'esprit et aux principes de l'Islam, le peuple ayant droit de réclamer un pouvoir islamique, et le gouvernement devant le lui accorder ».

Mais depuis juillet 1960, à mesure qu'il s'éloigne des communistes, Kassem se rapproche des milieux cléricaux. Des lois nouvelles assurent une meilleure protection des biens religieux et le budget de la Direction Générale de ces biens, qui n'était, à la chute de la monarchie, que de 599 010 dinars, est porté en 1961 à 798 748 dinars [2]. Les fêtes musulmanes sont des occasions pour grâcier des détenus conservateurs, et les services cinématographiques du ministère de l'Orientation en répandent généreusement les images. Dix-huit-cents pensions sont attribués en septembre à des chefs religieux musulmans, transmissibles par héritage dans le cadre des règlements en vigueur. Des crédits nouveaux sont consacrés à l'instruction théologique et liturgique des ulémas et mujtahids, à former des lecteurs

1. Mohammed TALBI, *Politique étrangère*, 1960, n° 2, p. 107; et R. BRUNSCHVIG, « Perspectives », *Studia Islamica*, n° 1.

2. *Iraqi Revolution, op. cit.*, p. 487.

du Coran et de bons muezzins. Les écoles coraniques et les mosquées se multiplient. Le ministre de l'Éducation nationale autorise les minoritaires à enseigner leur propre religion dans leurs écoles, mais à condition que des cours de Coran y soient donnés « afin qu'ils communient en esprit avec leurs frères musulmans et qu'ils s'intègrent mieux à la communauté musulmane fondement de la cohésion nationale ». Enfin, le 19 juillet 1961, le Zaïm a promis que «la Constitution irakienne définitive stipulera que l'Islam est la religion *officielle* de l'État ». C'est là reprendre la rédaction du Statut organique du 10 juillet 1924, et réintroduire le qualificatif d'« officielle » qui a disparu de l'article 4 de la Constitution provisoire, où l'Islam est simplement déclaré « la religion de l'État irakien ».

Le nouveau code du Statut personnel

En Islam, le domaine sacré de la famille est le dernier bastion du droit musulman traditionnel auxquels les modernistes osent toucher [1]. En Irak, sous l'ancien régime, leurs efforts avaient pu aboutir à la promulgation en 1951 du « Code civil irakien des obligations, contrats et droits réels », qui venait après ceux de l'Égypte, de la Syrie, de la Tunisie et du Maroc, mais ils n'avaient pas réussi à faire admettre par l'opinion musulmane un projet de statut des personnes présenté au parlement en 1947.

La structure hétérogène de la population musulmane en Irak complique, plus qu'ailleurs, il est vrai, la tâche du législateur, à cause de l'existence de deux des quatre Écoles qui s'y partagent le Sunnisme, et, en sus, de l'« École » chiite. Pensant obvier aux résistances des particularismes, les auteurs du projet de 1947 avaient jumelé des dispositions tirées du Sunnisme et de la Chiia. Précaution vaine : le projet ne put voir le jour.

Sous la République, qui se devait de mieux réussir, Kassem a promulgué, le 30 décembre 1959, un « Code du Statut personnel irakien ». Cette fois-ci, afin de triompher du traditionalisme et d'unifier davantage la population musulmane au moins, le législateur

1. Y. Linant DE BELLEFONDS, « Le Code du statut personnel irakien du 30 décembre 1959 », *Studia Islamica*, 1960, nº 13. Le fait que ce code invite les juges à s'inspirer, le cas échéant, des solutions juridiques adoptées par d'autres pays musulmans, souligne l'unité de l'Islam. Voir ce que GAUDEFROY-DEMOMBYNES écrivait dans *Syria*, 1954, nº 31, p. 342, sur « le sentiment de solidarité qui anime les Musulmans quand il s'agit de religion et de droit, alors que l'existence politique de la cité musulmane s'est effritée en un émiettement de tribus et de clans. La culture commune aux peuples musulmans est due en grande partie à l'influence des juristes dont l'opinion unanime (*ijma*) est un commentaire indiscuté du Qoran et de la Sunna ».

s'est contenté de constituer son texte d'articles peu nombreux et très généraux, invitant le juge « à défaut de textes applicables à statuer d'après les principes du droit musulman qui se concilient le mieux avec les principes de ce code » (art. I) et de « s'inspirer des solutions adoptées par le *fiqh* [1] en Irak et les autres pays musulmans dont la législation est proche de celle de l'Irak » (art. 2). Par surcroît de précaution, le nouveau code admet des dérogations à plusieurs de ses prescriptions générales, pour correspondre à la pratique des diverses Écoles irakiennes [2].

Quant aux principes dont le législateur lui-même s'est inspiré, il les a puisés dans le droit commun musulman, sans exclure les Écoles étrangères à l'Irak lorsqu'elles étaient plus avancées que les Écoles nationales, et en s'appuyant à l'occasion sur le droit chiite pour faire accepter certaines innovations libérales contraires au hanéfisme [3].

C'est en ce qui concerne le mariage que la volonté de modernisation du nouveau Statut irakien des personnes est le plus manifeste, en particulier à propos de la polygamie [4], dont les réformistes s'accordent de faire un test, et de la répudiation.

---

1. Le *chraa* ou loi *chariah* est la loi sous son aspect canonique dans son application. Le *fiqh* a trait aux rapports des hommes avec Dieu et entre eux, les normes de ces rapports sont exprimées dans les recueils de jurisprudence des premiers âges.

2. Après avoir posé en principe que le mariage se prouvait par acte authentique, sous l'influence du droit hanéfite et du droit chiite, le Code admet la preuve par « aveu » (cf. BELLEFONDS, *op. cit.*, p. 92). La répudiation est admise par dérogation au principe du divorce par voie judiciaire, par concession à la pratique hanéfite (BELLEFONDS, p. 101). Cf. plus loin pour l'interdiction au non-Musulman d'hériter les biens immobiliers d'un Musulman. En revanche, le mariage temporaire cher aux Chiites, mais réprouvé par la Sunna unanime, a été écarté (BELLEFONDS, p. 88).

Le nouveau code, sans doute afin de ménager Sunnites et Chiites, s'abstient de fixer la durée légale maximum de la grossesse, qui est de deux ans pour les Hanéfites, de neuf ou douze mois pour les Chiites. L'interdiction du mariage entre frères de lait, retenue même par le code turc, a été conservée pour ne pas heurter une coutume unanime des Musulmans. Le privilège de masculinité en matière de succession par intestat est conservé par égard pour les Chiites.

3. BELLEFONDS, *Studia Islamica, op. cit.*, p. 110, 111 et 112.

4. La polygamie a été supprimée en Tunisie en 1956. Au Maroc, en 1957, des mesures ont été prises « pour permettre d'assurer sans trop de heurts la transition vers une interdiction totale ». Au Liban, le grand mufti a déclaré en 1959 que « le Coran autorisait mais ne conseillait pas la polygamie, étape destinée à faciliter l'évolution vers la monogamie d'une société primitive et vouée à la plus complète promiscuité ». P. RONDOT, *L'Islam et les Musulmans d'aujourd'hui*, t. II, p. 161. Noter que les difficultés et les conditions de la vie moderne imposent à peu près partout une monogamie de fait. Cf. BELLEFONDS, *Studia Islamica, op. cit.*, p. 87, et son article déjà cité, dans *Orient*, n° 19, p. 39.

L'article 3 interdit d'avoir plus d'une femme « sauf autorisation du juge qui devra s'être assuré que les raisons du demandeur sont légitimes, qu'il est en mesure de pourvoir à la subsistance de sa nouvelle épouse (ce qui peut s'apprécier objectivement) et qu'il n'y a pas lieu de craindre qu'il ne traite toutes ses femmes avec égalité » (ce qui ouvre la porte à l'aléa).

Pour la répudiation, l'article 35, dépassant les autres codes arabes les plus récents, déclare sans validité « la répudiation prononcée par l'homme en état d'ivresse, le fou, l'imbécile, par celui qui y est contraint et par ceux dont le discernement est altéré par la colère, par un malheur imprévu, par l'âge ou la maladie ». Cette innovation va à l'encontre du droit hanéfite, mais a pour elle le droit chiite.

Le législateur s'est encore écarté franchement du droit hanéfite au sujet de l'annulation du mariage au profit de la femme en cas d'inexécution des conventions matrimoniales « licites » par le mari (art. 6), mais malheureusement sans préciser « ce qui les rend licites [1] ».

L'article 59, enfin, introduit en Irak une réforme sur la nouveauté de laquelle l'exposé des motifs appelle l'attention et dont il semble qu'il n'existe pas d'équivalent dans les autres codes des pays musulmans. Il s'agit de la prolongation du délai de la créance alimentaire des descendants au-delà de l'âge où les enfants sont capables de gagner leur vie « quand ils sont étudiants ». Par là, sans doute, le législateur a voulu seconder l'effort de l'État, marqué d'autre part dans le budget de l'Éducation nationale.

Tout avancé qu'il se soit proposé d'être, le législateur a laissé de côté les non-Musulmans. Ceux-ci conservent leur statut personnel propre qui les désavantage par rapport aux Musulmans. Ils peuvent toujours épouser des Chrétiennes ou des Juives, mais la réciproque reste interdite [2], et en cas de conversion de l'épouse non musulmane d'un non-Musulman à l'Islam, cette conversion entraîne modification du statut du ménage. L'adoption (à l'article 71) d'une règle chiite a même diminué les droits du non-Musulman auquel les quatre Écoles sunnites pourtant reconnaissaient celui d'être légataire d'un Musulman, en réduisant ce droit aux seuls biens meubles.

Il est incontestable qu'un grand souci de fondre les unes dans les autres les diverses communautés musulmanes a présidé à la rédaction

1. Le code marocain mentionne l'engagement du mari de demeurer monogame (art. 31) et le droit que se réserverait la femme de participer à une action publique (art. 38). Cf. BELLEFONDS, *Studia Islamica*, p. 112.

2. La Musulmane chypriote, ni la Tunisienne, ne peut épouser un non-Musulman. Cf. BELLE-FONDS, *Studia Islamica*, p. 95.

du nouveau statut des personnes. Il s'apparente à la nouvelle législation promulguée en 1956 en Tunisie. Le législateur tunisien soumet en effet les deux Écoles représentées dans le pays (hanéfisme et malékisme) au même statut juridique. Mais alors qu'en Tunisie l'application du nouveau statut est facilité par la suppression des tribunaux religieux, ceux-ci subsistent en Irak. Il n'en existe pas d'ailleurs dans tous les districts. Pour commencer, le nouveau code n'entrera en vigueur que dans ceux où les tribunaux de cette nature sont absents.

Il appartient à l'avenir de dire si le vœu unanime des réformistes qui souhaitent leur disparition sera exaucé, et si la jurisprudence, à qui une si large initiative est laissée, confirmera la volonté unificatrice du législateur de 1959.

16

LE NOUVEAU RÉGIME ET LES MINORITÉS

Vu leur nombre, la répartition et la densité de leur peuplement, ainsi que l'orthodoxie de leur foi et la vigueur de leurs traditions, le terme de « minorité », quoique arithmétiquement exact, convient mal aux Kurdes. Le poignard kurde ne flanque-t-il pas les armoiries de la nouvelle république en parfaite symétrie avec le sabre arabe? Le programme du P.C.I. ne reconnaît-il pas l'existence de « deux nationalités fondamentales » : « le peuple arabe et le peuple kurde »; ne réclame-t-il pas pour celui-ci « le droit à l'autodétermination », comme s'il s'agissait de le « décoloniser », et simplement des « garanties » pour les petites « minorités ethniques », ignorant d'ailleurs les minorités « religieuses ».

Le cas du « peuple kurde », ce deuxième « grand », posant à l'Irak un problème primordial, mérite qu'on l'examine à part, aussi examinerons-nous d'abord les problèmes « mineurs » que soulève l'existence en Irak de ces minorités à la fois ethniques et religieuses que constituent les « communautés » des Chrétiens, des Juifs et des Yézidis, le « peuple » musulman des Turkmènes et les « tribus » également musulmanes des Bédouins.

On chercherait en vain dans le Statut de 1924 une déclaration de principe aussi générale et aussi positive que celle que contient l'article 3 de la Constitution provisoire de la République, qui fait de « la coopération totale entre tous les citoyens et [du] respect de leurs droits et [de] leurs libertés, les fondements de la société irakienne ».

Les moyens d'appliquer ce principe nouveau sont indiqués à l'article 9 (négatif), et à l'article 12 qui sont aussi valables à l'intérieur de la communauté musulmane [1]. Rappelons que cet article 12 « garantit à tous les citoyens irakiens la liberté de conscience » et que l'article 9 exclut « toute discrimination religieuse ou autre ». Ces textes apparurent comme une promesse que les « vêpres » irakiennes d'août 1933 contre les Asssyriens, d'octobre 1935 contre les Yézidis, de 1936-1937 contre les Chiites du Bas-Euphrate, de 1930-1933 et de 1945-1947 contre les Kurdes ne se renouvelleraient pas; que les sévices subis en Irak par les Juifs en 1949 y seraient les derniers, et que la discrimination promulguée contre eux en 1950 serait abolie.

Cependant, à moins que la Constitution définitive de l'Irak fasse de lui un État laïque comme la Turquie, les diverses communautés religieuses continueront à être dirigées par « les conseils spirituels » de chacune. Quant au statut personnel de leurs membres et à l'administration de leurs biens *(wakf)*ils resteront régis par leurs propres canons. Cela est conforme aux traditions les plus anciennes et les plus constantes de l'Islam, qui reconnaît « un droit de cité latéral » aux communautés des « gens du Livre ». La monarchie hachémite avait fait sien ce principe; mais dans la pratique sa conduite envers les « conseils spirituels » des communautés prévus aux articles 78 et 79 de la Constitution y contredisait souvent. Dès 1921, argüant de ce que les communautés chaldéennes, jacobites et syriennes catholiques éprouvaient des difficultés financières, le gouvernement s'était abusivement immiscé dans leurs affaires intérieures. En 1931 il avait complètement assujetti la communauté grégorienne pour faire cesser le désordre qui, disait-il, y régnait, et s'était arrogé le droit de déposer son chef « s'il venait à perdre la confiance ou à résister aux ordres du ministre de la Justice ». Bien que la constitution eût prévu à son article 80 une loi qui définirait la liberté de tester, jamais les communautés n'obtinrent satisfaction.

En revanche, la nouvelle charte de la nation dispose, à l'article 3 que

> La société irakienne est fondée sur la coopération totale entre tous les citoyens, sur le respect de leurs droits et de leurs libertés.

A l'article 9 que :

> Les citoyens sont égaux devant la loi en droits et en devoirs, sans aucune discrimination de langue, de religion ou d'opinion.

---

1. Voir plus haut, p. 332, et plus loin, annexe V. — P. RONDOT, *L'Islam...*, *op. cit.*, et *Les Chrétiens d'Orient*, *op. cit.*

Et à l'article 12 que :

La liberté religieuse est garantie. Les croyances religieuses qui ne sont pas contraires aux us et coutumes doivent être respectées.

De plus le Zaïm s'est attaché à montrer que, loin d'être incompatible avec l'article 4 relatif à la religion d'État qui reste l'Islam, ces articles sont conformes aux principes expressément formulés par le Prophète. Alors que les règles islamiques des premiers temps toléraient les sanctuaires chrétiens ou juifs existant, mais n'autorisaient pas à en construire, Kassem a tenu à se rendre en personne à l'inauguration d'une église chrétienne [1] récemment édifiée à Bagdad pour y manifester son sentiment à l'égard des communautés dont la foi repose sur un « Livre » révélé, reconnu comme tel par les Musulmans. Dans l'allocution qu'il prononça en cette occasion mémorable, il souligna que « la liberté des cultes est conforme à la fois aux institutions démocratiques saines » dont l'Irak jouit depuis la Révolution et aux traditions les plus authentiques de l'Islam. Il invoqua à l'appui de ce dire un verset du Coran choisi parmi les plus libéraux, à savoir le 59e de la IIe sourate répété au verset 73e de la Ve :

Les Croyants, les Juifs, les Sabéens [2], les Chrétiens et tous ceux qui croient en Dieu et en la Résurrection, et qui font le bien, ne doivent rien craindre, et il ne leur sera pas fait de tort.

La conclusion concernait plus particulièrement les « frères assyriens ». Il leur dit :

Vos ancêtres pleins d'honneur ont défendu cette patrie avec courage et persévérance. Vous, leurs descendants, vous êtes maintenant fondus dans le peuple de l'Irak et vous défendez la structure de cette patrie. Vous constituez une partie inséparable du peuple irakien. Je vous souhaite une prospérité constante, et je salue la véritable unité irakienne, qui est à présent une réalité, du nord au sud et de l'est à l'ouest.

Voilà l'attitude de Kassem envers les communautés chrétiennes. Voici celles des chefs de ces dernières envers le nouveau régime. Le 10 septembre 1958, dès que Kassem s'est acquitté de ses tâches les plus urgentes, les évêques et patriarches de Bagdad tiennent, suivant l'usage mais avec un espoir rajeuni, à rendre visite au nouveau chef de l'Irak. Après avoir rappelé l'esprit de justice avec lequel le grand Abou Baker avait assumé le califat, un premier porte-parole déclare

1. Il s'agissait d'une église nestorienne. Entre les communautés chrétiennes, cette communauté de race kurde, dont le chef est patriarche de Babylone, peut être considérée comme historiquement la plus « irakienne ». Cf. Pierre RONDOT, *La Croix*, 6-7 juillet 1959.

2. Voir plus haut, p. 159.

que le programme du nouveau régime y correspond, et il atteste que la République est la patrie de tous les Irakiens, sans distinction de riches et de pauvres, de peuple conquérant ou de peuple conquis, de Musulmans, de Juifs, de Chrétiens ou de Sabéens. « Tous sont ses fils, s'écrie-til, comme elle est la mère de tous. » On remarque qu'un second prélat, dont la presse n'a pas précisé la communauté, qualifie l'Irak de partie septentrionale de la patrie arabe [1].

Les principes démocratiques du nouveau régime sont une raison pour que les Chrétiens se sentent chez eux en Irak. Non seulement plusieurs d'entre eux, comme Rafal Butti, professent un nationalisme fervent, mais encore on compte dans leurs rangs de nombreux prolétaires et de nombreux intellectuels acquis aux idées avancées. Salman Youssouf, un des fondateurs du Parti communiste irakien, exécuté en 1949, était un Assyrien nestorien. Des Chrétiens figurent au martyrologe de la Révolution irakienne, comme au XIXe siècle il en figura à celui de l'arabisme. C'est ainsi que le juriste Kamel Kazandji, tombé sous les balles des partisans de Chaouaf à Mossoul en mars 1959, reçoit l'honneur de funérailles nationales. Deux prêtres irakiens font partie du conseil national des Partisans de la Paix et se sont rendus au congrès de ce mouvement à Stockholm en juillet 1959. L'un d'eux, le Père Ephrem Aboudi, prend la parole au congrés de ces mêmes partisans à Mossoul le 6 mars 1959 [2]. Le directeur du journal progressiste *Al Bilad* est un chrétien, Faïek Bath. A la famille chaldéenne des Sayegh appartient le directeur du journal *Mabda*, chef du parti communiste irakien reconnu par les autorités, tandis que l'autre parti communiste est dirigé par un autre chrétien, Zaki Khairi Saïd. Un cousin-germain de ce Sayegh, S.E. Nadjib, a été nommé ambassadeur d'Irak à Beyrouth par Kassem; c'est la première fois qu'un poste diplomatique est confié à un chrétien. A la suite des émeutes de Mossoul, Mgr Suleiman Sayegh, oncle de ces deux personnages, adresse au directeur du journal libanais *Al Akhbar*, qui la publie une lettre où

> il remercie Dieu de l'échec du complot de Chaouaf, parce qu'il aurait été une catastrophe pour les Chrétiens. Chaouaf, ajoute le prélat, avait allégué pour combattre ceux-ci, qu'ils étaient communistes. Mais Kassem nous a protégé contre le drapeau de la R.A.U. Les Chrétiens ont accompli leur devoir et ont pris part à la défense de l'État. Les droits des Chrétiens sont aujourd'hui totalement préservés. Ils sont les égaux de tout le monde, car le gouvernement actuel a instauré l'égalité entre toutes les communautés et les classes du peuple.

1. *Oriente Moderno*, XXXVIII, nº 10, 1958, p. 18.
2. Le P. Aboudi, jacobite, fut excommunié par Mgr Ignatios Yakoub, patriarche d'Antioche d'origine irakienne, qui réside à Damas. Cela souleva les protestations des journaux progressistes irakiens, qui virent dans cette sanction « une violation des règles les plus élémentaires du christianisme ».

Le loyalisme qu'exprima le patriarche nestorien en remerciement des propos « fraternels » du Zaïm à l'égard de sa communauté, ne le cédait en rien à celui de Mgr. Suleiman. Beaucoup d'eau avait passé sous les ponts du Tigre depuis les jours sombres où Mar Chimoun, son prédécesseur au siège de Babylone, militait désespérément pour l'autonomie de son troupeau [1].

Ce même jour, la « Ligue de la jeunesse arménienne » décidait de se fondre dans la « Jeunesse démocratique d'Irak », et de « grouper sous une seule bannière Arabes, Kurdes, et autres minorités ethniques sans acception de race. » A ces initiatives les autorités répondirent en souhaitant simplement que les Arméniens se comportent « comme tous les autres Irakiens, en citoyens loyaux ». Mais au procès des assassins de Kassem en janvier 1960, le président du Tribunal du Peuple devait dénier toute représentativité au Tachnak, « le parti traître des » Arménien réactionnaires [2]. Quelques jours après, à l'approche de Noël, de la Journée de l'Armée et du retour imminent à la vie politique normale, Kassem explique qu'il lèvera le couvre-feu entre le 24 décembre 1959 et le 7 janvier 1960, « en application de l'article 12 de la Constitution provisoire qui instaure la liberté religieuse dans la République irakienne éternelle ». Il poursuit :

> Notre désir est que nos frères chrétiens puissent se réjouir pleinement et librement de leurs fêtes sans discrimination, et de rendre possible à tous de célébrer en toute liberté la nativité du Messie et les jours de fête du nouvel an, de façon que les réjouissances de nos frères chrétiens et celles des autres enfants du Peuple aient lieu dans la parité, puisque la journée de la généreuse armée de notre République coïncide avec une fête de nos frères chrétiens : le 6 janvier... A l'occasion de ces fêtes bénies et de la fête du jour de notre généreuse armée, j'envoie mes vœux à tous nos frères chrétiens dans toute notre patrie bien-aimée et du monde et aux nobles fils du peuple de la République irakienne éternelle. J'espère que le Créateur (qu'il soit loué et glorifié) comblera le monde de biens, de bénédictions et de libertés.

Pour ne pas être en reste avec le chef du gouvernement, le conseil municipal de Bagdad publie semblablement un message à tous les chefs chrétiens de l'Irak à l'occasion de la Noël et du premier de l'an, où il insiste sur « la mission de paix de Jésus » et rappelle que Bagdad est la « cité de la Paix ».

Bien qu'ils se soient toujours appliqués à s'accommoder des

---

1. Un communiqué officiel publié à Bagdad a annoncé le 4 janvier 1962 qu'une délégation irakienne ayant participé aux cérémonies pour l'anniversaire de Jean XXIII, et l'*Iraq Times* du 27 juillet 1962 a fait état de pourparlers en cours entre Bagdad et le Vatican en vue d'un échange de diplomates.
2. Voir plus haut, pp. 177-178.

monarchies sassanide, omeyyade, abbasside, ottomane ou hachémites, selon les prescriptions de l'apôtre saint-Paul sur le respect dû aux pouvoirs publics, le loyalisme des clergés chrétiens d'Irak procédait de la prudence. Quand la révolution eut amenée Kassem à la tête du pays, ils n'avaient aucune raison *a priori* de préférer l'ancien régime à la nouvelle république. La formule « trône et autel » n'a jamais eu en Orient musulman l'attrait qu'elle a pu avoir en Occident chrétien pour l'aile conservatrice du clergé. Mais le signe de la « faucille et du marteau » en a encore moins. La politique communisante de Kassem ne tarda pas à inquiéter les patriarches, comme elle inquiétait la plupart des ulémas et mujtahids. Les atroces massacres de Kirkouk imputables au communisme, bien qu'ils ne fussent pas spécialement dirigés contre les Chrétiens, leur parurent présager des persécutions qui les prendraient pour victimes. Discernant aussi chez Kassem un revirement réconfortant, ils jugèrent bon de confimer l'évolution des pouvoirs publics et de chercher l'alliance des croyants musulmans pour assurer la sécurité de leurs communautés. C'est le souci que traduit la déclaration que le patriarche chaldéen et les chefs locaux des autres communautés chrétiennes publièrent à l'occasion de la Noël de 1960, où, après avoir stigmatisé « les actes sanglants du communisme et ceux qui nient l'existence de Dieu et portent atteinte à la dignité et à la liberté humaine », ils demandèrent aux ulémas et mujtahids de « collaborer avec eux à l'élimination des causes de discordes qui divisent les confessions et l'unification des forces spirituelles du pays »[1].

Envers les Juifs, à l'instar de la Tunisie et malgré les attaques de la R.A.U. qui accuse volontiers les dirigeants irakiens de collusion avec Israël et dénonce les contacts que progressistes juifs et irakiens entretiendraient avec l'assentiment du gouvernement, le nouveau régime a adopté une politique distincte de celle qu'il suit envers Israël. La loi discriminatoire de mars 1950 qui retirait la nationalité irakienne aux Juifs se rendant à l'étranger et confisquait leurs biens, est abrogée par Kassem le 29 janvier 1960[2].

Quant aux Yézidis, leur émir Daoud al Daoud que les persécutions du régime précédent avaient contraint à l'exil, revient en Irak après le 14 juillet 1958. Accompagné d'autres chefs de la secte, il se joint aux représentations de 28 tribus arabes et kurdes qui vont rendre hommage à Kassem le 8 août suivant. La pauvre secte, malheureusement, n'en a pas encore fini avec les pillages et les sévices, les évé-

1. Voir plus haut, p. 334.
2. Voir plus haut, p. 94.

nements qui bouleversent le Nord de l'Irak en mars 1959, sont pour les Bédouins Chammars une occasion de se déchaîner contre elle. Mais cette fois-ci le gouvernement n'y est pour rien. Il déplore ces violences et tient la main au contraire à ce que les coupables soient déférés à un tribunal. Kassem ne se contente pas de veiller à ce que les dommages subis par les Yézidis soient réparés, il honore ces malheureux Irakiens par un geste positif en décidant par décret présidentiel du 31 mars 1960 que les fêtes traditionnelles de la communauté seront fériées et s'ajouteront aux réjouissances déjà inscrites au calendrier des fêtes officielles.

Bons musulmans sunnites, mais allogènes par rapport aux Arabes, les Turkmènes le sont aussi par rapport aux Kurdes au milieu desquels ils vivent et dont l'Islam aurait dû faire leurs frères. Les Kurdes au contraire se souviennent toujours que les sultans de Constantinople avaient groupé ces Turkmènes en colonies militaires destinées à maintenir leurs clans dans l'obéissance, et la différence de race qui les sépare de ces ennemis héréditaires continue d'aigrir leur rancune de montagnards obstinés.

Le nouveau régime n'a pas éteint cette hostilité traditionnelle, et locale. En janvier 1959 des bagarres causèrent la mort de quelques Turkmènes, dans la région d'Altun Kopru et de Kifri. En mars le putsch manqué de Chaouaf qui bouleversa la région de Mossoul fut l'occasion de violences plus graves. Les déchaînements encore plus sanglants qui marquèrent à Kirkouk le premier anniversaire de la Révolution immortelle éprouvèrent davantage encore les Turkmènes de cette ville alors qu'ils s'apprêtaient à célébrer cette fête avec loyalisme. Les Kurdes auxquels des agents communistes s'étaient mêlés malgré les professions d'amitié adressées nommément par le Parti à cette petite minorité, en pillèrent en effet les boutiques, les cafés et les maisons et y mirent le feu. Sans doute des provocateurs cherchaient-ils à semer la zizanie entre Bagdad et Ankara. Une trentaine de Turkmènes périrent.

Indigné de l'émeute et de ce massacre, Kassem reçut trois jours après une délégation de la communauté victime. Après avoir écouté ses doléances, il lui promit protection et l'ouverture dans la région de Mossoul de trois écoles enseignant le turc. Puis, le 24 novembre, dans une déclaration radio-diffusée, il ne se borna pas à proclamer d'une manière générale que « certaines propagandes étrangères spéculaient en vain sur la diversité ehtnique de l'Irak », il désigna par leurs noms les nationalités irakiennes qu'il avait en vue : « Nous soutiendrons, s'écria-t-il en effet, nous soutiendrons sans relâche nos frères à l'extérieur. A l'intérieur, nous renforcerons notre unité que les impérialistes ont essayé de briser, en soulevant Arabes, Kurdes, Assyriens et Turkmènes les uns contre les autres. »

Après une accalmie d'environ un an, en automne 1960 on devait entendre de nouveau parler d'attentats perpétrés contre les Turkmènes. C'est dans ces circonstances que, s'adressant aux officiers de la division du Nord, Kassem exalterait « tous ceux qui ont participé à la révolte anti-britannique et anti-hachémite de 1920 ». Il nommerait derechef « les Turkmènes en compagnie des Assyriens, des Kurdes et autres minorités », les mettant toutes sur le même plan, au nom de la Constitution nouvelle.

Les tribus bédouines étaient naguère, aux mains des chefs, des forces capables de conquêtes ou d'interventions guerrières. La monarchie hachémite, bien qu'issue d'elles et pleine de considération pour leur noblesse, se méfiait des ambitions des plus puissantes. Cependant, en 1924, elle sanctionna, tout en cherchant à le limiter par des dispositions de détail, le droit ancestral des cheikhs à régler eux-mêmes, suivant la coutume bédouine, les litiges de tous ordres de leurs contribules, et à ceux-ci le droit de recourir à la juridiction des chefs même lorsqu'ils avaient cessé de mener la vie nomade. C'était en somme reconnaître officiellement aux Bédouins un statut communautaire. Au royaume de Jordanie, dont la structure sociale reste traditionnelle et comme homogène, les Bédouins sont le plus solide appui de la dynastie, qui avait accoutumé d'élever ses jeunes princes en tribu, pour qu'ils reçussent la noble marque du désert. On a pu le vérifier à plusieurs reprises dernièrement. Mais en Irak, où ils ne sont que marginaux, les Bédouins contribuent à rendre le pays hétérogène, et les tribus aux mains de leurs chefs constituent des « groupes de pressions » d'un genre particulier sans doute, mais puissants. De plus, leur goût des armes peut leur inspirer des interventions séditieuses. On le vit bien à Mossoul en mars, quand les Chammars d'Ajil Al Yaouer firent cause commune avec les rebelles de Chaouaf.

De plus, la coutume bédouine qui admet la vendetta et la « composition pécuniaire » en cas de meurtre, apparaît de nos jours comme un archaïsme pré-médiéval. Aussi, avant même que le premier mois de la République ne s'achevât, le 27 juillet, Kassem abolit la « loi tribale » comme « contraire à la Constitution ». Aussi bien, cette mesure fut un des griefs qui poussa Al Yaouer dans une sédition, qui s'accompagna, comme à l'ordinaire de massacres d'Assyriens, de Yézidis et de Kurdes.

En mars 1960, en particulier, on voit ces haines archaïques désoler l'Irak, d'un bout à l'autre du territoire national. Devant des « tueries imbéciles », on comprend l'émotion dont la voix du Zaïm était brisée lorsque, pour arrêter ces massacres fratricides, il s'écria dans la nuit du 30 au 31 :

O mes frères, la religion d'État, il est vrai, est l'Islam. Toutefois la liberté de culte est garantie par notre Constitution. Toutes les confessions ont droit au respect. En outre la nation irakienne n'est pas composée uniquement d'Arabes. Elle comprend aussi les Kurdes, les Arméniens, les Turkmènes et autres minorités. C'est justement cette union qui a été à la base de notre révolution.

O Patrie! O concorde entre les citoyens!

17

LE PROBLÈME KURDE

Sans aller jusqu'à comparer la situation que la Constitution provisoire fait aux Kurdes à celle que le « dualisme » faisait aux Hongrois dans la monarchie austro-hongroise, on doit constater que l'article 3 de ce document est non seulement remarquable par la déclaration générale qu'il contient sur la nécessité de la coopération totale de tous les citoyens, mais encore par la mention expresse qu'il fait des Kurdes, dont le nom, ainsi que ceux de toutes les autres « nationalités », était totalement absent de l'ancien statut [1]. Il porte, en effet, que « les Arabes et les Kurdes sont associés dans la nation » et que leurs « droits nationaux » sont « garantis » au sein de l'entité irakienne. Le disque d'or, emblème de Saladin [2], posé en abîme sur l'étoile du nouveau drapeau irakien, et le poignard kurde recourbé qui accompagne avec un sabre arabe les armoiries de l'État, symbolisent cette association. En s'abstenant de reproduire l'article 17 du Statut qui faisait de l'arabe « la langue officielle, sauf exception susceptible d'être établie par une loi particulière », les constituants de 1958 ont sans doute voulu ménager les susceptibilités linguistiques des Kurdes et réserver l'avenir [3].

---

1. P. Rondot, « La nation kurde en face des mouvements arabes », *Orient*, 1958, n° 7, et « Quelques opinions sur les relations arabo-kurdes », *Orient*, 1959, n° 10. — Nada Tomiche, *Cahiers de l'Orient contemporain*, 1960, XLIV, p. 21.

2. Kassem le rappela dans un discours à un festival des scouts au printemps 1962 (*Al Hayat*, Beyrouth, 3 mai 1962). Voir plus haut, p. 341.

3. La « loi fondamentale » du Maroc, pays bilingue du fait de la coexistence de Berbères et d'Arabes, dispose que « l'arabe est la langue nationale du royaume ».

Le jour même de la Révolution, un membre d'une famille kurde influente de la région de Dohouk et dont le nom a été illustré par la confrérie Nakchbendi qui a rayonné sur le Kurdistan, entra au Conseil de souveraineté avec un Chiite et un Arabe sunnite, et le premier cabinet de Kassem, qu'on dit Kurde par sa mère, comprit plusieurs Kurdes. Il en fut de même pour les cabinets suivants. Ce n'était point là une innovation. Sous l'ancien régime, le Kurde Saïd Kazzaz fut maintes fois ministre de l'Intérieur et le Kurde Ahmed Baban vice-président du conseil.

Quand il préparait l'avènement de la République, le Comité du Mouvement des officiers libres avait déjà unanimement décidé que « l'affirmation de l'union arabo-kurde devait être le premier pas pour consolider le front intérieur, et que cette unification primait celle de tous les Arabes ».

Un des premiers actes de Kassem fut d'amnistier et libérer le poète kurde Goran et Cheikh Ahmad Barzani, héros de la résistance kurde et de la République de Mahabad, et d'autoriser les périodiques kurdes [1] à reparaître.

Aussitôt, journaux et revues s'affranchissent de la règle que, avant de la supprimer, l'ancien régime avait imposée à la presse : ne pas aborder les problèmes politiques. Ils célèbrent à qui mieux mieux « la fraternité et amitié des communautés d'Irak (tel est le titre d'un article de *Hêva* de novembre 1958) et la fusion de toutes les communautés et des classes sociales ». On y discerne cependant la conscience qu'a la communauté kurde d'être plus importante que les minorités turkmène, arménienne et assyrienne, sans parler bien entendu de la minorité juive.

Jîn exalte la mémoire de Saladin, fondateur kurde d'un empire musulman qui rassembla tous les pays arabes. En février 1959, le docteur Chékir Khosbak, écrivain kurde d'une famille de Hilla et qui écrit d'ordinaire en arabe, publie une brochure intitulée *Les Kurdes et la question kurde*, aux éditions de la Culture nouvelle à Bagdad. Il rappelle que, lors de la consultation de 1925, les Kurdes de la région de Mossoul votèrent en grande majorité pour leur réunion à l'Irak et non à la Turquie, et déplore que le régime précédent « n'ait pas été dirigé par des éléments nationaux et populaires, car cette unité aurait pu être à l'avantage des peuples kurde et arabe ». Il souhaite que le gouvernement dote bien vite le Kurdistan de routes pour qu'Arabes et Kurdes se connaissent mieux. Les intellectuels

1. *Pechkewtin* (Le Progrès) et *Chefeq* (L'Aube) de Kirkouk, tous les deux en kurde et en arabe, *Beyan* (Le Manifeste), *Roja Nû* (Le Jour nouveau) de Mossoul, *Khébat* (L'Œuvre) de Mollah Moustafa Barzani, et *Rasti* (La Vérité) édité à Suleimanié en caractères latins.

d'Irak étant, selon lui, progressistes, il estime naturel qu'ils joignent leurs voix aux imprécations de la presse arabe « contre les féodaux, valets de l'impérialisme », et aux vœux de celle-ci pour une réalisation prochaine de la réforme agraire, « sans toutefois que les droits des propriétaires et capitalistes patriotes soient lésés ».

Silencieux sur le problème d'Israël et de l'Algérie, ces périodiques se montrent en revanche virulents (à l'instar de la plupart de leurs confrères arabes) envers les ambitions pan-arabes de Nasser et le Pacte de Bagdad. En effet, importants par leur nombre en Irak, les Kurdes perdraient de leur densité s'ils étaient absorbés par la République Arabe Unie, même en s'ajoutant aux Kurdes de Syrie. Nasser n'a pas gagné leur sympathie malgré les émissions kurdes que Radio-Le Caire diffusait à la veille de la Révolution contre Nouri Saïd. Quant au Pacte de Bagdad, ils n'ont garde d'oublier qu'il est un avatar du Pacte de Saadabad institué en 1937 pour réprimer les soulèvements kurdes éventuels de Turquie, d'Iran et d'Irak.

Cette presse revendique pour tout de suite l'autonomie culturelle et linguistique et l'autonomie administrative. Elle réclame l'installation à Suleimanié d'une station de radio, distincte de Radio-Bagdad, le développement des émissions en kurde de celle-ci, l'introduction du kurde au même titre que les langues étrangères dans les programmes scolaires de la partie arabe de l'Irak, la rédaction de manuels qui enseignent l'histoire, la géographie et la littérature kurde, la création d'un lycée, d'une Université et d'une Académie kurdes. Elle réclame surtout le développement de l'enseignement du kurde et l'augmentation du nombre des écoles primaires au Kurdistan.

Quant au domaine administratif, la presse kurde d'Irak reste réservée. Tout au plus, avec le docteur Chakir Khosbak, préconise-t-elle une solution fédérale au problème kurde en Irak, à l'image des États pluri-nationaux d'Europe. Cependant, bien qu'elle fasse fréquemment allusion à l'éphémère République de Mahabad, la presse kurde s'abstient de toute revendication séparatiste.

Il est difficile d'apprécier la connaissance que les Kurdes des pays voisins ont des événements d'Irak et de juger de leurs réactions. Celles de leurs frères installés en Angleterre et surtout en Allemagne fédérale, en Suisse et en Autriche sont diverses. Un correspondant kurde d'un journal de Londres publie, le 30 juillet 1958, une lettre où il déclare :

Les Kurdes bénéficient en Irak de quelques droits élémentaires, mais leur situation est cependant loin d'être satisfaisante. Nous nous sommes ralliés à l'idée de soutenir le nouvel ordre républicain en Irak. Nous regardons certainement le nationalisme arabe comme notre allié... Notre désir de libérer et d'unifier le

Kurdistan est semblable à celui des Arabes. Un règlement juste et définitif de la crise du Moyen-Orient doit inclure une solution fondée sur le droit d'autodétermination de la question kurde...

L'Association culturelle des étudiants kurdes en Europe, qui tint son troisième congrès à Munich en août 1958, ayant exprimé des réserves sur les réformes de Kassem, l'Union des Étudiants arabes en Allemagne, selon *Hewa*, reprocha aux congressistes de « violer la nationalité arabe de ses membres et de constituer une menace pour l'unité arabe et l'intégrité des pays arabes ».

Telles sont, au lendemain de la Révolution, les réserves que font ces intellectuels. Mais l'attitude de la « nation » ne s'explique pas toute par des raisons idéologiques. Il faut tenir compte des inimitiés qui opposent les Kurdes non seulement à leurs voisins turkmènes ou bédouins, mais encore les Kurdes aux Kurdes, tribu à tribu, clan à clan, Baradosts ou Zibaris aux Barzanis et cheikh à cheikh. Il faut tenir compte, enfin, de la misère du prolétariat et des plaintes qui s'élèvent depuis toujours contre les aghas, que la résonance du monde actuel amplifie.

Kassem s'attache tout de suite à gagner la masse des petits propriétaires, des artisans et des tâcherons kurdes et les dirigeants du « parti démocratique » kurde. Il autorisa son chef à revenir d'exil. Le 6 septembre 1958, il accueille en Irak ce Cheikh Mollah Moustafa Barzani à son retour de Moscou où on l'a fait maréchal de l'Union Soviétique. Kassem l'embrasse chaleureusement devant une foule enthousiaste et lui fait don de la villa de Nouri Saïd. Ces prévenances attestent autant le bon vouloir du Zaïm envers le nationalisme kurde qu'envers le progressisme. La presse de la République Arabe Unie ne manqua pas d'y voir « le premier pas du communisme en Irak ».

En retour, les Kurdes se prononcent en faveur du nouveau régime. La revue *Kurdistan* préconise « une politique d'appui, de défense et de soutien au gouvernement de la République irakienne ». Dans les manifestations publiques, par centaines des pancartes exaltent la « fraternité arabo-kurde ». En mars 1959, Kassem, touché de ce loyalisme militant, crée une commission chargée d'étudier les « moyens de développer l'enseignement de la langue kurde et l'instruction du peuple kurde, pour mettre ce dernier à égalité avec les Arabes ». Le 7, il institue une Direction générale des Affaires culturelles kurde au ministère de l'Éducation nationale. Mais il s'écoulera plus d'un an avant qu'une chaire de langue et littérature kurdes ne soit fondée à l'Université de Bagdad. Le titulaire en devait être l'émir Kamuran Beder Khan, de la grande famille historique des émirs de Botan, en exil depuis plus de quarante ans et considéré comme le porte-parole des nationalistes kurdes en Occident. Mais

d'Université kurde, point de nouvelles, ni de lycée, ni de station de radio, voire d'écoles ! Et l'émir, prudent, s'abstint de reparaître en Irak.

Cependant le Kurdistan irakien entrait en fermentation. Bagdad considérait les bagarres qui éclataient un peu partout dans la montagne comme dues aux vieilles rivalités tribales. De fait, des clans entiers fuyaient le territoire irakien. La propagande communiste travaillait le prolétariat du Kurdistan. Elle dénonçait le « négativisme de certains milieux nationaux et leur tiédeur démocratique à l'égard de la République irakienne ». Elle réclamait une histoire récrite qui correspondît à la réalité : « Non pas celle des émirs, des cheikhs et des aghas, mais celle du Peuple. » Prenant prétexte des troubles sanglants de juillet 1959 à Kirkouk, Kassem, qui en mai venait de faire arrêter le fils du cheikh des Baradosts, assigna pour un temps à résidence surveillée Mollah Moustafa Barzani, ennemi de ce clan.

Mais les réformes attendues ne venant pas et le marasme économique éprouvant particulièrement le Kurdistan, le mécontentement déferla. Déjà en avril 1959, le quatrième « congrès kurde » qui s'était tenu à Vienne, avait « exhorté le gouvernement irakien à accorder l'autonomie interne [administrative et culturelle] au Kurdistan irakien » et émis le vœu que la « future Constitution définitive comporte des clauses sans équivoque à ce sujet ». En automne 1960, Ibrahim Ahmed, secrétaire général du Parti démocratique du Kurdistan irakien [1], parti officiellement autorisé alors et directeur du *Khebat*, publia dans cette revue un article sur « la Nation kurde » [2]. L'auteur y soutenait que l'Irak actuel ne correspondait pas à l'Irak historique et géographique, ou Mésopotamie, mais réunissait à celui-ci la partie méridionale du Kurdistan ou Chahrazour, qui n'a jamais appartenu à la nation arabe, contrairement à « l'affirmation beaucoup plus sentimentale que scientifique et rationnelle de l'article 2 de la Constitution provisoire ».

Loin de nous d'ailleurs, poursuivait le rédacteur du *Khebat*, de nourrir la mauvaise pensée que le législateur irakien aurait voulu considérer les Kurdes comme des Arabes de la montagne, de la même façon que le législateur turc qui, emporté par un aveugle fanatisme raciste, en fait des « Turcs montagnards »... [Cependant il est de fait que] si l'Irak fait partie de la Nation arabe [le Kurdistan irakien] fait partie de la Nation kurde.

L'article concluait en ces termes :

Il est nécessaire que dans la constitution définitive le sens donné à l'article 3 — qui garantit les droits nationaux du peuple kurde — soit précisé... afin de ne plus donner lieu aux interprétations des fauteurs de désunion et des diviseurs.

1. Voir plus haut, pp. 187 sqq.
2. « Documents », *Orient*, n° 15, 1960.

Le *Khebat* fut suspendu. On déféra l'auteur de l'article à la IIe Cour martiale pour avoir « attenté à la sûreté de l'État par incitation au fanatisme et suscitation de division au sein de la nation ». Le tribunal cependant ne jugea pas qu'il y eût dans l'article incriminé matière à condamnation. Il acquitta Ibrahim Ahmed, en insérant toutefois dans son arrêt cette significative déclaration :

Le Tribunal considère que la fraternisation des Arabes et des Kurdes n'est pas chose nouvelle. Elle remonte dans l'histoire aussi loin que les Arabes et les Kurdes. Depuis la conversion de ceux-ci à l'Islam en l'an VIII de l'Hégire jusqu'à nos jours, les liens d'amitié arabo-kurde se sont indéfectiblement noués. Et s'il nous fallait un symbole de cette fraternelle et éternelle amitié, nous la trouverions en Saladin l'Ayoubite, cette perle qui brille aux fronts des Arabes et des Kurdes musulmans, pour qu'il nous rappelle toujours la marche sacrée qui expulsa les envahisseurs de notre belle terre. Il faut que l'histoire se répète. Alors, nos innombrables troupes d'Arabes et de Musulmans partiront de tous les pays pour chasser les envahisseurs sionistes de notre belle terre, la Palestine sœur. Elles partiront de l'Irak, comme en partit Saladin, sous la conduite du nouveau Saladin, le Zaïm Abdelkérim Kassem [1].

Ce verdict et ces attendus lénifiants n'empêchèrent pas l'administration de traiter les Kurdes, qui d'ailleurs s'agitaient aussi en Turquie et dans la Province syrienne, avec une rigueur croissante. Au printemps 1961, les troubles s'aggravèrent au Kurdistan irakien. Les interdictions de journaux kurdes se multiplièrent. De nombreux intellectuels furent arrêtés.

Le 1er octobre, le Parti démocratique du Kurdistan irakien fut interdit et ses biens confisqués. Des mutations systématiques déplacèrent vers les garnisons du Sud ce qui pouvait encore rester de militaires kurdes dans celles du Nord. De son côté, le P.D.K.I. rassembla des maquis autour de Mossoul, d'Ahmadié, de Suleimanié, d'Erbil Exploitant le mécontentement général, les insurgés ne se bornèrent pas à revendiquer l'autonomie en vertu du droit d'autodétermination, ils revendiquèrent aussi pour tout le pays des institutions démocratiques.

Kassem divisa pour régner. Il s'appuya sur le clan féodal des Zibaris. Il rassura les cheikhs quant à l'application de la réforme agraire. Il rendit la liberté et leurs biens à certains d'entre eux qu'on avait punis pour leur participation à l'insurrection de Chaouaf. D'autres furent autorisés à revenir d'Iran où ils avaient cherché

1. « La nation kurde et l'article 2 de la constitution irakienne », *Orient*, n° 17, 1961, p. 189 sqq.

refuge. La propagande officielle identifia le P.D.K.I. à la fois au communisme honni et au clan des Barzanis. Les gouverneurs locaux pourvurent d'armes et d'argent les clans fidèles qui entamèrent la guerrilla contre leurs frères ennemis.

Les Barzanis n'en organisaient la révolte qu'avec plus d'ampleur. Le 8 juin 1961, ils adressent à Kassem une note qui lui rappelle ses promesses d'institutions démocratiques et d'autonomie administrative et culturelle, et exige la libération des détenus politiques, non seulement celle des Kurdes, mais de tous, de façon à intéresser à leur propre cause l'ensemble de l'opinion. La note demande enfin des routes pour l'écoulement des produits agricoles du Kurdistan, la construction de dispensaires, d'hôpitaux et la « réalisation des plans élaborés par l'ancien Office du développement [1] ». Kassem s'abstient de répondre, mais fait publier que dans une audience accordée à Cheikh Ahmed Barzani (il n'est pas question de Mollah Moustafa), celui-ci a exprimé au Zaïm « le loyalisme des Kurdes et que, lui Kassem, a mis son interlocuteur en garde contre ceux qui veulent répandre trouble et désunion en Irak ». La révolte cependant s'étend à tout le Kurdistan. Les Yézidis du Sinjar s'y rallient. Kassem consent à des pourparlers. Le gouverneur d'Erbil demande aux rebelles un délai de réflexion de quinze jours pour le Zaïm. Les « patriotes » kurdes exigent des garanties : « Que Kassem leur envoie en otage le gouverneur général Abdi! » Refus de Kassem, qui lance alors une grande offensive soutenue, comme au temps des Hachémites, par l'aviation militaire. Des villages sont bombardés. Les rebelles se targuent d'avoir abattu un avion gouvernemental et verrouillent les vallées en retournant contre les forces de l'ordre les postes qui en commandent les débouchés et que jadis tenaient les garnisons turkmènes. Dans leur montagne inaccessible aux lourds engins modernes, où l'hiver leur permettra de tenir, de s'organiser et d'attendre, ils défient les forces de l'ordre.

En Europe, entre temps, les groupements de la diaspora kurde s'émeuvent. Le 23 août, ils font tenir au Secrétariat des Nations Unies cet appel signé par l'émir Kamuran Ali Beder-Khan :

Le peuple kurde, qui combat aujourd'hui les armes à la main en Irak pour obtenir la reconnaissance de son droit à la vie et à la liberté, fait appel à toutes les nations et à tous les gouvernements du monde pour qu'ils l'aident dans sa lutte contre l'oppression.

Au nom de la conscience humaine, au nom des principes de liberté, au nom du droit qu'ont les peuples de disposer de leur sort, le peuple kurde demande que les promesses qui lui ont été faites soient tenues. Il demande que ses justes

1. Voir plus loin, p. 375.

et légitimes revendications soient prises en considération par le gouvernement irakien, seul moyen de mettre fin aux combats et d'arrêter l'effusion de sang [1].

L'association kurde de Londres fait remettre à Krouchtchev une requête qui le prie de saisir le Conseil de Sécurité de la question kurde, tandis que Kassem charge le général Awkati en mission à Moscou d'entretenir, entre autres, les dirigeants soviétiques de cette question pour qu'ils modèrent le P.D.K.I.

Le 15 novembre 1961, au nom de ce parti, l'émir Beder-Khan réitère sa démarche aux Nations Unies par un télégramme où il demande l'envoi au Kurdistan irakien d'une commission d'enquête internationale « pour constater sur place le génocide caractérisé auquel l'armée irakienne se livre contre la population kurde » [2].

Les premières chaleurs du printemps 1962, après avoir fondu la neige du haut-pays et asséché les pistes, rallumèrent les hostilités. Leur violence dépassa celle de l'automne. Des batailles sanglantes opposèrent l'armée des maquisards forte d'environ 7 000 hommes à celle du gouvernement. La population complice aidait les rebelles. De Syrie, d'Iran, de Turquie, ils recevaient de nouveaux combattants. Kassem dut dépêcher des renforts au Kurdistan.

En mai Kassem offre aux rebelles une amnistie générale en échange d'un cessez-le-feu. Mais le « général » Mollah Moustafa Barzani, en tant que « commandant en chef de l'Armée nationale kurde », rejette cette proposition et le fait savoir aux peuples de l'Irak et du monde par une proclamation datée du 24 mai :

C'est, dit-il, au général Kassem, seul responsable de cette guerre, qu'il appartient de déposer les armes. Quant au peuple kurde et à ses forces armées, ils n'accepteront de cesser le combat qu'aux conditions suivantes :

Substitution à la dictature personnelle d'un régime démocratique conformément à la volonté de tous les Irakiens;

Reconnaissance au peuple kurde d'une autonomie nationale garantissant ses droits politiques, économiques, sociaux et culturels dans le cadre de la République irakienne.

A cette fin, et animé par un désir profond de paix, je m'adresse au nom du peuple kurde à l'Organisation des Nations Unies, lui demandant d'intervenir dans le conflit et de consulter le peuple kurde quant à ses désirs et ses revendications.

J'en appelle à la conscience universelle et, m'adressant à la commission des Droits de l'homme, au comité international de la Croix-Rouge, au secrétariat permanent de la Conférence des peuples afro-asiatiques, à l'Association mondiale

1. *Le Monde*, 14 août 1961, et Edouard SABLIER, « Alerte au Kurdistan », *Le Monde*, 26 septembre 1961.
2. *Le Monde*, 17 novembre 1961.

des juristes démocrates, je leur demande de flétrir l'injuste guerre qui nous est faite. Nos forces armées s'engagent à assurer la sécurité de tous leurs délégués et représentants qui voudraient mener enquête dans notre pays meurtri [1]...

En même temps, Barzani dépêche des porte-parole à Beyrouth pour qu'ils révèlent à la presse du Levant l'étendue des malheurs qui frappent sa nation. Quelques jours après, l'émir Beder-Khan, « sur les instructions du Commandant en chef » se rend aux États-Unis, où il reste six semaines. Il y presse le Secrétaire des Nations Unies d'envoyer au Kurdistan irakien une commission d'enquête sur le « génocide » que l'armée et l'aviation irakienne perpètrent en cette région. Il est reçu en outre par diverses délégations des pays membres de l'organisation internationale, et par de hauts fonctionnaires du département d'État, ainsi que par plusieurs personnalités, dont Mme Roosevelt et le juge Douglas. Il multiplie aussi ses démarches auprès de la Croix Rouge Internationale pour qu'elle s'enquière des conditions inhumaines ou vivent les victimes de la répression.

Au Kurdistan, cependant, les effectifs des partisans qui étaient de 7 000 hommes au début du printemps ont plus que quadruplé. Grâce aux prises de guerre, ils sont à présent abondamment pourvus de pistolets et de fusils-mitrailleurs ainsi que de mortiers. Beaucoup de ces armes proviennent des livraisons faites par les Soviétiques au gouvernement de Bagdad. Les unités rebelles sont revêtues d'uniformes kaki en nombre croissant. Des officiers d'origine kurde passés de l'armée régulière au maquis organisent les transmissions et les services. Bref, les bandes de guerilleros kurdes se métamorphosent en une armée nationale, comme le fit l'Armée de la libération d'Algérie.

A l'automne 1962, cette armée occupe la moitié du Kurdistan irakien, soit tout le pays haut où elle encercle quelques garnisons de troupes régulières. Afin de montrer son efficacité et la maîtrise qu'elle exerce, elle a mis hors d'usage quelques puits de pétrole et l'oléoduc du gouvernement irakien dans la région de Khanikhin.

Malgré les allégations de Bagdad, elle n'a pas reçu d'aide étrangère, isolée qu'elle est par des frontières de la Turquie et de l'Iran et par le front des opérations [2].

Au début de septembre 1962, un correspondant du *New-York Times* a réussi à parvenir au poste de commandement mobile de

1. *Le Monde*, 4 mai 1962.
2. *Le Monde*, 3-4 juin 1962.

l'Armée nationale kurde, quelque part dans le maquis [1]. Dans l'interview que le général Barzani lui accorda, celui-ci se faisait fort de renverser Kassem, pour peu qu'il reçut de l'aide du monde extérieur. Identifiant le P.D.K.I. qu'il dirige au mouvement national kurde, il protesta de l'indépendance de ce parti à l'égard de l'Union soviétique. Déjà sept mois auparavant, l'émir Beder-Khan avait démenti qu'il y eût collusion entre l'U.R.S.S. et ses compatriotes. Comme un éditorial du *Monde* de décembre 1961 avait affirmé que « Moscou n'avait pas dû goûter les opérations sanglantes menées par le général Kassem... contre les insurgés kurdes dirigés par Moustafa Barzani, ami fidèle de l'Union Soviétique », l'émir avait écrit à ce journal que « cette courte phrase étant susceptible de jeter le doute sur le caractère authentiquement national du mouvement insurrectionnel kurde, il tenait à réaffirmer que, pas plus que les Anglais dont le général Kassem accuse les insurgés d'être les alliés, les Soviétiques n'avaient joué aucun rôle dans le soulèvement » [2].

Cette volonté d'indépendance n'empêchait pas Barzani de constater la sympathie grandissante que lui marquaient non seulement l'opposition en Irak, en particulier le P.C.I., mais encore tous les partis de gauche de l'Orient et les émissions clandestines de postes situés en territoire soviétique.

L'émotion suscitée en Irak par la révolte kurde déborde en effet les frontières en raison d'abord de l'appartenance des Kurdes à une nation écartelée entre cinq pays limitrophes ou voisins, car quand les Kurdes de l'un d'eux bougent, il est rare que les autres restent immobiles. Nous savons que certaines clauses des pactes de Saadabad et de Bagdad et aussi des traités encore en vigueur conclus entre l'Irak, la Turquie et l'Iran répondaient ou répondent au souci de parer à une révolte kurde généralisée.

Depuis le soulèvement qui accompagna la marche des troupes de Méhénet Ali sur Nissibine en 1839, la Turquie en a compté quatre autres au XIX^e^ siècle et sept au XX^e^ (en 1925, 1931, 1941, 1945 et 1946). En janvier 1961, les autorités turques ont traduit en justice 42 dirigeants kurdes et déporté 45 familles de Van et d'Hakkiari. Le général Gursel a beau continuer de nier l'existence même d'une minorité kurde, certains journaux de son pays suggèrent que le gouvernement reconnaisse des droits au moins culturels aux

1. *Le Monde*, 10, 17 août 1962; éditorial « Succès kurdes en Proche-Orient », Articles de Dana Adams SCHMIDT, *The New York Times*, 10, 11, 12 et 13 septembre 1963.

2. *Le Monde*, 2 décembre 1961 et 4 février 1962. Voir aussi plus haut, p. 190.

citoyens d'origine kurde, comme le Chah a commencé de la faire en Iran [1]. En janvier 1960, les tribunaux de Damas ont condamné 32 militants kurdes accusés d'avoir attenté à l'intégrité du territoire de la République Arabe Unie, Nasser oubliant que sa radio, deux ans plus tôt encourageait les Kurdes d'Irak à la sécession. Mais depuis l'éclatement de la R.A.U., dès avril 1962 des mouvements de sympathie se sont dessinés chez les Kurdes de Syrie en faveur de leurs frères d'Irak. Il n'est pas jusqu'au Liban dont la tolérance est réputée, ou les répercussions des troubles du Kurdistan irakien ne se soient fait sentir.

Le Kremlin, comme la Maison Blanche, s'est abstenu de prendre position à leur sujet. Le P.C.I. a pourtant cessé de nier qu'il soutenait le nationalisme kurde, invoquant la conférence de Bakou et le P.D.K.I. a demandé expressément à Moscou de cesser ses envois d'armes à Kassem, celui-ci d'autre part a dépêché le général Awkati, connu pour les sympathies communistes auprès de Khrouchtchev et de Malinowski dès le début de l'insurrection. La réserve de Moscou s'explique, l'affaire kurde, comme celle du sionisme ou le développement de l'affaire syrienne étant pour l'U.R.S.S. autant d'occasions qui peuvent lui permettre d'avancer vers ses fins en Orient à l'heure qui lui paraîtra opportune.

En attendant, dépourvu de moyens de défenses contre avions, le Kurdistan souffre cruellement des bombardements de l'aviation gouvernementale. Bourgades et villages sont à peu près tous en ruines, les routes sont des fondrières, les ponts ont sauté. La disette sévit, sinon déjà la famine. Des milliers de soldats ,de vieillards, de femmes et d'enfants blessés sont privés de soins et de médicaments. Plus de 100 000 Kurdes sous-alimentés n'ont plus de gîte, et l'hiver approche où la température s'abaisse au-dessous de —20°. Les lourdes pertes que leur armée inflige à l'armée de Kassem mal entraînée à ce genre d'opérations ne sont pas un remède à cette immense misère.

Kassem, quant à lui se prévaut du ralliement de quelques notables kurdes, dont le propre frère, Ahmed, de Mollah Moustafa Barzani et affecte de tenir la prétendue Armée nationale kurde tout au plus

1. Dans le domaine strictement humanitaire, à la suite du tremblement de terre de Lar en avril 1960, l'émir Beder-Khan, sujet irakien, presse le chah d'accepter un secours international. comme l'a fait le roi du Maroc après la catastrophe d'Agadir et conjure S.M. de prouver sa sollicitude « envers toute la nation kurde ». Cette démarche atteste une solidarité ethnique kurde en dépit du cadastre international.

pour « quelques bandes de brigands qu'il ne tardera pas à écraser pour rétablir le régime de la loi ». Il a refusé l'offre du Comité international de la Croix-Rouge Internationale de venir en aide aux sinistrés du Kurdistan irakien. Il fait interdire l'accès des régions d'Erbil, Suleimanié et Kirkouk aux étrangers, y compris les membres du corps diplomatique et publier par sa presse le résultat des enquêtes de sa police qui « prouvent la collusion subversive du P.C.I. et du P.D.K.I. ».

Cependant l'assertion de Mollah Moustafa Barzani est exacte que la rébellion kurde enhardit l'opposition grandissante en Irak, que l'armée, force du régime en est ébranlée et que le gouvernement redoute d'avoir à dégarnir la garnison de Bagdad au profit du front kurde [1].

L'étude de la vie intérieure de l'Irak montre quelle place y tiennent les Kurdes et les problèmes que leur existence au sein du jeune État lui pose.

L'avènement de la République ouvrit leurs âmes à l'espoir qu'un statut nouveau permettrait à leur personnalité nationale de s'épanouir, qu'il mettrait fin à la « ségrégation » dont ils souffraient sous la monarchie et leur apporterait, sinon l'indépendance, du moins une « autonomie » tant de fois promise. En revanche, les nouveaux dirigeants s'étaient flattés que le cauchemar de la « sécession » allait s'évanouir et que la communauté kurde allait s'intégrer définitivement dans la nation irakienne.

Les Kurdes, aussi bien, n'avaient accepté le régime que sous bénéfice d'inventaire. La nouvelle révolte est le fruit de leur déception.

Question politique, la question kurde est tout autant une question économique et sociale, comme à peu près toutes celles que pose l'existence des minorités au sein des nouveaux États sous-développés [2].

1. Voir G. CHALIAND, *Partisans* nos 1 et 5, Paris, 1962. Avant de prendre parti pour la rébellion kurde, le P.C.I. avait loué Kassem de « sauvegarder et renforcer l'unité irakienne », blâmé les Kurdes de soutenir « la thèse bornée de l'isolement national » *Ittihad al Chaab*, 30, 6. 1959) et considéré la rébellion comme féodale et suscitée par les tenants du C.E.N.T.O. ». Voir plus haut, p. 207, no 1.

2. Voir partie suivante en particulier p. 375, et *Le Monde*, éditorial « Vent de révolte en Orient arabe », 28 septembre 1962.

CINQUIÈME PARTIE

Le problème du développement

18

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCONOMIE IRAKIENNE

Le sous-développement

Le souvenir que les hommes conservent de la Mésopotamie antique est celui d'une contrée si florissante qu'ils y ont situé le Paradis terrestre, et *les Mille et une Nuits* reflètent la prospérité merveilleuse du temps béni des Abbassides. La gigantesque oasis de 20 millions de palmiers qui borde les « deux fleuves » sur une bonne partie de leur cours, fait encore de l'Irak le premier producteur de dattes de la terre. De plus, il compte, comme chacun sait, dans le peloton de tête des pays exportateurs de pétrole. Outre les derricks et les oléoducs des compagnies qui exploitent l'or noir, il semblerait que les magnifiques barrages qui coupent le Tigre, l'Euphrate et leurs affluents, les silos, les quais, les installations frigorifiques qui se suivent sur des kilomètres le long des quais de Bassorah, et les Cadillacs qui sillonnent Bagdad dussent signifier que la technique moderne a multiplié les richesses de Sinbad le Marin. Or, les villes sont cernées d'immenses bidonvilles d'une misère dantesque, les fellahs des villages sont faméliques, et l'Irak présente tous les stigmates combinés qui caractérisent un pays sous-développé [1].

1. R. NURSKE, *Problems of capital formation in undeveloped countries.* — MONTUORI, *Le développement économique de l'Irak depuis le second conflit mondial*, Paris, *I.S.E.A.*, n° 88, septembre 1959. — Yves LACOSTE, *Les pays sous-développés*, Paris, P.U.F., 1959, p. 23.

Un pays sous-développé en effet n'est pas simplement un pays qui ne tire pas parti de ses ressources naturelles. C'est un organisme paradoxalement déséquilibré par le contact de la civilisation moderne et la croissance aveugle et fatale d'une population, dont l'activité principale reste l'agriculture, mais dont les habitants manquent de calories, souffrent de carences et vivent — si c'est là vivre — dans des conditions sanitaires lamentables; où l'industrie reste rudimentaire; où malgré un passé souvent brillant, les structures psychologiques et sociales sont arriérées, à la fois sur- et sous-peuplé; où les divers groupes humains sont juxtaposés géographiquement et socialement, mais non fondus; où ce manque de cohésion est aggravé par des cloisonnements économiques; et où le pouvoir, faute d'une administration ramifiée est à la fois autoritaire et anarchique.

Tel était, et est encore, l'état de l'Irak. Le revenu annuel de l'Irakien moyen n'était en 1958 que de 80 dollars, inférieur à celui du Libanais (140 dollars), du Turc (125 dollars), du citoyen de la République Arabe Unie (100 dollars) et de l'Iranien (85 dollars), pour ne pas quitter le Proche-Orient, tandis qu'on estime à 586 dollars le revenu moyen par habitant dans les pays développés. Encore faut-il tenir compte de ce que plus un pays est pauvre, plus forte y est la différence entre les pauvres et les riches, et noter qu'en Irak « ce revenu avait été seulement multiplié par deux depuis la guerre, alors que l'indice des prix y avait quadruplé » [1]. Si bien qu'on peut appliquer à l'Irak, à 10 dollars près, l'avertissement du président Kennedy : « Un petit groupe de communistes pourrait exploiter le mécontentement et la misère dans un pays où le revenu moyen n'est que de 60 à 70 dollars par an, et ainsi s'emparer du contrôle de tout un pays sans que les troupes communistes traversent même une frontière internationale. »

État démographique, sanitaire et culturel

En 1957, on évaluait la population de l'Irak à 6 500 000 habitants, dont 500 000 nomades. La densité moyenne pour l'ensemble du pays y était de 15 habitants au km², contre 11 en 1947, alors qu'elle est au Liban de 132 et en Égypte de 200. Que si on la calcule par rapport aux espaces cultivés, comme il est normal de le faire pour les pays d'oasis, elle est de 21 contre 466 en Égypte. Il convient aussi de

1. Abdulamir KUBBAH, « La structure économique de l'Irak », *L'Asie nouvelle*, nº 61, janvier 1956. — Fahim QUBBAIN, *The reconstruction of Iraq*, Foreign Political Research Institute, University of Pennsylvania, 1958. — Dr Hafez TOUKMACHI, *Contribution à l'étude du sous-développement de l'économie irakienne*, Paris, 1958.

distinguer les régions : dans celle de Bagdad, elle est de 100, mais dans celle de Doulaym elle tombe à 6 seulement. Ce qui montre que l'Irak est bien sur- et sous-peuplé, déséquilibre qu'aggrave l'exode des campagnes vers les villes.

La natalité est fort élevée, comme c'est le cas pour les pays insuffisamment développés où les dépenses d'éducation sont minimes [1]. On en situe le taux brut entre 49 et 54 pour 1 000, alors que, dans les pays industrialisés, ce taux est compris entre 10 et 20 seulement. Il en résulte qu'il faut à l'Irak nourrir chaque année 55 000 bouches nouvelles. La mortalité en revanche est aussi très élevée, surtout chez les bébés au-dessous d'un an. De 100 pour 1 000 enfants nés vivants dans les villes, la mortalité monte beaucoup plus haut dans les campagnes et les bourgades, où elle oscille entre 250 et 400, alors qu'elle est de 30 en Amérique du Nord. On impute 60 % des décès des nouveaux-nés de Mossoul, de 1927 à 1943, à la sous-alimentation si courante que les mères irakiennes ont une façon spéciale de langer leurs enfants en leur comprimant l'estomac et le ventre pour apaiser les tiraillements de la faim. Le nombre de calories qu'absorbent les travailleurs n'est guère, la plupart du temps, que de 1 200, ce qui est l'extrême minimum qui permet la survie de la population (500 à 1 000 calories dans les camps de concentration nazis), alors qu'on estime à 3 600 le nombre moyen de calories dont disposent les habitants des pays développés et que la sous-alimentation apparaît au-dessous de 2 500 calories. Ainsi, l'Irak fait partie des 24 % de la population du monde qui consomme par jour moins de 2 000 calories. Le repas de viande et de légumes frais est exceptionnel. La nourriture ordinaire se compose de riz, de galettes de blé ou d'orge, de lait aigre. Des superstitions ou l'usage empêchent d'exploiter rationnellement certaines nourritures à portée de la main. L'Islam interdit la chair de porc et celle des poissons sans écailles, mais non celle des autres poissons ni du gibier. Or les fellahs faméliques négligent les vols innombrables de perdrix-kangas qui s'abattent sur leurs champs et les ravagent. Dans les marais qui s'étendent sur des milliers d'hectares et où le « peuple des roseaux » ignorant le filet, ne pratique que la pêche au trident d'un rendement dérisoire, le poisson sans écailles abonde, ainsi que le sanglier d'une taille ailleurs inconnue, et des myriades d'oiseaux de toutes plumes. Ils ne mangent pas non plus leurs buffles, dont la chair est pourtant licite. Les légumes sont peu cultivés. Les « jardiniers de tomates » sont en butte aux quolibets. Les nomades n'abattent qu'exceptionnellement les bêtes de leurs troupeaux. Ce serait un déshonneur pour un Bédouin que

1. Pierre Rossi, « L'Irak au printemps 1958 », *Politique étrangère*, n° 4, 1958, p. 396.

de faire commerce du lait de ses chamelles. Toutes sortes de raisons font que les régimes sont insuffisants et manquent de protides (10 g en moyenne par jour). Ce qui classe l'Irak avec l'Inde, Ceylan, l'Iran et le Congo ex-belge parmi les pays où cet « élément protecteur » fait défaut. Déjà les Philippines, le Pérou et l'Afrique du Nord appartiennent à une tranche de l'humanité plus favorisée, puisque la consommation de protides y est comprise entre 10 et 20 grammes. Les eaux insalubres et les infections microbiennes et les parasites sont aussi une cause de mort prématurée pour ces corps affaiblis.

On estime à 500 000, soit 1/10 de la population, le nombre des tuberculeux (dont 50 000 pour le liwa de Bagdad), à 405 000 les trachomateux et à 320 000 les paludéens, sans compter les victimes de la dysenterie, de l'ankylostomiase et de la bilharsiose. Le délégué irakien au IVe Congrès mondial des Syndicats, d'octobre 1957, estimait le nombre des cas de maladies à 6 millions par an, dont 1 781 955 graves [1]. Il en résulte, passée la première année, une mortalité de 27,4 %, en admettant que toutes les naissances et tous les décès soient déclarés (ce qui est loin d'être vrai), soit une des mortalités les plus fortes du monde, alors qu'en Égypte ce taux est de 17,7 % et qu'en Europe occidentale et en Amérique du Nord il oscille entre 8 et 12 %. La durée moyenne de la vie est en Irak de 26 ans, cependant qu'en Égypte elle est de 35, en France de 63 et aux États-Unis de 68. En raison d'une mortalité aussi précoce, la population irakienne est jeune. La moitié en est âgée de moins de 19 ans. Les personnes de 20 à 60 ans en forment 40 %. 10 % seulement dépassent la soixantaine. Le ministère du Plan estime à 1 184 230 le nombre des enfants entre 7 et 12 ans en 1961 et prévoit qu'il sera porté à 1 346 812 en 1970 [2].

Tant de jeunesse ouvrirait de grands espoirs si les perspectives d'emploi correspondaient aux données démographiques (ce qui est loin d'être le cas, à un point angoissant), et si l'hygiène générale et les services médicaux étaient suffisants. Or, d'après une statistique du ministère de l'Éducation nationale, 7,6 % seulement des écoliers de Bagdad sont en bonne santé. L'Irak ne comptait, à la fin de l'ancien régime, que 800 médecins (dont 93 étrangers), sur lesquels beaucoup étaient pris par des services administratifs qui les empêchaient d'exercer la médecine, de sorte qu'il n'y avait qu'un médecin pour 7 000 habitants dans les cas les plus favorables, c'est-à-dire dans les villes, et pour 14 000 dans les autres. A titre de comparaison, remar-

1. *Al Saoura*, Bagdad, 16 janvier 1959.
2. *Iraqi Revolution...*, *op. cit.*, p. 54.

quons que l'Égypte et le Brésil comptaient 1 médecin pour 3 000 habitants en 1957, la Syrie 1 pour 5 000 (en 1951), l'Inde 1 pour 6 000 (en 1950), l'Iran 1 pour 8 500, alors qu'en France la densité médicale est de 1 pour 1 100.

Le ministre de la Santé estime qu'il faudrait pouvoir disposer de 4 000 médecins en plus (sans parler des infirmiers ou infirmières); mais la Faculté de Médecine n'en forme que 40 par an. Quant aux lits d'hôpital, répartis, en 1958, entre 20 établissements, il n'en existe qu'un pour 1 000 habitants. Les services d'ambulance, par surcroît, sont très insuffisants. Il faut souvent transporter les malades à dos d'homme. Le niveau de la santé publique est donc en Irak très inférieur à ce qu'il est dans nombre d'autres pays sous-développés. Cela, joint à la sous-alimentation, abaisse la productivité des individus dans des proportions qui vont de 30 à 60 %.

Le niveau de l'instruction est aussi bas que celui de la santé, l'enseignement supérieur mis à part. Le trop petit nombre des maîtres se fait surtout sentir dans l'enseignement secondaire et technique. En 1955, on ne comptait qu'un instituteur pour 445 habitants; dans l'enseignement secondaire, il n'existait que 1 professeur pour 1 703, et dans l'enseignement technique 1 professeur pour 25 773 habitants. En l'Égypte, les chiffres correspondants étaient alors respectivement 445, 903 et 6 201. En Grande-Bretagne, en revanche, on compte 1 instituteur pour 303 et 1 professeur d'école secondaire pour 489 habitants.

La proportion des illettrés au-dessus de 5 ans (les nomades mis à part) est de 90 % [1]. Si elle descend à Bagdad à 85 %, dans le district de la Dyala elle atteint 98 %. Le tiers des enfants seulement va à l'école. Entre 1921 et 1955, le nombre moyen des certificats d'études n'était que de 4 261 par an. On comptait 1 300 écoles primaires en 1958. Les bâtiments scolaires modernes étaient quelquefois géants, mais ils n'étaient que peu chauffés en hiver (quand ils l'étaient) et les fenêtres restaient souvent sans vitres. Il n'existait que quatre écoles techniques, qui, en 1955, n'avaient formé que 77 contremaîtres. 55 000 élèves fréquentaient les écoles secondaires.

Les professeurs de l'enseignement supérieur, tous groupés à l'Université de Bagdad, instruits et éclairés, dispensaient un enseignement de valeur, un peu trop souvent théorique, que les mesures dictatoriales troublaient souvent. En 1954-1955, sur 5 212 étudiants,

1. Pourcentage indiqué par P. Rossi, *op. cit.*, p. 393 sqq. — Montuori (*op. cit.*, p. 4) donne le chiffre de 69 % pour 1954. Cet écart peut s'expliquer par le fait que les maîtres d'école à la campagne remettent souvent à l'administration des listes fictives pour continuer à percevoir leur traitement. Montuori, cependant, table sur ce pourcentage de 90 % dans sa conclusion (p. 103).

2 700 étudiaient le droit, la littérature, les langues ou se préparaient au professorat, disciplines qui ne fournissaient pas au pays les cadres techniques dont il avait surtout besoin. Un certain nombre d'étudiants faisaient leurs études à l'étranger, aux États-Unis principalement, où ils étaient environ 1 000 boursiers. Six cents étudiaient en Grande-Bretagne et plus d'une centaine en Égypte et aux universités de Beyrouth. Malheureusement, beaucoup d'étudiants, au sortir de l'université, ne trouvaient pas d'emploi, et l'État payait plus mal que partout ailleurs les fonctionnaires. D'autre part, les études étant fort coûteuses en Irak, et l'instruction primaire y préparant mal à l'enseignement secondaire, il ne se créait dans le pays qu'un très faible mouvement d'ascension sociale. Les enfants se multipliaient sans que la valeur technique de la population s'améliorât. Constatons enfin que les petites paysannes ne vont à peu près jamais à l'école et les petites citadines guère davantage. Or

> La faiblesse de l'effectif scolaire féminin est un bon indice de l'importance qu'occupent dans la société les structures sociales arriérées... Nombre d'auteurs considèrent à juste titre que cette situation défavorisée de la femme constitue un frein notable au progrès social... et il est vraisemblable que cette situation sociale inférieure de la femme n'est pas sans conséquences démographiques importantes, la principale étant l'absence de limitation des naissances.

Tel était le cas de l'Irak.

L'analphabétisme des masses, aggravé d'un enseignement secondaire et supérieur insuffisamment orienté vers la pratique, qui ne préparait pas les cadres, les techniciens et les ouvriers spécialisés nécessaires à la nation empêchait « la création d'une mentalité favorable à l'organisation économique et à l'élévation du niveau de vie ».

A ces statistiques arides, le meilleur commentaire qu'on puisse trouver est la poésie irakienne, qui constitue « un témoignage sociologique de valeur ». Elles expliquent par exemple la *Berceuse pour ceux qui ont faim* de Jawahiri, ou les poèmes désolés de Bayati [1].

1. Pierre Rossi, « Impressions sur la poésie d'Irak », *Orient*, n° 12, p. 199 sqq.

19

STRUCTURE DU SECTEUR RURAL

Conditions archaïques d'exploitation

Dans l'Antiquité, la Mésopotamie, non seulement nourrissait tous ses habitants (dont on évalue le nombre alors à quelque 30 millions), mais encore exportait largement les produits de son sol. Cependant nous venons de voir que, dans un Irak cinq fois moins peuplé, la très grande majorité de la population n'échappe pas plus dans les campagnes que dans les villes à cette famine occulte qu'est la sous-alimentation.

En 1958, sur 10 millions d'hectares de terres cultivables, 2 500 000 seulement étaient cultivés, sur lesquels vivaient 87 % de la population, alors que l'Égypte ne possède que 3 millions d'hectares pour nourrir 20 millions d'habitants. Le rendement était dérisoire : 8,3 quintaux à l'hectare pour le blé (en France 23,5), 15 quintaux pour le riz (Italie : 45). La productivité de l'agriculture était démesurément faible : 44 dinars *per capita* en 1956, contre 346 et 868 dinars [1] pour le commerce et l'industrie, quelque rudimentaire que fût celle-ci. La vie d'Abou Yassin, le Jacques Bonhomme irakien, était en conséquence « une grande pitié », son revenu oscillant entre 5 et 10 NF par mois.

1. Le dinar irakien vaut 13,76 NF (juin 1962). — MONTUORI, *op. cit.*, p. 12.

Les rares centres d'initiation agronomique créés sous l'ancien régime, éphémères et sporadiques, n'ont rien changé à la routine archaïque des fellahs. Ils restent passifs devant les fléaux qui, le temps en aggravant les effets, dégradent de plus en plus le sol : érosion et inondation, sécheresse, excès de salinité des terres, ravages des nomades. Ils manquent de bétail de labour. En ont-ils, ils ne savent pas sélectionner les reproducteurs. Vient-on par hasard à leur distribuer des graines de qualité, ils les consomment au lieu de les semer. Ils rendent même moins efficace la pratique de la jachère, qui est leur seule manière de régénérer les sols. Leur habitude est en effet de laisser croître les plantes parasites, pâture de leurs quelques moutons ou chèvres, dont ils utilisent le fumier non comme engrais, mais comme combustible. Leur insouciance de l'hygiène fait que souvent les acheteurs étrangers refusent leurs dattes. Les traditions tribales les empêchent de s'adonner à de nouvelles activités, comme la culture des légumes, la production rationnelle des laitages, ou la pêche, qui augmenterait leur niveau de vie (sinon leurs ventes, faute de bonnes communications). Ils en restent à la faux, sinon à la faucille, à l'araire de bois, au dépiquage de céréales par les sabots des ânes ou à l'aide de petits chariots aux patins de silex qui écrasent les épis en tournant sur les aires. Il est vrai que les remèdes techniques à ces pratiques routinières supposent le concours de techniciens et des crédits. Or, jusqu'à présent, ils vivent au jour le jour et pratiquement sans numéraire.

Mais la principale cause de cette misère était le régime foncier qui combinait ses effets désastreux à ceux des fléaux naturels et de la routine.

Jusqu'au début de ce siècle, la plus grande partie du sol dont l'État, représentant de la communauté musulmane primitive, était le propriétaire éminent, était articulé en *dirah* comprenant des terrains de culture et de pâturages répartis entre les tribus. A l'intérieur des terres tribales, la salure des terres causée à la longue par l'eau d'irrigation, qui cheminant sur un sol où l'ardeur du soleil fait affleurer, par évaporation de l'humidité sous-jacente, les sels nocifs, jointe à l'épuisement du sol lui-même qu'aucun engrais ne régénérait, obligeait constamment à déplacer les champs et à les redistribuer entre les membres de la tribu, comme les Hébreux le faisaient, de jubilé en jubilé. Cette pratique, outre qu'elle décourageait les cultivateurs d'entreprendre des plantations d'arbres fruitiers ou des travaux d'aménagement à rendement différé, empêchait la plupart du temps la terre, bien de la tribu, d'être appropriée même par les cheikhs.

Ainsi les simples membres de la tribu n'étaient ni des propriétaires, ni des ouvriers agricoles, mais les cultivateurs de la communauté, et leur sort ressemblait à celui des serfs.

Quant au cheikh, il présidait à la distribution annuelle des récoltes et à la redistribution périodique des parcelles aux familles. Il réglait les litiges et représentait et défendait des contribules contre les tribus voisines et l'État. Vie patriarcale, où la dureté de la condition humaine était malgré tout tempérée par des liens noués entre des familles qui se connaissaient depuis toujours.

Le « Land-settlement Act »

Cependant le nouvel État irakien, encouragé par des conseillers britanniques, dans la pensée qu'un régime de la propriété agraire plus stable favoriserait l'emploi des techniques modernes, décida de modifier ce régime [1]. Les chefs de tribu virent là l'occasion de se constituer des domaines. Le gouvernement et ses conseillers britanniques qui s'appuyaient sur les cheikhs, plutôt que sur les masses dont ils n'avaient pas le contact faute d'une organisation et d'un personnel administratif suffisants, secondèrent leurs desseins par le *Land settlement law* de 1932, complété en 1940 par la loi dite de *louzna*. La nouvelle loi disposa que l'État pouvait reconnaître comme propriétaires privés de ses terres les exploitants qui en auraient eu la possession de fait pendant quinze ans et les auraient effectivement cultivées pendant trois ans de suite. Quant à certaines terres du domaine classées *mirisirf*, la loi permit au domaine public de les louer pour une période n'excédant pas six ans. Les cheikhs étaient seuls en mesure de s'acquitter du loyer demandé. Ils les acquirent aisément, sans que personne les contraignît à respecter les conditions de faire-valoir et autres.

L'effet du Land settlement law, ou loi Dawson, ressort d'un document officiel, le *Report on the agricultural and livestock census of Irak* de 1954, où l'on peut lire qu'il n'existait plus dans ce pays et à cette date que 125 045 titres de propriété, sans tenir compte de ce que le même propriétaire pouvait en détenir plusieurs. Il en résultait que dans le Sud, en particulier, la surface moyenne des propriétés dépassait 50 hectares et que 20 % de la terre était le bien de 7 à 9 cheikhs seulement, dont 2 possédaient chacun plus de 125 000 hectares. Le but de ces acquisitions était surtout spéculatif. La majorité des grands propriétaires, plus soucieux de placement que de faire-valoir, trouvaient plus simple de toucher 50 % sur une petite

1. EL HACHEM, « Irak », *Études méditerranéennes*, nº 5, automne 1958.

récolte que 10 % sur une grande, louait ses pompes fort cher (quand il en existait) et se bornait à attendre l'occasion de reventes avantageuses.

Quelques-uns cependant se soucièrent de mettre leurs biens en valeur, de façon à pouvoir louer en sus les équipements qu'ils étaient seuls à pouvoir se procurer. Les domaines ainsi constitués furent, à part quelques bonnes terres que les chefs se réservaient et qu'ils faisaient cultiver par les fellahs, morcelées en parcelles qui ne dépassaient pas 6 hectares, exploitées chacune par une famille suivant des procédés rudimentaires et naturellement avec un rendement infime. De plus, l'exportation de l'orge étant payante, les chefs en favorisaient souvent la culture au détriment de celle du blé, ce qui raréfiait d'autant la nourriture dans le pays. On appliqua au partage des récoltes les principes d'un métayage aggravé de multiples prélèvements au détriment des fellahs, transformés en simples tenanciers, à qui par surcroît incombaient tous les frais, sans compter les corvées et les impôts que l'État exigeait en numéraire. L'Irak ignorait donc à la fois les grands domaines exploités rationnellement, du type prussien ou anglais, et la « paysannerie satisfaite » du type français.

La loi nº 28 de 1933 « sur les droits et devoirs des cultivateurs » aggrava encore le sort des fellahs, en reconnaissant aux propriétaires le droit d'asservir à leurs propres domaines le débiteur insolvable. Le Land settlement act de sir Ernest Dawson créa donc en Irak une féodalité qu'il ignorait jusque-là. Lorsque sa tenure ne lui permettait plus de vivre sur la terre du seigneur, « au ras du minimum vital », le seul recours du fellah était la fuite vers la banlieue des villes, dont il grossissait la population de « clochards », dans l'espoir de vivre aux crochets d'un parent, de vendre de pauvres bonbons poisseux, de cirer les souliers de citadins, de grossir peut-être la domesticité d'un riche, de trouver un emploi de portefaix ou de garçon de hammam.

Le prolétariat irakien s'est donc formé dans des conditions fort différentes de celles où, par exemple, le prolétariat anglais apparut au moment du *closure of commons* et de la crise agraire. La loi Dawson a agi dans un sens opposé à celui des lois anglaises votées de 1887 à 1893 pour créer la petite propriété aux dépens de la grande, grâce à l'intervention de l'État. L'Irak ignora la campagne menée alors en Angleterre par la Ligue pour la restitution de la terre, conformément aux principes de Henry George. Encore faut-il ajouter que l'industrie, inexistante en Irak, ne pouvait offrir à ce prolétariat montant de nouveaux gagne-pain.

La mauvaise organisation et le mauvais fonctionnement de l'administration et l'arbitraire (qui en était le principe et la conséquence) amplifièrent les mauvais effets des lois. Pour les appliquer, le gouver-

nement multiplia, à l'occidentale, décrets, arrêtés et règlements. Mais le peuple n'avait plus personne pour lui éclairer les arcanes de cette prolifération de textes, ni pour faire aboutir ses requêtes selon les normes d'autrefois, les cheikhs étant les bénéficiaires de la législation nouvelle. Ce n'était pas leurs gérants, soucieux de s'enrichir aux dépens du grand propriétaire absent et du tenancier, qui eussent pu les suppléer dans leur rôle de protecteur traditionnel. Quant aux instituteurs, très rares, ignares et faméliques, ils étaient incapables de remédier à la misère intellectuelle et matérielle du fellah, ni d'élever le niveau de ses enfants.

La deuxième guerre mondiale élargit démesurément le fossé qui partageait la société. Les profits, le luxe et la démoralisation des grands propriétaires s'accrurent avec la montée en flèche du prix des produits agricoles et la spéculation sur les stocks, favorisée par le rationnement. Pendant ce temps, le gouvernement se refusait à aligner les traitements et salaires sur l'indice du coût de la vie, qui passa de 100 à 900 en 1945, pour ne retomber qu'à 500 en 1958.

L'État avait bien essayé de remédier à cette situation, mais le crédit affecté par lui sur les fonds publics était dérisoire. En 1945, il avait aussi fait voter une loi sur la colonisation des terres domaniales, précisée et étendue en 1951. A la suite de quoi 813 000 donoums [1] avaient été répartis entre 1945 et 1953, puis 1 020 000 en 1954 et 1955. Mais cela était insuffisant, et ce furent surtout les grands propriétaires qui finirent par en bénéficier, comme l'avaient déjà fait les chefs des Montéfiks au temps de l'essai de sédentarisation entrepris vers 1870 par Midhat-Pacha [2]. Des jacqueries éclatèrent même en 1955, qui amenèrent la F.A.O. (Food and Alimentation Organisation) à réunir une conférence à Salah-al Din pour examiner la situation agraire en Irak.

Ainsi l'opposition était fondée, à la veille de la révolution, à reprocher aux dirigeants irakiens et à leurs tuteurs étrangers leur action combinée en vue de faire régner l'ordre en Irak, fût-il précaire. Car elle avait surtout détruit l'équilibre social et économique de ce pays essentiellement agricole, au lieu de l'adapter aux données de l'avenir.

La crise du paysannat kurde

A côté des problèmes généraux qui touchent à l'agriculture,

1. Le *donoum* vaut 0,25 ha.
2. Voir plus haut, p. 357.

celui de la réforme agraire notamment, il en est de particuliers au Kurdistan. Ils dérivent de la configuration montagneuse du pays, des distances qui le séparent des grands centres et surtout de Bassorah, port unique de l'Irak. Ils ont aussi leur origine dans le génie des habitants [1].

Du temps de la monarchie, la question du tabac fut une de celles qui aigrissaient les relations des Kurdes avec le gouvernement. Des cabinets furent dissociés par elle. Nouri Saïd dut finalement atténuer la rigueur primitive du monopole de l'État. Retouches insuffisantes au gré des intéressés, car le programme du Parti démocratique du Kurdistan irakien est revenu sur cette question pour demander que « la loi qui en réglemente la culture soit modifiée, de façon à concilier les intérêts des agriculteurs avec l'amélioration de la qualité et de la production », et pour demander aussi la construction de silos à tabac.

Région de montagne, le Kurdistan est aussi région de forêts, la seule de l'Irak qui ne connaît ailleurs que le médiocre bois des palmiers. Aussi le P.D.K.I. souhaite-t-il des lois qui protègent cette richesse particulière, et que « le reboisement et la greffe des arbres soient encouragés ». L'absence d'autres combustibles a été funeste aux arbres kurdes, car le pays ne recevant pas de charbon ou de pétrole ce sont eux, qui même bois d'œuvre, servent au chauffage.

Bien entendu, le P.D.K.I. mentionne dans ses doléances les ravages causés par les nomades aux cultures kurdes. Il oublie d'autant moins de le faire que ces nomades appartiennent à la race ennemie des Bédouins de la steppe.

Les Kurdes ne diffèrent pas seulement par le sang des fils du désert. Constituant une véritable paysannerie attachée à ses lopins ancestraux dont ils sont propriétaires, enracinés au terroir comme les vergers et les vignes qu'ils cultivent avec un soin traditionnel, les paysans kurdes diffèrent aussi des fellahs des bas-pays, souvent à demi nomades, et dont les lots de terre sont périodiquement redistribués. Or les fruits des jardins, comme les objets fabriqués dans les villages par les artisans du Kurdistan, autrefois renommés, ne se vendent plus et baissent de qualité. L'Anatolie et l'Iran voisins subissent d'ailleurs la même crise. La manière dont les grandes villes ont organisé leur ravitaillement en est la cause, pour le plus grand bien des importateurs et des affairistes, ainsi que les « circuits d'État ». Les gros centres de consommation sont en effet plus commodément reliés aux plaines et plateaux du bas-pays et aux marchés étrangers

1. Pierre D'ISTRIA, « La crise paysanne du Proche-Orient ouvre-t-elle la voie à une nation kurde? », *La Tribune des Nations*, 23 juin 1961.

qu'aux cantons perdus des liwas kurdes. Aussi ceux-ci vivent-ils, ou plutôt végètent-ils, en « circuit fermé » au lieu d'exporter, comme il y a seulement dix ans, les vins ou les pâtes de raisin de Mossoul, les noix, les pommes, les pistaches, les amandes, ou les jolies couvertures de Dohouk, d'Agra ou de Ravandouz. Malgré donc, ou plutôt à cause d'un progrès technique désordonné, la modeste prospérité traditionnelle de la région est à vau-l'eau. Ainsi s'explique la présence autour des villes de ces Kurdes nostalgiques et sans emploi. La montagne à l'abandon perd de son capital humain. Comme en Algérie après les « regroupements », les murettes qui retenaient la terre arable apportée ou remontée par hotte à chaque printemps aux champs en terrasses, désagrégées, témoignent de cet exode.

Bien entendu les bombardements aériens subis par la région en 1962 l'ont dégradée encore davantage.

Le malaise dû à ces causes économico-sociales aggrave le problème politique du Kurdistan. C'est à juste titre que l'équipement économique de leur pays figure dans les revendications des leaders kurdes. Grossi pour ainsi dire dans la montagne et comme multiplié par un coefficient ethnique, ce malaise caractérise aussi les autres régions.

Les Bédouins et le problème de la sédentarisation

La société bédouine offre un des exemples les plus parfaits d'harmonie entre une certaine humanité et une certaine nature. Mais les alternances des saisons, qui depuis l'aube des jours et sur un rythme qu'on eût pu croire éternel, réglait la vie des nomades dans le désert n'est plus seul à y régner depuis que l'avion, l'automobile (blindée ou non), la radio et l'oléoduc s'y sont introduits. Sans doute les tribus bédouines ont toujours dépendu peu ou prou des sédentaires qui leur procurent les dattes, les grains, les armes et l'outillage rudimentaire dont ils ont malgré tout besoin. Chez elles les cas de désa grégation remontent à la plus haute antiquité. C'est ce que révèle l'état de parias ambulants des Sleyb, analogue à celui des Sedja du Maroc. Les Chouaya, c'est-à-dire les tribus moutonnières d'Irak, comme les Maures que « mange » le Sahel soudanais, tout en gardant la nostalgie de « la mer des chameaux » sont eux aussi des épaves rejetées par elle à la « frange de mort » qui borde le désert. Les mauvaises années les contraignent de recourir à l'agriculture comme à un refuge, d'autant plus que leur cheptel camelin concurrencé par l'automobile qui a tué les caravanes, a perdu de sa valeur. Ils s'y adonnent alors, soit individuellement et comme honteusement, à la dérobée, et tombent sous la coupe d'opulents usuriers, soit par clans

ou tribus entières sous la conduite de leurs cheikhs qui se muent en gros propriétaires fonciers. Ils ne font donc que changer de misère et aggraver le problème agraire qui se pose pour tout le pays. Cette transformation des chefs montre que la désagrégation de la société bédouine s'opère aussi par le haut.

Les effets de cette transformation ne sont pas seulement d'ordre économique. Elle a modifié les rapports humains traditionnels qui unissaient les chefs à leurs contribules, car la nature nouvelle de leur richesse devenue « capital » et le genre de vie luxueux qui en résulte les éloignent de ceux-ci. Hier encore ils étaient les protecteurs naturels de leurs tribus qu'ils conduisaient vers les pâturages en veillant à leur sécurité. Aujourd'hui, ils ne sont plus que les patrons d'une clientèle de débiteurs prolétaires.

Cette sédentarisation non assortie de mesures économiques rationnelles était malsaine. L'ancien régime l'avait pourtant encouragée d'une façon systématique. Mais l'erreur des dirigeants hachémites et des hauts-commissaires britanniques fut de lui assigner des buts uniquement politiques. En offrant aux chefs bédouins comme aux grands propriétaires fonciers de bénéficier du Land act, ils cherchaient non seulement à renforcer les élites traditionnelles du pays, mais aussi à raréfier les conflits diplomatiques qu'engendraient les mouvements des tribus nomades à travers les frontières, notamment avec Iben Séoud.

Des raisons opposées, mais politiques encore, ont inspiré au Parti communiste irakien l'article XXI de son programme. Sans doute est-il désireux de briser les aristocraties et les structures traditionnelles. Mais ce souci se mêle de vues judicieuses. On y lit ceci :

Les nomades doivent être sédentarisés. Ceux d'entre eux qui sont bergers doivent être transformés en éleveurs de bestiaux utilisant les méthodes modernes et ayant à leur disposition des pâturages créés par le gouvernement. Les autres doivent être dirigés vers l'agriculture. Les nomades doivent être délivrés de leur ignorance, de leur retard et des restrictions imposées par des traditions tribales périmées. Ils doivent être progressivement habitués aux coopératives et à la vie moderne.

Un tel programme n'a rien qui s'écarte des vues des nouveaux dirigeants. Encore faut-il l'appliquer avec discernement et sans précipitation. La sédentarisation massive des Bédouins voulue par le gouvernement (comme par le P.C.I.) peut exposer à des dangers d'ordre économique. Il y a lieu de prendre en considération cette remarque de Doris Goodrich Adams :

Les nomades doivent être regardés comme un élément de l'économie nationale : ils transforment les ressources dispersées du désert en viande, lait et laine. Certaines

se trouvant éloignées des régions où une vie sédentaire est possible, seraient perdues si toutes les tribus étaient sédentarisées. L' « économie actuelle de l'Irak ne permettrait pas au pays de se passer de la production des Bédouins » [1].

Le gouvernement irakien, conscient de la complexité du problème de la sédentarisation (*tawtin*), a, en juin 1961, chargé une commission interministérielle d'étudier « les causes du nomadisme, la vie des nomades et le problème de l'eau ». Le mois suivant, la presse a communiqué que pour le troisième anniversaire de la République, 500 000 donoums prélevés sur les domaines confisqués d'Ajil Al Yaouer ont été distribués à des Chammars dans le liwa de Mossoul, avec prêts de machines agricoles et de semences. L'administration a de plus décidé d'assigner à ces apprentis sédentaires une zone de pâturage accolée à la zone à cultiver par eux.

Il va de soi que le problème de la sédentarisation est connexe au problème agraire et à celui de l'instruction [2].

En attendant l'aboutissement de ces études et des réformes en cours, la situation des Bédouins d'Irak a peu changé.

1. Doris Goodrich Adams, *Iraq's people and resources*, Berkeley et Los Angeles, University of California Press, VIII, 1958, p. 160. — Cf. Nada Tomiche, « Compte rendu », *Cahiers de l'Orient contemporain*, XLIV, sept.-déc. 1960, p. 31.

2. Dr Mohammed Fadhel Jamali, *The new Iraq and its problem of Beduin education*, New York, Columbia University Press, 1934.

20

STRUCTURE DU SECTEUR INDUSTRIEL

L'industrie de transformation des produits agricoles

La faiblesse du développement de l'industrie, surtout de l'industrie lourde, manifestée par un pourcentage réduit de la population ouvrière, est un des aspects constants des pays sous-développés. Il en est ainsi en Irak, où en 1956 le nombre des ouvriers n'était que de 163 000 environ [1], soit à peu près 8 % de l'ensemble de la population active, alors qu'en Amérique Latine ce pourcentage est déjà de 17 %, contre 37 % pour l'Amérique du Nord et 42 % pour l'Europe occidentale.

La première industrie à laquelle on pense quand on parle de l'Irak est naturellement celle du pétrole. Encore faut-il distinguer dans celle-ci deux secteurs bien différenciés : celui de l'extraction et des transports, qui pour la très grande part, est aux mains de compagnies internationales; et, celui du raffinage et de la pétro-chimie. Mais comme dans son ensemble cette industrie tient une place à part dans la structure économique et sociologique du pays, il convient de réserver ce sujet, pour ne l'aborder qu'après avoir passé en revue les autres industries.

1. Cf. MONTUORI *op. cit.*, p. 8, où ce total se décompose en 99 000 pour l'industrie manufacturière et services publics, 15 000 pour les travailleurs à domicile 13 000 pour le pétrole et les oléoducs, 1 000 pour les raffineries de pétrole de l'État, 35 000 pour le bâtiment et les travaux publics. Il ne comprend pas les transports : 56 000; le commerce et la distribution : 60 000; les banques : 3 000; les services industriels (hôtels, cafés, restaurants, cinémas) : 21 000; et divers : 17 000.

Les entreprises qui traitaient des matières premières agricoles provenant du pays (meunerie, boulangerie, confiserie, laiterie, huileries, conserverie, boissons, cuir, tabac, filatures, tissages) occupaient 40 000 personnes en 1956, soit 40 % de la main-d'œuvre des manufactures et services, et contribuaient pour la moitié (51 %) au revenu total de l'industrie manufacturière. En effet, à part peut-être les vêtements et les chaussures (bien que les citadins se vêtent et se chaussent surtout d'articles importés), la grande masse des produits manufacturés proviennent de l'étranger. Cependant cette industrie de transformation des produits agricoles, tels que le coton, la laine et les huiles végétales, se ressentait de la qualité et du conditionnement de ces matières premières, dont l'insuffisance tenait à l'état arriéré de l'agriculture, que l'État ne s'était pas assez soucié d'améliorer. A part trois modestes centrales électriques, l'usine d'empaquetage de dattes de Bassorah, un atelier de tissage à Mossoul, d'où 20 millions de m^2 de cotonnades sortent par an, une sucrerie dans la même ville, qui raffine 25 000 tonnes de sucre brut de canne et produit 10 000 tonnes de sucre, une autre sucrerie à Suleimanié, où existe aussi une manufacture de tabacs, les métiers de tisserands de Nejef et les cimenteries, les établissements sont concentrés dans la capitale. Quant aux autres villes, elles en sont toujours au stade de l'artisanat, subvenant aux besoins de leur population peu nombreuse et aux besoins encore plus réduits des campagnes environnantes.

L'Office de développement et les travaux d'infrastructure

L'État irakien avait fait beaucoup d'efforts pour les travaux publics et d'infrastructure. Le 27 mai 1950, il avait créé un Office du développement chargé de préparer et de faire exécuter un plan économique et financier d'intérêt général, en vue d'accroître le revenu national, en coordonnant les projets des divers ministères. L'Office avait démarré avec un prêt de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (B.I.R.D.) de 12 800 000 dollars. Peu après, l'accroissement des redevances versées par les compagnies de pétrole avaient gonflé ces disponibilités. L'Office dressa plusieurs plans successifs qui répartirent ces crédits, sans d'ailleurs les épuiser, d'une façon fort inégale [1]. La mise en valeur des terres ne disposa jamais de plus de 3,2 % du budget. L'industrie,

1. De 1951 à 1956, 220 millions de dinars furent affectés à l'Office de développement, mais 130 millions seulement furent distribués et effectivement dépensés. Cf. *The Annual Report of the Central Bank of Irak*, 1956, p. 33.

au contraire, ou plus exactement les travaux d'infrastructure, eurent la part du lion, soit 71,7 % de ce budget, l'industrie manufacturière ne recevant que 13,4 %.

Dans la catégorie favorisée des travaux d'infrastructure, l'Office donna la priorité à l'hydraulique (30,7 % de son budget total). Il se proposait de mettre enfin le pays à l'abri des fléaux qui font son malheur depuis que les Mongols ont ruiné les canaux d'irrigation et de drainage, c'est-à-dire les inondations et la sécheresse, ainsi que la salure des terres qui en résulte. Les mythes babyloniens les attribuaient à deux principes fondamentaux, Apsou et Tiamat, l'eau douce et l'eau salée.

Des barrages et des réservoirs géants furent bâtis, qui font l'admiration des ingénieurs (n'est-ce pas l'admiration de ses confrères qu'on recherche le plus souvent?). Ils ont certainement stabilisé le régime des cours d'eau et rendu improbable le retour de déluges pareils à celui de l'hiver 1773, qui anéantit Bagdad et coûta la vie à plus d'un million d'Irakiens. Ce sont principalement les barrages du lac de Habbanié, du Tharthar près de Samarra sur le Tigre (inauguré en 1956), de Dokan, et le réservoir de Diyala.

Les emplacements de ces ouvrages, admirables en soi, avaient été choisis surtout pour des raisons de technique hydraulique. Pour qu'ils eussent produit pleinement l'effet escompté, il aurait fallu que des ouvrages d'équipement agricole, tels que des installations de pompage et de drainage, les prolongent en quelque sorte. Or, il n'en fut rien. Le Comité de la Révolution nationale adressa le même reproche aux responsables des travaux analogues entrepris en Turquie.

En outre, l'exécution de ces grands travaux n'attira que momentanément un afflux de travailleurs sur les chantiers. Cela faisait monter les prix sur place, sans créer de vrais courants de circulation durables. L'ouvrage terminé, les manœuvres ne trouvaient plus d'embauche. Les grands propriétaires fonciers, cependant, agissant comme recruteurs de main-d'œuvre, retenaient une bonne part des sommes réservées aux salaires, pour prix de leur entremise, et ne se souciaient pas d'équiper leurs domaines suivant un plan d'ensemble rationnel, dont la région et la population d'alentour eussent bénéficié.

Les crédits affectés aux travaux hydrauliques s'élevèrent, pour l'exercice 1955-1956, à 10 950 000 dinars. Ceux des Ponts et Chaussées, qui occupaient la deuxième place dans les programmes d'infrastructure, s'élevèrent, pour la même période, à 8 433 000 dinars. Pendant les huit années qui précédèrent la Révolution, la longueur des routes fut portée de 8 000 à 10 000 km, dont un tiers macadamisé. On relia Bagdad au liwa septentrional par Mahmoudié et Felliya, et Toslaya à Dokan, dans la même région. Vingt ponts furent construits.

Bien qu'antérieure à la fondation de l'Office, la route de Ravandouz, qui relie Téhéran à la Méditerranée, mérite ici une mention spéciale, parce que les difficultés considérables qu'il fallut surmonter pour la construire mettent en lumière la nature sauvage du Kurdistan. Commencés en 1927 sous la direction des Britanniques, les travaux durèrent cinq ans. Il s'agissait de franchir cinq cols par des températures qui oscillaient entre —20° et +45°. Treize kilomètres durent être taillés dans le roc.

L'Office établit encore un projet de voie ferrée normale de Bagdad à Bassorah et aménagea un nouvel aérodrome près de Bagdad.

Le poste des bâtiments publics reçut un crédit de 1 830 000 dinars pour l'exercice 1951-1956. Ceux des exercices précédents et suivants en différaient peu. Ces sommes servirent surtout à édifier des bâtiments administratifs, qui par leur somptuosité frappaient les imaginations. Ce furent presque uniquement les grandes villes qui en furent dotées. Malheureusement, ils n'abritaient qu'un personnel trop peu nombreux et on ne les équipait point du matériel qui en eût fait des organes efficaces. Les hôpitaux restaient, sinon sans lit, du moins sans étuves ni salles d'opération, les écoles sans bancs et surtout sans tables.

Insuffisance de l'industrie manufacturière et sous-emploi

Ces programmes et les constructions plus ou moins somptuaires auxquelles les spéculateurs consacraient volontiers leurs profits avaient stimulé l'industrie du bâtiment. Elle venait, en importance, tout de suite après l'industrie de transformation des produits agricoles. Elle employait 35 000 personnes en 1956. Mais la prospérité de cette branche n'était pas complètement saine ni bienfaisante, car il se passait là ce qui se passait pour les barrages. Une fois les travaux achevés en un point et les chantiers fermés, la plus grande partie des équipes embauchées se trouvait sans travail après avoir été détachée de son milieu rural. Déracinés, les ouvriers licenciés finissaient par rejoindre dans les villes les fellahs déplacés de chez eux par la constitution des grandes propriétés et l'apparition sur certaines de celles-ci de moyens de culture mécaniques, qui réduisaient les possibilités d'emploi à la campagne.

Les villes étaient donc encombrées d'une main-d'œuvre en quête de travail. Une partie s'embauchait pour des salaires extrêmement bas, que la concurrence enfantine abaissait encore. Le reste, soit

environ 25 %, était réduit au sous-emploi, distinct du chômage, qui en cas de crise augmentait d'autant le nombre des sans-travail [1]. Cette masse de prolétaires sans instruction et non qualifiés décourageait les efforts de ceux qui auraient pu être tentés d'améliorer la productivité par l'acquisition de machines, et elles rétrécissait fortement le marché intérieur, ces pauvres hères n'ayant pas de quoi acheter.

L'attrait exercé sur les chefs d'entreprises par les bas prix de la main-d'œuvre, et le fait que les grandes villes étaient les seuls points du territoire où l'on disposât de communications faciles, d'énergie motrice, de banques et de l'aide de l'administration, avaient pour conséquence que Bagdad, Bassorah et Mossoul étaient saturés, sans qu'ailleurs le milieu fût favorable à une installation d'industries nouvelles. Les établissements industriels étaient donc concentrés dans ces trois villes, à Bagdad surtout où l'on trouvait 40 % des entreprises. Celles-ci occupaient les deux tiers de la main-d'œuvre, utilisant un outillage d'une valeur égale à plus des deux tiers de la valeur de l'outillage industriel total (11 512 602 dinars), et consommant 72 % de l'énergie utilisée par toute l'industrie irakienne (140 749 C.V.). L'Office de développement fit bien quelques efforts pour moderniser et décentraliser l'industrie irakienne. Il mit ainsi en marche deux cimenteries, l'une à Sarchinar, l'autre à Mossoul, où il créa en outre une usine de textiles au début de 1958. Tout cela ne constituait qu'un début bien modeste, même en y ajoutant les installations de traitement d'hydrocarbures de Daurah et de Kayarah, dont nous parlerons plus loin, à propos de l'industrie du pétrole. Plus que d'industrie manufacturière, il s'agissait là d'artisanat, car la moitié des entreprises n'occupaient qu'un ouvrier, et la moyenne n'en occupait que quatre. En 1954, sur 224 000 entreprises, 294 seulement occupaient 20 ouvriers ou davantage.

L'industrie du pétrole

Rappelons ici qu'il convient de distinguer deux secteurs dans cette industrie, elle-même à part : celui de la prospection, de l'extraction et du transport du pétrole, et celui de la transformation du brut en une série de produits énergétiques et de sous-produits divers. Ces deux secteurs, en particulier le premier, exigent un outillage coûteux (qu'il faut entretenir et sans cesse moderniser à cause de la concurrence) et d'un personnel qualifié. Enfin, pour vendre le produit,

1. Rapport de la délégation irakienne au IVe Congrès mondial des Syndicats (octobre 1957), *Al Saoura*, Bagdad, 16 janvier 1959.

il faut disposer de services complexes ramifiés à travers le monde, toutes conditions qui supposent des investissements considérables.

En Irak, jusqu'à présent, la prospection, l'extraction et le transport du brut aux ports d'embarquement sont assurés par une compagnie concessionnaire, l'Irak Petroleum Company (et ses filiales, Mosul Petroleum et Basrah Petroleum), dont le statut de *non profit making company* en fait une sorte de coopérative de production chargée de fournir, au prix de revient, le pétrole qu'elle produit à ses actionnaires. Chacun de ceux-ci a le droit, lorsque la part de pétrole qui lui est attribuée dépasse ses besoins, de la céder en tout ou partie à un ou plusieurs de ses co-participants, lesquels jouissent d'un droit de priorité [1].

A la suite de la découverte du pétrole dans le Sud de l'Iran par le Français Morgan en 1893, et des prospections de Knox d'Arcy en 1908, la Turkish Petroleum Company, au capital de laquelle la Deutsche Bank participait, obtint en 1912 du gouvernement ottoman la concession du pétrole à trouver en Mésopotamie. C'est en 1928 que l'I.P.C. prit la place de la T.P.C. dissoute, dans le contrat de celle-ci avec l'Empire ottoman, auquel l'État irakien avait succédé. Une autre nouvelle société, la Compagnie Française des Pétroles, fut substituée à la Deutsche Bank, pareillement dissoute [2].

La découverte, en 1927, du gisement de Kirkouk permit à l'exploitation de commencer en 1934. Initialement la zone concédée à l'I.P.C. couvrait 497 km². Par la suite, contre relèvement de la redevance versée à l'Irak par tonne extraite, cette surface fut portée à 91 000 km². En 1936, l'I.P.C. racheta la Mosul Petroleum dont la concession s'étendait sur 107 000 km² à l'ouest du Tigre et qui avait été fondée par la British Oil Development quatre ans auparavant. En 1958, une deuxième filiale de l'I.P.C., la Bassorah Oil Company, fut constituée, qui obtint la concession de la région méridionale de l'Irak, soit 226 000 km². Ainsi la superficie totale des zones concédées à l'I.P.C. et à ses filiales, dont les comités directeurs sont identiques au sien, recouvrait à peu près tout le territoire irakien, soit 424 000 km² sur 450 000 km².

Quant au capital de l'I.P.C., il fut formé par les apports de quatre groupes qui sont :

---

1. Tous les frais de la production sont assumés par les groupes. L'I.P.C. (ainsi que ses filiales) perçoit en outre de ses actionnaires 1 shilling par tonne extraite.

2. Jusqu'en juillet 1959, il exista aussi en Irak une autre compagnie concessionnaire, filiale de l'Anglo-Iranian, la Khanikin Oil C°, dont la concession de 26 000 km² prolongeait en territoire irakien celle de l'Anglo-Iranian. A la date indiquée, la Khanikin fut reprise par l'État irakien. Pour l'histoire de la C.F.P. voir Jean RONDOT. La *Compagnie française des pétroles*, Plon, 1962.

— la British Petroleum Company (*ex* Anglo-Iranian britannique);

— la Royal Dutsch-Shell (hollando-britannique);

— la Near East Development (américaine, dont le capital appartient par moitié à la Standard Oil of New Jersey et à la Socony Mobil Oil);

— la Compagnie Française des Pétroles.

Chacun de ces groupes participe pour 23,75 % au capital total de l'I.P.C. et de ses deux filiales, la Near East comptant pour un, et les 5 % restant appartenant au groupe Gulbenkian, ou Partex, fondé par Kalust Gulbenkian, l'ancien expert de la Shell et de la Royal Dutch, agréé comme tel au temps de l'Empire ottoman par un firman de la Sublime Porte.

A eux quatre, ces groupes achètent 40 % du pétrole produit dans le monde et ils en assurent le raffinage et la distribution.

Les champs d'exploitation de l'I.P.C. et de ses filiales sont situés :

— au nord, dans la région de Mossoul, à Aïn Zala et Batha;

— au nord-est, dans la région de Kirkouk, Bai Hassan et Jambour;

— au sud, dans la région de Bassorah, à Roumaila et Zoubaïr.

Les deux premiers sont reliés à la Méditerranée par cinq oléoducs, dont trois en service, qui suivent un trajet commun jusqu'à Haditha. Ce sont, du nord au sud :

— un oléoduc de 12 pouces [1], construit en 1934, qui aboutit à Tripoli, au Liban;

— un oléoduc de 16 pouces, construit en 1948, qui double le précédent;

— un oléoduc de 30 pouces, construit en 1952, qui aboutit à Banias en Syrie.

Le débit total de ces trois oléoducs est de plus de 40 millions de tonnes par an.

— deux oléoducs, l'un de 12 pouces, construit en 1934, aboutissant à Haïfa, a cessé de fonctionner en 1948, du fait de la guerre de Palestine; l'autre, qui devait le doubler, de 16 pouces, construit en 1948, s'arrête à la frontière jordano-israélienne et n'est jamais entré en service [2].

1. Le pouce (*inch*) équivaut à 2,54 cm.

2. Le gouvernement britannique avait tenu à relier Kirkouk à Haïffa à travers la Transjordanie (malgré les travaux nécessités par le franchissement de la dénivellation du Jourdain et des monts de Galilée, alors que la trouée de Homs permet un tracé plus commode), afin que les oléoducs de la série méridionale ne traversassent que des territoires « sous contrôle britannique ». C'est sous la pression de Sir Johan Cadman, président du comité exécutif de l'I.P.C., que les oléoducs trans-palestiniens furent construits.

Les champs pétrolifères de la région de Bassorah sont reliés à Fao, sur le golfe Persique, par :

— deux oléoducs, l'un de 12, l'autre de 16 pouces, qui collectent la production des puits et l'acheminent de Roumaila à Zoubaïr;

— puis, à partir de ce point, par un oléoduc de 30 pouces qui aboutit en mer à l'appontement de Fao [1]. Cet ensemble de canalisations débite actuellement en moyenne 10 millions de tonnes de brut par an, mais sa capacité a été calculée pour une production plus grande de façon à correspondre à une augmentation des besoins des groupes partenaires.

A l'origine, la concession d'exploitation n'avait pour contrepartie qu'un loyer annuel de 400 000 livres sterling pour les aires concédées, soit cinq livres par km^2. A partir de 1931, l'I.P.C. versa en sus à l'État irakien une redevance de 4 shillings-or par tonne extraite, contre une augmentation des surfaces concédées et une renonciation au droit de participer au capital envisagé par la convention Berthelot-Cadman conclue à San Remo en 1920.

Cependant, l'exemple du contrat que l'Aramco avait conclu avec l'Arabie Séoudite incita l'Irak à demander des conditions plus avantageuses. La redevance en shillings-or fut portée de 4 à 6.

Mais ce système de redevances fixées d'après le *tonnage* extrait ne dura pas. Il fut remplacé par celui qu'institua un nouvel accord conclu le 3 février 1952. Il fut alors stipulé :

— que les *bénéfices* retirés de l'exploitation du pétrole irakien seraient partagés entre les groupes et l'Irak sur la base de 50/50;

— que l'Irak aurait la faculté de disposer de 12 1/2 du tonnage produit ou de le faire racheter par les compagnies au prix officiel, c'est-à-dire au prix « affiché » (en anglais *posted price*) déterminé à l'avance, compte tenu de l'état du marché mondial et de l'évolution prévue de celui-ci;

— qu'il lui était garanti que le *tonnage minimum* à extraire serait :

— pour l'I.P.C. de 20 millions 3/4 de tonnes;
— pour la M.P.C. de 1 million 1/4;
— pour la B.P.C. de 8 millions;

---

1. Cet appontement construit à 24 milles en mer en eau profonde a été terminé en 1961 à grands frais (25 millions de livres sterling) et au prix de grandes difficultés techniques, le sous-sol marin s'étant révélé constitué de vase sous une mince croûte qui céda sous le poids des tubes d'acier.

Deux bateaux-citernes de 65 000 tonnes y peuvent charger en même temps 8 000 tonnes de brut à l'heure.

et que, de toutes façons, les *sommes* à recevoir par l'Irak ne seraient pas inférieures à 25 % de la valeur de la production de l'I.P.C. et de la M.P.C. réunies, ni à 35 % de celle de la B.P.C., estimées au prix officiel;

— qu'enfin, le nombre du personnel irakien serait augmenté et que l'Irak aurait le droit de désigner au conseil de l'I.P.C. deux administrateurs au lieu d'un, comme auparavant.

Il fut de plus stipulé que l'Irak profiterait automatiquement des pourcentages supérieurs à 50 % que les autres pays producteurs de pétrole du Proche-Orient pourraient recevoir de leurs compagnies concessionnaires.

L'application de la nouvelle convention assura à l'État irakien beaucoup plus de la moitié de ses revenus (67 % en 1959). C'est sur le montant des redevances versées par les groupes, par l'intermédiaire de l'I.P.C., qu'il prélevait les sommes mises à la disposition de l'Office de développement (70 % des redevances). En 1960, l'Irak perçut ainsi la somme de 95 000 000 livres sterlings, et 100 000 000 en 1961.

Quant aux quantités de pétrole extraites, le tableau suivant les indique, en tonnes longues [1] :

Années	I.P.C.	B.P.C.	M.P.C.
1957.....	11 657 497	9 140 105	565 377
1958.....	22 632 932	11 018 513	1 280 116
1959.....	27 330 109	12 297 162	1 270 405
1960.....	33 841 608	11 396 379	1 296 411
1961.....	36 193 219	9 775 406	1 279 932

La plus grande part en est exportée (33 152 000 t en 1958, 38 803 000 t en 1959).

La valeur des exportations de ce pétrole, qui s'élevait en 1957 à 113 200 000 dinars, représentait 88 % de ses exportations totales, après en avoir représenté 89 % en 1954, 91 % en 1955, 92 % en 1956. Les variations de ces pourcentages correspondent à celles du marché mondial, qui, elles-mêmes, ont eu pour cause ces événements internationaux imprévus que furent la fermeture du canal de Suez et la guerre de Palestine. Elles montrent combien le marché du pétrole est sensible aux fluctuations de la situation internationale.

1. La tonne longue vaut 1,016 t.

21

FAIBLESSE DE L'INTÉGRATION NATIONALE

Insuffisance des communications

L'état de sous-développement étant complexe, on n'en peut venir à bout que par un ensemble d'efforts concertés dans tous les secteurs de l'activité économique, combinés avec une amélioration systématique de l'hygiène, de l'instruction et des « structures mentales et sociales », comme disent les économistes.

Or l'Irak reste morcelé, comme autrefois, non seulement en petites unités ethniques ou religieuses, parfois antagonistes, mais aussi en régions séparées les unes des autres par de grandes distances, des déserts, des marais, et par le relief. La population rurale vit à l'écart des villes, dispersée en une poussière de quelque 8 600 villages, dont 3 000 à peine ont plus de 2 000 habitants, les 5 600 autres n'en ayant pas même 200, souvent beaucoup moins.

Tant qu'il vécut suivant les normes traditionnelles, ce morcellement ne nuisait pas à l'Irak, mais le contact du monde moderne qui l'ouvrit à l'industrie, détruisit un équilibre. Il augmenta la différence entre les campagnes et les villes, dont les trois plus grandes concentrent à présent, à elles seules, à peu près toute la population ouvrière, et suscita, tant à la ville qu'à la campagne, l'apparition d'un prolétariat séparé par un fossé de plus en plus large de la classe possédante. Les compagnies de pétrole qui sont venues se juxtaposer

sans s'y fondre aux autres activités, dans des enclaves en quelque sorte, ont participé à cette caractéristique de l'Irak disparate d'aujourd'hui.

Le réseau des communications ne correspondait pas à l'étendue du pays, ni n'assurait de liaisons suffisantes entre la plaine de Bagdad, le delta, et les hautes vallées divergentes de l'Euphrate, du Khabbour, des deux Zab et de la Diyala. Le Kurdistan, en particulier, se plaignait à juste titre d'être mal desservi. Il faut encore dix heures vingt pour franchir par chemin de fer les 410 km qui séparent Mossoul de Bagdad, et onze heures quarante-cinq pour franchir les 560 km qui séparent cette ville de Bassorah. De plus, seule la ligne Bagdad-Mossoul-Tell Kotchek (à la frontière syrienne) était à écartement normal, les lignes Bagdad-Bassorah par Diwanié (565 km) et par Kout et Nassirié (576 km), ainsi que la ligne Bagdad-Kirkouk-Erbil (420 km) étant métriques, cela nécessitait des transbordements. Le parc des locomotives à bout de souffle avait besoin d'être renouvelé.

Insuffisance du système des banques

Les banques auraient dû remédier à la désarticulation du corps économique en permettant au financement d'en irriguer les cellules les plus distantes des grands centres, en familiarisant la population avec la monnaie scripturaire et le carnet de chèques, et en orientant l'épargne vers les investissements productifs. Mais elles ne remplissaient pas ce rôle, faute d'en comprendre peut-être l'importance. En tout cas, le système qu'elles constituaient n'était ni assez étoffé ni assez ramifié.

On ne comptait que 57 établissements bancaires irakiens ou étrangers en 1956, dont 60 % rassemblés à Bagdad et dans les centres pétroliers de Mossoul, Bassorah et Kirkouk. Ils y servaient surtout aux opérations particulières des compagnies de pétrole.

Ce n'est qu'en 1949 que la Banque nationale d'Irak commença à fonctionner, mais sa besogne principale consistait à percevoir les royalties. Elle en plaçait jusqu'à 30 % dans des banques britanniques sous forme d'investissements étrangers à long et à court termes et en devises. Elle n'en reversait que le reste à l'Office de développement. Elle s'abstenait d'intervenir auprès des banques commerciales pour que ces dernières participent à une politique générale, et même auprès de la Rafidaïn, banque commerciale d'État. Quant aux autres banques d'État, Crédit agricole, Banque industrielle, Crédit hypothécaire et Banque des prêts sur biens immobiliers, chargées de dispenser des crédits à moyen et long termes, elles ne remplissaient point leur office, car elles exigeaient des délais de remboursement trop brefs

et des garanties excessives. De plus, elles manquaient d'un personnel avisé qui sût attirer et conseiller ceux qui eussent désiré entreprendre, et pût renseigner le public, et se renseigner lui-même sur les besoins économiques en dehors des villes principales.

En fait, seuls les propriétaires des grands domaines, des grandes entreprises et ceux qui spéculaient sur les terrains à bâtir autour de Bagdad et de Bassorah, obtenaient des crédits des banques, mais non les colons que l'Office tentait d'installer sur les nouvelles terres irriguées, ni les petits entrepreneurs qui cherchaient à s'agrandir, ni la masse des gens à loger par tout le territoire. Pour les banques commerciales, notamment les banques étrangères et même la Rafidaïn, elles se livraient surtout aux opérations à court terme destinées à financer les activités strictement commerciales. Le public s'adressait donc surtout à l'usure, que ceux qui disposaient d'argent liquide pratiquaient à des taux s'élevant souvent à 20 %, voire les dépassant, plutôt que de placer leur disponibilités dans les banques ou de les placer par elles. Les taux fixés par la Banque centrale restaient sans effet. Elle ne pouvait pas davantage agir sur la circulation monétaire, car les banques étrangères et leurs succursales établies en Irak pouvaient se procurer une grande quantité de devises par leurs sièges centraux, et donc mettre de la monnaie en circulation à leur convenance.

A l'instar de la banque centrale qui plaçait une grande part des redevances versées à l'État irakien par les compagnies de pétrole, les grands propriétaires fonciers faisaient de même pour leurs revenus, dont ils thésaurisaient le reste. C'est ce que révèle le fait que la valeur de la masse monétaire, en dehors du système bancaire, atteignait environ jusqu'à 20 % du revenu national, alors que la norme est au maximum de 10 % [1]. Ou bien ils l'employaient à des fins spéculatives, telles que l'acquisition d'immeubles en ville ou de terres (autre manière de thésauriser), ou à l'usure, qui loin d'encourager l'initiative de l'emprunteur, concerne des dépenses passées et le décourage en l'accablant, tandis qu'il reconduit sa dette d'année en année. Ainsi, en raison de la nature des dépenses, tant des riches que des pauvres, de l'inexistence ou du mauvais emploi de l'épargne, de la politique des banques, des difficultés des communications, il n'existait en Irak ni marché intérieur, ni investissements dignes de ce nom.

Le cloisonnement sociologique

La division de la société irakienne en deux couches de plus en plus

1. IVERSEN, *Monetary policy in Iraq*, National Bank of Iraq, Bagdad, 1954, p. 12. — MONTUORI, *op. cit.*, p. 63.

séparées, sans classe intermédiaire, ainsi que l'absence de « mobilité sociale » sont défavorables au progrès général du pays. A cet égard, l'Irak, aussi peu évolué que la bédouine Arabie Séoudite, retarde sur le Liban, la Syrie, l'Égypte, où, au contact des influences occidentales apportées par la mer Méditerranée, une bourgeoisie s'est formée depuis le début du XIXe siècle, soucieuse de s'adapter aux inventions et aux techniques modernes. En Irak, au contraire, séparé du reste du monde par ses déserts, les riches marchands du type de Sindbad constituent la classe supérieure traditionnellement nantie, fort différente des bourgeoisies industrieuses de l'Europe occidentale. Ils s'y fondent avec les chefs de tribus que la législation agraire, introduite sans discernement au lendemain de la première guerre mondiale, a coupés de leurs contribules.

Or le mode de vie de cette classe supérieure empêche que sa fortune concoure à la prospérité du pays. Les dépenses de ces néo-féodaux n'étaient pas productives, consistant en frais de voyages, en pertes au jeu dans les casinos du Levant ou d'Europe, en achats d'articles de luxe, qui d'ici longtemps ne pourront provenir que de l'étranger (tels que produits de beauté, toilettes, boissons à la mode, etc.). Le nombre des immatriculations de voitures de tourisme privées a ainsi quadruplé entre 1950 et 1956, tandis que celles des camions ne doublèrent même pas entre ces deux dates.

La contagion de l'exemple s'étendait à la classe pauvre, du moins dans la faible mesure où elle pouvait imiter les heureux du monde irakien. Dès que les intendants de ces grands propriétaires avaient quelques dinars devant eux, ceux-ci servaient à l'achat d'un chronomètre suisse, d'un fusil de chasse anglais, ou d'une nouvelle femme. Quant aux postes de radio qu'on trouve parfois dans les huttes des pauvres, au milieu du dénuement, comme d'ailleurs dans les autres pays d'Orient et jusqu'au Yémen, on ne peut les considérer proprement comme des achats somptuaires, car ce genre d'appareil merveilleux, acquis d'abord comme tels, met davantage ces pauvres hères, sensibles à l'instar de tous les Orientaux au prestige de la parole, en résonance avec le reste du monde, dont leur misère les excluait jusque-là.

Ce n'est pas que l'Irak manque d'une élite intellectuelle qui cherche avec générosité à développer le pays et à surmonter les obstacles que des mœurs arriérées y opposent au progrès [1]. Mais elle est encore trop peu nombreuse pour former autant qu'il en faudrait les éducateurs, les techniciens et les cadres qui sont l'armature d'une société moderne. Le respect de la compétence et de l'efficacité

1. Il existait sous la monarchie un club pour la disparition de l'analphabétisme. Il a étendu ses activités sous la République.

n'a pas encore remplacé, dans les masses apathiques, celui de la naissance et des privilèges de fait.

Il faudrait à l'Irak des hommes doués de l'esprit d'entreprise et disposant de capitaux à investir. Or l'inégalité sociale qui caractérise les pays sous-développés n'est pas propice à la mobilité sociale, ni à l'apparition de l'épargne créatrice. L'état d'esprit général du pays et sa structure sociale favorisaient au contraire la stagnation économique. Pas plus que dans les autres pays sous-développés, il ne s'est constitué en Irak « une classe moyenne d'entrepreneurs, c'est-à-dire un groupe d'hommes qui pensent en termes de réinvestissement du revenu » [316], la conjonction de l'esprit d'initiative et de crédits fournis par l'épargne des intéressés ou de tiers bailleurs en conditionnant l'apparition. Mais il est nécessaire, pour qu'elle naisse et se développe, que cette classe soit soutenue par la volonté de toute la population, qu'elle puisse embrayer sur elle. Cela suppose une réorganisation de toutes les structures sociales et mentales du pays, qui dépend elle-même des rapports de la population et du gouvernement.

Dans un pays sans tradition industrielle, comme c'était le cas de la Russie au XIX^e siècle, l'État est seul à pouvoir ouvrir la voie. Les tsars eux-mêmes s'en étaient tardivement avisés. Mais il ne s'agit pas seulement du secteur industriel. Toutes les activités du pays doivent être coordonnées suivant un plan, dont la réforme agraire fait partie au premier chef, étant donnée la prééminence de l'agriculture dans le pays. Il en va pareillement pour l'aide étrangère, qui ne peut qu'être stérile si elle n'est pas concertée et si les gens du pays ne s'aident pas eux-mêmes.

Dans ce pays désarticulé qu'est l'Irak, il importe que les « pôles de croissance », tels que ceux que constituent les compagnies de pétrole, ou ceux que l'Office de développement avait tenté de susciter, cessent d'être de simples « îlots d'inflation » juxtaposés à des « îlots de subsistance ». Le problème consiste à créer des « secteurs moteurs » susceptibles d'entraîner de proche en proche d'autres secteurs moteurs, de façon à faire naître et mobiliser en Irak même des capitaux autochtones, tâche de très longue haleine.

Sous-administration

Pour exercer ce rôle d'animateur et de coordinateur, il faut à l'État, que la population disciplinée par les traditions ottomanes

1. A. LEWIS, *The theory of economic growth*, Londres, Allen, 1955, p. 233.

est prédisposée à suivre, un corps de fonctionnaires et d'agents de toutes sortes. Le besoin en est d'autant plus grand que cette population est plus arriérée et plus dispersée, que les communications, au sens le plus large du mot (c'est-à-dire touchant la circulation des personnes, des biens, des idées et des renseignements), sont encore insuffisantes. Les pouvoirs publics doivent être systématiquement documentés sur les besoins des administrés et mis au courant de l'effet des mesures qu'il a décidées, dans les cantons les plus reculés.

Il faut, réciproquement, qu'il puisse prévenir la population de ses intentions, lui faire comprendre ses buts, la persuader de la fécondité à long terme de certains sacrifices, et lui garantir la sécurité, concurremment avec des organismes tels que les banques. Un appareil administratif qui fait sentir sa présence à tous les échelons territoriaux est une garantie de stabilité et d'ordre pour les initiatives privées.

Or tout cela manquait à l'Irak à la veille de la Révolution [1]. Trop souvent les représentants du pouvoir central méprisaient les fellahs, qu'ils considéraient comme des lourdauds stupides, et ceux-ci pensaient que toute l'activité de l'administration visait uniquement à la perception de l'impôt et à la conscription militaire. Ils s'en méfiaient au point qu'ils allaient jusqu'à lui dissimuler les décès et les naissances de leurs familles.

On est ainsi ramené au problème de l'éducation nationale.

1. Frederick A. PRAEGER, *The reconstruction of Iraq*, New York, Praeger, 1958, p. 256.

22

LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE DU NOUVEAU RÉGIME

1. LA RÉFORME AGRAIRE

Comme les dirigeants de la République Arabe Unie et du Pakistan, comme aussi le Chah qui cherche à rénover son Iran, sans parler des autres pays sous-développés étrangers à l'Orient, notamment Cuba, les révolutionnaires de l'Irak, où les ruraux forment 80 % de la population, ont compris que le problème agraire était le plus urgent. C'est pourquoi, à peine le pouvoir conquis par eux, la Constitution provisoire annonça solennellement, à son article XIV, « qu'une nouvelle loi délimiterait et réglementerait la propriété agricole ». Avant que le premier mois ne s'achevât, Kassem tint à renouveler cette promesse particulière par une déclaration du 30 juillet 1958.

L'ampleur extraordinaire des manifestations de paysans contre les « féodaux », qui eurent lieu le 7 août suivant à Bagdad, Kout-al Amara, Hay, etc., traduisait l'immense espoir des fellahs irakiens. Elle fut telle que, deux jours après, le gouvernement dut lancer un appel pour que les délégations du bled cessassent d'affluer vers la capitale.

La loi agraire fut promulguée le 30 août 1958, non sans quelque précipitation qu'expliquent les circonstances politiques.

Le but en est d'assurer aux cultivateurs irakiens la possession,

par famille, de 30 à 60 donoums de terres irriguées, ou de 60 à 120 donoums de terres arrosées seulement par la pluie, en confisquant les 8 500 000 donoums de terres en culture possédées par 3 287 gros propriétaires.

Les dispositions essentielles de la loi étaient les suivantes :

— La surface des propriétés ne devait pas dépasser 1 000 donoums (250 ha) en terrain irrigué; 2 000 donoums (500 ha) en terrain non irrigué.

— Les bénéfices de l'exploitation devaient être ainsi répartis :

Éléments de production	Irrigation par canaux	Irrigation par pompes	Irrigation par eaux de pluie
	%	%	%
a) Propriétaires fonciers	10	10	10
b) Fournisseurs d'aux.	10	20	—
c) Direction	15	15	15
d) Travail de l'agriculteur	50	40	50
e) Labour	5	5	10
f) Moissons	10	10	15
Part du propriétaire foncier (somme $a + b + c$)	35	45	25
Part du paysan (somme $d + e + f$).	65	55	75

— Les terres libérées devaient être distribuées aux paysans dans un délai de cinq ans.

— Les propriétaires devaient être dédommagés par des bons du trésor à 3 % remboursables en vingt ans.

— Des coopératives agricoles seraient constituées.

— Le droit de se syndiquer était reconnu aux ouvriers agricoles.

— Le salaire minimum de ceux-ci serait revisé mensuellement.

Si elle remplit les masses paysannes d'espoir et aussi d'impatience, la loi mécontenta bien entendu les grands propriétaires sunnites et chiites, les cheikhs bédouins et les aghas kurdes qui se virent frustrés du bénéfice de la loi Dawson [1] et de celles qui l'avaient complétée sous l'ancien régime. Les législateurs avaient bien pressenti qu'il

1. Voir plus haut, p. 373. — Doreen Warriner, *Land reform and development in Middle-East*, Royal Institute of International Affairs, Londres, 1957.

en serait ainsi. Ils avaient pris la précaution de disposer au paragraphe *b* de l'article 14 de la Constitution provisoire que « les droits des propriétaires agricoles étaient garantis, conformément aux lois agraires, en attendant la promulgation d'une nouvelle législation ». Mais cette assurance constitutionnelle n'était pas suffisante. L'émotion des grands propriétaires terriens émut les milieux de gauche. Ce n'est pas sans fondement que le président du Tribunal du Peuple affirma en audience publique que les principaux responsables du complot d'Aref étaient surtout les grands propriétaires, hostiles à la loi agraire (8 décembre 1958). Quant aux fellahs, en de nombreux endroits, ils s'emparèrent des terres sans plus attendre. Le putsch de mars 1959 fut l'occasion pour ceux de la région de devancer l'application de la loi.

A son tour le gouvernement s'émut, et la propagande égyptienne se fit l'écho de rumeurs pessimistes, répandant la nouvelle que Kassem avait décidé de suspendre la réforme agraire. C'était là calomnie. Le gouvernement de Bagdad, par la loi nº 78 du 12 mai 1959, constitua même une Fédération générale des associations paysannes de la République irakienne, et lui conféra le droit d'acquérir les terres à redistribuer et celui de signer des contrats d'équipement. Radio-Bagdad fit valoir que cette création « instaurait la représentation légale des paysans » et était « une sauvegarde de la République et de son régime démocratique ». Il est vrai qu'on remettait à plus tard de préciser la manière dont la Fédération pourrait acquérir des terres à redistribuer.

Trois mois plus tard, le 11 juillet 1959, un « amendement à la loi agraire » parut, qui diminua de 5 % les lots prévus pour les paysans. Il augmentait d'autant la part laissée aux propriétaires, et remplaçait le barème de 1958 par le suivant :

Éléments de production	Irrigation par canaux	Irrigation par pompes	Irrigation par eaux de pluie
	%	%	%
a) Propriétaires fonciers	10	10	10
b) Fournisseurs d'eau	10	20	—
c) Direction	10	10	10
d) Travail de l'agriculteur	50	40	50
e) Labour	7,5	7,5	12,5
f) Moisson	12,5	12,5	12,5
Part du propriétaire (somme $a + b + c$)	30	40	20
Part du paysan (somme $d + e + f$)	70	60	80

POLITIQUE ÉCONOMIQUE DU NOUVEAU RÉGIME

Pour bien montrer l'intérêt particulier qu'il attachait aux problèmes fondamentaux concernant la structure économico-sociale de l'Irak rénové, Kassem détacha le département de la Réforme agraire du ministère de l'Agriculture et le joignit au département du Pétrole, au sein d'un nouveau et commun ministère qui fut confié au docteur Ibrahim Koubbah, connu pour ses idées progressistes. Cela était en harmonie avec l'esprit général de la phase par laquelle le régime passait alors (13 juillet 1959).

Les réalisations, cependant, tardaient. Pour calmer l'impatience des masses paysannes, Kassem, devançant de trente jours l'anniversaire de la loi agraire, prit la parole à Radio-Bagdad pour en commémorer la promulgation, le 1er août 1959. S'adressant aux « paysans, cultivateurs, propriétaires », il proclama que « le gouvernement était résolu à appliquer la loi ». « Que quelqu'un s'y oppose, ajouta-t-il, nous le guettons de pied ferme. Des plans pour la réquisition de près de 5 millions de donoums sont établis. Des ordres de réquisition concernant 2 millions de donoums sont déjà effectivement signés. Plus de 100 000 donoums ont été distribués. 650 000 autres sont près de l'être. » Le docteur Koubbah lui succédant au microphone, s'étendit sur les trois buts principaux de la réforme, qui sont :

— rompre les relations féodales des exploitants avec leurs propriétaires;

— appliquer un régime coopératif à la petite propriété agricole;

— soutenir la classe des agriculteurs moyens.

De plus, poursuivit le ministre, cette réforme vise à augmenter la production, le niveau de vie, et à améliorer l'alimentation de la classe ouvrière. Son succès dépend de la stabilité politique, des organisations paysannes qui représentent 80 % de la nation, du contrôle à exercer sur elle à tous les échelons par des associations nationales, tant politiques qu'économiques, professionnelles, scientifiques et techniques.

Et il conclut en déclarant :

Cette loi agraire est la plus importante de celles qui ont été promulguées. Sa réussite et sa bonne application commandent l'avenir, non seulement de l'économie nationale, mais encore celui de la République elle-même et de la démocratie. La division qui est apparue dans les rangs du mouvement paysan n'est que le prolongement naturel de la division qui existe dans les rangs du front des forces démocratiques.

Malgré ces professions de bonne volonté des dirigeants, l'administration ne procédait qu'avec lenteur, freinée dans son action par

les fluctuations de la situation politique. Le séjour de Kassem à l'hôpital fut une autre cause d'atermoiements. De temps en temps, on apprenait le morcellement de domaines qui avaient appartenu à l'ancienne famille royale, mais rien de décisif qui fît avancer la reprise des terres détenues par les grands terriens. Rien non plus qui améliorât les conditions techniques d'exploitation. A la faveur des émeutes de Kirkouk de juillet 1959, comme cela avait été le cas lors de celles de Mossoul, des paysans tentèrent encore de se servir eux-mêmes dans le désordre. La répression qui s'ensuivit arrêta ces actes de violence. En même temps le ministre de l'Agriculture neutralisait l'action de son collègue de la Réforme agraire, purgeait les associations paysannes des agitateurs communistes qui s'y étaient infiltrés et refusait, par des arrêtés du 3 et 14 novembre 1959, de reconnaître celles que ces fauteurs de troubles susciteraient [1]. Mais les autorités, débordées, ne réussirent pas à contrecarrer partout les jacqueries. Ainsi, le 22 décembre par exemple, des fellahs de Tahrir attaquèrent un bâtiment administratif. Une cour martiale condamna d'ailleurs aussitôt les agresseurs.

Les partis qui entre temps avaient été autorisés à publier leurs programmes y insistèrent tous sur la nécessité de faire aboutir la réforme agraire propre, en recommandant en outre un ensemble de réformes connexes d'ordre technique ou social sans lesquelles il ne servirait à rien de modifier les assises de la propriété.

Bien entendu, le Parti communiste irakien consacra à ce sujet un long article de son programme. Déjà, à la mi-juillet 1959, le rapport du Comité central avait ainsi défini l'attitude du parti :

Elle se caractérise par son appui à la loi. Bien que notre parti ait formulé certaines réserves à son sujet, il a contribué à surmonter les difficultés qui entravaient sa mise en application. Dans ce domaine, notre politique a eu une très grande influence sur l'unification et l'orientation des masses paysannes, et ce, malgré les agissements ininterrompus des féodaux qui ne désirent pas qu'on l'applique. Bien que n'approuvant pas les abus commis par les paysans contre les propriétaires et surtout contre les petits propriétaires, nous poursuivrons notre lutte pour que les revendications légitimes des masses paysannes soient réalisées. Parallèlement, nous soutiendrons les efforts du gouvernement pour faire appliquer la loi sur la réforme agraire.

Quant à l'article du programme communiste, il débutait en ces termes :

Réaliser la réforme agraire de façon à faire d'elle une réforme radicale ayant

1. Voir plus haut, pp. 120, 152, 177.

pour but de liquider les vestiges de l'exploitation et de l'influence féodale dans les campagnes et de garantir aux millions de paysans leur droit de posséder une terre et d'augmenter la production agricole...

Le P.C.I. préconisait ensuite, comme moyens d'atteindre ce but, une limitation plus stricte de la superficie des domaines particulièrement fertiles, la confiscation des domaines des grands propriétaires traîtres condamnés par les tribunaux, la collaboration des services gouvernementaux et des associations paysannes pour accélérer la distribution des terres réquisitionnées, l'allocation d'avances aux petits propriétaires et une judicieuse politique hydraulique.

Le Parti démocratique du Kurdistan d'Irak, pour sa part, rappelait que le problème agraire revêtait dans cette région des « caractéristiques particulières, dont la loi agraire ne tenait pas compte », et il déclarait qu' « il militait pour la faire modifier de façon à garantir à tous les paysans kurdes une superficie minimum de terres, et pour faire abolir le régime féodal. » Ainsi alliait-il, sur ce point comme sur d'autres, des soucis particularistes aux vues du P.C.I.

Plus à droite que ces deux partis, le Parti national démocrate militait aussi « pour la réalisation de la réforme agraire, de façon que le paysan possède une parcelle de terrain et qu'il puisse librement en disposer ». Le P.N.D. se prononçait comme le P.D.K.I. pour le développement des « associations paysannes coopératives » que l'État se doit d'aider par des prêts, des fournitures de semences, d'engrais, de machines, etc. Ainsi ces associations deviendront un instrument, efficace de l'organisation de la campagne ». Il préconisait également la mécanisation de l'agriculture d'une manière générale, la création de centres de réparation pour les machines agricoles, la création d'industries rurales, l'amélioration des communications et du niveau de vie, la construction d'unités agglomérées et l'atténuation des différences qui existent entre la ville et la campagne. Ce programme entrait donc dans plus de détails que les deux autres, et, en se souciant de garantir aux paysans le droit de disposer de leurs terres, il sauvegardait le principe de la propriété individuelle.

Le programme du Parti national du progrès, qui souhaite que « l'exécution du projet de réforme agraire rende le paysan propriétaire de la terre qu'il cultive », se rapproche beaucoup de celui du Parti national démocrate sur ce point comme sur les autres.

Telles sont les conceptions formulées par les partis. Le P.C.I. s'abstenant de condamner la propriété individuelle, ce qui, d'ailleurs serait contraire à la Constitution provisoire, on ne peut pas dire qu'elles s'opposent à celle du gouvernement.

La tâche de celui-ci est malaisée. Après les désordres de mars et de juillet 1959, Kassem dut s'appliquer à rétablir l'ordre dans le domaine agraire. Profitant du remaniement ministériel qu'il opéra le 16 février 1960, il réorganisa encore une fois le gouvernement. Non seulement il retira au docteur Koubbah le département de la Réforme agraire, mais encore il rattacha celle-ci au ministère de l'Intérieur, dont le titulaire, Ahmed Yahiya, est au surplus un général et un homme d'ordre.

Des critiques alors s'élevèrent dans la presse d'extrême-gauche et du P.N.D. Les communiqués de l'administration ne les firent pas cesser. C'est en vain que le 25 mai elle annonça qu'elle avait partagé 152 000 donoums, appartenant naguère au domaine royal, entre 761 familles de fellahs. Pour le deuxième anniversaire de la loi agraire, le 30 septembre 1960, le Zaïm tint à faire savoir lui-même à la population que 163 635 paysans allaient recevoir des lots provenant du domaine de l'État ou des confiscations et il indiqua que les terres qui restaient à confisquer seraient incessamment loties.

D'un autre côté, pour donner satisfaction aux propriétaires expropriés, le Comité supérieur de la Réforme agraire décida de leur régler comptant désormais les indemnités dont la loi avait prévu d'échelonner le paiement sur vingt ans.

Kassem est si conscient du mécontentement des masses paysannes que, le 15 janvier 1961, il éprouve le besoin de s'adresser aux délégués de la Fédération générale des associations paysannes, pour leur déclarer :

> Je suis en train d'étudier personnellement les différentes entraves qui paralysent cette réforme et je m'efforce de les supprimer. Le gouvernement ne se contentera pas de distribuer des terres, il creusera en sus des canaux, il construira des barrages et améliorera les terres. Personne ne pourra arrêter la Révolution. Ce que nous avons juré, nous l'appliquerons.

Après avoir reproduit ces promesses, un journal de Beyrouth les commentait en ces termes :

> Ce n'est pas la première fois qu'un responsable iraquien parle des difficultés que rencontre le gouvernement dans l'exécution du projet de réforme agraire. Mais c'est la première fois que le général Kassem parle de ces difficultés et annonce son intention de surmonter ces difficultés à tout prix.
>
> Dès le début, le régime révolutionnaire a établi un nouveau régime agraire fondé sur le principe de la répartition des terroirs et il a créé une sorte de coopération agricole dans le cadre des « sociétés agricoles ». De nombreuses difficultés se sont opposées à l'exécution de ces projets.
>
> Il y a d'abord les difficultés normales et inévitables que provoque l'étape de transition d'un régime à un autre. Il y a aussi l'opposition des propriétaires terriens qui refusent de coopérer avec les agriculteurs. Il y a également la baisse

de la production, causée par la transition. Mais il y a particulièrement le problème des terres nouvelles distribuées aux agriculteurs. Ces terres exigent un grand travail de défrichage et d'irrigation. Mais l'une des difficultés les plus graves est le manque d'expérience de l'agriculteur iraquien dans tous les domaines agricoles.

Toutes ces difficultés, ajoutées aux nombreuses préoccupations politiques des responsables iraquiens, sont compréhensibles et inévitables dans un pays qui tente de réformer le régime agraire.

Mais elles ne représentent pas les seules difficultés dont le général Kassem ait parlé dans son discours. Il y a d'autres difficultés politiques apparues depuis quelque temps, notamment depuis que le gouvernement iraquien a obligé les communistes à mettre un frein à leur activité et à leur désir de s'emparer du pouvoir en Iraq.

Dans leur colère, les communistes ont essayé de ruiner le projet de réforme agraire, d'en augmenter les difficultés et d'empêcher son exécution [1].

Quoi qu'il en soit, le volume consacré aux réalisations et projets de la République irakienne à l'occasion de son troisième anniversaire par le Comité des fêtes du 14 juillet fait le point de la situation agraire dans le tableau ci-contre.

La réforme agraire irakienne est une entreprise d'envergure et sans précédent. Les difficultés auxquelles Kassem se heurte sont d'ordre divers. Elles ne proviennent pas seulement des communistes et du mauvais vouloir. L'État irakien ne dispose encore ni de cadastre, ni d'ingénieurs agronomes, ni de fonctionnaires suffisamment nombreux et spécialisés, et doués d'assez de prestige pour suppléer aux propriétaires récalcitrants qui naguère, connaissant personnellement leurs terres et leurs hommes étaient seuls capables d'arbitrer les différends au sujet des parcelles, mais qui de plus en plus perdent le contact direct de leurs domaines. Il manque donc dans le secteur agricole comme en beaucoup d'autres, les intermédiaires administratifs nécessaires entre le pouvoir bien intentionné et la masse arriérée et anarchique des paysans. Il faut aussi tenir compte de l'extrême diversité du statut des terres, (entre lesquelles on distingue les terres *tapou* (39 %), *lazma* (33 %), *miri serf* (15 %), selon la manière dont elles relèvent du domaine éminent de l'État), les biens de la famille ci-devant royale, les *wakouf*, ou fondations religieuses, selon des transactions, mutations, partages et réclamations qui les concernent, et selon les plans d'irrigation dont la réalisation peut changer du jour au lendemain la valeur des parcelles.

1. *Al Hayat*, Beyrouth, 15 janvier 1961 (cité par DOCUM. FRANÇ., A.D. 1070).

APPLICATION DE LA RÉFORME AGRAIRE (1962)

Liwas	Nombre de propriétaires qui ont fourni un rapport sur leurs propriétés	Nombre de rapports qui, fournis par des propriétaires assujetis à la loi, ont été publiés	Surface des propriétés individuelles concernées par les rapports publiés (en donoums)	Surface des propriétés assujetties à confiscation (en donoums)	Surface des propriétés confisquées et transférées définitivement (en donoums)	Installations de pompage	Autres équipements
Mossoul	422	237	1 751 899	1 188 580	206 324	(*a*)	(*a*)
Erbil	187	118	641 840	262 929	56 355	(*a*)	(*a*)
Suleimanié	93	69	412 693	141 890	42 276	1	(*a*)
Kirkouk	252	143	1 033 350	101 195	37 769	(*a*)	(*a*)
Bagdad	206	91	645 580	320 920	76 120	80	112
Diyala	305	132	679 499	354 870	60 745	8	4
Ramadi	53	22	101 748	16 640	(*a*)	2	1
Hilla	218	113	531 440	333 334	106 192	14	2
Kerbéla	45	38	125 465	25 217	4 207	(*a*)	(*a*)
Kout	343	162	1 703 930	1 029 820	540 328	109	72
Diwanié	345	113	734 540	376 234	149 139	49	26
Amara	36	30	115 353	22 619	185	5	(*a*)
Nasiryé	713	93	(*a*)	75 760	(*a*)	3	(*a*)
Bassorah	69	10	76 468	30 426	(*a*)	1	(*a*)
TOTAL	3 287	1 371	8 553 815	4 381 441	1 281 645		

(*a*) Renseignements non encore parvenus (*Iraqi Revol., op. cit.*, p. 43).

Mais ni la simple redistribution des terres, ni l'équipement administratif des campagnes ne suffisent à y assurer une infrastructure économique viable. D'importants crédits ne sont pas moins indispensables au vaste secteur agricole de l'Irak qu'à sa jeune industrie. Il faut permettre aux fellahs d'acquérir des semences et surtout du matériel. Faute de quoi la redistribution des terres ne sera pour eux qu'un leurre, acculés qu'ils seront à hypothéquer leurs lots entre les mains de leurs anciens propriétaires. Ceux-ci auraient tôt fait de reconstituer leurs domaines par le jeu d'un mécanisme bien connu en Amérique Latine et qui menace les nouveaux États noirs. Des fonds gouvernementaux sont nécessaires, tant que les progrès de l'économie générale n'auront pas incité les capitaux privés à ne plus s'orienter uniquement vers les investissements les plus rapidement rentables.

2. LA POLITIQUE D'ÉQUIPEMENT

Le nouveau régime et la collaboration étrangère

Pays en voie de développement, l'Irak a été amené à recourir à la collaboration de puissances plus avancées. Jusqu'à la Révolution, l'Occident était seul à lui apporter l'aide dont il avait besoin. Mais depuis, par jalousie de son indépendance, il s'est adressé aussi aux pays de l'Est.

Comme l'Office du développement n'avait pas réussi à assurer à l'économie irakienne un démarrage suffisamment ample, — et sans doute pour satisfaire l'opinion irakienne qui considérait cet organisme impopulaire comme étant asservi à la Grande-Bretagne — Kassem le supprima au printemps de 1959. Une aide technique et financière restait pourtant nécessaire. Les vues du gouvernement irakien se rencontrant, du moins en partie, avec celles de l'U.R.S.S., Bagdad s'adressa à Moscou, et le Comité du Plan (qui prit la relève de l'Office) fut organisé sur le type du Bureau pour le Gosplan. Le gouvernement irakien estimait, suivant la doctrine soviétique, qu' « il était indiqué pour les jeunes États d'Asie qui cherchent à se débarrasser dans un court délai historique du lourd héritage du colonialisme, de recourir dans une mesure de plus en plus large à la formation et à la consolidation d'un secteur capitaliste d'État dans leur économie » [1]. En cela, l'Irak ne pensait pas autrement que l'Inde, qui a fait appel à l'aide de Moscou pour créer chez elle des entreprises d'État, ni que la R.A.U. qui a confié à l'U.R.S.S. la construction du barrage supérieur d'Assouan.

C'est à cette fin que Bagdad et Moscou signèrent l'accord « d'assistance économique, financière et technique » du 16 mars 1959, assorti d'un prêt qui fut porté à 65,2 millions de dinars, auxquels s'ajoutèrent un prêt de la Tchécoslovaquie de 12 millions, au taux de 2,5 %, et destiné à l'achat de biens d'équipement soviétiques et tchécoslovaques.

Cet accord repose sur le principe selon lequel « l'industrialisation est la base primordiale de l'indépendance des États ».

Le plan de cinq ans
Répartition des crédits

Le Comité du Plan chargé du développement de l'Irak est constitué par des représentants des divers ministères sous la présidence du Zaïm, la répartition des crédits alloués par ministère étant l'affaire de chacun de ceux-ci. Pour obvier aux objections selon lesquelles un tel système peut pâtir de l'instabilité ministérielle, un secrétariat permanent, mais composé de membres de chaque ministère, a été constitué

1. Christine BRUN, « L'analyse soviétique du sous-développement », *Orient*, nº 16, 1960, p. 170. — B. KERBLAY, « La pénétration économique des pays du Bloc soviétique », *Orient*, nº 13, 1960. — Voir plus haut, p. 450.

par la suite, sans désarmer complètement ceux qui auraient voulu qu'une part plus grande y eût été faite aux techniciens [1].

Le Comité élabora deux plans successifs, en novembre 1961 et au printemps de 1962. Le premier, provisoire, était un plan de quatre ans. Le second, définitif et portant sur cinq ans, éleva les crédits prévus de 400 millions à 566 340 000 dinars, y compris 10 millions à payer à l'U.R.S.S. et à la Tchécoslovaquie pour l'intérêt des prêts consentis par ces deux puissances, et le paiement de leurs fournitures et travaux.

Mais, comme le précédent, son but est :

1° d'élever le niveau de vie et d'améliorer la distribution du revenu national, que l'on espère augmenter de 7 à 9 % par an, sans tenir compte des revenus pétroliers, ce qui le doublerait en dix ans;

2° de bâtir les fondements de l'indépendance économique, en faisant en sorte que l'économie irakienne cesse de reposer principalement sur les revenus du pétrole, tant en la diversifiant qu'en suscitant le maximum d'investissements possible dans son industrie et son agriculture;

3° d'élever le niveau de l'emploi;

4° d'accroître l'utilisation des ressources nationales.

La répartition de ces crédits dans le temps est la suivante :

1961-1962	97 139 000	dinars
1962-1963	108 056 000	—
1963-1964	117 624 000	—
1964-1965	119 605 000	—
1965-1966	113 916 000	—

Quant à l'affectation des crédits, l'industrie en reçoit 166 786, soit 30 %. La construction et l'habitat 140 114 000, soit 25 %. Les transports et communications 136 450 000, soit 24,5 %. L'agriculture enfin 112 199 000, soit 20,3 % [2].

L'industrie reçoit donc la part du lion. Le Comité estime en effet que l'industrie assure le développement d'un pays avec moins de capitaux et de main-d'œuvre que n'en exige l'agriculture, la préférée de l'ancien Office, et engendre plus vite qu'elle de nouvelles richesses.

---

1. « Iraq », *The Monthly Economic Review* (E.I.U.), Londres n° 24, février 1962. — Loren FESDELL, « Planning for technical assistance (Iraq and Jordan) », *Middle East Journal*, automne 1961. — Pierre HEIM, *Industrie*, Bruxelles, mars 1962 (reproduit dans DOCUM. FRANÇ., N.E.D., n° 01247 du 29 mai 1962).

2. *Irak Times*, Bagdad, 19 octobre 1961.

L'agriculture. Travaux de barrage

Cinquante-deux projets sont inscrits au plan d'aide à l'agriculture. La plupart ont trait à la construction de barrages, digues, canaux, drains et stations de pompage, de façon à compléter l'œuvre des hydrauliciens de l'Office du développement. Ils visent trois buts principaux : maîtriser les crues en aménageant des réservoirs, remédier à la salure des sols par drainage, fertiliser et étendre les surfaces cultivées grâce à une irrigation par canaux et pompage [1].

Les barrages du Tigre et de ses affluents retiendront 33 milliards de m³. Celui de Samarra, achevé en 1958 et les 60 km de canaux en cours de construction qui lui sont rattachés pourront dévier 6 000 m³/seconde vers le lac artificiel de la dépression de Tharthar. 497 000 ha seront irrigués grâce au barrage de Dokan, haut de 115 m et d'une capacité de 6 800 000 m³, et à celui du Petit Zab. Celui de Bakouba sur la Diyala en irriguera 100 000. Sur cette même rivière, en amont, le barrage de Derbendi-Khan, haut de 135 m, large de 500, inauguré le 23 novembre 1961, retiendra 3 milliards de m³ lorsque les travaux complémentaires seront achevés. Au nord-ouest de Mossoul, un terroir de betteraves à sucre sera créé par le barrage d'Eski-Kala.

Pour l'Euphrate, la capacité prévue de l'ensemble des réservoirs est de 25 milliards de m³. Les Soviétiques étudient un projet d'amélioration des lacs artificiels d'Abou Dibbis et d'Habbaniya, entrés en service en 1947, où le barrage de Ramadi achevé en 1956 déverse le trop-plein du fleuve. Après la construction d'un réservoir de 10 milliards de m³ à Haditha, on escompte une augmentation des surfaces cultivées de 300 000 ha, soit 36 %.

Les barrages de Kout et d'Amara assainiront le Delta. Comme Pierre le Grand qui s'adressa à la Hollande experte à défendre son pays des eaux, Kassem a traité avec le bureau d'ingénieurs-conseil néerlandais Nedeco pour qu'il concoure à sa campagne d'assèchement des marais. Il a en outre insisté auprès des Soviétiques pour qu'ils fassent passer la voie ferrée de Bagdad à Bassorah, qu'ils construisent, par ceux de Hammar pour que les remblais jouant l'office de digues aident à bonifier 50 000 ha de terres aujourd'hui incultes.

Enfin la station de traitement de Masba, destinée à fournir de l'eau potable à Bagdad, contribuera à irriguer en eaux brutes les jardins maraîchers qui entourent la ville.

---

1. *Iraqi Revolution, op. cit.*, p. 115 et 279. — HALEBI, « Le régime hydraulique en Irak », *Études mensuelles sur la vie économique et financière des pays arabes*, nº 96-32, Bureau de Documentation syrienne et arabe, Damas, janvier 1962.

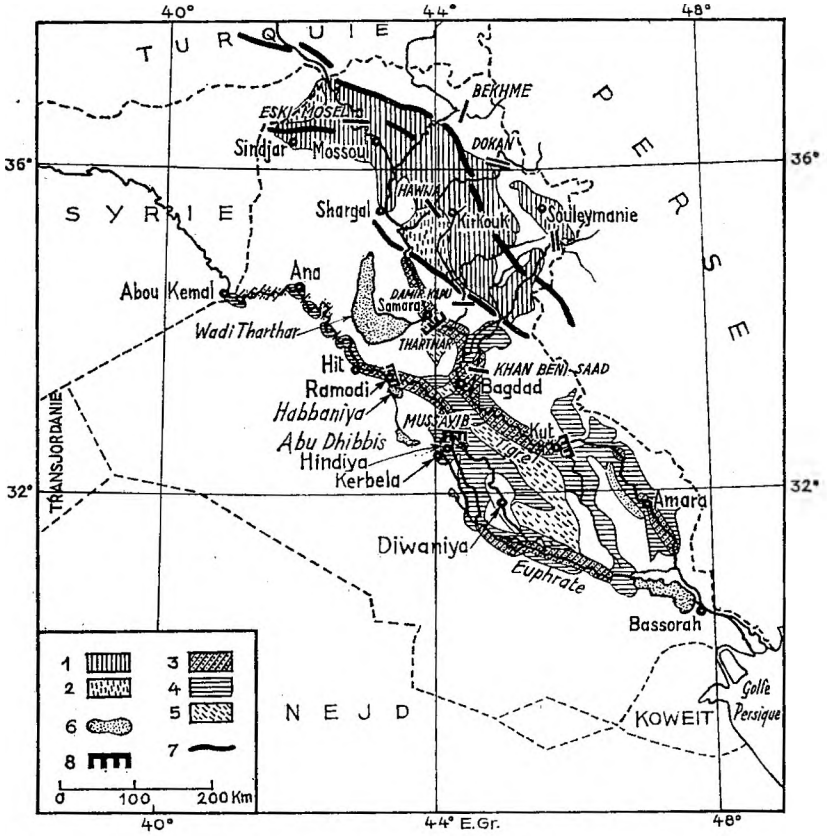

Le développement agricole

1-2, Terres cultivées ou cultivable sans irrigation. — 3, Terres cultivées par irrigation mécanique (pompage). — 4, Terres cultivées par irrigation normale. — 5, Terre cultivables par irrigation. — 6, Lacs ou marais permanents. — 7, Premières chaînes de plissement ou rebord extérieur des monts du Kurdistan. — 8, Barrages.

Une campagne est entreprise pour obtenir des associations paysannes que les fellahs collaborent avec le gouvernement en raccordant leurs saignées aux maîtres-canaux et aident à les désengorger.

Le récent accord économique avec la Syrie fait entrevoir une coopération équitable entre les deux pays quant à l'utilisation des eaux de l'Euphrate. Rappelons que des problèmes, analogues à celui qui vient d'être résolu en principe entre Damas et Bagdad, restent en suspens entre cette capitale d'une part et Ankara et Téhéran de l'autre.

Selon les ingénieurs russes, les travaux qu'ils proposent multiplieraient par 20 la production du coton, la portant à 200 000 tonnes par an, et par 5 ou 6 celle des dattes.

Outre cet équipement hydraulique commencé par l'Office, le gouvernement irakien a entrepris la construction de silos. Le plus grand, celui de Bassorah, d'une capacité de 65 000 tonnes qui en fait le premier des silos du monde arabe, a été inauguré le 14 juillet 1961. Il reste à le terminer. On espère que celui de Kout et celui de Bagdad, de 12 000 tonnes chacun, seront prêts à fonctionner en 1963. Huit autres le seront en 1965, dont la capacité variera entre 8 000 et 24 000 tonnes.

Le ministère de l'Agriculture a directement assumé la lutte contre le fléau biblique des sauterelles. Il a traité 9 931 ha de désert en 1960-1961. En outre, pendant la même période, il a porté la surface reboisée à 4 058 000 ha en en complantant 375 000, ce qui correspond, en partie au moins, aux *desiderata* exprimés par le parti démocratique du Kurdistan irakien dans son programme.

En vue de doter l'agriculture de moyens techniques modernes, comme la Turquie le fait depuis une vingtaine d'années, à l'instar de l'U.R.S.S., le gouvernement irakien mettra à la disposition de ses fellahs 4 parcs de tracteurs : un au Nord-Ouest, dans la région de Mossoul, un au Nord-Est dans celle de Kirkouk, un au Centre dans celle d'Abou Ghaib, un au Sud dans celle de Kout Al Amara. Les crédits correspondants, dont un tiers provenant du prêt soviétique, sont de 1 068 000, 460 000, 444 000 et 445 000 dinars. On compte que ces parcs fonctionneront à plein en mars 1963. Le gouvernement se propose d'y ajouter 19 autres parcs financés par lui dans les années suivantes.

Ces efforts de l'État sont prolongés par ceux qu'il fait en faveur de l'industrie de transformation de produits agricoles, de l'outillage et dans le domaine de l'enseignement.

Quant aux crédits affectés à l'agriculture par le plan de quatre ans de 1959, qui a précédé celui de cinq ans de 1961, le tableau suivant en montre la répartition (les sommes y sont indiquées en millions de dinars) :

		% DE L'ENSEMBLE DES CRÉDITS	PROVENANT DES PRÊTS ÉTRANGERS
1. Barrages et réservoirs.....	17	18,9	2,9
2. Irrigation et drainage.....	46	52,2	2,0
3. Mécanisation	8	8,9	0,6
4. Divers	19	21,0	10,7
TOTAL	90	100	16,2

Le plan de cinq ans, définitif, qui a augmenté les crédits totaux du plan provisoire, a porté celui de l'agriculture de 90 à 112 millions et son pourcentage de 16,2 % à 20,3 %. J'en ignore le détail, mais suppose que les pourcentages des divers postes n'ont pas changé.

En outre, l'État, à la date d'octobre 1961, avait versé 250 000 dinars à la Banque des coopératives à titre de contribution à son capital, ce qui a porté sa quote-part à 425 000 dinars sur un capital d'un million. En revanche, une loi (nº 143 de 1960) a amendé la loi qui régit la Banque agricole pour que celle-ci accorde plus facilement des avances aux cultivateurs par l'intermédiaire de la Banque des coopératives.

La construction et l'habitat

Il s'agit ici de compléter les efforts antérieurs qui ont surtout doté le pays de bâtiments administratifs. Cependant, 30 millions de dinars sont encore affectés au ministère de la Défense. Une place privilégiée est encore faite à l'armée en ce qui concerne le logement des cadres. On a en effet décidé d'édifier à Bagdad deux cités pour les officiers et sous-officiers. Quant à la population civile, on construira pour elle 13 800 maisons dans les deux années qui viennent.

Il n'est que juste d'indiquer que des crédits appréciables sont affectés aux ministères de l'Éducation et de la Santé.

Le régime s'attache aussi à développer l'urbanisme. Une firme allemande coopère à l'installation d'une usine d'épuration et de distribution des eaux à Bagdad. Une firme belge a passé un contrat de 7 500 000 dinars avec l'État afin de pourvoir cette ville d'égouts. L'édification d'abattoirs, dans les localités importantes du moins, est inscrite au plan. Elle se fera avec un concours des Tchèques, qui se montera à 600 000 dinars. Un décret de janvier 1961, qui a interdit de photographier les abattoirs actuels, ainsi que les bidonvilles, montre combien le gouvernement souffre de l'aspect arriéré qu'offrent encore souvent des villes irakiennes.

Transports et communications

Les routes.

Sa position et sa configuration ont voué l'Irak à jouer, comme une Lotharingie ou une Pologne, autres régions fluviales et intermédiaires, un rôle de liaison. Grâce à ses deux vallées maîtresses et

à l'isthme de Bagdad, il a de tous temps servi à réunir entre eux ses voisins de l'est et de l'ouest et à mettre celui du nord en relations avec le Golfe. Les routes internationales d'aujourd'hui sont celles que suivaient les caravanes. La région de Bagdad est restée, comme jadis, un carrefour autour duquel d'ailleurs les communications sont centrées à l'excès.

Jusqu'à présent, le réseau est de qualité médiocre. Les tronçons goudronnés alternent avec des tronçons de pistes. Sur le sol ferme du Hamad, il est vrai, neuf mois sur douze on peut rouler à travers pays vers Damas par Routba (960 km) ou vers Ammam (914 km). Mais dans le sens nord-sud, les inondations coupent souvent les routes, c'est pourquoi les travaux du département de l'hydraulique aident aussi au développement des communications. Vers l'est, la barrière du Zagros est un obstacle encore plus formidable aux véhicules d'aujourd'hui qu'aux piétons et aux bêtes de somme. Et pourtant, la route de la soie rendit jadis Ctésiphon prospère entre toutes les villes. La route actuelle de Téhéran à Bagdad par Khanikin (960 km) en suit à peu près le tracé. Quant à l'héroïque route de Ravandouz, les Anglais la destinaient à concurrencer la route soviétique qui longe au nord le pied du Caucase, pour drainer le Kurdistan iranien vers la Méditerranée. Aucune voie ferrée ne s'ajoute à ces deux routes, dont le rendement pourrait s'accroître par une amélioration des rapports politiques entre l'Irak et l'Iran, à condition qu'on les améliore elles aussi. Mais pour que les gouvernements d'Irak, d'Iran et de Turquie s'entendent pour raccorder judicieusement les réseaux de communication au Kurdistan, il faudrait que le problème kurde eût été résolu dans chacun de ces trois pays.

Cependant, les autorités irakiennes visent d'abord à remédier à la faiblesse de l' « intégration nationale », en permettant à la main-d'œuvre, aux biens, aux informations et aux moyens de paiement de circuler plus largement.

La répartition des crédits destinés aux transports et communications est indiquée dans le tableau suivant :

	millions de dinars	%
Routes	24,5	30,6
Ponts	5,9	7,4
Chemins de fer	29,9	37,4
Aviation civile	3,5	4,4
Ports et flotte	3,3	4,1
Navigation fluviale	1,6	2,0
Postes	3,8	4,7
Radio-télévision	4,0	5,0
Crédits réservés	3,5	4,4

Le Plan prévoit la construction de 7 800 km de routes principales et plusieurs milliers de kilomètres de routes secondaires ou de tourisme. Un effort a été fait en faveur du Kurdistan pour mieux en relier les habitants à leurs compatriotes des plaines.

De juillet 1960 à juillet 1961, 400 km de routes ont été construits (au prix de 13 millions de dinars). Douze ponts, dont deux de voie ferrée, ont été jetés (500 000 dinars). Onze le seront d'ici 1966. La construction du pont suspendu de Karrada à Bagdad a été entreprise par une firme allemande, ainsi que celle du pont de Kout-Al-Amara. En aval, à Oumm-Al-Kaser, le pont le plus méridional du Tigre est en projet.

Une somme de 4,3 millions de dinars a été affectée à la route de Bagdad à Mossoul par Samarra (450 km), 5,6 millions à la route de Bagdad à Kirkouk (277 km), 4 millions à la rocade Jalaula-Derbendi-Khan au Kurdistan. La construction de la route de Bagdad à Bassorah par Kout a été mise en adjudication.

Les voies ferrées.

Les créateurs de la *Bagdadbahn* avaient conçu pour elle un grand dessein : celui de relier au plus court l'Europe centrale au golfe Persique, et de soustraire au canal de Suez une partie de son trafic [1]. Les Britanniques s'en étaient alarmés, qui voyaient là, par surcroît, une menace directe à leur empire des Indes. Ils n'étaient pas les seuls à qui le Berlin-Bagdad-Bassorah donnât de l'ombrage. Craignant que ce chemin de fer ne concurrençât ceux de la Caucasie, du Turkestan et leurs prolongements éventuels en direction du sud, Saint-Petersbourg obtint au moins que le tracé de la voie délaissât la région d'Erzeroum qu'il visait, et même celle d'Angora. Les pressions russes firent que le B.B.B. franchit le Taurus occidental et longea le pied du plateau anatolien.

Le sultan Abdulhamid lui-même n'était pas non plus sans appréhension. Si l'on ouvrait d'abord au trafic la section de Bassorah à Bagdad, pensait-il, une invasion de ses États par le sud en serait facilitée, sans qu'il pût acheminer assez vite des renforts du nord. En conséquence, il demanda que cette section ne fût pas exploitée avant que tout le reste ne fût prêt. Mais c'est sous la pression de Londres qui voyait la B.B.B. d'un mauvais œil qu'il empêcha qu'on construisît la voie de cette section à l'écartement normal. Ce faisceau de méfiance et de précautions montre l'importance internationale des communications à travers l'Irak.

1. Voir plus haut.

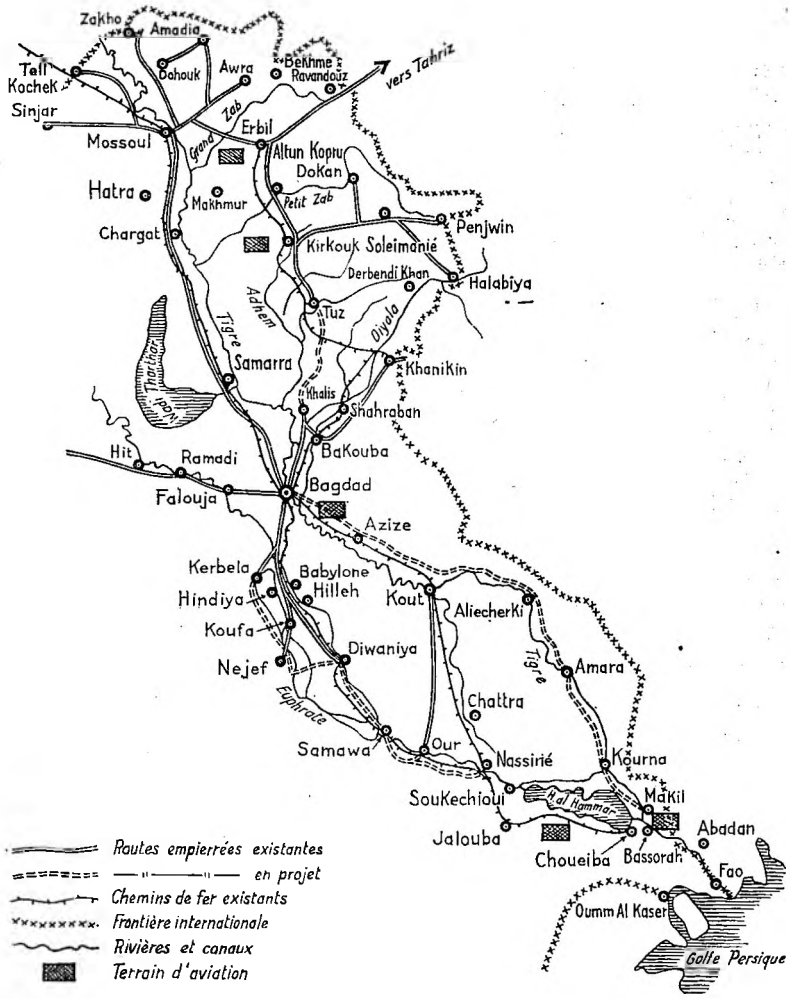

Communications

Avant de construire de nouvelles voies ferrées, le gouvernement entend moderniser le réseau existant qui est de 16 480 km, mais dont 1 120 sont à l'écartement d'un mètre. Il a donné la priorité à la section terminale de la *Bagdadbahn* qui conduit au Golfe. Sur les 55 millions de dinars consacrés à l'élargissement et au raffermissement de la voie de Bagdad à Bassorah par la rive orientale du Tigre (576 km),

15 millions proviennent du prêt soviétique (sur les 16,5 alloués aux chemins de fer). La pose des rails a commencé. Ainsi le Simplon-Taurus, par Alep et Tell-Kotchek, sera raccordé sans transbordement au golfe Persique. L'élargissement de la voie ferrée de Bassorah à Bagdad par l'autre rive du Tigre (565 km) est à l'étude, ainsi que la construction d'un troisième chemin de fer entre Kirkouk et Suleimanié. Travaillant en liaison avec l'U.R.S.S., la Tchécoslovaquie est convenue avec l'Irak de lui livrer 25 locomotives Diesel destinées à la voie de Bassorah, pour 1 700 000 dinars. La Pologne s'est engagée à livrer 1 600 wagons de marchandises d'ici 1964.

L'Irak prélèvera 4,6 millions de dinars sur le prêt soviétique pour le financement de cette livraison conforme au Comecom.

La navigation.

Jusqu'à présent, les bancs de sable qui les encombrent empêchent le Tigre et surtout l'Euphrate d'être utilisés à plein. Sur celui-ci, outre les antiques radeaux et les *kelleks,* ne circulent encore que des barques plates dont les voiles semblent de loin errer sur la plaine, donnant au paysage un aspect de Hollande exotique. On les retrouve sur le Tigre, qui porte en plus des bateaux à moteurs, à chaque flanc desquels un chaland est arrimé [1]. Leurs bateliers, qui sondent sans relâche le chenal, font songer par leurs vociférations à ceux des romans russes.

Forte de l'expérience qu'elle doit à l'aménagement de ses grands fleuves, l'U.R.S.S. s'est engagée à aider l'Irak à régulariser les siens et à développer le port fluvial de Bagdad qui s'allonge sur la rive gauche en contre-bas du bazar. A cette fin, elle lui a ouvert un crédit de 510 000 dinars. Ce travail d'ailleurs est déjà commencé grâce aux barrages conçus principalement pour l'agriculture, mais qui feront aussi sentir leur effet sur la navigation. On prévoit qu'ils permettront le transport de 500 000 tonnes de marchandises par an sur l'Euphrate.

Comme aux temps mythiques où le dieu-poisson Oannès apportait les richesses de la mer aux villes babyloniennes, le Golfe est un facteur primordial de l'économie de l'Irak moderne. Aussi le Plan n'a-t-il pas oublié l'emporium de la République. La Techno-Export soviétique, participant pour 5 millions de dinars au développement de

1. BLANCHARD, *op. cit.*, p. 229. — L'Empire ottoman s'était déjà soucié de moderniser la navigation fluviale en Mésopotamie. En 1854, il avait chargé les Britanniques d'étudier la question, en même temps qu'il leur confiait la police du trafic sur le Tigre entre Bagdad et Bassorah. Rappelons qu'il avait concédé à la Société impériale ottomane du Chemin de fer de Bagdad le droit de navigation sur ce fleuve, l'Euphrate et le Chatt.

Bassorah, y a entrepris la construction d'un chantier naval. Des firmes scandinaves, allemandes et libanaises s'emploient pareillement à aménager le front de mer.

Une zone franche est en préparation à Oum-Al-Kaser, à 60 km de Bassorah, destinée à concurrencer Suez comme port de transit entre l'Orient et l'Extrême-Orient. Le silo de Bassorah sera accessible aux cargos de 10 000 tonnes. Une commande a été passée par Bagdad à la firme japonaise Hitachi, pour augmenter sa flotte marchande encore très modeste de 2 cargos, que suivront 2 autres et 2 tankers à pétrole. Ces achats seront financés par le Plan pour 1,9 million de dinars, le reste provenant de la Banque centrale, de l'Administration du port et de celle des céréales.

L'aviation.

Les aérodromes de Bagdad (Al Dourou), Bassorah (Makil), Kirkouk et Erbil servent principalement au transit entre l'Europe et l'Extrême-Orient. La plupart des grandes compagnies ont une agence à Bagdad, mais Air-France, coupable de relations avec Israël, a dû fermer la sienne. En 1956, 58 000 passagers seulement ont débarqué des 78 000 avions qui atterrirent en Irak, ou y ont embarqué. Il est vrai que, depuis, le nombre des usagers irakiens s'est accru. L'exploitation des lignes intérieures est réservée à la compagnie nationale, Iraqi Airways. Elle est en pourparlers avec des firmes américaines et britanniques pour l'achat d'un avion à réaction. En cours de réorganisation, elle a passé un contrat avec la Pologne pour s'assurer son concours technique, tandis que la Swiss Air, les Scandinavian Airlines et la K.L.M. prêteront le leur à l'aviation militaire. 11,5 millions de dinars sont inscrits au Plan pour la création d'un nouvel aérodrome international aux environs de la capitale.

Les télécommunications.

La dénonciation du pacte de Bagdad a permis aux Soviétiques de se substituer aux Américains qui devaient, en vertu d'accords annexes au pacte de Bagdad, pourvoir l'Irak d'un réseau de télécommunications. L'éclat dont fut entourée l'inauguration de la station de télévision de Salman Pak, le 14 juillet 1961, est symbolique. Il est vrai que c'est une réalisation marquante. Équipée de 8 émetteurs de 50 kW sur ondes courtes, auxquels s'ajouteront 2 autres de 150 kW sur ondes moyennes, elle permettra aux émissions irakiennes de se faire entendre pratiquement du monde entier. Les crédits nécessaires proviennent des 7,6 millions de dinars inscrits au Plan, chapitre de la radio et de la télévision. 3,5 millions (auxquels s'ajoute 1,5 million

de prêt soviétique) figurent à celui du téléphone, et 6,5 millions aux autres moyens postaux. Les Soviétiques sont en train de monter à Bagdad un central automatique à 10 000 lignes.

L'industrie

Le Plan a placé l'industrie en tête. C'est elle qui reçoit la plus grosse part de l'assistance soviétique. Le capital de la Banque du crédit industriel a été porté en septembre 1961 à 10 millions de dinars. Le tableau ci-après indique par catégorie le pourcentage des crédits affectés aux divers secteurs de l'industrie [1] :

Énergie électrique	25,5 %	6 %	des prêts étrangers
Industrie chimique et du pétrole.....	41,7 %	36 %	— —
Autres	33,3 %	58 %	— —

Énergie électrique.

Actuellement, il existe trois centrales thermiques. Celle de Bassorah, inaugurée en 1959, qui utilise le gaz de Rumaila, est conçue pour produire 150 000 kW. Celle de Bagdad, construite par des sociétés belges et allemandes, a été inaugurée en juillet 1959. Sa production qui est actuellement de 80 000 kW, sera portée à 200 000 grâce à un crédit de 5,27 millions de dinars. Celle de Kirkouk produit pour le moment 6 250 kW. Mais, après l'achèvement des barrages que nous retrouvons ici pour la troisième fois, la puissance de ces deux dernières centrales sera accrue. 5,5 millions de dinars (dont 3 provenant du prêt tchécoslovaque) serviront à construire une centrale à houille blanche à Samarra, alimentée par le barrage du Tharthar. 3,15 et 4,2 millions de dinars sont déjà prévus pour la centrale de Derbendi Khan (118 500 kW) et pour celle de Dokan (143 000 kW), qui n'entreront pas en service avant 1968. Dans cette même région kurde, un projet concernant une centrale à construire à Bekhmé est à l'étude. Sa réalisation fournirait un appoint de 600 000 kW. Dans le sud, 2,2 millions permettront d'augmenter la puissance de l'usine de Bassorah. Enfin le gouvernement irakien consacrera ultérieurement 4,3 millions au montage de 96 petites centrales sur toute l'étendue du territoire. Quant au réseau de haute et moyenne tension et à celui de basse tension prévu au Plan, le premier de 4 200, le second de 700 km, le Plan leur alloue 17,15 millions de dinars.

L'énergie nucléaire a fait l'objet d'un accord spécial avec l'U.R.S.S. le 13 août 1959. En juillet suivant, les experts de deux pays ont

1. P. Rossi, « Pour une industrialisation de l'Irak », *Orient*, n° 10, 1959.

mis au point un « projet Tammouz », dont le nom rappelle le « dieu fort » protecteur d'Hammourabi. Il concerne la construction d'un réacteur atomique d'une capacité de 2 000 kW et celle d'une pile au cobalt qui produirait des isotopes.

Industrie chimique et raffinage des hydrocarbures.

Le Plan alloue 36,45 millions de dinars à cette branche de l'industrie pour l'exécution d'une dizaine de projets. Nous nous en tiendrons aux principaux.

Jusqu'à présent, l'Irak est complètement tributaire de l'étranger pour les produits chimiques et pharmaceutiques, dont il importe chaque année pour une valeur de près de 3 millions de livres. Pour alléger cette servitude, il a décidé de construire une usine à Samarra, qui lui reviendra à 3,80 millions de dinars, dont 2,05 proviendront du prêt soviétique. On en attend une production de 18 tonnes d'antibiotiques et 125 tonnes de comprimés et autres médicaments.

Un crédit de 7 millions permettra d'augmenter le rendement de ses 3 usines d'éthylène et polyéthylène, un autre de 1,1 million est destiné à la création de 4 usines de produits chimiques, de soude caustique en particulier, et d'acide sulfurique utilisant le soufre du gisement pétrolifère de Kirkouk et du gisement de gaz de Roumaila.

La S.A.I.P.E.M. italienne monte une usine sur le front de mer à Fao, qui tirera des nitrates de la grande saline qui s'y trouve. Non loin, grâce à un crédit de 9 millions de dinars, dont 5 fournis par le prêt soviétique, une usine d'engrais azotés, dont la production future est estimée à 25 000 tonnes par an. Une usine d'engrais chimiques va entrer en action à Bassorah.

16 % des crédits affectés à l'ensemble de l'industrie chimique sont réservés à l'industrie du pétrole, à celle du moins qui ne concerne pas l'extraction et le transport, secteur régi à peu près complètement jusqu'ici par les accords du gouvernement avec des compagnies occidentales.

Il n'existe encore dans le pays qu'une raffinerie à équipement complet, et deux « installations de traitement » : une au nord, l'autre au sud.

La raffinerie située à Daura, près de Bagdad, construite par des sociétés belges et allemandes, a été inaugurée en 1956 par l'Office de développement. Elle emploie 1 000 ouvriers et produit 250 000 tonnes par an. Le ministre du pétrole a obtenu de Londres, en décembre 1961, que des experts britanniques portent cette production à 350 000 tonnes, et la teneur en octane de 80 à 95 %.

Quant aux stations de traitement, l'une fonctionne dans la région

sud à Muftiyah, près de Bassorah. Sa capacité de production est de 150 000 tonnes par an. Le gouvernement espère, avec l'aide de la Tchécoslovaquie, conformément à l'accord économique entre Bagdad et Prague, élever sa production de 37 000 tonnes à 2 600 000 tonnes, ce qui permettrait d'économiser le million et demi de dinars que le transport de l'essence de Daura à la région méridionale coûte par an.

L'autre station de traitement est celle de Khanikine, dont la capacité est de 500 000 tonnes. Elle sera double, pour la région septentrionale, par l'actuelle usine de bitume de Kayarah, près de Mossoul, fondée comme la précédente par l'Office de développement. Transformée, elle continuera de produire ses 60 000 tonnes d'asphalte par an, mais traitera en plus 400 000 tonnes de pétrole brut. On pense que ces deux installations suffiront aux besoins de la région.

D'autre part, les États-Unis ont livré dernièrement à l'Irak une unité complète de raffinage dont la production sera de 5 000 barils par jour d'une essence pour automobiles d'une teneur en octane de 95 %, voire supérieure, ce qui permettra de réduire de 10 à 15 % le volume de l'essence consommée dans le pays.

Grâce à ces améliorations dont toutes n'ont pas atteint leur plein rendement, la production nationale de carburant s'est élevée de 2 042 000 tonnes, qu'elle était en 1960-1961, à 2 225 000 en 1961-1962.

En attendant la réalisation des projets en cours d'étude ou d'exécution, la quantité de pétrole raffiné par l'Irak place celui-ci après l'Arabie Séoudite, l'Iran et Koweit. Elle lui permet de suffire, en gros, à ses besoins actuels, sauf pour les sous-produits et l'essence d'avion que l'Irak est obligé d'importer, car l'outillage général du pays est encore restreint, et l'Irak manque de techniciens capables de mettre en œuvre un grand nombre d'appareils à moteurs. Les contrats passés avec les compagnies stipulent d'ailleurs qu'elles ne fourniront du pétrole brut aux raffineries nationales que dans la mesure des besoins locaux.

Si l'Irak disposait de plus de raffineries et, corrélativement, de plus de brut, son économie générale en serait stimulée, d'autant plus aisément qu'aucun point de son territoire n'est éloigné de plus de 200 km d'un puits de pétrole. Il pourrait ainsi faire marcher ses pompes de drainage, ses machines agricoles et autres (d'ailleurs en nombre encore insuffisant) avec ses propres hydrocarbures, et, concurremment avec son gaz naturel, actionner des centrales électriques. Les dérivés du pétrole et du gaz naturel pourraient en outre servir à fabriquer des insecticides pour combattre les maladies et parasites qui infestent les cultures, et des engrais pour régénérer les sols épuisés.

Cela suppose des progrès considérables dans les autres secteurs de l'économie et dans la structure sociologique de l'Irak, ainsi que dans celui du raffinage, dont il faut sans cesse moderniser l'outillage et les procédés, car la technique particulière de cette industrie évolue et progresse sans cesse.

Autres industries.

Le secteur des « autres industries » absorbera 23,7 millions de dinars. L'effort principal porte sur les textiles.

L'U.R.S.S. a promis d'augmenter de 112 000 broches la production des cotonnades, en fournissant 4,60 millions de dinars, sur les 10,3 alloués à une manufacture devant être créée à Kout, à laquelle sera adjointe une tricoterie (crédit total : 2,46 millions; prêt : 1,13), et 4 millions à une usine de lainage à créer à Nassiriah (crédit total : 7 millions). 380 000 dinars iront à une fabrique de vêtement que l'on doit monter à Waziriah.

Parmi les entreprises dont le gouvernement finance seul le développement, sa filature de rayonne de Hindiyah vient en tête. Il lui consacre 5,1 millions de dinars. Il y adjoindra un tissage (2,75 millions). Dans le domaine des textiles, il espère approcher du moment où l'Irak se suffira à peu près complètement. Dès à présent, il satisfait à 65 % de ses besoins, à raison de 25 % pour les fibres artificielles, de 40 % pour les lainages et de 65 % pour les cotonnades. Pour ce dernier produit textile, les progrès de la production correspondent à l'augmentation du rendement des cultures.

Viennent ensuite une fabrique de machines agricoles, qui en produira 30 000 par an (9,18 millions de crédits, dont 5,8 de prêt soviétique), une verrerie à Ramadi, qui utilisera les sables de l'Euphrate et produira 83 tonnes de verre fondu par jour (5,20 millions, dont 2,24 de prêt), une fabrique d'ampoules électriques à Daura, qui en produira 15 millions de type ordinaire et 2 millions de fluorescentes (2,79 de crédits, dont 1,63 de prêt), une conserverie à Kerbela, qui produira 3 millions de boîtes de conserves par an (300 000 dinars, la moitié provenant du prêt).

Un projet de fabrique qui ferait des instruments aratoires avec de la ferraille est à l'étude, ainsi qu'un projet de fabrique de machines à coudre.

Les Soviétiques sont les seuls à lancer l'Irak dans l'industrie lourde par l'engagement qu'ils ont pris de monter une aciérie à Bagdad. Il en sortira 60 000 tonnes d'acier laminé par an et 9 000 tonnes de lingots de fonte. Les crédits correspondants seraient de 8,25 millions, dont 4,85 provenant du prêt.

D'une façon générale (le pétrole mis à part), les ressources du sous-sol irakien sont mal connues, et le rendement de celles qui sont exploitées est faible. La mine de charbon de Penjwin, au Kurdistan, a été mise en service pour faire marcher les locomotives du « chemin de fer de Bagdad ». Les 15 000 tonnes qu'elle produit et les 2 000 tonnes de fer de la mine d'Amadia ne suffiront pas à alimenter l'aciérie. On sait que le gypse abonde, en particulier autour de Mossoul, dont les maisons se parent d'ornements sculptés dans cette pierre. Mais l'inventaire du sous-sol reste à faire. Il a été décidé que les Soviétiques le dresseraient. La concession des recherches minières de la société britannique « Site Investigation », venue à expiration en janvier 1960, leur a été attribuée. Les premiers travaux auraient déjà révélé l'existence de grands gisements de soufre et de phosphates.

Pour la Tchécoslovaquie, outre la participation à la construction des abattoirs de Bagdad, elle a mis en route celle d'une usine de céramique. Dans trois ou quatre ans, elle installera une fabrique de pneumatiques et de chambres à air et une usine de noir-animal. Les crédits totaux affectés à ces projets s'élèvent à environ 6 millions, où le prêt tchécoslovaque entre pour un peu moins de la moitié.

Enfin les auteurs du Plan ont rangé sous une rubrique spéciale divers projets pour lesquels il n'a pas été passé de contrats avec l'étranger.

Le Plan consacre 3 millions de crédits à la raffinerie de sucre de Suleimanié, et 1,5 million de dinars à la manufacture de tabacs de cette même ville. On espère porter le nombre des cigarettes produites par jour de 500 000 à 2 000 000. Un crédit de 7 millions est alloué à la création d'une papeterie, qui utilisera les roseaux des immenses marais de Kout, où d'autre part une fabrique de chaussures achevée aux trois quarts a reçu un crédit de 420 000 dinars. Les chantiers ouverts un peu partout en Irak et les demandes croissantes des importateurs de ciment qui ont acheté 750 000 tonnes en 1959 (notamment en Arabie Séoudite, au Pakistan, au Soudan, au Vietnam) ont poussé le gouvernement à développer les cimenteries de Bagdad, Hindiyah, Sarchinar, Mossoul et Samarra.

Financement

Pour le financement du Plan, on compte qu'il sera assuré comme suit :

Redevances des compagnies de pétrole.....	315 810 000	dinars soit	55,8 %
Recettes des entreprises d'État.....	22 800 000	dinars soit	4 %
Divers.....	8 000 000	dinars soit	1,4 %
Prêts étrangers	77 178 571	dinars soit	13,6 %
TOTAL	423 788 571	dinars soit	74,8 %

Il reste donc encore à couvrir 25,2 % des dépenses. Le complément serait fourni par des emprunts intérieurs, une augmentation des emprunts à l'étranger, la participation du monde arabe (le resserrement des relations de l'Irak avec la Syrie a permis des espoirs), un accroissement du rendement des entreprises de l'État et une participation des compagnies privées à ces dernières pour 49 %. Quatre-vingt-dix compagnies seront créées en conséquence pour entraîner la participation du capital privé. Le capital de la Rafidaïn Bank a été augmenté, le taux de ses avances a été abaissé à 5 %, et ses règlements en matière d'investissement ont été assouplis, afin d'amplifier ceux-ci et d'accélérer la circulation des crédits, donc les disponibilités du secteur privé.

Ce que les ports de Bassorah, Fao et Oumm el Kasr rapporteront est évalué à 16 700 000 dinars, les raffineries d'État à 3 500 000 dinars, l'électricité nationale à 2 500 000, les autres activités de l'État, entre autres les tabacs, à 8 000 000. Pour les recettes fiscales, les droits qui frappent les articles de luxe et l'amélioration des connaissances professionnelles des douaniers doivent en augmenter le rendement.

En tous cas, on attend du Plan qu'il assure l'essor de l'économie irakienne, en donnant pour commencer du travail à 30 000 ouvriers, ingénieurs et chefs d'entreprise, et qu'il permette 43 millions de dinars d'exportation par an. On espère en outre que son exécution accroîtra dans le budget la part des recettes, autres que celles des redevances versées par les compagnies de pétrole, sur le rythme que voici :

Pour l'année 1961-1962.....	51 %
Pour l'année 1962-1963.....	53 %
Pour l'année 1963-1964.....	54,6 %
Pour l'année 1964-1965.....	56 %
Pour l'année 1965-1966.....	60 %

Bien que sensibles aux arguments qui ont conduit les auteurs du Plan, certains leur reprochent d'avoir donné la primauté à l'industria-

lisation. Tel serait le cas d'autorités en matière de développement, comme les experts de la World Bank et en particulier le professeur Iverson et Lord Salters. On peut se demander si l'application à l'Irak des théories de Moscou et de Pékin est parfaitement judicieuse et si elle ne procède pas du désir d'y susciter un prolétariat ouvrier plus accueillant en principe que les masses paysannes à la propagande marxiste-léniniste. Les mécomptes auxquels la Chine et même l'Union Soviétique sont en butte donnent à réfléchir. Ainsi s'explique l'intérêt que suscite en Irak l'expérience de Cuba, où le problème agraire est considéré comme le plus urgent, et où l'on ne se propose pas une collectivisation totale des terres, afin de respecter le destin rural du pays.

3. LA POLITIQUE DU PÉTROLE DE KASSEM

L'Irak et les conférences sur le pétrole

L'Irak va-t-il modifier sa politique du pétrole? Telle fut la première question que l'Occident se posa à la nouvelle de la Révolution de Bagdad. Kassem allait-il suivre l'exemple de Mossadegh, qui, en 1951, avait nationalisé le pétrole de l'Iran? Et celui de Nasser, qui, moins de cinq ans après, à peine au pouvoir avait nationalisé la Compagnie internationale de Suez?

La réponse ne tarda pas. Elle fut rassurante. Le même jour, le 18 juillet, le représentant de l'Irak aux Nations Unies, ainsi que Kassem à Bagdad, déclarèrent que « les fournitures de pétrole irakien à l'Occident ne seraient pas interrompues, et que l'Irak respecterait ses engagements ». Le communisant Ibrahim Koubbah lui-même, quand il eut le pétrole dans ses attributions ministérielles, confirma que l'État irakien n'envisageait pas d'exproprier les compagnies concessionnaires et, en janvier 1961, après qu'un millier d'étudiants eurent défilé à Bagdad pour protester contre les « atrocités françaises » et le Pacte atlantique, et inciter le gouvernement à confisquer la part de la Compagnie Française des Pétroles, la censure ne jugea pas opportun que la presse mentionnât ce dernier point, tout en la laissant libre de s'étendre sur les autres.

Kassem ne considérait pas à propos de bouleverser par des innovations radicales le secteur le plus prospère de l'économie nationale, à un moment où tant d'autres réformes étaient en chantier, dont les redevances pétrolières permettaient d'attendre les effets. Le système des concessions ne rapportait-il pas automatiquement d'abondantes devises, sans que l'administration irakienne eût même

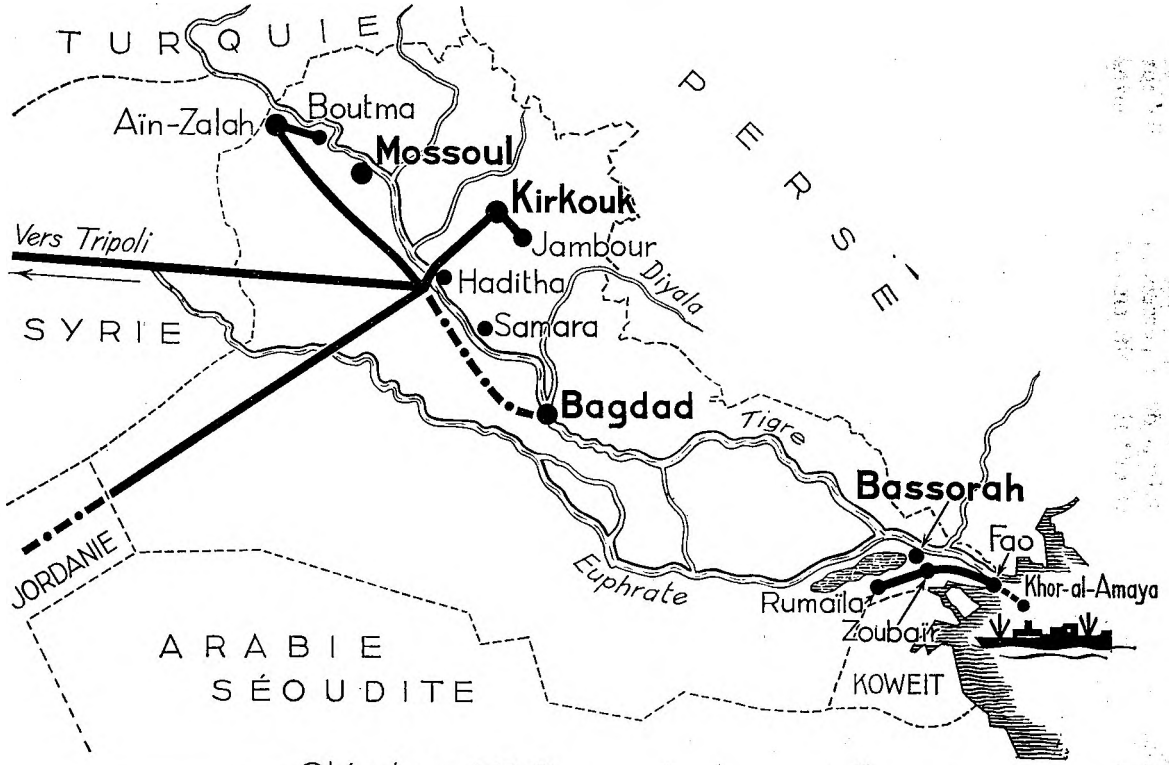

Transport du pétrole

à se charger du soin et des frais de la perception ni qu'elle eût à assurer la marche de ce secteur? Il savait, en outre, que le groupe français avait toujours manifesté un intérêt parallèle au sien en poussant à l'accroissement de la production et des moyens d'évacuation du pétrole, par exemple en s'employant à faire construire des oléoducs de 30 pouces.

L'exploitation des gisements, aussi bien, et le transport du pétrole brut exigent déjà l'installation et le fonctionnement de services de recherches scientifiques, d'un génie civil, de services chimiques, électriques, mécaniques, d'entretien, de transmissions, de transports, de santé, de formation du personnel, de logement pour celui-ci, sans compter l'administration de plus de 13 000 ingénieurs, contremaîtres et employés. De très grosses réserves de capital y sont nécessaires (par exemple le prix d'un forage oscille entre un minimum de 200 000 livres et un million et plus). Le pétrole brut extrait, il s'agit encore de le vendre sur un marché où l'excédent de pétrole était en 1959 de quelque 500 000 barils par jour, soit environ 250 millions de tonnes par an. La concurrence est donc âpre, et pour pouvoir aiguiller le produit vers les acheteurs, il faut, comme nous le savons, disposer d'un réseau commercial qui s'étende au monde entier. En 1959, 72,2 % du pétrole irakien jeté sur le marché furent achetés par l'Europe occidentale, 2,9 % par les États-Unis, et 11 % par l'Extrême-Orient. Afin que l'État d'Irak pût assumer cet ensemble de charges sur le champ, il aurait fallu qu'il eût à son service, non seulement un très grand nombre de techniciens (alors que les autres industries du pays en manquaient gravement), mais encore une masse immédiatement mobilisable de capitaux.

La question du pétrole, richesse fondamentale de l'Irak, est une de celles auxquelles les Irakiens sont le plus sensibles, et Kassem se doit de se montrer particulièrement vigilant aux yeux de l'opinion publique, pour la sauvegarde des intérêts de la nation. Bien que l'extraction et le transport du pétrole irakien soient confiés aux compagnies concessionnaires, Kassem tint tout de suite à marquer et à exercer son contrôle dans ce domaine. Il transforma d'abord la structure des institutions qui s'en occupent dans l'État. Le département du pétrole, rattaché jusque-là au ministère de l'Économie, en fut détaché le 13 juillet 1959 et jumelé avec le département de la Réforme agraire, comme nous l'avons indiqué, pour constituer un ministère nouveau, sous un double nom qui traduisait les deux soucis principaux du gouvernement dans l'ordre économique. Ce jumelage cessa le 6 décembre 1960, date où un ministère spécial du Pétrole fut créé. Dans le même esprit, un projet d'Institut du pétrole fut mis sur pied, avec le concours de la Roumanie, et des cours d'industrie pétrolière furent fondés à l'Université de Bagdad en décembre 1960, destinés à former des ingénieurs et autres techniciens

des carburants qui fûssent citoyens irakiens. Les accords passés par Bagdad avec Moscou et Prague pour le raffinage du brut national répondirent au dessein de ne pas collaborer seulement avec l'Occident.

Kassem chercha avant tout à obtenir des compagnies concessionnaires des conditions plus avantageuses. La Ligue arabe s'était déjà entre temps assigné ce but. En avril 1959, elle s'était avisée de réunir une Conférence du pétrole des États arabes. La R.A.U. dominant l'institution fit en sorte que la conférence se tînt sur son propre territoire, au Caire. Mais Kassem, jaloux du rôle qu'il estime devoir revenir à l'Irak, et qui ne participait déjà pas alors aux réunions de la Ligue, s'abstint aussi de s'y rendre. Ainsi firent Bahrein et Katar qu'on eût aimé y accueillir, bien qu'ils ne soient pas membres de la Ligue. En revanche Caracas envoya des observateurs qui répandirent dans les délégations de nombreuses traductions en arabe de la législation pétrolifère du Vénézuela. Avant de se séparer, les congressistes du Caire créèrent un Comité des pétroles, dont Nasser espérait se servir pour attirer à lui les États du golfe Persique.

Cependant, la production du pétrole dans le monde atteignait un niveau sans précédent, avec un milliard de tonnes par an. Les quantités jetées sur le marché par les nouveaux venus du Sahara algérien et par l'Union Soviétique faisaient présager que l'excédent de la capacité de la production mondiale par rapport à la consommation, loin de se résorber, grandirait encore. Pour y faire face, ainsi qu'aux prix inférieurs proposés par les Soviétiques et les « indépendants », les compagnies se mirent à pratiquer, chacune pour son compte, une politique de rabais. La Standard donna le signal, le 9 août 1960. Après quoi, à son exemple, la Royal Dutch et la British qui extraient, avec la Standard, 55 % du pétrole du Proche-Orient, abaissèrent leurs prix affichés de 2,5 à 6 %, selon la qualité et le port d'embarquement. L'émotion fut forte en Irak. La C.F.P. suivit le 16. « Quelles mesures compensatoires trouver? » cette question fut aussitôt ajoutée à celles que le gouvernement irakien se proposait de débattre avec les compagnies.

La question intéressant tous les États du Proche-Orient, la Ligue décida de la faire examiner par la deuxième conférence des pétroles des États arabes. On choisit, cette fois, Beyrouth comme siège, afin que l'Irak pût y prendre part. Cependant, de son côté, avant que ne s'ouvrit la conférence de Beyrouth, le gouvernement irakien prit l'initiative de rassembler à Bagdad, le 16 septembre 1960, des représentants des pays exportateurs du Golfe, c'est-à-dire, outre l'Irak, Koweit, l'Arabie Séoudite, Katar et l'Iran. Bahrein s'abstint de se rendre à l'invitation. Mais on vit réapparaître les observateurs

vénézuéliens de la conférence du Caire, et l'on résolut de constituer une Organisation générale permanente des pays exportateurs de pétrole (O.P.E.P., en anglais O.P.E.C.) « en vue d'unifier et de définir l'attitude de ces pays à l'égard de tout événement concernant la production du pétrole ». La création de cet organisme à Bagdad avait au moins constitué un succès de prestige pour Kassem.

La conférence de Beyrouth commença ses travaux le 17 octobre 1960. Le secrétaire général du Comité fit le procès des compagnies, coupables d'avoir « défié » les pays exportateurs en passant outre aux recommandations de la Conférence du Caire, où il avait été demandé qu'« aucune modification ne fût apportée aux prix des pétroles sans que les gouvernements des pays exportateurs eussent été consultés ». Il qualifia d'« étrange » la décision des compagnies de réduire le prix de vente des hydrocarbures naturels, et déclara que « ces réactions n'étaient aucunement inspirées par un souci d'économie, mais par la volonté de ne pas se contenter de profits moindres ». Il conclut en assurant qu'« une coopération fructueuse restait possible entre les pays producteurs et les compagnies, à condition qu'elle fût fondée sur le développement économique et social de la région et du relèvement du niveau de vie de ses habitants ».

Les Soviétiques s'étaient fait inviter à la conférence de Beyrouth. Leur représentant, Gourov, y tint, à la manière russe, un long discours diffus et parfois ambigü. Après avoir soutenu que le taux des redevances versées par les compagnies était injustement insuffisant, il annonça que son pays allait redevenir le grand exportateur qu'il avait été avant la guerre.

Mohammed Salman devenu entre temps le premier titulaire du nouveau ministère du Pétrole de l'Irak, représenta son pays à la conférence de l'O.P.E.P. de Caracas, et termina son voyage aux Caraïbes par une tournée à La Havane et Mexico (janvier 1961).

Indépendamment de ces conférences et de ces organisations internationales, l'Irak entendait défendre directement ses propres intérêts, conformément au caractère particulier du marché du pétrole au Proche-Orient, où les bas salaires le rendent très différent de celui des Caraïbes. En outre, au rebours du Vénézuéla qui cherche à réduire sa production pour ménager ses réserves et voudrait que celle du Proche-Orient soit contingentée, l'Irak, qui a besoin de devises pour donner de l'élan à son économie, s'efforce de tirer de son sol davantage de pétrole et d'accélérer encore le rythme de sa production, qui a déjà crû de 30 %.

On peut être assuré que Kassem répugne à s'engager dans des voies qui aboutiraient à diminuer les profits de l'Irak pour les aligner sur ceux des pays tiers, comme il répugne à partager les ressources de son sous-sol avec une République Arabe Unie. Aussi des négo-

ciations directes avec les compagnies concessionnaires sont-elles l'essentiel de sa politique du pétrole. Le cadre en est l'accord de 1925 revisé en 1952, auquel, à son arrivée au pouvoir, Kassem avait dit vouloir s'en tenir.

Dès 1958, Kassem entra en pourparlers avec les compagnies concessionnaires pour apporter des modifications à leurs contrats. Il obtint d'abord de la Basrah Petroleum qu'elle rétrocédât la partie sous-marine de sa concession (décembre 1958), puis de la Khanikin qu'elle abandonnât toute la sienne, ce qui se fit en juillet 1959. Le 4 août 1960, après que Kassem eût fixé la limite des eaux territoriales de l'Irak à 12 milles, l'État irakien fit appel aux offres de soumission des prospecteurs éventuels que ces eaux ainsi agrandies et désormais libres des concessions anciennes, pourraient intéresser.

Kassem obtint encore que fût allongé le délai de préavis pendant lequel le gouvernement irakien peut s'opposer à la vente par les compagnies occidentales du pourcentage de brut dont il a le droit de se réserver la disposition.

Le memorandum du 10 avril 1960

Il est certain que les difficultés de la situation politique influent sur l'attitude du Zaïm dans ses rapports avec les compagnies et l'incitent à l'intransigeance dans le dessein de satisfaire l'opinion et de corriger par exemple les mécomptes éprouvés dans le département de la réforme agraire par des succès remportés dans le département du pétrole. C'est ainsi que le 12 mars 1960, Kassem prit à témoins les ouvriers du pétrole réunis en congrès, de la carence du régime aboli et de l'énergie déployée par le nouveau :

Mes frères, leur dit-il, c'est à présent l'immortelle République irakienne qui sert vos intérêts. Nous mettons à votre disposition les abondantes richesses dont les impérialistes jouissaient jusqu'ici. Jusqu'ici l'étranger et la cupidité exploitaient vos biens. Nous sommes un fouet qui cingle l'échine de l'impérialisme... (*Applaudissements.*) A présent nous luttons pour vous. Nous nous sommes lancés dans des négociations serrées avec les compagnies de pétrole, et vous apprendrez combien nous y aurons gagné. Il ne se passe pas de jour que nous ne mettions ces compagnies en face d'une nouvelle exigence, car il s'agit de la propriété et des droits du Peuple... (*Applaudissements.*) Il ne s'écoulera pas beaucoup de temps avant que nous ne fassions connaître au monde l'étendue des gains que nous vaudront ces négociations... (*Applaudissements.*) Ceux qui prétendent frustrer et abuser les hommes sincères qui ont lutté pour le bien du Peuple et de la Patrie se leurrent étrangement, car le Peuple est avec moi. Chacun de ses membres, vaillant, franc, courageux, plein de bonne volonté et de noblesse est avec moi... (*Applaudissements.*) Le Peuple

est avec moi. Il n'y a que les traîtres et les poltrons à être contre moi et contre le Peuple... (*Applaudissements.*) Allah est toujours avec nous, et avec celui que le Peuple soutient... (*Applaudissements, acclamations. Les assistants crient : « Allah te soutient, ô Zaïm! »*) Il n'y a pas de doute, Allah est toujours avec nous! Allah nous a soutenus le jour béni de la Révolution. Le 14 juillet, Il était avec nous. C'est Lui qui nous a guidés! (*Applaudissements, acclamations.*)

L'année suivante, le 10 avril, le nouveau ministre des Pétroles, dans un memorandum diffusé par Radio-Bagdad, exposa les griefs conçus par l'Irak contre les compagnies concessionnaires et le régime aboli qui n'avait pas voulu prendre en mains les intérêts de la Nation.

Ce cahier de doléances remontait à l'origine des relations entre l'Irak et ces compagnies. Il se plaignait d'abord que celles-ci n'eussent rien versé à l'État pour la période comprise entre la signature du premier accord, celui de 1925, et le commencement de l'exploitation, soit 1934, au titre d'*unrestricted lease*, ou somme forfaitaire, au paiement de laquelle le memorandum soutenait que les compagnies s'étaient engagées, conformément aux usages, quel que dût être le rendement futur des puits. Il contestait ensuite les taux appliqués aux différentes catégories de frais à déduire, et refusait, par exemple, de considérer ceux de la publicité comme des frais d'exploitation entièrement déductibles. Le memorandum se plaignait encore qu'on n'eût pas respecté l'article 29 de l'accord de 1925, selon lequel les compagnies devaient employer « le plus grand nombre possible d'Irakiens comme directeurs, ingénieurs, chimistes, foreurs, contremaîtres, mécaniciens, techniciens divers et secrétaires », et s'engageaient à en former. Mais, continuait le memorandum, les compagnies laissées libres d'apprécier les capacités des Irakiens, ne se sentaient pas liées. Il convenait que l'Irak avait obtenu deux directeurs au siège social de l'I.P.C. Restait à obtenir que les compagnies changent leur règlement intérieur et créent une commission mixte, où le nombre des Irakiens égalerait celui des étrangers, qui surveillerait les dépenses et vérifierait les livres de comptabilité, ainsi qu'un poste de directeur exécutif irakien, qui suivrait au jour le jour l'activité des compagnies.

Les doléances portaient ensuite sur le gaz que les compagnies laissaient échapper de leur puits sans l'utiliser, le memorandum en réclamait le prix et ce depuis les premiers forages, et demandait qu'à l'avenir elles le captent pour le mettre à la disposition de l'industrie irakienne, bien que le stockage en pose des problèmes supplémentaires de technique et de sécurité.

Le memorandum déplorait surtout que les conditions des contrats avec les compagnies ne fussent pas périodiquement revisées et que celles-ci ne fussent pas astreintes, à l'occasion de ces révisions, à rétrocéder les zones non exploitées par elles, comme le prévoient

les lois pétrolières du Vénézuéla (1943), de l'Italie (1947), de la Syrie (1954), de la Libye (1954), du Soudan (1956), de l'Iran (1957).

Quant à une participation de l'Irak au capital de l'I.P.C., question qui avait été agitée aux diverses conférences pétrolières, le memorandum attestait que l'accord de 1925 l'avait prévue, mais déplorait que rien n'eût été fait dans ce sens et que pratiquement l'Irak fût exclu des augmentations de capital, sous prétexte que, compagnie privée, l'I.P.C. était libre de ne pas s'adresser au public. En conséquence, le gouvernement irakien demandait qu'à l'avenir les souscriptions fussent annoncées et ouvertes en Irak en même temps qu'en Grande-Bretagne, avec droit pour l'Irak de souscrire en priorité jusqu'à concurrence de 20 %.

Les négociations d'octobre 1961 avec les compagnies concessionnaires

En même temps qu'il mettait au point le memorandum du 10 avril 1960, le gouvernement irakien augmentait très fortement les droits portuaires et de navigation pour les bateaux pétroliers du Golfe, en vertu des droits souverains de l'État.

Il convient de rappeler ici la revendication du territoire de Koweit par Kassem en juin 1961, comme visant à constituer au profit de l'Irak un empire du pétrole où les 81 millions de tonnes de brut produites annuellement par l'Émirat se seraient ajoutées aux 39 que produit le sous-sol irakien, laissant loin derrière lui l'Arabie Séoudite (51 millions), l'Iran (42) et Katar (8), cette revendication relevant autant du domaine de la politique pétrolière de Kassem que de sa politique étrangère. On sait que cette initiative indisposa l'Arabie Séoudite et l'Iran, outre la République Arabe Unie, nonobstant la solidarité affirmée par ces États, tant au Comité des pétroles de la Ligue qu'à l'O.P.E.P. L'opposition que Kassem rencontra de ce côté, combinée avec l'affaire du Kurdistan, autre coup porté à son prestige, amena le Zaïm à se raidir dans une attitude d'intransigeance à l'égard des compagnies de pétrole. Ce n'est pas que Kassem voulût d'emblée les effaroucher avant la reprise des négociations attendues pour août 1961. En effet, le 7 juillet, il déclarait : « Les journaux impérialistes prétendent que nous voulons priver le monde de pétrole. Ces propos sont vains, car nous n'avons pas cette intention. Nous respecterons les accords et les engagements équitables et conformes à l'intérêt de la patrie. Nous ne causerons aucun préjudice aux droits d'autrui et nous ne nous laisserons aller à aucun geste inconsidéré. »

Restait à convenir de la solution « équitable » à trouver au problème des relations entre l'État irakien et l'I.P.C. Le dialogue

reprit à la fin d'août. Du côté irakien, Kassem mena les débats en personne. Les négociations se poursuivirent avec des éclipses jusqu'au 11 octobre, date où elles furent rompues.

D'entrée de jeu, Kassem maintint les prétentions exposées dans le memorandum du 11 avril précédent.

Les négociations portèrent surtout sur le taux des redevances et sur la participation de l'Irak au capital de l'I.P.C.

Kassem objecta d'abord que le taux des redevances prévues par d'autres contrats était supérieur à celui de 50 % appliqué à l'I.P.C. sans admettre les contreparties qui compensaient cet écart.

Il refusait de considérer :

— que le système des prix « affichés » (*posted prices*), c'est-à-dire déterminés ferme à l'avance forfaitairement, constituait pour l'Irak une garantie contre les aléas auxquels l'exposerait une détermination des prix à terme échu, même assortie d'un taux de partage des bénéfices supérieur à 50 %;

— que les partenaires de l'I.P.C., du fait de la concurrence sur l'ensemble du marché mondial, étaient fréquemment obligés de se défaire d'une part parfois importante du pétrole irakien à des prix inférieurs aux prix « affichés »;

— que pour l'Irak ses contrats en cours avec une société de production, elle-même liée à des groupes qui disposent d'un système de distribution étendu au monde entier, lui épargne le soin de transporter et de commercialiser son pétrole;

— que l'Irak, de même, profite indirectement des investissements faits en Europe occidentale par ces groupes pour le raffinage des pétroles irakiens, ainsi que pour la distribution de ceux-ci;

— qu'enfin, depuis 1952, il lui est garanti que si un autre pays producteur du Proche-Orient vient à bénéficier d'un taux supérieur à 50 %, ce taux plus favorable lui sera automatiquement appliqué. Cela, du fait du marché mondial, faillit se produire en 1958, bien que Kassem affecte de considérer cette clause comme « simplement de l'encre et du papier »;

— qu'enfin les taxes portuaires et les droits de douane qui frappent les bateaux pétroliers sont à Fao les plus élevés du Golfe (250 piastres, ou plus exactement « fils », alors qu'à Ras Tanoura, en Arabie Séoudite, ces droits ne sont que de 10 « fils »).

La participation de l'Irak au capital de l'I.P.C. fut le deuxième point principal de la négociation. Kassem, s'appuyant sur le traité de San Remo qui prévoyait qu' « au cas où une compagnie pétrolière

privée serait créée en Irak, le gouvernement de celui-ci pourrait, s'il le désirait, contribuer pour 20 % au capital de cette compagnie », fit connaître qu'il prétendait désormais exercer ce droit. On lui rétorqua que l'Irak y avait expressément renoncé en 1931 contre une augmentation des royalties et qu'au surplus il ne disposait pas, en tous cas alors, du capital nécessaire, et qu'il n'avait pas, d'autre part, participé aux frais considérables de mise en route de l'I.P.C., de la B.P.C. et de la M.P.C. Cependant, le répresentant des compagnies, Harold Fisher, proposa au Zaïm, le 18 octobre, à la deuxième des trois séances de la négociation, de participer pour 20 % au capital d'une société à créer pour l'exploitation d'une zone d'une superficie égale à 15 % de l'aire actuellement concédée. Cette dernière serait en effet partagée en trois parts, les deux autres étant, l'une de 75 % rendue à l'État irakien, l'autre de 10 % conservée par l'I.P.C.

La discussion porta alors sur les zones à rétrocéder. Kassem soutint que les compagnies n'exploitaient, ou n'avaient exploré au maximum que 1,5 % des superficies à elles concédées. Surtout il prétendit choisir dans les terrains déjà reconnus riches en pétrole. Finalement, il objecta au projet Fisher que, puisqu'il s'agissait de prospection et non de puits en plein rendement, ce projet n'était qu' « un anesthésique », et ne l'intéressait nullement. Puis il annonça qu'il se réservait de promulguer « une juste législation pour l'Irak », après que son partenaire lui eut réparti : « La vérité est que Votre Excellence nous a fait des demandes peu équitables. Chaque fois que nous avons essayé d'arriver à un accord, elle n'a jamais tenté de voir ce que notre attitude avait de constructif, et elle a au contraire demandé davantage. »

C'est ainsi que les pourparlers furent rompus. Kassem, conformément à ses méthodes de gouvernement, mais malgré les usages des négociateurs, fit publier sans délai par Radio-Bagdad le procès-verbal des négociations, prenant encore une fois à témoin le peuple irakien du soin que son chef prenait de ses intérêts.

Kassem, du moins, écartait la nationalisation qu'au plus fort de la crise de Koweit, la *Goumhouriya* du Caire lui avait suggérée en ces termes : « Si Kassem est réellement aussi puissant qu'il le prétend, au point de décapiter les dirigeants de l'Émirat, que n'a-t-il pris une mesure patriotique en nationalisant l'I.P.C. ! »

Il savait qu'une nationalisation, en le privant des redevances des compagnies, creuserait un trou énorme dans son budget, à un moment très inopportun pour sa politique.

De plus, les quantités de pétrole jetées sur le marché ont encore crû au cours de l'année 1961, ne serait-ce que du fait de l'U.R.S.S., dont

la production vient de dépasser celle du Vénézuéla, et qui la vend à des prix bas. Le délégué soviétique Soukhanov, au troisième Congrès arabe des pétroles, qui se tint à Alexandrie à la fin d'octobre 1961, n'a-t-il pas déclaré que la production totale de son pays s'élèverait cette année à 165 millions de tonnes, soit le double de celle de 1945? Ne refusa-t-il pas de répondre au délégué libanais qui suggérait que l'U.R.S.S. signe un accord sur les prix avec les autres pays producteurs?

Kassem savait en outre qu'il n'avait pas à compter sur la solidarité désintéressée de ses partenaires de l'O.P.E.P., d'autant que sa politique à l'égard de Koweit lui a aliéné leurs sympathies. Pendant la crise de l'été 1961, on observa que les émissaires du gouvernement de Caracas évitèrent de passer par Bagdad en allant à Téhéran, où devait se tenir le congrès des pays exportateurs de pétrole. L'ouverture en fut d'ailleurs différée du fait de Kassem. Elle ne se fit qu'en octobre, sans la participation de l'Irak qui refusa de siéger à côté de Koweit. Les Iraniens se souviennent encore que, lorsque, au temps de Mossadegh, l'Anglo-Iranian dut fermer le robinet d'Abadan, les pays voisins, dont l'Irak, ne se firent pas scrupule de se substituer à l'Iran sur le marché du pétrole.

La loi sur le pétrole du 11 décembre 1961.

En rompant les pourparlers avec l'I.P.C., Kassem avait annoncé qu'il promulguerait une « juste législation pétrolière ». Le 11 décembre 1961, le *Journal officiel* de la République irakienne publia la loi nº 80 de 1961 « définissant les districts d'exploitation des compagnies de pétrole », qu'accompagnait un long exposé des motifs.

Ce texte commence par poser en principe que le contrat signé en 1928 avec l'I.P.C. par un gouvernement assujetti à la Grande-Bretagne était « un acte illégitime et déloyal », qui avait institué en Irak « un monopole impérialiste ». Il qualifie de « vagues promesses » les engagements pris par le gouvernement ottoman; puis déplore que la zone concédée à l'I.P.C., primitivement limitée à 497 km², eût fini par recouvrir à peu près tout le territoire national, à la suite notamment du rachat par l'I.P.C. de la M.P.C. (ce qui supprimait une possibilité de concurrence) et de la création de la B.P.C. Il accuse en outre les compagnies de n'avoir, jusqu'en 1957, foré qu'à un rythme insuffisant. En conséquence, afin de « faire aboutir l'une des plus importantes et des plus justes exigences du peuple de la République immortelle d'Irak, en ce qui concerne sa richesse en pétrole », le gouvernement a décidé que les concessions des compagnies seraient réduites à 0,44 %, dans les conditions suivantes :

— I.P.C. : 22 « points », dont	12 à Kirkouk,	soit une surface de	478,75 km²;
	6 à Bai Hassan,	soit une surface de	182,5 km²;
	4 à Jambour,	soit une surface de	86,5 km²;
— M.P.C. : 8 « points », dont	4 à Aïn Zala,	soit une surface de	45,5 km²;
	4 à Batha,	soit une surface de	16,5 km²;
— B.P.C. : 17 « points », dont	7 à Roumaila,	soit une surface de	568,25 km²;
	10 à Zoubair,	soit une surface de	559,75 km²;
— TOTAL : 47 « points »			1 937,75 km².

Quant à la délimitation des zones laissées aux compagnies, il semble que le gouvernement irakien ait cherché à les constituer de champs pétrolifères effectivement en exploitation, c'est-à-dire reliés entre eux et à un centre de production où le pétrole extrait subit un premier traitement avant d'être évacué par oléoduc.

En outre, l'article 3 de la loi prévoit qu'à sa discrétion le gouvernement pourra attribuer aux compagnies d'autres terrains, à titre de réserve, à condition que la surface de ces terrains n'excède pas, pour chacune d'elles, celle des terrains qui lui sont laissés.

Enfin, aux termes de l'article 5, les compagnies concessionnaires doivent, sous peine d'amende, remettre au gouvernement irakien, sans frais et dans les trois mois, toute leur documentation géologique et géophysique, ainsi que tous les renseignements techniques dont elles disposent, relatifs à l'exploitation des terrains rétrocédés.

Il ressort de tout cela que le but de Kassem est d'augmenter les profits que l'Irak retire des réserves de pétrole que le sous-sol du pays recèle (estimées à 2 300 000 000 de tonnes en 1954), en ouvrant ce pays à la concurrence de compagnies nouvelles (au capital desquelles la compagnie irakienne que Kassem s'apprête à créer participerait). Ces nouveaux venus, grâce aux travaux d'exploration de l'I.P.C. et de ses filiales, seraient affranchis des frais d'amortissement qui pèsent sur celle-ci. Cela leur permettrait de faire bénéficier l'Irak de conditions plus avantageuses. Leur activité accroîtrait directement la production, et par contrecoup inciterait les anciennes compagnies à produire davantage.

Du point de vue juridique, les mesures unilatérales prises par Kassem ouvrent à l'I.P.C. la possibilité de recourir aux tribunaux internationaux pour rupture du contrat de 1928 revisé d'un commun accord en 1931 et 1952, et d'être autorisées par eux à des saisies-arrêts, comme ce fut le cas en 1957 pour l'Anglo Iranian, à l'encontre de l'Iran. Cette perspective peut éventuellement faire réfléchir les compagnies qui aspirent à remplacer l'I.P.C. sur les concessions qui lui sont retirées.

En attendant, le gouvernement irakien, mettant à profit sans délai les renseignements contenus dans les dossiers qu'il s'est fait

remettre, a hâté les forages que les compagnies se réservaient d'entreprendre. Il a pu annoncer d'un ton victorieux que le pétrole avait jailli en 16 points dans les zones recouvrées, et que l'U.R.S.S. lui avait ouvert un crédit de 600 000 dinars pour l'achat de « matériel géologique ». Mais la production des compagnies actuellement seules concessionnaires continue à croître, pressées qu'elles sont par les groupes, en tous cas par le groupe français. Cet accroissement peut sans doute être encore développé dans la région de Bassorah (où la construction du ponton de Fao correspond au désir d'augmenter en effet la production du pétrole irakien, et où la porosité du sous-sol semble le permettre). Il en sera ainsi, surtout, si les compagnies demandent à bénéficier de la faculté de doubler les surfaces exploitées par elles en vertu de l'article 3 de la nouvelle loi pétrolière.

Mais il faut considérer l'état général du marché. La pléthore qui se confirme de jour en jour tend à abaisser les prix. Le surplus de pétrole irakien que produiraient des compagnies nouvelles concurrencerait le pétrole irakien produit par les anciennes. Cela peut diminuer d'un côté l'accroissement de bénéfices que l'Irak tirerait d'un autre côté.

Les importations de l'Irak, qui portent principalement sur des biens d'équipement, sont diversifiées et leur valeur dépasserait de beaucoup celle de ses exportations qui consistent pour les trois quarts en pétrole, n'était précisément ce produit. L'appoint régulier et croissant des redevances versées par les compagnies concessionnaires lui permettent d'équilibrer sa balance des paiements. Mais si l'on veut qu'elles contribuent vraiment au développement du pays, en entraînant le reste de l'économie irakienne, il faut que cet appoint s'y fonde, qu'au lieu de circuler en circuit fermé entre le secteur pétrolier et les banques étrangères [1], il aille s'investir dans les entreprises locales, et que les bénéfices qu'en tirent les fournisseurs locaux des compagnies fassent de même. Cela dépend du civisme des Irakiens et de leur confiance en les destinées de leur pays et de leur gouvernement. Mais comme la politique d'investissement ne peut être rentable qu'à longue échéance, étant donnée la place qu'y tiennent et doivent y tenir en priorité la construction et la mise en marche des hôpitaux, des écoles, des divers services administratifs et sociaux, les redevances permettent d'en attendre les effets.

1. LANGLEY *Middle East Economic Papers*, 1954, p. 97. Une Compagnie Nationale des Pétroles d'Irak (I.N.O.C,) au capital de 20 millions de dinars a été créée le 3 octobre 1962.

L'état actuel de l'économie irakienne empêche que le secteur pétrolier s'intègre à celle-ci et contribue ainsi à remédier à la désarticulation économique du pays, car l'Irak ne peut fournir aux compagnies concessionnaires que la moitié de ce qu'exige leur activité technique. Il en résulte qu'elles doivent importer leur outillage, leurs pièces de rechange, la peinture, le matériel de bureau, etc., que l'Irak ne fabrique pas. Elles ont de plus leurs propres centrales et leurs propres ateliers, et construisent elles-mêmes leurs propres routes, dont les tracés, qui répondent à des fins nécessairement particulières, ne se combinent pas forcément avec le réseau général. Aussi bien, le petit nombre du personnel étranger employé par les compagnies fait que leurs dépenses n'augmentent guère le revenu national, et leurs habitudes de vie les fait subvenir à leurs besoins par des achats directs à l'extérieur, ou par le recours à des importateurs locaux. Du point de vue financier, ces manque-à-gagner pour l'Irak sont palliés par des taxes fiscales d'un taux très élevé, qui frappent tant les compagnies à l'occasion de leurs activités professionnelles, que, privément, leur personnel; il est juste de signaler un essai intéressant de l'une d'elles, la Basrah Oil C°, qui a, dans sa zone, créé des centres urbains en contact avec les villes de celle-ci, de façon à « désenclaver » au maximum ses installations en multipliant les relations de ses membres avec la population, ainsi que les prestations de services demandés aux Irakiens, et à changer le climat économique et social de la région.

En ce qui concerne la main-d'œuvre, ce ne sont pas les compagnies qui peuvent améliorer beaucoup les données des problèmes qu'elle pose. Très mécanisée, l'industrie du pétrole n'emploie qu'un dixième de la population ouvrière de l'Irak, proportion très inférieure, par exemple, à ce qu'elle est en Iran, où d'ailleurs le rendement de la main-d'œuvre semble moindre. L'effectif du personnel employé par les compagnies en Irak comptait 13 000 personnes fin 1961, dont 3 % d'étrangers; 60 % des postes de responsabilité étaient, à cette époque, tenus par des Irakiens. Les gens du pays occupent surtout des emplois subalternes, étant donné leur manque de qualification. Bien que le taux de rétribution des compagnies soit supérieur à celui de l'industrie nationale et qu'elles logent leurs ouvriers à des conditions avantageuses, ce ne sont pas leurs salaires qui peuvent augmenter beaucoup l'épargne nationale. Notons cependant que l'ouverture à Kirkouk, par l'I.P.C., dès avant la Révolution, en 1951, d'un centre de formation technique pour 60 élèves qui en suivent les cours pendant cinq ans, et dont 12 vont se perfectionner chaque année en Grande-Bretagne, a amélioré les connaissances professionnelles, donc les rémunérations, d'une partie du personnel.

23

L'ŒUVRE SOCIALE DU NOUVEAU RÉGIME

Santé, habitat, éducation

Mû par sa générosité naturelle, non moins que par le désir de s'attacher le prolétariat, Kassem, aussitôt à la tête du gouvernement, prit directement des décisions telles que celles de fixer le prix du pain ou de reloger sans délai les pauvres gens victimes des dernières inondations du Tigre. Mais l'efficacité de pareilles initiatives dépendait d'un ensemble de mesures générales. Il créa un comité chargé d'étudier en collaboration avec les ministères des Affaires sociales, de l'Économie, de la Santé, de l'Habitat et de l'Éducation, une législation sur la main-d'œuvre, le chômage, les accidents du travail, les conditions sanitaires et la durée du travail, le repos hebdomadaire, les congés payés, l'emploi des femmes et des enfants, de façon à empêcher que la crise de misère qui avait, au XIX^e siècle, en Occident, accompagné les débuts de l'expansion industrielle, ne vienne aggraver encore la misère héritée du régime précédent.

Il en résulta une série de lois et règlements, à l'application desquels une inspection du travail reçut la mission de veiller. Sa tâche était d'autant plus difficile qu'il s'agissait là d'une innovation profonde, et que la multiplicité des petites entreprises rendait l'application des mesures nouvelles peu commode. A la date du 14 juillet 1961, cette inspection avait visité 4 283 entreprises et constaté que 1 635 seulement se conformaient au nouveau code du travail.

Une caisse de sécurité sociale fut mise sur pied (*Ad daman al ijtima'i*), à laquelle le gouvernement versa, pour l'année 1960-1961, outre 46 100 dinars destinés aux frais administratifs, une somme de 452 419 dinars, à savoir :

— 65 898 dinars pour secours aux chômeurs;
— 391 630 dinars pour secours aux malades;
— 24 032 dinars pour secours aux vieillards;
— 3 221 dinars pour secours aux invalides;
— 5 898 dinars pour secours aux jeunes mariés;
— 107 436 dinars pour secours aux jeunes mères;
— 8 438 dinars pour secours aux veuves et orphelins;
— 848 dinars pour secours aux retraités.

Des centres sociaux furent ouverts près de Bagdad, à Gourayat, au milieu d'un quartier en construction pour les employés et gens à revenus modestes, et à Zafariya, faubourg industriel. Des foyers de jeunes le furent à Kerbela, Bakouba, Diwanié, Amara, Ramadi.

Quant au ministère de la Santé (qui compte 3 000 fonctionnaires ou employés), outre la construction d'hôpitaux et dispensaires déjà signalés, son effort porte principalement sur la campagne contre le paludisme et la bilharziose — que le développement des irrigations rend plus nécessaire que jamais —, en collaboration avec des experts de l'O.N.U. 4 500 000 paludéens ont été traités, ce qui a permis d'abaisser le budget prévu pour cette campagne de 700 000 dinars (chiffre de 1960) à 500 000 pour 1961.

L'œuvre accomplie dans le domaine de l'éducation mérite une mention particulière. On sait en Irak, comme le comité exécutif de l'U.N.E.S.C.O. l'a encore marqué à sa session de mai-juin 1961, que celle-ci est pour un État un facteur de développement, au même titre que la construction de routes, de barrages et d'usines.

Le nouveau régime en est convaincu, qui a fait insérer dans le Code un article 59 qui oblige les pères à subvenir à l'entretien des enfants qui poursuivent leurs études [1] et inscrit à son budget une somme, modique peut-être mais pareillement significative, destinée aux étudiants de familles nécessiteuses.

Plusieurs ministères collaborent à rehausser le niveau général de l'instruction. Ceux de l'Agriculture et de la Santé exercent sur les fellahs qui sont le nombre (mais aussi l'élément le plus arriéré de la population) une activité de moniteur par des tournées de démonstra-

1. Voir plus haut, p. 339.

tion, des conférences et des distributions de brochures, pour leur inculquer des notions d'hygiène et un minimum de connaissances techniques. Quelques fermes et laiteries-modèles ont été organisées, où le public d'alentour tout au moins apprend la culture rationnelle du coton, des céréales, du riz, de la betterave, des légumes, des plantes médicinales. Sur les 14 liwas qui découpent le territoire, 10 ont à présent une école d'agriculture, mais pas encore d'école vétérinaire. Il n'existe à présent en Irak que 21 vétérinaires, soit, proportionnellement, sept fois moins qu'en Hollande par exemple. L'action du ministère de l'Agriculture est complétée par celle du ministère de l'Intérieur, qui a édifié un « centre de réanimation rurale », et par celle du ministère des Affaires sociales, sous les auspices de qui un village modèle fonctionne à Latifiya. Mais qu'est ceci sinon un début?

Conformément aux vœux du « réformisme militaire » du temps d'Arabi-Pacha, l'armée irakienne, comme toutes les armées d'à présent, contribue à la formation technique de conducteurs de véhicules, de spécialistes de la radio et du téléphone et d'infirmiers.

Naturellement, c'est au ministère de l'Éducation nationale que la charge la plus lourde incombe. Les tableaux suivants, empruntés à un annuaire officiel, montrent quels sont les établissements d'enseignement des divers degrés et leurs élèves. Celui qui concerne l'enseignement supérieur indique que les étudiantes égalent presque par leur nombre le tiers des étudiants, mais on aimerait connaître l'assiduité des petites filles dans les campagnes. On constate d'autre part que l'enseignement attire une grande partie de la jeunesse des deux sexes, ce qui est heureux pour l'avenir; en attendant, les candidats au métier d'ingénieur sont bien moins nombreux que les étudiants en droit, en sciences commerciales et en lettres, ce qui sans doute correspond moins aux besoins du pays. Il est vrai que les effectifs des écoles techniques et d'agriculture y suppléent en partie.

ÉCOLES D'AGRICULTURE

Années	Nombre d'étudinats entrés
1956-1957	105
1957-1958	972
1958-1959	1 060
1959-1960	1 369
1960-1961	1 720

Source : *Iraqi Revolution, op. cit.*, p. 393.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS, MAÎTRES ET ÉLÈVES

(SOURCE : *Iraqi Revolution, op. cit.*, p. 377)

	Avant la révolution			Depuis la révolution								
	Année 1957-1958			Année 1958-1959			Année 1959-1960			Année 1960-1961		
	Établis-sements	Maîtres	Élèves	Établis-sements	Maîtres	Élèves	Établis-sements	Maîtres	Élèves	Établis-sements	Maîtres	Élèves
Écoles publiq.	2 013	12 165	412 891	2 343	15 420	500 605	3 160	19 419	623 820	3 568	42 331	756 144
Écoles privées.	66	604	15 550	68	586	15 344	62	549	16 838	58	566	17 634
Écoles étrang.	5	61	2 034	5	63	2 171	6	72	2 007	7	58	2 575
TOTAL	2 084	12 830	430 475	2 416	16 069	518 020	3 228	20 040	642 665	3 633	24 982	776 353
% d'augment.				16 %	25 %	20 %	55 %	56 %	49 %	74 %	95 %	80 %

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS, MAÎTRES ET ÉLÈVES

(SOURCE : *Iraqi Revolution, op. cit.*, p. 379)

Col. publics..	178	2 442	51 464	245	2 966	73 887	285	3 090	94 448	294	4 486	102 674
Col. privés...	60	21	17 530	75	37	23 507	71	34	24 561	75	136	29 206
Col. étrangers	6	86	1 098	6	81	1 165	6	62	1 146	6	76	1 266
TOTAL	244	2 449	70 092	326	3 084	98 559	362	3 186	120 155	375	4 698	133 146
				34 %	21 %	41 %	48 %	25 %	71 %	54 %	84 %	90 %

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
(UNIVERSITÉ DE BAGDAD)

	DATE DE FONDATION	ÉTUDIANTS	ÉTUDIANTES	TOTAL	PROFESSEURS IRAKIENS	PROFESSEURS ÉTRANGERS	TOTAL
A. — ÉCOLES							
École des Lettres.....	1949	835	418	1 253	71	14	85
École des Sciences....	1949	380	103	483	79	23	102
École de Commerce et Économie	1947	1 314	240	1 554	47	3	50
École Tabrir	1946	—	570	570	88	14	102
École Normale.....	1923	1 074	557	1 631	161	18	179
Collège de Droit.....	1921	1 666	201	1 867	34	—	34
Collège d'Agriculture.	1952	327	18	345	54	9	63
Collège de Médecine de Bagdad	1927	797	288	1 085	98	8	106
École de Médecine de Mossoul	1959	104	55	159	9	6	15
École de Pharmacie..	1936	154	84	238	34	8	42
École dentaire	1953	110	33	143	16	5	21
École vétérinaire.....	1955	126	—	126	11	8	19
École d'ingénieurs....	1935	509	32	541	64	10	74
TOTAUX		7 396	2 599	9 995	766	126	892
B. — INSTITUTS							
supérieur d'éducation physique	1955	93	—	93	17	—	17
supérieur de technol...	1955	310	—	310	41	16	57
d'administr. publique.	1958	248	45	293	18	—	18
de langues étrangères.	1958	802	109	911	32	29	61
de cartographie.....	1958	91	—	91	17	—	17
de science forestière..	1955	53	—	53	7	—	7
TOTAUX		1 597	154	1 751	132	45	177

Source : *Iraqi Révolution, op. cit.*, p. 395.

ÉCOLES TECHNIQUES

Années	Nombre d'élèves	Sortis diplômés
1957-1958	1 695	136
1958-1959	2 656	411
1959-1960	2 653	612
1960-1961	2 583	—

Source : *Iraqi Revolution, op. cit.*, p. 392.

A l'enseignement dispensé en Irak aux Irakiens s'ajoute l'enseignement reçu par certains d'entre eux à l'étranger :

ÉTUDIANTS IRAKIENS ÉTUDIANT A L'ÉTRANGER

	Statistique (1) du Ministère de l'Éducation du 25 novembre 1961	Bourses accordées à la date du 14 juillet 1961 (2)	
		par le gouvernement irakien	par des gouvernements étrangers
Grande-Bretagne	2 000	78	
États-Unis	1 050	64	29
Allemagne fédérale	650	115	
Turquie	500	79	21
Autriche	200	25	
France	60	4	
Italie		4	12
Pakistan		3	
Japon		2	
Fondation Gulbenkian			15
U.R.S.S.	1 500		100
Allemagne orientale	215	1	50
Tchécoslovaquie	200	13	37
Bulgarie	152	17	25
Roumanie	60	1	
Pologne	60		20
Hongrie		2	20
Chine populaire			
Albanie			12
Liban	320	7	
R.A.U.	200	26	
Syrie	30		
Yougoslavie			22

(1) Cf. *Al Hayat* du 25 novembre 1961. — Le nombre des Irakiens qui étudient en pays communistes est donc à cette date d'environ 2 200 sur un total d'environ 7 700 d'Irakiens étudiant à l'étranger.

(2) Tableau extrait d'*Iraqi Revolution, op. cit.*, p. 393.

Le Ministère de l'Éducation indique en avril 1962 que l'Irak a reçu 497 bourses d'études des pays communistes dont 420 de l'U.R.S.S., la Tchécoslovaquie en a offert 35, la Bulgarie 20, l'Allemagne orientale 12 et la Yougoslavie 10 *(Le Monde*, 28 août 1962.)

Il faut aussi prendre en considération l'action qu'exercent en Irak des professeurs et techniciens de tous ordres, venus en Irak en vertu des diverses conventions conclues entre le pays et divers pays étrangers, en particulier l'U.R.S.S., et des idéologies dont ils peuvent être le véhicule.

Les collectivités et l'État

Malgré leur très grand prix, les connaissances acquises par les individus ne suffisent pas. Il faut toucher et former, dans le cadre de leur vie de tous les jours, les collectivités diverses, divergentes, parfois hostiles, qui constituent la population, et les entraîner. C'est ce que le programme du Parti national démocrate exprimait en ces termes judicieux :

> Le parti est d'avis que les affaires municipales sont du ressort des habitants intéressés, qui devront élire au suffrage direct les membres et les présidents des conseils municipaux, ainsi que le maire de la capitale. Les habitants doivent participer effectivement à la gestion de leurs affaires locales et faire en sorte que les municipalités deviennent un instrument efficient pour l'amélioration des villes et des villages et l'accomplissement des tâches qui leur incombent.

La création d'un ministère des Municipalités, en juillet 1959, est un pas en avant pour rapprocher l'administration des administrés, pour les initier à la gestion de leurs affaires communes et pour exercer chez eux le sens de l'intérêt public.

Il importe en effet que les citoyens collaborent entre eux. Il importe aussi qu'ils collaborent avec le gouvernement [1].

Celui-ci a beaucoup entrepris et beaucoup réalisé. Il lui reste encore beaucoup à faire pour mettre en œuvre ces richesses naturelles qu'on lui envie. Le développement d'un pays est une œuvre de longue haleine. La Révolution a engendré dans les esprits de si grandes espérances qu'il était inévitable que des déceptions résultent de la lenteur des réformes rendues plus difficiles par plusieurs mauvaises récoltes. Ce n'est pas sans fondement que le président de la Chambre de commerce de Bagdad faisait état, à la fin de 1961, d'une «récession générale ». Elle se traduisait par une hausse des prix de 30 à 40 % depuis 1948, qui, après avoir frappé les produits de luxe, s'était étendue aux loyers, aux vêtements, à la nourriture, aux articles d'usage courant.

1. Un effort a été fait par la République irakienne pour remédier à l'état de sous-administration du pays; le nombre des fonctionnaires, qui en 1960 était de 41 822, a été porté à 48 693 en 1960.

Ces déceptions s'expliquaient aussi par l'instabilité politique qui alarma les classes possédantes. Combinant ses effets à ceux d'un sens civique insuffisant, cette instabilité est cause pour une bonne part de l'inflation qui sévit. On estimait à la fin de 1961 à 300 millions de dollars les capitaux irakiens qui avaient fui le pays pour se placer dans des banques étrangères, notamment suisses, libanaises et britanniques.

Il faut sans doute combler les fossés qui séparent les communautés des communautés, les cantons des cantons, la campagne de la ville, les villes des villes. Il faut aussi combler celui qui sépare les administrés de l'État, l'organisme le plus à même de moderniser un pays en développement.

Au temps des « Jeunes Turcs » et des réformateurs de l'*Ahd*, les techniques qu'ils avaient en vue pour édifier les États neufs dont ils rêvaient étaient encore simples et pour ainsi dire uniquement matérielles. Depuis, ces techniques se sont compliquées à mesure qu'elles devenaient plus nombreuses et plus puissantes. Elles n'en rendent que plus nécessaire cette technique supérieure à objet humain qu'est l'administration. Il appartient à celle-ci d'en combiner et d'en diriger l'emploi, comme il lui appartient de fondre en même temps les diverses collectivités, juxtaposées à l'intérieur des limites naguère abstraites du territoire, en une réalité concrète, nationale.

CONCLUSION

Une génération est un laps de temps bien court dans la vie d'une construction politique. Or l'Irak n'existe en tant qu'État que depuis 1921, donc depuis moins de cinquante ans. Cinq se sont déroulés pendant une guerre mondiale qui a bouleversé les données traditionnelles sur lesquelles, au sortir d'une autre guerre mondiale, cet État avait été fondé. L'Irak entrait alors dans une nouvelle ère. Il le faisait avec un passé long de plus de cinq mille ans qui lui avait façonné une figure multiple. Placé comme il l'est à l'extrémité orientale du plateau arabo-africain et au pied de la zone montagneuse du continent asiatique — à la soudure donc de deux régions tectoniques du globe et à l'intersection proprement cruciale du parallèle le long duquel s'échelonnent les pays de Bandoung, avec le méridien qui sert d'axe à la Mésopotamie — il est naturel que les traits de son destin soient, comme ceux de son histoire et de sa physionomie physique, heurtés et complexes.

La République irakienne, vieille à peine de quatre ans, doit, à l'intérieur de limites artificielles et récentes, résoudre des problèmes que le régime précédent avait hérités de l'archaïque Empire ottoman, en particulier ceux que posa l'éveil du nationalisme.

Lorsque l'Irak se constitua, la souveraineté n'y appartenait plus aux Arabes depuis que les Mongols l'avaient ravie aux derniers Abbassides. La fin de tout nationalisme est de donner forme et moyens d'État à la nation qu'il anime. Pour l'Irak, dont la population est diverse comme les alluvions charriées par ses fleuves ou les sables que le vent du désert y fait tournoyer, il s'agissait en premier lieu de fondre en un corps cohérent ses « nations » ou « millets » comme on disait naguère à la Sublime Porte. Déplorant d'avoir été assujetties en commun aux Mongols, puis aux Perses, puis aux Turcs, il semblait que ces nations ne voulussent pas avoir échappé à la domination de

l'étranger pour que l'une d'entre elles prédominât, mais que leur dessein était de former désormais « une nation unie et nouvelle ».

Cette diversité n'est pas particulière à l'Irak. Non loin de lui, elle se retrouve en Syrie, en Égypte, plus encore peut-être au Liban, où, en attendant que l'heure ait sonné de la disparition définitive du « confessionalisme », une quinzaine de communautés (dont deux sensiblement égales mais plus nombreuses que les autres) vivent dans la sagesse et l'équilibre. Tel est aussi en Méditerranée le cas du nouvel État gréco-turc de Chypre. A l'autre bout du monde arabe, le jeune royaume du Maroc, pareillement émancipé depuis peu, s'applique à faire marcher du même pas ses Arabes et ses Berbères, et à faire prédominer le sens de la nation sur celui de l'appartenance ethnique et de la tribu; des problèmes analogues se posent à l'Algérie.

Mais, alors que le centre de gravité de chacun des trois États du Maghreb, situés chacun dans un cadre physique défini depuis des siècles, est fixé à l'intérieur de ses propres frontières, force est bien de constater que des centres d'attraction extérieurs sollicitent Chypre malgré son insularité, que des aspirations entraînent l'esprit de maints Égyptiens hors de la vallée du Nil et que des mouvements soit centrifuges, soit centripètes travaillent l'Irak. Il convient d'avoir égard à l'extension que les Irakiens entendent pour leur compte donner au concept de nation et par voie de conséquence à l'aire qui doit en être le support.

Supposons résolu le problème des garanties demandées par les Chiites et par les Kurdes (pour nous en tenir à ces deux communautés) pour la sauvegarde de leur personnalité religieuse ou ethnique à l'intérieur du territoire actuel. Supposons que ni les uns ni les autres n'objectent pas à un agrandissement de ce territoire qui affaiblirait leur importance relative. Il reste à savoir comment satisfaire ceux des Arabes sunnites de l'Irak qui aspirent à s'agréger à leurs frères des autres pays arabes au sein de ces grands ensembles dont on parle tant aujourd'hui. Tous ne s'accordent pas sur la structure politique et les limites à donner à l' « Uruba », c'est-à-dire à la nation arabe. C'est pourquoi la situation internationale de l'Irak reste en suspens, de même que reste en suspens celle de la Syrie et de l'Égypte, tant que ces formules « Croissant fertile », « Grande Syrie », « République Arabe Unie » et autres « Unions arabes » conserveront leur puissance. Certains Arabes, élargissant même davantage leur vision et l'étendant à tout le champ que recouvre la « Ligue », rêvent de substituer une construction politique solide à ce mol organisme. Et si, au Couchant, des hommes politiques qui non seulement prônent un Maghreb uni ou un Grand Maghreb, mais encore, comme le vieil Abdelkrim, résument leur idéal dans cette autre formule « de Casablanca à

Bagdad », d'autres hommes politiques sur les rives du Tigre, allant au devant de ceux-là, leur répondent : « de Bagdad à Casablanca ».

En attendant de pouvoir discerner si ces projets sont des utopies ou par quelles étapes ils sont réalisables, un autre problème se pose aux Irakiens, celui de la structure politique, économique et sociale à donner à leur pays, soit pour en préparer la fusion dans un ensemble arabe plus vaste, soit pour en faire un État viable, donc aux assises solides, au sein d'une Uruba des États. Il s'agit de toute façon de l'adapter au monde moderne, entre les géants de l'Est et de l'Ouest, et de le faire sortir de sa condition de pays sous-développé, œuvre à la fois morale et technique.

Aussi bien ce problème, par le biais des doctrines politiques, est connexe à celui de l'Uruba. Jusqu'à la dernière guerre mondiale, la campagne pour l'arabisme était le fait d'une aristocratie restreinte, imposée ou qui s'imposait aux peuples, et non de leaders issus de leur sein. Faysal Ier, avant de se contenter du trône de Bagdad, avait aspiré à être roi de Syrie, et sa dynastie hedjazienne n'avait pas en Irak les racines profondes qui attachaient Mohammed V à la terre marocaine. A la faveur de la dernière guerre, les promesses des démocraties occidentales et la propagande soviétique, les progrès de la radio aidant, firent pénétrer le nationalisme dans les couches populaires éprouvées par les difficultés du ravitaillement auxquelles, à leur gré, gouvernement et administration n'avaient pas su faire face. Plus consciente, plus exigeante, l'opinion se prit à évoluer d'une manière qui l'écartait de ses dirigeants. Le sultan du Maroc, Mohammed V, il est vrai, fit exception, qui sut se rapprocher des masses marocaines et travailler à la libération de son pays, de concert avec l'Istiklal.

Les leaders qui ont apparu en Orient diffèrent de ceux du Maghreb. A la différence d'un Bourguiba ou d'un Ferhat Abbas qui combattirent longtemps au grand jour pour l'indépendance de leurs pays, Nasser et Kassem, à la veille du 26 juillet 1952 ou du 14 juillet 1958, étaient tous deux d'obscurs officiers, inconnus du public, comme les auteurs des coups d'État de Syrie. Kassem en particulier, au lendemain de sa révolution, n'a pour s'appuyer ni le long prestige d'une monarchie vénérée, ni un vieux parti comme le Néo-Destour, éducateur de tout un peuple, pourvu d'une organisation solide et d'une discipline éprouvée. Le Zaïm, au bout de quatre ans, n'a pas encore doté l'Irak d'institutions définitives. Bien qu'il s'adresse fréquemment à la foule, la manière personnelle et solitaire dont il conduit les affaires l'a empêché de s'entourer, au gouvernement et dans l'administration, d'une véritable équipe homogène et de « corps intermédiaires qui embraient sur l'opinion ». Il existe bien, nous l'avons dit, de jeunes

fonctionnaires et de jeunes officiers qu'anime un pur esprit de dévouement à la chose publique, mais l'on n'en peut dire autant de l'ensemble des services auxquels ils appartiennent, ni de l'armée qu'alourdit la présence de nouveaux pachas nantis, et qu'éprouve gravement la rébellion du Kurdistan. Tandis que Nasser définit à l'usage de son peuple et des pays voisins un « Coran politique », que le parti communiste irakien se prononce en faveur des Kurdes, on comprend qu'un vieux leader irakien du temps que la République était belle sous les Hachémites, adjure Kassem de reprendre le dialogue avec son peuple. Bien d'autres avec lui s'affligent du vide des institutions où l'Irak vit depuis quatre ans. Le courageux patriotisme qui fait admettre à Kassem les risques d'un attentat ne suffit pas à y remédier.

ANNEXES

GÉNÉALOGIE DE LA DYNASTIE HACHEMITE

le prophète MOHAMMED
571 (?) - 632

FATIMA = ALI
4e calife (656-661)
1er Imam des chiites

HASSAN
5e calife
2e Imam des chiites
625-669

37 générations séparent le Prophète du roi Hussein

HUSSEIN
chérif de deux villes saintes
roi du Hedjaz (1916-1924)
1852-1931

HUSSEIN
3e Imam des chiites
625-680

ALI
roi du Hedjaz (1924-1925)
1879-1935

ABDULILLAH
régent de 1934 à 1953
puis prince héritier d'Irak 1953-1958

ABDALLAH
émir, puis roi de Transjordanie,
puis roi de Jordanie (1921-1933)
1880-1951

TALAL
2e roi de Jordanie (1951-1952)
1909-19..

HUSSEIN Ier
3e roi de Jordanie (1952-19..)
1935-19..

NAIEF
Régent de Jordanie 1951
1911-19..

FAYSAL Ier
1er roi d'Irak (1921-1933)
1885-1933

GHAZI
2e roi d'Irak (1933-1939)
1912-1939

FAYSAL II
3e roi d'Irak (1939-1958)
1935-1958

ZEID
1898-19..

LA LIGNÉE DES IMANS ET LES SECTES CHIITES

MOHAMMED, le Prophète, mort en 632

(1) ALI
cousin du Prophète et époux de
meurt assassiné par les KHAREDJITES en 661,
enterré à NEDJEF (ou Meched-Ali, Irak) *(a)*

FATIMA

(2) HASSAN
meurt empoisonné à Médine en 669,
enterré à KERBELA (Irak)

(3) HUSSEIN
meurt assassiné par les OMEYADES en 650,
enterré à KERBELA (Irak)

(4) ALI ZEIN AL ABDIN

ZEID IBEN ALI
meurt en 740

de lui est issue
la dynastie

(5) MOHAMMED AL BAKIR

(6) JAFAR AL SADIK

(7) MOUSSA AL KAZIM
meurt en 799,
enterré à KAZIMEIN (près de BAGDAD, Irak)

(7 bis) ISMAÏL
meurt en 762

(8) ALI AL RIZA *(b)*
meurt en 818,
enterré à MECHED (anciennt Sanabad, Iran)
sa sœur FATIMA est enterrée à KOUM (Iran)

(8 bis) MOHAMMED *(c)*

de lui sont issus
les califes FATIMIDES
dont **HAKIM** → le Persan **DARAZI**
mort en 1021 entré au service de HAKIM
le reconnaît comme la
"Raison universelle"
et fonde
la secte
des

(9) MOHAMMED AL JAWAD AL TAKI
meurt en 835,
enterré à KAZIMEIN (Irak)

MOHAMMED IBEN NOSSAÏR — **(10) ALI BEN MOHAMMED AL ASKARI**

(11) HASSAN AL ASKARI
enterré à KAZIMEIN (Irak)

(12) MOHAMMED AL MAHDI AL MOUNTAZIR
disparaît mystérieusement en 878
à SAMARRA (Irak),

d'où sont issus
les IMANS cachés
dont les sectateurs sont les

d'où sont issus
la dynastie des ISMAÏLIES
(dynastie de l'AGHA-KHAN)
et
la secte
des

fonde
la secte
des

ZEIDITE du Yémen

NOSAÏRIS

CHIITES DUODÉCIMAINS ou IMAMITES

ISMAÏLIES

DRUZES

NOTA

a) " Meched " signifie " chapelle tombale ".

b) A la mort de MOUSSA, ses sectateurs, les *MOUSSAWIYA* se divisent, une partie reconnaissant MOUSSA pour dernier Imam, dont ils attendent le retour, les autres " descendant " plus loin.

c) Une partie des ISMAÏLIES (les *SEPTIMAINS*) " s'arrêtent " à ce MOHAMMED, qu'ils reconnaissent pour le dernier Imam, et attendent son retour.

III

PRINCIPALES FONCTIONS RELIGIEUSES DE L'ISLAM

Le mot *imam*, qui vient d'un verbe signifiant « être en tête, précéder », exprime une idée de direction spirituelle. Le mot *khalife*, « lieutenant, successeur (du Prophète) » exprime une idée d'autorité temporelle. Quant au mot de *sultan*, qui vient d'un verbe signifiant « dominer » et qui exprime aussi une idée d'autorité temporelle, ce n'est qu'au XI^e^ siècle qu'on s'en est servi pour la première fois pour désigner un souverain [1].

Chez les Chiites, le nom d'*imam* attaché aux membres de la lignée successorale d'Ali a pris le sens particulier qui est défini ci-dessus p. 25.

Le titre d'*imam* que porte le souverain du Yémen indique la double nature de sa monarchie, à la fois fondée sur ce fait que sa dynastie descend d'Ali (cf. le tableau de l'annexe II) et qu'elle est d'essence spirituelle, tandis qu'en Oman, le *sultan* s'oppose à l'*imam* qui lui dispute la souveraineté. (Distinction qu'on retrouve, par exemple chez les Yézidis où l'*émir* porte un titre qui ne leur est pas particulier et qui signifie « celui qui commande », et est investi du pouvoir de gouverner, tandis que le *baba cheikh*, gardien de la doctrine a des attributions spirituelles, voir ci-dessus p. 75 et ci-dessous ce qui est dit du mot *cheikh*).

Le nom d'*imam* sert encore à désigner un personnage religieux attaché à une mosquée *(mesjid)*; plusieurs *imams* de cette sorte peuvent l'être à une mosquée-cathédrale *(jami)*. Parfois cet *imam* est investi d'une autorité municipale (surveillance des mœurs).

Les fondateurs des quatre « écoles » juridiques de la Sunna sont aussi des *imams* (d'où le surnom d'Abou Hanifa indiqué ci-dessus. 62), ou des *mujtahids*.

Le mot de *chérif*, qui exprime une idée d'honneur, désigne un descendant du Prophète. Ce nom était, par excellence, le titre des « Gardiens des deux villes saintes », la Mecque et Médine, fonction où, au cours des siècles, alternèrent la dynastie des Haïdars et celle des Hachémites dont la monarchie irakienne procédait.

Chez les Chiites, on appelle *chérif* un descendant de Hassan, et *saïd* (seigneur) un descendant de Hussein.

On appelle *fetwa* les consultations officielles des *ulémas* (docteurs), des *muftis* (jurisconsultes), ou des recteurs d'universités. Les Chiites donnent plus particulièrement le nom de *mujtahid* à leurs docteurs et jurisconsultes (quoiqu'on puisse les appeler aussi ulémas).

---

1. *Malik* signifie « roi ». Le Coran applique ce mot à Dieu pour exprimer sa souveraineté universelle; mais quand il l'applique à des humains, c'est pour désigner les « rois » des peuples étrangers à l'Islam. Le premier Omeyyade prit ce titre dont la laïcité déplut aux milieux religieux. Les Abbassides n'en usèrent pas, mais portèrent celui de *khalife*. De nos jours le roi Iben Séoud, et le souverain du Maroc portent officiellement le titre de *malik*.

Un *cadi* est un juge des tribunaux religieux ou *chariya* ou *chraa*.

Le nom de *cheikh* veut dire primitivement « veillard, ancien, patriarche ». Il désigna d'abord, bien avant l'Islam, et désigne encore le chef d'une tribu. Puis, le mot étant devenu une appellation de politesse, le *cheikh* est, d'une façon générale, un personnage religieux, et, plus particulièrement, un fondateur, un chef héréditaire de confrérie. Au Kurdistan, terre traditionnelle de confréries, le titre de cheikh a souvent une résonance religieuse.

Comme fondateurs de confrérie ayant un rapport avec l'Irak, on peut citer Cheikh Nakchbendi, saint personnage du XIVe siècle, à la famille de qui appartenait un des membres du premier Conseil de souveraineté (cf. p. 142), Cheikh Adi (+1162) dont les Yézidis vénèrent le tombeau, et son ami Abdelkader el Gaylani (1078-1166), fondateur de la Kadriya, le plus vénéré des pieux personnages de l'Islam, au point qu'on l'appelle « le sultan des saints ». Son tombeau se trouve à Bagdad. Sa confrérie est surtout répandue en Afrique du Nord et en Afrique noire. En Orient son influence, comme celle de toutes les autres confréries, est minime. Bien que Rachid Ali Gaylani descende de ce fameux *cheikh*, sa condamnation à mort ne semble avoir guère ému les Irakiens (voir ci-dessus p. 155).

Ni les *imams*, ni les *mujtahids*, *ulémas*, *muftis*, *cheikh*, etc. ne sont des prêtres, l'Islam ignorant le sacerdoce, et, si l'on parle parfois de « clergé musulman », on le fait, par métaphore, pour désigner un ensemble de « clercs ».

IV

LISTE DES CABINETS

du 23 octobre 1920 au 14 juillet 1958

GOUVERNEMENT PROVISOIRE

Abderrahman Gaylani (Président du Gvt provisoire)	23 octobre 1920	23 août 1921

RÈGNE DE FAYSAL 1er

(23 août 1921 - 8 septembre 1933)

1. Abderrahman Gaylani	23 août 1921	14 août 1922
2. Abderrahman Gaylani	30 août 1922	16 nov. 1922
3. Abdalmouhsin Sadoun	20 nov. 1922	16 nov. 1923
4. Jafar Askari	22 nov. 1923	2 août 1924
5. Yassin Hachimi	2 août 1924	20 juin 1925
6. Abdalmouhsin Sadoun	26 juin 1925	1er nov. 1926
7. Jafar Askari	21 nov. 1926	8 janv. 1928
8. Abdalmouhsin Sadoun	14 janv. 1928	20 janv. 1929
9. Taoufik Soueidi	28 avril 1929	25 août 1929
10. Abdalmouhsin Sadoun	19 sept. 1929	13 nov. 1929
11. Naji Soueidi	18 nov. 1929	19 mars 1930
12. Nouri Saïd	23 mars 1930	19 oct. 1930
13. Nouri Saïd	19 oct. 1930	27 oct. 1932
14. Naji Chaouket	3 nov. 1932	18 mars 1933
15. Rachid Ali Gaylani	20 mars 1933	9 sept. 1933

RÈGNE DE GHAZI

(8 septembre 1933 - 6 avril 1939)

16. Rachid Ali Gaylani	9 sept. 1933	28 oct. 1933
17. Jamil Midfaï	9 nov. 1933	10 fév. 1934
18. Jamil Midfaï	21 fév. 1934	25 août 1934
19. Ali Jaoudet	27 août 1934	23 fév. 1935
20. Jamil Midfaï	4 mars 1935	16 mars 1935
21. Yassin Hachimi	17 mars 1935	29 oct. 1936
22. Hikmet Suleiman	29 oct. 1936	16 août 1937
23. Jamil Midfaï	17 août 1937	25 déc. 1938
24. Nouri Saïd	25 déc. 1938	6 avril 1939

RÈGNE DE FAYSAL II — RÉGENCE D'ABDULILLAH

(8 septembre 1933 - 5 mai 1953)

25. Nouri Saïd	6 avril 1939	21 fév. 1940
26. Nouri Saïd	22 fév. 1940	31 mars 1940
27. Rachid Ali Gaylani	31 mars 1940	30 janv. 1941
28. Taha Hachimi	1er fév. 1941	1er avril 1941
29. Rachid Ali Gaylani	12 avril 1941	29 mai 1941
30. Jamil Midfaï	2 juin 1941	7 oct. 1941
31. Nouri Saïd	9 oct. 1941	8 oct. 1942
32. Nouri Saïd	8 oct. 1942	25 déc. 1943
33. Nouri Saïd	25 déc. 1943	3 juin 1944
34. Hamdi Pachachi	4 juin 1944	29 août 1944
35. Hamdi Pachachi	29 août 1944	31 janv. 1946
36. Taoufik Soueidi	23 fév. 1946	30 mai 1946
37. Archad Omari	1er juin 1946	14 nov. 1946
38. Nouri Saïd	21 nov. 1946	11 mars 1947
39. Salih Jaber	29 mars 1947	27 janv. 1948
40. Mohammed Sader	29 janv. 1948	6 juin 1948
41. Mouzahim Pachachi	26 juin 1948	6 janv. 1949
42. Nouri Saïd	6 janv. 1949	10 déc. 1949
43. Ali Jaoudet	10 déc. 1949	1er fév. 1950
44. Taoufik Soueidi	5 fév. 1950	15 sept. 1950
45. Nouri Saïd	15 sept. 1950	10 juil. 1952
46. Moustafa Omari	12 juil. 1952	23 nov. 1952
47. Noureddin Mahmoud	23 nov. 1952	29 janv. 1953
48. Jamil Midfaï	29 janv. 1953	5 mai 1953

RÈGNE PERSONNEL DE FAYSAL II

(9 mai 1953 - 14 juillet 1958)

49. Jamil Midfaï	7 mai 1953	13 sept. 1953
50. Fadel Jamali	17 sept. 1953	7 mars 1954
51. Fadel Jamali	8 mars 1954	21 avril 1954
52. Archad Omari	29 avril 1954	23 juil. 1954
53. Nouri Saïd	2 août 1954	17 déc. 1955
54. Nouri Saïd	17 déc. 1955	8 juin 1957
55. Ali Jaoudet	18 juin 1957	11 déc. 1957
56. Abdelwahab Mirjan	14 déc. 1957	2 mars 1958
57. Nouri Saïd	3 mars 1958	13 mai 1958
58. Ahmad Moukhtar Baban	18 mai 1958	14 juil. 1958

V

LE STATUT ORGANIQUE DU 10 JUILLET 1924 ET LA CONSTITUTION PROVISOIRE DU 27 JUILLET 1958

LE STATUT ORGANIQUE

Le *Statut organique* [1] du 10 juillet 1924, amendé le 29 juillet 1925 et le 27 octobre 1943, que la Constitution provisoire de la République irakienne a remplacé, était composé de dix titres précédés d'un préambule en quatre articles. Ils concernaient *les droits du peuple* (articles 5 à 18), *la Couronne et les droits de la Couronne* (articles 19 à 26), le pouvoir législatif (articles 27 à 63), le Conseil des ministres (articles 64 à 67), le pouvoir judiciaire (articles 68 à 89), *les finances* (articles 90 à 108), *l'administration des provinces* (articles 109 à 112), *la validité des lois et des jugements* (articles 113 à 117), *les amendements constitutionnels* (articles 118 et 119). Les articles 120 à 125 du titre X^e^, intitulé *Dispositions générales*, traitaient de questions diverses.

La constitution provisoire, beaucoup plus brève que le statut qui entrait plus dans le détail, s'abstient, en particulier, d'aborder la question des institutions représentatives. Afin d'en mettre en lumière les innovations et l'esprit, le texte des articles caractéristiques du statut a été reproduit dans les notes qui accompagnent les articles correspondants de la Constitution provisoire de 1958 reproduite ci-après. Les articles plus détaillés du statut sans correspondant dans la Constitution provisoire, ne sont cités que pour mémoire.

LA CONSTITUTION PROVISOIRE

CHAPITRE I

La République d'Irak.

ARTICLE PREMIER. — L'État irakien est une République indépendante et souveraine.

ART. 2. — L'État irakien fait partie intégrante de la nation arabe [2].

---

1. Cf. *Documentation française, notes et études documentaires*, n° 1466 du 19 avril 1951.
Article 2 du Statut, amendement du 27 octobre 1943 :
2. L'Irak est un État souverain, indépendant et libre; les droits souverains sont indivisibles et inaliénables. Son territoire est indivisible et aucune parcelle n'en peut être détachée. Le gouvernement est une monarchie héréditaire à forme représentative.

ART. 3. — La société irakienne est fondée sur la coopération totale entre tous les citoyens, sur le respect de leurs droits et de leurs libertés. Les Arabes et les Kurdes sont associés dans cette nation. La Constitution garantit leurs droits nationaux au sein de l'entité irakienne [1].

ART. 4. — L'Islam est la religion de l'État irakien [2].

ART. 5. — La capitale de la République d'Irak est Bagdad [3].

ART. 6. — Le drapeau irakien et les emblèmes de la nation seront déterminés par la loi [4].

CHAPITRE 2

Source des pouvoirs, droits et devoirs publics.

ART. 7. — Le peuple est la source de tous les pouvoirs [5].

ART. 8. — La nationalité irakienne sera déterminée par la loi [6].

ART. 9. — Les citoyens sont égaux devant la loi en droits et en devoirs sans aucune discrimination de langue, de religion ou d'opinion [7].

ART. 10. — Les libertés d'opinion et d'expression sont garanties dans le cadre de la loi [8].

---

1. Sans équivalent dans le Statut.

2. Dans un discours du 14 juillet 1961, Kassem a promis que « la Constitution irakienne définitive stipulera que l'Islam est la religion officielle de l'État ».
Article 13 *du Statut :*
« L'Islam est la religion officielle de l'État... »

3. *Article* 3 *du Statut (amendement du* 27 *octobre* 1943*) :*
« La ville de Bagdad est la capitale de l'Irak. En cas de nécessité une autre ville pourra être choisie comme capitale, à titre de mesure temporaire ».

4. *Article* 4 *du Statut (amendement du* 27 *octobre* 1943*) ;*
« Le drapeau de l'Irak a la forme et les dimensions suivantes :
» La longueur est le double de sa largeur. Il est divisé horizontalement en trois bandes parallèles d'égale grandeur : la bande supérieure est noire, la suivante est blanche et la dernière verte. Le drapeau porte, du côté de la hampe un triangle tronqué rouge, dont la base a la même largeur que le drapeau et la base opposée la même largeur que la bande blanche... Au milieu du triangle tronqué sont placées... deux étoiles blanches à sept pointes. Les dispositifs du drapeau, des armoiries et des décorations de l'État sont réglementés par la loi. »
Le nouveau drapeau national de la République irakienne a été hissé la première fois le 28 juillet 1958, sur le ministère de la Défense. Il a gardé les couleurs du drapeau hachémite : noir blanc et vert. La couleur noire rappelle le souvenir des Abbassides, le blanc celui des Ommeyades, le vert est la couleur du Prophète et de l'Islam. Mais la disposition des couleurs est différente, les bandes ne sont plus horizontales, mais verticales et le triangle tronqué a disparu. En outre la bande médiane est frappée en son centre d'une étoile rouge à huit branches (celle des Soviets en a cinq) surchargée d'un disque d'or.

5. *Sans équivalent dans le Statut.*

6. *Article* 5 *du Statut (amendement du* 27 *octobre* 1943*) :*
« La nationalité irakienne et les prescriptions y relatives seront déterminées par la loi. »

7. *Article* 6 *du Statut :*
« Il n'y aura pas de différence entre les droits des Irakiens devant la loi, quelles que soient leur langue, leur race, ou leur croyance, »
Article 18 *du Statut (amendement du* 27 *octobre* 1943*) :*
« Les nationaux irakiens sont égaux, quant à la jouissance des droits civiques et politiques. Aucune distinction ne sera faite en ce qui concerne l'origine, la langue et la religion. Seules les personnes de nationalité irakienne peuvent assumer les charges de l'État, civiles ou militaires. Les étrangers ne pourront détenir de tels emplois, sauf dans des circonstances particulières qui seront déterminées par la loi. »

8. *Article* 12 *du Statut :*
« La liberté d'opinion, la liberté de la presse, la liberté de réunion et la liberté d'association sont garanties à tous les Irakiens dans les limites prescrites par la loi. »

ART. 11. — La liberté personnelle et l'inviolabilité du domicile sont garanties, sauf le cas d'intérêt public, conformément à la loi [1].

ART. 12. — La liberté religieuse est garantie. Les croyances religieuses qui ne sont pas contraires aux sus et coutumes doivent être respectées [2].

ART. 13. — La propriété privée est garantie et son rôle social sera défini par la loi. Elle ne sera saisie que dans l'intérêt public et non sans compensation équitable accordée à son propriétaire, conformément à la loi [3].

ART. 14. — *a)* La propriété agricole est délimitée et réglementée par la loi.

b) Les droits des propriétaires agricoles sont garantis conformément aux lois agricoles jusqu'à la promulgation d'une nouvelle législation [4].

ART. 15. — La fixation des impôts généraux, leur modification ou leur annulation ne sera entreprise que suivant une loi [5].

ART. 16. — La défense de la patrie est un droit sacré et le service militaire est un honneur pour tous les citoyens [6].

ART. 17. — Les forces armées de la République irakienne sont la propriété du peuple. Leur tâche est d'assurer la sécurité du pays et l'intégrité du territoire [7].

ART. 18. — L'État seul est habilité à contrôler l'armée. Aucun organisme ou groupement ne peut être toléré [7].

ART. 19. — L'extradition des réfugiés politiques est interdite [7].

---

1. *Article 7 du Statut :*
« La liberté individuelle de tous les habitants de l'Irak est protégée contre toute agression ou toute entrave. Personne ne peut être arrêté, détenu, puni, contraint à un changement de résidence, assujetti à des obligations, ou obligé de servir dans l'armée, si ces obligations ou ces entraves ne sont pas conformes à la loi. La torture, et l'exil des citoyens hors des frontières du royaume de l'Irak sont formellement interdits. »
Notons que la Constitution provisoire ne mentionne pas expressément la torture. Elle considère que son interdiction dans un État policé va de soi. Quant à l'exil, c'est au mépris de cet article du Statut que le patriarche nestorien a été expulsé d'Irak en août 1936 (cf. p. 88).
Article 8 du Statut :
« Le domicile est protégé contre toute irruption hostile : il est interdit d'y pénétrer ou d'y opérer des perquisitions, sauf dans les circonstances et suivant les formes prescrites par les lois. »

2. *Article 13 du Statut :*
« ...La liberté de pratiquer les rites de diverses sectes de cette religion [c.-à-d. de l'Islam, religion officielle de l'État] existant en Irak est garantie. La liberté absolue de conscience et la liberté de pratiquer les divers cultes, conformément aux coutumes établies, est garantie à tous les habitants du pays, sauf dans le cas où les pratiques seraient nuisibles à l'ordre et à la sécurité publics ou contraires à la morale. »

3. *Article 10 du Statut (amendement du 27 octobre 1943) :*
« 1° Le droit de propriété sera respecté. Les biens et les propriétés personnelles ne pourront être expropriés, sauf pour des raisons d'utilité publique, et dans les conditions définies par la loi et sous réserve qu'une compensation équitable sera versée.
» 2° Les emprunts forcés ne peuvent être imposés; les biens et les propriétés ne peuvent être saisis, ni les biens prohibés confisqués, sauf dans des cas définis par la loi.
» 3° Le travail forcé non rémunéré et la confiscation générale des biens meubles et immeubles sont strictement interdits. »

4. *Sans équivalent dans le Statut.*

5. *Article 91 du Statut (amendement du 27 octobre 1943) :*
« Nul impôt ou taxe ne peut être perçu qu'en vertu d'une loi, étant entendu que cet article ne s'applique pas aux revenus que les administrations de l'État peuvent tirer des services publics ou de l'exploitation des propriétés du gouvernement. Les taxes et impôts ne peuvent être imposés par ordonnance. »

6. *Article 26 du Statut (amendement du 27 octobre 1943) :*
« 9° Le Roi commande en chef toutes les forces militaires. »

7. *Sans équivalent dans le Statut.*

Chapitre III

Pouvoirs.

Art. 20. — La présidence de la République est exercée par le conseil de souveraineté [1].

Art. 21. — Le Conseil des ministres exerce le pouvoir législatif sous l'égide du conseil de souveraineté [1].

Art. 22. — Le Conseil des ministres et les ministres exercent le pouvoir exécutif dans leur domaine respectif [1].

Art. 23. — Les magistrats sont indépendants et ne sont assujettis à aucune influence; ils ne dépendent que de la loi [2].

Art. 24. — Les tribunaux siègeront en séance ouverte sauf en cas de nécessité prévue par la loi [3].

Art. 25. — Les sentences seront prononcées et exécutées au nom du peuple [4].

Art. 26. — Les lois seront publiées dans le Journal Officiel.

Chapitre IV

Clauses transitoires.

Art. 27. — Les décrets, ordres et communiqués publiés par le commandant des forces armées, le président du Conseil ou le conseil de souveraineté entre le 14 juillet 1958 et la date de la promulgation de la constitution provisoire ont force de loi.

Art. 28. — Toutes les dispositions législatives publiées avant le 14 juillet peuvent être annulées ou modifiées conformément à la présente Constitution.

Att. 29. — La Constitution provisoire entre en vigueur à la date de sa publication dans le Journal Officiel.

Art. 30. — Les ministres de l'État sont chargés d'appliquer la présente Constitution.

Fait à Bagdad le 11 mouharram 1378, correspondant au 27 juillet 1958.

---

1. Sans équivalent dans le Statut.

2. *Article 68 du Statut :*
« Les magistrats sont nommés par iradé royal. Ils sont inamovibles, sauf dans les cas prévus dans une loi spéciale concernant les conditions de recrutement des magistrats, leur nomination, leur rang, et les procédures relatives à leur destination. »
Article 71 du Statut (non retenu dans la Constitution provisoire).
« Aucun tribunal ne sera soumis à l'influence d'intervention extérieure. »

3. *Article 72 du Statut :*
« Toutes les audiences sont publiques, excepté dans le cas prévu par la loi où les tribunaux peuvent siéger à huis clos.
» Les débats et les jugements de tribunaux doivent légalement être publiés à l'exception des débats à huis clos... ».

4. *Article 72 (fin) du Statut :*
« Tous les jugements sont rendus au nom du Roi. »

VI

LES CABINETS DE LA RÉPUBLIQUE IRAKIENNE

LE PREMIER CABINET KASSEM

14 juillet 1958.

Premier ministre Défense nationale	Général Abdelkérim Kassem.
Vice-présidence du Conseil Intérieur (par interim)	Général Abdelsalam Aref.
Affaires étrangères	Abdeljabar Joumard.
Justice	Moustafa Ali.
Économie	Dr Ibrahim Koubba.
Finances	Mohammed Hadid.
Agriculture	Houdayb Haj Hamoud.
Travaux publics et Communications	Baba Ali.
Reconstruction	Fouad Rikabi [1].
Instruction [2]	Jabar Omar.
Orientation nationale	Sadik Chanchal.
Affaires sociales	Abou Farès.
Santé	Général Saleh Mahmoud.

LE DEUXIÈME CABINET KASSEM

7 février 1959.

Premier ministre Défense nationale	Général Abdelkérim Kassem.
Intérieur	Général Mohammed Yahiya.
Affaires étrangères	Hachem Jaouad.
Justice	Moustafa Ali.
Économie	Dr Ibrahim Koubba.

1. Un poste de *ministre d'Etat* est créé quelques jours après la constitution du gouvernement. Il est attribué d'abord à Fouad Rikabi, puis, à la suite de l'arrestation de celui-ci, le 11 décembre 1958, au général Fouad Aref.

2. Le département de l'*Instruction (ma'arif)* devient celui de l'*Education* et de l'*Enseignement (tabiyah* wa *ta'lim)*, le 16 août 1958.

Finances et Développement [1]	Dr Talaat Chaybani [2].
Agriculture	Houdayb Haj Hamoud.
Travaux publics et Communications	Hassan Talabani.
Éducation et Enseignement	Général Mouhieddin Abdalhamid.
Orientation nationale	Hussein Jamil [3].
Affaires sociales	Général Abdulwahab Amin.
Santé	Général Mahmoud Chaouaf.
Ministre d'État	Général Fouad Aref.

LE TROISIÈME CABINET KASSEM

13 juillet 1959 [4].

Premier ministre Défense natinale	Général Abdelkérim Kassem.
Intérieur	Général Mohammed Yahiya.
Municipalités [5]	Mme Naziha Doulaymi [6].
Affaires étrangères	Hachem Jaouad.
Justice	Moustafa Ali [7].
Finances et Industrie [8]	Mohammed Hadid [9].

1. Le précédent ministère de la *Reconstruction* est devenu le ministère du *Développement*.

2. Remplaçant temporairement Mohammed Hadid.

3. Démissionnaire le 15 février 1959 et remplacé par le général Fouad Aref, qui reste, en outre, ministre d'État.

4. Dates des remaniements.
Les dates de remaniements concernant plusieurs ministères sont soulignées :
6 janvier 1960, voir note 8;
15 janvier 1960, voir notes 6 et 14.
5 février 1960, voir notes 5 et 9;
26 avril 1960, voir notes 3 et 6;
22 octobre 1960, voir notes 8, 2 et 5;
15 novembre 1960, voir notes 3, 11 et 13;
6 décembre 1960, voir note 5;
14 mai 1961, voir notes 3, 4 et 8;
4 octobre 1961, voir note 17.

5. Ministère nouveau.

6. Nouveau ministre.
Le 26 avril 1960, Mme Naziha Doulaymi cède le portefeuille des *Municipalités* au Colonel Békir Abdaljayli, ancien gouverneur de la province de Suleimanié.
Le 15 novembre 1960, Mme Naziha Doulaymi quitte le gouvernement.

7. *Le 14 mai* 1961, Moustafa Ali quitte le gouvernement et est remplacé à la *Justice par* Rachid Mahmoud, ancien président de la codification à ce ministère.

8. Le ministère de l'*Economie* des précédents cabinets a éclaté, donnant naissance au ministère du *Commerce* et grossissant le ministère des *Finances* (voir note 7) du département de l'*Industrie*, d'où le département du *Pétrole* est détaché pour former, avec la *Réforme agraire*, un autre nouveau ministère.
Le 5 février 1960, Ibrahim Koubba quitte le gouvernement. La *Réforme agraire* est alors attribuée à Mohammed Yahiya, ministre de l'*Intérieur* en sus, et le *Pétrole* à Talaat Chaybani, ministre de la *Planification* en sus.
Le 15 novembre 1960, le Dr Hussein Jamil prend les *Finances*.
Le 6 décembre 1960, le département du *Pétrole* forme un ministère nouveau à soi tout seul, dirigé par Mohammed Salman, nouveau ministre, ancien secrétaire général du Pétrole à la Ligue arabe.

9. *Le 26 avril* 1960, Mohammed Hadid démissionne. (Il ne sera remplacé que le 14 *mai* 1960 par Hussein Jamil). Hachem Jaouad prend les *Finances* par intérim. L'*Industrie* est alors détachée des Finances pour former un ministère indépendant attribué, par intérim, au général Mouhieddin Abdalhamid, qui reste titulaire en sus de l'*Education* jusqu'au 15 janvier 1960. Ce jour là, il cède ce portefeuille au général *Ismail Aref*, nouveau ministre, pour n'être plus que ministre de l'*Industrie* (voir note 14).

Planification [1]	Dr Talaat Chaybani.
Agriculture [2]	Houdayb Haj Hamoud [2].
Réforme agraire et Pétrole [3]	Dr Ibrahim Koubba [4].
Travaux publics et Habitat [5]	Aouni Youssef [6].
Communications et Transports [5]	Hassan Talabani [16].
Commerce [7]	Abdallatif Chaouaf [8].
Éducation et Enseignement	Général Mouhieddin Abdalhamid [9].
Orientation nationale	Dr Faysal Samir [10].
Affaires sociales	Général Abdulwahab Amin [11] et [16].
Santé	Général Mohammed Chaouaf.
Ministre d'État	Général Fouad Aref [12].

1. Ce ministère nouveau absorbe l'ancien département du *Développement* qui était associé aux *Finances* dans le 2e Cabinet (voir note 5).

2. *Le 6 janvier* 1960, Houdayb Haj Hamoud se démet. L'*Agriculture* est alors attribuée à Abdulwahab Amin, ministre des Affaires sociales en sus.
Le 22 *octobre* 1960, ce dernier quittant le gouvernement, l'*Agriculture* passe à Fouad Aref, jusque là ministre d'État.
Le 14 mai 1961, le colonel Abdaljayli, ancien gouverneur de la province de la Diyala, entre au gouvernement et prend l'*Agriculture*.

3. Voir note 8, page 465.

4. *Le* 5 *février* 1960, le Dr Ibrahim Koubba quitte le gouvernement (voir note 5).

5. Le ministère des *Travaux publics et Communications* du précédent Cabinet a éclaté pour donner naissance à deux ministères : celui des *Travaux publics et Habitat* et celui des *Communications et Transports*.

6. Aouni Youssef, nouveau ministre. *Le* 15 *novembre* 1960, il quitte le gouvernement. Il est remplacé par *Hassan Rifat*, nouveau ministre.

7. Ministère nouveau (voir note 5).

8. Nouveau ministre. *Le* 15 *novembre* 1960, Abdallatif Chaouaf quitte le gouvernement. Il est remplacé par *Nazim Zahaoui*, nouveau ministre.

9. *Le* 15 *janvier* 1960, le général Mouhieddin cède son portefeuille au général Ismail Aref (voir note 9, page 465), et prend l'*Industrie*.

10. Ministre nouveau. *Le* 14 *mai* 1961, Faysal Samir quitte le gouvernement. L'*Orientation* est attribuée au général Ismail Aref, titulaire de l'*Education et l'Enseignement* en sus (voir note 14)

11. *Le* 22 *octobre* 1960, le général Abdulwahab Amir quitte le gouvernement. Il est remplacé par Hassan Talabani, ministre des Communications en sus (voir note 2).

12. *Le* 4 *octobre* 1961, le général Fouad Aref, donne sa démission (voir note 2).

VII

POPULATION AU RECENSEMENT DE 1957

LIWAS	POPULATION PAR CIRCONSCRIPTION	POPULATION DES VILLES	
MOSSOUL	718 000	Mossoul	125 000
		Amadia	3 000
SULEIMANIE	300 000	Suleimanié	3 100
ERBIL	273 000	Erbil	3 000
KIRKOUK	389 000	Kirkouk	5 700
		Kifri	5 200
DIYALA	330 000	Bakouba	1 300
DOULAYM	234 000	Ramadi	15 500
BAGDAD	1 307 000	Bagdad et banlieue	1 000 000
KOUT-AL-AMARA	290 000	Samarra	6 700
		Kout-al-amara	5 100
HILLE	354 000	Hillé	1 200
KERBELA	217 000	Kerbela	5 700
		Néjef	4 500
DIWANIE	508 000	Diwanié	2 300
AMARA	330 000	Amara	8 500
MOUNTEFIK	456 000	Nassirié	5 500
BASSORAH	503 000	Bassorah et banlieue	200 000
HAMAD NORD	101 000		
HAMAD SUD	76 000		
DJEZIREH	31 000		

VIII

MAIN-D'ŒUVRE CITADINE

INDUSTRIES	NOMBRE D'OUVRIERS	CAPITAL EN MILLIONS DE DINARS	NOMBRE D'OUVRIERS SACHANT LIRE ET ECRIRE
Conservation de fruits et emballage des dattes	8 217	232	342
Boulangerie	5 199	137	632
Meunerie	3 783	2 210	807
Cigarettes, tabac	3 988	202	1 459
Filatures, tissages	9 018	2 502	2 240
Autres textiles	2 770	130	138
Chaussures (manufactures)	3 186	255	881
Ressemelage	1 028	24	161
Tailleurs	7 385	301	2 859
Charpentiers	3 337	106	867
Imprimerie	959	349	775
Tanneries	646	210	197
Savon, produits chimiques	1 100	1 087	321
Briquetteries	6 840	1 068	660
Ciment, gypse, etc.	2 558	1 195	268
Produits métal	5 375	434	1 153
Ateliers chemin de fer	2 506	710	1 086
Rép. véhicules à moteurs	4 046	491	1 725
Bijouterie	1 604	21	709
Construction	4 679	1 924	1 536
Centrales électriques (houille blanche et autres)	2 743	979	1 268
Divers	9 284	7 126	2 729
Total	90 291	21 693	22 813

Source : Statistical Abstract, 1955, pp. 98-104.

IX

DONNÉES ÉCONOMIQUES

A. — AGRICULTURE

SURFACES CULTIVÉES		TERRES ARROSÉES DANS LES SURFACES CULTIVÉES	
Céréales et légumes	51,7 %	Par pluie	51 %
Jachères	44 —	Par pompage	19,2 —
Palmeraies, vignes, vergers	2,5 —	Par irrigation	28,7 —

CÉRÉALES ET LÉGUMES

	SURFACE (en ha)	PRODUCTION (en tonnes)
Orge	484 000	1 111 000
Blé	420 000	762 000
Riz	51 000	163 000
Pois chiches	8 500	12 500
Lentilles	2 300	6 400
Sésame	8 700	8 700
Coton	9 600	8 000
Tabac	4 000	7 000

ARBORICULTURE

Palmiers	21 000 000 pieds
Vigne	12 000 000 —
Orangers	1 000 000 —
Pommiers	900 000 —
Figuiers	500 000 —

CHEPTEL

Ovins	5 500 000 têtes
Caprins	1 700 000 —
Bovins	850 000 —
Équidés	800 000 —
Chameaux	100 000(?) —

B. — COMMERCE 1960

(Valeurs en dinars *)

EXPORTATIONS **		IMPORTATIONS ***	
Inde	958 047	Grande-Bretagne	34 126 798
Liban	849 811	États-Unis	15 750 041
Koweit	847 704	R.F.A.	12 462 437
États-Unis	811 734	Belgique	8 174 315
Grande-Bretagne	701 430	Ceylan	7 320 052
Chine populaire	548 026	Japon	6 523 822
Syrie	456 412	Australie	5 181 531
U.R.S.S.	387 779	Liban	3 925 483
R.F.A.	277 486	Hollande	3 832 729
Tchécoslovaquie	266 388	Tchécoslovaquie ***	3 509 035
R.D.A.	129 798	Suède	3 200 711
Italie	125 514	Italie	2 728 438
20 autres pays	150 000	Inde	2 674 428
		U.R.S.S. ***	2 625 031
		Chine populaire	2 577 428
		Suisse	2 488 413
		Pakistan	1 918 493
		Formose	1 709 854
		5 autres pays	1 000 000
		12 autres pays	5 000 000
Total	6 500 129	Total	124 104 071

SOURCE : Brochure du Ministère des Finances.
Cf. *Oriente Moderno*, XLI, n° 6, 1961.
* Valeur du dinar en juillet 1962 : 1 dinar : 13,76 NF, 20 dirhems, 1 000 fils.
** Pétrole non compris.
Exportation de produits alimentaires (orge, dattes, blé, millet, autres grains, légumes secs, farine) : 60 %.
Exportation de matières premières (coton brut, laine brute, peaux) : 22 %.
Exportation d'animaux vivants : 14 %.
Exportation de ciment : 4 %.
Balance de l'exportation défavorable avec 77 pays; favorable avec 18 pays (Pologne, Syrie, Oman, Égypte, Somalie, Arabie Séoudite, Nouvelle-Zélande, Bahreim, Aden, Laos, Tunisie, Yémen, etc.).
*** *Importation* : machines, fer et acier, véhicules et accessoires, papier et carton, filés soie et coton : 70 %.
Thé, sucre, café, fruits : 70 %.
Soie artificielle, coton tissé, laine tissée, vêtements : 9 %.
Produits chimiques et pharmaceutiques, savons, allumettes : 4 %.

C. — PRINCIPALES EXPORTATIONS

EXPORTATION DE PÉTROLE EN 1960 ET 1961

Années	En tonnes	Valeur en dinars
1960	46 500 000	6 milliards
1961	48 000 000	10,5 milliards (soit : 47 % des recettes de l'État)

EXPORTATION DE DATTES EN 1961 *

Pays	En tonnes	Valeur en dinars
Inde	45 300	1 022 818
Chine populaire	33 405	749 506
U.R.S.S.	23 475	1 373 484
Syrie	19 120	338 862
États-Unis	14 192	1 091 520
Grande-Bretagne	5 832	373 916
Égypte	4 970	82 550
Canada	4 259	259 069
Pakistan	4 205	75 690
Aden	3 695	73 560
Ceylan	3 560	70 920
Indonésie	3 500	87 140
Yémen	3 213	60 620
Australie	2 973	175 407
Somalie	2 028	40 560
Hollande	1 999	120 159
Liban	1 794	38 098
Allemagne Fédérale	1 722	200 930
Maroc	1 576	31 520
Soudan	1 475	26 550
Jordanie	1 427	33 098
Golfe Persique	1 350	26 607
Singapour et Malaisie	1 117	23 420
Union Sud-Africaine	1 106	74 607
Rép. D. A.	870	60 420
Érythrée	670	13 400
Yougoslavie	502	35 140
Italie	417	8 340
Nouvelle-Zélande	378	22 302
Kenya	365	8 572
Zanzibar et Tanganika	335	7 000
Pologne	295	18 516
Danemark	243	15 547
Finlande	200	13 692
Belgique	173	10 482

* L'Irak produit 80 % des dattes du monde (98 variétés).

D. — RÉPARTITION DU REVENU NATIONAL EN DINARS

Années	Revenu national	Production industrielle	Redevances pétrolières	Construction	Production agricole
1956	291 700 000	21 300 000	68 900 000	14 400 000	75 900 000
1960	412 100 000	32 100 000	92 000 000	19 700 000	79 500 000

SOURCE : *Cahiers de l'Orient contemporain*, XLVI, 1961, p. 318.

X

CHRONOLOGIE

1958

Juillet

Révolution à Bagdad. 1er cabinet K. (14). — L'Irak se retire de l'Union Arabe. La R.A.U. et le Yémen reconnaissent la République irakienne. Les États-Unis envoient 5 000 marines au Liban (15). — L.U.R.S.S. reconnaît la République irakienne. Kassem donne des apaisements à la Grande-Bretagne et aux États-Unis (16). — Le gouvernement jordanien demande à Londres d'intervenir (17). — Conclusion à Damas d'un accord entre l'Irak et la R.A.U. Khrouchtchev met Eisenhower en garde contre une intervention en Irak (19). — Nouvelle lettre de Khrouchtchev à Eisenhower. — Les signataires du Pacte de Bagdad se réunissent à Londres sans la participation de l'Irak (26). — Constitution provisoire. Abolition de la loi tribale (27).

Août

Loi sur les « Forces de la résistance populaire » (3). — A l'O.N.U., le représentant de l'Irak soutient la R.A.U. (18). — Ouverture du Tribunal du Peuple (20). — Visite de Joumard à Rabat (28). — Turquie et Pakistan reconnaissent la République irakienne (30). — L'Iran fait de même (31).

Septembre

Londres reconnaît la République irakienne (1). — Washington fait de même. Joumard à Tunis tente de réconcilier Bourguiba et Nasser (2). — M. M. Barzani de retour en Irak. La Ligue Arabe se réunit au Caire (6). — Kassem déclare inébranlable la foi musulmane du peuple irakien (15). — Promulgation de la Réforme agraire. Abou Farès et Rikabi en mission au Caire, où Chaderji s'est rendu aussi de son côté envoyé par Kassem (33).

Octobre

Accord culturel avec la R.A.U. (2). — Premières condamnations de généraux et de ministres de l'ancien régime (10). — La presse turque se plaint que les Turkmènes ne puissent user librement de leur langue (16).

Décembre

Accord commercial avec la Tchécoslovaquie (14). — Début du procès Aref. — Manifestations hostiles contre Rountree (30). — Dans le courant du mois, procès Gaylani.

1959

Janvier

Accord commercial avec la Chine. Limitation du rôle des Forces de la résistance populaire (14). — Ouverture du XXIe congrès du P.C. soviétique (27). — Dans le courant du mois, M. Hadid suspend le journal communiste. Dans les jours qui suivent, Kassem annule cette mesure. — Bagarres entre Kurdes et Turkmènes.

Février

Remaniement ministériel (7). — Déclaration de K. sur l'aide fournie par l'Irak au « Gouvernement algérien » (12). — Discours de Khrouchtchev sur « l'amitié de l'U.R.S.S. pour la R.A.U. et l'aide qu'elle assure à la République irakienne ». Le *Saout al Ahali* accuse les *mujtahids* de réaction (24).

Mars

Création d'une Direction des Affaires culturelles kurdes (7). — Congrès irakien de la Paix à Mossoul, le Chinois B. Chahidi y participe (8). — Insurrection pro-nassérienne du colonel Chaouaf à Mossoul. Violentes attaques de Nasser contre K., en Égypte puis en Syrie où il se rend dans les jours suivants (9). — K. annonce que l'Irak se retirera du Pacte de Bagdad (24).

Avril

Le journal communiste *Insaniya* est autorisé à paraître (1). — La Ligue Arabe se réunit au Caire sans la participation de l'Irak. La presse turque déplore la situation culturelle des Turkmènes (2). — A l'occasion de l'Aïd as Seghir, K. allège les peines des notables de l'ancien régime condamnés en novembre 1958 et accorde son pardon aux Chammars (7). — K. préside le premier congrès des syndicats ruraux (15). — Nasser dénonce l'intention de K. de constituer un « Croissant fertile rouge » où Koweit serait incorporé (17). — Le P.C.I. demande à participer au gouvernement (29). — K. déclare qu'il est encore inopportun que les partis reprennent leur activité (30). — K. inaugure une église nestorienne.

Mai

Accord culturel, scientifique et sportif avec l'U.R.S.S. (5). — Le P.D.K.I. demande à participer au gouvernement (7). — K. répudie la doctrine Eisenhower et réquisitionne l'hôpital américain de Dar al Salam (14) .— Le P.N.D. accepte de suspendre ses activités (20). — Suppression de l'Office de Développement. — Livraisons d'armes chinoises. — Chaderji en mission à Moscou.

Juin

L'Irak dénonce les accords militaires et économiques qui le liaient aux États-Unis (1). — Discours de K. sur « l'Armée blanche et pure » (4). — L'Irak se retire de la zone sterling (22). — Dissolution des Forces de la résistance populaire (27).

Juillet

3e cabinet K., entrée de trois progressistes (13). — Émeute communiste de Kirkouk. Accord culturel avec la Grande-Bretagne (14). — Dissolution des comités de vigilance (26).

Août

Le P.C.I. désapprouve les émeutes de Kirkouk (3). — La limite des eaux territoriales est portée à 12 milles (4).

Septembre

Exécution du brigadier Tabakchali (du complot de Chaouaf). Il s'ensuit une violente campagne contre K. en R.A.U. (20).

Octobre

Attentat manqué contre K. (7).

Novembre

K. déclare nécessaire l'union de la Syrie et de l'Irak (7). — Création de la C.G.T. irakienne (12). — Le Chah soulève la question du Chatt al Arab. Une polémique s'ensuit (28).

Décembre

K. sort de l'hôpital (3). — K. déclare que le pacte de Bagdad n'est « plus qu'une ombre » (12). — Message de K. aux Chrétiens à l'occasion de la Noël et de la Fête de l'Armée (23).

1960

Janvier

Fête de l'Armée. Loi sur les associations et partis. Discours de K. sur « les trois voleurs » qui se sont partagés la Palestine (6). — Le P.N.D., le P.D.K.I., et le P.C.I. demandent l'autorisation d'exister légalement. Scission du P.C.I. Le parti communiste de Daoud Sayegh sera seul reconnu (10).

Février

Visite de Mohammed V, venant de R.A.U., à Bagdad, Nejef et Kerbela (1 et 2). — I. Koubbah quitte le gouvernement (15). — Accord culturel avec la Turquie (22).

Mars

Discours de K. au Congrès de la Ligue pour la Défense des droits de la femme (8). — Procès par coutumace de F. Samarraï pour complot pro-nassérien (23). — A l'occasion de l'*Aïd as Saghir*, K. envoie un message de sympathie au président du conseil de Turquie, et grâcie des ministres de l'ancien régime condamnés à mort en 1958 (23). — K. adjure les communautés ennemies de cesser de se massacrer (30).

Avril

Visite de Soekarno (2-5). — Visite de Mikoyan (8-16). — Arrivée d'une mission commerciale américaine (3). — N. Doulaymi progressiste perd le ministère des municipalités (26). — Le P.N.D. élit Chaderji président; le gouvernement casse cette élection.
Dans le courant du mois : arrêt des poursuites contre les organisations de gauche. — Le comité directeur du P.N.D. se dissout. — Fuite d'aviateurs en R.A.U.

Mai

Bagarres entre commandos de droite et de gauche (1). — Coup d'État militaire en Turquie (27). — Dans le courant du mois, l'Irak soutient la R.A.U. contre les États-Unis dans l'affaire de la *Cléopâtre*.

Juin

Arrivée de techniciens américains. — Levée du séquestre mis sur les biens des anciens ministres Pachachi, Jaoudet et Orfalli. — La C.G.T. irakienne, d'accord avec les autres confédérations arabes, se prononce contre l'immixtion d'organisations étrangères dans ses affaires. — K. arrête les procès en cours contre les syndicats des cheminots et des raffineries.

Juillet

Le Chah déclare avoir reconnu Israël *de facto*. K., ayant invoqué en sa faveur le *hadith* sur « les faiseurs de paix », Nasser en profite pour reprendre ses attaques contre lui (23). — Réunion de la Ligue arabe à Chtaura. Le ministre des affaires étrangères d'Irak y rencontre son collègue de la R.A.U. (21-28).

Octobre

Le parti du Progrès, nouvellement créé enlève la direction des syndicats ruraux au P.N.D., avec l'appui du gouvernement (9). — La 11e Cour martiale acquitte le secrétaire général du P.D.K.I. poursuivi pour un article du *Khebat*. — L'Irak soutient les revendications du Maroc sur la Mauritanie à l'O.N.U.

Novembre

Reprise du trafic avec l'Iran (8). — Remaniement ministériel : il n'y a plus de communiste au gouvernement (15). K. proteste contre « la propagande impérialiste » à laquelle il attribue les massacres réciproques d'Arabes, de Kurdes, de Turkmènes (24).

Décembre

Création d'un ministère du Pétrole (6). — Plan de K. pour la Palestine (15). — Déclaration des 81 partis communistes; le gouvernement réactionnaire d'Irak y est mentionné (16). — Condamnation du communisme par les chefs des communautés chrétiennes, qui font appel aux chefs religieux musulmans pour qu'ils luttent avec eux contre l'athéisme (25).

1961

Janvier

Plan de Nasser pour la Palestine (1). Le ministre de l'Intérieur en visite à Tunis remet à Bourguiba un message de K. (19). — Accord culturel avec les États-Unis (25). — Réunion de la Ligue arabe à Bagdad. Manifestations pro-nassériennes à l'arrivée du délégué de la R.A.U. (31).

Février

Manifestations hostiles à la R.A.U. (3). — Le P.C.I. soutenu par la presse soviétique attaque directement K. pour la première fois. — Reprise du différend pour le Chatt al Arab.

Mars

Amnisties en faveur de condamnés de droite. — Début des premières grèves.

Avril

Mission irakienne au Soudan, en Éthiopie, au Nigéria, au Cameroun, au Ghana, au Libéria, au Maroc.

Mai

Ali Choukair, président de la C.G.T. irakienne assiste à Pékin aux fêtes du Travail. Il sera arrêté à son retour. — Remaniement ministériel, départ de F. Samir (14). — Fermeture des Partisans de la Paix, des Jeunesses Démocratiques, etc.

Juin

Note du leader kurde Beder-Khan à K. (8). — La Grande-Bretagne renonce à son protectorat sur Koweit. K. promet que la constitution définitive fera de l'Islam la religion officielle de l'État. Il revendique Koweit comme partie intégrante de l'Irak (19). — Londres annonce qu'un corps d'intervention est en route pour l'Emirat à la demande de l'Emir (30). — Débarquement d'un contingent séoudien de protection à Koweit (31). Dans le courant du mois : création d'une commission pour la sédentarisation. — K. fait un don de 10 000 dinars aux écoles coraniques du Sénégal. — Lettre de Kennedy aux 5 chefs d'État arabes pour les consulter sur le problème de la Palestine.

Juillet

La Chine populaire reconnaît l'indépendance de Koweit (1). — Contre-plainte K. au Conseil de Sécurité au sujet de Koweit. La *Pravda* proteste contre le débarquement du corps d'intervention. Le ministre du commerce irakien en viste à Londres (2). — Le Conseil de Sécurité s'ajourne après avoir repoussé les projets de la Grande-Bretagne et de la R.A.U. sur Koweit (7). — A l'occasion de l'anniversaire de la Révolution, amnistie de généraux condamnés en 1958. Inauguration de la station de radio de Salma-Pak construite avec l'aide de l'U.R.S.S. (14). — La Ligue arabe admet Koweit en son sein par 8 voix contre 2 (Irak et Yémen) (20).

Août

Discours du Chah sur les droits imprescriptibles de l'Iran au golfe Persique (19). Appel du leader kurde Beder-Khan à l'O.N.U. (23).

Septembre

La Syrie se sépare de la R.A.U. (28). — Le syndicat des enseignants irakiens se retire de la Ligue de Prague. — L'Irak participe à la conférence des États neutralistes de Belgrade.

Octobre

Interdiction du P.D.K.I. (1).

Novembre

Nasser retire le contingent de la R.A.U. de Koweit (11). — Beder-Khan réitère ses démarches à l'O.N.U. en faveur des Kurdes d'Irak. — K. reconnaît la République syrienne restaurée (23). Au Conseil de Sécurité, le représentant de l'U.R.S.S., fait une déclaration en faveur des « peuples » arabes (30).

Décembre

Loi sur l'irakisation des sociétés étrangères de commerce (10). Loi sur le pétrole (11). Grâce d'Aref (25). Coup d'État militaire pro-nassérien avorté à Beyrouth (31).

1962

Janvier

Le ministre des Affaires étrangères se rend à Damas auprès du président du conseil syrien.

Mars

K. rencontre le président Koudsi à la frontière, en territoire syrien en face de Routba (14).

Avril

Le président syrien B. Azmeh fait une déclaration « également » amicale à l'égard de Nasser et de K. (8). — Réception de Ben Bella à Bagdad.

Mai

Programme d'assistance aux États d'Afrique.

Juin

L'émir Beder-Khan se rend à l'O.N.U. pour demander une enquête internationale sur le « génocide » perpétré par le gouvernement irakien contre les Kurdes d'Irak.

Juillet

K. grâcie Gaylani (14).

Septembre

Coup d'État militaire au Yémen (26).

Octobre

L'Irak reconnaît la République yéménite. Accord syro-irakien pour l'exploitation des eaux de l'Euphrate (10).

XI

BIBLIOGRAPHIE

Les indications qui suivent ne constituent qu'une bibliographie sommaire, à compléter par les références bibliographiques données au bas des pages.

SUR L'IRAK ACTUEL

François de SAINTE MARIE, *Irak rouge, Kassem entre Moscou et Le Caire*, préface de Louis CHEVALIER, professeur au Collège de France, Paris, La Table Ronde, 1960, 282 p. Reportage illustré de bonnes photographies, écrit au retour d'un voyage de quatre semaines à travers l'Irak central et méridional, d'autant plus appréciable que ce pays est fermé aux touristes européens. L'auteur n'y prétend point étudier les institutions ni les problèmes qui se posent à la jeune république. Il s'est attaché à retracer les rencontres qu'il a faites dans divers milieux et à rapporter les propos parfois réticents de ses interlocuteurs. Antérieur au revirement anti-communiste de février 1960, ce livre reste un témoignage vivant et sympathique.

Benjamin SHAWDRAN, *The power struggle in Iraq*, New-York, Middle Eastern Affairs Press, 1960, 90 p. L'auteur rédacteur en chef de M.E.A., très informé des choses de l'Orient trace des portraits des principaux personnages de la révolution irakienne, et analyse leur idéologie, non sans parfois interpréter leurs desseins secrets. Il décrit les rivalités des premiers dirigeants l'action de l'opposition pro-nassérienne, communiste et kurde, les séances du Tribunal du Peuple.

Abid Al MARAYATI, *A diplomatic history of modern Iraq*, New-York, R. Speller, 1961, 222 p. L'auteur, diplomate irakien a fait sa carrière à la S.D.N., à la Ligue arabe, et, depuis 1955, la poursuit à l'O.N.U. Précieux recueil de documents sur les rapports de l'Irak avec ces organismes, ainsi qu'avec la F.A.O., le B.I.T. et la Cour de La Haye. Exagère le bonheur des Juifs en Irak.

Iraqi Revolution in its third year, Bagdad, Rabita Press, 1961. Publié par le gouvernement irakien, est un tableau statistique, ministère par ministère, de l'œuvre accomplie par la République.

Pierre ROSSI, *L'Irak des révoltes*, Paris, Le Seuil, 1962. Il ne m'a été possible d'en lire que des fragments en manuscrit. Dû à notre ancien attaché culturel à Bagdad, il est écrit avec talent et retrace l'histoire de l'Irak « depuis le Jardin d'Eden jusqu'à Kassem ». Il insiste sur l'individualisme irréductible des habitants et sur la pérennité de la « vocation révolutionnaire » du pays, la révolution de 1958 n'étant qu'une manifestation, entre autres, de celle-ci, et le Chiisme étant une « forme juridique du nationalisme irakien ».

Un ancien ministre de Kassem, Abdeljafar JOUMARD, qui fut le premier titulaire des affaires étrangères de Kassem, est en train de rédiger une histoire de la République irakienne. Nul doute que l'expérience de l'auteur ne fasse de cet ouvrage un document de valeur.

SUR L'IRAK D'AVANT LA RÉVOLUTION

Stephen Hemsley LONGRIGG, *Four centuries of modern Iraq*, Londres, Oxford Clarendon Press, 1925. Exposé des événements politiques sous l'Empire ottoman et de l'établissement du mandat. L'auteur, ancien political officer britannique, à qui les rouages de l'administration du pays sont familiers, présente évidemment les faits sous un jour favorable à la puissance mandataire.

Seton LLOYD, *Twin Rivers*, Oxford Univ. Press, 1943. Excellente monographie. L'auteur, archéologue, ancien fonctionnaire du service des antiquités de l'Irak, retrace l'histoire de ce pays de bout en bout. Il localise et caractérise d'une façon très évocatrice les diverses civilisations de la Mésopotamie antique. Les étapes du peuplement de l'Irak et les raisons des divers régionalismes sont très clairement expliquées.

S.H. LONGRIGG, *Iraq*, 1900 to 1950, Londres, Oxford Univ. Press, 1953, prolonge le livre du même auteur déjà mentionné. Bon exposé du tracé des frontières avec la Turquie, la Syrie, l'Arabie Séoudite, des soulèvements chiites et kurdes, de l'établissement des Assyriens, mais passe avec légèreté sur les massacres subis par ceux-ci. Faible en ce qui a trait aux autres minorités, copieux sur les carrières des administrateurs britanniques.

S. H. LONGRIGG et Frank STOAKES, *Iraq*, Londres, Benn, 1958 (le deuxième A. est directeur des études sur le Proche-Orient à Saint-Antony à Oxford). Mise au point des travaux antérieurs. Après une partie géographique et historique, où l'on glisse sur le soulèvement populaire suscité par la signature du traité de Portsmouth de 1948, une dernière partie est consacrée aux données économiques, à la marche de la machine de l'État et à la situation sociale.

Doris Goodrich ADAMS, *Iraq's people and resources*, Berkeley et Los Angeles, Univ. of California Press, 1958. Solide documentation. Bon tableau des conditions géographiques et économiques et des différents genres de vie selon les régions. En particulier, excellente monographie d'une petite ville typique du Moyen-Euphrate, Samawah, agricole et artisanale vivant en circuit fermé avec la campagne d'alentour.

M. MONTUORI, *Le développement économique de l'Irak depuis le second conflit mondial*, Paris, Cahier de l'I.S.E.A., série F nº 14, 1959. Ouvrage très abondamment et solidement documenté, publié sous le patronage de l'Institut de Science Économique Appliquée dirigé par F. Perroux et R. Barre.

Lord BIRDWOOD, *Nuri as-Said*, Londres, Cassel, 1959. L'auteur, général britannique, ancien conseiller militaire du gouvernement irakien, et ami de Nouri, retrace la carrière de celui-ci depuis sa participation au mouvement d'émancipation arabe. Récit alerte des opérations de la première guerre mondiale et de la rébellion de Gaylani. Le dernier chapitre relate les journées de juillet 1958.

Majid KHADDURI, professeur à John Hopkins Univ., *Independant Iraq*, Londres, Oxford Univ. Press, 2e éd., 1960. Histoire du mouvement nationaliste

sous les Ottomans, de l'avènement de Faysal, des révoltes, des partis et des coups d'États. Fait assister à la dégradation des institutions jusqu'en 1958.

Il sera bon, en outre de lire les œuvres de Gertrude BELL et de Fraya STARK, toutes deux écrivains de race, passionnées d'Orient, et qui rendent à merveille l'atmosphère et les mœurs.

Letters of Gertrude Bell, Londres, Benn, 1927, et F. STARK, *Letters from Syria*, Londres, Murray, 1943.

L'ORIENT, LE MONDE ARABE, L'ISLAM

Roger LETOURNEAU, professeur à la Faculté des Lettres et Sciences humaines d'Aix, *L'Islam contemporain*, Paris, Les Éditions internationales, 1950.

Pierre RONDOT, directeur du C.H.E.A.M. (Centre des Hautes Études Administratives sur l'Afrique et l'Asie modernes), *Les Chrétiens d'Orient*, Peyronnet, 1955, *L'Islam et les Musulmans d'aujourd'hui*, Paris, L'Orante, Tome I, 1958, Tome II, 1960; *Destin du Proche-Orient*, Paris, Le Centurion, 1959 (une édition, en anglais, revue et augmentée est en cours de publication).

Jacques BERQUE, professeur au Collège de France, *Les Arabes d'aujourd'hui et de demain*, Paris, Le Seuil, 1959.

George KIRK, " The Middle Eastern Scene ", dans *The Year-Book of World Affairs*, 1960, Londres, Stevens, éd. du London Institute of World Affairs; et *Contemporary Arab Politics*, New-York, Praeger, 1961.

Une nouvelle édition de l'*Encyclopédie de l'Islam*, dirigée par les professeurs B. LEWIS, Ch. PELLAT et J. SCHACHT, est en cours de publication par fascicules.

PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES SPÉCIALISÉS DE LANGUE FRANÇAISE

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE publie :

Cahiers de l'Orient contemporain, dirigés par le professeur N. TOMICHE. Trimestriel. (Vue générale, chronologie, reproduction systématique des nouvelles de la presse arabe et autre concernant chacun des pays de l'Orient et de l'Afrique du Nord. Occasionnellement, traduction de documents, comptes rendus bibliographiques, notes sur des points particuliers.) Instrument de travail indispensable.

Notes et documents, concernant une question ou un pays.

Orient-Occident, à intervalles irréguliers. Reproduction d'articles circonstanciés sur les pays d'Orient.

Orient. Trimestriel. Dirigé par le professeur Marcel COLOMBE, qui ouvre chaque numéro par un substantiel « Panorama du trimestre ». (Articles originaux de spécialistes sur les pays d'Orient. Traductions d'œuvres de politique étrangère, sociologiques ou littéraires d'écrivains orientaux. Comptes rendus bibliographiques. Documents.) Autre instrument de travail indispensable.

L'Afrique et l'Asie, organe des anciens auditeurs du CHEAM. (Klingsieck éd.) Vu l'ampleur du champ couvert par cette revue trimestrielle, les articles sur l'Irak y sont plus rares.

Bulletin d'Information du Proche-Orient.

Dans le domaine économique : *Le Commerce du Levant*, Beyrouth, hebdomadaire; *Études Mensuelles* du Centre d'Études et de Documentation économique, financière et sociale, Damas.

Les titres mêmes de la *Revue des Études Islamiques*, dirigée par le professeur Henri LAOUST, et des *Studia Islamica*, dirigée par le professeur R. BRUNSCHVIG, indiquent leur nature.

Le Bulletin d'Études Orientales de l'Institut français de Damas peut à l'occasion éclairer les problèmes de l'actualité politique.

AUTRES PÉRIODIQUES DE LANGUE FRANÇAISE

Politique étrangère, revue bimensuelle, éditée par le Centre de Politique Étrangère.

La Revue française de Science politique.

La Nouvelle Revue Internationale.

La Tribune des Nations, hebdomadaire; (articles de P. d'ISTRIA, bien documentés, exposant parfois des vues personnelles).

Le Monde (articles d'Eric ROULEAU, Édouard SABLIER, Halim E. SAAB).

La Croix (articles de P. RONDOT).

L'Orient, Beyrouth.

La Bourse Égyptienne (Le Caire).

Le Bulletin officiel de la République irakienne, Bagdad (édition française depuis 1962).

Partisans et *Tiers Monde* (Paris).

PÉRIODIQUES SPÉCIALISÉS DE LANGUE ÉTRANGÈRE

Oriente Moderno, publié par l'Istituto per l'Oriente de Naples, mensuel, analogue aux *Cahiers de l'Orient Contemporain.*

Middle Eastern Affairs, New-York, trimestriel.

The Middle East Journal, Washington, trimestriel.

Economist Intelligence Unit, Quaterly Economic Review, mensuel, Londres.

Problemy Vostokovedenija, Moscou, bimensuel.

Al Machriq, en arabe, publié par l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, (certains articles, dont quelques-uns en français, sont susceptibles d'éclairer l'actualité politique).

The Iraq Times, quotidien, de Bagdad, en anglais.

Quotidiens en arabe : *Al Saoura* (ou, mieux, *Al Thawra*), Badgad. *Ittihad al Chaab* (communiste), Bagdad. *Al Hayat*, Beyrouth. *Al Saafa* (journal du Baas), Beyrouth. *Al Ahram*, Le Caire.

AUTRES PÉRIODIQUES DE LANGUE ÉTRANGÈRE

International Affairs, Londres. *Foreign Affairs*, New-York. *International Affairs*, Moscou. *The Economist. Business Week.*

The Times. The New-York Times, quotidiens.

INDEX

ABBASSIDES : 21, 24-27, 28, 38, 50, 74, 93.
ABDI (Gal S.) : 115, 116, 136, 167, 170, 175, 176, 202.
ABDULILLAH (Régent) : 48, 56-58, 103, 105, 129, 215, 217.
ABOU FARÈS : 143, 155, 158, 170.
Achoura : 63, 64, 67.
AFRIQUE : 286, 301, 304, 323.
Agha : 88, 188, 190, 300, 54, 55.
Ahali : 70, 101-4, 111, 120, 124, 128, 133.
AHD (Al) : 101, 124, 131, 132.
ALBAWIE : 170, 261.
ALGÉRIE : 99, 137, 140, 175 sq, 201, 204, 236-8, 240, 279, 285 sq, 302.
ALAOUSSI (Prof.) : 12.
ALI, ALIDES : 21-7, 63, 68, 333.
ALI (Dr JAWAD) : 14.
ALI (Moustafa) : 207-9.
ALLEMAGNE : 31, 48, 58, 70, 116, 132, 227, 242, 243-6, 259 sq, 286, 307, 414, 417-9, 420.
AMARATS : 36, 40, 81, 84, 85.
ANÉZÉS : 40 (Djebel), 81, 82, 306.
ARABES : 16, 18, 25, 28, 32, 34, 37, 40, 47, 59, 60, 65, 100, 146, 448.
ARABIE SÉOUDITE (IBEN SÉOUD) : 29, 30, 31, 32, 34, 40 sq, 50, 76, 79, 81, 83 sq, 232, 306 sq, 311, 314, 329 sq, 378, 388, 422, 427, 431.
ARABISME (URUBA) : 186, 194, 210, 221, 222, 236, 261, 288, 294, 328, 448 sq.
ARAMÉENS : 14, 23, 18, 61, 86, 89.
AREF (Brig. ABDESSALAM) : 57, 113, 141, 142, 153-6, 158, 209, 270, 273-5, 399.
AREF (Général FOUAD) : 73, 156, 207, 292.
AREF (ISMAIL) : 193, 207.
AREF (Général RAFIK) : 53, 176, 198.
Armée : 3, 33, 44, 48, 55, 59, 61, 75, 89, 94, 99, 100, 102, 104, 105, 110, 112, 116, 121, 123 sq, 126, 146, 150, 152, 155, 167, 169, 174, 176, 179, 192 sq, 197 sq, 200, 206 sq, 228, 231, 274, 278, 294, 310, 345, 359, 362, 412, 450.
ARMÉNIENS : 24, 32, 92, 108, 178, 184, 189, 196, 342, 345, 349, 352.
ASKARI (Général JAFAR) : 33, 62, 125, 128, 211.
ASSYRIENS (Chrétiens) : 42, 44, 61, 69, 71, 76, 85, 86, 89, 92, 96, 107, 125, 343 sq, 347 sq, 352.
AYOUBI (ALI JAOUDET) : 47, 49, 51, 53, 102.
AYACHI (A) : 118.

BAAS : 103 sq, 110, 115, 113, 143, 152, 154, 158, 162, 170, 177 sq, 180 sq, 209, 270 sq, 274.
BABA ALI : 143.
BABAN (MOUKHTAR) : 53, 73, 153, 197, 208.
BABYLONE : 16-20, 37, 86.
BAGDACHE (KH.) : 107, 120, 171, 209.
BAGDAD : 13, 17, 21, 26, 28-30, 34-36, 38, 90, 93, 111, 285, 316, 333 sq, et *passim*.
BALDAOUI (ABBAS) : 193, 207.
BANDOUNG (et Conf. afro-asiat.) : 184, 216, 219, 250. 262, 286, 301, 303, 305, 358, 447.
BARZANIS : 70, 72, 152, 159, 164, 181, 190, 289, 352, 354, 357-9, 360-2.
BARZINJI : 71.
BASSIM (Z) : 109, 152.
BASSORAH : 8, 24, 29-31, 34 sq, 90, 111, 196, 285, 309, 333, 417 et *pas*.
BAYATI (A) : 58, 258, 370.
BÉDER-KHAN : 75, 357-9, 360.

Bédouins : 7, 29, 32, 34, 36, 38, 60 sq, 70, 76-9, 84, 125, 134, 196, 348, 354, 367, 376-9.
Behaïstes : 68.
Belgique : 237, 242, 412, 418 sq.
Béni Khaled : 29, 81, 83.
Berbéras : 65.
Boustani (A. I.) : 101, 182 sq, 202.
Byzance : 13, 22-4, 86, 90 sq, 93.

Calife : 26-28, 32-4, 455.
Chabi (H. M.) : 109.
Chabibi (M.) : 108, 152.
Chaderji : 14, 101-4, 133, 181, 191-3, 210, 236, 270, 450.
Chaldéens (Chrétiens) : 61, 86, 88, 176, 185, 240.
Chammars (Iben Rachid, Ajil al Yaouer) : 32, 40, 74, 76, 79, 81, 83, 85, 157, 158, 170, 176, 275, 333, 347 sq, 379.
Chawchal (S.) : 104, 143, 159, 236.
Chaouaf (Col. A.) : 109, 113, 142, 156-9, 166, 201, 262, 273-5, 344, 347 sq, 356.
Chaouaf (Dr M.) : 156.
Chaouket (Sami) : 103 sq, 115.
Chaybani (T.) : 155, 191.
Chatt-Al-Arab : 5, 8, 30, 45, 226, 242, 281, 287 sq, 304, 307.
Cheikh (Chef de tribu) : 78, 88, 114, 117, 119, 125, 185, 189, 348, 372, 375, 378, 394, 398, 455, 456.
Chérif (A.) : 105, 108, 115, 118, 164, 183, 265.
Chiites : 23, 25-8, 32 sq, 38, 45, 54, 59 sq, 62-4, 66, 68, 77, 82, 84, 87, 102, 106, 108, 115, 117, 119, 126, 136, 142, 183, 196, 291, 293, 316, 328, 330, 332-4, 366 sq, 369.
Chine : 112, 173, 198, 200, 261, 266, 303, 319, 424, 448.
Chouayba : 126.
Choukair : 113, 118, 263.
Chrétiens : 23, 43, 48 sq, 59, 61, 75, 109, 157 sq, 176, 179, 196, 342, 344-6, 352.
Coran : 22, 45, 275 sq, 286, 329 sq, 334, 337, 343.
Communisme, P.C.I. : 45, 52, 92, 94, 102, 105, 107 sq, 110 sq, 114, 118, 133, 143, 152, 157-60, 162-4, 166-9, 170-2, 177, 180-2, 184 sq, 190-2, 195 sq, 201-6, 209, 222, 228, 231 sq, 243, 245-8, 250, 262, 266, 273, 275, 277, 289, 293, 322, 334 sq, 344, 346 sq, 355, 357, 378, 401 sq, 404, 406.
Croissant fertile : 18, 48, 50 sq, 53, 79, 84, 105, 108, 175, 235, 251, 275, 278 sq, 283 sq, 317, 321, 330, 450.
Cuba : 302, 424, 428, 448.

Daghestani (Général) : 153, 198.
Doulaym : 78, 83, 134, 166.
Doulaymi (Mme N.) : 166, 192, 201.

Egypte : 2, 8, 9, 18-20, 27, 33 sq, 49, 50, 53, 73, 104, 106, 110, 124, 147, 368-70, 448.
Etats-Unis : 52, 88, 91, 103, 115, 139, 143, 152, 163, 198, 215-21, 223 sq, 227-9, 230-2, 238, 243, 246, 248, 263, 270, 273, 277, 292, 294, 308, 334, 361, 370, 417, 420, 426.

Fahad (Salm. Y. Salman dit) : 107 sq, 109, 182, 344.
Faysal Ier : 32, 34, 36-40, 52, 55, 67, 72, 93, 109, 125 sq, 449.
Faysal II : 52, 196, 282.
France : 6, 31, 35, 37 sq, 47, 217, 219-20, 225, 228, 235, 239, 240 sq, 286, 417, 424, 426.
Femmes : 116, 151, 162, 163, 166, 210, 256, 262, 266, 286, 338 sq, 439, 441, 473.

Gaylani (Abdelkader) : 74.
Gaylani (Mohammed) : 38.
Gaylani (R.A.) : 46, 48, 101, 104, 107, 129 sq, 148, 154, 156, 158, 169, 208, 243, 273.
Ghazi : 44, 46, 102, 307.
Golfe Persique : 15, 30-1, 34-42, 62, 83, 136, 208, 246, 288, 293, 307, 316, 413-6.
Grande-Bretagne : 1, 2, 15, 30 sq, 34-42, 46, 48-52, 70 sq, 87, 104, 125 sq, 130, 132, 134, 139, 148, 163, 170, 198, 200, 203, 215, 217, 219 sq, 223, 225, 228, 231 sq, 234, 236, 238, 243, 245, 270, 276, 285, 294, 306 sq, 310-2, 315-9, 334, 360, 378, 384, 392, 407, 414 sq, 419, 422, 431, 437.

Hachimi (T.) : 33, 48, 130.
Hachimi (Y.) : 33, 44, 101, 103, 110, 124.
Hadid (M.) : 101-5, 132, 142, 155, 166, 177, 181, 191-4, 201, 207.

Hakkiari : 42, 71, 86 sq, 360.
Hamoud (H. H.) : 120, 143, 152, 166, 177, 181, 191-3.
Hanefites : 62 sq, 338 sq.
Hassa : 29, 32, 83, 306.
Hassan et Hussein : 26, 63 sq.
Hintchak : 90, 108.
Hussein (Chérif) : 29, 34-7, 41, 329.
Husseini (H. Amin) : 48, 104, 280.

Iben Sadoun : 82, 85.
Iben Séoud : Voir Arabie Séoudite.
Ibrahim (A. F.) : 101 sq, 105, 183, 194.
I. P. C. : 42, 51, 192, 201, 226, 239, 241, 264, 302, 386-9, 426, 429-37.
Iran : 65, 67, 69, 108, 113, 180, 189, 216, 223, 226, 232 sq, 251, 277, 281 sq, 285, 287 sq, 316, 333 sq, 260 sq, 410, 413, 431.
Iraniens : 39, 305, 316.
Islam : 13, 25, 93, 148, 174, 276, 293, 299, 327 sq, 349.
Ismaïl (A.K. et Y.) : 103, 107, 195.
Israel : 40, 94, 104 sq, 109, 148, 160, 220, 228, 239, 242, 272, 279, 293, 330, 334, 346.
Istiklal : 104 sq, 110, 143, 152, 155, 158 sq, 162, 180, 183, 271, 277, 353
Izzeddin (Y.) : 70, 102 sq.

Jaber (S.) : 49, 64, 103, 105, 108, 110.
Jacobites : 23, 61, 89, 344.
Jamali (F.) : 51 sq, 68, 78, 106, 143, 153, 197, 208, 218, 230, 279.
Jamil (H.) : 73, 104, 156, 166, 181, 191-3, 201, 303.
Jaouad (H.) : 155, 221, 282.
Jaoudat (A.) : 33, 197.
Jawahiri : 105, 194, 198, 202, 258, 370.
Jeunesses démocratiques : 51, 63, 68, 99, 115 sq, 202, 238, 256, 299, 345.
Jordanie : 1, 2, 40, 50, 53, 58, 79, 83, 167, 196, 201, 210, 217, 220 sq, 223, 226, 229, 256, 270 sq, 277-9, 280-4, 289, 308, 311, 321, 348.
Joumard (J.) : 143, 270, 272.
Juifs : 16, 19, 43 sq, 48, 59, 61, 64, 90, 92, 94, 108, 176, 330, 344, 346.

Kachmoula : 157.
Kaïmakam : 30 sq, 39, 131.
Kaïs (Tribus Kaisites) : 24-6, 81.
Kamouna (A. M.) : 142.
Kannah (Kh.) : 106, 153, 197 sq, 208.
Kaoukji (F.) : 47.
Kassem : 131, 135, 141, 143 sq, 147 sq, 158, 169, 173 sq, 199, 352, 432, 449.
Kharedjites : 25, 216.
Khayri (Zaki) : Voir Saïd.
Koubbah (I.) : 73, 106, 143, 152, 156, 170, 191, 209, 236, 239, 250 sq, 256, 400, 403, 424.
Koubbah (M.A.) : 73, 104.
Koweit : 29 sq, 40 sq, 137, 139, 207 sq, 243. 257, 263, 267, 285, 305-23, 376 sq, 413 sq, 422, 427, 431 sq.
Kurdistan : 5 sq, 24, 28 sq, 38, 41, 76, 86-8, 91, 113, 125, 384, 392.
Kurdes : 45, 49, 61 sq, 65, 69-76, 85, 87, 93, 106-8, 111, 125 sq, 134, 136, 139, 143 sq, 146, 148, 152, 156-64, 166, 168, 171, 176, 181 sq, 184 sq, 187-90, 193-6, 202, 206 sq, 209, 231, 258, 266, 273, 276, 281, 289, 292, 294 sq, 298, 312, 317-9, 351 sq, 375-9, 402, 411, 413, 431.

Levies : 43, 87, 125, 134, 448, 450.
Liban : 1, 2, 14, 18, 33, 38, 89, 124, 211, 217, 220, 271, 277, 279, 417, 448.
Ligue Arabe : 49, 52, 131, 166, 185 sq, 201, 203 sq, 216, sq, 236 sq, 257, 270 sq, 276 sq, 280, 282-4, 286, 448.

Maaten : 63.
Madanes : 65.
Maghreb : 6, 14, 27, 211, 241, 283, 285, 448.
Mahabad : 108, 140, 352.
Mahdaoui : 144, 149, 152, 175 sq, 178, 183, 197, 265, 272, 274, 275.
Mahmoud (Cheikh) : 71, 143.
Mahmoud (Noureddin) : 51, 106.
Mandat : 1, 38, 43, 72, 100, 111, 117, 125 sq.
Maroc : 106, 272, 284 sq, 313, 315, 331, 448, 450.
Méditerranée : 93, 285, 320, 384, 394, 413, 448.
Midfaï (J.) : 33, 46, 51, 107, 125, 129.
Midhat Pacha : 29, 82, 306.
Mohammed : 17, 64, 68, 92.

Mossoul : 6, 35 sq, 38, 41, 71, 85, 88, 90, 157, 294, 333, 347 sq, 352, 379 et *passim.*
Mujtahid : 63, 66, 276, 329, 346, 455 et *passim.*

Nakchbendi : 71, 142 (Kh.), 352.
Nasser : 2, 53, 110, 123 sq, 137, 147, 149, 155 sq, 163-7, 172, 186, 197, 200, 203 sq, 218, 221, 228, 231, 246, 250, 257, 270, 273, 292 sq, 308 sq, 330, 336, 353, 427, 449.
Nations Unies : 14 (Unesco), 50, 103, 155, 175, 197, 210, 218 sq, 221, 224, 230, 236, 248, 255, 257, 261, 267, 270-2, 279 sq, 284 sq, 292, 301-4, 310-3, 315, 317, 357-9.
Nestoriens : 21, 23, 61, 86 sq, 159, 343-5.

Omari Pacha (S.) : 33, 303.
Omari (Archad) : 49, 51, 94, 105, 108.
Ottomans : 2, 3, 25, 27 sq, 32, 64, 69, 71, 76, 81 sq, 84, 90, 100, 101, 124, 134, 168, 306, 387, 417, 420, 434, 447.

Pachachi (H.) : 33, 48, 73, 103.
Pachachi (M.) : 50, 105.
Pakistan : 52, 59, 94, 123 sq, 216, 223, 287.
Palestine : 18, 19, 35, 40, 47 sq, 50 sq, 94, 100, 104 sq, 131, 135, 137, 148 sq, 176, 210, 233, 235 sq, 255, 279 sq, 356.
Perse, Persans : 13, 16, 19 sq, 26-8, 29, 30 sq, 45, 69, 71, 76, 104, 306.
Partisans de la Paix : 52, 109, 115, 137, 151, 157, 160, 164, 170, 176, 182 sq, 198 sq, 256, 258, 265.
Pétrole : 3, 38, 166, 218, 221 sq, 226, 229, 233 sq, 239 (C.F.P.), 242 sq, 254, 260, 264-6, 269, 271, 285-7, 289 sq, 292, 294, 302, 318, 320, 344, 381, 385, 402, 417, 419, 424.
P.N.D. : 136, 142, 145, 152, 155 sq, 158 sq, 162 sq, 166, 177, 180, 184 sq, 191, 193, 299, 402, 445.
Pologne : 261, 416 sq.

Radio : 55, 57, 72 sq, 329, 353, 394, 394, 449.
Réforme agraire : 146, 163, 170, 189, 191, 205, 256, 302, 353, 356, 397.
Republique Arabe Unie : 123, 133, 138, 141, 158 sq, 163, 169, 173 sq, 177 sq, 180, 191, 197, 200, 217, 221, 224 sq, 231 sq, 236 sq, 248 sq, 250, 252, 256, 269 sq, 311-3, 319 sq, 331, 344, 346, 353 sq, 361, 428, 431, 433. Voir aussi Nasser.
Rikabi (F.) : 143, 155, 158, 200.
Roubaï (N.) : 142, 159, 162.
Rountree : 115, 152, 231, 273.
Russie : 30 sq, 71, 92, 245, 414.

Saadoun : 101.
Sabah (AL) 28, 306. Voir Koweit.
Sabéens : 23, 68, 92, 344.
Sader (M.) : 49, 67.
Safar (F.) : 23.
Saïd (Nouri) : 33, 46 sq, 50, 53, 58, 65, 67, 94, 101, 105 sq, 108, 110 sq, 125, 129, 131, 164, 228, 307.
Saïd ('Zaki' KH) : 182, 185, 344.
Saint-Siege : 240, 345.
Salem (J.) : 15.
Salman (Mohammed) : 166, 428.
Salman Yous. Salman : Voir Fahad.
Sayegh : 107 sq, 182 sq, 192, 344.
Samarraï (F.) : 104, 173 sq, 177, 200, 275, 278.
Samir (F.) : 106, 166, 207, 236, 362.
Sidki (B.) : 45, 76, 85, 88, 94, 126, 128, 132 sq, 150, 152, 290.
Sionisme : 48, 93 sq, 108 sq, 242, 249, 255, 272, 275, 356.
Societe des nations : 12, 38, 41 sq, 44 sq, 71 sq, 87 sq, 125 sq, 216.
Soueidi (T.) : 49, 51, 103, 105, 108, 153, 197, 208.
Statut organique : 39, 42, 48, 67, 113, 145, 332, 337, 341, 351.
Suisse : 70, 242, 244, 289.
Suleiman (H.) : 44-6, 67, 77, 101, 103, 107, 124, 128 sq.
Sunnites : 25 sq, 33, 55, 62-4, 66, 68, 82, 108, 142, 333, 336 sq, 339, 347.
Syndicats : 116 sq, 187, 191, 198, 202, 205, 210, 262 sq.
Syrie : 2, 18-20, 26 sq, 29, 38, 79, 104, 123, 153, 158, 160, 175, 189, 197 sq, 210, 230, 246, 269 sq, 273, 274-6, 278-281, 285, 294, 317, 319-21, 331, 353, 356, 361, 410, 423, 448, 449.
Syriens (Chrétiens) : 61, 89.

Tabakchali : 137 sq, 157, 173, 200.
Tabatabaï : 334.
Tachnaks : 90, 177 sq.

Talbani (H.) : 73, 156.
Tcherkesses : 59, 76, 80.
Toual al amar : 40, 83.
Traités (avant 14 juil. 1958) :
de Zohab (1639) : 28, 30.
de Kourdan (1746) : 28.
d'Erzeroum (1847) : 30.
Anglo-Russe (1907) : 245.
de Constantinople (Protoc.) (1913) : 30.
Sykes-Picot (Acc.) (1916) : 36, 37.
de Sèvres (1920) : 41, 71.
de San Remo (1920) : 37 sq, 227, 388, 432.
Avec Royaume-Uni (1922) : 44, 125,
Al Akaïr (1922) : 40, 79, 83.
Lausanne (1923) : 47, 296.
Al Bahra (1925) : 41, 79.
avec Turquie (1926) : 42.
avec Royaume-Uni (1930) : 47, 57, 101, 210, 225.
avec Transjordanie (1931) : 40.
de La Mecque (1931) : 79.
de *Fraternité arabe et islamique* : (avec Nejd-hedjaz (1932), puis Yemen (1934) : 41, 79.
de Saadabad (1937) : 45, 128, 160, 294, 353, 360.
avec Iran, avec Turquie (1937) : 45, 46, 290.
avec Syrie, avec Transjor. : 40, 79.
de Rouz ah al Tanhat (1940) : 40, 79.
avec Turquie (1946) : 49.
avec Jordanie (1947) : 79.
de Portsmouth (1948) : 49 sq, 105, 478.
Interarabe de défense com. (1950) : 270.
avec Etats-Unis (1954) : 228.
Pacte de Bagdad : 53-6, 149, 203, 216, 223 sq, 229, 236, 250, 262 sq, 263, 276, 282, 287, 295, 298, 353.
Union arabe (1958) : 216.
Transjordanie : 39, 40, 130 sq.
Tribus : 18 sq, 24 sq, 29, 31, 33, 40 sq, 41, 44 sq, 54 sq, 66, 70, 75, 77 sq, 81, 84 sq, 87 sq, 99, 102, 104, 106, 125 sq, 164, 333, 346-8, 354 sq.
Tunisie : 272 sq, 276 sq, 283-6, 313, 331, 340, 372 sq, 378 sq, 450.
Turcs : 27 sq, 104, 123, 125.
Jeunes Turcs : 95, 100, 123.
Turkmènes : 59, 61, 71, 76, 168, 177, 185, 189, 196, 347-9, 352, 354, 357.
Turquie : 13, 41 sq, 52, 132, 141, 189, 216, 223, 229, 251, 262, 287, 289, 294-331, 352 sq, 355 sq, 360.

Ulémas : 63, 148, 173, 276, 346, 455 et *passim.*
Union Soviétique : 48 sq, 90, 92, 102, 103, 105-7, 111, 115, 118 sq, 133, 135, 138 sq, 152, 158 sq, 163, 167, 170 sq, 175, 188 sq, 190 sq, 205, 209, 215 sqq, 217, 219-22, 225-sq, 228 sq, 230 sq, 334 sq, 339, 245-9, 252, 263 sq, 273, 276 sq, 283, 289, 292 sq, 295, 298, 308, 312 sq, 316, 319, 322 sq, 336, 354, 358, 361, 407, 409, 411, 413, 416-9, 421 sq, 424, 427 sq, 433 sq, 436, 445.

Vali, Vilayet : 29-32, 39, 71, 82.
Villes : 34, 38, 54, 88, 108, 111 sq, 384, 391, 402, 412.
Villes saintes : 26, 38, 65, 67, 285, 291, 293, 316, 430.
Kazimein : 26, 65, 67.
Kerbela : 26, 65, 67.
Nedjeff : 26, 285, 293, 382.
Samarra : 14, 16 sq, 22, 26.

Wahabites, Ikhwans : 29, 31 sq, 41, 47, 66, 79, 83 sq, 103, 125, 306.

Yahiya (Gal A.) : 191, 262, 283, 403.
Yaouda : 108 sq.
Yassine : 63, 198, 133.
Yémen : 24, 26, 47, 49, 83, 123, 176, 247, 272, 277, 281, 314, 320.
Yéménites (tribus) : 24.
Yezidis : 23, 61, 69, 73-5, 85, 87, 126, 275, 346 sq, 357.
Yougoslavie : 257, 261, 302.

Zafirs : 79, 81 sq.
Zaki (Gal A.) : 130 sq.

TABLE DES CARTES

L'IRAK ET LE PROCHE-ORIENT 4
(d'après l'*Atlas historique* Westermann, 1956).

ACCORDS SYKES-PICOT 35
(d'après Lord Birdwood, *Nuri as-Said*, Cassel, Londres, 1959).

FORMATION POLITIQUE DE L'IRAK 37
(d'après J. Weulersse, " Problèmes d'Irak ", *Annales de géographie*, nº 241, 1934).

ETHNIES ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES 60
(d'après Weulersse, *op. cit.*).

TRANSHUMANCE DES BÉDOUINS 80
(d'après R. Montagne, *Bulletin d'Études Orientales*, T. V., Damas 1935).

LE CHATT AL-ARAB 288

LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE 410
(d'après Weulersse, *op. cit.*)

COMMUNICATIONS 415

TRANSPORT DU PÉTROLE 425

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE V

AVANT-PROPOS 1

INTRODUCTION : LE CADRE GÉOGRAPHIQUE 5

Position et climat. Les montagnes du Kurdistan. Les steppes de la Djézireh et du Hamad. Les vallées et le delta.

PREMIÈRE PARTIE : LE LEGS DU PASSÉ

I — **Histoire de l'Irak jusqu'à la Révolution de 1958** 13

1. *Les appartenances historiques de l'Irak* 13
2. *La Mésopotamie antique* 15

Les empires sémitiques. Akkad et Sumer; le royaume amorrhéen (IIe millénaire, début du Ier). Rivalité d'Assur et de Babylone (XIIe s., VIe s. avant J.-C.).

3. *Les empires indo-européens* 19

L'Empire achéménide (586-334 avant J.-C.). L'empire d'Alexandre (334-323 avant J.-C.). Le royaume des Séleucides (301-249 avant J.-C.). Le royaume parthe des Arsacides (249 avant J.-C.-226 après J.-C.). Le royaume des Sassanides (226-651 après J.-C.).

4. *La conquête arabe et l'Empire abbasside* 24
5. *L'Irak et l'Empire ottoman* 27

L'Irak, marche ottomane. L'éveil des nationalités.

6. *L'institution du mandat* 34

7. *La monarchie hachémite* 39

Le règne de Faysal 1er (août 1921-septembre 1933). Le règne de Ghazi (septembre 1933-août 1939). La régence d'Abdulillah (avril 1939-mai 1953). Le règne personnel de Faysal II (mai 1953-juillet 1958).

8. *Faiblesses des institutions de l'ancien régime* 53

9. *La révolution du 14 juillet 1958* 56

II — **Complexité de la population irakienne** 59

1. *Les deux principales communautés musulmanes : Sunnites et Chiites* 62

2. *Les Kurdes* 69

3. *Les Yézidis* 73

4. *Les Turkmènes* 76

5. *Les Bédouins* 77

6. *Les minorités non-musulmanes* 86

Les Assyriens ou Chrétiens de rite chaldéen : Nestoriens et Chaldéens catholiques. Les Chrétiens de rite syrien : Jacobites et Syriens catholiques. Les Arméniens : l'Église apostolique arménienne et les Arméniens catholiques. Les Chrétiens de rite byzantin : Grecs orthodoxes et Melkites. Les Sabéens. Les Juifs. L'Irak, état multi-communautaire.

DEUXIÈME PARTIE : LA VIE POLITIQUE SOUS LA RÉPUBLIQUE ET LE PROBLÈME DES INSTITUTIONS

III — **Les forces nouvelles** 99

1. *Les cadres nouveaux de la vie politique* 99

2. *Les partis* 101

Les partis et l'émancipation du monde arabe. Les débuts du Parti national démocrate, de l'Istiklal et du Baas. Les débuts du Parti communiste irakien. Le P.C.I. et les autres partis; le Front national unifié.

3. *Les « institutions démocratiques »* 111

Les Forces de la résistance populaire. Les « organisations progressistes annexes ».

4. *Les syndicats* 116

Les syndicats ouvriers. Les syndicats ruraux. Les syndicats d'intellectuels; l'administration et les syndicats.

5. *L'armée* 123

Les coups d'État militaires au Proche-Orient. Naissance de l'armée irakienne. Les coups d'État militaires irakiens. La guerre de Palestine. Le réformisme militaire. La police. L'armée, force d'appui ou force d'opposition.

IV — **Les deux premiers cabinets Kassem de « Défense irakienne et démocratique » (juillet 1958-juillet 1959)** 141

Le Conseil de souveraineté; disparition du Comité des officiers libres. Constitution du premier cabinet. Les tribunaux supérieurs. La constitution provisoire. Le Zaïm. Les débuts du premier cabinet; manifestations démocratiques. Les procès d'épuration; complots d'Aref et de Gaylani. Le remaniement ministériel du 7 février 1959. Le putsch de Mossoul (mars 1959). Kassem et les partis. Ouvertures à la gauche et à la droite. Les communistes demandent à participer au gouvernement. Kassem biaise. Recrudescence d'activité de l'extrême gauche. Virage de Kassem vers la droite.

V — **Les débuts du troisième cabinet Kassem et les émeutes communistes de Kirkouk (juillet-décembre 1959)** 165

Nouvelle orientation de la politique de Kassem. Les émeutes de Kirkouk (mi-juillet 1959). Louvoiements du Parti communiste irakien. Les exécutions du 20 septembre 1939. L'attentat contre Kassem (7 octobre 1959. Le procès des agresseurs.

VI — **Réapparition légale des partis (janvier-février 1960)** 179

La loi n° 1 du 1er janvier 1960 sur les associations et les partis. La scission du Parti communiste irakien. Partis non autorisés. Les programmes des partis. Le programme du P.C.I. Le programme du P.N.D. Le programme du P.D.K.I. Les remaniements ministériels de janvier, février et avril 1960; la crise du P.N.D. Création du Parti national du Progrès. Partis non autorisés.

VII — **Le troisième cabinet Kassem et l'élimination des ministres communistes (février 1960-juillet 1962)** 195

Emeutes et réaction. Satisfactions données à la gauche. Le remaniement ministériel du 15 novembre 1960. Fêtes officielles et manifestations « spontanées ». Les grèves du printemps 1961; hostilité déclarée du P.C.I. Le remaniement ministériel du 14 mai 1961. La conjoncture de l'été 1961; l'affaire de Koweït et la révolte kurde. L'an IV de la République.

TROISIÈME PARTIE : LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET LE PROBLÈME DE L'ARABISME

VIII — **La conjoncture internationale en Orient en juillet 1958** 215

IX — **L'Irak et les puissances occidentales** 223

L'Irak et la Grande-Bretagne. L'Irak et les États-Unis. L'Irak et la France. L'Irak et les autres pays de l'Ouest.

X — **L'Irak et les puissances communistes** 245

L'Irak et l'Union des républiques socialistes soviétiques. Le XXIe congrès du parti communiste soviétique. Les accords irako-soviétiques. La déclaration des 81 partis communistes du 16 décembre 1960. L'Irak et les républiques populaires d'Europe. L'Irak et la Chine populaire.

XI — **L'Irak et le monde arabe** 269

Le lune de miel de Kassem et Nasser. Le divorce de Kassem et Nasser. L'Irak et la Ligue arabe; la conférence du Caire d'avril 1959. La question de la Syrie. Le problème de la Palestine et ses connexions avec celui du Croissant fertile. La conférence de Bagdad (31 janvier-6 février 1961). La rivalité du Caire et de Bagdad.

XII — **L'Irak et ses voisins non arabes** 287

L'Irak et l'Iran. L'Irak et la Turquie.

XIII — **L'Irak, le Tiers monde et les Nations Unies** 301

XIV — **L'Irak et l'affaire de Koweit** 305

L'Irak et Koweit avant le 25 juin 1961. Les péripéties de l'affaire de Koweit. L'Iran et l'affaire de Koweit. Londres et Moscou et l'affaire de Koweit. Le coup d'État syrien du 28 septembre 1961. Moscou et la querelle du panarabisme.

QUATRIÈME PARTIE : LE PROBLÈME DE LA COHÉSION NATIONALE

XV — **Le nouveau régime et l'Islam** 327

L'Islam et l'opinion. L'État irakien et la solidarité islamique et panarabe. La Constitution provisoire et l'Islam. Kassem et les chefs religieux. Diversité d'opinion des chefs religieux. Le nouveau code du Statut personnel.

XVI — **Le nouveau régime et les minorités** 341

XVII — **Le problème kurde** 351

CINQUIÈME PARTIE : LE PROBLÈME DU DÉVELOPPEMENT

XVIII — **Caractéristiques de l'économie irakienne** 365

Le sous-développement. État démographique, sanitaire et culturel.

XIX — **Structure du secteur rural** 371

Conditions archaïques d'exploitation. Le « Land settlement Act ». La crise du paysannat kurde. Les Bédouins et le problème de la sédentarisation.

XX — **Structure du secteur industriel** 381

L'industrie de transformation des produits agricoles. L'Office de développement et les travaux d'infrastructure. Insuffisance de l'industrie manufacturière et sous-emploi. L'industrie du pétrole.

XXI — **Faiblesse de l'intégration nationale** 391

Insuffisance des communications. Insuffisance du système des banques. Le cloisonnement sociologique. Sous-administration.

XXII — **La politique économique du nouveau régime** 397

1. *La réforme agraire* 397
2. *La politique d'équipement.* 407

Le nouveau régime et la collaboration étrangère. Le plan de cinq ans; répartition des crédits. L'agriculture; travaux de barrage. La construction et l'habitat. Transports et communications. L'industrie. Financement.

3. *La politique du pétrole de Kassem* 424

L'Irak et les conférences sur le pétrole. Le mémorandum du 10 avril 1960 Les négociations d'octobre 1961 avec les compagnies concessionnaires. La loi sur le pétrole du 11 décembre 1961.

XXIII — **L'œuvre sociale du nouveau régime** 439

Santé; habitat; éducation. Les collectivités et l'État.

CONCLUSION 447

ANNEXES

I. La généalogie de la dynastie hachémite 452
II. La lignée des Imans et les sectes 453
III. Principales fonctions religieuses de l'Islam 455
IV. Liste des Cabinets du 23 octobre 1920 au 14 juillet 1958 457
V. Le Statut organique du 10 juillet 1924 et la Constitution provisoire du 27 juillet 1958 459

VI. Les Cabinets de la République Irakienne 463
VII. Population au recensement de 1957 466
VIII. Main-d'œuvre citadine 467
IX. Données économiques 468
X. Chronologie 471
XI. Bibliographie 477

INDEX 481

TABLE DES CARTES 487

ACHEVÉ D'IMPRIMER
SUR LES PRESSES DES
IMPRIMERIES OBERTHUR
A RENNES
EN DÉCEMBRE 1962

Dépôt légal 4e trimestre 1962
nº 6346

nº d'ordre dans les travaux
de la Librairie Armand Colin
2737

157 Inter city rivalries

L'IRAK D'AUJOURD'HUI

Le 14 juillet 1958, le coup d'État militaire du général Kassem renversait la monarchie hachémite : un nouveau régime s'installait en Irak, qui accédait ainsi à la pleine indépendance. Nouveau champion de l'arabisme, Kassem transformait les structures politiques de son pays et rejoignait le Tiers Monde.

Problèmes des institutions, problèmes des relations extérieures, problèmes de la cohésion nationale, problèmes du développement économique et social, telles sont les quatre catégories de problèmes majeurs qui se posent à l'Irak d'aujourd'hui et qui sont ici étudiés. Pour les éclairer, il était nécessaire d'examiner comment le territoire et le passé de ce pays se découpent, l'un dans cet ensemble géographique qu'est le Proche Orient, l'autre dans l'histoire des grandes constructions politiques et des mouvements religieux dont il a été successivement le berceau et le théâtre.

La complexité de la population irakienne et l'apparition de forces nouvelles (partis, syndicats, armée) sont des facteurs dont l'auteur souligne l'importance dans la vie politique irakienne d'aujourd'hui.

En annexe est regroupée une documentation précieuse, et jusqu'ici difficilement accessible, en France du moins : texte de la constitution provisoire liste des cabinets de la République irakienne, statistiques sur la population et la main d'œuvre, données économiques.

La préface de Pierre Rondot souligne l'actualité de cet ouvrage substantiel, ainsi que la maîtrise de l'auteur pour exposer et faire comprendre l'évolution rapide et parfois déroutante de ce pays clef du Proche Orient.

Regards sur l'Asie,
par R. LEVY

La Nature sociale,
par A. SAUVY — 2e édition

Les Partis politiques,
par M. DUVERGER — 4e édition

L'Inde indépendante
par Ch. BETTELHEIM

Tableau des États-Unis,
par A. SIEGFRIED — 3e édition

De Wilson à Roosevelt,
par J.-B. DUROSELLE

De Pétrarque à Mussolini,
par M. VAUSSARD

La Technique ou l'enjeu du siècle,
par J. ELLUL

La Démocratie de Bonn, 1949-1957,
par A. GROSSER

Les Marchés des matières premières,
par J. GOTTMANN

La Propagande, nouvelle force politique,
par J. DRIENCOURT

La Politique des États et leur géographie,
par J. GOTTMANN

Roosevelt et la Révolution du New Deal,
par M. EINAUDI

La IVe République et sa politique extérieure,
par A. GROSSER

La Politique du Patronat français, 1936-1955,
par H. W. EHRMANN

Succès et faiblesses de l'effort social français,
par P. LAROQUE et divers auteurs

Forces et faiblesses de l'économie française, 1945-1959,
par J. M. JEANNENEY — 2e édition

Les Grandes Œuvres politiques de Machiavel à nos jours,
par J. J. CHEVALLIER — 7e édition

L'Économique. Techniques modernes de l'analyse économique,
par P. A. SAMUELSON — 4e édition

Évolution politique de l'Afrique du nord musulmane, 1920-1961,
par R. LE TOURNEAU

COLLECTION "SCIENCES POLITIQUES"